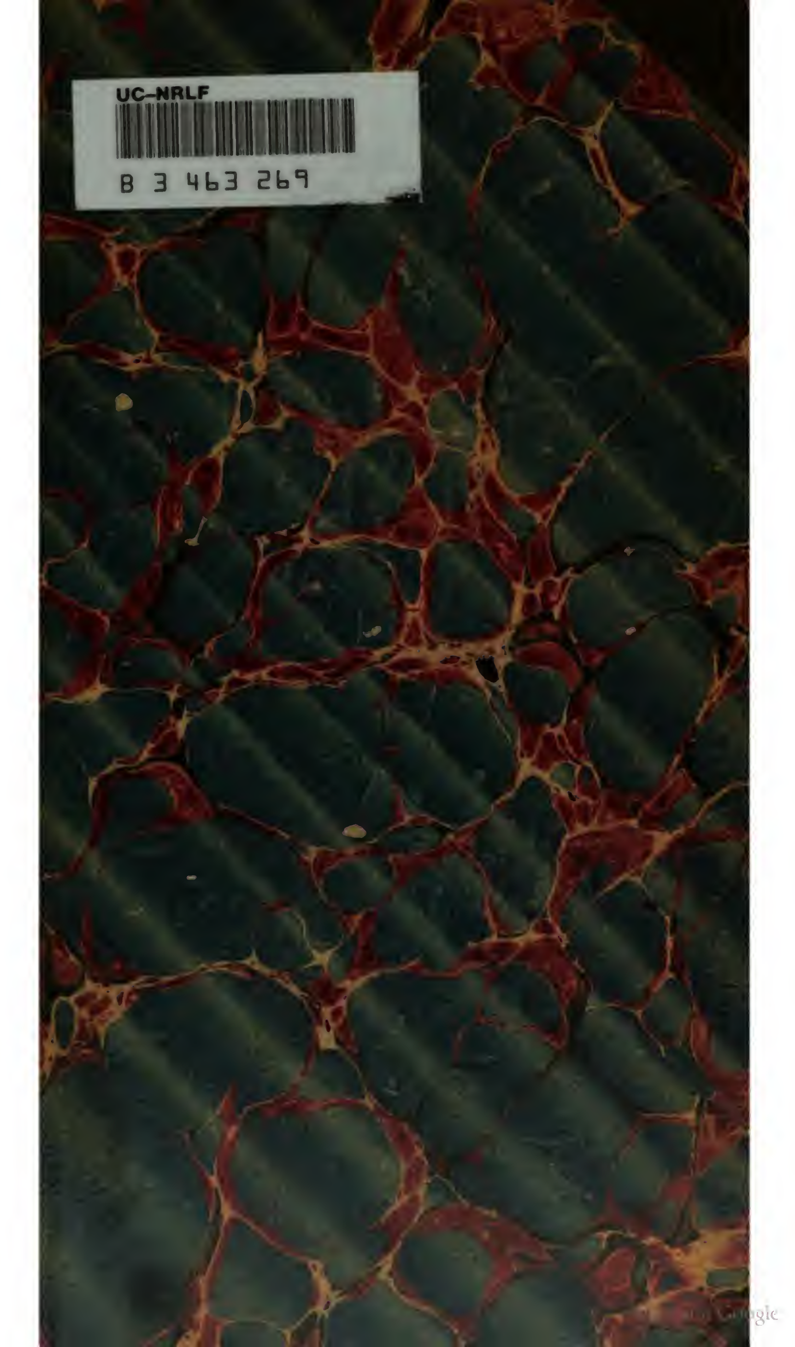



BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA



HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE.

PARIS. — TYP. WALDER, RUE BONAPARTE, 44.

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE
DEPUIS
LE COMMENCEMENT DE L'ÈRE CHRÉTIENNE
JUSQU'A NOS JOURS

PAR M. L'ABBÉ J.-E. DARRAS
Chanoine honoraire d'Ajaccio, de l'Institut historique de France

CINQUIÈME ÉDITION
REVUE ET CORRIGÉE AVEC SOIN PAR L'AUTEUR

TOME TROISIÈME





PARIS
LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR
RUE DELAMBRE, 5.
1861

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE.

CINQUIÈME ÉPOQUE

DEPUIS SYLVESTRE II (19 FÉVRIER 999) JUSQU'A LA MORT DE BONIFACE VIII (11 OCTOBRE 1303).

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE SAINT SYLVESTRE II (19 février 999-12 mai 1003).

1. Caractère de la cinquième époque de l'histoire de l'Eglise. — 2. Grands hommes et saints de ce temps. — 3. Génie de Gerbert. — 4. Magnanimité de Sylvestre II envers Arnulf, son ancien compétiteur au siége de Reims. — 5. L'an 1000. Architecture gothique. — 6. Première idée des croisades et de l'institution du Jubilé. — 7. Erection du royaume de Hongrie. — 8. Saint Henri II, roi de Germanie. — 9. Mort de Sylvestre II.

§ 2. PONTIFICAT DE JEAN XVIII (6 juin 1003-31 octobre 1003).

10. Election et mort prématurée de Jean XVIII.

§ 3. PONTIFICAT DE JEAN XIX (19 mars 1004-18 juillet 1009).

11. Mort de saint Nil à l'ermitage de la *Grotta Ferrata*. — 12. Martyre de saint Abbon de Fleury. — 13. Saint Adalbéron, évêque de Metz. — 14. Saint Fulcran, évêque de Lodève. Saint Fulbert, évêque de Chartres. — 15. Foulque-Nerra, comte d'Anjou. — 16. Guillaume V, duc d'Aquitaine. — 17. Recueil de canons de Burchard, évêque de Worms. — 18. Collection des décrétales d'Isidore Mercator. — 19. Abdication de Jean XIX. — 20. Invention de la gamme par Guy d'Arezzo.

§ 4. PONTIFICAT DE SERGIUS IV (10 octobre 1009-13 juillet 1012).

21. Persécution contre les Juifs dans les diverses provinces de l'Europe chrétienne. — 22. Martyre de saint Elphége, archevêque de Cantorbéry. — 23. Mort de Sergius IV.

§ 5. PONTIFICAT DE BENOIT VIII (20 juillet 1012-10 juillet 1024).

24. Schisme dans l'Eglise. Révolte des Slaves. — 25. Couronnement de l'empereur Henri II par Benoît VIII. — 26. Chant du symbole adopté dans la

liturgie romaine. Les quatre Symboles de l'Eglise. — 27. Saint Meinwerc, évêque de Paderborn. — 28. L'empereur saint Henri, disciple du bienheureux Richard de Verdun. — 29. Benoît VIII délivre l'Italie d'une invasion des Sarrasins — 30. Entrevue du Pape et de l'empereur à Bamberg. — 31. Les Grecs chassés du midi de l'Italie. — 32. Concile de Sélingstadt. — 33. Concile d'Orléans. — 34. Saint Romuald fonde l'ordre des Camaldules. — 35. Mort de l'empereur saint Henri II et du Pape Benoît VIII.

§ 1. Pontificat de Sylvestre II (19 février 999-12 mai 1003)

1. La cinquième époque de l'histoire de l'Eglise renferme la période la plus brillante du moyen âge. C'est le temps des grandes œuvres, de nos cathédrales gothiques, de la chevalerie et des croisades. La Papauté brise, avec saint Grégoire VII, les chaînes que le despotisme impérial lui avait imposées. La grande querelle des investitures se termine à l'avantage du droit, de la civilisation et de l'Eglise. Les souverains Pontifes deviennent les tuteurs des rois, le soutien des empires, les défenseurs des peuples. Toutes les institutions chrétiennes font d'admirables progrès. Les ordres religieux se répandent dans toute la chrétienté, comme d'innombrables armées. Les écoles se multiplient. Des docteurs illustres, des saints dont la renommée universelle illumine le siècle et l'environne d'un rayonnant éclat, lèguent à la postérité l'admiration de leur génie et de leurs vertus. La discipline monastique refleurit en Occident : les sciences et les lettres reçoivent de merveilleux développements. Il est vrai que le grand schisme d'Orient vient désoler l'Eglise et faire comme un funeste contre-poids à ce triomphe glorieux. Mais les croisades, élan religieux des peuples de l'Europe vers le tombeau du Christ, fondent en Palestine un royaume, et à Constantinople un empire latin. La foi remue le monde et y fait éclore des merveilles.

2. Au début du XIe siècle, les grands hommes et les grands saints consolent l'Eglise de sa trop longue stérilité. Le trône impérial d'Allemagne voit succéder à Othon III, saint Henri II et l'impératrice sainte Cunégonde; saint Etienne, roi de Hongrie, se fait l'apôtre de son peuple; saint Vladimir, grand-duc de Russie, imite ce glorieux et royal exemple; Robert-le-Pieux illustre le trône de France par sa vertu, et fait oublier, dans une

sainte vieillesse, les égarements et le scandale de ses premières années. Sanche III le Grand porte avec gloire le sceptre héroïque de Navarre. Une généreuse émulation de vertu, une noble et sainte amitié unissent ces trois souverains, et dirigent tous leurs efforts pour le bien des peuples et l'avantage de la religion. Dans l'épiscopat, la France admire saint Gérard de Toul, le bienheureux Adalbéron de Metz, saint Fulcran de Lodève, saint Gilbert de Meaux, saint Thierry d'Orléans, saint Burchard de Vienne, saint Fulbert de Chartres. L'Allemagne ne le cède point à la France : elle a saint Wolfgang de Ratisbonne, saint Guebhard de Constance, saint Adalbert de Prague, saint Villigise de Mayence, saint Libentius de Hambourg, saint Bernard et saint Godard de Hildesheim, saint Vulpode de Liége, saint Héribert de Cologne, saint Hartwich de Salzbourg, saint Meinwerc de Paderborn; la Suède a saint Sigfrid, évêque et apôtre, saint Vilfrid, évêque et martyr; la Norwège un roi martyr, saint Olaüs. Dans l'ordre monastique, saint Abbon de Fleury, saint Romuald, fondateur des Camaldules; saint Odilon, successeur de saint Mayeul à Cluny.

3. Au-dessus de tous ces grands et pieux personnages, s'élève la belle figure historique du pape Sylvestre II, le premier Français qui ait eu la gloire de monter sur le trône de saint Pierre. Gerbert, natif d'Aurillac, d'une obscure famille qui le fit élever, par charité, au monastère de Saint-Géraud, dut son élévation à son seul mérite. La Providence préparait, par des voies laborieuses et cachées, la destinée du Pontife qui devait replacer le Siége de Rome au rang qu'il avait occupé sous Grégoire-le-Grand et Nicolas Ier. Le premier Pape fut choisi parmi les pêcheurs de Galilée : nous aurons encore plus d'une fois l'occasion de voir cette éminente dignité illustrée par des hommes sortis des conditions les plus humbles. L'Eglise, dans le cours de son développement à travers les siècles, demeure fidèle aux origines de sa divine institution. Elle se retrempe dans la faiblesse pour confondre les grandeurs et les puissances du monde. Gerbert, prince de la science, philosophe, mathématicien, musicien, archevêque de Reims et de Ravenne, enfin Pape, sous le nom de Sylvestre II, résuma en lui par son génie, et développa, en les appli-

quant dans la vie pratique, tous les éléments de progrès que possédait le xe siècle; il fut, comme tous les grands hommes, la personnification de son époque. Il est glorieux pour un historien français d'avoir à inscrire le nom d'un fils de notre France, d'un enfant de notre pieuse Auvergne, comme celui du restaurateur religieux et social du xie siècle. Précepteur du jeune empereur Othon III, Gerbert avait acquis une érudition prodigieuse pour son temps. L'étendue de ses connaissances l'avait rendu le savant le plus distingué du siècle, avant que la dignité pontificale l'eût placé à la tête du monde. Le premier, il importa, dans l'Europe occidentale, l'usage des chiffres arabes, qu'il avait appris des Maures dans un voyage en Espagne. Il construisit, pour l'église de Magdebourg, la première horloge à bascule (1) : système qui fut en usage jusqu'en 1650, où Huyghens y substitua celui des horloges à balancier. Précédemment nommé archevêque de Reims, Gerbert lutta, avec une animosité que lui a reprochée l'histoire, contre le Pape lui-même, pour se maintenir sur ce siége. Les plus grands hommes ont eu, dans leur carrière, des côtés par lesquels ils payaient leur tribut à la faiblesse humaine. Son compétiteur, Arnulf, de la race de Charlemagne, fut définitivement mis en possession de l'archevêché de Reims, par Hugues Capet, qui voulait prouver la force et la popularité de sa dynastie, en appuyant les prétentions d'un membre de la famille royale déchue. Othon III, pour dédommager Gerbert de la perte de ce siége, le fit nommer archevêque de Ravenne. Grégoire V approuva cette translation : Gerbert montait ainsi les degrés de la souveraine puissance. Enfin, à la mort de Grégoire V, l'empereur jeta les yeux sur le moine d'Aurillac, pour remettre en ses mains le gouvernement de l'Eglise, et Sylvestre II fut élu (19 février 999).

4. Le premier acte du nouveau Pape fut de confirmer, sur le siége archiépiscopal de Reims, Arnulf, son ancien compétiteur.

(1) Les sciences exactes plaisaient surtout à Gerbert. Il était allé les étudier à l'Université de Cordoue. Là, pendant plusieurs années, il acquit dans la chimie, la mécanique et les diverses branches des mathématiques, des connaissances profondes. Il inventa, dit-on, un orgue dont la vapeur mettait les touches en mouvement.

Il le fit en des termes qui prouvaient l'élévation d'idées et de sentiments qu'il apportait au souverain pontificat. « C'est au Siége » apostolique, dit-il, qu'il appartient de rétablir dans leurs » dignités ceux qui en ont été privés, afin de conserver à saint » Pierre la libre puissance de lier et de délier qui lui a été donnée » par Jésus-Christ, et pour que la splendeur de la gloire romaine » éclate en tous lieux. C'est pourquoi, vous, Arnulf, archevêque » de Reims, qui avez été autrefois atteint par une sentence de » déposition, nous croyons qu'il convient d'user, à votre égard » de miséricorde : et, comme votre déposition a été faite sans le » consentement de Rome, il faut montrer que Rome a le pouvoir » de réparer ce qui a été fait injustement; car telle est la suprême » autorité donnée à Pierre et à ses successeurs, qu'aucune gran- » deur humaine ne saurait lui être comparée. » Une nouvelle impulsion est donnée à l'Eglise. Sylvestre II écrit aux évêques du monde catholique une lettre pleine de force, d'humilité et d'onction, où il signale avec une rare habileté les vices du temps, et en sollicite la réforme, préludant ainsi aux efforts que devait continuer saint Grégoire VII.

5. Cependant l'an 1000 était venu, époque terrible et mystérieuse, où, sur une fausse interprétation de l'Apocalypse, toute la chrétienté croyait toucher à sa fin. Sylvestre II dut combattre ces terreurs populaires; mais la superstition était plus forte que les raisonnements et les exhortations. Dans la dernière année du xe siècle, affaires, intérêts matériels, tout, jusqu'aux travaux de la campagne, languissait abandonné. On léguait ses terres, ses châteaux aux églises, aux monastères, dont les dépouilles avaient enrichi tant de barons avides. Quand approcha le jour fatal, les populations remplirent les églises, les basiliques, les oratoires, les chapelles, attendant avec anxiété le dénouement de cette heure dernière. Elle passa comme les autres, et la fin du monde, dont Dieu seul connaît l'époque, ne sonna point encore. Le mouvement religieux, imprimé par la crainte dans l'esprit des peuples, se traduisit alors par une ardeur générale à reconstruire les églises et les édifices sacrés. Depuis l'invasion des Barbares, l'architecture chrétienne avait disparu, comme tous les autres arts, au milieu des révolutions qui bouleversaient la société

européenne. Des monuments d'un style nouveau, et surnommé *gothique*, parce qu'il avait été emprunté aux Goths d'Espagne, s'élevèrent à la fois dans toutes les principales cités du monde. « Le roi Robert, dit un chroniqueur, prit part avec zèle à ce » grand mouvement religieux; il fit commencer l'église de Notre-» Dame de Paris, sur les débris d'un temple païen, » et c'est de cette période que datent les progrès éclatants de l'art monumental du moyen âge. Le courant qui entraînait les esprits vers l'interprétation des prophéties donna naissance à deux hérésies diamétralement opposées. Un fanatique nommé Leutard, du diocèse de Châlons, prenant acte de ce que le monde survivait au temps qu'on lui croyait définitivement fixé par l'Apocalypse, prétendit qu'il ne fallait croire qu'une partie de ce que les prophètes avaient écrit. Dans le même temps, un autre exalté, Vilgar, de Ravenne, enseignait au contraire qu'il faut croire tout ce qui a été dit par les poètes, et que leur inspiration a eu quelque chose de prophétique. Ces rêveries, jetées dans le monde, au moment où les esprits étaient le plus vivement préoccupés des questions d'avenir, furent avidement saisies par la foule. Il y eut alors comme un débordement d'erreurs, qui fit croire à quelques-uns que le mot de l'Apocalypse était accompli : « Satan sera lâché après mille » ans. » De grandes calamités publiques, pestes, famines, intempéries des saisons, inondations des rivières, signalèrent la fin du xe siècle, et semblèrent marquer en effet une date d'un caractère fatal.

6. Les malheurs de Jérusalem et de la Palestine, livrées à toutes les horreurs de la persécution musulmane, attirèrent en ce moment l'attention de l'Europe chrétienne. Sylvestre II fut le premier pape qui comprit la nécessité d'armer la chrétienté, pour repousser ses plus mortels ennemis. La foi, réveillée dans tous les cœurs, était profondément blessée à la nouvelle des désastres de la Terre Sainte, et de l'humiliation qu'un joug impie et cruel faisait peser sur les lieux témoins de la Rédemption du monde. En dehors de l'intérêt religieux, si puissamment engagé dans cette lutte, la question d'humanité et de civilisation devait se débattre entre les soldats du Christ et les fils du Prophète. Sylvestre II, dans une lettre fameuse adressée par lui à

toute la catholicité, traça le programme politique que les croisades devaient réaliser. « Le sol fécond de Jérusalem, disait-il, » est la patrie des prophètes, et renferme les monuments des » patriarches : c'est d'ici que s'élancèrent, à la conquête de l'univers, les Apôtres, ces éclatantes lumières du monde; c'est » d'ici que Jésus-Christ a promulgué ses oracles. *Son sépulcre*, » ont dit les prophètes, *sera glorieux*. Cependant les infidèles » dévastent les lieux saints, et en font un théâtre d'ignominie. » Levez-vous donc, soldats du Christ! saisissez l'étendard avec » l'épée; et ce que vous ne pouvez faire par vos armes, faites-le » par vos conseils et vos richesses. » Les Pisans seuls répondirent alors à l'éloquent appel de la Papauté; mais l'écho de cette voix retentira pendant des siècles en Europe, et surtout en France, cette terre des nobles dévouements et des grandes choses. Il semblait de la destinée de Sylvestre II d'inaugurer dans le cours de son pontificat toutes les idées qui devaient se développer magnifiquement plus tard, au sein de l'Eglise. On lui attribue la première pensée du Jubilé, « cette grande invitation, adressée aux chrétiens, de faire une halte dans la vie, et » de puiser dans la foi et dans la charité quelques forces pour » achever leur pèlerinage vers l'éternité (1). » Il déploya au maintien de la suprématie des Papes cette énergie que saint Grégoire VII fit éclater depuis jusqu'à l'héroïsme. Conon, évêque de Pérouse, éleva des prétentions sur l'abbaye de Saint-Pierre, qui jusque-là avait été une partie intégrante des domaines du Siége de Rome. L'abbé avait voulu défendre les droits du souverain Pontife; mais il avait été chassé à main armée de son église, et on avait pillé ses biens. Sylvestre II poursuivit cette affaire avec vigueur; il fit assembler un concile pour la juger, dans le palais de Latran : l'entreprise de Conon fut condamnée, et le Saint-Siége rentra dans l'exercice de sa juridiction sur les domaines contestés.

7. Mais le fait le plus saillant du pontificat de Sylvestre II fut la conversion définitive de la Hongrie. Le jeune duc Etienne, que l'Eglise a mis au nombre des saints, avait succédé dans le

(1) *Vie de Sylvestre II*, par M. Hock, traduct. de M. l'abbé Axinger.—Préface.

gouvernement de ce pays à son père Geisa (997). Il inaugura son pouvoir en déclarant sa volonté formelle de voir tout son peuple embrasser la foi de Jésus-Christ. Ceux de ses sujets qui demeuraient attachés à l'idolâtrie se révoltèrent, sous la conduite de quelques seigneurs. Etienne marcha contre eux, remporta une victoire complète, et, en action de grâces, fonda une abbaye en l'honneur de saint Martin, qui, par sa naissance, se rattachait plus particulièrement à la Hongrie. Dès lors le corps de la nation se rangea sous l'étendard de Jésus-Christ. Des ouvriers apostoliques vinrent y semer la bonne nouvelle de l'Evangile. Pour donner plus de consistance et de force à cette Eglise naissante, Etienne divisa les terres de sa domination en dix évêchés, dont la métropole fut Strigonie (1) sur le Danube. Quand ces grands événements furent accomplis, Etienne envoya à Rome Astric, évêque de Colocza, pour demander au pape Sylvestre II la confirmation de ces évêchés, et le titre de roi pour le duc Etienne (1000). En apprenant ces heureuses nouvelles, le souverain Pontife laissa éclater toute sa joie : et comme l'envoyé hongrois le saluait du titre d'*apostolique*, titre qu'on donnait alors officiellement aux Papes : « Si je suis l'*apostolique,* dit Sylvestre, c'est Etienne » qui est l'apôtre, lui qui a soumis un si grand peuple au joug » de la foi. » C'est de là qu'est venu l'usage d'appeler les rois de Hongrie : *Majesté apostolique.* Sylvestre accorda à Etienne le titre qu'il lui demandait; il lui envoya, pour la cérémonie du sacre, un diadème enrichi de pierreries, et une croix qu'il lui permit de faire porter devant lui comme une marque de son apostolat. Il lui donnait en même temps le pouvoir de disposer et régler les affaires ecclésiastiques de son royaume. Ce privilége équivalait au titre de légat perpétuel du Saint-Siége. Il fut confirmé dans la suite par le concile de Constance, à la demande de l'empereur Sigismond, en qualité de roi de Hongrie. Saint Etienne porta dignement le sceptre qu'il tenait à honneur de devoir au Siége apostolique. Il soumit complétement les Slaves et les Bulgares; et la Hongrie lui dut la plupart de ses institutions sociales. Telle était dès lors la prééminence politique de la Pa-

(1) C'est la même ville que Gran.

pauté, qu'elle distribuait des couronnes : et ce fait prouve surabondamment qu'elle n'avait point perdu son influence sur le monde, au milieu des désastres du xe siècle.

8. Pendant que saint Etienne Ier illustrait le trône qu'il venait de fonder en Hongrie, la couronne d'Allemagne passait aux mains d'un prince non moins cher à l'Eglise, et dont le nom réunit les deux auréoles de la sainteté et de la gloire historique. L'empereur Othon III venait de mourir à la fleur de l'âge, à Paterno, petite ville de la Campanie. On lui donna pour successeur saint Henri II, duc de Bavière. Son règne fut une lutte continuelle et presque toujours heureuse, soit avec les grands vassaux allemands et italiens qui cherchaient à se rendre indépendants, soit avec les Slaves qu'il voulait soumettre et convertir. Sa piété, son zèle pour la propagation de la foi chrétienne, sa soumission à l'autorité de l'Eglise, faisaient l'édification de ses contemporains. Le saint et le héros se trouvaient, par une heureuse alliance, réunis en sa personne, et ses brillantes qualités rappelaient Charlemagne, dont il était l'un des descendants. L'impératrice sainte Cunégonde, sa femme, par sa modestie, sa vertu et son inépuisable charité, se montrait la digne épouse d'un saint couronné (1002). Ils vécurent tous deux, d'un consentement mutuel, dans la continence parfaite, et furent l'un des plus illustres exemples de ces mariages de la virginité, sources de bénédictions et de grâces.

9. Sylvestre II ne survécut pas longtemps à l'avénement de saint Henri II au trône de Germanie. Il mourut le 12 mai 1003, avec la réputation d'un grand et saint Pontife, et avec la gloire d'avoir remis en honneur les lettres et les sciences, éclipsées pendant les ténèbres du xe siècle. Il nous reste de ce Pape cent quarante-neuf lettres, quelques ouvrages de mathématiques et une Vie de saint Adalbert, archevêque de Prague. Après lui, le Saint-Siége va déchoir encore de la hauteur où son génie l'avait élevé, pour redevenir le jouet des factieux; mais l'impulsion était donnée : Grégoire VII n'est pas loin.

§ 2. **Pontificat de Jean XVIII** (1) (6 juin 1003-31 octobre 1003).

10. Jean XVIII, porté par son seul mérite au trône de saint Pierre, donnait les plus belles espérances et promettait un digne successeur à Sylvestre II; mais sa mort prématurée, après trois mois de règne, l'empêcha de les réaliser (31 octobre 1003).

§ 3. **Pontificat de Jean XIX** (19 mars 1004-18 juillet 1009).

11. Jean XIX fut élevé le 19 mars 1004 au souverain pontificat. Cette époque, nous l'avons dit, voyait une génération de saints perpétuer les exemples de vertu et les œuvres édifiantes des premiers siècles de l'Eglise. Le saint Antoine du XIe siècle, l'illustre ermite d'Italie, saint Nil, achevait à Tusculum sa vie d'humilité, de solitude et de pénitence. Quand il fut venu à douze milles de Rome, dans un lieu désert où il souhaitait mourir, le comte Grégoire de Tusculum, sur le territoire duquel il se trouvait, vint le voir. Ce seigneur, poussé par des vues ambitieuses, n'avait pas toujours circonscrit ses actions dans les bornes du droit et de la justice. On l'accusait, non sans raison, d'avoir fait peser son influence sur l'élection des souverains Pontifes. Sa tyrannie avait fomenté plusieurs fois des troubles en Italie, et fait verser des flots de sang. En abordant saint Nil, il se jeta à ses pieds : « Mon père, lui dit-il, mes péchés me rendent » indigne de recevoir dans ma demeure un serviteur de Dieu tel » que vous. Cependant, puisque vous avez daigné honorer mes » domaines de votre présence, voilà ma maison, ma ville et » toutes ces campagnes à votre disposition. Ordonnez-en comme » il vous plaira. » Le modeste religieux lui demanda de pouvoir prier en repos, et passer le reste de sa vie dans la *Grotta Ferrata*, petit ermitage élevé sur les ruines de l'ancienne villa de Cicéron. Il y termina sa pieuse vie le 26 septembre 1005, laissant ainsi les souvenirs de la solitude chrétienne dans cette retraite illustrée par l'éloquence et la philosophie païenne du prince des orateurs latins.

(1) Ce Pontife est compté comme le dix-huitième de ce nom, parce qu'on a introduit l'usage de conserver au Catalogue des souverains Pontifes l'antipape Philagathe (Jean XVII), dont nous avons parlé sous le pontificat de Grégoire V.

12. L'année précédente (1004), saint Abbon, abbé de Fleury, une autre gloire de la vie monastique, mourait en France, martyr de son zèle pour la discipline. Il avait entrepris la réforme du monastère de la Réole en Gascogne. Nous en avons déjà fait la remarque, ce n'était pas chose facile d'arrêter la licence qui s'était introduite, avec l'oubli des règles canoniques, dans certaines communautés religieuses. Le relâchement et le désordre étaient à leur comble dans le monastère de la Réole. Saint Abbon essaya d'abord d'y faire observer plusieurs règlements que son zèle lui dicta; il y fit venir en même temps quelques religieux de son abbaye de Fleury pour améliorer insensiblement, par des exemples de régularité et de vertu, l'esprit général. Mais les moines, aigris par ces mesures, se portèrent aux dernières violences. Une lutte s'engagea; le saint abbé se jeta au milieu des combattants pour arrêter leur fureur sacrilège; un de ces forcenés lui perça le flanc d'un coup de lance. Saint Abbon dissimula sa blessure et voulut remonter à sa cellule. En y rentrant, il expira dans les bras d'Aimon, son disciple fidèle, qui nous a conservé le récit de ses travaux et de ses vertus (12 novembre 1004).

13. En ce temps, la terre fournissait une abondante moisson au ciel. Saint Adalbéron, évêque de Metz, mourait le 14 décembre 1005. Il était fils de Frédéric, duc de la basse Lorraine, et de Béatrix, sœur de Hugues Capet. Sa naissance lui ouvrait ainsi le chemin à tous les honneurs de la terre; mais sa piété dirigea sa vocation vers le service de l'Eglise, et les hautes dignités qu'il y obtint furent relevées par son mérite. Elu évêque de Metz (994), il mit en pratique sa maxime favorite : « Pour » faire le bien, disait-il, un bon pasteur doit commencer par se » faire aimer. » Il avait pour cela tous les dons de la nature et de la grâce : des manières douces et polies, des inclinations bienfaisantes, l'art de rendre un service comme s'il eût été lui-même l'obligé. Il partagea le zèle des grands saints de son siècle pour la réforme monastique, et propagea dans son diocèse l'ordre de Saint-Benoît, qui rappelait l'état religieux à sa première ferveur. Il voulut placer son épiscopat d'une manière plus spéciale sous les auspices de la chaire apostolique; et, dans ce dessein,

il entreprit un pèlerinage *ad limina Apostolorum*. Sa maison était l'asile des pauvres et des malheureux. Il les recevait avec bonté, leur lavait lui-même les pieds, selon les traditions de l'hospitalité antique, et se croyait honoré de servir de ses mains ces représentants de Jésus-Christ. Une maladie contagieuse, qu'on nomma le *feu sacré*, lui donna occasion de faire éclater l'héroïsme de sa charité. Plusieurs provinces furent alors affligées par ce fléau. Ceux qui en étaient atteints venaient à Metz, au tombeau de saint Goëric, y chercher un prompt secours à un mal si cruel. Adalbéron recevait chez lui tous les malades, lavait leurs ulcères malgré l'infection, et leur donnait lui-même à manger. Adalbéron, qui aimait si tendrement Jésus-Christ dans la personne des pauvres, avait une vive et respectueuse dévotion pour les mystères de ce Dieu sauveur. Il ne célébrait jamais la sainte messe sans s'être revêtu auparavant d'un cilice, et il ne pouvait tenir entre ses mains le corps de Jésus-Christ sans l'arroser de ses larmes. Il passait les veilles des principales fêtes sans prendre aucune nourriture; et pour mieux sanctifier par la prière et le recueillement le jeûne du carême, il se retirait dans quelque monastère de son diocèse. Saint Adalbéron mourut le 14 décembre 1005.

14. L'année 1006 vit mourir saint Fulcran, évêque de Lodève. Issu d'une des plus nobles familles du Languedoc, Fulcran se distingua également par sa tendre piété, par sa vigilance pastorale et par sa généreuse charité. Dans une famine qui désola tout le midi de la France, il se fit comme le père nourricier de tous les malheureux. Malgré ses libéralités, il trouva encore des fonds pour faire rebâtir son église cathédrale, sous l'invocation de saint Genès d'Arles, et pour y joindre un monastère dédié au Sauveur. Après cinquante-huit ans d'épiscopat, il alla recevoir le prix de ses vertus (13 février 1006). Sur le point d'expirer, il se fit soutenir les bras pour donner une dernière bénédiction à son peuple bien-aimé, qui s'était réuni à la cathédrale où le saint évêque avait voulu mourir.

Une autre gloire de l'Eglise de France commençait alors à briller du double éclat de la vertu épiscopale et du mérite littéraire. C'était saint Fulbert, évêque de Chartres. D'une naissance

obscure, il disait de lui-même « qu'on l'avait retiré de la pous-» sière pour le faire asseoir avec les princes de l'Eglise. » Il avait fait ses études à Reims, sous la direction de Gerbert, depuis Sylvestre II. Sa réputation d'éloquence le fit appeler à présider l'école claustrale de Chartres. Il y porta une érudition qui n'avait d'égale que sa modestie. Outre les lettres divines et humaines, il avait acquis des connaissances médicales remarquables pour son temps. On voit, par son *Traité contre les Juifs*, qu'il n'ignorait pas l'hébreu. Les fonctions de l'épiscopat ne lui firent point discontinuer les leçons publiques. Sa volumineuse correspondance avec toutes les sommités religieuses, politiques et littéraires de son temps, atteste qu'il était alors regardé comme l'oracle de la France. Il a attaché son nom à la fondation de la cathédrale de Chartres, ce merveilleux monument du génie chrétien de nos pères. Au milieu des travaux et des honneurs de sa dignité, saint Fulbert ne considérait qu'avec effroi la responsabilité de sa charge. « Mon Créateur, disait-il, mon unique » confiance, mon salut et ma vie, donnez-moi force et courage. » Je crains d'être entré témérairement dans l'épiscopat et de » devenir pour les autres une pierre d'achoppement : et pourtant, » quand je songe que sans appui de naissance ou de richesses, » *comme le pauvre élevé de son fumier* (1), je suis monté sur » cette chaire, il m'est impossible de ne pas voir là l'œuvre de » votre Providence. » Saint Odilon, abbé de Cluny, fut obligé de calmer les scrupules du pieux et modeste prélat; et, sur ses instances, Fulbert consentit à exercer un ministère que Dieu comblait de tant de bénédictions. Il méritait, pour la doctrine, de compter parmi les Pères de l'Eglise. Ses *Lettres* sont écrites avec beaucoup de grâce et d'esprit, d'un style aisé et délicat. Son *Traité contre les Juifs* se distingue par la solidité du raisonnement et la profondeur des pensées. A ces dons d'une intelligence supérieure, saint Fulbert joignait un zèle à la fois prudent et ferme, pour le maintien de la discipline ecclésiastique; et il le signala pendant toute la durée de son pontificat (1007-1029).

15. Ces exemples de sainteté et de vertu réagissaient sur tous

(1) « De stercore erigens pauperem. » *Psalm.* 112, ỳ 6

les rangs de la société. Les mœurs encore farouches des jeunes nations de l'Europe s'imprégnaient peu à peu de la sève religieuse. On en vit un exemple illustre dans la personne de Foulque-Nerra, comte d'Anjou, l'un des seigneurs les plus puissants de France, mais en même temps l'un des guerriers les plus emportés et les plus violents. Vers l'an 993, il était entré à main armée dans le cloître de Saint-Martin de Tours, et en viola l'asile. Les religieux, pour protester contre ce sacrilége, descendirent toutes les châsses des saints et l'image de Jésus-Christ crucifié, et les entourèrent d'épines; ils fermèrent ensuite les portes de l'église avec défense de les ouvrir à personne qu'aux pèlerins étrangers. Foulque-Nerra, frappé de cet appareil lugubre, voulut expier sa faute par une pénitence solennelle. Il vint, pieds nus, accompagné des principaux seigneurs de sa suite, faire amende honorable au tombeau de saint Martin : il se prosterna devant les châsses des saints et le crucifix, et promit de respecter désormais l'Eglise et toutes ses propriétés. Cet événement commença une révolution dans les idées du comte d'Anjou. Effrayé des désordres de sa vie, pour apaiser les remords de sa conscience, troublée par tant de souvenirs sanglants, il fit le pèlerinage de Jérusalem, et au retour fonda le monastère de Beaulieu, près de Loches. Un légat du souverain Pontife consacra le nouveau couvent, et une bulle exempta le monastère de Beaulieu de la juridiction de l'archevêque de Tours. Deux autres pèlerinages en Palestine occupèrent le reste de la vie de Foulque-Nerra, et lui valurent le surnom de *Palmier*, à cause des palmes que les pèlerins rapportaient de la Terre Sainte.

16. Un prince tout à la fois plus puissant, plus religieux et plus pacifique que Foulque d'Anjou, était le duc d'Aquitaine, Guillaume V, que plusieurs historiens ont surnommé le Grand. C'était le défenseur des pauvres, le père des moines, le protecteur des églises. Dès sa jeunesse, il prit la coutume de faire chaque année le pèlerinage de Rome ou celui de Saint-Jacques en Galice. L'habitude d'aller ainsi renouveler les sentiments de foi et de ferveur, dans les lieux consacrés par quelque grand souvenir religieux, commençait à s'introduire dans la chrétienté. Plus tard, sans doute, des désordres se glissèrent dans ce pieux usage.

L'abus se trouve à côté des meilleures choses. Mais en ce siècle où la foi était plus ardente, où la vie tout entière était dominée par la pensée religieuse, les pèlerinages étaient encore un sujet d'édification, de pénitence et de conversion. Guillaume d'Aquitaine entretenait des relations d'amitié avec le roi de France, Robert-le-Pieux; Alphonse, roi de Léon; Sanche-le-Grand, roi de Navarre; Canut, roi d'Angleterre et de Danemarck, et l'empereur saint Henri. Solidement instruit dans sa jeunesse, il conserva toujours le goût de l'étude. Il créa dans son palais une bibliothèque considérable pour son temps; à l'imitation de Charlemagne, il réunit près de lui des savants dont il aimait la société, et il passait dans leurs doctes entretiens les loisirs prolongés de l'hiver. Une découverte intéressante attira, vers l'an 1009, l'attention du monde catholique sur l'Aquitaine. Alduin, abbé du monastère de Saint-Jean-d'Angely, en Saintonge, trouva dans la muraille de son église un petit coffre de pierre, renfermant un reliquaire d'argent, avec cette inscription : « Ici repose le chef du précurseur de Jésus-Christ. » L'authenticité de cette relique était peut-être fort contestable. Néanmoins personne, en Aquitaine, ne songea à la révoquer en doute. On accourut bientôt à Saint-Jean-d'Angely, non-seulement de toutes les parties de la Gaule, mais encore des pays étrangers. Le roi Robert y vint avec la reine Constance et y offrit une conque d'or du poids de trente livres, ainsi que d'autres ornements précieux. Sanche, roi de Navarre, s'y rendit aussi; le duc de Gascogne, le comte de Champagne, toutes les illustrations de l'époque y envoyèrent les plus riches offrandes. Nous relatons ce fait comme un trait caractéristique des mœurs du temps. Beaucoup d'autres du même genre se produisirent alors. Les écrivains hostiles à la religion y ont trouvé l'occasion d'attaquer la simplicité crédule des âges de foi : ils ont prétendu que les prêtres et les moines exploitaient à leur profit la superstition populaire. Pour être juste et vrai, il fallait dire que s'il y eut erreur dans le degré de vénération à rendre à certaines reliques, il ne se trouva nulle part supercherie. Les prêtres et les moines partageaient sincèrement la croyance de leur temps : s'il se rencontra des dupes, ils le furent les premiers. Quant aux inconvénients qui pouvaient

résulter de la dévotion des peuples à des reliques dont l'authenticité ne nous paraît point assez sérieusement prouvée, à nous qui jugeons d'après les ressources plus étendues et plus sûres de la critique moderne, voici la judicieuse observation du protestant Leibnitz : « En prouvant que l'on peut avec justice honorer les » saints, en se renfermant dans les bornes que nous avons assi- » gnées, nous avons montré que l'on peut vénérer de même » leurs reliques, et, en leur présence, ainsi que devant les » images, rendre des hommages aux saints à qui elles appar- » tiennent. Or, comme il ne s'agit ici que de pieuses affections, » peu importe, lors même que par hasard les reliques que l'on » croit véritables seraient supposées. »

17. Le prélat qui, à cette époque, fit preuve du savoir théologique le plus profond, fut Burchard, évêque de Worms (1006). Il était né dans la Hesse, de parents nobles, qui l'envoyèrent faire ses études d'abord à Coblentz, ensuite au monastère de Loches et à Liége. Promu, jeune encore, à l'épiscopat, il y conserva tous ses goûts d'études. N'ayant personne auprès de lui qui pût le seconder, il pria Baldric, évêque de Liége, avec lequel il était lié d'amitié, de lui envoyer un homme versé dans la connaissance des Ecritures, pour se mettre sous sa direction. Baldric lui donna le moine Olbert, qui devint depuis abbé de Gemblours. Burchard était préoccupé d'un projet gigantesque : il travaillait à la composition d'une théologie canonique, dans le but de rétablir l'observation de la discipline dans son diocèse. Il fut aidé dans cette volumineuse compilation par Walther, évêque de Spire; par Brunichon, prévôt de l'église de Worms, auquel il dédia son œuvre; mais surtout par Olbert, son maître. Afin d'en mûrir l'ensemble et les détails avec plus de calme, il se retirait à deux lieues de Worms, dans un ermitage qu'il s'était fait construire. Les autorités sur lesquelles il s'appuie dans ce long ouvrage sont les saintes Ecritures; les écrits des Pères, saint Basile, saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise, saint Benoît, saint Isidore; les décrétales des Papes, les canons des Apôtres et ceux des conciles; les pénitentiels de Rome, de saint Théodore de Cantorbéry et du vénérable Bède. L'ouvrage est divisé en vingt livres, qui embrassent l'économie de tous les

devoirs sociaux dans leurs rapports avec les diverses conditions. Dans la Théologie morale et judiciaire de Burchard tout se tient. La règle, c'est la parole de Dieu interprétée et appliquée par son Eglise. Toute la hiérarchie spirituelle et civile y trouve sa place, depuis le Pape jusqu'au moindre clerc, depuis l'empereur jusqu'au moindre chef de famille. Les critiques modernes ont remarqué quelques méprises dans l'immense travail du saint et savant évêque de Worms : par exemple, des citations qui ne sont pas tirées des pièces originales, mais provenant d'autres collections fautives. Il suffira d'un mot pour répondre à ce reproche. Au XIe siècle, on n'avait pas sous la main les magnifiques éditions des Pères et des conciles, que nous devons à l'érudition des Bénédictins et des Jésuites, des Mabillon, des Labbe, des Mansi, des Ballerini. Il fallait alors recourir à des manuscrits difficiles à se procurer, difficiles à lire; et si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est du prodigieux savoir déployé par Burchard, dans un siècle qu'on est convenu de taxer d'*ignorance*.

18. Quant à la fameuse collection des décrétales d'Isidore Mercator, à laquelle l'évêque de Worms fit plusieurs emprunts, les écrivains hostiles à la Papauté lui reprochent d'avoir été compilée dans un esprit de partialité envers les souverains Pontifes, et par leur ordre. C'est sur cet unique document, prétendent-ils, que se fonde la coutume de réserver au jugement du Saint-Siége les *causes ecclésiastiques majeures*, et le droit d'*appel à la cour de Rome*. Mgr Palma répond à ces trois griefs d'une manière victorieuse. « Il est constant, dit-il, que loin d'avoir fait » rédiger eux-mêmes la collection d'Isidore Mercator, les Papes » n'ont jamais consenti à reconnaître l'authenticité de toutes les » décrétales qu'elle renferme. On a voulu soutenir que Nicolas I[er] » les avait approuvées : le fait est complétement faux. L'histoire » de l'Eglise, dès les premiers siècles, nous fournit plusieurs » monuments de la tradition apostolique, qui réservait au Saint-» Siége la connaissance des causes majeures. Innocent I[er] écri-» vait, en 404, à Victrice, archevêque de Rouen : *Si des causes* » *majeures viennent à se produire, il faut, suivant les décrets* » *du concile et l'antique coutume de l'Eglise, les déférer au Siége*

» *apostolique, après qu'elles auront été jugées par les évêques* (1).
» Le concile auquel Innocent I[er] fait allusion, de l'aveu de tous
» les auteurs, est le concile de Sardique. Le Pape saint Zosime
» écrivait dans le même sens aux évêques des Gaules; Sixte III
» à Anastase, évêque de Thessalonique; Léon-le-Grand aux
» évêques d'Illyrie. Donc, la coutume de réserver les *causes ma-*
» *jeures* au jugement du Saint-Siége n'est point une innovation
» d'Isidore Mercator; c'est une tradition apostolique. Il faut en
» dire autant des appels à la cour de Rome, dont nous avons
» trouvé de fréquents exemples dans l'histoire de saint Cyprien,
» de saint Athanase, de Marcel d'Ancyre. Encore ici les décré-
» tales d'Isidore n'ont rien innové (1). »

19. La science et la vertu, qui avaient de si illustres représentants en France et en Germanie, pourraient nous présenter des noms aussi célèbres en Angleterre et en Espagne. Il nous suffira de citer saint Dunstan, saint Elphége, archevêque de Cantorbéry (2), saint Alfric et saint Léofric, en Angleterre. Saint Froïlan, évêque de Léon, saint Attilan, évêque de Zamora, faisaient la gloire de la catholique Espagne, qui continuait ses luttes séculaires contre les Maures. Robert-le-Pieux, en France; Alphonse V, en Espagne; saint Henri II, en Germanie; saint Etienne I[er], en Hongrie, mettaient leur influence et leur pouvoir au service de la chrétienté. L'Orient, sous la domination simultanée de Basile II et de Constantin VIII, était en paix avec le Saint-Siége. Le pontificat de Jean XIX s'écoula dans ces conditions prospères. Ce Pape rétablit l'évêché de Mersbourg et érigea celui de Bamberg, à la prière de saint Henri II. Divers conciles en Italie et en France (1005-1006) réglèrent les questions de droit canonique et de discipline. Saint Brunon, surnommé Boniface, en faveur de qui l'évêché de Mersbourg venait d'être

(1) « Si majores causæ in medium fuerint devolutæ, sicut synodus statuit, et vetus consuetudo exigit, ad sedem apostolicam, post episcopale judicium, referantur. »

(2) *Prælectiones Historiæ ecclesiasticæ.* Mgr PALMA, t. II, cap. XIV.

(3) Nous aurons bientôt à raconter son martyre par les Danois, lors de leur invasion en Angleterre.

rétabli, recevait la couronne du martyre, en Russie, où son zèle apostolique l'avait conduit pour prêcher l'Evangile, dans des contrées encore païennes (14 février 1009). Ainsi l'Eglise, toujours féconde, étendait ses conquêtes, et versait le sang de ses martyrs sur les plages lointaines, comme une semence de nouveaux chrétiens. Jean XIX, avant d'aller rendre compte à Dieu d'un pontificat qui avait été illustré par tant d'exemples de vertu, sentit le besoin de se recueillir lui-même dans la solitude. Il abdiqua la Papauté, et embrassa la vie monastique à l'abbaye de Saint-Paul de Rome. Après sa retraite, le Saint-Siége eut une vacance de trois mois.

20. On place sous le pontificat de Jean XIX l'importante découverte de la gamme, par Guy d'Arezzo, religieux bénédictin, qui fixa ainsi les principes de la tonalité moderne, et préluda aux progrès que l'art musical, en se développant, devait réaliser par les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Guy d'Arezzo donna aux six notes les noms des premières syllabes de l'hymne que l'Eglise romaine chante aux vêpres de la fête de saint Jean-Baptiste

Ut queant laxis *resonare* fibris
*Mi*ra gestorum *fa*muli tuorum,
*Sol*ve polluti *la*bii reatum,
Sancte Joannes.

Dans une lettre où il expose les avantages de sa nouvelle méthode, le modeste religieux s'exprime ainsi : « J'espère que ceux » qui viendront après nous, prieront Dieu pour la rémission de » nos péchés; car, au lieu de dix années qu'il fallait auparavant » pour acquérir à grand'peine une science fort imparfaite du » chant ecclésiastique, nous formons maintenant un chantre en » un an, deux au plus. » On peut, en effet, imaginer combien il devait être difficile d'étudier le chant, avant l'invention de la gamme. Le Pape appela Guy d'Arezzo à Rome, et lui exprima sa vive satisfaction pour cette utile découverte. La première messe qui fut chantée en Allemagne, d'après la méthode de Guy, fut exécutée à Bamberg, lors de la consécration de la cathédrale par le pape Benoît VIII. Tout le monde fut émerveillé de la

facilité avec laquelle on put alors apprendre la musique, qui avait autrefois exigé dix ans d'exercices (1).

§ 4. **Pontificat de Sergius IV** (11 octobre 1009-13 juillet 1012).

21. Le pontificat de Sergius IV, élevé, le 11 octobre 1009, sur le trône de saint Pierre, coïncida avec un désastre dont le retentissement se prolongea au sein de la chrétienté tout entière. Les Musulmans abattirent à Jérusalem l'église du Saint-Sépulcre, qui avait déjà été brûlée par les Perses, dans le VIIe siècle. Il passa pour constant que ce dernier forfait eut pour premiers auteurs les Juifs de France, qui écrivirent au calife Hakem que s'il ne ruinait promptement ce terme de pèlerinage, si fréquenté par les chrétiens, bientôt ceux-ci le dépouilleraient de ses états. Le porteur de cette lettre fut arrêté à Orléans, où un pèlerin qui avait voyagé avec lui en Palestine le reconnut. Il confessa son crime, et fut condamné à être brûlé vif. Les Juifs, qui étaient en grand nombre et très riches à Orléans, en furent chassés. La nouvelle de leur trahison se répandit dans tout le royaume et par tout l'univers : ce qui fit prendre aux princes chrétiens la résolution unanime de les bannir entièrement de leur domination. La haine publique éclata en même temps dans toutes les provinces. On les chassa des villes, on les poursuivit dans les campagnes, comme des animaux malfaisants; plusieurs furent noyés, un grand nombre périt par le fer et par d'autres genres

(1) « La gamme inventée par Guy d'Arezzo n'avait d'abord que les six premières notes; on y ajouta plus tard une septième, qui complète les principales intonations de l'échelle musicale. De nos jours, on a découvert un rapport surprenant et mystérieux entre les sept intonations principales du son, les sept couleurs principales de la lumière, les sept figures principales de la géométrie. Par exemple, une barre de fer, chauffée graduellement, présente graduellement les sept couleurs principales dans lesquelles se divise le rayon lumineux: si, dans cette incandescence graduelle, on frappe la barre de fer, elle rend graduellement les sept notes de la gamme musicale; si on place à côté, sur une feuille de fer-blanc, ou sur le couvercle d'un piano, une poudre fine et légère, les vibrations graduelles des sept notes principales formeront graduellement, avec la poussière, les sept figures principales de la géométrie : le cercle, l'ellipse, le cône, etc. Ce mystère de la nature paraît s'étendre fort loin. » (M. ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, t. XIII, p. 440.)

de tourments; quelques-uns se tuèrent de désespoir; d'autres se firent baptiser pour échapper à la mort. Les haines nationales, exaltées par ces vengeances, se portèrent souvent à des excès, qu'avec nos mœurs actuelles nous ne pouvons que condamner. Elles persistèrent pendant toute la durée du moyen âge. On a encore trouvé là une occasion d'incriminer l'Eglise, comme si elle eût excité l'indignation populaire contre les Juifs, et que tout le sang versé, dans ces circonstances déplorables, dût lui être imputé. L'histoire, qui n'est que le témoin de la vérité, ne peut s'associer à ces reproches calomnieux. Elle constate seulement le courant des idées générales, qui poussait la chrétienté tout entière à des violences contre les Juifs, race déicide et marquée comme d'un sceau réprobateur. La scission profonde qui existait entre les habitudes des peuples chrétiens et celles de cette nation odieuse, la réputation bien établie qu'avaient les Juifs de s'enrichir par des moyens usuraires, de traiter tous les royaumes de l'univers comme leurs pères avaient traité les Egyptiens, et de les dépouiller de leurs richesses, entretinrent ces préjugés, qui éclatèrent parfois d'une manière terrible. Mais c'étaient là des faits qui se rattachaient au caractère général d'une époque : on ne saurait les attribuer à l'Eglise en particulier, pas plus qu'à aucune autre institution alors existante. Chaque siècle, chaque phase de la civilisation a son lot de bonnes et de mauvaises actions qui lui est propre. L'Eglise faisait infiltrer goutte à goutte, au cœur des sociétés nouvelles, des principes de douceur et de bienveillance universelles. Mais elle eut longtemps à combattre, pour atteindre au but de cette noble mission. Et si notre siècle, qui est encore loin de la perfection, même en ce genre, croit devoir se glorifier d'avoir fait quelques progrès sur ses pères, c'est aux efforts incessants de l'Eglise qu'il en est redevable.

22. Peu après la ruine du saint sépulcre, le pape Sergius IV eut la douleur d'apprendre que les pirates danois, en Angleterre, avaient pris d'assaut la ville de Cantorbéry, sans épargner les femmes ni les enfants. C'était saint Elphége qui occupait alors ce grand siége. Formé, dans sa jeunesse, aux austérités monastiques, puis abbé du monastère de Bath, qu'il avait fondé, il porta sur la chaire épiscopale tout son goût pour l'abnégation et

la pénitence. Dans les plus grands froids de l'hiver, il se levait au milieu de la nuit, et allait prier en plein air, pieds nus, et le reste du corps couvert seulement d'une légère tunique. Sa charité était si vigilante et si libérale, qu'il parvint, par ses seuls efforts, à abolir entièrement la mendicité dans son diocèse. Quand les Danois vainqueurs entrèrent à Cantorbéry, saint Elphége s'échappa des mains de ses moines qui voulaient le retenir dans l'église, et, se jetant entre les mourants et les meurtriers, il s'écriait : « Epargnez ces faibles et innocentes victimes, qu'il » vous est honteux d'immoler sans cause. Tournez votre colère » contre moi, qui ai retiré tant de captifs de vos mains, et qui » vous ai si souvent reproché vos forfaits. » Ces barbares se jetèrent sur lui, le chargèrent de coups de pied et de poing, lui déchirèrent le visage de leurs ongles, et lui serrèrent la gorge pour l'empêcher de leur parler davantage. Ils le renfermèrent ensuite dans une étroite prison, et l'y tinrent sept mois. Dans cet intervalle, une maladie épidémique décima leur armée. Ceux des chrétiens qui avaient quelque accès près des Danois leur firent comprendre que ce fléau était une punition divine. Les Barbares vinrent demander grâce à l'archevêque, et le mirent en liberté. Saint Elphége n'en jouit pas longtemps. Les Danois voulurent le contraindre de leur livrer les sommes d'argent dont sa charité disposait en faveur des malheureux. Il refusa, et fut remis en prison après avoir subi d'affreuses tortures. Les Danois revinrent à la charge, et lui demandèrent de leur abandonner enfin ses trésors. Comme il leur peignait les terribles jugements de Dieu, et les affreux égarements où les engageait le culte des idoles, ils se jetèrent sur lui, l'accablèrent de plaies et le laissèrent demi-mort sur la place. Enfin l'un de ces Danois, qu'il avait baptisé la veille, par une compassion digne d'un pareil chrétien, et pour l'empêcher de languir davantage, lui déchargea sur la tête un coup de hache dont il expira (19 avril 1012). Les Danois, qui marquaient ainsi, par des représailles sanglantes, leur passage en Angleterre, avaient été provoqués par les cruautés d'Ethelred à leur égard. L'an 1002, ce prince fit massacrer tous les Danois qui se trouvaient en Angleterre. Le même jour, à la même heure, dans toutes les provinces, les victimes, surprises à l'improviste,

furent égorgées par la populace, avec leurs femmes et leurs enfants. L'horreur du meurtre fut, en plusieurs lieux, aggravée par tous les outrages et toute la barbarie que peut inspirer la haine nationale. Ces exécutions en masse laissèrent, pour de longues années, des germes de vengeance dans l'esprit des peuples. Les Danois firent expier dans la suite, à l'Angleterre, ce facile triomphe de la perfidie; et nous verrons, en 1017, Canut-le-Grand, leur roi, imposer son joug à tous les habitants de la Grande-Bretagne.

23. Le court pontificat de Sergius IV s'était terminé, le 13 juillet 1012. La mort de ce pape fut le signal de nouveaux troubles dans l'Eglise romaine.

§ 5. Pontificat de Benoît VIII (20 juillet 1012-10 juillet 1024).

24. Le comte de Tusculum, par un funeste abus de pouvoir, qui durait depuis la mort de Sylvestre II, se maintenait en possession d'imposer son suffrage et de le faire prévaloir dans les élections des souverains Pontifes. Les formes régulières s'observaient cependant encore; mais cette influence étrangère avait trouvé moyen de s'introduire, en dépit de toutes les règles canoniques. A la mort de Sergius IV, le comte de Tusculum fit élire son propre fils, sous le nom de Benoît VIII (20 juillet 1012). Une faction opposée couronna de son côté un antipape, nommé Grégoire, qui réunit assez de partisans pour que le Pape légitime se vît obligé de quitter Rome, où son séjour n'eût pas été sans danger. Il se réfugia à Polden, en Saxe, où saint Henri II célébrait les fêtes de Noël. Le souverain Pontife se présenta devant le roi de Germanie, dans tout l'appareil de sa dignité, et fit un touchant récit des outrages auxquels il avait été en butte de la part des sujets rebelles. Saint Henri promit sa protection au représentant de Jésus-Christ; et il serait parti immédiatement pour Rome, mais il fut retenu quelque temps par la nécessité de terminer une effroyable révolte des Slaves, qui venaient de secouer à la fois le joug de l'empire et celui de l'Eglise, et qui couvraient la Saxe de sang et de ruines. Traités avec une rigueur intempestive par le duc saxon Bernard et le marquis Théodoric, leurs suzerains, ces peuples retrouvèrent, avec la soif de la vengeance,

tous leurs instincts sauvages. Dans les premiers transports de leur fureur ils parcoururent, le fer et le feu à la main, tous les pays au nord de l'Elbe, incendiant les églises et passant la charrue sur leurs fondements; faisant périr, par les plus horribles supplices, les prêtres et les moines; ne laissant, enfin, au-delà du fleuve, aucun vestige du Christianisme. La population de Hambourg fut tout entière massacrée ou emmenée en esclavage. A Altembourg, ville de Saxe la plus peuplée de fidèles, les Slaves réunirent tous les chrétiens, comme pour une immense boucherie, et les égorgèrent en masse, à l'exception de soixante ecclésiastiques, qu'ils tinrent en réserve pour en faire le jouet d'une cruauté inouïe. Ils leur coupèrent en croix la peau de la tête, leur ouvrirent le crâne, en sorte qu'on voyait à nu la cervelle; puis, les mains liées derrière le dos, ils les promenèrent par tous leurs cantons, ne cessant de les frapper jusqu'à ce qu'ils eussent rendu le dernier soupir. La mort de saint Libentius, archevêque de Hambourg, survenue sur ces entrefaites, ne fit que compliquer l'état des choses, en privant les Eglises désolées d'un prélat dont la modération et la sagesse étaient d'autant plus nécessaires que la situation était plus déplorable. Benoît VIII, de concert avec saint Henri II, éleva sur ce siége métropolitain un pasteur capable de recueillir cet héritage dévasté. C'était Unvan, précédemment chapelain de saint Libentius. Son affabilité, sa bienfaisance lui avaient conquis l'estime et l'affection générales. Henri II pourvut ensuite, par des mesures efficaces, au rétablissement de la paix. Ses armes victorieuses arrêtèrent enfin les ravages des Slaves; et, tranquille de ce côté, il put prendre, en compagnie du Pape, la route d'Italie.

25. Son arrivée suffit pour faire rentrer les factieux dans le devoir. Benoît VIII revint à Rome, où ses sujets fidèles, débarrassés du joug que l'antipape avait fait peser sur eux, l'accueillirent avec des transports de joie. Saint Henri II s'y rendit lui-même, et fit son entrée triomphale le 14 février 1014. Le souverain Pontife méditait de rétablir, en faveur du saint roi, la dignité impériale, vacante depuis la mort d'Othon III (1).

(1) « Bissius soutient que, sur la demande d'Othon III, qui se voyait dans l'im-

Henri II se rendit à l'église de Saint-Pierre. Il marchait, la couronne royale en tête, accompagné de la reine sainte Cunégonde, son épouse, et entouré de douze sénateurs. Le Pape l'attendait sur les degrés de la basilique. Avant de l'y introduire, il lui demanda s'il voulait être le protecteur du Saint-Siége, et se montrer fidèle en toutes choses aux vicaires de Jésus-Christ. Henri le jura : il déposa son diadème royal sur l'autel des saints Apôtres. Benoît VIII le sacra et le couronna empereur. Il lui remit ensuite un globe d'or, surmonté d'une croix de même matière, et orné d'un double contour de pierreries. C'était un emblême qui représentait l'accord de l'empire avec la religion. L'empereur, entrant dans ces vues, dit, en recevant ce symbole précieux : « Vous voulez m'apprendre, saint Père, comment je » dois user de la nouvelle autorité qui m'est conférée. Mais cette » croix surmontant le globe du monde ne convient parfaitement » qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde, pour » porter la croix de Jésus-Christ. » Le moine Glaber, qui nous a transmis ces détails, ajoute, en terminant son récit : « Il paraît » très raisonnable et très justement établi, afin de maintenir la » paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon » celui que le Pape aura choisi pour son mérite et à qui il aura » donné la marque de cette dignité. » Le nouvel empereur confirma à l'Eglise romaine tous les droits concédés par Charlemagne et par les Othons. En même temps, il déclara que l'élection du Pontife serait faite librement par le clergé et le peuple

possibilité d'avoir un successeur de son sang, Grégoire V, en 996, régla, dans un concile dont les actes ne sont point arrivés jusqu'à nous, de quelle manière l'empereur serait élu à l'avenir. Sans entrer dans le détail des autorités qu'il apporte à l'appui de son opinion, il est certain que le titre d'empereur, transmis successivement d'Othon Ier à son fils et à son petit-fils, sans difficulté, en vertu de la concession (réelle ou supposée) de Léon VIII, n'a plus été accordé qu'au prince élu et sacré ou confirmé par le Pape. Immédiatement après Othon III, saint Henri fut élu roi de Germanie, en 1002, mais il n'eut le titre et les insignes d'empereur qu'en 1014, après son sacre par le Pape. Il en sera de même de Conrad, son successeur. C'est là l'origine du titre de *saint-empire* donné à l'empire d'Allemagne. Les exceptions qui pourront se présenter dans la suite ne prouveront point contre la règle. » (*Note* de M. l'abbé PÉLIER DE LA CROIX, édition de Berault-Bercastel, t. v, p. 191.)

romain, pourvu qu'aux termes des décrets d'Eugène IV et de Léon IV, la consécration ait lieu devant les députés impériaux. On ôta désormais au peuple le droit d'intervenir dans l'élection, pour la réserver au clergé seul. Ces stipulations, en faveur de la liberté des élections pontificales, n'avaient de force et d'efficacité qu'autant que les empereurs se trouvaient sur les lieux pour les faire respecter : car malheureusement, dans ces siècles désastreux, une foule de tyrans subalternes se disputaient le pouvoir à Rome, et prétendaient, par la force, y faire prévaloir leur volonté.

26. Une question liturgique fut alors agitée entre le Pape et saint Henri II. On se souvient qu'à propos de la discussion du *Filioque*, nous avons fait la remarque que l'usage de chanter le Symbole, à la messe, ne s'était point encore introduit dans l'Eglise romaine. L'empereur était accoutumé à ce chant, qui était passé, des Eglises de Gaule et d'Espagne, à celles de Germanie. Il demanda au Pape pourquoi Rome n'adoptait pas cette pratique. « L'Eglise de Rome, lui répondit Benoît VIII, n'étant » jamais tombée dans aucune hérésie, n'a pas besoin de déclarer » sa foi par cette confession solennelle. » Cependant le souverain Pontife, après avoir mûrement examiné la question, et pour cimenter, par un monument durable, la paix avec l'Eglise grecque, ordonna qu'à l'avenir le Symbole de Constantinople serait chanté à Rome. Le cardinal Lambertini remarque, à ce propos, qu'il y a quatre Symboles en usage dans l'Eglise catholique : 1° celui *des Apôtres;* 2° celui de Nicée, rédigé en 325; 3° celui de Constantinople (381); 4° enfin le Symbole *Quicumque*, connu sous le nom de saint Athanase, et qui se récite à prime. Baronius soutient l'authenticité de ce Symbole, rejetée par Noël Alexandre, Tillemont, Muratori, Papebrock, Mabillon, qui prétendent, avec quelque fondement, que si saint Athanase en était l'auteur, il n'y eût pas omis le terme de *consubstantiel*, ce témoignage victorieux de la foi catholique, et foudroyant contre l'erreur des Ariens. On ne connut pas ce Symbole avant le VIe siècle; Théodulfe d'Orléans est le premier qui l'attribua à saint Athanase.

27. Après son couronnement, l'empereur repartit pour l'Allemagne et prit sa route par la France, où il voulait visiter saint

Odilon, abbé de Cluny. Saint Henri donna à ce monastère le globe d'or qu'il venait de recevoir du Pape, ses habits impériaux, sa couronne, son sceptre et un crucifix d'or massif. Il ajouta à ces présents des terres considérables situées en Allemagne, et demanda, comme une précieuse faveur, d'être associé à cette sainte communauté. L'empereur était accompagné, dans son voyage, de saint Meinwerc, dont il avait su discerner la vertu modeste parmi la foule des seigneurs de sa cour, et qu'il avait élevé sur le siége épiscopal de Paderborn. Meinwerc, parent du dernier empereur, et jouissant d'une fortune proportionnée à sa haute naissance, employa son crédit et ses richesses à doter son diocèse d'établissements pieux et utiles. Il rebâtit sa cathédrale, *précédemment* ruinée par les Barbares, et fonda à Paderborn une *école* où l'on enseignait, outre les arts libéraux proprement dits, la poésie, l'histoire, l'art d'écrire, si précieux alors pour la reproduction des manuscrits, et même la peinture. Cette école devint en peu de temps l'une des plus florissantes de ce siècle. Meinwerc voulut ajouter à ces institutions, comme un corollaire indispensable, celle d'un monastère de l'ordre de Cluny. Il obtint de saint Odilon des religieux de Cluny pour fonder ce monastère dans son diocèse.

28. Saint Henri II encourageait les efforts de saint Meinwerc pour établir la discipline monastique. Ce prince s'était mis en relations fréquentes avec le bienheureux Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, l'un des plus saints religieux de son temps. L'amour de la solitude s'empara du cœur de ce souverain. Un jour, comme il visitait le cloître de Saint-Vannes, il s'écria : « C'est ici le lieu de mon repos, voilà la demeure que j'ai » *choisie!* » Et il demanda sur-le-champ au bienheureux Richard de le recevoir parmi les moines de son abbaye. Richard comprit que la vocation de Henri II n'était pas celle d'un pauvre et modeste religieux : il trouva cet expédient pour satisfaire la piété du prince sans nuire à l'Etat. Il assembla sa communauté, et pria l'empereur de s'expliquer devant tous les religieux. Henri protesta qu'il avait résolu de quitter les vanités du siècle, et de se consacrer au service de Dieu dans le monastère où il se trouvait. « Voulez-vous, dit l'abbé, pratiquer l'obéissance jusqu'à la

» mort, suivant la règle et l'exemple de Jésus-Christ? — Je le » veux, répondit Henri. — Et moi, dit l'abbé, dès ce moment je » vous reçois au nombre de mes religieux : j'accepte la respon- » sabilité du salut de votre âme, si, de votre côté, vous promettez » de suivre, en vue du Seigneur, tout ce que je vous ordonnerai. » — Je jure de vous obéir ponctuellement en tout ce que vous » me commanderez. — Je veux donc, reprit Richard, et je vous » ordonne, en vertu de la sainte obéissance, de reprendre le gou- » vernement de l'empire, confié à vos soins par la Providence » divine. Je veux que vous procuriez, autant qu'il dépendra de » vous, le salut de vos sujets, par votre vigilance et votre fer- » meté à rendre la justice. » En entendant ces paroles, l'empe- reur étonné regretta, sans doute, de ne pouvoir secouer le joug qui pesait sur ses épaules; il se soumit pourtant, et continua de faire briller, sur le trône, les vertus qu'il eût voulu ensevelir dans la solitude. Nous croyons que l'antiquité offre peu de scènes d'une majesté plus imposante et d'une plus auguste simplicité.

29. L'Italie reconnut bientôt le besoin qu'avait l'empire d'un chef tel que saint Henri. Les Sarrasins, profitant de l'éloignement de ce prince, fondirent par mer sur la Toscane et s'emparèrent d'une étendue considérable de pays (1016). Le pape Benoît VIII montra dans cette circonstance un courage héroïque. La situation avait besoin d'un chef habile et déterminé. Il fut ce chef; et la chrétienté dut encore une fois son salut au souverain Pontife. Il déploya une activité inouïe, réunit à la hâte tout ce que l'Italie pouvait fournir de soldats dans cette cause sacrée, et les mena lui-même à l'ennemi. En même temps, il envoyait par mer une multitude innombrable de barques pour couper aux Sarrasins le chemin du retour. L'émir, ayant deviné le but de ces dispositions si sagement concertées, craignit de tomber aux mains de l'armée pontificale et s'enfuit avec une faible escorte, laissant ses soldats privés de direction et de commandement. La déroute fut complète, et ils périrent presque tous victimes de la lâcheté de l'émir (1). Après cette brillante victoire, Benoît VIII rentra

(1) On raconte que l'émir des Sarrasins, irrité de sa défaite, envoya au Pape un énorme sac de châtaignes, en lui faisant dire que, l'été suivant, il amènerait

triomphant à Rome. De nouveaux ennemis ne tardèrent pas à attirer sa sollicitude.

30. L'empire grec de Constantinople possédait encore quelques villes dans la basse Italie, qu'il faisait administrer par un gouverneur. Ce dernier élevait des prétentions sur les domaines du Saint-Siége; il dévastait les principautés de la Pouille, et affichait l'intention de reconquérir l'influence byzantine dans toute l'étendue de la Péninsule. Le Pape envoya contre lui Raoul, prince de Normandie, qui harcela les Grecs, les vainquit et les força de se retirer de la Pouille. Ce premier pas fait par les Normands sur le sol d'Italie, aura, nous le verrons dans la suite, de graves conséquences. Cependant, les succès de Raoul ne parurent point au Pape une garantie suffisante contre les invasions ultérieures des Grecs. Il prit la résolution d'aller trouver l'empereur saint Henri, pour lui exposer l'état des affaires. L'entrevue eut lieu, le 14 avril 1020, dans la ville de Bamberg, dont Benoît VIII consacra, à cette occasion, la cathédrale. En mémoire de cet événement solennel, Henri II donna la ville et l'évêché de Bamberg au Saint-Siége, sous la redevance annuelle d'un cheval blanc et de cent marcs d'argent (1). Les plus hautes questions politiques et religieuses furent agitées entre les deux augustes visiteurs. Les abus qui s'étaient introduits dans le clergé, l'oubli des règles canoniques sur le célibat des clercs, et les désordres qui en étaient la suite, furent l'objet de mesures efficaces de la part du Pape et du souverain. Le concile de Pavie, réuni au mois d'août 1020, confirma les dispositions prises de concert entre les deux autorités spirituelle et temporelle. On rappela les canons du concile de Nicée, les décrétales de saint Sirice et de saint *Léon*, relatives à la continence des clercs; et des peines temporelles furent décernées contre les transgresseurs.

31. Enfin, l'an 1022, en conséquence des promesses qu'il avait faites au Pape, saint Henri II s'avança avec une armée consi-

contre lui autant de milliers de soldats. Le Pontife, pour répondre à cette ridicule bravade, renvoya au musulman un sac de millet, et lui fit dire que s'il n'était pas content de son premier brigandage, il vint une seconde fois, et qu'il trouverait autant ou plus de vengeurs.

(1) C'est sans doute une des premières origines du tribut de la haquenée.

dérable contre les Grecs, qui menaçaient l'indépendance de Rome et de toute l'Italie. Bénévent, et toutes les places qui tenaient pour l'empire byzantin, furent promptement soumises; le prince de Capoue, Pandolfe, l'un des chefs du parti d'outre-mer, se rendit, sous la promesse d'avoir la vie sauve. Troie, dans la Pouille, refusa seule d'ouvrir ses portes, dans l'espérance d'un secours prochain, dont l'empereur Basile lui avait fait donner l'assurance; mais après trois mois de siége, les habitants, réduits à leurs seules forces, se décidèrent à implorer la clémence de saint Henri. Ils lui envoyèrent, comme la plus touchante députation, tous les enfants de la ville, qui se prosternèrent aux pieds de l'empereur d'Allemagne en criant, en grec : *Seigneur ayez pitié de nous!* (Κύριε, ἐλέησον). La raison politique l'emporta d'abord sur le sentiment dans le cœur du souverain, qui répondit : « Ce sont les pères de ces pauvres enfants qui, » par leur obstination, sont la première cause de leur infortune. » Mais en entendant les supplications de ces intercesseurs innocents, saint Henri II s'attendrit. Il s'écria, en versant des larmes : « Oui, dites à vos pères que j'aurai pitié de ce peuple! » La ville révoltée fut reçue à composition, et la tranquillité rétablie dans toute la Péninsule italique. L'empereur et le Pape se revirent encore une fois à l'abbaye du Mont-Cassin, et achevèrent de régler, de concert, tout ce qui concernait l'état politique de l'Occident. Ils se séparèrent ensuite pour ne plus se retrouver sur la terre.

32. A son retour dans ses états, le saint empereur fit tenir, à Sélingstadt, un concile dont certains canons présentent de l'intérêt, et fournissent de curieux détails sur les mœurs et la discipline ecclésiastiques au XIe siècle. On défend aux prêtres de *célébrer plus de trois messes par jour*. La dévotion les portait alors à multiplier l'oblation du saint sacrifice autant de fois qu'ils le pouvaient. Ce ne fut que plus tard que la discipline, actuellement en vigueur, fut définitivement fixée sur ce point. — *Le prêtre qui aura pris quelque nourriture ou quelque boisson la nuit, après le chant du coq, si c'est en été, ne célébrera point la messe le lendemain; si c'est en hiver, il ne pourra dire la messe que dans le cas de nécessité.* Comme on n'avait point encore

d'horloges qui sonnassent l'heure pendant la nuit, on supposait que le chant du coq marquait minuit en été, et qu'en hiver, où les nuits sont plus longues, ce chant n'indiquait pas aussi probablement cette heure. *Il est défendu de porter aucune épée dans l'église, si ce n'est l'épée royale.* Dans un siècle de guerre, où tout le monde était armé, cette prohibition prévenait les luttes sacriléges dont les églises pouvaient parfois devenir le théâtre. *Défense de jeter un corporal dans le feu pour éteindre un incendie.* C'était là une pratique que la foi exagérée et superstitieuse de cette époque avait fait prévaloir, et contre laquelle l'Eglise s'élevait sagement par la voix de ses évêques. Enfin, on déclare que *le pèlerinage de Rome ne saurait, en aucun cas, dispenser les pécheurs publics d'exécuter la pénitence canonique qui leur aura été imposée.* L'abus d'une sainte coutume, celle des pèlerinages pieux, était ainsi réprimé, dès sa naissance, par l'Eglise, toujours attentive à prévenir le désordre, et à entretenir les fidèles dans le milieu d'une prudente et mutuelle édification.

33. L'année même du concile de Sélingstadt, on en tint un autre à Orléans pour étouffer dans son berceau une secte abominable, qui se formait au centre de la France. Il y avait à Orléans deux prêtres, Etienne et Lisoie, en grande réputation de doctrine et de sainteté, connus et fort estimés du roi Robert-le-Pieux. Ils se laissèrent séduire par une aventurière italienne, qui alliait aux apparences de la piété les pratiques des Manichéens et des anciens Gnostiques. La corruption du cœur mène rapidement à celle de l'esprit. Cette contagion infecta bientôt les principaux membres du clergé d'Orléans. La doctrine des nouveaux sectaires était digne de leur morale. Ils enseignaient à leurs initiés que le ciel et la terre, éternels de leur nature, n'avaient ni cause ni commencement; que l'Evangile n'était qu'une pieuse fable destinée à séduire l'intelligence des peuples; qu'il était inutile de prier les saints; que les œuvres de la foi et de la dévotion chrétienne étaient un travail inutile, dont il n'y avait aucune récompense à espérer, comme il n'y avait aucun châtiment à craindre pour les excès les plus désordonnés de la volupté. Leurs assemblées nocturnes renouvelaient les monstrueuses orgies des anciens Gnostiques. Cette secte était une effusion de l'esprit de péché et

de ténèbres sur le monde. A la nouvelle de ces effroyables désordres, le roi Robert se rendit à Orléans, accompagné d'un grand nombre d'évêques. Tous les sectaires furent arrêtés, et on instruisit leur procès. Les lois civiles punissaient de la peine du feu les associations de ce genre. Etienne et Lisoie, interrogés, bannirent toute retenue : en présence des juges, ils traitèrent nos mystères les plus sacrés d'inventions humaines, de contes puérils, « qu'on peut, disaient-ils, tracer sur des peaux d'animaux » (le parchemin dont on se servait alors pour écrire); mais qui » n'entreront jamais dans nos esprits, où le Seigneur a gravé » lui-même sa loi véritable. » Comme on les pressait de renoncer à leurs égarements, ils répondirent que, puisque au lieu d'embrasser la vérité, on ne tendait qu'à la leur faire abjurer, il était temps de mettre fin à des efforts inutiles; qu'on pouvait faire d'eux tout ce qu'on voudrait. « Il y va du feu, leur répliqua-t-on; » si vous ne changez au plus tôt, vous allez être brûlés vifs : le » roi ne peut plus refuser cette justice à l'ordre public. » Ils demeurèrent inébranlables, et furent brûlés au nombre de quinze. La rigueur déployée par Robert, contre des sectaires aussi pernicieux à la chose publique qu'à la religion, préserva de la contagion les états de ce prince. Elle se glissa dans quelques endroits de l'Aquitaine; mais le duc Guillaume V, fils de Guillaume Bras-de-Fer, n'en fit pas une justice moins rigoureuse. Les hérétiques furent si vivement poursuivis dans tous ses domaines, qu'ils se dispersèrent dans les provinces voisines, et y prirent des dehors moins capables d'exciter l'horreur générale. Tel fut le premier germe de l'hérésie des Albigeois, au midi de la France.

34. Cependant l'Eglise, toujours féconde, produisait un nouveau rameau de sanctification et de vie religieuse. Saint Romuald fondait en Italie l'ordre des Camaldules, dans une pittoresque vallée des Apennins, nommée Campo-Malduli, au diocèse d'Arezzo. D'une naissance illustre, allié à la famille des ducs de Ravenne, saint Romuald avait renoncé de bonne heure aux espérances du monde, pour se consacrer dans la solitude au service de Dieu. Sa réputation de sainteté et de vertu lui attira bientôt une foule de disciples. Les princes, les seigneurs et le peuple le consultaient comme un oracle. L'ordre des Camaldules qu'il

fonda est voué à la contemplation; il allie à la fois la vie érémitique, la vie cénobitique et celle des reclus. Sa règle est celle de saint Benoît, avec quelques observances particulières. L'ordre de Saint-Benoît et celui des Camaldules ont donné de nos jours à l'Eglise deux grands Papes : le premier, Pie VII, de glorieuse mémoire; le second, Grégoire XVI.

35. L'empereur saint Henri II et le pape Benoît VIII moururent la même année (1024). L'impératrice sainte Cunégonde, qui, de concert avec son époux, avait gardé dans le mariage la continence parfaite, se retira au monastère de Kaffungen, qu'elle avait fondé près de Cassel, au diocèse de Paderborn. Elle vécut encore neuf ans en simple religieuse, et comme la dernière des sœurs, craignant l'ostentation jusque dans l'exercice de l'humilité, travaillant de ses mains comme si elle y eut été réduite. Elle mourut, consumée de veilles et d'austérités, l'an 1038. Le XI[e] siècle était ainsi inauguré par un pontificat glorieux pour l'Eglise, et par l'édifiant spectacle des vertus qui relevaient l'éclat du trône.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE JEAN XX (19 juillet 1024-6 novembre 1033).

1. Election de Conrad II, duc de Franconie, au trône d'Allemagne. — 2. Election de Jean XX. — 3. Ambassade des Grecs demandant pour les patriarches de Constantinople le titre de patriarches œcuméniques. Refus du Pape — 4. Zèle de Gérard, évêque de Cambrai, contre les novateurs. — 5. Conrad II est couronné par le Pape, empereur d'Allemagne. — 6. Canut I[er] le Grand. Vertus de ce prince. — 7. Olaüs II le Saint. — 8. Décadence de l'Eglise de Constantinople. — 9. Désordres parmi le clergé régulier et séculier d'Orient. — 10. Succession des empereurs grecs. — 11. Famine et peste en France. — 12. *Trève* ou *Paix de Dieu*. — 13. Apostolat de saint Martial. — 14. Chevalerie. — 15. Mort de Jean XX.

§ 2. PONTIFICAT DE BENOÎT IX (9 déc. 1033-mai 1044). *Première période.*

16. Scandales sur la chaire de saint Pierre. — 17. Election de Benoît IX. — 18. Vices de ce pape. — 19. Saint Gérard, évêque de Chonad en Hongrie. — 20. Casimir I[er], dit le Pacifique, roi de Pologne. — 21. *Mal des ardents.* — 22. Dernières actions et mort de saint Odilon, abbé de Cluny. — 23. Révolutions à Constantinople. — 24. Antipape Sylvestre III. Benoît IX abdique la Papauté une première fois.

§ 3. PONTIFICAT DE GRÉGOIRE VI (28 avril 1045-17 décembre 1046).

25. Election de Grégoire VI. — 26. Saint Pierre Damien. — 27. Abdication de Grégoire VI.

§ 4. PONTIFICAT DE CLÉMENT II (25 décembre 1046-9 octobre 1047).

28. Election de Clément II. — 29. Modestie de saint Pierre Damien. — 30. Mort de Clément II.

§ 5. PONTIFICAT DE BENOÎT IX (nov. 1047-17 juillet 1048). *Seconde période.*

31. Benoît IX remonte sur le trône pontifical. Son abdication définitive.

§ 6. PONTIFICAT DE DAMASE II. (17 juillet 1048-8 août 1048).

32. Election et mort de Damase II.

§ 1. Pontificat de Jean XX (19 juillet 1024-6 novembre 1033).

1. Conrad II, duc de Franconie, fut élu roi de Germanie dans une diète solennelle, et couronné en cette qualité à Mayence (8 septembre 1024). « Au moment où il se rendait à la cathédrale « pour son sacre, dit un biographe contemporain, trois malheu-

» reux se présentèrent devant lui : c'étaient un serf de l'Eglise » de Mayence, une veuve délaissée et un pauvre orphelin. Le » nouveau roi s'arrêta pour écouter leurs plaintes. Un des sei- » gneurs de son cortége lui fit observer que le service divin allait » commencer. — *Qu'importe*, dit Conrad; *les évêques m'ont » appris que ce ne sont pas seulement ceux qui entendent la » parole, mais ceux qui la mettent en pratique, qui obtiendront » le royaume des cieux*. Il écouta tranquillement les suppliants » et les renvoya consolés » Heureux le peuple dont le roi est plus empressé à rendre la justice qu'à recevoir la couronne et les hommages de ses sujets! Conrad, dans tout le cours de son règne, se montra digne de cet heureux début. L'héritage de saint Henri II devait lui revenir tout entier, et nous verrons bientôt le Pape déposer sur sa tête la couronne impériale. Cependant, le mouvement des esprits en Italie n'était pas favorable à cette politique. Le joug de l'Allemagne paraissait dur à ces peuples remuants et légers. A la mort de saint Henri II, ils détruisirent le palais impérial de Pavie, et offrirent le trône d'Italie d'abord au fils aîné de Robert-le-Pieux, puis au duc Guillaume d'Aquitaine. Ces deux princes refusèrent. Par sa position géographique, entourée par la mer de trois côtés, enfermée et défendue au nord par de hautes montagnes, l'Italie semble, au premier coup d'œil, appelée à être une monarchie compacte et puissante. Cette idée s'est agitée, à toutes les périodes de l'histoire moderne, dans le cœur de ses peuples, mais toujours sans aboutir. C'est que le plan providentiel paraît s'opposer à sa réalisation. Si les forces de l'Italie, forces immenses parce qu'elles sont susceptibles d'un développement toujours plus grand, étaient concentrées dans les mains d'un seul souverain, ni Rome, ni le chef de l'Eglise ne seraient plus libres. Voilà pourquoi toutes les tentatives de ce genre, depuis la chute du royaume des Ostrogoths, ont constamment échoué, et l'Italie ne s'est jamais reconstituée dans l'unité politique.

2. Benoît VIII eut pour successeur son frère, second fils de Grégoire, comte de Tusculum, qui prit le nom de Jean XX (19 juillet 1024). Le moine Glaber rapporte qu'il était encore laïque quand il fut élu Pape, et que son élection fut entachée de

simonie. L'influence prépondérante que le comte de Tusculum, son père, s'était arrogée sur le choix des souverains Pontifes, l'absence d'un empereur qui pùt faire respecter les dernières stipulations convenues entre saint Henri II et Benoît VIII, pour assurer la liberté des suffrages, rendraient ce fait assez probable. Cependant Glaber suit quelquefois avec trop de complaisance des bruits populaires. Ce qui ferait suspecter son récit, en cette occasion, est une lettre écrite peu de temps après l'exaltation de Jean XX, par saint Fulbert, dans laquelle l'illustre évêque de Chartres félicite le nouveau Pontife en termes qui expriment la plus vive et la plus sincère vénération. « Je rends grâce. dit-il, » au Dieu tout-puissant qui vous a élevé au faîte de la dignité » apostolique. Tout l'univers tourne ses regards vers vous, et » tous vous proclament bienheureux. Les saints contemplent » votre élévation, et se réjouissent de ce que vous vous êtes fait » leur image vivante, en reproduisant toutes leurs vertus dans » votre personne. » Quelles qu'aient été du reste les circonstances qui accompagnèrent l'élection de Jean XX, ce Pape se montra digne de ses hautes fonctions par le courage avec lequel il sut résister aux ambitieuses prétentions du patriarche de Constantinople.

3. La première année de son règne, une ambassade solennelle des deux empereurs byzantins et du patriarche Eustathe arriva à Rome, avec des présents considérables pour le Pape et les officiers les plus influents de la cour pontificale. Cette mission avait pour objet de faire consentir le Pape à ce que les évêques de Constantinople prissent le titre de patriarches universels d'Orient. L'argent de Basile II et du patriarche parvint à corrompre la plupart des prélats de la cour de Rome; mais la fermeté du Pape déjoua cette intrigue. Il provoqua et accueillit avec faveur la protestation des principales Eglises d'Occident, qui lui écrivirent immédiatement pour réclamer contre les nouvelles tentatives des Grecs. Saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, écrivait à ce sujet au Pape : « On publie que les Grecs ont » obtenu ce que la vanité seule leur a fait demander à celui qui, » malgré le partage de l'empire romain entre plusieurs potentats, » n'en a pas moins la puissance primitive de lier et de délier.

» Apprenez que ce bruit scandaleux plonge dans l'amertume » tous ceux qui ont quelque vertu. » La chose n'en était pas à Rome où on le craignait en France. Le Pape n'avait rien accordé et n'accorda rien aux Grecs. Sa décision fut conforme à la tradition suivie de temps immémorial par le Saint-Siége sur cette matière.

4. Cependant des sectaires, semblables à ceux qu'on avait punis à Orléans, avaient su s'introduire dans plusieurs diocèses où la négligence des prélats était devenue pour eux un moyen sûr d'y répandre des erreurs pernicieuses. Un de ces évêques, ainsi que nous l'apprend Gérard de Cambrai, s'était contenté de les examiner et de les renvoyer absous, parce qu'ils n'avaient point avoué leurs dogmes impies. « En agissant de la sorte, lui » écrivait Gérard, vous avez renfermé le loup dans la bergerie, » et mis ces faux docteurs en état de faire beaucoup plus de mal » qu'auparavant. Il fallait leur faire professer et souscrire les vérités contraires aux impiétés abominables dont ils sont accusés. » On voit par le synode d'Arras (1025), que Gérard, qui en était évêque, ainsi que de Cambrai, fut plus vigilant et plus heureux. Il réussit, par la force de ses raisons, à ramener un grand nombre de ces malheureux à la foi. Dans un discours qu'il prononça en présence de tout son peuple, pour exposer la doctrine catholique et la venger des calomnies qu'on faisait contre elle, Gérard explique avec une précision toute théologique la nature et les propriétés du sacrement d'Eucharistie. « Quand le pain et le vin » mêlé d'eau, dit-il, sont consacrés sur l'autel d'une manière » ineffable, par le signe de la croix, et en vertu des paroles du » Sauveur, ils deviennent le vrai et propre corps, le vrai et » propre sang de Jésus-Christ, quoiqu'ils paraissent autre chose » aux sens; car on ne voit que du pain matériel, et c'est néanmoins très réellement le corps de Jésus-Christ, ainsi que la » Vérité nous l'assure en termes formels : *Ceci est mon corps, etc.* » Mais comment se fait-il que le corps du Sauveur soit présent en tant d'églises à la fois, qu'on le distribue tous les » jours à tant de personnes, et qu'il reste cependant toujours le » même? Pour répondre à cette objection, je vous demande » comment le Fils de Dieu a pu être tout entier dans le sein de

» son Père, et tout entier en même temps dans le sein de la Vierge? » Il n'a pas été plus impossible à celui qui est allé à son Père, » avec lequel il est toujours, et qui cependant est demeuré avec » ses disciples; il ne lui a pas été, dis-je, plus impossible de con- » server son corps glorieux dans le ciel, et de nous faire part sur » la terre du sacrement de son corps. » Ces paroles sont un beau monument de la foi du XIe siècle touchant la présence réelle de Jésus-Christ au sacrement de nos autels, même avant que Bérenger eût troublé l'Eglise à ce sujet.

5. Jean XX méditait, depuis son avénement sur la chaire de saint Pierre, une restauration du pouvoir impérial en faveur de Conrad, roi de Germanie, qui se montrait digne par ses vertus et ses talents militaires de succéder à saint Henri II. L'an 1027, Conrad, accompagné de Rodolphe, roi de Bourgogne, vint à Rome. Il fut couronné empereur le jour de Pâques. L'alliance de la papauté et de l'Empire fut de nouveau scellée. Mais on put bientôt se convaincre, par une triste expérience, que cette politique sage et prudente du chef de l'Eglise était loin d'avoir le suffrage populaire en Italie. Il n'est que trop vrai que l'esprit d'opposition semble inné dans les multitudes, et qu'il suffit de prendre une mesure vraiment utile pour la voir exposée aux récriminations des masses. Les fêtes du couronnement de Conrad et de l'impératrice Gisèle, son épouse (1), se terminèrent par une sanglante bataille entre les Romains et les Allemands. Un prétexte insignifiant avait donné lieu à l'explosion subite de ces haines nationales qui trahissaient une antipathie profonde entre les deux peuples.

6. Le sacre de Conrad eut pour témoin un illustre pèlerin qui venait d'arriver à Rome, selon la coutume du temps, avec une panetière sur l'épaule et un bâton à la main. Quelques jours après la cérémonie, cet étranger écrivait une lettre ainsi conçue : « Canut, roi de tout le Danemarck, de l'Angleterre, de la Nor-

(1) Gisèle, parente de Conrad, à un degré alors défendu par la discipline ecclésiastique, avait épousé Conrad, avant l'élection de celui-ci au trône de Germanie. Les électeurs, à la diète de Mayence, avaient voulu exiger de Conrad qu'il renonçât à son épouse. « Je préfère, dit-il, renoncer à la couronne. » On passa outre, et le mariage du nouveau roi fut régularisé par des dispenses spéciales.

» wége et d'une partie de la Suède, à Egelnoth, métropolitain, à » l'archevêque Alfric, à tous les évêques et primats, à toute la » nation des Anglais, nobles et peuple, salut. Je vous fais savoir » qu'en exécution d'un vœu fait depuis longtemps, je me suis » rendu à Rome pour la rémission de mes péchés et pour le salut » des royaumes et des peuples qui sont assujettis à mon gouver- » nement. Il s'est tenu ici, pendant la solennité pascale, une » grande assemblée de personnages illustres pour le couronne- » ment de l'empereur Conrad. Je me suis entretenu avec le Pape » et l'empereur, au sujet des besoins de mes royaumes d'Angle- » terre et de Danemarck. J'ai obtenu pour mes peuples plus de » justice et de sûreté dans leurs voyages à Rome. Ils ne seront » plus désormais retardés par tant de barrières, ni rançonnés » par d'injustes péages. L'empereur a consenti à toutes mes » demandes, ainsi que Rodolphe, roi de Bourgogne, qui possède » les principales clôtures des Alpes. » Le roi, qui venait ainsi à Rome traiter, en personne, pour les besoins de ses sujets, était Canut, fils de Suénon, roi de Danemarck. Sage, vaillant, constant dans les revers et plein de ressources pour les réparer, il avait vengé par la conquête de toute la Grande-Bretagne le massacre des Danois (1017). Il s'était montré, dans sa lutte avec Edmond Côte-de-Fer, dernier roi de la race des Angles, religieux, équitable et naturellement bienfaisant. Si, durant la guerre, il fit quelquefois paraître encore des restes de la férocité danoise, ce fut moins le fruit de son naturel que l'effet malheureux des occasions et des emportements passagers. Tranquille possesseur de toute l'Angleterre, il la rendit bientôt le plus florissant de tous les royaumes, en développant le génie du commerce, naturel aux indigènes, et en faisant régner la justice, l'abondance et la paix. Il effaçait ainsi, par la modération de son gouvernement, l'odieux d'une domination étrangère et les rivalités nationales excitées par la conquête. Il répara tous les monastères que les désastres de la guerre avaient ruinés. A Rome, il fit autant admirer sa pieuse munificence qu'il donna d'édification par les marques de sa sincère piété. Ses libéralités s'étendaient même aux royaumes étrangers, et saint Fulbert, évêque de Chartres, reçut de lui des sommes énormes pour la construction de sa

cathédrale. — Un jour, Canut se trouvait au bord de l'Océan, sur la côte de Winchester. Un de ses courtisans, par une de ces flatteries hyperboliques dont on ne se fait pas scrupule dans les cours les plus chrétiennes, lui donna le titre superbe de roi des rois et de maître de la mer. Le prince, sans rien lui répondre, plia son manteau, le mit au bord de la mer, où le flux montait, et s'assit dessus. Au moment où le flot s'approchait : « Tu es » soumise à mes ordres, dit-il alors à la mer ; je te commande de » respecter ton maître, et de ne ne point venir jusqu'à lui. » On écoutait avec étonnement, lorsque les premiers flots venant à mouiller les pieds du roi : « Vous voyez, dit-il, comment l'O- » céan respecte son maître. Apprenez par là quelle est la puis- » sance des rois mortels. Le seul des rois est le grand Dieu par » qui la terre, la mer et tous les éléments ont été créés et sont » gouvernés. » Après cette belle leçon, il se leva, et, suivi de tous ses courtisans, vint à l'église de Winchester. Là, mettant sur la tête du crucifix le diadème qu'il avait coutume de porter, il protesta que celui-là seul mérite la couronne, à qui toutes les créatures obéissent. Canut mourut peu de temps après une action si digne de clore un règne qui n'avait été qu'un tissu de bonnes œuvres (1036). Ses deux fils, Harald et Canut II, succédèrent l'un après l'autre à leur père, dans la souveraineté de la Grande-Bretagne, après quoi cette couronne, rentrant dans la famille de ses anciens possesseurs (1042), passa sur la tête de saint Edouard, frère d'Edmond Côte-de-Fer.

7. Tandis que Canut édifiait l'Angleterre et le Danemark, les contrées sauvages de la Norwége étaient gouvernées par un prince également vertueux, Olaüs II *le Saint*, à qui une mort héroïque mérita le titre de martyr. Les deux rois Olaüs et Canut, si dignes d'une amitié réciproque, se firent néanmoins une guerre animée pendant la plus grande partie de leur règne. Leur but commun était de réunir sur une seule tête les deux couronnes de Danemarck et de Norwége, qui, malgré les mers qui les séparent, ont ainsi paru de toute antiquité ne pouvoir appartenir qu'à un même souverain. Olaüs s'appliqua particulièrement à purger ses terres des devins et des magiciens dont elles étaient infestées, et qui perpétuaient les superstitions les plus insensées

du paganisme. La rigueur qu'il déploya en cette circonstance donna lieu à une révolte dont Canut, son rival, profita habilement pour se faire reconnaître roi de Norwége. Mais cette réunion ne dura point. Olaüs parvint à repousser les tentatives de Canut, et reconquit l'indépendance de son territoire. Il profita de son autorité pour travailler avec une nouvelle ardeur à convertir tous ses sujets à la foi chrétienne : ses efforts irritèrent contre lui les idolâtres qui restaient encore en grand nombre dans ses Etats, et qui le firent périr secrètement (1028). On lui érigea une sépulture honorable à Drontheim, capitale du royaume où les miracles opérés par son intercession ont rendu son culte fort célèbre. — Le gendre d'Olaüs-le-Saint, nommé aussi Olaüs, établit le Christianisme en Suède, et marcha sur les traces de son beau-père.

8. A mesure que la lumière de l'Evangile se propageait ainsi jusque dans les climats nébuleux et glacés de la Sarmatie et de la Scandinavie, elle s'éclipsait dans la même proportion pour les belles provinces de la Grèce et de cette partie privilégiée de l'Asie qu'elle avait éclairée de ses premiers rayons. Le concile tenu sous le nom de Σύνοδος ἐνδημοῦσα, qui se tint, l'an 1027, à Constantinople, sous le patriarche Alexis, nous fait connaître à quel état pitoyable cette Eglise ambitieuse se trouvait alors réduite. Les princes, dont la faible main ne pouvait plus soutenir le colosse délabré de l'empire, entreprenaient de l'étayer par tous les appuis sacrés et profanes; ils accablaient de contributions et de charges les évêques et le clergé de leurs Etats. Les évêques, pour se soustraire aux impôts dont les métropolitains étaient personnellement comptables, s'absentaient de leurs Eglises, en détournaient les revenus, affermaient des terres et s'occupaient servilement de l'administration temporelle de leurs biens. Ils n'observaient plus les limites de la juridiction ecclésiastique, ils entreprenaient sur les droits les uns des autres, et ordonnaient des clercs étrangers. Les ecclésiastiques, de leur côté, passaient sans permission d'une province à une autre; ils abondaient surtout à Constantinople, où il n'était pas rare de voir des clercs déposés, ou revêtus de l'habit clérical, sans avoir été ordonnés nulle part, exercer impunément les fonctions sacrées.

9. L'état monastique, autrefois si florissant en Orient, où il avait pris naissance, depuis longtemps affaibli par l'esprit d'erreur, de schisme et de discorde, se précipitait encore plus rapidement que l'ordre clérical vers une ruine entière. Les empereurs s'étaient accoutumés, surtout depuis l'hérésie des Iconoclastes, à mettre les monastères et les hôpitaux entre les mains de laïques puissants et constitués en autorité. On s'était proposé, par l'institution de cette espèce de commende, de ménager des protecteurs et des bienfaiteurs à ces maisons, et de rétablir celles qui avaient été ruinées en si grand nombre par l'impie Copronyme. Mais on les conféra insensiblement à toute sorte de personnes, à des femmes, et même à des païens, qui les regardèrent comme leur bien propre. Ces concessions se faisaient à vie. On donnait à des hommes des monastères de femmes, à des femmes des monastères d'hommes. On peut se figurer quels désordres en résultaient naturellement. Le concile de Constantinople s'efforça de remédier aux abus les plus criants. Il défendit de donner un monastère à des personnes de l'autre sexe, de trafiquer sur les commendes comme sur des biens profanes, et d'en aliéner le fonds, sans la permission du patriarche ou du métropolitain.

10. Le trône n'était pas plus en honneur que l'Eglise. L'empereur Constantin, qui mourut trois ans après son frère Basile (1028), eut pour successeur le patrice Romain Argyre. Constantin avait déshonoré le trône par une vie complétement oisive. Il passait son temps au milieu de bouffons et d'aventuriers auxquels il prodiguait les premières charges de l'Etat. La seule connaissance pour laquelle il eût signalé son aptitude était celle des chevaux : c'était là son seul mérite. Il avait trois filles : Eudoxie, Théodora et Zoé. Il désigna, à son lit de mort, le général Romain Argyre pour son successeur. Romain était marié à une femme vertueuse, nommée Hélène. En lui donnant l'empire, Constantin VIII lui enjoignit de répudier Hélène et d'épouser Théodora. Romain Argyre refusait d'obtempérer à cet ordre, et parlait des lois de l'Eglise qui s'opposaient à son divorce. « Si tu ne fais pas » ce que je demande, lui dit l'empereur mourant, je te ferai » crever les yeux avant la fin du jour. » Informée de la résis-

tance de son mari, Hélène accourt près de lui, se jette à ses pieds et le conjure d'accepter l'empire et la main de Théodora. Romain cède aux prières de sa femme. Hélène s'enferme dans un cloître, en disant : « Je sauve les yeux et peut-être la vie de » mon époux. Que m'importe l'empire ! » En apprenant ce trait de dévoûment, Théodora s'écrie : « Vive Hélène ! Non, je n'é- » pouserai pas un homme qui sacrifie ainsi une telle femme ! » Zoé, moins généreuse que sa sœur et plus ambitieuse qu'elle, accepta la main de Romain Argyre et le titre d'Augusta. Eudoxie avait pris le voile et s'était faite religieuse. Le patriarche grec ne montra ni les mêmes scrupules que Romain Argyre, ni la même délicatesse que Théodora. Il ratifia purement et simplement le divorce, et ce qui caractérise encore mieux la religion hypocrite des Byzantins, c'est qu'en passant si facilement sur le crime d'adultère, on se fit scrupule de quelque degré de parenté qui se rencontrait entre les deux nouveaux époux. Cette question subalterne fut agitée sérieusement, et décidée en faveur du second mariage, par le patriarche Alexis, de concert avec son clergé. Du reste, Romain III Argyre, prince faible et dépourvu de talents, régna sans gloire, et mourut empoisonné par sa femme (1034).

11. Ces dernières années avaient été fatales à la France. Le pieux roi Robert était mort à Melun (20 juillet 1031). Les larmes de ses sujets et surtout des pauvres, qui le regardaient particulièrement comme leur père, sont un témoignage glorieux et incontestable de sa bonté pour ses peuples. « Seigneur, disaient-ils, » pourquoi nous enlevez-vous un père si tendre? C'était l'ami » du peuple, le flambeau de la justice, l'appui des gens de bien. » Il est passé, ce beau règne où nous coulions paisiblement nos » jours à l'abri du péril et de l'infortune. » La bonté de Robert s'était signalée par mille traits généreux. Douze personnes de sa cour avaient conspiré contre lui. Robert manda les coupables, condamnés à mort, les fit confesser et communier; puis il les rendit à la liberté, en disant : « On ne peut faire mourir ceux » que Jésus-Christ vient d'admettre à sa table. » Tel fut Robert-le-Pieux. Son plus bel éloge est renfermé dans ces mots d'un contemporain : « Il fut roi de ses passions comme de ses

» peuples. » Aux regrets de sa perte se joignirent les angoisses causées par la plus horrible famine dont l'histoire ait gardé le souvenir. Un dérangement inouï des saisons, des pluies presque continuelles durant trois années consécutives, depuis 1030, empêchèrent les grains et les autres productions de venir à maturité. « Le muid de blé, dit un contemporain, s'éleva jusqu'à soixante » sous d'or. » Après avoir épuisé les ressources que purent fournir les herbes des prairies et les racines des arbres, on déterra et on mangea des cadavres. On se nourrit ensuite de la chair des vivants qu'on massacrait. Il paraît que la calamité fut surtout extrême dans l'ancien royaume de Bourgogne. Près de Mâcon, on saisit un aubergiste qui avait fait périr et manger chez lui quarante-huit passants, dont on retrouva les têtes. Le comte de Bourgogne, Othon, le fit brûler vif. Mais cette sévérité n'empêcha point qu'un boucher ne mît publiquement en vente de la chair humaine sur le marché de Tournus ; il fut aussi condamné au feu, et l'on s'empressa d'enterrer les restes de son abominable commerce. Un malheureux, pressé par la faim, alla disputer aux vers cet horrible aliment, et s'en nourrit pendant quelques jours. Il subit le même supplice. La famine causa une si grande mortalité, que les vivants ne suffirent plus à enterrer les morts. Leurs corps restaient dans les rues et sur les chemins, aux mêmes endroits où ils étaient tombés en défaillance ; on fut obligé de construire d'immenses dépôts que la langue énergique de l'époque appela des *charniers*, où l'on jetait pêle-mêle les victimes. Cette stérilité et cette famine, qui avaient commencé en Orient, et qui se firent successivement sentir en Grèce, en Italie, dans les Gaules et en Angleterre, cessèrent enfin l'an 1033, dont la seule récolte surpassa en abondance celles de cinq années communes. Ces désastres donnèrent lieu à la charité chrétienne de produire d'héroïques vertus. Le bienheureux Richard de Verdun, saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, saint Odilon de Cluny, se distinguèrent parmi tous les autres par leurs inépuisables libéralités. Les évêques et les abbés de toutes les provinces rivalisèrent de zèle pour combattre le fléau. L'Eglise rendit alors aux pauvres ce qu'elle avait reçu autrefois des riches. On dépouilla les autels et on en vendit les vases sacrés pour nourrir

les membres souffrants de Jésus-Christ. Par une louable prévoyance, les prélats pourvurent de préférence aux besoins des laboureurs, afin que la terre ne demeurât point sans culture, et que l'espoir de la récolte ne fût point éteint par la mort de ceux qui la devaient préparer

12 Le retour de l'abondance fut accueilli par les peuples comme un bienfait du ciel; et la reconnaissance fut d'autant plus grande, que le contraste était plus sensible. Les évêques et tous les gens de bien profitèrent de ces heureuses dispositions pour remédier aux désordres passés, et surtout pour arrêter, avec les guerres des seigneurs particuliers, l'habitude invétérée du brigandage, les pillages continuels, la profanation des lieux saints, toutes les violences et tous les sacriléges qui en étaient la suite. Divers conciles dans les provinces d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Arles et de Lyon (1030-1033), statuèrent que, pendant les jours consacrés à la mémoire des mystères de la religion, c'est-à-dire depuis le mercredi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin de la semaine suivante, il y aurait suspension d'armes entre tous les citoyens, quel que fût le sujet de leurs querelles. C'est ce qu'on nomma la *Trève* ou la *Paix de Dieu*. Dès lors, la guerre fut soumise à des règles dictées par l'humanité, l'honneur et la religion. Une espèce de législation militaire fut publiée par divers conciles, et, sous le nom de *paçata, pezade,* on établit une milice chargée de réprimer les contrevenants. C'était une victoire que la morale évangélique remportait sur la législation et les mœurs encore barbares du siècle. Les peuples accueillirent ces diverses mesures avec enthousiasme, et pendant que les évêques levaient leurs crosses vers le ciel en signe d'adhésion, la multitude criait, en étendant les mains : « La paix ! » la paix ! » confirmant par là le pacte perpétuel qu'ils venaient de contracter entre eux et avec Dieu. On prit l'engagement solennel de se rassembler tous les cinq ans, pour constater la fidélité avec laquelle la *Trève de Dieu* aurait été observée, et aviser, s'il y avait lieu, aux moyens de rendre la paix plus stable. Le concile de Limoges (1031) excommuniait les guerriers qui refusaient de s'associer à ces sages et utiles règlements. Tous les évêques assemblés, tenant à la main des cierges allumés, enten-

dirent la lecture des malédictions suivantes : « Nous excommu-
» nions les guerriers qui refusent à leur évêque la paix et la
» justice. Qu'ils soient maudits, eux et ceux qui les aident à faire
» le mal! Maudits soient leurs armes et leurs chevaux ! Que leur
» demeure soit avec le fratricide Caïn, avec le traître Judas, avec
» Dathan et Abiron, qui ont été engloutis vivants dans les enfers!
» Et de même que ces flambeaux s'éteignent à vos yeux, que
» leur joie s'éteigne à l'aspect des saints anges, à moins qu'ils ne
» fassent satisfaction avant leur mort, et qu'ils ne se soumettent
» à une juste pénitence! » En même temps, les évêques renversèrent leurs cierges et les éteignirent à leurs pieds.

13. Ce concile de Limoges statua de plus, que saint Martial devait être compté parmi les apôtres. Il était, en effet, l'apôtre du pays. Le Pape Jean XX confirma cette décision. Mais les fidèles de Limoges prétendaient, en outre, qu'il fût reconnu que saint Martial avait été l'un des soixante-douze disciples envoyés par le Sauveur lui-même : question fort débattue par les conciles particuliers de cette époque, et qui ne reçut jamais une solution complète.

14. Vers le même temps, une nouvelle institution vint seconder la tendance générale à humaniser la guerre; ce fut l'institution de la chevalerie, qui commença en France sous le règne de Robert et de Henri Ier, son successeur. La chevalerie chrétienne, à son origine, était une consécration religieuse du noble guerrier à la défense de l'Eglise et des pauvres. L'homme d'armes qui voulait recevoir cette consécration militaire se présentait à l'évêque, qui bénissait d'abord son épée, afin qu'elle fût employée au service des Eglises, des veuves et des orphelins, et qu'elle pût les protéger contre la cruauté des païens et des hérétiques. « Comme
» vous avez donné, disait le Pontife, à votre serviteur David de
» vaincre Goliath, et à Judas Machabée de triompher des nations
» qui ne vous invoquaient pas : de même, ô mon Dieu! à votre
» serviteur qui vient courber la tête sous le joug de la sainte
» milice, accordez la force et le courage pour la défense de la
» justice et de la foi. » L'évêque ceignait l'épée au nouveau chevalier, qui se levait ensuite, la brandissait avec force, l'essuyait sur son bras gauche, et la remettait dans le fourreau. Le Pontife

lui donnait alors le baiser de paix; puis, avec l'épée nue à la main droite, il frappait trois fois le chevalier doucement sur les épaules, en disant : « Sois un guerrier pacifique, vaillant, fidèle » et dévoué à Dieu. » La chevalerie n'était accordée qu'aux hommes de race noble, et aguerris dans le service militaire. On s'y préparait par un noviciat; le jeune homme se mettait quelque temps sous les ordres d'un chevalier, avant de prétendre à l'honneur de le devenir lui-même. Les châteaux des seigneurs furent ainsi comme autant de séminaires de chevalerie. La cour du roi de France fut regardée comme l'école suprême de courtoisie pour tout le royaume. Cette hiérarchie d'éducation chevaleresque, en adoucissant les mœurs, rappelait encore la hiérarchie de la subordination politique et montrait la royauté comme le faîte de l'édifice social.

15. L'empereur Conrad fit acte de chevalier défenseur des droits du Saint-Siége, en venant protéger le Pape Jean XX contre une conspiration qui s'était formée au sein de Rome. Le souverain Pontife échappa avec peine à la mort dont les rebelles le menaçaient. Il fut obligé de fuir (1033), pour laisser à la fureur des partis le temps de se dissiper. La haine du joug allemand se trouvait au fond de cette explosion d'une faction de mécontents. Conrad accourut à Rome. Sa présence arrêta tous les troubles; et le Pape put reprendre possession de la Ville éternelle. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car il mourut le 6 novembre de la même année, après un pontificat qui n'avait pas été sans gloire, et dont le cours prospère fit oublier ce que le début avait pu présenter de suspect.

§ 2. **Pontificat de Benoît IX** *(Première période)* (9 déc. 1033-mai 1044).

16. La Papauté entre ici dans une de ces époques d'abaissement sur lesquelles l'historien voudrait jeter un voile. La plus haute dignité spirituelle qu'il soit donné à un homme d'exercer ici-bas devrait peut-être, au point de vue des jugements humains, revêtir ceux qui en sont titulaires d'une force morale supérieure, et les mettre à l'abri de certains reproches dont la malignité hostile s'est trop souvent emparée comme d'une arme contre

l'institution elle-même. Sans doute qu'il entre dans le plan providentiel, qui préside aux destinées du monde, que l'Eglise, pour mieux prouver la divinité de sa fondation et de sa conservation dans le temps, subisse quelquefois la plus rude des épreuves, celle de résister même à l'indignité de ses chefs.

17. Albéric, comte de Tusculum, avait un fils âgé de dix ou douze ans, qui se trouvait neveu de Jean XX. La fatale idée lui vint de faire monter cet enfant sur le siége de saint Pierre. Malgré les canons, qui étaient formels à cet égard, malgré le sacrilége que constituait une pareille tentative, il réussit, à prix d'argent, dans ce criminel dessein; et le jeune Théophylacte fut élu Pape sous le nom de Benoît IX (9 décembre 1033). L'empereur Conrad aurait dû, en vertu du droit de confirmation sur les élections pontificales tant de fois stipulé en faveur de l'empire d'Allemagne, s'opposer à cette promotion anticanonique. Il ne le fit pas. Depuis quelque temps, il s'était relâché des vertus dont il avait donné des marques à son avénement, et ne se faisait aucun scrupule de vendre lui-même les charges ecclésiastiques. A certaines époques, il se fait dans le monde comme un grand oubli des lois morales; c'est l'heure où l'iniquité triomphante ne rencontre ni opposant, ni contradicteurs. La simonie, dont un Pape et un empereur donnaient de si tristes exemples, se propagea dans toute la chrétienté comme une contagion funeste. On put voir, plus que jamais, combien il importe que l'élection des Pontifes romains soit indépendante des ambitions de famille. Il y eut plus d'une province, où non-seulement des prêtres, mais des évêques même se mariaient, et laissaient leurs bénéfices à leurs enfants comme un héritage.

18. Benoît IX se livrait, dans sa conduite personnelle, à tous les emportements de la jeunesse. Dans un prince séculier, de son âge et de son rang, ces défauts auraient trop facilement été couverts par l'indulgence d'un monde flatteur et corrompu. Dans un Pape, la jeunesse même, au lieu d'être une excuse, devenait un scandale de plus. Son pouvoir suprême n'était qu'un moyen de satisfaire toutes ses passions. Malgré la perversité de ses instincts dépravés, l'histoire n'a rien à reprocher à Benoît IX, quant à la doctrine et au gouvernement spirituel de l'Eglise. Son autorité

fut reconnue et respectée par toute la terre. On écoutait saint Pierre, même dans son indigne successeur. Il est aussi bien digne de remarque que, sous des Pontifes vicieux ou simoniaques, l'Eglise a joui d'une tranquillité qu'elle n'eut point sous les Pontifes les plus sages, tant il est vrai que le Seigneur ne perd jamais de vue le vaisseau de son Eglise! S'il permet que des pilotes indignes soient placés quelquefois au gouvernail, il se charge alors lui-même de le diriger.

19. Benoît IX donna successivement le pallium à trois archevêques de Hambourg : Hermann, Bézelin et Adalbert. L'Allemagne fournissait, au milieu des désordres de cette époque, une série de vertueux prélats et de pieux moines. Saint Bardon, archevêque de Mayence, illustrait son siége par sa science et sa piété. Saint Poppon, abbé de Stavelo, au diocèse de Liége, et plus tard du monastère de Saint-Vaast, en Flandre, rappelait les beaux temps des saint Antoine et des saint Benoît. Saint Gérard, évêque de Chonad, en Hongrie, renouvelait les exemples de fermeté et de courage de saint Ambroise. Un jour de Pâques (1041), le tyran Aba, qui ensanglantait par ses cruautés le trône de Hongrie, se présenta à l'église, pour assister aux solennités religieuses. Saint Gérard monta à l'ambon, et s'adressant au prince : « Le carême, lui dit-il, est institué pour procurer le » pardon aux pécheurs et la récompense aux justes. Vous l'avez » profané par des meurtres. En m'enlevant mes enfants, vous » m'avez ôté le nom de père. Vous n'avez donc point le droit de » prendre part en ce jour aux réjouissances des fidèles. Comme » je suis disposé à mourir pour Jésus-Christ, je n'hésite point à » vous tenir un langage sévère. Sachez donc que, dans trois ans, » le glaive vengeur se lèvera contre vous, et vous perdrez, avec » la vie, le royaume que vous avez acquis par la fraude et la » violence. » Le tyran, frémissant de rage, voulait faire massacrer le saint évêque; mais il craignit la vengeance du peuple. La prédiction de Gérard s'accomplit. En 1044, Aba eut la tête tranchée, et Pierre, successeur légitime du roi saint Etienne, remonta sur le trône de Hongrie. Mais les Hongrois, mécontents de l'alliance que Pierre avait contractée avec l'Allemagne, rappelèrent quelques seigneurs fugitifs, mirent à leur tête André,

parent éloigné de saint Etienne, et organisèrent une révolte formidable. Etendant la haine du nom allemand au nom chrétien en général, ils massacrèrent les catholiques en masse et brûlèrent une infinité d'églises. Ils prirent saint Gérard à Pesth, et l'assommèrent à coups de bâton, tandis qu'il répétait la prière du Sauveur : « Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils » font » (1047). Cette réaction païenne en Hongrie ne fut point de longue durée. A peine le duc André fut-il affermi sur le trône, qu'il se hâta de prendre des mesures efficaces pour protéger la religion de Jésus-Christ, dont il faisait ouvertement profession. Depuis le règne de ce prince, la Hongrie demeura chrétienne et catholique.

20. Le feu de la discorde ne causa guère moins de désordres en Pologne, que la fureur idolâtre en Hongrie. A la mort de Micislas, dernier roi de Pologne (1034), son fils Casimir étant trop jeune pour gouverner, et la reine Rixa, sa mère, s'étant rendue généralement odieuse, il y eut sept ans d'anarchie, pendant lesquels chacun des seigneurs se livra au pillage et aux plus exécrables violences. Les biens des églises et des monastères ne furent point épargnés. Brétislas, duc de Bohême, profita de l'interrègne, pénétra dans le cœur de la Pologne, s'empara des villes les plus considérables, et entra à Gnésen, qui en était alors la capitale. Il dépouilla les églises de toutes leurs richesses, ornements, vases sacrés, châsses des saints, argent, fonds et revenus. Les évêques polonais portèrent leurs plaintes à Rome. Mais c'était Benoît IX qui occupait alors le Saint-Siége. Les cardinaux, qui avaient sa confiance, firent de belles promesses aux Polonais malheureux, et trouvèrent dans les présents des Bohémiens de bonnes raisons d'absoudre les coupables (1039). Lassés enfin de cette funeste anarchie, les Polonais résolurent de mettre sur le trône le fils de leur dernier roi. Une députation se rendit près du jeune prince Casimir, qui s'était fait moine à Cluny, sous la direction de l'abbé saint Odilon. « Nous venons, lui dirent les » envoyés, de la part des grands et de toute la noblesse de Po- » logne, vous conjurer de prendre en pitié le déplorable état de » ce royaume, et de mettre fin à l'excès de ses maux. » Casimir répondit qu'il ne s'appartenait plus à lui-même, qu'il dépendait

tellement de son abbé, comme ils venaient d'en avoir la preuve, qu'il n'avait pu leur parler sans sa permission. Saint Odilon, de son côté, dit que leur demande dépassait de beaucoup son pouvoir, et que le Pape seul pouvait relever de ses vœux un moine, déjà profès, et de plus engagé dans l'ordre du diaconat. Les députés se rendirent à Rome (1040). Ils firent à la cour de Benoît IX une peinture touchante des calamités de la Pologne, et du besoin qu'elle avait de Casimir, pour la conservation de la religion et du royaume. Le cas était nouveau, et une pareille dispense inouïe jusque-là dans l'Eglise. Toutefois, après s'être entouré des conseils les plus sages, le Pape, usant de la *puissance de délier,* qui lui a été donnée, sans restriction, par Jésus-Christ même, souscrivit à cette requête. Il ne fut pas seulement permis au moine Casimir de retourner au siècle, mais encore de se marier, à la charge, pour tout noble polonais, de payer, chaque année, au Saint-Siége, un denier de redevance. Casimir retourna dans sa patrie, y fut reconnu roi, puis épousa Marie, sœur de Jaroslaf, prince de Russie. Après une restauration si inespérée et si extraordinaire, le nouveau roi, ayant assuré la paix au dedans comme au dehors, chercha à faire fleurir les sciences et les lettres sacrées dans son royaume. Il envoya à l'abbaye de Cluny, où il avait passé, dans la retraite et les exercices de la piété, les jours de son exil, des présents magnifiques, et obtint de saint Odilon douze religieux, qui fondèrent en Pologne deux monastères célèbres. Leur établissement continua à épurer les mœurs, et à rendre à la religion la dignité et la décence qui s'étaient perdues au milieu des guerres civiles.

21. Les vertus qui attiraient de si loin, à l'ordre de Cluny, des *prosélytes* augustes et des munificences royales, ne se concentraient pas dans les bornes du cloître. Saint Odilon et le bienheureux Richard de Saint-Vannes furent des instruments dont Dieu se servit pour rappeler les peuples nombreux du royaume de France, à cette douceur de mœurs, qui n'est pas moins favorable à la société que glorieuse à l'Evangile, et qui est devenue l'objet de l'émulation de tous les peuples civilisés. La *Trève de Dieu* dut à leur zèle d'être adoptée et maintenue au sein d'une nation turbulente et belliqueuse, où les seigneurs ne connais-

saient d'autre gloire que celle des armes. Les deux saints religieux employèrent tout l'ascendant de leur piété et de leur génie à faire refleurir les vertus sociales en même temps que les vertus chrétiennes. Les troubles occasionnés en Normandie par la minorité du duc Guillaume, surnommé dans la suite le Conquérant, y avaient fait rejeter la *Trève de Dieu*. Richard y alla prêcher, et n'eut d'abord que peu de succès. Mais le ciel parut venger le prédicateur de cette indocilité. Toute la province fut affligée d'une maladie pestilentielle qu'on nomma le *mal des ardents*. C'était un feu qui dévorait les entrailles. Ce fléau étendit ses ravages et fit de nombreuses victimes à Paris, où la piété des peuples chercha contre lui un refuge aux pieds de sainte Geneviève, patronne de la France (1041). Les Neustriens, atteints de ce fléau, croyaient n'en pouvoir trouver le remède qu'auprès du saint orateur qu'ils avaient d'abord méprisé. Il les recevait avec douceur, leur faisait jurer l'observation de la *Trève de Dieu*, puis leur donnait à boire d'un vin qu'il avait béni. Il guérit ainsi un grand nombre de malades, non-seulement de la Normandie, mais de plusieurs autres provinces où la contagion s'était répandue. La réputation du bienheureux Richard devint bientôt universelle. A la mort de Rambert, évêque de Verdun, l'empereur voulut lui donner cet évêché; mais l'humble religieux refusa constamment cette dignité, et mourut comme il avait vécu, en saint moine (1045), dans un âge fort avancé.

22. Saint Odilon, son ami, avait aussi refusé, dès l'an 1025, l'archevêché de Lyon, que le pape Jean XX voulait lui conférer. Ni les alarmes de cette Eglise, convoitée par tant de candidats indignes, ni les instances des fidèles, ni les menaces du souverain Pontife, auquel, en toute autre circonstance, il aimait à obéir comme un fils respectueux et soumis, ne purent jamais ébranler son humilité. La douceur et la patience étaient les vertus distinctives de saint Odilon. Il n'était inexorable que pour les moines irréguliers, qui sèment la discorde et l'esprit d'indiscipline dans les communautés. S'il en rencontrait de ce caractère, il les chassait impitoyablement. Pour les autres fautes, il était toujours prêt à pardonner. Il avait coutume de dire que s'il devait être repris par le souverain Juge, il aimait beaucoup mieux l'être

pour trop de bonté que pour trop de rigueur. Il insistait néanmoins sur l'observation ponctuelle de la règle; mais il la faisait aimer, et usait plutôt de la bonté d'un père ou même de la tendresse d'une mère, que de l'empire d'un abbé. Il paraissait formé par la grâce, pour rendre la vertu aimable à tous les hommes. La simplicité qui lui était naturelle, la franchise de ses procédés, l'ingénuité de ses discours, un extérieur plein de noblesse, des cheveux blancs, des yeux pleins d'animation et de vie, donnaient à ses instructions et à sa parole quelque chose d'inspiré. Il finit ses jours, dans l'exercice de son zèle infatigable, au monastère de Souvigny (1049), la cinquante-cinquième année de son gouvernement. On lui doit l'institution de la fête de la *Commémoration des Morts*. On raconte ainsi l'établissement de cette solennité : Un pèlerin français, qui revenait de Jérusalem, fut jeté sur les côtes de Sicile par une tempête. Un ermite qui vivait dans ces rochers, lui demanda s'il connaissait le monastère de Cluny et l'abbé Odilon. « J'entends souvent, continua le solitaire, les » esprits des ténèbres blasphémer contre les personnes pieuses, » qui, par leurs prières et leurs aumônes, délivrent les âmes des » peines qu'elles souffrent en l'autre vie; mais ils se plaignent » principalement d'Odilon et de ses religieux. Quand donc vous » serez arrivé en votre patrie, je vous prie, au nom de Dieu, » d'exhorter ce saint abbé et ses moines à redoubler leurs prières » pour les âmes souffrantes du purgatoire. » Le pèlerin s'acquitta de sa commission. En conséquence, Odilon ordonna que dans tous les monastères de son institut, on fît chaque année, le lendemain de la Toussaint, la commémoration des fidèles trépassés. On conserve encore le décret d'institution qui en fut dressé à Cluny, tant pour ce monastère que pour tous ceux de sa dépendance. Cette pieuse pratique passa bientôt à d'autres églises, et devint, en peu de temps, l'observance universelle de tout le monde catholique.

23. Tandis que l'Evangile et la simplicité de la foi adoucissaient de jour en jour les mœurs des Occidentaux, les Grecs, se déchirant entre eux jusque sur le trône, ne semblaient plus faire qu'un jeu des mœurs et de la piété, de l'Etat et de la religion. Romain Argyre ne pensait qu'à jouir paisiblement de l'empire,

dont l'adultère lui avait frayé la route, quand un nouvel adultère, aggravé par le parricide, le lui enleva. L'impératrice Zoé, pour qui il avait abandonné une digne épouse, le fit étouffer dans un bain (1034), pour donner le trône et sa main à un Paphlagonien, nommé Michel, ancien banquier. Michel IV, élevé ainsi à une fortune inespérée, par un chemin d'infamie, montra quelque courage contre les Bulgares. Mais bientôt le remords entra dans son âme : il mourut de repentir (1041). N'ayant point d'enfants, il donna la pourpre, avant d'expirer, à son neveu Michel, surnommé *Calafat*, parce qu'il avait été, dans sa jeunesse, calfateur de navires. Ignorant et lâche, Michel V ne jouit qu'un an d'une couronne dont il était indigne. Le peuple de Constantinople le chassa de son palais et de la capitale. La princesse Théodora fut rappelée de son cloître et associée à l'empire avec sa sœur Zoé. Ces deux femmes oublièrent leur vieille haine, et les populations respirèrent sous leur administration sage et intelligente. Mais la paix ne pouvait être longue entre de telles sœurs : Théodora reprochait à Zoé une conduite déréglée. Elle ne put, à la fin, supporter le spectacle d'une cour aussi corrompue, et elle rentra dans son couvent. Zoé se remaria avec Constantin Monomaque, et consentit à ce que son nouveau mari vécût publiquement avec une autre femme, qu'il décora du titre d'Augusta. L'adultère fut ainsi érigé en dignité, et la demeure des Césars transformée en un séjour d'infamie. Le peuple de Constantinople, d'abord indigné de tant de scandales, prit le parti de s'y habituer. Les courses de chars et les combats de bêtes féroces, dans l'hippodrôme, faisaient toujours les délices des Constantinopolitains. L'empereur, qui avait entouré ces jeux d'une splendeur jusqu'à lui inconnue, amusait ainsi les habitants de la capitale. Ils ne demandaient pas autre chose. La nouvelle de 40,000 soldats grecs, égorgés par les Serviens, dans un défilé des frontières de la Bulgarie, en 1042, troubla à peine les joies de cette nation avilie. Elle préparait ainsi, par l'abaissement des caractères, l'invasion du grand schisme d'Orient.

24. Rome offrait dans le même temps, sous le rapport moral, un spectacle non moins affligeant. Benoît IX continuait à dé-

soler les âmes honnêtes par ses désordres. Il avait pourtant interrompu le déréglement de sa vie pour procéder à la canonisation de saint Siméon, moine bénédictin de Syracuse (1042). C'est le second exemple bien certain d'une canonisation demandée au Saint-Siége. Celle de saint Udalric avait été la première. Mais l'indigne souverain Pontife reprit bientôt ses errements accoutumés. Déjà le mépris et l'indignation publique étaient allés si loin, que l'an 1038, malgré le crédit et l'autorité du comte de Tusculum, son père, les Romains le chassèrent de son siége. Il y avait été rétabli, la même année, par l'empereur Conrad, qui avait passé en Italie pour dissiper les troubles qui la désolaient de toutes parts. Ce fut le dernier acte de l'empereur Conrad, qui mourut subitement à Utrecht (1039). Les lois et les ordonnances qu'il porta en Allemagne l'ont fait regarder comme l'auteur du droit écrit touchant la féodalité. Son fils, Henri III, surnommé le Noir, et couronné roi un an avant la mort de son père, fut son successeur. Après la mort de Conrad, le pape Benoît IX, se rendant plus odieux que jamais par ses excès et ses violences, fut chassé de nouveau vers le commencement de l'année 1044. La faction qui l'avait banni mit à sa place Jean, évêque de Sabine, sous le nom de Sylvestre III. Mais expulser Benoît n'était pas le déposer. Sylvestre III fut donc évidemment un antipape. Son intrusion ne dura que trois mois. Benoît IX remonta sur un trône qu'il déshonorait. Appuyé par la famille des comtes de Tusculum, il insultait publiquement aux Romains qui gémissaient de ce joug odieux. Enfin, lassé de ne recueillir partout que le mépris, il convint de se retirer, pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs; et, moyennant une somme annuelle de quinze cents livres, il céda le Saint-Siége à Jean Gratien, prêtre estimé du clergé romain. Il mettait ainsi fin à la première période de son pontificat.

§ 3. Pontificat de Grégoire VI (28 avril 1045-17 décembre 1046).

25. Le pape Benoît IX ayant donc volontairement abdiqué, se retira dans ses terres, hors de la ville, et Jean Gratien fut élu souverain Pontife le 28 avril 1045. « Sa bonne réputation, dit

» le moine Glaber, répara tout le scandale qu'avait causé son » prédécesseur. » Hermann Contract, qui écrivait dans le même temps, et l'historien Othon de Frisingue, tiennent le même langage. On peut conclure des témoignages de ces divers écrivains, que la transaction intervenue entre Benoît IX et Grégoire VI, à l'effet d'obtenir la démission du premier, ne fut nullement simoniaque, comme l'ont prétendu quelques auteurs. La modique pension de quinze cents livres, stipulée en faveur de Benoît IX, ne peut être regardée comme une simonie. Plusieurs conciles des premiers siècles en avaient assigné de semblables aux évêques qu'ils venaient de déposer. Ainsi en pensait dès lors un juge bien compétent, saint Pierre Damien, abbé de Font-Avellane, l'un des écrivains les plus distingués de cette époque. A la nouvelle de la promotion de Grégoire VI, Pierre Damien lui écrivait : « J'avais soif d'apprendre que quelque bien pût nous venir » du Siége apostolique. Enfin, la nouvelle de votre élévation » vient réjouir mon âme. C'est vraiment la main de Dieu qui » change les temps et transfère les royaumes. Et maintenant que » la colombe retourne dans l'arche, et que, par les vertes feuilles » de l'olivier, elle annonce à la terre le retour de la paix! vous » êtes l'espoir de la restauration de l'univers. » On voit par cette lettre quelle idée saint Pierre Damien et, avec lui, le monde entier s'étaient faite du pontificat de Grégoire VI.

26. Pierre Damien était né à Ravenne, l'an 1007, d'une famille pauvre et chargée d'enfants. Sa première éducation fut négligée à ce point que sa mère oubliait de lui donner sa nourriture. Un jour une servante le lui reprocha amèrement. « Les » tigresses et les lionnes, lui dit-elle, ne laissent pas, comme » vous, leurs petits mourir de faim. Cet enfant ne sera peut-être » pas le moindre de sa famille. » La prédiction de cette humble femme se réalisa au delà de ce qu'elle avait pu imaginer. Employé d'abord à la garde des troupeaux de porcs de l'un de ses frères, il trouva un jour une pièce d'argent. C'était une fortune pour le pauvre enfant. Il réfléchissait à quoi il pourrait employer ce trésor; mais enfin il se dit à lui-même : « Le plaisir que j'en » pourrais tirer passerait bien vite; il vaut mieux le donner à » un prêtre, afin qu'il offre le saint sacrifice pour l'âme de mon

» père. » Et il le fit. Dieu bénit cette pieuse pensée. Un autre de ses frères était devenu archiprêtre de Ravenne : il se chargea de l'éducation de son jeune frère. Pierre Damien étudia d'abord à Faenza, puis à Parme, où il eut le célèbre docteur Yves pour maître. Il fit de tels progrès dans les lettres humaines, qu'il fut bientôt en état de les enseigner. Sa réputation lui attirait de tous côtés une prodigieuse affluence de disciples. Riche et honoré, il ne succomba point aux tentations de vanité et de plaisir qui pouvaient être l'écueil de sa jeunesse. « Pourquoi, disait-il, » m'attacher à ces biens qui doivent périr? Et si je dois un jour » les quitter, pourquoi n'en ferais-je pas dès maintenant à Dieu » le sacrifice? » Il se rendit immédiatement au monastère de Font-Avellane. C'était une solitude du diocèse d'Eugubio, en Ombrie, que saint Romuald avait habitée pendant quelque temps. La régularité, la ferveur, les austérités de Pierre Damien, le désignèrent bientôt aux suffrages des religieux, qui le choisirent pour abbé. Les *Lettres* de ce pieux et savant moine sont le recueil le plus curieux qui nous ait été laissé sur les mœurs et l'histoire du XIe siècle. On y retrouve quelque chose de la vigueur de saint Jérôme, joint à la teinte mélancolique de Salvien. Il gémissait, comme religieux, des vices qu'il flagellait comme écrivain. Tel était saint Pierre Damien, qui envisageait, comme une ère de restauration, l'avénement de Grégoire VI.

27. Ce sage Pontife, qui avait eu la gloire de délivrer l'Eglise d'une domination honteuse, se montra digne du pouvoir suprême, autant par le zèle avec lequel il sut en user, que par le noble désintéressement avec lequel il le résigna. Il avait trouvé le temporel du Siége de Rome tellement diminué, qu'il restait à peine au Pape de quoi vivre honorablement. Gardien des droits de son Eglise, il frappa d'excommunication les usurpateurs. Les coupables irrités vinrent en armes jusqu'à Rome. Le Pape, de son côté, leva des troupes, se saisit de l'église de Saint-Pierre, chassa ceux qui volaient les offrandes présentées sur les tombeaux des Apôtres, se remit en possession de plusieurs terres du domaine ecclésiastique, et rétablit la sûreté des routes, sur lesquelles les pèlerins ne se hasardaient plus qu'en formant des caravanes. Cette conduite mécontenta les Romains accoutumés au

pillage. Sur leur plainte, Henri III le Noir, roi de Germanie, passa rapidement les monts, et tint à Sutri, pendant les fêtes de Noël, un concile où l'on examina la question de savoir si l'élection de Grégoire VI devait être considérée comme simoniaque. Le Pape et le clergé romain avaient cru de bonne foi pouvoir obtenir, à prix d'argent, la renonciation de l'indigne Benoît IX, et faire cesser par là le scandale dont l'Eglise gémissait. Comme les esprits se partageaient sur l'appréciation de ce fait, pour lever tous les doutes Grégoire VI se dépouilla lui-même des ornements pontificaux, et remit entre les mains des évêques le bâton pastoral. Après ce courageux exemple d'abnégation personnelle, Grégoire VI se retira dans le monastère de Cluny, emportant dans la solitude la conscience d'un grand devoir accompli. Il y mourut en odeur de sainteté.

§ 4. Pontificat de Clément II (25 décembre 1046-9 octobre 1047)

28. Le Siége, rendu vacant par la magnanime humilité de Grégoire VI, fut donné, par le consentement unanime du clergé et du peuple romain, à l'évêque de Bamberg, Suidger, que Henri-le-Noir avait amené avec lui à Rome. Le nouveau Pape, qui ne devait cette élévation inespérée qu'à un mérite et à des vertus universellement reconnus, prit le nom de Clément II. Il fut sacré le jour de Noël (1046), et dans cette même solennité il couronna empereur le roi Henri III, et impératrice la reine Agnès, fille de Guillaume duc d'Aquitaine. Peu de temps après sa promotion, le nouveau Pape tint à Rome un concile où fut décidée la contestation élevée pour la préséance, entre le siége de Ravenne et celui de Milan. On décida en faveur du premier. Ce concile s'occupa aussi de statuts relatifs à la simonie qui régnait impunément dans tout l'Occident. Il fut réglé, entre autres dispositions, que celui qui aurait consenti à recevoir les ordres d'un évêque notoirement simoniaque, ne pourrait exercer les fonctions ecclésiastiques qu'après quarante jours de pénitence.

29. L'empereur Henri III, pendant son séjour à Rome, manda Pierre Damien pour qu'il vînt aider le Pape de ses conseils. L'illustre religieux s'en excusa près du Pape, en ces termes :

« Malgré les instances de l'empereur, si pleines de bienveillance » à mon égard, il ne m'est point possible de consumer en » voyages le temps que j'ai promis de consacrer à Dieu dans la » retraite. Je vous envoie la lettre impériale pour que votre » Sainteté décide en dernier ressort. Mon âme est percée de » douleur en voyant les Eglises de nos provinces plongées dans » une honteuse confusion, par la fauté des mauvais évêques et » des mauvais abbés. A quoi nous sert d'apprendre que le Saint- » Siége est revenu des ténèbres à la lumière, si nous demeurons » encore dans les mêmes ignominies? Or, nous espérons que » vous serez le rédempteur d'Israël. Travaillez donc, très saint » Père, a rétablir le royaume de la justice, et employez la vigueur » *de la discipline* à humilier les méchants et à relever le courage » des gens de bien. »

30. Henri-le-Noir, à son retour en Allemagne, emmena avec lui le pape Clément II. La ville de Bénévent refusa d'ouvrir ses portes au souverain Pontife, qui, à la demande de l'empereur, lança contre elle une sentence d'excommunication. Clément II resta peu de temps en Allemagne, sa patrie; il revint à Rome. Son zèle apostolique le porta à visiter en personne les églises de l'Ombrie, dont la lettre de Pierre Damien lui avait appris le déplorable état. Mais, arrivé au monastère de Saint-Thomas d'Aposelle, avant même d'avoir atteint le but de son voyage, il fut surpris par une maladie mortelle. Sa dernière pensée fut pour sa chère Eglise de Bamberg, à laquelle il adressa, de son lit de mort, un diplôme où il la confirmait dans tous ses anciens privilèges, et où il l'assurait, dans les termes les plus touchants, de son inviolable tendresse. Clément II mourut le 9 octobre 1047, et ses restes mortels furent transférés à Bamberg, selon le vœu le plus cher de son cœur.

§ 5. Pontificat de Benoît IX *(deuxième période)* (nov. 1047-17 juillet 1048).

31. Le jour de Noël 1047, l'empereur Henri-le-Noir célébrait à Polden, en Saxe, l'anniversaire de son propre couronnement et de l'exaltation de Clément II, son ami, quand des députés de Rome arrivèrent, lui annonçant que le Pape était mort. Frap-

pante leçon de la brièveté des grandeurs d'ici-bas, donnée ainsi au milieu d'un appareil de fête! Ces députés demandaient en même temps pour Pape, Halinard, archevêque de Lyon, prélat d'un rare mérite, qui eût fait le bonheur du monde et la gloire du Saint-Siége, si une humilité dont rien ne put vaincre la pieuse obstination, lui eût permis d'accepter la haute dignité qui lui était offerte. Les Romains se montraient ainsi fidèles à l'engagement qu'ils avaient pris l'année précédente, vis-à-vis de l'empereur, de ne procéder désormais à aucune élection pontificale sans sa permission. Mais, pendant ces négociations, les événements s'étaient autrement dessinés à Rome. Benoît IX s'était fatigué de sa vie solitaire et retirée. L'ambition avait repris dans son cœur la place que d'autres passions, plus honteuses encore, y avaient si longtemps et si exclusivement occupée. L'influence qui l'avait élevé une fois sur le Siége pontifical, fut assez puissante pour l'y rétablir, et, à la consternation du monde chrétien, celui que Pierre Damien avait appelé le *serpent vénéneux de l'Eglise*, le *nouveau Simon*, le *nouveau Giézi*, reparut sur la chaire de saint Pierre (8 novembre 1047). Il s'y maintint pendant huit mois, mais enfin, touché de repentir, et ouvrant son âme à la grâce de Dieu, il appela près de lui le pieux Barthélemy, abbé du monastère de *Grotta Ferrata*, lui confessa tous ses péchés, et lui demanda le moyen de rentrer en paix avec sa conscience. Le saint abbé, digne de sa haute mission, lui fit entendre le langage de la vérité. Il lui déclara qu'il ne lui était plus permis d'exercer même les fonctions du sacerdoce et le persuada de renoncer désormais à toutes les idées ambitieuses qui avaient perdu sa vie, pour ne plus songer qu'à se réconcilier avec Dieu par une sincère pénitence. Benoît IX, grand cette fois parce qu'il avait retrouvé l'humilité, suivit ce conseil : il abdiqua volontairement la dignité pontificale, embrassa la vie monastique, sous la conduite de celui qui venait ainsi de lui ouvrir le chemin du ciel, et mourut humble moine au couvent de *Grotta Ferrata*.

§ 6. Pontificat de Damase II (17 juillet 1048-8 août 1048).

32. Le jour même de l'abdication définitive de Benoît IX, on

couronna, sous le nom de Damase II, Poppon, évêque de Brixen, que l'empereur Henri II avait désigné, comme un prélat distingué et vertueux, au suffrage des Romains. Mais il ne fit que passer sur le Siége de saint Pierre, et mourut à Preneste (8 août 1048), vingt-trois jours après son exaltation. L'héritage de Damase II allait être recueilli par une main habile et sage, qui devait faire oublier les orages du passé et préparer les grandes choses de l'avenir.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE SAINT LÉON IX (11 février 1049-19 avril 1054).

1. Election de Brunon, évêque de Toul, au souverain pontificat. — 2. Concile de Rome. — 3. Concile de Pavie. Saint Jean Gualbert fonde le monastère de Vallombreuse. — 4. Concile de Reims. — 5. Concile de Mayence. — 6 Bérenger. Lanfranc. — 7. Hérésie de Bérenger. — 8. Sa condamnation. — 9. Michel Cérulaire. Schisme d'Orient. — 10. Dernières actions et mort de saint Léon IX.

§ 2. PONTIFICAT DE VICTOR II (13 avril 1055-28 juillet 1057).

11. Election du pape Victor II. — 12. Question des *Investitures*. — 13. Zèle et humilité du pape Victor II. — 14. Conciles de Lyon et de Tours. — 15. Etat du monde catholique. — 16. Mort de l'empereur Henri III. Mort du pape Victor II.

§ 3. PONTIFICAT D'ETIENNE X (2 août 1057-20 mars 1058).

17. Election d'Etienne X. — 18. Son zèle pour la réforme ecclésiastique. — 19. Saint Pierre Damien, cardinal. — 20. Mort d'Etienne X.

§ 4. SCHISME DE BENOIT X (5 avril 1058-janvier 1059).

21. Election schismatique de Benoît X. Réclamations de saint Pierre Damien. — 22. Déposition de Benoît X. Election de Nicolas II.

§ 5. PONTIFICAT DE NICOLAS II (31 janvier 1059-24 juin 1061).

22. Concile de Rome. Election des Papes réservée aux cardinaux. Droit de confirmation attribué aux empereurs d'Allemagne. — 24. Concile d'Amalfi. Traité entre Nicolas II et Robert Guiscard. — 25. Hérésie des Nicolaïtes. Légation de saint Pierre Damien à Milan. — 26. Légation de saint Hugues, abbé de Cluny, et du cardinal Etienne en France. — 27. Relations de Nicolas II avec les divers pays de la chrétienté. — 28. Désordres à la cour de Henri IV. Mort de Nicolas III.

§ 6. PONTIFICAT D'ALEXANDRE II. (30 septembre 1061-20 avril 1073).

29. Election d'Alexandre II. Cadaloüs, évêque de Parme, anti-pape sous le nom d'Honorius II. — 30. Lutte entre le Pape légitime et l'antipape. Déposition de Cadaloüs. — 31. Hérésie des Incestueux. — 32. Saint Pierre Ignée. — 33. Henri IV veut répudier son épouse légitime. Légation de Pierre Damien près de ce prince. — 34. Mort de saint Pierre Damien. Ses ouvrages. — 35. Conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. — 36. Saints illustres du pontificat d'Alexandre II. — 37. Discipline ou flagellation volontaire. — 38. Mort d'Alexandre II.

§ 1. Pontificat de saint Léon IX (11 février 1049-19 avril 1054).

1. Au moment où la nouvelle de la mort inopinée de Damase II

parvint en Allemagne, l'empereur Henri III tenait une diète ou assemblée générale des prélats et des seigneurs, à Worms. Il se trouvait parmi les dignitaires de l'Eglise réunis en cette circonstance, un saint évêque d'une illustre naissance. C'était Brunon, évêque de Toul, comte de Habsbourg, parent de Conrad-le-Salique, et cousin de Gérard d'Alsace, duc de la haute Lorraine, dont la maison actuelle de Lorraine tire son origine. Son mérite, plus que ses hautes alliances, l'avait fait parvenir aux honneurs ecclésiastiques. Il comptait déjà vingt-deux ans d'épiscopat. Pendant cette longue mission, il s'était particulièrement attaché à la réforme des monastères; plus tard, il avait servi de négociateur entre Rodolphe, roi de Bourgogne et Robert, roi de France. De fréquents voyages à Rome lui avaient fait connaître tout spécialement les besoins actuels de l'Eglise et les remèdes à y apporter. L'empereur et la diète tout entière le désignèrent au choix des Romains. Malgré sa résistance, il lui fallut céder aux vœux et aux prières unanimes. Il partit de Toul à pied et en habit de pèlerin, pour aller s'asseoir sur le premier trône du monde. A son arrivée à Rome, toute la ville vint au-devant de lui, en faisant entendre des chants d'allégresse. Après avoir fait sa prière au tombeau des Apôtres, il exposa au clergé et au peuple le choix que l'empereur avait fait de sa personne, les priant de déclarer franchement leur volonté, quelle qu'elle fût, pour que l'élection pût être faite suivant les règles canoniques. « Nous ne » sommes venu que malgré nous, ajouta-t-il, et nous serons » heureux de partir, si notre élection n'est point approuvée par » un consentement unanime. » On répondit à ces humbles paroles en portant le nouveau Pape en triomphe, au palais de Saint-Jean de Latran, et saint Léon IX fut ainsi intronisé par acclamation, le 12 février 1049. Il amenait avec lui un jeune et saint religieux, d'un noble et grand caractère, d'un génie actif et pénétrant, d'une régularité exemplaire, qui devait illustrer le nom d'Hildebrand. Ce moine, appelé à une si haute destinée, était né à Rome. En le ramenant dans sa patrie, saint Léon IX faisait un magnifique présent aux Romains, en échange de la couronne qu'il venait d'en recevoir.

2. Dès le lendemain de son exaltation, le saint et laborieux

Pontife s'occupa de travailler à la réforme des nombreux abus qui faisaient gémir l'Eglise. Il annonça son intention formelle de sévir contre les simoniaques et de leur interdire les fonctions ecclésiastiques. Le mal était si profond, qu'à cette nouvelle les évêques d'Italie firent immédiatement parvenir leurs réclamations au souverain Pontife, en l'avertissant que, s'il insistait sur l'exécution de la mesure projetée, le ministère pastoral cesserait, par le fait, dans la plupart des églises. Ce ne fut pour le Pape qu'un nouveau motif de redoubler de zèle. Il ne prit que le temps nécessaire pour rassembler à Rome les évêques d'Italie, et ouvrit un concile vingt-six jours après son intronisation. La simonie, qu'il s'était imposé le but de poursuivre sous toutes ses formes et par toutes les ressources de son autorité, fut anathématisée dans une suite de canons disciplinaires. Léon IX avait d'abord manifesté la résolution, pour couper le mal à sa racine, de priver des fonctions ecclésiastiques tous ceux qui auraient été sciemment ordonnés par un évêque simoniaque. Cependant il se laissa fléchir aux supplications des évêques, et se contenta de renouveler la sentence portée par Clément II, son prédécesseur, qui les admettait aux fonctions du saint ministère, après une pénitence publique.

3. Comme autrefois saint Pierre visitait les églises de la Judée, pour y affermir la foi et la piété, de même saint Léon IX voulut visiter les principales églises de l'Occident, pour y reconstituer la discipline tombée en désuétude et combattre l'esprit de désordres et de ténèbres qui s'y était introduit. Son pontificat fut un voyage continuel entrepris pour le bien et l'édification de l'Eglise. Nous le trouvons d'abord à Pavie, où il préside un concile, et fait adopter pour la haute Italie les lois contre la simonie et l'incontinence des clercs, qu'il venait de décréter. Chemin faisant, il visite le monastère déjà célèbre de Vallombreuse, qu'un noble Florentin, saint Jean Gualbert, venait de fonder récemment (1039), dans des circonstances extraordinaires. Le frère de Jean Gualbert avait été assassiné par un gentilhomme de ses ennemis. Un jour de vendredi saint, Jean Gualbert, accompagné d'hommes d'armes, rencontre le meurtrier. Cette vue rallume dans son cœur le désir de la vengeance. Il met l'épée

à la main ; le coupable se jette à ses pieds, étend les bras en croix et le conjure par la Passion de Jésus-Christ, dont on célébrait la mémoire en ce jour, de ne pas lui ôter la vie. Jean Gualbert se sent touché jusqu'au fond de l'âme. Il tend la main au meurtrier de son frère et lui dit avec douceur : « Je ne puis » vous refuser ce que vous me demandez au nom de Jésus-Christ. » Je vous accorde non-seulement la vie, mais même mon amitié. » Priez Dieu de me pardonner mon péché. » Devenu un homme nouveau, Jean Gualbert n'a plus qu'une ambition, celle de se consacrer tout entier au service de Dieu. Après quelques années de noviciat au monastère de San-Miniato, à Florence, il se retira dans une vallée ombragée de saules, Vallombreuse (*Vallis umbrosa*), et y fonda un couvent de l'ordre de Saint-Benoît réformé, plus sévère même que la congrégation de Cluny. Saint Jean Gualbert fut le premier qui, outre les religieux de chœur, admit dans son monastère des frères convers, ou *frères lais*, pour les fonctions extérieures.

4. Tels étaient l'homme et l'institution que saint Léon IX voulait spécialement honorer. Il entrait dans son plan de restauration universelle, de s'entourer de tous les éléments qui pouvaient assurer le triomphe de ses réformes. A peine le concile de Pavie terminé, le Pape prit la route d'Allemagne et vint à Cologne, conférer avec l'empereur Henri-le-Noir, sur les mesures les plus efficaces pour combattre dans ses états la simonie et l'incontinence des clercs, ces deux fléaux de l'Eglise, qu'il se donnait la mission d'exterminer. Il fit annoncer ensuite qu'il se rendrait en France pour y présider un concile national, où il pourvoirait aux besoins de cette chrétienté et y promulguerait les sages règlements qu'il s'efforçait de faire prévaloir en Italie et en Allemagne. Cette nouvelle alarma les prélats simoniaques et les seigneurs qui détenaient injustement les biens ecclésiastiques. Des intrigues de bas étage s'agitèrent autour du roi de France Henri Ier, pour détourner ce prince de prêter le concours de son autorité en faveur du concile indiqué par Léon IX. On lui représenta que l'honneur et les prérogatives de sa couronne étaient intéressés à ce que le souverain Pontife ne fît point un tel acte de juridiction dans son royaume. Ces manœuvres réus-

sirent près du faible monarque. Il envoya dire au souverain Pontife, qu'occupé en ce moment à quelques expéditions militaires, il ne pourrait se trouver avec lui à Reims, et qu'il le priait en conséquence de différer son voyage. Saint Léon IX, dans son zèle héroïque, avait pour principe d'aborder tous les obstacles de front. Il répondit aux députés français : « Nous ne » pouvons manquer à l'engagement que nous avons contracté en» vers saint Remi. Nous irons faire la dédicace de son église. La » piété du peuple français ne nous fera pas défaut ; et s'il se » trouve à Reims quelques prélats, sur l'âme desquels l'intérêt » de la religion fasse plus d'impression que la crainte du souve» rain, nous tiendrons avec eux le concile indiqué. » Le Pape arriva, en effet, à Reims, le 2 octobre 1049. Il ne s'était pas trompé en comptant sur l'amour et la vénération des Français pour le chef de l'Eglise. Une multitude prodigieuse de fidèles, accourus de toutes les provinces voisines, l'y avaient devancé. En leur présence, il fit la reconnaissance solennelle des reliques de saint Remi, qu'il voulut porter lui-même sur ses épaules, pour les déposer dans la nouvelle église qu'on venait d'élever en l'honneur du saint apôtre des Francs. Il procéda ensuite à ce qui faisait l'objet principal de son voyage : la tenue d'un concile national. Les décrets de Rome et de Pavie, contre la simonie et le relâchement des clercs, furent solennellement promulgués. Le Pape cassa quelques prélats scandaleux, en reçut d'autres à la pénitence et accueillit avec une miséricordieuse indulgence ceux qui se montraient sincèrement repentants. Le concile de Reims (1049) offrit cette particularité qu'on y chanta, à l'ouverture des sessions, le *Veni Creator :* c'est le premier monument qui nous reste de l'antiquité de cette hymne, dont on ignore l'auteur.

5. Après avoir réglé, à Reims, les affaires de la religion en France, l'infatigable saint Léon IX repassa en Allemagne, et célébra, au mois de novembre 1049, un nouveau concile à Mayence. L'empereur, les évêques et les principaux seigneurs de Germanie, s'y trouvaient présents. On s'appliqua, comme en France, à remédier aux désordres causés dans ce pays par la simonie et les mariages sacriléges des prêtres. Ce fut dans cette circonstance que le Pape créa les archevêques de Cologne archi-

chanceliers de l'Eglise romaine et cardinaux-prêtres du titre de *Saint-Jean-Porte-Latine*. Mais ces deux dignités sont tombées en désuétude, et il n'en reste aux archevêques de Cologne que le droit de se vêtir de rouge, comme les cardinaux. Léon IX repartit aussitôt pour l'Italie. En traversant la Lorraine, il prit avec lui Humbert, abbé de Moyen-Moutier, qu'il fit évêque et cardinal, et que nous verrons bientôt figurer comme un des prélats les plus distingués de son siècle, tant par ses lumières que par les services importants qu'il rendit à l'Eglise. A Siponte, au pied du mont Gargan, le Pape tint encore un concile, où il déposa deux archevêques simoniaques (1050). Quelques mois plus tard, un concile général des évêques d'Italie s'ouvrait à Rome, pour la condamnation de l'hérésiarque Bérenger.

6. Saint Fulbert de Chartres avait donné, par ses leçons, une puissante impulsion à la science théologique. Mais parmi les nombreux disciples qui se pressaient pour recueillir sa parole éloquente, il avait distingué un de ces esprits orgueilleux et téméraires, que la vérité ne satisfait pas, qui semblent avoir pour l'erreur et le paradoxe des affinités secrètes, et qui demeurent le jouet d'une imagination vagabonde et sans frein. Ce jeune homme se nommait Bérenger. Après avoir suivi pendant quelques années l'enseignement de saint Fulbert, il revint se fixer à Tours, sa patrie, où il ouvrit lui-même, avec un certain éclat, des conférences publiques. Sa parole était vive et colorée; il déployait une érudition remarquable pour le temps, et savait l'art de charmer les multitudes. Mais il avait plus d'esprit que de science, plus de brillant que de solidité, et il devait plutôt ses succès à une forme hardie et neuve qu'aux grandes et profondes pensées, filles du génie. Jusque-là pourtant sa doctrine avait été aussi irréprochable que ses mœurs étaient régulières, et rien ne faisait encore pressentir dans le jeune et brillant professeur le futur hérésiarque. Une blessure d'amour-propre fut la cause de sa chute. On lui dit, un jour, qu'un docte étranger arrivait de Pavie où il avait étudié avec succès la théologie et les lettres, et qu'il venait apporter à la France les trésors de science qu'il avait amassés au delà des monts. C'était en effet Lanfranc, savant italien, qui se rendait à l'abbaye du Bec, récemment fondée par

l'abbé Herluin, et qu'il devait illustrer par son génie. Bérenger voulut engager une lutte avec cet étranger, dans lequel sa vanité pressentait un rival. A cette époque, ces sortes de tournois littéraires, où la science combattait à armes courtoises, étaient fort à la mode. Bérenger fut vaincu, et son orgueil ne put supporter cette défaite. Lanfranc, nommé peu de temps après *écolâtre*, c'est-à-dire professeur, à l'abbaye du Bec, vit bientôt toute la jeunesse de France accourir à ses leçons. Sa réputation acheva de dépeupler l'école de Tours, et Bérenger croyant racheter par la nouveauté ce qu'il perdait par une comparaison écrasante avec un rival supérieur, se fit alors sectaire.

7. Reprenant la polémique soulevée au IXe siècle sur le mystère de l'Eucharistie, il enseigna publiquement que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas réellement et substantiellement présent dans l'adorable sacrement de nos autels; mais qu'il y est seulement d'une manière figurée, et par une présence qu'on peut appeler d'impanation, ainsi que le prétendit plus tard Luther, le chef du protestantisme (1). Scot Erigène avait dit la même chose cent ans auparavant; et, à cette époque, Paschase Ratbert avait éloquemment vengé le dogme catholique de ces attaques. Cependant Bérenger eut des disciples; il forma à son tour une école; mais, à force de raisonnements, il ne tarda pas à varier dans ses opinions. En un mot, il eut le sort de tous les hérésiarques qui sont condamnés à s'égarer sans cesse à mesure qu'ils s'éloignent de l'unité. Bérenger affectait de mettre ses erreurs à couvert sous le nom de Scot Erigène. Lanfranc n'hésita point à accepter la lutte sur ce terrain. Il défendit Paschase Ratbert et le dogme catholique de la présence réelle. Cependant la nouvelle hérésie faisait des progrès. Hugues, évêque de Langres, se mit sur les rangs pour la combattre. L'affaire en était là, lorsque saint Léon IX l'évoqua à son tribunal, dans le concile de Rome de l'an 1050. La nouvelle doctrine

(1) Il est utile de faire remarquer que les Luthériens et les Calvinistes ont prétendu établir une sorte de tradition historique de leurs erreurs sur le dogme de la présence réelle, en cherchant à les étayer de l'autorité des hérétiques du IXe et du XIe siècle, comme si Bérenger, condamné en 1050 par le Pape et les conciles, pouvait être regardé comme le représentant fidèle des doctrines de son siècle.

fut condamnée et l'on cita son auteur à venir, en personne, se justifier dans un concile plus nombreux, qui fut rassemblé la même année à Verceil.

8. Au lieu de s'y rendre, Bérenger cherchait à semer ses erreurs dans la Normandie. Le duc Guillaume réunit les évêques et les abbés les plus instruits de ses états, à Brionne, pour les faire conférer avec l'hérésiarque. Bérenger sortit confondu. Il revint à Chartres et écrivit aux clercs de cette Eglise une lettre pleine d'injures contre le Pape et l'Eglise romaine. Il n'appelle plus Léon IX *pontifex*, mais *pompifex*. L'Eglise romaine n'est plus catholique, mais *satanique*. C'était un avant-goût du style de Luther, parlant de Léon X. Le concile de Verceil n'en procéda pas moins contre le contumace. Le livre de Scot Erigène fut solennellement condamné et jeté au feu. On renouvela contre Bérenger la première sentence de Rome ; « et celui qui voulait, » dit Lanfranc, priver l'Eglise de la communion du corps et du » sang de Jésus-Christ, fut exclu lui-même de la communion » de l'Eglise. » La nouvelle erreur était née au centre de la France : toute la France se souleva contre elle et contre son auteur. Les évêques, les seigneurs, les abbés, les hommes les plus savants du clergé se réunirent de toutes parts à Paris ; et là, en présence du roi Henri Ier, on condamna d'une voix unanime Bérenger et ses disciples, et on déclara que, s'ils ne se rétractaient, « l'armée de France, ayant à sa tête le clergé, en habit ecclé- » siastique, irait les chercher partout où ils seraient, et les force- » rait à se soumettre, sous peine d'être mis à mort. » Bérenger ne se soumit point encore devant l'imposante unanimité qui repoussait ses doctrines. Il continua à les soutenir jusqu'à ce que, sous le pontificat de saint Grégoire VII, les abjurant de bonne foi dans un concile de Rome (1078), il se retira dans le monastère de Saint-Côme, près de Tours, où il mourut après une sincère pénitence.

9. Saint Léon IX, qui venait de voir Bérenger renouer, en Occident, la chaîne interrompue des hérésies, eut encore la douleur d'apprendre la nouvelle révolte des Grecs de Byzance contre l'Eglise romaine. Depuis longtemps, les patriarches de Constantinople aspiraient à la suprématie spirituelle de l'Orient et s'effor-

çaient d'obtenir des Papes la confirmation du titre prétentieux de *patriarche œcuménique*, qu'ils s'étaient arrogé de leur propre autorité. D'autre part, le dogme de la primauté romaine était si incontestable, que les patriarches n'osaient généralement l'attaquer, ni le méconnaître ouvertement. C'était une lutte pénible entre la conscience et la passion, la soumission et la révolte. Cette lutte avait eu ses crises. Nous sommes arrivés à celle qui fut décisive. Michel *Cérulaire* (le Cirier), d'abord impliqué dans une conspiration politique et exilé, s'était fait moine, et avait été tiré de son couvent par l'empereur Constantin Monomaque, pour être promu au siége patriarchal de Constantinople. L'ambition, l'orgueil, le faste, un esprit inquiet et remuant, formaient le fond du caractère de ce nouveau patriarche. Il ne vit, dans la primauté apostolique de l'Eglise romaine, qu'une supériorité odieuse dont il chercha à secouer le joug. Reprenant tous les griefs que Photius avait déjà objectés contre les Latins, il en ajouta de nouveaux, tels que de ne pas chanter l'*Alleluia* en carême; de manger la viande d'animaux étouffés; de conférer le baptême par une seule immersion; de consacrer avec du pain azyme, point sur lequel il insista le plus; de ne pas honorer les reliques et les images des saints; de se couper la barbe, etc. De concert avec Léon, archevêque d'Achride, métropole de la Bulgarie, et avec Nicétas, moine de Stude, il rédigea une lettre synodale dans laquelle il exposait tous ces sujets de récriminations et excommuniait l'Eglise romaine, au nom des Grecs, *gardiens fidèles de la foi évangélique*. Michel Cérulaire commença à exécuter son projet de séparation, en fermant les églises des Latins et leurs monastères, dans toute l'étendue de sa juridiction, jusqu'à ce qu'ils se conformassent aux rites des Grecs, excommunia ceux qui avaient recours au Saint-Siége, et rebaptisa les fidèles qui avaient reçu le baptême dans les formes prescrites par l'Eglise romaine. Saint Léon IX répondit aux reproches de Michel Cérulaire par une longue lettre, où il justifiait l'Eglise romaine avec autant d'érudition que de douceur. Il rétablit dans leur intégrité, tous les points de dogme ou de simple discipline attaqués par les Grecs; il insista sur la procession du Saint-Esprit, sur la coutume de consacrer avec du pain sans levain, etc.

Il chargea trois légats, parmi lesquels on remarquait le savant cardinal Humbert, de porter cette lettre à Constantinople. Les envoyés de Rome n'eurent point de peine à réduire au néant les vaines arguties de Michel Cérulaire et de ses adhérents. Mais comme il s'agissait bien moins, dans l'esprit du patriarche, d'éclaircir tel ou tel point de la doctrine, que de ne pas reconnaître la suprématie du Saint-Siége, il ne prêta qu'une faible attention aux évidentes démonstrations des légats. Pour lui, la question avait cessé d'être théologique; elle se réduisait à ce seul point : « Le siége de l'empire ayant été transféré par Constantin » sur les rives de l'Asie, ce n'était plus à Rome, mais à Cons» tantinople, que devait appartenir la suprématie religieuse. » Les démonstrations et les arguments théologiques n'avaient donc à ses yeux aucune valeur. Les légats du Pape firent alors la seule chose qui fût utilement possible. Entrés dans l'église de Sainte-Sophie, le 16 juillet 1054, ils déposèrent solennellement sur l'autel, en présence du peuple, un acte d'excommunication contre Michel Cérulaire et ses adhérents. Ils sortirent ensuite de la basilique, secouèrent la poussière de leurs pieds, et s'écrièrent: « Que Dieu voie et qu'il juge ! » Puis les ambassadeurs du Saint-Siége reprirent le chemin de Rome. Photius n'avait pas reculé devant les falsifications pour faire triompher sa cause. Cérulaire gardait ces traditions de déloyauté. Il traduisit en grec l'acte d'excommunication, en le dénaturant dans ses parties principales et ce fut ainsi dénaturé qu'il le lut au peuple. Le patriarche faussaire se donna, en outre, le plaisir d'excommunier, à son tour, le souverain Pontife et d'effacer son nom des sacrés diptyques. Il écrivit aux trois patriarches d'Orient tout ce que la haine et l'orgueil purent lui dicter, pour les détacher de la communion de l'Eglise romaine. On ignore l'effet de ces lettres sur les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem. Celui d'Antioche répondit en justifiant les Latins sur une partie des griefs qu'on leur imputait, en les blâmant sur les autres, mais pas au point d'y voir une raison de rompre l'unité. Michel Cérulaire, sans s'arrêter à ces considérations, ne cessa d'agir pour étendre et affermir son schisme, sous les règnes assez courts de Théodora et de Michel Stratonique, qui se succédèrent sur le trône après

la mort de Constantin Monomaque (1054-1057). Il devint plus entreprenant encore sous Isaac Comnène, dont il avait favorisé l'usurpation et causa ainsi sa propre ruine. Comnène, en effet, ne pouvant plus supporter son exigence, le relégua dans la Proconèse (1059), où il mourut la même année. Le schisme ne mourut point avec Michel Cérulaire et ne fut toutefois pas encore irrévocablement consommé. Il n'y eut rien de formulé contre la primauté romaine, mais si l'Eglise grecque ne fut pas alors entièrement séparée, elle n'en était pas moins pleine de schismatiques et descendue à un état désespéré. Dépourvue de sa sève divine et réduite à une existence toute politique, elle n'eut dès lors et seulement par intervalles, qu'un simulacre d'unité et de vie. L'empire d'Orient retombait lui-même plus faible que jamais. Une nouvelle puissance s'élevait alors sur la puissance divisée des Arabes et commençait à insulter les frontières des Grecs. C'étaient les Turcs, peuple d'origine tartare, établi sur les bords de la mer Caspienne. Les uns habitaient des villes et avaient des demeures fixes; les autres vivaient en aventuriers, sous la conduite de chefs qu'ils se choisissaient eux-mêmes. Le plus brave et le plus heureux de ces guerriers fut Seldjouk, qui s'empara du Korassan, embrassa l'islamisme et fonda la célèbre dynastie des Seldjoucides. Son fils, Togrul-Beg, porta le secours de ses armes au calife de Bagdad, Caïem, qui le fit Emir-Al-Omrah, et l'investit de toute l'autorité. Il s'empara de la plus grande partie de la Perse et fut le premier sultan de sa dynastie. Son neveu, Alp-Arslan, recueillit son héritage (1062), continua ses conquêtes et se trouva ainsi en face des Grecs. Telle était la puissance qui allait succéder à l'empire épuisé des Arabes et rajeunir, en quelque sorte, la guerre que l'islamisme avait déclarée à la société chrétienne. Les Turcs Seldjoucides arrivaient à ce haut degré de puissance, précisément dans le temps que Michel Cérulaire entraînait l'Eglise grecque plus loin dans la voie du schisme, sous Constantin Monomaque.

10. Le cours de ces événements nous a fait anticiper sur l'ordre chronologique. Poursuivant toujours son système de réforme, saint Léon IX, après le concile de Verceil, avait repris de nouveau la route d'Allemagne. Il réconcilia l'empereur

Henri III avec André, roi de Hongrie, et en obtint des secours contre les Normands d'Italie. Ces étrangers, implantés dans le royaume de Naples sous le pontificat de Benoît VIII, avaient conquis la Pouille sur les Grecs et attaquaient la principauté de Bénévent, depuis longtemps acquise au Saint-Siége. Les Allemands furent vaincus dans la sanglante bataille de Dragonara (1053), et le Pape, qui attendait l'issue du combat dans une ville voisine, demeura lui-même au pouvoir des Normands. Les vainqueurs tombèrent à ses pieds, lui firent hommage de leurs conquêtes sur les Grecs, et reçurent d'avance une sorte d'investiture pour ce qu'ils conquerraient encore. Ce ne fut pas en vain. Les deux illustres frères, Robert Guiscar et Roger, achevèrent, dans cette deuxième moitié du siècle, de conquérir tout ce qui restait aux Grecs, y joignirent la Sicile, qu'ils enlevèrent aux Sarrasins, et fondèrent ainsi le royaume des Deux-Siciles, dont ils firent hommage aux Papes. Ce fut immédiatement avant cette expédition que Léon IX décida que la primatie de l'Afrique devait demeurer à l'évêque de Carthage. De toute la malheureuse Eglise d'Afrique, si florissante autrefois, il ne restait que cinq évêques; et encore ils étaient divisés entre eux pour une question de préséance! Après la défaite de Dragonara, le souverain Pontife revint à Rome. Il n'avait que cinquante ans, et promettait encore à l'Eglise une série de longues et éclatantes actions. Mais la mort vint l'arrêter au milieu de ses projets et de ses immenses travaux de restauration et de réforme (19 avril 1054). Il avait rencontré dans cette œuvre de nombreux obstacles dans le clergé de Lombardie et d'Allemagne. Ces obstacles, la simonie et l'incontinence, grandiront encore par l'appui que leur prêtera la puissance politique. Les successeurs de Léon IX, dans leur rapide passage au pouvoir, n'auront pas le temps d'assurer cette restauration si nécessaire et si difficile. Cependant elle s'accomplira, parce que la Providence tenait en réserve, dans les trésors de sa miséricorde, le génie d'Hildebrand, destiné à relever la société penchée sur le bord du précipice.

§ 2. Pontificat de Victor II (13 avril 1055-28 juillet 1057).

11. A la mort de saint Léon IX, Hildebrand n'était encore que

sous-diacre de l'Eglise romaine. Mais telle était la confiance publique en ses lumières et en sa vertu, que le clergé romain l'envoya, à la tête d'une ambassade, à l'empereur Henri III, pour lui demander de désigner lui-même aux suffrages le candidat qu'il croirait le plus digne de s'asseoir sur le trône de saint Pierre. Une modification importante venait d'être apportée aux élections pontificales, qui étaient désormais exclusivement réservées aux cardinaux (1054). Ces derniers, comprenant la nécessité de maintenir, entre l'Eglise et l'Empire, l'union qui faisait mutuellement la force de ces deux pouvoirs, crurent devoir, en cette circonstance, s'en rapporter à la sagesse de Henri III. L'événement avait prouvé la justesse de son coup-d'œil, et le glorieux pontificat de saint Léon IX venait de montrer au monde, d'une manière éclatante, que l'empereur savait connaître les hommes. Hildebrand, d'ailleurs, était chargé de présider cette délicate négociation, et son habileté devait écarter ou prévenir toutes les difficultés de la situation. Henri III convoqua une diète générale de l'empire à Mayence, puis à Augsbourg, pour y décider cette importante affaire, et il remit le choix du futur Pontife aux lumières d'Hildebrand. Celui-ci porta ses vues sur Guebhard, évêque d'Eichstedt, chancelier de l'empire. Guebhard résista avec la plus honorable obstination, à recevoir la dignité qu'on voulait lui imposer. Il alla, par un excès d'humilité, dont le but est au-dessus de tout éloge, jusqu'à faire courir sur lui-même des bruits calomnieux, pour détourner de ses épaules un fardeau qu'il redoutait. Pendant six mois il persévéra dans son refus. Enfin, l'empereur lui-même le conjurant de sacrifier sa modestie personnelle au bien de l'Eglise, il se résigna. « Puisque » vous l'exigez, dit-il, malgré le sentiment profond de mon indi» gnité, j'obéirai à vos ordres, et me consacrerai, sans réserve, » au service de saint Pierre. Mais il faut que vous me promettiez » vous-même de rendre à saint Pierre ce qui lui appartient. » Cette demande avait trait aux domaines ecclésiastiques, que Henri III, comme la plupart des princes ses contemporains, ne se faisait pas scrupule de retenir injustement.

12. Dès ce moment, en effet, la grande question qui agitera bientôt tout l'Occident, sous le nom de *querelle des investitures*,

commençait à se poser entre les Papes et les empereurs. « Pour » en comprendre la nature et la gravité, dit Mgr Palma, il faut » se rappeler que, sous le régime féodal, les évêques et les abbés, » particulièrement en Allemagne, possédaient, à titre de fief, » non-seulement des terres et des forêts, mais encore des châ- » teaux et des villes, qui relevaient de l'Empire. D'après la légis- » lation en vigueur, les vassaux de la couronne ne pouvaient » prendre possession d'un fief sans venir, auparavant, prêter le » serment de foi et hommage entre les mains de l'empereur. » Cette mesure obligeait également, et en toute justice, les sei- » gneurs ecclésiastiques aussi bien que les autres grands vassaux. » Mais l'abus était tout prêt. » Par une usurpation de pouvoir, *les princes*, confondant avec la juridiction domaniale la puissance spirituelle, prétendirent conférer l'une et l'autre par l'investiture. Ils ordonnèrent qu'à la mort d'un évêque ou d'un abbé, on remît entre leurs mains le bâton pastoral et l'anneau, insignes du pouvoir spirituel, et s'arrogèrent le droit de les donner à qui bon leur semblait : c'est là ce qu'on appela l'*investiture par la crosse et l'anneau*. On enlevait ainsi, au mépris de toutes les règles canoniques, l'élection des évêques au clergé du diocèse et au métropolitain, et celle des abbés aux religieux de leurs communautés. L'empereur, qui remettait les insignes du pouvoir, fut censé conférer le pouvoir lui-même ; et la barrière qui sépare les deux juridictions spirituelle et temporelle fut ainsi rompue. On conçoit facilement ce que durent être les élections épiscopales ou abbatiales sous des princes irreligieux ou même simplement cupides. On acheta, à prix d'argent, les charges et les dignités ecclésiastiques; et il se fit comme un grand trafic d'évêchés et d'abbayes. Etudiée à ce point de vue, la question des *investitures* n'est pas, comme l'ont prétendu quelques historiens hostiles, une question d'*amour-propre* et une *guerre sanglante à propos de misérables hochets ;* c'est la lutte de l'Eglise pour l'indépendance de son ministère, pour la liberté qu'elle réclame, dans tous les siècles et sous tous les gouvernements, de sauver les âmes et de prêcher la doctrine de l'Evangile.

13. La querelle ne s'engagea point encore sous le pontificat de Guebhard, qui prit, en montant sur le trône de saint Pierre,

le nom de Victor II (13 avril 1055). Quand il n'était encore que chancelier de l'empire, il avait combattu de toute son influence la demande de secours que son prédécesseur, saint Léon IX, adressait à l'empereur Henri III, contre les Normands. Placé lui-même en face de ce peuple belliqueux, dont les armes envahissaient sans cesse quelque nouvelle province du Saint-Siége, il comprit toute la gravité de la situation. Il se rappelait que la sanglante défaite de Dragonara avait été, en partie, son ouvrage, parce qu'il avait empêché l'empereur d'envoyer en Italie un nombre plus considérable de troupes auxiliaires. Il disait alors, avec amertume : *Quod fecit Saulus, Paulum pati necesse est.* « Il est juste que Paul expie la faute que Saul a commise. » Le saint Pontife prit à tâche de marcher sur les traces de son prédécesseur. Dès l'année 1055, il tint un grand concile à Florence, où assista l'empereur Henri III. Victor y confirma solennellement tous les décrets de Léon IX, contre les aliénations des biens ecclésiastiques, contre la simonie et l'incontinence des clercs, enfin contre l'hérésie de Bérenger. La rigueur du Pape irrita les coupables. Un sous-diacre attenta à sa vie : il jeta du poison dans le calice dont Victor II se servait pour célébrer les saints mystères. Par une miraculeuse intervention de la Providence, le crime fut découvert et déjoué.

14. En même temps que le souverain Pontife tenait le concile de Florence, par son ordre, Hildebrand, en qualité de légat, en présidait un autre dans la province de Lyon, pour réprimer la simonie qui ravageait les Eglises de Bourgogne. L'archevêque d'Embrun fut convaincu d'avoir acheté, à prix d'argent, la dignité épiscopale. Il en fit l'aveu et fut déposé. Lipert de Gap eut le même sort ; on lui donna pour successeur un saint moine nommé Arnoul (1055). Un autre concile fut convoqué à Tours par Hildebrand. Bérenger y comparut en personne, et se trouva en présence de Lanfranc, son savant adversaire. Il recourut à toutes les subtilités, à tous les artifices de la dialectique, pour soutenir son erreur ; mais enfin écrasé par la supériorité de Lanfranc et sa vigoureuse argumentation, il s'avoua vaincu, déposa entre les mains d'Hildebrand une rétractation formelle, et promit de n'avoir plus sur l'Eucharistie d'autres sentiments que ceux de

l'Eglise catholique. Il ne devait pas tenir encore ce serment.

L'empereur Henri III avait envoyé des députés au concile de Tours, pour se plaindre de ce que Ferdinand Ier, roi de Castille, prenait la qualité d'empereur, et pour engager le légat du Pape à lui défendre, sous peine d'excommunication, d'usurper davantage un titre qui ne lui appartenait pas. Les Pères du concile et le Pape, consultés à ce sujet, trouvèrent justes les plaintes de Henri III, et l'on députa au roi Ferdinand des évêques chargés de l'engager à se désister de ses prétentions. Ce prince, après avoir pris l'avis des évêques et des seigneurs de ses Etats, répondit qu'il se soumettait au décret du Siége apostolique, et qu'il ne s'arrogerait plus, dans la suite, le titre d'empereur. Ce fait prouve une fois de plus que le tribunal du souverain Pontife était regardé, au moyen âge, comme l'arbitre suprême des grandes questions politiques qui s'agitaient entre les rois ou entre les peuples. Ce n'était point là une usurpation de pouvoir. Le droit public alors en vigueur avait, en quelque sorte, élevé au milieu de l'Europe une puissance neutre, qui jugeait, en dernier ressort, les autres puissances. Il est loisible de contester la convenance ou l'opportunité d'une telle institution. C'est là un point historique laissé à l'appréciation de chacun. Mais il serait souverainement injuste de taxer d'ambition et d'abus de pouvoir les Papes que l'opinion investissait alors de ce rôle de médiateurs pacifiques.

15. L'impulsion était donnée ; des conciles pour l'extinction de la simonie et de l'incontinence cléricale, pour la restauration de la discipline et la réforme générale des mœurs, se tenaient dans toutes les provinces. Ceux de Narbonne (1054), de Barcelone (même année), de Toulouse (1056), faisaient pénétrer dans le midi de la France et dans l'Espagne septentrionale, les bienfaits d'une discipline plus exacte et plus ferme. En Allemagne, Henri III apportait tous ses soins à n'élire que de dignes et fervents évêques. Saint Annon, qu'il venait de placer sur le siége métropolitain de Cologne (1055), rappelait par son zèle, sa vigilance et sa fermeté apostoliques, les beaux siècles de la primitive Eglise. En Angleterre, le roi saint Edouard III, dont les historiens protestants eux-mêmes font l'éloge, « gouvernait

» ses peuples avec sagesse et douceur, diminuait les impôts, dres-
» sait de bonnes lois et introduisait dans le royaume d'impor-
» tantes améliorations (1). » En Espagne, Ferdinand I[er], surnommé le Grand, qui venait de donner un si noble exemple de soumission aux décisions du Saint-Siége, élevait les deux royaumes réunis de Castille et de Navarre à un degré de grandeur et de gloire jusque-là inconnu. Il repoussa les Maures de la Castille, et fit régner avec lui la justice et la religion.

16. La mort de l'empereur Henri III vint interrompre cette ère de calme et de prospérité qui semblait s'ouvrir pour l'Occident. Ce prince avait invité le pape Victor II à une entrevue qui eut lieu à Goslar (1056). Il y fit reconnaître pour roi Henri IV, son fils, enfant à peine âgé de cinq ans. Pour assurer sur la tête de ce fils trop cher une couronne lourde à porter, il le confia à la tutelle du Pape et du Saint-Siége. Victor II accepta ce legs d'un père mourant. Le royal pupille trouva, dans le concours de la Papauté, un moyen de lutter avec succès contre Baudouin de Flandre et Godefroy de Lorraine, deux vassaux dont la puissance faisait trembler leurs suzerains allemands. Quoi qu'il en soit, la tendresse paternelle fut ici une mauvaise conseillère. Donner à l'Allemagne fédérative un enfant de cinq ans pour chef était, en politique, une faute énorme. Henri III aurait dû se rappeler le noble exemple du vieil Othon de Saxe, qui, en mourant, envoyait la couronne à son rival Conrad de Franconie. Le salut des empires doit passer avant toutes les considérations d'intérêt particulier. Henri IV, d'ailleurs, se montra indigne des bienfaits du Saint-Siége, et mit tout en œuvre, quand il eut atteint l'âge de sa majorité, pour faire repentir les Papes des services qu'ils avaient rendus à son enfance.

Le pape Victor II ne survécut point à l'empereur. Il mourut en Toscane, à son retour d'Allemagne (28 juillet 1057). C'était un Pontife digne de gouverner plus longtemps l'Eglise. On a retrouvé de lui une bulle remarquable, qui réservait à l'archevêque de Hambourg et de Brême l'ordination ecclésiastique pour tous les pays au nord de l'Europe, la Suède, le Danemarck, la

(1) *Histoire d'Angleterre*, LARREY.

Norwége, l'Islande et le Groënland comptés au nombre des pays chrétiens. Comme le Groënland communique avec le Nouveau-Monde, on s'explique tout naturellement les traces et les traditions altérées du Christianisme qu'on rencontra plus tard parmi les populations de l'Amérique, lors de l'immortelle découverte de Christophe Colomb.

§ 3. Pontificat d'Etienne X (2 août 1057-29 mars 1058).

17. A la mort de Victor II, le clergé romain s'adressa, pour le choix d'un souverain Pontife, au cardinal Frédéric, prélat de la famille des ducs de Lorraine, et qui avait été l'un des trois *légats* envoyés par saint Léon IX à Constantinople, à l'occasion du schisme de Michel Cérulaire. Au retour de son ambassade, il avait renoncé aux grandeurs de la terre, et s'était fait moine dans l'abbaye du Mont-Cassin. Il désigna aux suffrages de ses collègues le cardinal Humbert et le sous-diacre Hildebrand, comme les candidats les plus dignes de monter sur le siége de saint Pierre. Sa modestie ne lui permettait pas de songer qu'on pût avoir l'idée de l'y promouvoir lui-même, et son étonnement égala sa douleur quand il se vit porté, aux acclamations générales, dans l'église de Saint-Pierre *in vincoli*, et salué Pape sous le nom d'Etienne X (2 août 1057). Il n'y avait pas d'empereur en ce moment, on n'eut donc point à attendre la confirmation impériale. Le roi de Germanie, comme tel, n'avait pas plus de droits à exercer sur les élections pontificales, que les rois de France, d'Ecosse, d'Espagne ou de Hongrie. Le Saint-Empire, créé par les Papes, avec la mission de défendre les intérêts du Saint-Siége, avait seul, à ce titre, un droit de protection et de reconnaissance.

18. Etienne X inaugura son pontificat par la tenue de plusieurs conciles, dirigés contre les prêtres indignes, qui, malgré les sages ordonnances de saint Léon IX, continuaient à déshonorer la sainteté de leur ministère, par des mœurs scandaleuses. Tous les clercs qui avaient transgressé les lois du célibat ecclésiastique furent déposés de leurs fonctions. Le Pape les contraignit à rompre leurs relations criminelles, les soumit à la pénitence pu-

blique et les déclara incapables de célébrer les saints mystères. L'esprit de saint Léon IX se perpétuait ainsi dans ses successeurs, pour le plus grand avantage de l'Eglise. Les idées de réforme descendaient de la tête, du chef, aux membres. Quand elles remontent, comme au temps de Luther, des membres au chef, c'est l'anarchie, le désordre et le schisme.

19. Le Pape avait apprécié le mérite éminent de Pierre Damien ; il le créa cardinal-évêque d'Ostie : c'était la première dignité du sacré Collége. Il fallut une menace d'excommunication pour que l'humble solitaire se soumît au joug brillant qu'on lui imposait. Etienne X, lui prenant la main de force, lui remit la crosse et l'anneau pastoral. Le nouveau cardinal adressa à ses collègues une lettre qui est restée comme un monument d'éloquence et de zèle. « Les sentinelles placées autour du camp, ou sur les » murailles de la cité, au milieu d'une nuit profonde, dit-il, s'a» dressent de temps en temps la parole, pour se tenir sur leurs » gardes en face de l'ennemi. Appelé, malgré moi, parmi les » sentinelles placées devant le camp de l'Eglise, j'élève vers vous » ma voix, vénérables Pères. Vous voyez le monde qui penche » vers sa ruine : la discipline de l'Eglise est presque partout né» gligée ; on ne rend point aux évêques le respect qui leur est » dû ; on foule aux pieds les canons et on ne travaille qu'à satis» faire la cupidité. Au milieu de ce naufrage de l'univers, parmi » tant de gouffres de perdition, un port unique reste ouvert : » l'Eglise romaine, la barque du pauvre pêcheur, qui arrache » aux flots et à la tempête tous ceux qui s'y réfugient avec sincé» rité, et les transporte sur le rivage du repos et du salut. »

20. Etienne X voulut aussi appliquer les talents et les vertus de l'abbé Didier au bien général de l'Eglise. C'était un des plus grands et des plus saints personnages de son temps. Issu de l'illustre maison des princes de Bénévent, il avait embrassé la vie monastique ; sa vertu l'avait fait choisir pour abbé du monastère du Mont-Cassin. Le Pape, qui se tenait, avec une constante sollicitude, au courant des affaires de l'Eglise d'Orient, espérait que la disgrâce de Michel Cérulaire et l'avénement de Constantin Ducas à l'empire ouvriraient une voie plus favorable aux négociations avec le Saint-Siége. Il choisit Didier pour le char-

ger d'une ambassade à Constantinople. L'abbé se rendit aussitôt à Bari pour attendre un temps favorable. Mais la mort inopinée d'Etienne X (29 mars 1058) vint arrêter ses projets et ses espérances, et Didier reprit la route du mont Cassin. Le Pape s'était rendu à Florence, pour y présider de nouveaux conciles et établir, en Toscane, la régularité ecclésiastique. Il y succomba à une violente et soudaine maladie. Sa perte fut doublement malheureuse, parce qu'elle privait l'Eglise d'un saint et zélé pasteur et qu'elle livrait le Saint-Siége aux factieux et aux simoniaques, contre lesquels la papauté luttait avec tant d'énergie depuis saint Léon IX.

§ 4. Schisme de Benoît X (1) (5 avril 1058-janvier 1059).

21. La réputation du sous-diacre Hildebrand était dès lors tellement établie, qu'en mourant Etienne X avait ordonné que, dans la vacance du Saint-Siége, il ne fût procédé à aucune élection nouvelle, avant son retour. Hildebrand venait d'être envoyé, en qualité de légat apostolique, à la cour de l'impératrice Agnès, veuve de Henri III, et régente du royaume de Germanie, au nom de son fils Henri IV. Celui qui, devenu plus tard Grégoire VII, devait soutenir d'aussi héroïques combats contre la puissance impériale de Henri IV, s'occupait alors, avec une infatigable activité, à aplanir, sous les pas du royal pupille de la papauté, le chemin du trône. Il semait les bienfaits pour recueillir l'ingratitude. Les partis qui divisaient alors la ville de Rome ne se conformèrent point aux intentions d'Etienne X. Grégoire, comte de Tusculum, trop fidèle aux traditions de violence et d'injustice léguées par ses aïeux, fit porter par ses soldats, durant la nuit, au *palais* de Saint-Jean de Latran, l'évêque de Velletri, qui prit le nom de Benoît X. De grandes largesses furent distribuées au peuple, et l'intrusion fut consommée. L'incapacité de l'antipape était si notoire, que les Romains lui donnèrent alors spontanément le surnom de *mincio* (*stupide*). Cependant Hildebrand, à

(1) Selon l'opinion la plus probable, Benoît X fut un antipape; mais comme son nom se trouve dans le *Diario* romain, et que les Papes, ses homonymes, ont pris après lui le titre de Benoît XI, Benoît XII, etc., nous lui avons aussi conservé son rang chronologique.

la nouvelle de la mort d'Etienne X, était revenu d'Allemagne. Il s'arrêta à Florence, et y reçut les protestations de tout ce que la ville de Rome comptait de cœurs honnêtes, au sujet des violences du comte de Tusculum et de l'intrusion de Benoît X. Hildebrand n'était pas homme à reculer devant les difficultés d'une situation si délicate. Il prit l'avis des cardinaux les plus éclairés : tous exprimèrent leur indignation et leur mépris contre l'antipape. La réponse de Pierre Damien se distingua par une énergie et une franchise admirables. « Celui qui tient actuellement le » Saint-Siége, dit-il, est simoniaque ; et rien ne peut atténuer la » gravité de son crime. Sans égard à nos réclamations, ni aux » anathèmes des cardinaux chargés de l'élection, il a été intronisé » de nuit et tumultuairement, par une troupe de gens armés. » Pour séduire le peuple on a répandu l'or à pleines mains ; on » employait pour les disciples de Simon le trésor de saint Pierre. » Au reste, qu'il consente à expliquer seulement une ligne, je » ne dis pas d'un psaume, mais de la première homélie venue, » et je consens à le reconnaître pour légitime et vrai Pape. Vous » me demandez de vous écrire secrètement cet avis, afin de ne » pas me compromettre personnellement. A Dieu ne plaise que, » dans une telle circonstance, mon cœur soit accessible au moindre sentiment de crainte. Je vous prie, au contraire, de livrer » cette lettre à la publicité, afin que tout le monde sache quel » parti prendre dans ce péril commun. »

22. Muni de cette lettre et des plus amples dépositions des nobles romains, conçues dans le même sens, Hildebrand convoqua à Sienne un concile, qui élut pour souverain Pontife Gérard, évêque de Florence, sous le nom de Nicolas II (31 janvier 1059). Si quelque chose pouvait ajouter à la gloire immortelle d'Hildebrand, ce serait l'abnégation personnelle avec laquelle il donnait la tiare aux sujets qu'il en croyait dignes, sans jamais faire un retour sur lui-même, ni songer à profiter de son immense influence, pour s'élever aux honneurs du souverain pontificat. Aussitôt son élection confirmée, Nicolas II assembla un concile à Sutri, et y manda nominativement l'antipape. Mais Benoît X, touché de remords, n'attendit pas sa condamnation. Il rentra de lui-même dans la vie privée. Le souverain Pontife se

rendit immédiatement à Rome, où il prit possession de son siége. L'antipape vint se jeter à ses pieds, protesta qu'on lui avait fait violence, et s'accusa, avec une humilité sincère, de trahison et de parjure. Nicolas II, ému jusqu'aux larmes, leva l'excommunication qui pesait sur l'antipape, à condition qu'il serait déposé du saint ministère, et se retirerait à Sainte-Marie-Majeure. Benoît X, vraiment grand dans son repentir, accepta, et le schisme fut terminé. Il avait duré près de six mois.

§ 5. Pontificat de Nicolas II (31 janvier 1059-24 juin 1061).

23. Nicolas II apporta sur le siége de saint Pierre une activité et un zèle qui ont fait ranger son pontificat, malgré sa brièveté, parmi les plus utiles à l'Eglise. Ce Pape était originaire du royaume de Bourgogne, et la France doit s'honorer d'avoir été sa patrie. Dès le mois d'avril (1059), il tint à Rome un concile de cent treize évêques. « Vous savez, mes frères, dit-il aux prélats, quels désordres ont suivi la mort d'Etienne X, mon prédécesseur. Le Saint-Siége est devenu la proie d'indignes simoniaques, et l'Eglise elle-même parut un instant en péril. Afin de prévenir désormais de semblables abus, nous ordonnons, suivant l'autorité des Pères, qu'à la mort du Pape, les cardinaux-évêques traitent ensemble, les premiers, de l'élection; qu'ils y appellent ensuite les cardinaux-clercs, et enfin que le reste du clergé et du peuple y donne son consentement. On choisira, dans le sein de l'Eglise romaine, s'il s'y trouve un sujet capable : sinon, on le prendra d'une autre Eglise. Nous voulons cependant réserver l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui est maintenant roi, et qui sera, s'il plaît à Dieu, empereur; on rendra le même honneur à ses successeurs auxquels le Saint-Siége aura accordé le même droit. » Ce décret solennel fut souscrit par tous les évêques présents. Il réglait avec précision deux choses extrêmement importantes, et qui, jusque-là, étaient demeurées vagues et indécises : les suffrages exclusivement réservés aux cardinaux dans les élections pontificales, et le droit de confirmation que les empereurs pouvaient exercer à ce sujet. La prépondérance donnée aux cardinaux, comme l'avait

déjà réglé saint Léon IX, dégageait les élections des influences multiples qui pouvaient peser sur le clergé, des tumultes populaires et des coups de main des princes séculiers. Les cardinaux devenaient ainsi une grande et forte institution, qui assurait la dignité et l'indépendance de la Papauté. Comme toutes les institutions, elle avait eu des commencements faibles et des origines obscures. Le nom de cardinal (*cardo*, le pivot) avait d'abord été commun à tous les évêques, prêtres et diacres titulaires. Ce fut au commencement du IXe siècle que les sept évêques voisins de Rome, ou *suburbicaires*, reçurent plus particulièrement le nom de *cardinaux*, en qualité d'*assesseurs* ou conseillers du Saint-Siége. Le décret de Nicolas II les constituait définitivement dans le rang éminent qu'ils occupent aujourd'hui. — La clause qui concerne le droit de confirmation, reconnu aux empereurs d'Allemagne sur l'élection du souverain Pontife, n'est pas moins remarquable. Elle suppose clairement que ce droit est une concession libre du Saint-Siége, qui a besoin, pour sortir son effet, d'être toujours consentie par lui. L'histoire, en effet, atteste que le décret d'Eugène II, qui régissait la matière, avait été un acte libre et spontané. Le droit que s'étaient arrogé Théodoric, roi des Goths, et l'empereur Justinien, n'avait pu établir ni précédent ni prescription, puisqu'il n'avait cessé d'être, à toutes les époques, contesté ou éludé par les Romains. Plus tard, la création du saint-empire, en qualité de défenseur armé du Saint-Siége, création due tout entière à l'influence de la Papauté, entraîna, comme un corollaire indispensable, l'obligation et le privilége pour les empereurs de veiller à ce que les élections pontificales se fissent librement et selon les règles canoniques. C'est là le sens du décret de Nicolas. — Après ces deux ordonnances capitales, le concile de Rome renouvela les sentences et les peines ecclésiastiques déjà portées contre les simoniaques et les clercs scandaleux. Bérenger, dont l'esprit toujours inquiet et remuant, variait sans cesse de l'hérésie à la foi, comparut encore devant le Pape et les évêques assemblés. Il signa et jura de nouveau une profession de foi catholique, brûla de sa propre main ses écrits, et quelques mois après se parjura encore.

24. Immédiatement après le concile de Rome, le Pape en

présida un autre à Amalfi. Il s'agissait de terminer enfin pacifiquement la lutte que, depuis saint Léon IX, la Papauté avait à soutenir contre les Normands d'Italie. Ce peuple avait fait de tels progrès dans les provinces napolitaines, qu'il fallait perdre l'espoir de les en chasser. Nicolas II comprit qu'il valait mieux, dès-lors, entrer avec eux en transaction, et arrêter leurs ravages par des concessions volontaires. Ils désiraient eux-mêmes placer leurs conquêtes sous le patronage de l'autorité pontificale. Richard et Robert Guiscard, les plus puissants de leurs chefs, avaient fait, dans ce sens, des ouvertures au Saint-Siége. Le Pape accéda à leurs vœux. Il reçut solennellement leur soumission au concile d'Amalfi, et les releva, en conséquence, de l'excommunication qu'ils avaient précédemment encourue. Les Normands rendirent les terres du domaine de Saint-Pierre, dont ils s'étaient emparés, et reçurent l'investiture de la Pouille et de la Calabre, à l'exception de Bénévent. Richard obtint pour sa part la principauté de Capoue. Robert Guiscard fut confirmé dans la possession de la Pouille et de la Calabre, et conserva de plus ses prétentions sur la Sicile. En retour, Richard promit au Pape et à ses successeurs une redevance annuelle de douze deniers de Pavie pour chaque paire de bœufs, payable, à perpétuité, à la fête de Pâques; de plus, il se reconnut vassal du Saint-Siége et prêta serment en cette qualité. Le traité d'Amalfi fut l'origine du royaume de Naples. Il eut de grandes conséquences pour l'Eglise romaine. Les Normands déclarèrent la guerre aux seigneurs italiens, rebelles à l'autorité du Pape. Ils ravagèrent les terres de Preneste et de Nomento, abattirent l'orgueil des comtes de Tusculum, dont le nom et l'autorité étaient si souvent intervenus d'une manière fatale pour opprimer le Saint-Siége. Rome fut ainsi débarrassée des tyrans subalternes, contre la cupidité et l'ambition desquels la négligence des empereurs d'Allemagne ne l'avait pas toujours suffisamment protégée.

25. Au milieu de ces préoccupations politiques, Nicolas II ne perdait pas de vue les intérêts spirituels de la chrétienté, dont il était le pasteur suprême. Il avait envoyé à Milan, en qualité de légat apostolique, le cardinal saint Pierre Damien, pour y établir la réforme des mœurs et la restauration de la discipline

cléricale. Le mal était invétéré dans cette ville et dans toute la province de Lombardie. L'archevêque était notoirement simoniaque; et il était difficile de trouver dans son clergé un seul prêtre ou clerc qui n'eût acheté, à prix d'argent, les charges et les dignités ecclésiastiques. Deux hommes zélés, saint Ariald, diacre de Milan, qui fut martyrisé, et saint Herlembald, laïque, eurent pourtant le courage de se déclarer ouvertement contre l'archevêque et ses indignes fauteurs. Le scandale en était venu à ce point que, loin de rougir de leurs désordres, les clercs prêchaient publiquement contre la loi du célibat ecclésiastique, et renouvelaient ainsi l'ancienne erreur des Nicolaïtes. « On donne » ce nom, disait saint Pierre Damien, aux clercs scandaleux qui » veulent justifier, par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, leur » infâme conduite; car le vice devient une hérésie quand on le » soutient par un dogme pervers. » Au péril de sa vie, l'héroïque légat parvint à extirper entièrement de cette Eglise désolée les deux fléaux qui la ravageaient. L'archevêque s'humilia devant le représentant du Saint-Siége, confessa ses crimes, et obtint, par l'humilité de son aveu et la sincérité de son repentir, d'être continué dans ses fonctions. Les clercs coupables furent soumis à diverses pénitences canoniques. Saint Pierre Damien, effrayé à la vue des vices de son siècle, supplia alors instamment le Pape de lui rendre la liberté et de le laisser dépouiller la pourpre romaine, pour aller prier dans l'ombre et la retraite de sa chère solitude du Mont-Cassin. Mais l'Eglise avait trop besoin de consciences droites et de caractères énergiques pour que le Pape consentit à se priver d'un tel auxiliaire.

26. Hildebrand, qui était le conseiller intime de Nicolas II, et qui s'essayait, sous divers Pontifes, à exercer lui-même la souveraine puissance, imprimait à toutes les affaires le cachet d'universalité et de grandeur qui faisaient le fond de son caractère. Par ses soins, deux autres légats, saint Hugues, abbé de Cluny, et le cardinal Etienne, avaient reçu la mission de propager et de faire adopter en France les décrets du concile romain, touchant la réforme du clergé. Saint Hugues avait été spécialement chargé de la légation d'Aquitaine. Il tint à Avignon un concile (1059), où on déposa plusieurs évêques simoniaques. Etienne, dont la

délégation s'étendait à tout le reste de la France, convoqua de son côté un concile à Tours (1060), où l'on prit des mesures rigoureuses contre la simonie, l'incontinence des clercs, les mariages incestueux, la pluralité des bénéfices et les moines apostats. — Les deux légats avaient assisté, l'année précédente, à Reims (1059), au couronnement de Philippe Ier, enfant âgé de six ans, que Henri Ier, son père, avant de descendre au tombeau, avait voulu faire sacrer sous ses yeux, pour rendre l'autorité de ce jeune prince plus sacrée aux yeux de ses futurs sujets. Cette précaution était sage, car Henri Ier mourut un an après (1060). Gervais, archevêque de Reims, grand-chancelier du royaume, écrivait en cette occasion à Nicolas II : « L'indocilité des Fran-
» çais me fait craindre les troubles inséparables d'une minorité.
» Pour prévenir les calamités qui nous menacent, daignez, très-
» saint Père, nous accorder le concours de vos sages conseils.
» Vous vous devez à ce royaume, comme tout grand cœur se doit
» à sa patrie. Vous illustrez la France par votre sainteté et votre
» dignité apostolique. C'est en effet du milieu de nous que Rome
» vous a choisi pour vous faire son chef et le chef du monde. »

27. Le Pape avait formé le dessein de se rendre en personne en France, pour y travailler plus efficacement à la paix publique et aux intérêts spirituels du royaume. Mais les circonstances ne lui permirent point d'accomplir ce voyage au sein d'une patrie qui était fière de le compter parmi ses enfants. Ses relations avec toutes les contrées de l'univers catholique absorbaient tous ses instants. Il envoyait en Angleterre des légats chargés de rétablir l'ordre dans l'Eglise de Worcester, occupée par un évêque simoniaque; et ce siége était donné à saint Wulstan, qui y fit bientôt refleurir la discipline ecclésiastique dans toute sa pureté (1062) Ses lettres allaient encourager Ferdinand-le-Grand, roi d'Espagne, et le célèbre guerrier Rodrigue, si connu sous l'héroïque surnom du *Cid*, dans leurs luttes glorieuses contre les Mahométans. Il portait une paternelle sollicitude aux Eglises qui se fondaient chez les Slaves, au nord de l'Europe, sous l'influence du légat du Saint-Siége, Adalbert, archevêque de Hambourg. Les évêchés de nouvelle création de Mecklembourg, d'Altembourg, de Ratzebourg, étaient conférés à des prélats pieux et zélés. Ainsi,

l'action bienfaisante de l'Eglise romaine et de son chef se faisait sentir partout à la fois, du midi de l'Espagne et de l'Italie jusqu'aux confins de l'Europe septentrionale. Si les empereurs allemands, plus fidèles aux traditions léguées par le génie chrétien de Charlemagne, avaient compris leur rôle et leur vocation providentielle; s'ils avaient inviolablement conservé l'alliance entre l'empire et le Saint-Siége, le Catholicisme eût triomphé dès lors de l'Islamisme, toujours menaçant en Espagne, et dont les progrès croissants en Orient étaient une honte pour la civilisation chrétienne. Mais les empereurs d'Allemagne n'agirent que dans les vues d'une politique étroite et bornée. Ils s'obstineront, dans la guerre des *Investitures*, à étouffer l'indépendance du pouvoir spirituel sous les violences de la force brutale. L'Eglise luttera deux siècles, pour sa liberté, contre les Césars tudesques; et non-seulement elle la maintiendra contre eux, mais, au plus fort de cette lutte gigantesque, elle soulèvera l'Europe chrétienne pour la jeter sur l'Asie mahométane, où elle fondera un empire sur le tombeau même de Jésus-Christ.

28. La minorité de Henri IV était pour l'Allemagne un temps d'anarchie et de troubles. Le jeune roi était livré aux mains des grands vassaux, qui se disputaient sa personne pour exercer sous son nom une autorité tyrannique. Un jeune seigneur, nommé Werner, favori de l'enfant royal, vendait les évêchés, les abbayes, les gouvernements, par un trafic honteux. Pour faire cesser un tel désordre, Nicolas II s'adressa à l'homme d'Allemagne qui avait le plus de puissance pour le bien : c'était saint Annon, archevêque de Cologne. Il lui écrivit, en termes pressants, pour l'exhorter à user de son influence et à mettre un terme à la simonie qui déshonorait les Eglises de sa patrie. Cette apostolique remontrance ne fit qu'irriter les esprits rebelles. Les grands et les évêques, réunis dans une diète de l'empire, défendirent de prononcer le nom de Nicolas II au canon de la messe, et osèrent envoyer au Pape une sentence d'excommunication. La nouvelle de cet incroyable emportement remplit d'amertume les derniers jours du saint Pontife, qui mourut prématurément (6 juin 1061) à Florence. Il laissait à la Papauté et au monde le souvenir des plus grandes choses accomplies dans un pontificat qui n'avait

duré que deux ans. Sa piété et sa charité avaient fait l'édification de ses ennemis eux-mêmes. « Il avait, dit saint Pierre Damien, » une affection si vive et si respectueuse pour les membres indi- » gents de Jésus-Christ, qu'il ne passa pas un jour sans laver » lui-même les pieds à douze pauvres, choisis dans les divers » quartiers de Rome. » Sa mort fut un deuil universel pour l'Eglise.

§ 6. **Pontificat d'Alexandre II** (30 septembre 1061-20 avril 1073).

29. Le cardinal Etienne fut député immédiatement à la cour d'Allemagne, en exécution du décret de Nicolas II, pour s'entendre avec le jeune prince au sujet de l'élection d'un Pape. Mais les courtisans l'empêchèrent d'approcher du monarque; et, après de vaines tentatives, le légat fut obligé de revenir à Rome. Les partis y étaient dans la plus grande fermentation. Le chancelier impérial, Guibert de Parme, qui administrait l'Italie au nom de Henri IV, vendait les évêchés et les abbayes, favorisant le désordre des mœurs pour grossir ses revenus. Il déclara qu'il voulait un souverain Pontife disposé à absoudre les simoniaques et les clercs irréguliers; et que la sévérité de Nicolas II avait fait peser sur le clergé un joug intolérable qu'on ne consentirait plus désormais à subir. Cependant l'archidiacre Hildebrand, l'âme de l'Eglise en ces temps désolés, réunit à Rome les cardinaux et les nobles romains. Sous son influence, on élut canoniquement, pour successeur de Nicolas II, l'évêque de Lucques, Anselme, qui prit le nom d'Alexandre II. On espérait que sa nomination serait agréable à la cour d'Allemagne, où le nouveau Pape était personnellement connu, et où il avait autrefois rempli des fonctions. En refusant de recevoir l'envoyé du collége apostolique, le roi Henri IV avait sans doute cédé au ressentiment, encore vif, des reproches adressés à son administration par Nicolas II. On ne doutait pas qu'il ne revînt à des dispositions moins hostiles; mais surtout on ne pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'il se plaignît que l'élection pontificale eût été faite en dehors de son concours, puisqu'il avait refusé d'entendre les communications d'Etienne à ce sujet. Ce fut pourtant ce qui arriva. Il témoigna

la plus violente colère de ce qu'on eût procédé à l'élection d'Alexandre II, sans attendre son consentement. Considérant comme nul tout ce qui s'était fait sans lui, il procéda à la nomination d'un antipape. Cadaloüs, évêque de Parme, eut la lâche ambition d'accepter ce rôle odieux. Il reçut l'ordination des mains des deux évêques de Verceil et de Plaisance (28 octobre 1061), et prit le nom d'Honorius II.

30. Cadaloüs avait déshonoré l'épiscopat par une simonie notoire et une inconduite flagrante. La seule pensée d'élever un tel homme sur la chaire de saint Pierre était un sujet de scandale : la nouvelle de son intrusion souleva l'indignation de tous les catholiques. Pierre Damien, qu'on trouvait toujours sur la brèche quand il s'agissait de défendre l'honneur de l'Eglise, adressa à l'antipape une lettre véhémente, où il lui reproche ses crimes et flétrit la misérable vanité qui lui faisait sacrifier le bien général de l'Eglise à son intérêt personnel. « Jusqu'ici, lui dit-il, » on ne parlait que dans une petite ville du trafic criminel que » vous faisiez des prébendes et des églises, et d'autres actions » plus infâmes encore. Maintenant tout l'univers en parle et en » rougit d'indignation. Votre exaltation, si jamais elle avait lieu, » serait le triomphe des méchants; tous les cœurs qui aiment la » justice la regarderaient comme la ruine de l'Eglise entière. » Cadaloüs, sans s'arrêter à ces reproches, leva une armée et vint camper sous les murs de Rome (1062). Il remporta d'abord quelques avantages; mais Godefroy, duc de Toscane, étant survenu, la face des affaires changea; l'antipape, vivement repoussé, ne réussit à se sauver qu'à force d'argent. Cependant, retiré à Parme, il n'abandonnait point ses funestes projets. Pierre Damien écrivit alors à Henri IV une lettre, où il supplie ce jeune prince de mettre un terme aux maux qui désolaient l'Eglise. Il lui parle ainsi de l'alliance qui doit régner entre la Papauté et l'empire : « Comme les deux puissances, sacerdotale et royale, sont unies » en Jésus-Christ, elles ont aussi une alliance mutuelle dans le » peuple chrétien. L'une a besoin de l'autre : le sacerdoce est » partagé par la royauté, et la royauté s'appuie sur la sainteté » du sacerdoce : le roi porte l'épée pour s'opposer aux ennemis » de l'Eglise; le Pontife veille et prie pour rendre Dieu propice

» aux rois et aux peuples. L'un doit terminer par la justice les » affaires terrestres; l'autre doit nourrir les peuples affamés » de la doctrine céleste. L'un est établi pour réprimer les mé- » chants par l'autorité des lois; l'autre a reçu les clefs pour user » de la sévérité des canons ou de l'indulgence de l'Eglise. » Ces sages considérations eussent produit, sans doute, peu d'effet sur le cœur de Henri IV; mais la crainte de voir l'Italie secouer son joug, s'il s'obstinait à y soutenir le parti de l'antipape, fut plus puissante dans les conseils de la cour d'Allemagne. On changea de politique quand on s'y crut engagé par un motif d'intérêt. Saint Annon, archevêque de Cologne, fut député en Italie pour terminer les divisions. Dans un concile tenu à Mantoue, en présence du saint archevêque, l'élection d'Alexandre II fut solennellement confirmée; et Cadaloüs, unanimement condamné, fut déposé de l'épiscopat. Il ne céda pas cependant encore. Un coup de main le rendit maître de la cité Léonine et de l'église de Saint-Jean de Latran. Le peuple indigné l'en chassa. Renfermé, avec quelques troupes, dans le château Saint-Ange, il soutint un siége de deux ans contre les soldats du parti d'Alexandre II. Enfin, réduit aux dernières extrémités, il parvint à s'évader, et alla mourir dans une campagne isolée, couvert du mépris public, et continuant néanmoins, jusqu'au dernier moment, à usurper les fonctions pontificales.

31. Délivré des incessantes attaques de Cadaloüs, le Pape songea à arrêter les progrès d'une erreur qui se répandait alors dans les provinces de la Toscane, et à laquelle on donna le nom d'hérésie des *Incestueux*. On appelait ainsi ceux qui, pour favoriser les mariages au degré de consanguinité défendu par les lois canoniques, se refusaient à compter les degrés d'après les règles de l'Eglise, mais voulaient conserver la coutume des lois romaines, qui ne mettaient les frères et les sœurs qu'au second degré. « C'est avec raison, disait saint Pierre Damien, que nous » les nommons Incestueux, puisque, par leur doctrine relâchée, » ils autorisent les unions illégitimes, véritables incestes anathé- » matisés par l'Eglise. » Alexandre II, dans un concile tenu à Rome (1065), décida que les degrés de consanguinité, relativement au mariage, devaient se compter suivant l'ordre des ca-

nons, qui placent les frères et sœurs au premier degré, et non suivant les lois romaines, qui les mettent seulement au second.

32. Le concile de 1065 eut à s'occuper d'une question bien plus grave encore. Le siége métropolitain de Florence était occupé par un évêque publiquement simoniaque, Pierre de Pavie. Il vendait ostensiblement les charges de l'Eglise, et déshonorait, par une conduite infâme, la sainteté de son ministère. Dénoncé au concile de Rome, ses accusateurs offraient de prouver la vérité de leurs allégations, suivant les mœurs de l'époque, par le jugement de Dieu, connu sous le nom d'*épreuve du feu*. Le Pape se refusa à admettre un pareil témoignage, et renvoya le jugement définitif de Pierre de Pavie jusqu'à plus ample informé. Mais ces délais devaient avoir de fatales conséquences. Les esprits étaient aigris. L'évêque, au lieu d'en profiter pour amender sa conduite et ses mœurs, redoubla d'injustices et de violences. Le peuple, soulevé, le chassa de sa ville épiscopale. Des négociations s'entamèrent alors entre Pierre de Pavie et les Florentins. Malgré la défense énergique du souverain Pontife, il fut convenu, de part et d'autre, que la question serait vidée par l'épreuve du feu. Deux bûchers immenses furent dressés sur la place publique de Florence, à une distance de deux pieds l'un de l'autre. Un saint moine nommé Pierre, si célèbre depuis sous le nom de Pierre *Ignée* (*igneus*), fut choisi par les accusateurs de l'évêque pour subir la formidable épreuve, et prouver ainsi la vérité de leurs griefs. On mit le feu aux bûchers, et quand ils ne présentèrent plus qu'une fournaise de flammes, Pierre *Ignée*, revêtu des ornements sacerdotaux, parut au milieu de la foule. « Dieu tout-» puissant, s'écria-t-il, secourez-moi dans ce jugement ter-» rible! Si Pierre de Pavie a usurpé, par simonie, le siége de » Florence, préservez-moi des atteintes du feu, comme vous » avez autrefois conservé sains et saufs les trois enfants dans la » fournaise. » Sa prière achevée, Pierre *Ignée* fait le signe de la croix, et, sans émotion, s'avance gravement au milieu des flammes, qu'il foule de ses pieds nus. Le vent, activé par le feu, agitait sa chevelure, soulevait son aube, faisait flotter son étole, et emporta son manipule au milieu de l'un des bûchers. L'héroïque témoin du Seigneur va le reprendre, poursuit sa marche

et paraît enfin hors des flammes, sans qu'elles aient fait ni sur lui, ni sur ses vêtements, la moindre impression. Il se disposait à les traverser encore une fois; mais la multitude l'arrêtant, chacun s'empressa de lui baiser les pieds et les mains, de lui prodiguer toutes les marques de vénération, et de toucher au moins ses habits si miraculeusement conservés. Le récit de ce merveilleux événement, attesté par toute la ville de Florence, fut adressé au pape Alexandre II, qui y reconnut le doigt de Dieu, déposa l'évêque de Florence, et créa saint Pierre *Ignée* cardinal-évêque d'Albane. Les incrédules des derniers temps ont prétendu rejeter parmi les légendes ce fait extraordinaire. L'Eglise catholique avait au XIe siècle, comme elle a encore dans le *nôtre*, le privilége divin des miracles. Tout le peuple de Florence en vit un, public, manifeste, éclatant. Nous croyons que ce serait un miracle plus extraordinaire que tous les habitants d'une grande cité aient pu être le jouet à la fois d'une même illusion, que de voir un saint traverser impunément deux bûchers en flammes.

33. Cependant le roi d'Allemagne, Henri IV, ce pupille indigne et ingrat du Saint-Siége, à peine âgé de dix-huit ans, montrait déjà la perversité la plus effrénée. Son libertinage honteux ne respectait ni l'innocence virginale, ni la fidélité conjugale. Cruel et débauché, il n'épargnait rien pour assouvir ses passions. Il immolait à sa vengeance les époux dont il ne pouvait ravir autrement les femmes. Ses complices et ses confidents, dont peu l'égalaient en dépravation, étaient pareillement sacrifiés, quand, par une parole ou un geste, ils paraissaient désapprouver ses excès. Marié à la princesse Berthe, fille d'Othon, margrave d'Italie, qui lui avait apporté en dot les vertus et les inclinations pures d'une jeune personne de quinze ans, Henri IV la répudia après un an de mariage. Cette brutalité revolta toute l'Allemagne. L'archevêque de Mayence en écrivit au Pape, pour le prier de faire juger cette affaire par des légats. Alexandre II confia cette mission à saint Pierre Damien, qui venait de parcourir la France, pour y provoquer dans toutes les provinces la réforme des mœurs et la restauration de la discipline. Le choix d'un homme dont tout l'univers catholique connaissait l'austérité

et la vigueur apostolique, fut particulièrement désagréable à Henri IV. Toutefois il n'osa point se soustraire à l'enquête juridique du légat du Saint-Siége. Pierre Damien, après avoir pris connaissance de l'affaire, déclara au roi que son entreprise était indigne non-seulement d'un prince, mais même d'un chrétien. « Si vous méprisez, lui dit-il, l'autorité des saints canons, laissez-» vous au moins toucher par le soin de votre réputation. Si vous » résistez à ces conseils, dictés par la raison et la foi, le souve-» rain Pontife se verra forcé d'employer contre vous les foudres » de l'Eglise, et ne consentira jamais à vous couronner empe-» reur. » Henri IV n'osa point insister; il déclara qu'il « porterait le fardeau dont il ne pouvait se décharger. » Mais il ne changea ni de mœurs ni de conduite. Saint Annon, archevêque de Cologne, quitta une cour où régnait le scandale couronné, et cessa de donner ses conseils à un prince qui n'écoutait que ceux de la passion. L'impératrice Agnès, pressentant que son fils ferait le malheur du monde, se retira elle-même en Italie, où elle se mit sous la direction de saint Pierre Damien, et acheva, dans la retraite et les bonnes œuvres, une vie commencée au milieu des intrigues et des agitations des cours. La bénédiction de Dieu s'éloignait pour toujours de Henri IV.

34. Pierre Damien, après sa légation d'Allemagne, sollicita de nouveau près du souverain Pontife la permission de renoncer aux éminentes fonctions qu'il remplissait dans l'Eglise, pour achever ses jours au sein de l'étude, du silence et de la prière. Hildebrand, auquel Alexandre II avait continué la confiance dont l'avaient investi ses prédécesseurs, s'était toujours opposé aux désirs de Pierre Damien, son ami. Les instances de ce dernier devinrent chaque jour plus pressantes. « Dans tous vos » combats et dans toutes vos victoires, écrivait-il à Hildebrand, » je me suis précipité dans la mêlée : j'avais, pour vous servir, » la rapidité de la foudre. Votre nom n'est jamais tombé de mes » lèvres qu'accompagné de bénédictions et d'éloges : et Dieu » seul sait la tendresse de mon âme pour vous. Mais maintenant » j'ai hâte de me recueillir, au terme de la carrière, et d'em-» ployer au service de Dieu les derniers instants qui me restent. » Le généreux athlète de Jésus-Christ n'obtint pas le repos qu'il

souhaitait. Il mourut, dans une mission dont le Pape l'avait chargé près de l'archevêque de Ravenne (22 février 1072). Les œuvres de saint Pierre Damien, recueillies en quatre volumes, méritent l'attention des lecteurs par la variété des matières qui y sont traitées, par quantité de remarques importantes sur le dogme, la morale, la discipline cléricale et monastique, l'histoire de l'Eglise. Son style, toujours noble et pur, souvent plein de véhémence et d'énergiques images, rappelle les meilleurs temps de la littérature chrétienne. Ses lettres révèlent un génie fin, délicat, né pour les affaires. Eloquent à flétrir les vices de son siècle, il ménage la personne des coupables pour les ramener plus sûrement au chemin de la vertu. Poète aussi distingué que prosateur élégant, saint Pierre Damien fut certainement un des esprits les plus cultivés et une des âmes les plus honnêtes de son siècle (1072).

35. Un événement qui devait avoir les conséquences les plus fécondes en grands résultats, venait de s'accomplir en Angleterre. A la mort de saint Edouard-le-Confesseur, le trône fut disputé par deux compétiteurs redoutables, qui représentaient les deux races, toujours hostiles, des Saxons et des Normands : Harold, de la race saxonne, qui s'appuyait sur une parenté plus rapprochée de la famille du dernier roi, et Guillaume-le-Bâtard (1), duc de Normandie, qui alléguait en sa faveur le testament par lequel Edouard lui laissait son héritage. Guillaume voulut faire appuyer ses droits par l'autorité du souverain Pontife. « Si Dieu me fait la grâce de réussir, écrivait-il à Alexan-
» dre II, je me ferai gloire de tenir le royaume d'Angleterre
» directement de lui et de saint Pierre, son vicaire. » Le Pape, après un mûr examen, se déclara pour Guillaume et lui envoya, en signe d'adhésion, un étendard qu'il avait béni lui-même. Cependant le duc de Normandie n'avait négligé aucun des moyens qui pouvaient assurer le succès de son entreprise. Il fit publier un ban de guerre dans ses états et dans toutes les provinces voisines, promettant une forte solde et le pillage de l'An-

(1) Il était fils de Robert, duc de Normandie, surnommé *le Diable*, et de Harlette la Blanchisseuse, fille d'un corroyeur de Falaise.

gleterre à tout homme « haut de taille et robuste de corps, qui » voudrait le servir. » Bientôt il fut à la tête d'une armée de 60,000 hommes, dans laquelle étaient 104 chevaliers. Les plus nobles familles de France étaient représentées par quelques-uns de leurs membres, dans cette expédition brillante. Le 29 septembre 1066, Guillaume-le-Bâtard partit de l'embouchure de la Somme, avec une flotte nombreuse, et, le même jour, débarqua sur les côtes de Sussex, dans la plaine d'Hastings. Harold l'y attendait. Guillaume lui fit proposer : ou d'abdiquer en sa faveur, ou de s'en rapporter à l'arbitrage du Pape, ou de vider la querelle dans un combat singulier. Aucune de ces alternatives ne fut acceptée, et l'on recourut aux armes. La veille de la bataille, les Normands passèrent la nuit en prières, tandis que les Saxons buvaient et faisaient retentir l'air de leurs chants nationaux. Le matin, l'évêque de Bayeux, frère de Guillaume, célébra la messe et bénit les troupes. Le duc de Normandie portait suspendues à son cou des reliques précieuses, et faisait tenir à ses côtés l'étendard envoyé par le Pape. C'était protégée par ces insignes de la religion, qu'une armée catholique allait conquérir le sol d'Angleterre. L'action fut vive et meurtrière. Saxons et Normands firent des prodiges de valeur; mais enfin Harold fut tué dans la mêlée, et son armée, mise en déroute, prit la fuite. La bataille d'Hastings donnait le trône à Guillaume-le-Bâtard (1066). Sur la colline où la vieille Angleterre avait péri avec le dernier roi saxon, Guillaume bâtit une belle et riche abbaye, appelée l'*abbaye de la Bataille* (*de bello*), selon le vœu qu'il avait fait à saint Martin, patron des soldats de la Gaule (1). On y lisait naguère encore les noms des conquérants, gravés sur des tables; c'est le *livre d'or* de la noblesse d'Angleterre. Harold, le saxon vaincu, fut enterré par les moines, sur cette colline, en face de l'Océan. « Il » gardait la côte, dit Guillaume-le-Conquérant; il la garde

(1) Voici un trait qui peint admirablement les mœurs de l'époque et le caractère du conquérant. Quand on posa les fondations du monastère, les architectes firent observer à Guillaume-le-Bâtard que l'eau manquait dans l'emplacement qu'on avait choisi. « Travaillez toujours, dit le roi; si Dieu me prête vie, il y » aura plus de vin chez les religieux *de la Bataille*, qu'il n'y a d'eau dans le » meilleur couvent de la chrétienté. »

» encore. » Guillaume, tout en introduisant au sein de sa nouvelle conquête les mœurs plus polies de la France, confirma solennellement les anciennes lois du pays (1069). Celles qui concernaient l'Eglise d'Angleterre furent rédigées en latin, en vingt-deux articles. On y garantissait le droit des pèlerinages pieux et la sécurité des voyageurs; et on y maintenait la taxe du denier de saint Pierre, dont une partie était employée à l'entretien d'une église et d'une école, dites *des Anglais,* à Rome. Trois légats, envoyés par Alexandre II, vinrent couronner Guillaume-le-Bâtard, en qualité de roi d'Angleterre (1070).

36. Les exemples de vertu et de sainteté continuaient à illustrer l'Eglise, à côté des scandales contre lesquels la Papauté ne cessait de lutter avec énergie. Le pontificat d'Alexandre II voyait saint Dominique *l'Encuirassé,* cet illustre ami de Pierre Damien, qui, par esprit de pénitence, porta toute sa vie une cuirasse de fer sur sa chair nue; saint Rodolphe, évêque d'Eugubio; saint Thibaut, de Provins, de la famille des comtes de Champagne, pieux ermite qui s'était retiré dans une solitude d'Italie, près de Vicence; saint Hugues, abbé de Cluny; saint Robert, fondateur de l'abbaye de la *Chaise-Dieu*, en Languedoc; le bienheureux Evrard, comte de Breteuil, moine de Marmoutier; saint Gautier, abbé de Lesterp, dans le Limousin; saint Annon, archevêque de Cologne; saint Altmann, évêque de Passaw; saint Guebhard, archevêque de Saltzbourg; saint Bennon, évêque de Misnie et apôtre des Slaves; le roi martyr Gothescalc, prince saxon, protester, par la pratique des plus héroïques vertus, dans le cloître, la solitude, au milieu de la dignité de l'épiscopat, et jusque sur le trône, contre les tendances générales au désordre et au relâchement des mœurs. La foi faisait de précieuses conquêtes chez les nations du nord de l'Europe, sous l'influence et avec le concours simultané de Suénon, roi de Danemarck, et d'Adalbert, archevêque de Brême. Adam, chanoine de cette dernière ville, écrivait alors son *Histoire ecclésiastique*, qui comprend les origines des Eglises du nord, et la suite des évêques de Brême et de Hambourg, depuis l'entrée de saint Willibrod en Saxe, jusqu'à la mort de l'archevêque Adalbert, période de près de trois cents ans. Adam de Brême recueillit avec soin tous les

mémoires écrits, les lettres des princes et des Papes, et la tradition vivante des anciens, relatifs à son sujet; ce qui rend sa compilation extrêmement précieuse.

37. Une modification importante s'opérait alors dans la discipline de l'Eglise. Les pénitences publiques devenaient d'une application presque impossible, au milieu des crimes et des violences de la société dans ces siècles. Elles furent remplacées par l'usage fréquent de la *discipline* ou flagellation volontaire, que saint Pierre Damien contribua particulièrement à établir, par ses écrits, ses discours et son exemple. Les austérités de saint Dominique l'*Encuirassé*, dont il nous a laissé la prodigieuse histoire, favorisèrent aussi ce changement. L'Eglise admit donc des commutations pour les peines canoniques, s'accommodant ainsi aux nécessités sociales et aux besoins des temps. Les flagellations, les pèlerinages lointains, les grandes aumônes, furent adoptés comme moyens de compensation. Ils convenaient merveilleusement, soit pour dompter des caractères à demi barbares, soit pour faire réparer tant de pillages, soit pour punir l'avarice des simoniaques. Ainsi, on rachetait les années de pénitence canonique par un certain nombre de coups de discipline, par telle somme d'argent donnée aux pauvres, aux églises, aux monastères, ou par tel pèlerinage. Ce système permettait d'imposer de longues années de pénitence, dont on s'acquittait au moyen des compensations. Ce fut ainsi que Pierre Damien en imposa cent années à Guy, le trop fameux archevêque simoniaque de Milan, dont nous avons parlé. Quelques esprits ont critiqué l'usage de la flagellation volontaire ou discipline. Il n'est que la traduction appliquée du mot de saint Paul : *Castigo corpus meum et in servitutem redigo* (1). L'Eglise a suffisamment justifié cet usage en canonisant les illustres pénitents qu'il a sanctifiés; mais elle a toujours eu une sollicitude toute maternelle pour en prévenir ou condamner l'abus.

38. L'espèce de mitigation, apportée par là à l'ancienne discipline canonique, était une mesure parfaitement en harmonie avec la douceur et la modération d'Alexandre II. Il employa son auto-

(1) « Je châtie mon corps et le réduis en servitude. » I. Cor., c. 9, ℣ 27.

rité à protéger les Juifs contre les persécutions auxquelles ils étaient en butte, dans les divers Etats chrétiens de l'Europe, et défendit expressément de les mettre à mort. Son pontificat, heureux pour l'Eglise, fut constamment inspiré par le génie d'Hildebrand, qu'il avait élevé à la dignité de chancelier de l'Eglise romaine, et qui devait lui succéder avec tant de gloire. Alexandre II mourut le 21 avril 1073. On lui attribue l'ordonnance qui règle la célébration de la messe, et la réduit à une seule par jour pour chaque prêtre.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE SAINT GRÉGOIRE VII (22 avril 1073-25 mai 1085).

1. Antécédents de saint Grégoire VII. Son élection. — 2. Confirmation de son élection par Henri IV, roi de Germanie. — 3. Etat politique du monde chrétien à l'avénement de saint Grégoire VII. — 4. Mathilde, comtesse de Toscane. — 5. Fatales conséquences pour l'Eglise de l'usurpation, par les empereurs, du droit d'investiture. — 6. Doctrine des Papes, prédécesseurs de saint Grégoire VII, sur cette matière. — 7. Premier décret de saint Grégoire VII contre les clercs scandaleux ou simoniaques. — 8. Décret du concile de Rome contre les investitures. — 9. Henri IV soumet les Saxons révoltés. — 10. Complot de Cencius contre le Pape saint Grégoire VII. — 11. Conciliabule de Worms, qui prononce, contre saint Grégoire VII, une sentence de déposition. — 12. Etat de l'opinion publique, au moyen âge, au sujet de la déposition des rois et des princes par les Papes. — 13. Henri IV est déposé par saint Grégoire VII au concile de Rome, et ses sujets déliés du serment de fidélité. — 14. Diète de Tribur. — 15. Entrevue de saint Grégoire VII et de Henri IV à Canosse. Réconciliation. — 16. Rodolphe, duc de Souabe, est élu roi de Germanie à la diète de Forcheim. — 17. Rodolphe et Henri IV invoquent la médiation de saint Grégoire VII. — 18. Hostilités entre les deux rois. — 19. Rodolphe est reconnu roi de Germanie par saint Grégoire VII. Nouvelle sentence de déposition prononcée contre Henri IV. — 20. Le conciliabule de Brixen élit un antipape dans la personne de Guibert, archevêque de Ravenne, qui prend le nom de Clément III. Mort de Rodolphe. — 21. Hermann, comte de Luxembourg, est élu roi de Germanie par la diète de Goslar. — 22. Saint Grégoire VII quitte la ville de Rome, qui tombe au pouvoir de Henri IV et de l'antipape. — 23. Robert Guiscard vient au secours du Pape. Mort de saint Grégoire VII. — 24. Progrès des Turcs en Orient sous le pontificat de saint Grégoire VII. — 25. Action de saint Grégoire VII sur les Etats du nord de l'Europe. — 26. Saints personnages et fondations de monastères sous le pontificat de saint Grégoire VII. — 27. La loi du célibat ecclésiastique fut-elle une innovation de saint Grégoire VII?

§ 2. PONTIFICAT DE VICTOR III (24 avril 1086-16 septembre 1087).

28. Victor III est élu, malgré sa résistance, au souverain pontificat. — 29. La comtesse Mathilde chasse l'antipape Guibert de Rome. — 30. Concile de Bénévent contre les investitures. Mort de Victor III.

§ 1. Pontificat de saint Grégoire VII (22 avril 1073-25 mai 1085).

1. L'histoire de l'Eglise entre avec le pontificat de saint Grégoire VII, dans une grande époque : « Grande, non pas préci-

» sément par des événements nouveaux, extraordinaires, ni par » des scènes terribles et soudaines, mais par l'exécution d'un » plan immense, concerté depuis longtemps; grande, par l'é» branlement général que cause en Europe, et dans l'univers » tout entier, le génie d'un seul homme, par la secousse et l'im» pulsion donnée à toutes les affaires; grande, parce que la vo» lonté d'un Pape fait changer la face de la terre, fait naître de » nouvelles lois, de nouvelles institutions, depuis le nord de » l'Europe, depuis l'Angleterre jusqu'aux déserts de l'Afrique, » depuis la mer Atlantique jusqu'à la Palestine; grande, parce » qu'un homme, sorti de l'obscurité d'un cloître, conçoit le pro» jet d'établir une monarchie universelle au centre de la chré» *tienté*, et de faire rayonner le soleil de Rome sur tous les peuples » *du monde* (1). » L'homme qui devait attacher son nom à cette œuvre immense, ne date pas seulement du jour où il s'assit sur la chaire de saint Pierre. Depuis vingt ans, il avait pris un grand ascendant sur les affaires ecclésiastiques de son époque. Nous l'avons vu sous le nom d'Hildebrand, poursuivre, à travers mille obstacles, le plan laborieusement concerté d'une réforme qui devait sauver la société moderne. Il l'a dit lui-même : « Personne » ne devient grand tout à coup, et les hauts édifices se con» struisent peu à peu. » Fils d'un modeste charpentier de Rome, moine de Cluny, le mérite extraordinaire d'Hildebrand le fait choisir par l'empereur Henri III (1046–1047) pour précepteur de son jeune fils Henri IV. Singulière destinée, qui rapprochait ainsi, par les douces relations d'instituteur et de disciple, deux individualités qui devaient personnifier plus tard la lutte la plus décidée de la Papauté et de l'empire! Le royal élève paiera, les armes à la main, son tribut de reconnaissance à son ancien maître, et les foudres de Grégoire VII tomberont sur le disciple ingrat d'Hildebrand. Les écrivains hostiles à la Papauté ont négligé de mettre en relief ce côté honteux pour Henri IV, de la guerre acharnée qu'il soutint contre le moine qui s'était dévoué à l'éducation de ses premières années. Hildebrand, ramené à Rome, sa patrie, par saint Léon IX, y avait vu grandir son in-

(1) VOIGT, *Histoire de saint Grégoire VII*, t. I, c. 1.

fluence; chancelier de l'Eglise romaine sous Alexandre II, chargé plusieurs fois des élections pontificales, il avait fait des Papes et n'avait pas voulu l'être. Son heure était venue. Aux funérailles d'Alexandre II, cardinaux, évêques, prêtres et moines s'étaient rendus à la basilique de Saint-Pierre. Une foule immense en encombrait l'enceinte et les avenues. Quand Hildebrand parut, tous les regards se tournèrent vers lui; une acclamation unanime et subite s'échappa de toutes les poitrines et ébranla les voûtes de l'édifice sacré : « Hildebrand! Hildebrand! C'est lui » que saint Pierre a choisi pour son successeur! » Sans doute, il est permis de le supposer, dans le cours de sa longue et laborieuse carrière, Hildebrand avait dû porter les yeux vers le sceptre qui lui rendait possible la réalisation de ses vastes desseins. Quel est l'homme de génie qui n'ait été poussé à saisir le pouvoir, lorsqu'il sentait en lui fermenter quelque grande pensée? Mais à ce moment solennel, il sentit son courage défaillir. Après que le tumulte fut un peu apaisé, Hildebrand monta sur l'ambon, et supplia le clergé et le peuple de renoncer à leur projet. Mais le cardinal Hugues-le-Blanc prit immédiatement la parole : « Vous savez, dit-il, à quel degré de prospérité ce saint » archidiacre a élevé l'Eglise romaine. Nous ne trouvons per- » sonne qui soit plus propre au gouvernement et à la défense de » cette ville; nous tous, cardinaux et évêques, nous le choisis- » sons unanimement avec vous pour souverain pasteur de nos » âmes. » A ces mots, les transports de joie redoublèrent. Hildebrand fut obligé de céder au vœu populaire. On le revêtit de la pourpre et de la tiare; et il fut élevé sur le siége de saint Pierre (22 avril 1073), sous le nom à jamais illustre de Grégoire VII.

2. La modestie d'Hildebrand était vaincue, mais il lui restait encore un espoir. Le roi Henri IV (1) était en possession, par les derniers règlements pontificaux, de confirmer l'élection du Pape.

(1) D'après l'usage et le droit public de l'Allemagne, le choix que les seigneurs allemands faisaient du roi de Germanie ne lui conférait pas proprement la dignité impériale; il ne devait prendre le titre d'empereur qu'après avoir été reconnu et couronné par le Pape. Cette dernière formalité n'eut jamais lieu par rapport à Henri IV, puisqu'il ne fut jamais couronné par un Pape légitime, mais seulement par l'antipape Guibert (se disant Clément III). Il n'était donc pas, à

Grégoire VII lui envoya, sous le titre de *Pape élu*, une députation pour le supplier de refuser son consentement à l'élection des Romains. « Si vous approuviez, lui disait-il, le choix fait en ma » personne, je suis obligé de vous prévenir que je ne laisserais » pas impunis les excès notoires qui vous sont reprochés par tous » les honnêtes gens. » Le roi n'avait pas besoin de ces paroles menaçantes pour refuser son approbation : selon lui, l'élection faite sans son concours, était nulle de plein droit. D'un autre côté, les évêques allemands qui redoutaient la fermeté d'Hildebrand, conseillaient au roi de refuser son consentement. Cependant, la crainte de soulever toute l'Italie, par cet acte d'hostilité contre un choix légitime et unanimement approuvé de tous les honnêtes gens, le fit sacrifier, en cette circonstance, ses propres inclinations. Il confirma purement et simplement la nomination de Grégoire VII, et envoya l'évêque de Verceil pour assister, en son nom, au couronnement du nouveau Pape (30 juin 1073).

3. Avant de voir saint Grégoire VII à l'œuvre, jetons un coup d'œil sur l'état politique du monde catholique, au moment de son avénement au trône pontifical. En Allemagne, nous l'avons dit, un roi jeune, sans expérience, Henri IV, livré aux courtisans et aux passions, plus mauvaises conseillères encore, se trouve en lutte avec les Saxons, dont ses injustices ont révolté l'orgueil national. Il ne tardera pas à attirer sur sa tête les foudres du Saint-Siége, en voulant maintenir à sa couronne le droit abusif des *Investitures*. Sur le trône de France règne encore la race de Hugues-le-Grand, dans la personne de Philippe Ier (1060). Du même âge que Henri IV, mais plus sage et mieux dirigé, ce prince travaille à consolider les institutions, à environner la majesté royale de plus d'éclat et à lui concilier plus de respect. Les seigneurs, divisés, ennemis les uns des autres, se rallient autour du trône : l'Eglise est, du reste, là encore, grâce au système d'inféodation, dans la main du pouvoir royal, qui se concentrait de

proprement parler, *empereur*, mais seulement *roi de Germanie* et *empereur élu*. (*Pouvoir du Pape au moyen âge*, par M. GOSSELIN.) Faute d'avoir suffisamment éclairci ce point d'histoire, grand nombre d'écrivains ont injustement apprécié les événements du pontificat de saint Grégoire VII relatifs à Henri IV.

plus en plus en France, pendant qu'il tendait à se diviser en Allemagne. L'Espagne, toujours digne de son surnom de *catholique*, était, selon son rôle historique depuis l'invasion des Maures, un champ de bataille permanent. Alphonse VI occupait le trône de Castille, d'Aragon et de Navarre; le calife Mahomet II régnait à Séville. L'Angleterre en était à l'organisation de la conquête. Guillaume-le-Bâtard se montrait aussi habile politique qu'heureux guerrier. Le clergé, soumis à l'autorité des Papes, n'était point un instrument politique entre les mains du roi. L'abus des investitures n'y avait pas pénétré comme en France et en Allemagne. Le Danemarck, sous Suénon III, montrait, comme l'Angleterre, un attachement filial au Saint-Siége. En Suède, la couronne était passée sur la tête d'une nouvelle famille, celle de Stenkilsch. La foi du Christ y était encore aux prises avec la religion païenne; les rois étaient tantôt pour l'une tantôt pour l'autre. La Norwége était commandée par Olaüs III le Pacifique, qui méritait par ses talents et ses vertus l'affection de ses peuples; il s'appliquait à faire fleurir l'agriculture, les arts et le commerce, et entretenait avec le clergé d'excellents rapports de bienveillance et de protection. La Pologne prospérait sous le sceptre de Casimir Ier, l'ancien moine de Cluny. La Saxe et la Bohême, sous Boleslas et Vratislas II, se faisaient une guerre acharnée. En général, il n'y avait aucune institution solide chez les peuples slaves; ils étaient partiellement attaqués et subjugués par les Allemands. Le Christianisme, propagé par le zèle des missionnaires, répandait peu à peu les lumières de la civilisation parmi les tribus. La Russie n'était pas encore sortie du chaos de l'enfantement. La succession au trône, mal réglée, était l'occasion de luttes continuelles et sanglantes. La Hongrie n'était guère plus calme. Son gouvernement était disputé par divers princes; le roi était vassal de l'empereur. Salomon fut proclamé, grâce à l'intervention de Henri IV; mais son règne, agité et court, subit les fortunes diverses de son protecteur. — L'Orient, dévasté par l'Islamisme, offrait le plus triste spectacle. Le sceptre impérial de Constantinople passait, rapidement et sans gloire, d'une main à une autre. De cette instabilité résultaient des désordres effrayants et des guerres interminables.

L'empire, après avoir combattu longtemps contre les hordes innombrables des Hongrois, des Russes, des Bulgares, des Persans et des Arabes, tomba, en 1063, au pouvoir de la tribu des Seldjoucides, qui s'empara successivement des diverses provinces jusqu'à ce qu'en 1071, l'empereur Romain IV, par un revers plus terrible encore, tombât lui-même entre leurs mains. Le trône, laissé vacant par cette catastrophe, fut occupé par Michel VIII, qui permit à Soliman d'établir la résidence des Seldjoucides à Nicée. Les éternels ennemis du Catholicisme poussaient ainsi leurs sentinelles avancées jusqu'aux confins de l'Europe orientale, menaçant à la fois l'Eglise et la civilisation. Telle était la situation du monde, à l'avénement de saint Grégoire VII. On le voit, tous les pouvoirs périclitaient; pour que l'unité fût rétablie, il fallait qu'une main puissante travaillât à reconstruire la société, en réprimant les abus et en rendant la force au pouvoir politique.

4. Dans cette double tâche, le génie de saint Grégoire VII rencontra pour auxiliaire une âme noble et généreuse, digne de comprendre les grandes choses et de s'y associer. C'était la comtesse Mathilde. Les écrivains contemporains la nomment *une autre Débora*, parce qu'elle eut le courage de cette antique héroïne d'Israël. Fille de Boniface II, marquise de Toscane, et veuve de Godefroy *le Bossu*, duc de Lorraine, elle avait hérité du royaume paternel, et, à la mort de la comtesse Béatrix, sa mère (1076), se trouva seule souveraine de la Toscane et d'une partie de la Lombardie. Pendant que les rois et les princes affligeaient l'Eglise de Dieu par une vie inutile ou scandaleuse, par le trafic sacrilége qu'ils faisaient des dignités ecclésiastiques, la comtesse Mathilde, durant un règne de plus de cinquante ans, se montra toujours fidèle, toujours dévouée à l'Eglise et à son chef, toujours prête à seconder le souverain Pontife dans ses efforts pour la restauration de la discipline et des mœurs cléricales, toujours l'épée à la main pour le défendre contre les ennemis les plus formidables, ne se laissant jamais ni gagner par les promesses, ni intimider par les menaces, ni abattre par les revers. Saint Grégoire VII eut en elle une alliée intrépide, dans la croisade qu'il entreprenait contre tous les abus. Elle s'était mise sous

sa direction spirituelle; et c'est une merveilleuse correspondance que celle de ce grand Pape, écrivant à la comtesse Mathilde, au milieu de ses préoccupations politiques et de ses luttes ardentes contre les princes du monde, des lettres empreintes de la piété la plus affectueuse et la plus tendre. « J'ai voulu, très-chère fille » de saint Pierre, lui dit-il dans une de ses épîtres, vous adres- » ser quelques paroles d'édification, pour augmenter votre foi et » vous engager à nourrir chaque jour votre âme du corps sacré » de Notre Seigneur Jésus-Christ. Tel est le trésor, tels sont les » présents, plus précieux mille fois que l'or et les pierreries, » dont l'Eglise enrichit ses enfants. Quant à la divine Marie, » la mère du Sauveur, à la protection de laquelle je vous » ai depuis longtemps et ne cesserai jamais de vous recom- » mander dans mes prières, que pourrais-je vous en dire » encore? Autant elle est plus élevée en gloire, autant elle est » aussi une mère plus douce et plus clémente. » On aime à trouver dans le puissant génie qui, d'un regard, embrassait tous les royaumes, tous les biens et les maux de l'humanité, ces épanchements de piété et d'ardente dévotion à la sainte Vierge. La comtesse Mathilde répondait par une foi vive et une conduite exemplaire à la sollicitude de saint Grégoire VII. Elle avait pour aumônier saint Anselme, évêque de Lucques, dont la vie ne fut qu'un long acte de charité et de désintéressement. Jamais il ne voulut recevoir un présent des gens auxquels il avait rendu service. « Si ce qu'ils demandent est injuste, disait-il, je serais » complice de leur injustice; s'il est juste, ce serait les voler que » leur faire acheter ce qui leur est dû. » La comtesse Mathilde, pour consoler saint Grégoire VII, par son dévoûment, de la rébellion de tant d'autres enfants dénaturés, voulut faire donation de tous ses Etats à l'Eglise romaine (1077), en s'en réservant toutefois l'usufruit pour le reste de ses jours. C'est ainsi que le Saint-Siége acquit, sur la Toscane et sur la Lombardie, un droit de souveraineté. La comtesse Mathilde survécut longtemps à saint Grégoire VII, car elle ne mourut qu'en 1115. Mais son dévoûment au Saint-Siége ne fit point défaut aux successeurs du grand Pontife; elle confirma, en 1102, sa première donation, qui fut exécutée suivant ses pieux désirs.

5. Nous avons déjà fait connaître la gravité du mal qu'entretenait au sein de l'Eglise l'abus des investitures, introduit en Allemagne et en France par le système féodal. « La liberté du » ministère ecclésiastique, dit judicieusement Mgr Palma, était » complétement anéantie, quand l'élection des évêques et des » abbés était laissée à l'arbitraire des princes séculiers. » Pour grossir leurs trésors ou subvenir aux frais de leurs guerres continuelles, les rois mettaient, sans scrupule, à l'enchère les dignités ecclésiastiques. Saint Anselme, évêque de Lucques, s'exprime ainsi au sujet de Henri IV : « Ce prince vend, sans scrupule, les » évêchés. Il a promulgué un décret qui annule les élections » épiscopales faites, selon le vœu des saints canons, par le clergé » *ou le peuple*, sans le concours de l'action royale, comme s'il » était chargé d'ouvrir la porte aux pasteurs légitimes. Nul n'est » élevé à cette dignité s'il ne l'achète au poids de l'or, ou s'il n'a » prostitué son éloquence et sa main au service du maître. » Dans l'opinion publique, à cette époque, la tradition de la crosse et de l'anneau signifiait la collation du pouvoir spirituel. C'est la remarque du savant cardinal Humbert. « Comment, écrivait-» il, des laïques osent-ils s'arroger le droit de conférer aux évê-» ques les insignes de l'autorité apostolique? La crosse est l'em-» blème de la charge pastorale des âmes qui leur est confiée. » L'anneau est, en quelque sorte, le sceau des secrets célestes, » dont les prédicateurs sacrés ont la dispensation. » Les investitures constituaient donc une véritable usurpation du pouvoir laïque sur le domaine ecclésiastique. Une autre conséquence non moins déplorable était le désordre des prêtres scandaleux, qui, sous le nom de Nicolaïtes, prétendaient détruire, en droit, aussi honteusement qu'en fait, la doctrine apostolique du célibat des clercs. Des hommes, qui jusque-là avaient passé leur vie dans la licence des camps ou au sein de la corruption des cours, se trouvaient tout à coup, par le caprice des princes, ou leur simoniaque cupidité, élevés aux dignités ecclésiastiques, investis de bénéfices à charge d'âmes, placés à la tête des abbayes. Ils apportaient, dans leurs nouvelles fonctions, toutes leurs habitudes antérieures d'immoralité. Le mal, contagieux de sa nature, se propagea bientôt avec une effrayante rapidité; les prêtres se

mariaient publiquement et vivaient dans l'incontinence; il était tel diocèse où l'on n'eût pu trouver un seul ministre des autels digne de sa sainte vocation. Cette déplorable situation était le résultat des investitures laïques.

6. Saint Grégoire VII ne recula point devant la tâche de réprimer tous ces abus, quelque effrayante qu'elle lui parût à lui-même. Il s'en exprimait, avec une amertume profonde, dès le second jour de son pontificat. « La mort du pape Alexandre, » mandait-il à Didier, abbé du Mont-Cassin, est retombée sur » moi; et je puis dire, avec le Prophète : *Je suis jeté dans la* » *haute mer, et la tempête m'a submergé* (1). Je vous conjure » de me procurer les prières de vos frères, afin qu'elles me sau- » vent dans le péril imminent qu'elles n'ont pu me faire éviter. » La réforme que saint Grégoire VII allait entreprendre n'était point une idée nouvelle et sans antécédents dans l'Eglise. Tous les efforts des Papes ses prédécesseurs, depuis saint Léon IX, avaient été constamment dirigés vers ce but. « Au concile de » Reims (1049), dit Mgr Palma, Léon IX avait porté le décret » suivant : Que personne ne soit promu au gouvernement des » Eglises sans l'élection du clergé et du peuple. Alexandre II, au » concile de Rome de 1062, avait dit : Qu'aucun clerc ou prêtre » ne soit promu à l'épiscopat, ni gratuitement, ni à prix d'ar- » gent, par le pouvoir laïque. Enfin, Nicolas II ne s'était pas » exprimé moins formellement, quand il écrivait à Gervais, ar- » chevêque de Reims : Reprenez, priez, avertissez votre glorieux » monarque de ne point intervenir dans les élections pontificales. » Henri Ier avait, en effet, nommé un évêque au siége de Mâcon » sans le concours du clergé ni du peuple. » Ces faits prouvent évidemment que le droit des investitures, comme le prétendent certains historiens, n'avait point acquis force de prescription, en faveur des empereurs et des princes séculiers, par le silence des Papes. Saint Grégoire VII, en revendiquant la liberté de l'Eglise, l'indépendance des élections, la répression de la simonie, l'observation de la loi ecclésiastique du célibat, n'était pas un novateur. Il se plaçait sur la brèche où ses prédécesseurs avaient sans

(1) « Veni in altitudinem maris et tempestas demersit me. » Ps. 68, ℣. 3.

cesse combattu; il n'inventait point un système : il le continuait, en y apportant seulement le secours de son énergie personnelle et de son immense génie.

7. Le premier acte de l'intrépide Pontife fut dirigé contre les scandales des prêtres. En 1074, à la suite d'un concile nombreux qui s'associa courageusement aux efforts de saint Grégoire VII, un décret foudroyant fut lancé contre les prêtres qui avaient acheté à prix d'argent la dignité sacerdotale, ou qui la déshonoraient par le désordre de leurs mœurs. Tous ceux qui ne renonceraient pas à leur vie scandaleuse et ne rentreraient pas dans la pratique de la continence, devaient être immédiatement déposés, tous pouvoirs leur étaient retirés, et on interdisait aux fidèles d'*entendre* la messe, de recevoir les sacrements ou d'assister aux offices *célébrés* par ces prêtres rebelles. Rien ne saurait mieux nous donner une idée de la grandeur du mal contre lequel on sévissait, que le soulèvement excité de toutes parts contre saint Grégoire VII à la suite de ce décret. Il se trouva des théologiens pervers qui soutinrent que la continence était une vertu impraticable à l'humanité, et qui prétendaient étayer cette doctrine par l'autorité de l'Ecriture sainte. D'autres invoquaient la prescription, comme si le crime pouvait jamais prescrire contre la loi, et trouvaient dans les désordres de l'époque lamentable qu'on venait de traverser la justification des leurs. Enfin, un grand nombre, sans attaquer le fond de la doctrine, essayèrent d'affaiblir l'autorité du décret par des considérations intrinsèques. Ils soutenaient qu'il était infiniment dangereux d'interdire aux fidèles de recevoir les sacrements de la main des prêtres scandaleux; on rendait par là, disaient-ils, les laïques juges des questions ecclésiastiques, et, de plus, on semblait faire dépendre l'efficacité des sacrements de la sainteté du ministre. Cette argumentation fut plus particulièrement celle des évêques d'Italie, de France et d'Allemagne. Egarés par la passion et les préjugés du moment, ils ne voyaient pas qu'il n'y avait là qu'un sophisme, au moyen duquel l'autorité ecclésiastique se trouverait dépossédée du droit de déposer jamais un prêtre indigne. Plus les réclamations furent nombreuses, pressantes, énergiques, plus la volonté de saint Grégoire VII fut ferme et constante. En adres-

sant son décret aux souverains catholiques de l'Europe, il l'accompagna de lettres pressantes pour exciter leur zèle et les engager à ne rien épargner pour son exécution. Ses légats se rendirent près du roi de Germanie, qui se montra disposé à les bien accueillir; mais les évêques allemands se refusèrent à toutes les mesures qu'on leur proposa; et la mission des envoyés pontificaux échoua de ce côté. Ils n'eurent pas plus de succès en France. Guillaume-le-Conquérant, en Angleterre, mit plus d'énergie à seconder les vues de saint Grégoire VII. De concert avec Lanfranc, récemment appelé de l'abbaye du Bec à l'archevêché de Cantorbéry, il fit recevoir les décrets du Pape dans toute l'étendue de son royaume.

8. Par l'accueil fait à ses premières mesures, saint Grégoire VII pouvait juger de la gravité de la situation. Il résolut d'attaquer directement, cette fois, la source du mal, et dans un nouveau concile, assemblé à Rome (1075), il rendit un second décret qui « défendait, sous peine d'anathème, à toute personne » séculière, quelle que fût sa dignité, empereur, marquis, prince » ou roi, de conférer l'*investiture*, et à tout clerc, prêtre, évê- » que, de la recevoir pour les bénéfices, abbayes, évêchés, et » dignités ecclésiastiques, de quelque nature qu'elles pussent » être. — Nul ne pourra conserver une Eglise, acquise à prix » d'argent, par un trafic simoniaque. — Toute fonction ecclé- » siastique sera interdite aux clercs incontinents. Aucun prêtre » ne pourra épouser une femme. S'il en a une, qu'il la renvoie, » sous peine de déposition. — Nul ne sera élevé au sacerdoce, » s'il n'a solennellement promis de garder la continence perpé- » tuelle. Que le peuple n'assiste point aux offices célébrés par » un clerc qu'il voit fouler aux pieds les décrets apostoliques. » Les plus simples notions théologiques suffisent pour apprécier, au premier coup d'œil, la justice de semblables mesures, et le droit canonique sur lequel elles étaient fondées. Il n'est personne aujourd'hui qui, en les examinant avec bonne foi, ne les trouve conformes aux règles et à la pratique constante de l'Eglise. La plupart des princes italiens, qui assistèrent au concile de Rome où elles furent promulguées, applaudirent à leur sagesse; mais il n'en fut pas de même en Allemagne : une explosion de mé-

contentements et de haines éclata contre le saint Pape. Les évêques eux-mêmes opposèrent la plus vive répulsion. Dans plusieurs villes, la publication des canons fut suivie de troubles et de séditions populaires. Cet orage ne troubla point le grand cœur de Grégoire VII. Il le confirma dans la pensée d'intervenir plus énergiquement encore en Allemagne, où se trouvait le centre de la résistance.

9. Une insurrection formidable venait d'éclater parmi les Saxons. Le gouvernement insensé du jeune Henri IV avait révolté, dans le cœur de ces peuples, le vieux sentiment d'honneur national. D'énormes impôts, destinés à subvenir aux folles dépenses de la cour, avaient été exigés de la Saxe et de la Thuringe. Les malheureux habitants, dans l'impossibilité d'acquitter ces taxes, virent les soldats envahir leurs campagnes, piller leurs maisons, enlever les enfants et les femmes. Les seigneurs n'étaient pas mieux traités. Henri IV les faisait jeter en prison, et les forçait de racheter leur liberté au poids de l'or. Les opprimés souffrirent longtemps en silence; mais enfin le mécontentement s'accrut avec les injustices; le patriotisme de cette race guerrière se réveilla avec un élan unanime, et 60,000 Saxons parurent en armes sous les murs de Goslar, résolus de délivrer leur patrie ou de s'ensevelir sous ses ruines. Les diètes de Gerstungen, de Mayence et de Corvey, virent s'évanouir toutes les espérances de paix que Henri IV conservait encore, et les seigneurs saxons offrirent la couronne impériale à Rodolphe, duc de Souabe, jeune prince qui réunissait, à toutes les qualités du cœur et de l'esprit, les avantages extérieurs, dont le prestige est si puissant sur les multitudes. Cependant ces négociations avaient donné le temps à Henri IV de rassembler des forces imposantes. Les ressources de la Saxe et de la Thuringe n'étaient point suffisantes à lutter contre un armement fourni par toutes les autres provinces de l'empire. Les princes et les évêques saxons se déclarèrent prêts à faire toutes les soumissions que le roi exigerait d'eux, pourvu qu'on ne leur imposât pas des conditions trop dures; mais Henri IV fut inflexible. Une légation pontificale, chargée d'offrir la médiation pacifique de Grégoire VII, ne fut pas mieux accueillie. Le roi était profondément irrité des décrets du Pape

contre les investitures, et n'attendait qu'une victoire sur les Saxons pour tourner ses armes contre son ancien précepteur. Saint Grégoire VII prévoyait le danger et son âme était en proie à une immense amertume. « Je voudrais, écrivait-il à » saint Hugues, abbé de Cluny, pouvoir vous faire comprendre » toute l'étendue des tribulations dont je suis assailli, des travaux » sans cesse renaissants qui m'accablent et m'écrasent sous leur » poids. Une indicible douleur, une tristesse extrême s'emparent » de mon cœur à la vue de l'Eglise d'Orient, que l'esprit des té- » nèbres a séparée de la foi catholique. Quand je tourne mes » regards à l'occident, au midi, au septentrion, j'y découvre à » peine quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par » des voies canoniques, et qui gouvernent leur troupeau dans un » esprit de charité. Parmi les princes séculiers, je n'en connais » aucun qui préfère la gloire de Dieu à la sienne propre, et la » justice à l'intérêt. Pour ceux au milieu desquels je vis, les » Lombards et les Normands, je leur reproche souvent qu'ils » sont pires que des Juifs et des païens. Si je n'avais l'espérance » d'une vie meilleure et la perspective d'être utile à l'Eglise, » Dieu m'est témoin que je ne demeurerais plus à Rome, où je » suis comme enchaîné depuis vingt ans. C'est ainsi que, partagé » entre la douleur qui chaque jour se renouvelle pour moi, et un » espoir, hélas! trop lointain, je suis assailli par mille tempêtes, » et ma vie n'est plus qu'une agonie continuelle. »

10. Les alarmes du Pape s'accrurent bientôt à la nouvelle de la sanglante victoire d'Hohenbourg que le roi de Germanie venait de remporter sur les Saxons (1075). Cette défaite fut suivie de désastres affreux. Henri IV parcourut la Saxe en triomphateur, laissant partout le pillage, la dévastation et la mort comme traces de son passage. Ses succès le remplirent d'orgueil et d'arrogance : il pensa qu'ayant abattu un peuple belliqueux, il pouvait lutter avec avantage contre le pouvoir du Pape. Comme déclaration de guerre, il pourvut, au mépris des derniers décrets pontificaux, les siéges de Bamberg, de Fulde et de Lorsch, par de scandaleuses investitures. Il forma ensuite le projet de s'emparer de la personne de Grégoire VII, de le déposer du souverain pontificat, et d'élever sur la chaire de saint Pierre une de

ses créatures, dévouée à sa tyrannie. L'âme de ce complot fut Guibert, archevêque simoniaque de Ravenne. Plein d'ambition et d'audace, ce prélat, venu à Rome à l'occasion du dernier concile, avait noué des relations avec les mécontents soulevés par les décrets énergiques du Pape. Il s'était lié plus particulièrement avec Cencius (1), fils d'un ancien préfet de Rome, que ses déportements avaient fait emprisonner par le gouvernement pontifical. Grégoire VII l'avait remis en liberté après en avoir exigé des ôtages, et lui avoir fait jurer, sur le tombeau de saint Pierre, qu'il s'amenderait et ne troublerait plus la tranquillité publique. Depuis lors, cette âme haineuse avait nourri un ressentiment implacable contre le saint Pontife. Guibert lui fit de magnifiques promesses, tant en son nom personnel qu'en celui du roi de Germanie, s'il voulait le servir dans son entreprise. Cencius accepta avec empressement; il recruta bientôt de nombreux partisans. Robert Guiscard venait d'être excommunié par le souverain Pontife, pour s'être montré infidèle aux termes du traité récemment conclu entre le Saint-Siége et lui. Il entra dans le complot de Guibert et de Cencius. Les conjurés en fixèrent l'exécution à la nuit de Noël (1075). Pendant que saint Grégoire VII officiait pontificalement dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, Cencius pénètre dans le sanctuaire à la tête d'une troupe de soldats armés. Ces misérables s'élancent sur la personne sacrée du Pape, le renversent, le saisissent par les cheveux et le traînent, au milieu des cris et des pleurs de la multitude, dans une tour de la forteresse de Cencius. Ils espéraient le faire sortir de Rome avant le jour et le conduire prisonnier à Henri IV, en Allemagne. Mais l'alarme s'était promptement répandue dans toute la ville, à la nouvelle de l'enlèvement du Pape. Une foule immense encombra bientôt les rues, redemandant à grands cris son pasteur et son père. Le tumulte devint formidable, et la multitude furieuse envahit la forteresse de Cencius, menaçant de massacrer tout ce qui s'y trouvait, si Grégoire VII ne lui était rendu à l'instant même. Rien n'est plus lâche que l'âme d'un traître. Cencius, épouvanté, se jette aux

(1) Cencius avait précédemment embrassé le parti de l'antipape Cadaloüs, sous le pontificat d'Alexandre II.

genoux de l'intrépide et miséricordieux Pontife. Grégoire VII lui pardonne et lui impose seulement, pour pénitence, un pèlerinage à Jérusalem. Quand le Pape reparut aux yeux de son peuple, il y eut une acclamation et des transports indescriptibles. Il fut porté en triomphe jusqu'à l'église, où il continua le saint sacrifice, au milieu des larmes de joie de ceux qui l'avaient délivré. Les biens de Cencius furent pillés et saccagés, et il s'enfuit en Allemagne après avoir été excommunié et banni de Rome à perpétuité. Quant à Guibert, auteur secret de tout ce désordre, il n'abandonna pas son plan, et alla reprendre ses intrigues dans la haute Italie.

11. La main de Henri IV ne s'était point montrée à découvert dans ces violences; mais la perspicacité de saint Grégoire VII ne pouvait s'y méprendre. Dès le lendemain, il écrivit au roi de Germanie. « Nous avons lieu de nous étonner, lui disait-il, de » l'animosité qui éclate dans vos actes et vos décrets contre le » siége apostolique. Vous avez continué, malgré nos rescrits, à » donner l'investiture pour les évêchés vacants. Nous vous avertissons, dans notre paternelle charité, de reconnaître l'empire » du Christ, de songer combien il est dangereux de préférer » votre honneur au sien. La victoire qui vous a été donnée sur » vos ennemis doit augmenter votre reconnaissance envers Dieu, » qui vous accorde cette grande prospérité. » Henri IV ne répondit à ce langage apostolique que par un attentat nouveau. Il convoqua tous les évêques d'Allemagne à Worms, sous la présidence d'Hugues-le-Blanc, ce même cardinal qui avait déterminé l'élection de saint Grégoire VII, et qui, depuis, avait embrassé le parti de Guibert et de Cencius. On produisit dans ce conciliabule un libelle où le Pape était chargé d'accusations infâmes. Tout ce que la passion et la haine peuvent inventer d'absurde et d'odieux y était accumulé. On accusait saint Grégoire VII d'avoir payé des meurtriers pour assassiner Henri IV. On incriminait ses relations avec la noble comtesse Mathilde; on l'appelait « hérétique, adultère, bête féroce et sanguinaire. » Après trois jours d'une scandaleuse délibération, ces évêques indignes dressèrent contre le Pape légitime un acte de déposition, signé par l'empereur et par tous ceux qui étaient présents. Henri IV se hâta

d'envoyer en Italie le procès-verbal de son faux concile. Un clerc de Parme, nommé Roland, fut chargé de le porter à Rome avec deux lettres du roi, adressées l'une au peuple, l'autre au Pape lui-même. Henri IV disait aux Romains : « Nous vous » remercions de votre fidélité à notre pouvoir, et vous prions d'y » persévérer en continuant d'être les amis de nos amis, et les » ennemis de nos ennemis. Parmi ces derniers, nous mettons en » première ligne le moine Hildebrand. Nous voulons soulever » contre lui toute votre indignation; car nous l'avons reconnu » pour un usurpateur et un oppresseur de l'Eglise; pour un » traître à l'empire romain et à notre royauté. » La lettre au Pape n'était ni moins hautaine ni moins violente. Elle était ainsi conçue : « Henri, roi par la grâce de Dieu, à Hildebrand. » Lorsque j'attendais de vous un traitement de père, j'ai appris » que vous agissiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'a- » vez privé du plus grand respect qui m'était dû par votre Siége; » vous avez tenté de m'aliéner le cœur de mes sujets d'Italie. » Pour réprimer une telle insolence, non par des paroles, mais » par des effets, j'ai convoqué les seigneurs et les évêques de » mes Etats. Dans cette assemblée, on a prouvé, comme vous le » verrez par les pièces ci-jointes, que vous êtes indigne d'occuper » plus longtemps le Saint-Siége. Je me suis rendu à cet avis. » Je cesse de vous considérer comme souverain Pontife, et vous » commande, en qualité de patrice de Rome, d'en quitter immé- » diatement le Siége. » Ces deux lettres incendiaires furent lues par Roland dans une assemblée du clergé et des nobles romains, présidée par saint Grégoire VII lui-même. L'envoyé de Henri IV se montra digne, par son audace et sa hauteur, d'une pareille mission. « Le roi, mon maître, dit-il au saint Pontife, vous » ordonne de renoncer immédiatement au trône de saint Pierre et » au gouvernement de l'Eglise romaine que vous avez usurpés. » Se tournant ensuite vers le clergé, il ajouta : » Mes frères, j'ai à » vous prévenir que vous êtes invités à vous présenter devant le » roi, aux fêtes prochaines de la Pentecôte, pour recevoir un » Pape de sa main, puisque Hildebrand, qui en usurpe le titre, » n'est point un pasteur légitime, mais un loup dévorant. » Cet appel à la révolte excita au sein de l'assemblée une véritable

tempête d'indignation. Sans la miséricordieuse intervention de saint Grégoire VII lui-même, Roland eût été mis en pièces par les seigneurs exaspérés.

12. L'attentat de Henri IV était inouï; il demandait une prompte répression. Les évêques et les nobles de Rome voulaient qu'on procédât, séance tenante, à la déposition de Henri IV. Il est bon de rappeler ici, à propos du mot *déposition*, quel était le droit public de la société chrétienne au moyen âge, pour répondre aux accusations d'empiétements et d'abus de pouvoir que les ennemis de la Papauté n'ont pas manqué de prodiguer, en cette circonstance, à saint Grégoire VII. Ecartons d'abord le reproche le plus vulgairement répété par un grand nombre d'esprits superficiels. « Saint Pierre, disent-ils, mourait par ordre de Néron; » il ne songeait point à le déposer ni à l'excommunier. De quel » droit les souverains Pontifes, au XI[e] siècle, faisaient-ils ce que » saint Pierre ne s'était pas cru le pouvoir de faire lui-même? » La réponse est bien simple. Néron était un empereur païen, il ne pouvait pas être *excommunié*, c'est-à-dire retranché du sein de l'Eglise, dont il ne faisait point partie. La société dont Néron était l'empereur, se régissait d'après les lois du paganisme; les chrétiens n'avaient aucune espèce d'action sur un gouvernement dont l'esprit et la forme même leur étaient étrangers. Ils obéissaient aux lois politiques, en ce qui ne blessait point leur conscience. Quand les lois étaient en opposition avec la doctrine évangélique, ils ne s'armaient point, ils ne déposaient point les princes : ils mouraient pour leur Dieu et pour leur foi. Voilà pourquoi saint Pierre n'excommunia et ne déposa pas Néron. Mais, au XI[e] siècle, la face du monde était changée. La société, même politique, était complétement régie par l'esprit chrétien. Les nouveaux gouvernements, formés sur les ruines de l'empire romain, avaient eu pour premiers instituteurs les évêques. « Les » Papes, dit M. le comte de Maistre, étaient universellement » reconnus comme délégués de la Divinité, de laquelle émane la » souveraineté. Les plus grands princes recherchaient, dans le » sacre, la sanction, et, pour ainsi dire, le complément de leur » droit. Le premier de ces souverains, dans les idées anciennes, » l'empereur allemand devait être sacré par les mains du Pape.

» Il était censé tenir de lui son caractère auguste, et n'être véri- » tablement empereur que par le sacre. » M. Gosselin (1) fait la remarque que Fénelon le premier, parmi les écrivains catholiques, a exposé le sentiment qui explique, par *le droit public du moyen âge*, la conduite des Papes et des conciles qui déposèrent les princes temporels. « Il n'est pas étonnant, dit l'immortel » archevêque de Cambrai, que des nations, profondément atta- » chées à la religion catholique, secouassent le joug d'un prince » excommunié, car elles n'étaient soumises au prince qu'en » vertu de la même loi qui soumettait le prince à la religion » catholique. Or, le prince, excommunié par l'Eglise pour cause » d'hérésie ou de son administration criminelle et impie, n'était » plus ce prince pieux à qui toute la nation s'était commise, et » elle se croyait, en conséquence, déliée du serment de fidélité. » « Il résulte, dit M. Gosselin, de l'examen des faits, que le pou- » voir exercé sur les souverains par les Papes et les conciles du » moyen âge, ne peut être considéré comme une usurpation cri- » minelle de la puissance ecclésiastique sur les droits des souve- » rains. Il est certain, en effet, que les Papes et les conciles qui » ont exercé ce pouvoir, n'ont fait que suivre et appliquer les » maximes universellement reconnues, non-seulement par le » peuple, mais par *les hommes les plus éclairés et les plus ver- » tueux*. » Le Saint-Siége devenait ainsi comme le tribunal suprême de la chrétienté, aux décisions duquel on soumettait les différends des rois et des peuples. Son jugement était regardé comme définitif. En déposant un souverain, les Papes ne faisaient donc qu'user d'un droit qui leur était reconnu par l'opinion publique. En l'excommuniant, ils agissaient en vertu de leur autorité de pasteurs suprêmes du troupeau confié à leurs soins par Jésus-Christ, le chef invisible de l'Eglise. Les rois et les princes catholiques sont, comme tels, soumis au pouvoir des clefs. Les Papes pouvaient donc, *d'après le droit public du moyen âge*, déposer les souverains dans les circonstances graves,

(1) *Pouvoir du Pape au moyen âge*. Ce livre restera comme un monument de logique claire, de discussion polie, comme une des meilleures réponses aux attaques désordonnées de plusieurs écrivains politiques modernes contre la papauté. M. ARTAUD DE MONTOR, *Histoire des souverains Pontifes*.

et délier leurs sujets du serment de fidélité. Ils pouvaient alors, et ils peuvent encore aujourd'hui excommunier, s'il y a lieu, les princes et les souverains. L'exemple récent de l'excommunication portée contre Napoléon Ier par Pie VII, d'auguste et sainte mémoire, est encore présent à tous les souvenirs. Seulement, il faut ajouter cette différence, qu'au XIe siècle, où l'excommunication sortissait tous ses effets (1) parmi les peuples, et mettait le coupable au ban de la société tout entière, elle obtenait un résultat plus immédiat : tandis qu'au XIXe siècle, au milieu d'une société moins foncièrement religieuse, pas un des guerriers de l'empereur ne songeait, pour se conformer au décret pontifical, à s'abstenir de communiquer avec lui, et il fallait que la main de Dieu se chargeât seule, par un de ces coups de tonnerre qui ébranlent le monde, de prouver au plus grand capitaine des temps modernes que le génie n'exempte pas de l'obéissance due, par tous les catholiques, à Pierre et à ses successeurs. Il est inutile que nous fassions observer que le *droit public actuel de l'Europe* n'est plus celui du moyen âge. Les Papes ne déposent plus les souverains, pas plus que les souverains ne songent à reconstituer le système féodal. Les opinions ont changé avec les mœurs. Au lieu de la suprématie pontificale, le principe révolutionnaire de la souveraineté du peuple s'est introduit à la suite des idées protestantes dans l'esprit des masses, et maintenant l'insurrection prétend au droit de faire et de défaire les souverains. Historiquement parlant, le système du moyen âge valait bien le nôtre.

13. Saint Grégoire VII n'avait pas voulu agir avec précipitation, dans une conjoncture aussi grave. « Nous devons, dit-il » aux évêques, avoir la douceur de la colombe, jointe à la pru» dence du serpent. » Le lendemain, le synode s'assembla de nouveau. Le Pape, dans un discours solennel, rappela tous les

(1) On a compris dans un seul vers latin tous les effets de l'excommunication :

Os, orare, vale, communio, mensa negatur.

C'est-à-dire : on refuse la conversation, la prière, le salut, la communion, la table. Nous avons cité l'exemple de Robert-le-Pieux, roi de France, dont les serviteurs brûlaient les vases qui avaient servi à son usage pour ne pas communiquer avec leur maître excommunié.

efforts qu'il avait faits pour ramener Henri IV à une conduite plus sage et plus digne d'un prince chrétien. Les évêques s'écrièrent qu'il fallait prononcer contre lui la sentence d'excommunication. Alors le Pape se leva, et au milieu d'un silence profond, plusieurs fois interrompu par les acclamations du concile, il parla ainsi : « Saint Pierre, prince des Apôtres, écoutez » votre serviteur. Vous m'êtes témoin, vous et la sainte Mère de » Dieu, saint Paul votre frère et tous les saints, que l'Eglise de » Rome m'a obligé malgré moi à gouverner. Au nom de Dieu » tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et par votre autorité, » je défends à Henri de gouverner le royaume teutonique et l'Italie. Je relève tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont » prêté, et je défends à toute personne de le servir comme roi. » Parce qu'il a refusé d'obéir comme chrétien, en méprisant les » avis que je lui avais donnés pour son salut, et en se séparant » de l'Eglise qu'il a voulu diviser, je prononce contre lui l'anathème, afin que les peuples sachent, même par expérience, » que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre le Fils du Dieu » vivant a bâti son Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer » ne prévaudront jamais (1) (1076). » Une bulle pontificale notifia à tout l'univers catholique la sentence portée contre Henri IV. « Si, par la grâce de Dieu, disait le Pape, il vient à résipiscence, » malgré tout ce qu'il a fait contre nous, il nous trouvera toujours prêt à le recevoir à la communion de l'Eglise; et il pourra » se convaincre que nous l'aimons beaucoup plus véritablement » que ceux qui secondent ou favorisent maintenant ses iniquités. »

14. La nouvelle de l'excommunication et de la déposition de Henri IV produisit dans le monde catholique une immense sensation. L'Allemagne se trouva bientôt partagée en deux camps : du côté du Pape, se rangèrent un nombre considérable de clercs,

(1) « C'est dans le concile de 1076 qu'auraient été promulgués, suivant quelques historiens, les *Dictatus Papæ*. On appelle ainsi la réunion de vingt-sept maximes, renfermant en abrégé toute la doctrine de saint Grégoire VII, sur la suprématie des Papes. Mais, de nos jours, presque tous les savants combattent l'opinion qui attribue à saint Grégoire VII cet exposé des idées qui réglaient sa conduite, quoique, d'un autre côté, il peigne parfaitement l'esprit de cette époque et la tendance du Pontife. » (VOIGT, *Histoire de Grégoire VII.*)

de moines, de seigneurs, la Franconie, la Bavière, la Souabe, la Lombardie, la Saxe et la Thuringe tout entière. Henri IV avait d'abord essayé de dissimuler combien le coup lui avait été sensible; il affectait de dédaigner la sentence pontificale comme une attaque impuissante. Sa colère se déchargea avec plus de violence que jamais contre les malheureux Saxons. « La Saxe et la Thu-» ringe, dit un historien du temps, étaient en proie à une dévas-» tation telle, que de mémoire d'homme on n'en avait pas vu de » pareille. » Mais bientôt les défections se multiplièrent parmi les défenseurs d'un roi qui ne faisait servir son pouvoir qu'à l'injustice et à la tyrannie. Une assemblée solennelle des évêques et des seigneurs allemands se réunit à Tribur, près de Mayence (1076). Deux légats du Pape, Siccard, patriarche d'Aquilée, et Altman, évêque de Passaw, y assistaient; ils déclarèrent, au nom du Saint-Siége, que, Henri ayant été canoniquement excommunié, ils promettaient l'appui de l'autorité pontificale pour l'élection d'un nouveau roi. La délibération des princes dura sept jours. Enfin, ils conclurent à la nécessité de donner un autre chef à l'Allemagne. Cependant Henri, effrayé des proportions que prenait cette affaire, négociait activement près des membres influents de la diète de Tribur, et promit de donner toutes les satisfactions qu'on exigerait de lui. Un traité intervint alors; les seigneurs déclarèrent à Henri IV que si, « dans l'es-» pace d'un an, il ne s'était pas fait relever de la sentence d'ex-» communication et de déposition qui pesait sur lui, il serait » considéré comme définitivement déchu du trône. » Ils lui imposèrent ensuite les conditions les plus dures, dont les principales consistaient à ce qu'il licenciât son armée et se retirât à Spire, sans pouvoir exercer l'autorité royale, jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'absolution du souverain Pontife. On indiqua en même temps une diète à Augsbourg, et le Pape fut prié de venir la présider, pour terminer l'affaire.

15. Saint Grégoire VII se mit immédiatement en route; mais, au lieu de l'attendre en Germanie, Henri IV vint au-devant de lui jusqu'à Canosse, forteresse des états de la comtesse Mathilde. L'entrevue fut accompagnée de circonstances remarquables. « La forteresse de Canosse, dit M. Voigt, avait une triple en-

» ceinte. On introduisit Henri dans la seconde, et les seigneurs » de sa suite furent laissés en dehors de la première. Henri avait » déposé tous les insignes de la royauté, rien n'annonçait son » rang. Couvert d'habits de pénitent, pieds nus, il attendit trois » jours, jeûnant et priant, la sentence du souverain Pontife (1). » Durant ce temps, les négociations n'avaient pas discontinué. » La comtesse Mathilde s'était faite son intermédiaire près de » saint Grégoire VII. Henri IV promit de donner une ample sa- » tisfaction aux plaintes que ses sujets formaient contre lui, de » se trouver à la diète d'Augsbourg, et de s'y réconcilier avec » les princes allemands, en réparant toutes ses précédentes in- » justices; enfin, il jura de ne jamais rien entreprendre contre » l'honneur et l'indépendance du siége apostolique. Prosterné » aux pieds du Pontife, les bras en croix, il répétait en pleurant : » *Pardonnez-moi, bienheureux Père, pardonnez-moi dans votre* » *miséricorde*. Saint Grégoire VII le releva, lui donna la béné- » diction et l'absolution apostoliques, et célébra la messe en sa » présence et devant tous les seigneurs allemands, qui avaient » été introduits, et s'étaient portés garants des promesses du roi. » Après la consécration, saint Grégoire VII fit approcher tous » les assistants près de l'autel; puis, élevant la sainte hostie, il » dit au roi : Nous avons été accusé par vous et par ceux de » votre parti d'avoir usurpé le Saint-Siége, de l'avoir acquis par » simonie; d'avoir, dans le cours de notre vie, commis des cri- » mes, qui, selon les canons, nous rendraient incapable d'exercer » les fonctions sacrées. Il nous serait facile d'invoquer, pour notre

(1) Les écrivains protestants et antireligieux se sont montrés fort choqués de la rigueur et de *l'arrogance (sic)* avec laquelle saint Grégoire traitait Henri IV, lui faisant porter un habit de pénitent et lui imposant un jeûne de trois jours avant de l'absoudre. Il y a là erreur du fait et ignorance du droit. En fait, c'était Henri IV qui s'était revêtu lui-même des habits de pénitent, et qui s'imposait ce jeûne en venant solliciter l'absolution pour ses crimes et ses attentats. En droit, la discipline de l'Eglise, relative aux pénitences canoniques, emportait ces sortes d'expiations. De plus grands princes que Henri IV s'y étaient soumis : ce que Théodose avait fait vis-à-vis de saint Ambroise, le roi de Germanie pouvait le faire, sans déroger, vis-à-vis de saint Grégoire VII. La majesté royale ne s'avilit jamais en s'humiliant devant Dieu. Théodose, pour s'être agenouillé aux pieds de saint Ambroise, n'en est pas moins resté, dans l'histoire, Théodose-le-Grand.

» justification, le témoignage de ceux qui nous connaissent dès » notre enfance, et des auteurs de notre promotion; mais nous » ne voulons nous en rapporter qu'au seul jugement de Dieu. » Que le corps de Jésus-Christ, que je vais prendre, soit donc la » preuve de mon innocence. Je prie le Tout-Puissant de dissiper » ainsi les soupçons, si je suis innocent; et de me faire mourir » subitement, si je suis coupable. — Il se communia ensuite » avec une moitié de l'hostie, et se retournant vers Henri IV : » Prince, dit-il, les plus graves accusations pèsent contre vous. » Si vous êtes innocent, imitez mon exemple, et prenez cette » autre partie de l'hostie, afin que cette preuve ferme la bouche » de tous vos ennemis, et termine à jamais la guerre civile. » Cette proposition imprévue étonna le roi. Il ne se sentit pas le courage de consommer un sacrilége. La punition terrible de Lothaire, dans une circonstance semblable, lui revint peut-être à la pensée. Il demanda au Pape de remettre cette solennelle épreuve au jour fixé pour la diète générale. Ce délai lui fut accordé. Après la messe, le Pape invita Henri à sa table, le traita avec les plus grands égards, et le renvoya trouver le reste de son escorte qui l'attendait hors de l'enceinte de la forteresse (1077).

16. La réconciliation de Henri IV n'avait été qu'apparente. Il sortit des états de la comtesse Mathilde, la rage dans le cœur. Ses dispositions hostiles furent entretenues et ravivées par ses courtisans, et surtout par Guibert de Ravenne, qui poursuivait toujours ses projets d'ambition et de schisme. Cependant saint Grégoire VII avait loyalement fait connaître à tout l'univers catholique le résultat de l'entrevue de Canosse, et déclaré que le roi de Germanie était relevé des censures précédemment portées contre lui. Ces nouvelles avaient rallié autour de Henri IV une foule d'évêques et de seigneurs. Le roi ne vit, dans ce retour de fortune, qu'une occasion plus favorable d'assouvir sa vengeance. Il envoya en Lombardie un détachement, chargé de s'emparer de la personne du Pape. Grégoire VII, averti à temps, put échapper à ce danger. Le gant une fois jeté, Henri, plein d'une ardeur nouvelle et maudissant le passé, se prépara à une lutte acharnée (1077). Mais les seigneurs allemands n'étaient

point disposés à le suivre dans cette voie. Ils indiquèrent une diète générale à Forcheim, et envoyèrent prier le Pape de s'y rendre. Saint Grégoire VII répondit qu'après le coup de main récemment tenté par Henri IV, il serait imprudent pour lui de traverser l'Allemagne. Il se contenta d'envoyer deux légats à l'assemblée de Forcheim (1077). On offrit à Henri IV un sauf-conduit pour venir assister aux délibérations; il n'avait garde de l'accepter. La diète passa alors à l'examen des griefs qui pesaient sur lui. Sa tyrannie fut unanimement réprouvée, et sa récente agression contre le Pape regardée comme un motif suffisant de déchéance. L'archevêque de Mayence proposa donc de le déposer, et d'offrir la couronne à Rodolphe, duc de Souabe. Les princes et le peuple accueillirent ce vote par des transports de joie. Les légats, sans attendre à ce sujet les instructions du souverain Pontife, adhérèrent à l'élection; et, séance tenante, les membres de la diète prêtèrent serment de fidélité entre les mains du nouveau roi. Rodolphe n'accepta qu'avec répugnance la couronne qu'on lui imposait. Il demanda du temps pour prendre conseil; mais les princes ne lui accordèrent qu'une heure de réflexion, et, dès la fin du jour, il fut proclamé *roi légitime de Germanie, et défenseur de l'empire des Francs*, titre qui rappepelait Charlemagne et l'origine du nouvel empire d'Occident (15 mars 1077).

17. L'élection de Rodolphe livrait l'Allemagne à de nouveaux malheurs. Henri attaqua son rival, et le défit dans une première rencontre. Il se fit solennellement couronner à Ulm, comme pour assurer mieux dans sa main le sceptre que Rodolphe lui disputait; puis il parcourut la Souabe, province domaniale de l'élu de Forcheim, ravageant les campagnes, brûlant les moissons et rasant les châteaux forts. L'élection de Rodolphe ne fut point ratifiée par le Pape, qui, malgré la perfidie de Henri IV, espérait encore le ramener par les voies de la douceur. Les légats, en confirmant l'élection de Rodolphe, avaient excédé leur pouvoir. Dans une lettre adressée à tous les fidèles, il s'exprima formellement dans ce sens, et déclara que la diète de Forcheim avait agi sans son ordre et sans son conseil. « Nous avons même » statué dans un concile, ajoute-t-il, que si les archevêques et

» évêques qui ont sacré Rodolphe ne rendaient bonne raison de » leur conduite, ils seraient déposés de leurs siéges. » La neutralité du Pape fut tellement dessinée dans cette circonstance, que les deux rois lui envoyèrent, simultanément, des ambassadeurs pour réclamer son intervention. Saint Gregoire VII, en réponse à ces deux propositions, adressa de nouvelles instructions à ses légats en Allemagne. « Nous vous prescrivons, leur » disait-il, par l'autorité de saint Pierre, d'enjoindre aux rois » Henri et Rodolphe, d'assurer la liberté de notre voyage, et de » nous faire donner des sauf-conduits, pour que nous puissions » terminer leur différend, avec le secours des clercs et des laïques » allemands, et décider entre les mains duquel la justice doit » placer les rênes de l'empire. »

18. Rodolphe aurait volontiers souscrit aux désirs du Pape; mais l'inflexible caractère de Henri ne permettait pas de songer à un dénouement pacifique. Ce prince poussait ses armements avec plus de vigueur que jamais. La fortune lui souriait. Les princes et les évêques d'Italie et d'Allemagne se déclarèrent en grande majorité pour sa cause. Les hostilités commencèrent entre les deux compétiteurs, avec des fortunes diverses. A la sanglante bataille des bords de la Strewe, en Franconie, Rodolphe, vaillamment soutenu par Othon de Nordheim, que les chroniqueurs appellent « un homme merveilleusement brave, » remporta sur son rival une de ces victoires coûteuses, souvent plus désastreuses qu'une défaite. Henri se retira à Ratisbonne, et, dès qu'il eut réparé ses pertes, pénétra de nouveau dans la Souabe, qu'il mit à feu et à sang. Saint Grégoire VII fit encore une tentative pour rétablir la paix (1078). Il convoqua à Rome un concile, où les deux rois envoyèrent des ambassadeurs, qui promirent, au nom de leurs maîtres, de soumettre le différend à une diète générale de toute l'Allemagne. Mais ces négociations n'arrêtaient pas les hostilités, qui se poursuivirent, sans relâche, pendant toute l'année 1079. La victoire de Fludenheim, remportée par Rodolphe (1080), releva les espérances des Saxons, et semblait devoir porter un coup décisif à la cause de Henri. Mais celui-ci se releva bientôt, plus terrible que jamais, sans vouloir accepter la médiation du Pape, ni consentir à la diète

générale qui devait tout pacifier. Cependant l'Allemagne entière suppliait le Pape de se prononcer, d'une manière définitive, entre les deux prétendants, et de mettre fin, par sa décision, aux horreurs de la guerre civile. Il essaya encore une fois de fléchir le caractère indomptable de Henri IV, qui refusa toutes les prositions d'accommodement. L'heure des négociations était passée : saint Grégoire VII allait agir.

19. Il convoqua, à Rome, un concile qui fut le septième tenu sous son pontificat (1080). Après avoir confirmé et renouvelé l'anathème contre les investitures, il admit les envoyés de Rodolphe, qui exposèrent leurs plaintes contre Henri. Le Pape prit alors la parole, et, dans un long discours, il rappela ce qu'il avait fait pour la paix de l'empire, et les obstacles qu'il avait toujours trouvés de la part de Henri IV. Par un magnifique mouvement d'éloquence, il s'adressa à saint Pierre et à saint Paul, dont il représentait l'autorité, et prononça la sentence en ces termes : « Saint Pierre, prince des Apôtres, et vous, saint Paul, docteur » des nations, daignez, je vous prie, me prêter l'oreille et m'é» couter favorablement. C'est par la foi que j'ai en vous, après » Dieu et sa sainte Mère, la vierge Marie, que je résiste aux pé» cheurs et aux méchants, et que je soutiens vos fidèles servi» teurs. Les rois de la terre, les princes du siècle, se sont réunis » contre le Seigneur et contre vous; ils ont dit : Brisons leur » joug et rejetons-le loin de nous. A leur tête, Henri, qu'on ap» pelle roi, s'est élevé contre votre Eglise, et s'efforce de me pré» cipiter du trône pontifical. Il s'oppose à toutes les propositions » de paix, et repousse la diète qui devait terminer ces longues » guerres. Il a causé la mort d'une infinité de chrétiens, livré » les églises à la profanation et au pillage de ses soldats, et semé » la désolation dans le royaume teutonique tout entier. C'est » pourquoi, confiant dans la miséricorde de Dieu et de sa Mère, » la vierge Marie, et usant de votre autorité, j'excommunie » Henri et tous ses fauteurs; et, le déclarant de nouveau déchu » des royaumes d'Allemagne et d'Italie, je lui ôte la puissance et » la dignité royales. Je défends à tout chrétien de lui obéir » comme à un roi, et je délie de leur serment de fidélité tous » ceux qui le lui ont prêté. Que Rodolphe, élu pour souverain

» par les Allemands, gouverne et défende le royaume qui lui » appartient désormais. J'accorde à tous ceux qui lui sont dé- » voués l'absolution de leurs fautes et la bénédiction apostolique. » De même que Henri est justement dépouillé de la dignité » royale, en punition de son orgueil, de sa désobéissance et de » sa mauvaise foi : ainsi, la puissance et l'autorité royales sont » conférées à Rodolphe, en récompense de son humilité, de sa » soumission et de sa droiture. »

20. Henri IV se crut assez fort pour lutter, de puissance à puissance, contre l'autorité qui le frappait. A une sentence de déposition, il répondit par les conciliabules de Mayence et de Brixen, qui déclarèrent saint Grégoire VII indigne de gouverner l'Eglise (1080). « Réunis au nombre de vingt-neuf évêques, » disaient les prélats simoniaques, nous avons résolu de déposer, » de chasser, et, s'il refuse d'obéir à notre injonction, de vouer » à la damnation éternelle, Hildebrand, cet homme pervers qui » prêche le pillage des églises et l'assassinat, qui soutient le par- » jure et le meurtre, qui met en question la foi catholique; Hil- » debrand, fauteur de l'hérétique Bérenger; Hildebrand, ce » moine possédé de l'esprit infernal, le vil apostat de la foi de » nos pères. » Au milieu de ces grossières injures, inspirées par la haine la plus furieuse, on est d'autant plus surpris de trouver le reproche de favoriser l'hérésie de Bérenger, que saint Grégoire VII venait de la condamner solennellement dans un concile tenu en 1078. L'hérésiarque avait même déposé, entre les mains du Pape, son abjuration définitive. Après ce manifeste violent, les évêques de Brixen élurent, unanimement, pour antipape, Guibert de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. Celui-ci parut alors, revêtu des ornements pontificaux, et il jura solennellement de protéger le roi Henri. Il prit ensuite le chemin de l'Italie, suivi d'un pompeux cortége. Henri IV appuya de toute sa puissance une élection qu'il avait commandée lui-même, et qui fut, néanmoins, accueillie par l'indignation de tous les cœurs honnêtes. De son côté, Rodolphe se préparait à une lutte, qui, cette fois, devait être décisive. Au mois d'octobre (1080), les deux armées se rencontrèrent près de Mersebourg, dans les marais de Grona. Le brave Othon de Nordheim, à la tête des

Saxons, détermina la victoire en faveur de la bonne cause; mais, au moment où on lui annonçait son triomphe, Rodolphe, mortellement blessé par Godefroi de Bouillon, expirait comme Epaminondas à Mantinée. Le jeune Godefroi de Bouillon, que nous trouvons ici parmi les soldats de Henri IV, expiera, par d'immortels exploits, dans les champs de la Palestine, l'erreur de ses premières années.

21. La mort de Rodolphe, enseveli dans son triomphe, était une calamité immense. Henri IV, maître de presque tous les passages de l'Italie, entra en vainqueur dans ces riches contrées: son parti s'accrut avec une effrayante rapidité. Les clercs et les évêques simoniaques ou concubinaires se groupaient autour de l'antipape Clément III. Ils formèrent le schisme connu dans l'histoire sous le nom de schisme des *Henriciens*. Ils avaient leur doctrine, et soutenaient que l'empereur devait exercer la plus haute autorité sur l'élection des Pontifes et des évêques; qu'on ne pouvait regarder comme légitime Pontife, ou légitime évêque, que celui qui serait élu par l'*empereur* ou le *roi de Germanie;* enfin qu'on n'avait à tenir aucun compte d'une excommunication portée contre un souverain temporel. Henri IV favorisait, comme on le conçoit facilement, des tendances qui lui étaient si avantageuses. Saint Grégoire VII se vit abandonné de presque toute l'Italie, et ne conservait pour alliée que l'héroïque comtesse Mathilde, dont le courage inébranlable cherchait à lutter contre les désastres de l'invasion allemande. « Le burin » de l'histoire, dit M. Voigt, se refuse à tracer tous les malheurs » que causa ce schisme. » Ils furent en effet immenses, puisqu'ils faillirent anéantir la réforme salutaire dont le génie de Grégoire VII avait entrepris la réalisation, et qui devait sauver la civilisation moderne. L'intrépide Pontife voyait venir l'orage avec le calme qui caractérise les hommes conduits par une idée grande et sainte. Il savait que l'homme s'agite en vain pour le triomphe de l'erreur, et que la main de Dieu sait poser des bornes au crime et à l'injustice. « Nous voulons, écrivait-il aux fidèles » de la chrétienté, que votre mépris pour l'orgueil et les efforts » des impies soit égal au nôtre, et que vous soyez d'autant plus » certains de leur ruine qu'ils ont prétendu s'élever plus haut. »

La confiance de saint Grégoire VII était récompensée, peu de temps après, par la soumission franche et sincère de Robert Guiscard, qui vint lui prêter serment de fidélité, reçut l'absolution des censures qu'il avait précédemment encourues, et promit de mettre son épée au service du Saint-Siége. Cependant les Saxons, un instant abattus par la mort de Rodolphe, reprenaient courage, et élisaient à Bamberg (1081), le comte Hermann de Luxembourg, en qualité de roi de Germanie. Issu d'une antique et illustre famille, guerrier plein de valeur, Hermann, en des temps ordinaires, eût été un homme remarquable par les plus brillantes qualités; mais, à cette époque de bouleversements politiques, il eût fallu plus qu'un héros pour saisir et garder le sceptre. Hermann, couronné à Goslar, répondit au choix des Saxons par une activité et une valeur prodigieuses. Mais la défection se mit dans son armée, et il se vit bientôt obligé de se réfugier en Lorraine, où il mourut, sans avoir affermi sur sa tête une couronne dont sa bravoure et ses vertus le rendaient digne.

22. Dès le printemps de 1082, Henri IV était venu camper sous les murs de Rome avec une armée formidable. Il avait avec lui Guibert de Ravenne, qui maniait l'épée sans s'inquiéter autrement de la pourpre dont il se revêtait. Pendant trois années consécutives les troupes allemandes bloquèrent la ville. Saint Grégoire VII s'était retiré dans le château Saint-Ange. Robert Guiscard, occupé dans une guerre contre les Grecs de Constantinople, ne pouvait venir au secours du Pape. Les Romains, malgré les tentatives de corruption de Henri IV, demeurèrent fidèles à leur Pontife. Des négociations interrompaient de temps en temps la lutte et suspendaient les hostilités par quelques intervalles de trêve. En 1083, sur la proposition du Pape, Henri consentit à la tenue d'un concile qui se réunirait à Rome, et prononcerait, en dernier ressort, sur les affaires de l'Eglise et sur celles de l'empire. Il jura de laisser un libre accès à tous ceux qui voudraient assister à cette assemblée. Mais, suivant ses traditions de mauvaise foi, il fit arrêter, contre le droit des gens, les envoyés d'Hermann et des princes allemands, et les évêques opposés à son parti qui se rendaient à l'appel du Pape. Malgré

ces obstacles, le concile (1) s'ouvrit à l'époque fixée. « Le troi-
» sième jour, dit M. Voigt, saint Grégoire VII se leva au milieu
» de l'assemblée, comme animé d'une puissance surnaturelle ; il
» parla de la foi, de la morale chrétienne, du courage et de la
» constance nécessaires dans la persécution présente, avec une
» éloquence si vive et si entraînante, qu'il arracha des larmes à
» tous les assistants. On eût dit qu'il pressentait que sa parole
» s'élevait pour la dernière fois en faveur d'une cause si juste et
» si sacrée. Henri refusa d'entendre à aucun accommodement.
» Cependant saint Grégoire ne prononça point nominativement
» contre lui de sentence ; il se contenta d'excommunier, en gé-
» néral, tous ceux qui avaient empêché les évêques et les envoyés
» *allemands* de se rendre au concile, ou les avaient retenus pri-
» sonniers. » Cette conduite était d'autant plus courageuse, que le Pape soutenait presque seul la volonté chancelante des Romains. Ce peuple, lassé des rigueurs d'un si long siége, et d'une fidélité qui contrastait, par une durée exceptionnelle, avec son caractère remuant et versatile, envoya à Henri IV une députation chargée de lui offrir les clefs de la ville. Ce fut le 21 mars 1084 qu'il y entra, accompagné de son anti-pape Guibert. L'héroïque Grégoire VII, témoin de la défection de ses sujets, demeura renfermé dans la citadelle imprenable du château Saint-Ange. Guibert fut installé dans le palais de Latran, et sacré par les deux évêques de Modène et d'Arezzo, au milieu d'un immense concours de clergé et de peuple. Le jour de Pâques, 31 mars, Henri et la reine Berthe, son épouse, firent leur entrée solennelle dans la basilique de Saint-Pierre ; ils se rendirent ensuite au Vatican, où Guibert plaça la couronne impériale sur la tête du roi qui fut proclamé patrice des Romains.

23. Cependant Robert Guiscard accourait au secours du Pape avec une armée de 30,000 hommes. Henri IV, qui ne pouvait lutter contre de telles forces, quitta Rome précipitamment et se rendit, avec son anti-pape, d'abord à Civita-Vecchia, et de là à Sienne. Mais Robert libérateur devait être aussi fatal à Rome que Henri conquérant. Les troupes indisciplinées des Normands, mêlées à

(1) Ce fut le neuvième et dernier concile de Rome tenu sous le pontificat de saint Grégoire VII.

des bandes de Sarrasins qui s'étaient enrôlés sous les drapeaux de Guiscard, mirent tout à feu et à sang dans la ville. En quelques heures les palais les plus somptueux ne furent plus qu'un monceau de cendres. Grégoire VII pour soustraire Rome à ces désastres, en sortit avec Robert et se rendit à Salerne (1085). Une lutte constante, de longs et pénibles travaux, avaient usé la vie de ce grand Pape. Il avait vu le monde se précipiter vers sa ruine, et s'était héroïquement sacrifié pour en arrêter le déclin. Les cardinaux qui l'entouraient à ses derniers moments déploraient l'abandon où sa mort allait les laisser. Levant les yeux au ciel, il étendit les bras : « Je vais là-haut, leur dit-il, je vous » recommanderai au Dieu souverainement bon. » Il leur désigna trois hommes qu'il jugeait dignes de continuer son œuvre et de monter après lui sur le trône de saint Pierre : Didier, abbé du Mont-Cassin, Othon, évêque d'Ostie, et Hugues, archevêque de Lyon. « Au nom du Dieu tout-puissant, ajouta-t-il, en vertu » de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, je vous ordonne » de ne reconnaître pour Pape légitime que celui qui aura été » élu et ordonné suivant les règles canoniques de l'Eglise. » Cependant ses forces l'abandonnaient de plus en plus. Avant d'expirer, il prononça ces paroles, qui résumaient toute sa vie : « J'ai » aimé la justice et haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en » exil. » Un des évêques lui répondit : « Seigneur, nulle part » vous ne sauriez mourir en exil ; Dieu vous a donné toutes les » nations en héritage, et le monde entier pour royaume. » Mais Grégoire VII n'entendit pas ces paroles (1) : son âme était montée au sein de l'éternelle Justice qu'il venait d'invoquer (25 mai 1085).

(1) En 1584, le nom de saint Grégoire VII fut inséré au Martyrologe romain, par ordre de Grégoire XIII. Sous le pontificat de Benoît XIII, on introduisit dans le Bréviaire romain la légende de saint Grégoire VII, que nous y lisons encore maintenant. Cependant les arrêts des parlements déclarèrent cette légende supprimée ; plusieurs évêques de France en interdirent la récitation. Des magistrats de l'école de Pithou qui révisent un office de saint donné par un Pape ; des évêques qui confirment la théologie d'un parlement ! voilà sans doute une aberration déplorable. Jésus-Christ a fondé son Eglise sur la pierre qui ne passe pas, et non sur l'autorité des parlements qui ne sont plus, et dont la doctrine a légué au monde un héritage de révolutions et de ruines.

24. La suite si compliquée des événements qui entraînèrent Grégoire VII dans sa lutte contre Henri IV, ne nous a pas permis de suivre ce grand Pape dans les relations qu'il entretenait avec le monde entier. Ses premières pensées s'étaient tournées vers la situation des chrétiens d'Espagne, d'Afrique et de Palestine, humiliés sous le joug des Musulmans. Il y avait là comme une intuition du génie qui devinait les croisades. Un puissant seigneur de Champagne, Ébole, comte de Roucy, était allé, avec d'autres chevaliers français, offrir ses services aux chrétiens contre les Maures. Le Pape leur donna d'avance, en fief, toutes les terres qu'ils pourraient conquérir sur les infidèles. Nous ignorons les exploits du comte de Roucy ; mais un peu plus tard, vers 1085, nous voyons d'autres grands seigneurs de France, tels que Raymond, comte de Toulouse, et ses vassaux, combattre vaillamment dans les rangs de l'armée espagnole, sous Alphonse VI, contre les Maures. Ce furent là les premiers *croisés*, c'est-à-dire les premiers soldats volontaires du Christ dans une guerre sainte. En même temps (1074), saint Grégoire VII avait préparé aux Grecs un secours de cinquante mille hommes, prêts à le suivre pour combattre les Musulmans, délivrer les lieux saints et l'Eglise d'Afrique. Cette gigantesque expédition fut empêchée, à son début, par la question des investitures qui appela toute l'attention du Pape sur l'Allemagne. L'empire de Constantinople voyait se succéder sur le trône des princes *imbéciles* ou *féroces*, comme les appelle Montesquieu. Michel VII, surnommé *Parapinace* (l'Affamé), à cause de sa cupidité insatiable, recevait en vain de Grégoire VII des lettres qui l'exhortaient à tenter d'énergiques efforts pour repousser l'Islamisme qui s'avançait jusqu'aux portes de Constantinople. Il employa tout le temps de son règne à pressurer son peuple d'impôts, comme si le trône n'eût été, à ses yeux, qu'une banque usuraire (1078). Son successeur, Nicéphore Botoniate, fut détrôné (1081) par Alexis Comnène. En partant pour son exil, il tourna une dernière fois ses regards vers le palais où il avait régné trois ans. « Je ne regrette qu'une chose du pouvoir suprême, dit-il : c'est la table des Césars. » Alexis Comnène inaugurait un règne qui ne fut pas sans gloire par des actes de

valeur et de justice. Il eut à lutter contre Robert Guiscard et ses Normands, qui finirent par s'emparer définitivement des dernières possessions de l'empire grec en Italie et en Illyrie. Les combats de Comnène avec les Dalmates, les Comans et les quatre cent mille Scythes qui dévastaient la Thrace, rappellent les batailles homériques. Les Turcs, sous Alp-Arslan, et plus tard sous le sultan Abou-Kasem, couvraient de leurs escadrons les vastes contrées qui s'étendent entre la Perse et l'Hellespont. Ils s'étaient avancés jusqu'à Scutari. Du haut des remparts de Constantinople, on avait vu flotter dans les plaines voisines l'étendard de Mahomet; on avait entendu avec effroi le hennissement des coursiers, les clameurs sauvages des guerriers échappés des rives de l'Oxus. Alexis Comnène jettera un cri d'alarme auquel l'Occident répondra bientôt par les croisades.

25. Saint Grégoire ne cessa d'exercer une action constante sur tous les pays du Nord. Il donna le titre de roi à Démétrius, duc de Dalmatie, et à Michel, prince des Slaves. Il reçut du roi des Russes l'hommage de son royaume. Les Hongrois, les Polonais, les Danois, furent spécialement l'objet de sa sollicitude. Vratislas, duc de Bohême, lui demanda la permission de faire célébrer dans son pays l'office divin en langue slave. La réponse de saint Grégoire VII est remarquable, c'est un monument précieux de son zèle pour la conservation de la liturgie. « Il nous est impossible, lui écrivit-il, d'accéder à votre désir. Dieu a voulu que » l'Écriture fût obscure, en plusieurs endroits, de peur que, si » elle paraissait simple et d'une intelligence facile, elle fournît » aux esprits présomptueux du vulgaire de nombreuses occasions » d'erreur. Les antécédents qu'on pourrait invoquer en faveur » de votre requête seraient sans aucune valeur. Il est une foule » de pratiques anciennes que les saints Pères, après un sérieux » examen, ont corrigées ou réformées quand l'Église a été plus » affermie et plus étendue. En vertu de l'autorité de saint Pierre, » nous nous opposons à la demande imprudente de vos sujets, et » nous vous ordonnons d'y résister de toutes vos forces.» Ces paroles de saint Grégoire VII sont pleines d'une profonde sagesse. On conçoit que, pour les choses individuelles ou nationales, chaque peuple ait sa langue particulière. Mais l'Eglise

catholique n'est point attachée à une nationalité, à un peuple; elle les embrasse tous dans le sein de son unité féconde. Il convenait donc que la langue de l'Eglise, la langue du sacrifice, la langue du culte divin fût partout la même, afin que le catholique, le chrétien se trouvât partout chez soi dans la maison de Dieu, son père; qu'il entendît partout la langue de l'Eglise, sa mère, et qu'il reconnût partout l'unité de la société divine au milieu de la variété des sociétés humaines.

26. Malgré les désordres contre lesquels saint Grégoire VII eut à lutter avec le clergé de son temps, son pontificat fut fécond en exemples de vertu et de sainteté. Saint Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, édifiait l'Angleterre et usait de son influence sur *Guillaume*-le-Bâtard pour faire servir la conquête à l'avantage *de la religion*. Saint Anselme, évêque de Lucques; saint Alphane, archevêque de Salerne; saint Brunon, évêque de Ségni, secondèrent de toute leur énergie les efforts de Grégoire VII contre la tyrannie de Henri IV, la simonie et l'inconduite des clercs. Saint Etienne de Muret fondait l'ordre de Grandmont, près de Limoges. Saint Gaucher, prieur d'une communauté de chanoines réguliers à Saint-Jean-d'Aureil; saint Cervin, abbé de Saint-Riquier, dans la même province, honoraient l'ordre monastique par leurs vertus. Saint Robert, d'abord religieux dans l'abbaye de Moustier-la-Celle, près de Troyes, ensuite abbé de Tonnerre, fondait un monastère fameux à Molesme, au diocèse de Langres (1075). Il devait encore attacher son nom à la fondation célèbre de Citeaux. Saint Hugues, abbé de Cluny, maintenait cet ordre dans la régularité de sa première institution. Il n'était pas rare de voir les plus puissants seigneurs abandonner les biens et les espérances de la terre pour embrasser, sous sa direction, les austérités du cloître. Le bienheureux Simon, comte de Crépi, de Valois, de Mantes et de Bar-sur-Aube, renonça au monde dans des circonstances extraordinaires. Radulphe de Crépi, son père, s'était emparé injustement de la ville de Montdidier, où il avait été depuis inhumé. Simon, pénétré de la crainte des jugements de Dieu, et tremblant pour le salut éternel de Radulphe, consulta le pape saint Grégoire VII, et, d'après ses avis, rendit le fief de Montdidier à son légitime seigneur, et fit enlever le corps de

Radulphe du lieu qu'il avait usurpé. Quand on fit cette translation, le jeune seigneur, qui assistait à l'ouverture du cercueil, saisi d'effroi à la vue du cadavre : « Est-ce donc là mon père ! » s'écria-t-il. Est-ce donc là où aboutit la gloire des grands! » Sa résolution de tout quitter pour Dieu fut dès lors irrévocable. Son mariage avec la fille du comte de la Marche était fixé : il détermine sa fiancée à se faire religieuse. Les parents de Simon ne perdaient pas encore l'espoir de le retenir dans le siècle. Guillaume d'Angleterre, à la cour duquel le jeune Simon avait été élevé, lui fit proposer la main de la princesse Adèle, sa fille (1). Simon, qui ne pouvait refuser l'honneur d'une si glorieuse alliance, sans irriter un prince auquel il avait les plus grandes obligations, prétexta le motif de la parenté pour s'en défendre, et, feignant d'aller à Rome solliciter la dispense du Pape, il entra au monastère de Saint-Eugend (Saint-Claude), de l'ordre de Cluny. Il mourut dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes, et obtint les honneurs de la béatification. Hugues, duc de Bourgogne, quittait de même les grandeurs de ce monde pour venir ensevelir ses jours dans la pieuse retraite de Cluny. Saint Bruno, d'abord chanoine de Saint-Cunibert, à Cologne, puis chancelier de l'Eglise métropolitaine de Reims, fondait, avec six de ses compagnons, le monastère de la Chartreuse, dans les montagnes escarpées des environs de Grenoble (1084). La règle que saint Bruno donna à ses religieux était pour le fond celle de saint Benoît, avec des modifications telles qu'on peut dire qu'elle formait une règle particulière. Les Chartreux se rapprochaient beaucoup de Vallombreuse et des Camaldules. C'était toujours la vie érémitique unie à la vie cénobitique. Chaque Chartreux avait sa cellule, où il passait la semaine dans la solitude, et ne retrouvait la communauté que le dimanche. Un silence presque continuel, des jeûnes rigoureux, une abstinence sévère, la pauvreté et l'austérité en tout, la prière et la contemplation, tel était le régime des Chartreux. Ces pénitents contemplatifs formaient comme une communauté de reclus, et faisaient revivre, au moyen âge, les prodiges des anciens solitaires de l'Egypte et de la Syrie.

(1) Elle épousa depuis le comte de Blois.

27. Ainsi l'œil de saint Grégoire VII, en se promenant sur le monde qu'il avait entrepris de réformer, pouvait y rencontrer des âmes héroïques, dignes de comprendre ses enseignements et d'y répondre. L'école protestante a prétendu que la loi ecclésiastique du célibat des clercs avait été une innovation contraire aux traditions anciennes, imposée pour la première fois, au XIe siècle, par le génie dominateur d'Hildebrand. Mgr Palma s'est chargé de réfuter cette erreur historique avec son érudition et sa logique ordinaires. « Il n'y a rien de mieux démontré en histoire, dit-il,
» que l'antiquité de l'obligation du célibat pour tous les clercs
» engagés dans les ordres majeurs. Le Pape saint Siricius (385),
» dans une lettre adressée à Himérius, évêque de Tarragone,
» s'exprime en ces termes : « *Nous tous, prêtres et lévites, nous*
» *sommes liés par une loi indissoluble ; et, du jour de notre*
» *ordination, nous avons consacré nos corps et nos cœurs à la*
» *chasteté. Ceux donc qui soutiennent que d'anciens priviléges*
» *les dispensent de cette loi, par l'autorité du Siége apostolique,*
» *nous les déclarons déchus de tout honneur ecclésiastique. Si, à*
» *l'avenir, quelque évêque, prêtre ou diacre, se rendait coupable*
» *en cette matière, qu'il sache que toute voie lui serait fermée à*
» *notre indulgence. Car il faut extirper avec le fer le mal re-*
» *belle à tous les remèdes.* Cette loi du célibat ecclésiastique, que
» saint Siricius rappelle comme une tradition universellement
» suivie dans l'Eglise, recevait une pareille sanction de la bouche
» de saint Innocent Ier : *L'obligation du célibat,* dit-il à Exu-
» père, évêque de Toulouse, *est telle, d'après la discipline bien*
» *connue des lois divines* (divinarum legum manifesta disciplina)
» *et les rescrits de Siricius d'heureuse mémoire, que les clercs*
» *incontinents doivent être exclus de tout honneur ecclésiastique,*
» *et ne sauraient être admis à un ministère qui n'est réservé qu'à*
» *la vertu de conscience.* » Ces monuments de l'Eglise primitive, auxquels on pourrait joindre une chaîne de témoignages non moins précis et non moins formels, prouvent surabondamment la tradition apostolique de la loi du célibat. Il appartenait au génie de saint Grégoire VII de se faire le héros de cette glorieuse cause ; de défendre, au péril de sa vie, l'intégrité immaculée de cette Eglise vierge, qui enfante, dans une chaste fécondité, des

milliers d'âmes à Jésus-Christ. Le célibat du prêtre catholique fait sa force et sa gloire. Il répudie toutes les affections terrestres pour épouser toutes les misères, toutes les souffrances, toutes les douleurs, et la grâce lui rend au centuple, pour le bien du monde, le privilége de la paternité des âmes. Saint Grégoire VII poursuivit le double fléau de l'incontinence des clercs et de la simonie, à travers le système féodal des investitures, derrière lequel elles se retranchaient. Il déploya, dans la réalisation de son œuvre, une prudence, une habileté, une énergie, auxquelles ses ennemis eux-mêmes ont été forcés de rendre hommage. Il fut un de ces rares exemples donnés au monde pour lui montrer la puissance de la vérité, quand elle est servie par une conviction profonde et une conscience inflexible. Malgré le déchaînement du protestantisme et la philosophie du dix-huitième siècle; malgré les récriminations d'une école théologique trop ouvertement partiale, il nous apparaît comme la plus grande figure historique qui ait présidé aux destinées du monde moderne : rien ne lui a manqué, ni le rayonnement de la gloire, ni le retentissement de grandes choses, ni les calomnies intéressées, ni l'éclat du malheur, cette épreuve solennelle de la vertu et du génie.

§ 2. Pontificat de Victor III (24 septembre 1086-16 septembre 1087).

28. Malgré le triomphe du roi Henri IV sur ses rivaux, malgré l'état déplorable où l'anarchie et la corruption avaient placé l'Eglise, les idées et les actes de saint Grégoire VII avaient jeté de profondes racines. Après sa mort, un parti qui pouvait peu par l'influence du nombre, mais beaucoup par celle des lumières et des vertus, était constitué au milieu des seigneurs et du clergé. A la tête de ce parti se trouvaient naturellement les trois hommes que Grégoire, à ses derniers moments, avait désignés pour lui succéder. Le cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, était le seul alors en Italie; les deux autres se trouvaient absents. Othon, évêque d'Ostie, était en Allemagne en qualité de légat du Saint-Siége; Hugues, archevêque de Lyon, vaquait dans son diocèse aux soins du ministère pastoral. Les vues des évêques et des seigneurs, restés fidèles à l'orthodoxie, se tournèrent donc vers

Didier, et ils lui proposèrent le souverain pontificat. Succéder à Grégoire VII, pourvoir aux embarras des affaires politiques et religieuses, c'était un énorme fardeau pour un vieillard affaibli par l'âge et les infirmités. L'abbé du Mont-Cassin le sentit, et il déclina l'honneur qui lui était proposé. Pendant un an, il résista à toutes les instances qui lui furent faites. Les cardinaux et les évêques, rassemblés à Rome, le déterminèrent à s'y rendre lui-même, le revêtirent, malgré lui, des insignes pontificaux (24 mai 1086), et le proclamèrent Pape, sous le nom de Victor III. Mais l'humble Didier quittait secrètement, quatre jours après, la Ville éternelle, pour aller s'enfermer dans sa chère solitude du Mont-Cassin, et ce ne fut qu'aux supplications de Robert Guiscard et des autres princes d'Italie, qu'il consentit enfin à reprendre la croix et la pourpre romaine (21 mars 1087).

29. Pendant ces deux années d'interrègne, l'anti-pape Guibert avait fortifié son parti. Il occupait militairement l'église de Saint-Pierre, et la partie la plus considérable de la ville. Victor III n'hésita pas néanmoins à se présenter devant Rome, accompagné des princes de Capoue et de Salerne. Le pasteur légitime fut accueilli par la population avec des cris d'enthousiasme. Guibert fut obligé de céder, et, le 29 mai 1087, Victor III était sacré solennellement à Saint-Pierre, par les évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto et d'Albane. Une réaction, ménagée au sein d'un peuple versatile et remuant, par les intrigues des schismatiques, força bientôt le souverain Pontife à prendre, comme son prédécesseur, le chemin de l'exil. Mais l'héroïque comtesse Mathilde accourut au secours de l'illustre fugitif, et, à la tête de son armée, le réintégra triomphalement dans Rome. L'anti-pape Guibert s'enferma, avec ses partisans, dans la forteresse de la *Rotonde*, nommée alors *Sainte-Marie-des-Tours*.

30. Le premier soin de Victor III fut de reprendre, au point où saint Grégoire VII l'avait laissée, la grande affaire de la suppression des investitures. Un concile rassemblé à Bénévent, et présidé par le Pontife en personne (août 1087), portait le décret suivant : « Nous ordonnons que si, désormais, quelqu'un reçoit » un évêché ou une abbaye de la main d'un laïc, il ne soit » point compté entre les évêques ou les abbés, et ne soit nulle-

» ment admis en cette qualité. Nous le privons de la grâce de » saint Pierre et de l'entrée de l'église, jusqu'à ce qu'il résigne » les fonctions qu'il a usurpées. De même, si quelque empereur, » roi, duc, marquis, comte, ou tout autre personne séculière, » présume donner des évêchés ou d'autres dignités ecclésias» tiques, nous voulons qu'il soit compris dans cette condamna» tion. » On renouvela aussi l'excommunication déjà prononcée contre l'antipape Guibert, et ces décisions furent envoyées en Allemagne, où le roi Henri IV continuait sa tyrannie et sa révolte contre l'Eglise. Victor III ne survécut guère à ces événements. Il mourut (1) le 16 septembre 1087, au moment où une armée d'Italiens se mettait en marche contre les Sarrasins d'Afrique. Le Pape bénit, de sa main défaillante, les soldats qui allaient combattre pour la cause du Christ. L'expédition fut victorieuse, et les Sarrasins qui étaient venus si souvent piller les côtes d'Italie, vaincus à leur tour, furent contraints à payer un tribut.

(1) Trithémius, Ptolémée de Lucques, Muratori, disent que Victor III mourut d'une dyssenterie causée par du poison versé dans le calice du Pape, par ordre de Henri IV.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT D'URBAIN II (12 mars 1088-29 juillet 1099).

1. Election d'Urbain II. — 2. Henri IV continue sa lutte contre le Saint-Siége. Conrad, son fils aîné, est élu roi de Germanie. — 3. Premiers travaux d'Urbain II. Il appelle à Rome saint Bruno. — 4. Philippe Ier et Bertrade sont excommuniés. — 5. Guillaume-le-Roux en Angleterre. — 6. Election de saint Anselme sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry. — 7. Lutte entre saint Anselme et le roi d'Angleterre. — 8. Roscelin. Universaux. Réalistes et Nominaux. — 9. Œuvres philosophiques de saint Anselme. — 10. Les croisades furent-elles des guerres justes et utiles? — 11. Pierre l'Ermite. Concile de Clermont. — 12. Première croisade. — 13. Prise de Jérusalem. Godefroy de Bouillon en est élu roi. — 14. Mort du Pape Urbain II.

§ 2. PONTIFICAT DE PASCAL II (13 août 1099-18 janvier 1118).

15. Election de Pascal II. Mort de l'antipape Guibert. Ses successeurs. — 16. Henri Ier, successeur de Guillaume-le-Roux, rappelle saint Anselme en Angleterre. —17. Après la mort de Conrad, Henri, second fils de Henri IV, est proclamé roi de Germanie. Concile de Northus. — 18. Diète de Mayence. Henri IV renonce à la couronne en faveur de Henri V, son fils. — 19. Henri IV reprend les armes. Sa mort. — 20. Henri V revendique, à son tour, le droit des investitures. Voyage de Pascal II en France. Concile de Châlons-sur-Marne. — 21. Henri V se rend à Rome, s'empare de la personne du Pape, et l'emmène prisonnier. — 22. Pascal II signe un traité qui accorde à Henri V le droit d'investitures. Il couronne ce prince empereur. Le Pape est remis en liberté. Son repentir. — 23. Concile de Latran. Pascal II rétracte le traité extorqué par la violence de Henri V. — 24. Indignation du monde catholique contre les sacriléges attentats de Henri V. — 25. Henri V revient à Rome, d'où le Pape s'enfuit à son approche. Mort de Pascal II. — 26. Mort de Godefroy de Bouillon. Fondation des ordres militaires des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des chevaliers du Saint-Sépulcre, des Templiers. — 27. Saint Bernard à Cîteaux. — 28. Abailard.

§ 3. PONTIFICAT DE GÉLASE II (25 janvier 1118-29 janvier 1119).

29. Election de Gélase II. Sédition excitée à Rome par Cencio Frangipani. — 30. Henri V s'empare de Rome. Fuite de Gélase II à Gaëte. Election de l'antipape Maurice Bourdin, sous le nom de Grégoire VIII. — 31. Mort de Gélase II à Cluny.

§ 4. PONTIFICAT DE CALIXTE II (1er février 1119-12 décembre 1124).

32. Election de Calixte II. Tentative de rapprochement entre le Pape et l'empereur. Conférence de Mouson. — 33. Henri V déposé et excommunié par le

Pape au concile de Reims et ses sujets déliés du serment de fidélité. — 34. Saint Norbert. Ordre de Prémontré. — 35. Retour du Pape à Rome. Fin de la guerre des investitures. — 36. Neuvième concile œcuménique à Latran. Mort de Calixte II et de Henri V. — 37. Pierre de Bruys. Henri de Lausanne. Tanchelme ou Tanquelin. — 38. Bogomiles. — 39. Guibert de Nogent.

§ 1. Pontificat d'Urbain II (12 mars 1088-29 juillet 1099)

1. Othon, cardinal, évêque d'Ostie, ancien disciple de saint Bruno, le second de ceux que saint Grégoire VII avait désignés aux cardinaux, sur son lit de mort, pour lui succéder au trône de saint Pierre, fut élu le 12 mars 1088, à Terracine, et proclamé Pape sous le nom d'Urbain II (1). Quatre faits principaux occupèrent son pontificat : 1° la lutte d'Urbain II contre Henri IV et les partisans de l'antipape Guibert ; 2° l'excommunication lancée contre le roi de France Philippe Ier, qui entretenait, au mépris des lois les plus sacrées, un commerce adultère ; 3° la lutte de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, contre les empiètements de Guillaume-le-Roux ; 4° la première croisade.

2. Au moment où Urbain II montait sur le trône pontifical, la ville de Rome était au pouvoir de l'antipape Guibert, qui avait profité du désordre de la vacance du Siége pour y établir son intrusion. Henri IV persistait à prendre le titre d'empereur d'Allemagne, depuis qu'il s'était fait sacrer par l'antipape. Sa conduite était celle du plus cruel tyran. Il vendait les charges et les bénéfices dont il conférait les investitures, pendant que l'antipape vendait à son tour les ordinations. La Saxe, toujours opprimée et toujours indomptable, voyait sa population décimée, ses villes mises à sac, ses campagnes ravagées; et pourtant elle ne déposait pas les armes. Époux aussi dénaturé que prince sanguinaire, Henri IV acheva de soulever contre lui l'indignation de l'Europe, par les horribles traitements qu'il fit subir à la reine Adélaïde, princesse de la famille ducale de Lorraine, à laquelle il s'était marié, à la mort de Berthe, sa première femme. Ses passions ne pouvaient s'accommoder au joug d'une légitime al-

(1) Othon était né à Châtillon-sur-Marne, en France. Il embrassa la vie monastique dans l'ordre de Saint-Benoît, devint successivement chanoine et ensuite archidiacre de Reims. Ce fut alors qu'il se mit sous la direction de saint Bruno.

liance. Après une année de vie commune, il fait jeter Adélaïde au fond d'un cachot, l'abandonne à la brutalité de ses compagnons de débauche, et, pour comble d'infamie, veut contraindre le jeune prince Conrad, l'aîné de ses fils, à déshonorer sa belle-mère. Une explosion générale répondit à ces scandales inouïs. Conrad quitte la cour incestueuse de son père, trouve un asile près de la comtesse Mathilde, qui venait, par le conseil du Pape, d'épouser en secondes noces Guelfe II, duc de Bavière (1). Une ligue puissante, dans laquelle entrèrent presque toutes les villes de la Lombardie, se déclara pour le parti de Conrad, qui fut solennellement reconnu roi de Germanie. Henri IV, abandonné des siens, se vit réduit à s'enfermer dans une forteresse, dépouillé des marques de la dignité royale, et, dans son désespoir, sur le point de se tuer lui-même. L'horreur qu'inspirait, au sein même du désastre que son orgueil et ses crimes lui avaient attiré, un prince tant de fois frappé des foudres de l'Église, et si souvent infidèle à ses serments, fut encore redoublée par l'apparition d'un fléau terrible qui ravagea en 1094 l'Allemagne tout entière, la haute Italie et une partie de la France. La peste, qui sévit avec une effroyable violence, fut regardée comme un châtiment du ciel. Tous les esprits se tournèrent, avec un empressement unanime, vers les pensées de la religion et de la foi. On déplorait ces guerres barbares, soutenues avec tant d'opiniâtreté depuis quinze ans, contre le Seigneur et son Christ ; et le nom de Henri IV était couvert des malédictions du monde. Les seigneurs ambitieux, les évêques simoniaques, que la cupidité avait si longtemps enchaînés à son parti, mis en face de la mort qui frappait indistinctement toutes les têtes, se hâtaient de reconnaître Urbain II, quittaient le schisme, et voulaient, du moins, mourir en paix avec Dieu. Un saint docteur, Mangold de Luttembach, qui avait obtenu, à ce sujet, des pouvoirs spéciaux du Pape, reçut, de presque toute la noblesse d'Allemagne, le serment d'obéissance au souverain Pontife légitime. Ainsi les

(1) Ce fut un mariage tout politique ; la comtesse Mathilde avait alors quarante-trois ans, et en comptait treize de veuvage. Le pape Urbain II, en le ménageant, se donnait, dans la personne de Guelfe II, duc de Bavière, un zélé défenseur contre les entreprises de Henri IV.

calamités publiques tournèrent à l'avantage de la religion et au rétablissement de la paix.

3. Urbain II avait employé les premières années de son pontificat à parcourir la Sicile, que le comte Roger venait d'arracher définitivement au joug des Sarrasins. Le Pape y créa des évêchés et y institua la juridiction ecclésiastique. En reconnaissance des services du comte, il le nomma son légat apostolique pour le pays qu'il avait conquis. Nous avons déjà vu l'exemple d'un privilége analogue, conféré à saint Etienne de Hongrie par Sylvestre II. Le Pape, dans sa lettre d'avénement, adressée à tout l'univers catholique, avait dit : « Nous nous proposons de » suivre fidèlement les traces de Grégoire VII, notre prédéces» seur de glorieuse mémoire, ce martyr de la justice. » Il tint parole. Quelques mois après il écrivait à Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, pour lui reprocher d'avoir empiété sur l'autorité religieuse, en déposant l'évêque de Saint-Jacques-de-Compostelle. « Rétablissez-le donc, lui disait-il, et envoyez-le ici » avec vos députés, pour qu'il soit jugé canoniquement; sinon » vous nous obligerez à des rigueurs que nous regretterions. » Urbain II tenait en même temps (1089), un concile à Melfi, dans l'Apulie. Soixante-dix évêques, douze abbés, le duc Roger et un grand nombre de seigneurs y assistèrent. Tous les précédents canons contre la vénalité des dignités ecclésiastiques, la simonie, le concubinage des clercs, y furent renouvelés; et le Pape se montra tel qu'il l'avait annoncé, le courageux successeur de saint Grégoire VII. L'année suivante il se rendait à Bari, pour sacrer le nouvel archevêque de cette ville, où la translation des reliques de saint Nicolas, évêque de Myre, en Lycie, attirait depuis deux ans un concours immense de pèlerins. Urbain II y promulgua les décrets du concile de Melfi. En même temps, il mandait près de lui son ancien maître, l'illustre saint Bruno (1), qui s'arrachait à sa pieuse retraite des montagnes de Grenoble, pour l'aider de ses lumières et de ses conseils (1090). Sous l'influence du souve-

(1) Saint Bruno passa quelques années à Rome, refusant toutes les dignités ecclésiastiques qu'Urbain II lui offrait. Un invincible attrait le poussait vers la solitude. En 1093, il se retira à Squillace, en Calabre, où il bâtit deux monastères de son ordre. Il mourut en 1101.

rain Pontife, un élan religieux se manifesta au sein de la société européenne. Les désordres, les luttes incessantes qui remuaient le monde depuis les vingt dernières années du XIe siècle, avaient jeté dans les âmes comme un immense besoin de solitude. En Allemagne, il y eut de ces hommes qui, brisés par les tempêtes des révolutions, commencèrent à se réunir à l'abri de la Croix. Ils embrassèrent la vie commune, se donnant, eux et leurs biens, au service des ordres religieux, pour vivre sous leur direction tout en conservant l'habit séculier. Urbain II approuva formellement ce genre de vie, qui tenait une sorte de milieu entre les frères lais ou convers et les tiers ordres. Dans les campagnes, un grand nombre de filles suivirent cet exemple; elles se vouèrent *au célibat*, et se plaçaient, pour vivre en commun, sous la conduite de saints prêtres. Des femmes mariées embrassèrent aussi cette vie. Cet élan général qui réparait les pertes des catholiques, rencontrait de nombreux détracteurs. Urbain II le confirma par des approbations réitérées. « Nous approuvons, écrivait-il, cette » manière de vivre, que nous avons vue de nos yeux, la jugeant » louable et digne d'être perpétuée, comme une image de la pri- » mitive Eglise, et nous la confirmons, par ces présentes, de » notre autorité apostolique. »

4. Au moment où le pieux Pontife travaillait ainsi à ranimer dans le monde l'esprit de ferveur et de foi, un déplorable scandale affligeait la chrétienté. Le roi de France, Philippe Ier, épris d'un amour coupable pour Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou, Foulques-le-Réchin, venait de répudier Berthe de Hollande, son épouse légitime, dont il avait deux enfants (1). La veille de la Pentecôte (1092), dans l'église de Saint-Jean de Tours, pendant que les chanoines de Saint-Martin faisaient la bénédiction des fonts baptismaux, Bertrade fut enlevée de vive force et conduite au roi. En même temps la reine Berthe était confinée dans un château fort. A cette nouvelle, la conscience publique éclata en un long cri d'indignation. « Qu'on ne s'étonne » point, dit Hugues de Flavigny, auteur contemporain, si nous

(1) Louis, surnommé le Gros, qui succéda à Philippe Ier sur le trône, et la princesse Constance, qui épousa dans la suite Bohémond, prince d'Antioche.

» flétrissons énergiquement la conduite du roi, sans égard pour » la majesté du trône et l'éminente dignité du personnage. Quand » notre livre garderait le silence, la France entière, que dis-je ? » tout l'Occident retentirait comme un tonnerre. Un roi, au mé- » pris de la sainteté du mariage, sans respect pour une épouse » issue du sang royal, ne craint pas de ravir au comte d'Anjou » son épouse légitime ! Jusqu'ici l'autorité royale n'a employé le » glaive que pour maintenir l'indissolubilité du mariage, et voici » qu'un roi ne rougit pas de rompre les liens de cette union sa- » crée, et s'obstine à demeurer sans honte dans un désordre in- » tolérable ! » Philippe Ier ne s'en tint pas là. Il voulait que ses nœuds adultères fussent bénis par un évêque. Il s'adressa au prélat de France le plus savant et le plus estimé de son temps, saint Yves, que sa réputation venait de faire passer de la chaire de théologie de Saint-Quentin, près de Beauvais, au siége épiscopal de Chartres (1091). Le roi prétendait faire casser son mariage avec Berthe sous un faux prétexte de parenté. « S'il en est » ainsi, répondit saint Yves, vous ne pouvez contracter aucune » autre alliance avant que la dissolution du premier mariage ait » été canoniquement prononcée.» Philippe Ier insista vainement, en assurant à l'évêque de Chartres que le Pape, consulté à ce sujet, avait consenti à tout. Saint Yves demeura inflexible. « Ce » que, présent, j'ai dit à Votre Sérénité, écrivait-il à Philippe, » je le lui répète absent. Je ne veux ni ne puis assister à la célé- » bration de votre mariage, à laquelle vous m'invitez. Ma cons- » cience, que je dois conserver pure devant Dieu, et la réputation » d'un évêque de Jésus-Christ, qui doit être sans tache, ne sau- » raient me le permettre. Ce refus n'est point contraire à l'obéis- » sance que je vous dois. Je crois vous donner une meilleure » marque de ma fidélité en vous tenant ce langage, persuadé » qu'en cette circonstance vous exposez votre salut éternel, et » précipitez votre royaume dans un abîme de malheurs.» Philippe Ier répondit à ces sages et dignes remontrances en faisant jeter le courageux évêque en prison et piller les biens de son Eglise. Il trouva dans Guillaume, archevêque de Rouen, plus de complaisance. Ce prélat eut la faiblesse de bénir l'union qui réalisait un double adultère. Cependant Hugues, archevêque de Lyon,

avait été nommé, par Urbain II, légat apostolique en France. La gravité des conjonctures, la responsabilité qui allait peser sur lui, effrayaient le pieux archevêque. Saint Yves de Chartres, qui venait d'être remis en liberté, après une année de détention, lui écrivait : « Quoiqu'il se soit élevé un nouvel Achab (Henri IV) » dans le royaume d'Italie, et une nouvelle Jézabel (Bertrade) » dans celui de France, Elie ne peut pas dire qu'il soit demeuré » seul. Quoique Hérodiade danse devant Hérode, et demande la » tête de Jean-Baptiste, il faut que Jean dise : Il ne vous est pas » permis de répudier votre femme sans raison. Plus les méchants » font d'efforts contre l'Eglise, plus il faut montrer de courage » pour la défendre et pour en relever les ruines. En vous tenant » ce langage, je n'ai pas la prétention de vous instruire de vos » devoirs; je voudrais seulement vous persuader de remettre la » main à la charrue (1) pour arracher les épines du champ du » Seigneur. » Saint Yves n'avait rien changé à ses sentiments malgré la persécution. Depuis sa captivité il avait, dans une nouvelle entrevue, adressé au roi ces nobles paroles : « Redevable à la bonté de Dieu et à votre indulgence, du haut rang » que j'occupe dans l'Eglise, et auquel ne me permettait pas » d'aspirer l'humilité de ma naissance, je me crois d'autant plus » obligé à travailler de toutes mes forces à tout ce qui peut intéresser votre salut, sans blesser la loi divine. J'ai la confiance » que vous ne tarderez pas à reconnaître la vérité de ce proverbe » de Salomon : Les blessures faites par qui vous aime sont préférables aux séduisantes caresses de qui vous flatte. » Hugues de Lyon n'hésita pas davantage à s'associer aux efforts de saint Yves de Chartres. Il convoqua à Autun (1094) un concile, où Philippe fut excommunié et l'archevêque de Rouen déposé. Le roi en appela au Pape, qui renouvela, au concile de Clermont, la sentence déjà portée. Berthe était morte dans l'intervalle, et Philippe avait cru que cette circonstance faciliterait son mariage avec l'objet de sa fatale passion : mais Bertrade était l'épouse de Foulques d'Anjou, qui vivait encore, et l'Eglise ne pouvait lui

(1) Hugues avait déjà une première fois été nommé légat apostolique du royaume de France, par saint Grégoire VII.

permettre de contracter d'autres liens. Cependant Philippe, au milieu du désordre où il se plongeait, avait conservé des instincts de religion et de foi. Il promit, au concile de Nîmes, de se soumettre à la pénitence canonique et de renoncer à sa concubine. Urbain II le releva donc des censures qu'il avait encourues. Mais ce prince, déplorable exemple de l'entraînement aveugle des passions, oublia bientôt ses serments pour reprendre Bertrade; et les derniers jours de son règne s'écoulèrent ainsi, partagés par les remords de sa conscience et la coupable ivresse d'un plaisir passager. Ce ne fut qu'en 1104, au concile de Paris, que fut définitivement terminée cette déplorable affaire. Philippe se rendit nu-pieds à la cathédrale, et y fit le serment suivant, entre les mains de Lambert, évêque d'Arras, légat du Pape. « Lambert, » évêque d'Arras, qui tenez ici la place du Pape, écoutez ce que » je promets. Moi Philippe, roi de France, je n'aurai plus avec » Bertrade le commerce criminel que j'ai entretenu jusqu'ici » avec elle. Je n'aurai même avec cette femme aucun entretien, » qu'en présence de personnes non suspectes. Je veux désormais » rester fidèle à ce serment. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces » saints Evangiles de Jésus-Christ. » Le roi reçut ensuite l'absolution solennelle des censures qu'il avait encourues. Bertrade prêta le même serment, et fut aussi relevée de l'excommunication. La morale publique était enfin vengée (1).

5. Pendant que ces scandales déshonoraient le trône de France, l'Angleterre était le théâtre de scènes non moins affligeantes. Guillaume-le-Bâtard était mort à Rouen (1087), au moment où,

(1) « Jamais, dit M. de Maistre, les Papes et l'Église, en général, ne rendirent » de service plus signalé au monde que celui de réprimer, chez les princes, par » l'autorité des censures ecclésiastiques, les atteintes aux lois sacrées du ma- » riage. La sainteté du lien conjugal, base du bonheur public, est surtout de la » plus haute importance dans les familles royales, où les excès contraires ont des » suites incalculables. Si, dans la jeunesse des nations septentrionales, les Papes » n'avaient pas eu moyen d'épouvanter les passions souveraines, les princes, de » caprice en caprice et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce, » et peut-être la polygamie; et ce désordre se répétant, comme il arrive toujours, » jusque dans les dernières classes de la société, aucun œil ne saurait plus aper- » cevoir où se serait arrêté un tel débordement. » (*Du Pape*, liv. II, c. 6.)

pour relever une plaisanterie (1) de Philippe Ier, il menaçait d'ajouter à la conquête de Londres celle de Paris. Le possesseur de tant d'Etats put à peine jouir en paix d'un tombeau. Il fallut payer le sol dans lequel il fut enterré au propriétaire, auquel Guillaume l'avait ravi de son vivant. Son fils cadet, Guillaume II, surnommé le Roux, lui succéda comme roi d'Angleterre (2). Robert, l'aîné, hérita du duché de Normandie. Henri, le plus jeune, ne fut point compris dans le partage; et comme il s'en plaignait à son père : « Soyez tranquille, mon fils, répondit le » moribond, le temps viendra où vous gouvernerez tous les » royaumes que j'ai possédés moi-même, et vous surpasserez » vos frères en richesses et en puissance. » Guillaume-le-Roux, le nouveau roi d'Angleterre, prince sans grandeur dans le caractère et sans élévation dans les idées, n'apporta sur le trône que des instincts de violence et de cruauté, et une soif insatiable de l'or. Les églises et les monastères, magnifiquement dotés par le Conquérant, devinrent tout d'abord l'objet de ses convoitises. Il imagina, pour les dépouiller, un système qui ne rencontra depuis que trop d'imitateurs parmi les princes séculiers. A la mort d'un évêque ou d'un abbé, il faisait dresser l'inventaire des biens de l'Eglise ou de l'abbaye vacante, réglait, à sa manière, ce qui lui paraissait suffire à la subsistance des clercs ou

(1) Guillaume-le-Conquérant était d'un embonpoint extraordinaire, qui le forçait à garder le lit. « Ce gros homme est bien long à accoucher ! » avait dit, en riant, le roi de France. « Va, dit Guillaume à l'un de ses écuyers, annoncer au roi » Philippe que j'irai bientôt faire mes relevailles à Sainte-Geneviève, avec dix » mille lances en guise de cierges. » Il monta sur-le-champ à cheval, rassembla ses Normands, ravagea le Vexin, brûla la ville de Mantes, et aurait peut-être réalisé sa menace, si la mort ne l'eût arrêté au milieu de sa fureur belliqueuse.

(2) En mourant, Guillaume-le-Bâtard avait dit : « Quant au royaume d'Angle- » terre, je ne le lègue à personne en héritage; mais je le recommande à la mi- » séricorde de Dieu. Ce grand royaume ne m'est point venu de la succession de » mes pères; je l'ai enlevé au roi parjure Harold, par de cruels combats et au » prix de beaucoup de sang. J'ai été trop dur pour les indigènes; j'ai fait subir » aux grands et aux peuples d'injustes vexations. Ayant donc occupé ce royaume » par tant de péchés, je n'ose le remettre à personne, sinon à Dieu seul, de peur » qu'après mes funérailles il n'y arrive, à mon occasion, des calamités plus grandes » encore. Seulement, je souhaite que mon fils Guillaume, qui m'a été soumis en » toutes choses, l'obtienne, s'il plaît à Dieu, et y prospère. »

des moines, adjoignait le surplus à ses domaines, et le faisait régir par des fermiers. Cette usurpation, connue plus tard sous le nom de *régale*, occasionna bien des troubles dans l'Eglise. Guillaume-le-Roux la trouvait merveilleusement propre à satisfaire ses goûts d'avarice; et il commença à la mettre en usage à la mort de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. Les immenses possessions de ce siége furent dévolues au trésor royal; et Guillaume, pour en jouir plus longtemps, prolongea la vacance du siége pendant quatre années. Les monastères dépendants de l'Eglise étaient envahis par les fermiers du prince, hommes grossiers et cupides, qui multipliaient leurs exactions, accablaient les religieux d'outrages, et les forçaient, par leurs violences, à abandonner les saints asiles de la prière, changés *en cavernes de voleurs*. Les sujets de l'Eglise se voyaient réduits, par les impôts dont on les accablait, à une telle misère, « qu'il » ne leur restait plus, dit un auteur contemporain, que la vie à » perdre. »

6. Cependant les plus vertueux d'entre les seigneurs réunissaient tous leurs efforts pour amener l'esprit du roi à des résolutions plus dignes d'un prince chrétien. Saint Anselme, abbé du Bec, venait d'arriver en Angleterre pour ériger une maison de son ordre dans le comté de Chester. Cet illustre docteur, né en Savoie, dans la ville d'Aoste, vers l'an 1033, avait été disciple de Lanfranc. Il égala bientôt son maître, et sa réputation devint universelle dans le monde catholique. Son arrivée en Angleterre avait fait sensation : on en parlait devant le roi. « Nous » ne connaissons point d'homme d'une si grande sainteté que » l'abbé du Bec, dit un des seigneurs; il n'aime que Dieu; il ne » désire rien en ce monde. — Vraiment, dit le roi en raillant, » pas même l'archevêché de Cantorbéry? — C'est, assurément, » ce qu'il désire le moins. — Et moi, je vous réponds, dit Guillaume, qu'il le prendrait à deux mains s'il lui était offert. » Mais, par le saint Voult de Lucques (1)! ni lui ni aucun autre » n'y siégera de mon vivant. » Guillaume-le-Roux ne tint pas

(1) Le saint Voult de Lucques, en latin : *sanctus Vultus de Lucâ*, était un crucifix de la cathédrale de Lucques, fort en vénération au moyen âge.

ce serment sacrilége. Une violente maladie le réduisit à l'extrémité. Saint Anselme fut mandé pour donner au prince les secours de la religion. Le roi fit une confession sincère de tous ses péchés, et promit de réparer tous ses torts. On profita de ces bonnes dispositions pour le presser de nommer de suite à l'évêché de Cantorbéry. Il y consentit, et prononça le nom d'Anselme. L'humble abbé, qui était présent, pâlit d'effroi, et résista, de toutes ses forces, à ceux qui voulaient le présenter au roi pour recevoir l'investiture. Les évêques le suppliaient : « Vous voyez, » lui disaient-ils, que la religion est presque perdue en Angle- » terre. Vous seul pouvez y remédier, et vous ne voulez pas! » Anselme était inébranlable. Tous les assistants se jetèrent à ses genoux; le roi lui-même, de sa voix mourante, s'écriait : « An- » selme, pourquoi m'envoyez-vous en enfer? Je sais que je perds » mon âme si je garde cet archevêché! » Le saint résistait toujours. Enfin, les évêques le saisissent de force, le traînent près du lit royal. Guillaume lui présente la crosse. Anselme tenait sa main fermée; les évêques la lui ouvrent. Il est proclamé archevêque de Cantorbéry. Mais, profitant d'un instant de liberté, Anselme s'approche du monarque : « Prince, lui dit-il, je vous » déclare que vous ne mourrez point de cette maladie. Je vous » conjure donc d'annuler tout ce qui vient de se faire ici, car je » ne l'ai point approuvé et ne l'approuverai jamais. » Malgré ses protestations, les évêques le conduisirent processionnellement à la cathédrale de Cantorbéry (1093). « Que prétendez-vous faire? » leur disait en pleurant saint Anselme. Vous voulez attacher » au même joug, un taureau indompté et une brebis impuissante » et faible. Le taureau mettra la brebis en pièces; et, quand le » roi m'aura accablé du poids de sa colère, nul de vous n'osera » lui résister. »

7. La prophétie ne tarda pas à s'accomplir. « Si je dois me ré- » signer à accepter l'archevêché de Cantorbéry, je veux que vous » sachiez ce que je désire de vous, avait dit Anselme au roi. » J'exigerai que vous rendiez à cette Eglise les terres qu'elle » possédait du temps de Lanfranc. Je vous préviens en outre, » que je reconnais l'obédience du pape Urbain II, à laquelle » vous avez jusqu'ici refusé de donner votre adhésion. Dites-

» moi votre intention sur ces deux articles. » Guillaume-le-Roux promit de lui donner pleine satisfaction sur ces points importants; et Anselme, cédant enfin au vœu général, consentit à son sacre (4 décembre 1093). La bonne intelligence entre l'archevêque et le roi ne dura pas longtemps. Saint Anselme ayant annoncé le dessein d'aller recevoir le pallium des mains du Pape : « De quel Pape entendez-vous parler? dit Guillaume. — Du » pape Urbain II. — Je ne me suis point encore décidé entre les » deux obédiences d'Urbain et de Clément, reprit le roi. Je ne » souffrirai pas qu'on reconnaisse un Pape en Angleterre sans » ma permission; et quiconque voudrait me contester ce droit » serait regardé comme criminel de lèse-majesté. » Un concile fut convoqué à Rockingham (1095), pour y examiner la question des deux obédiences. Un grand nombre d'évêques courtisans pressaient saint Anselme d'abandonner le parti d'Urbain II, pour rentrer dans les bonnes grâces du roi. « Dans les choses de » Dieu, répondit le courageux archevêque, je rendrai obéissance » au vicaire de saint Pierre, et c'est Urbain II qui possède légi- » timement ce titre. Pour ce qui regarde la dignité temporelle » du roi, mon seigneur, je lui donnerai toujours aide et conseil, » selon ma capacité. » Guillaume-le-Roux ne pouvant plus contenir sa fureur, exigea des évêques le serment de ne plus communiquer avec saint Anselme. Les prélats, intimidés, en firent solennellement la promesse. « Et moi, s'écria l'archevêque, je vous » tiendrai toujours pour mes frères et pour les enfants de l'E- » glise de Cantorbéry; et je travaillerai de toutes mes forces à » vous ramener de l'erreur. » Les grands seigneurs, également sommés de renoncer à l'obéissance d'Anselme, répondirent : « Nous ne sommes point ses vassaux, et il n'a sur nous aucun » droit de suzeraineté temporelle; mais il est notre archevêque, » et, comme chrétiens, nous lui demeurerons soumis. » Cependant, Guillaume-le-Roux avait fait secrètement partir pour Rome deux clercs, chargés de lui rendre compte de l'état des esprits, pour qu'il pût, en connaissance de cause, se déclarer sur la question d'obédience. Les envoyés n'eurent pas de peine à se convaincre qu'Urbain II était le Pape légitime. Ils le reconnurent en cette qualité, et le souverain Pontife les fit accompagner à

leur retour, par un légat apostolique, Gauthier, évêque d'Albane, qui devait remettre au roi le pallium destiné à l'archevêque de Cantorbéry. Le légat, en politique habile, s'attacha à gagner la confiance de Guillaume-le-Roux, qui fit publier, dans son royaume, l'ordre de reconnaître Urbain II pour Pape légitime. Le roi espérait par là gagner les bonnes grâces du légat apostolique, et en obtenir la déposition de saint Anselme. Il offrit même, dans ce dessein, une somme considérable, qu'il se proposait d'envoyer au souverain Pontife, pour l'aider dans sa lutte contre Guibert. Mais Gauthier fut incorruptible. Il offrit sa médiation pour opérer une réconciliation solennelle entre l'archevêque et le roi. Ce dernier exigeait que, du moins, saint Anselme consentît à recevoir le pallium de sa main. « Le pallium, » répondit l'archevêque, n'est point un présent du roi, mais une » grâce du Saint-Siége; je ne puis le recevoir que du représen- » tant du Pape lui-même. » Guillaume fut obligé de se désister de cette dernière prétention : le pallium fut remis par le légat et le roi forcé de rendre ses bonnes grâces au pieux Pontife. Cette fois encore, la paix jurée fut bientôt rompue. Guillaume-le-Roux, pour racheter le duché de Normandie des mains de son frère Robert, qui le vendait dans l'intention de partir pour la croisade, préleva des sommes énormes de toutes les églises de son royaume. Il pillait leurs biens, enlevait leur argenterie, fondait les châsses des saints et jusqu'aux ornements d'argent des évangiliaires. Saint Anselme désespérant de triompher seul de la rapacité du monarque, annonça la résolution d'aller à Rome, consulter le Pape. A cette nouvelle, Guillaume-le-Roux lui envoya dire : « Lors de votre réconciliation avec le roi, à Rockingham, » vous lui promîtes de garder les lois et les usages de son » royaume. Or, il est absolument contraire à ces lois qu'un sei- » gneur anglais fasse le voyage de Rome sans sa permission. — » A Dieu ne plaise, répondit l'archevêque, qu'un chrétien garde » des lois ou des coutumes qui sont contraires aux lois divines. » Vous dites qu'il est contre la coutume d'Angleterre que j'aille » consulter le vicaire de saint Pierre, pour le salut de mon âme » et le gouvernement de mon Eglise; et moi je vous déclare que » cette coutume est contraire à la loi de Dieu et à la droite rai-

» son. Tout chrétien doit la regarder comme nulle. » Le roi fut encore obligé de céder. Dans une dernière entrevue, l'archevêque lui donna sa bénédiction, et ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Saint Anselme prit sa route par la France, visita saint Hugues, à Cluny, et reçut partout, sur son passage, les honneurs dus au mérite de la vertu.

8. En même temps que saint Anselme avait signalé sa vigueur épiscopale dans sa lutte contre le roi d'Angletere, il avait attaché son nom à une polémique religieuse, qui eut un long retentissement aux XIe et XIIe siècles. La querelle du *nominalisme* et du *réalisme* venait de se produire avec l'acharnement qu'on mettait alors aux luttes scolastiques. Un docteur breton, Roscelin, chanoine régulier de Compiègne, venait d'attirer l'attention publique sur cette question de philosophie spéculative, qui nous paraîtrait aujourd'hui oiseuse et indifférente; mais qui alors agita tous les esprits et remua les écoles. Sous le nom d'*Universaux*, on entendait alors les idées générales, d'espèces, de genres, de rapports. Roscelin prétendit que ces idées générales n'avaient point de réalité substantielle; que les genres, les espèces, les rapports étaient des mots indiquant diverses modifications de l'*Être*, mais ne répondant à aucun être ou réalité distincte; ses partisans s'appelèrent *Nominaux*. Les adversaires de Roscelin soutenaient au contraire que les termes génériques ou *universaux*, répondaient bien réellement à des existences distinctes et à des réalités vraies. La lutte s'engagea de part et d'autre avec un égal acharnement. Nous n'entreprendrons pas d'en suivre les phases diverses et d'analyser les nombreux ouvrages où ces abstractions philosophiques étaient discutées avec une érudition et une profondeur qui nous étonnent aujourd'hui. Il est probable que cette discussion n'aurait pas franchi le seuil des écoles, si Roscelin, entraîné par l'ardeur de la polémique, n'eût poussé ses investigations jusque sur le terrain de la théologie, et n'eût débuté dans cette nouvelle voie par une hérésie formelle. En niant la réalité des idées générales ou *universaux*, il avait affirmé que tous les individus avaient une existence substantielle et distincte. Il appliqua cette argumentation au mystère de la sainte Trinité, et il soutint que les trois Personnes divines ont une existence

réelle, individuelle et indépendante l'une de l'autre. C'était détruire radicalement le mystère, et substituer au paganisme idolâtrique un paganisme chrétien, en admettant trois Dieux. L'Eglise intervint dès lors dans un débat où on attaquait ainsi ouvertement le dogme catholique. En 1092, Roscelin fut solennellement condamné par le concile de Soissons. Il parut d'abord se soumettre avec bonne foi, et signa une rétractation complète de son erreur, mais ce n'était qu'une feinte. Réfugié en Angleterre, il commença à dogmatiser avec une nouvelle ardeur.

9. Mais Dieu avait préparé contre lui saint Anselme. L'illustre archevêque de Cantorbéry entreprit une réfutation explicite du système de Roscelin. Elevant plus haut le débat, il fixe les limites de l'intervention de la raison dans les matières de la foi, et rattache ainsi son argumentation aux traditions de Boèce et de Symmaque, qui avaient été les derniers représentants de cette haute philosophie chrétienne, dont on semblait avoir oublié les graves enseignements. Il ne voit dans les nominaux que des sectaires orgueilleux qui veulent élever à la raison humaine un trône sur les débris de la théologie et de la foi. Ses traités de la *Foi*, de la *Trinité*, de l'*Incarnation* rétablissent le dogme catholique contre les interprétations erronnées de Roscelin. Partout il subordonne la raison à la foi; il emprunte aux Pères de l'Eglise, à saint Augustin, à Tertullien, à Clément d'Alexandrie, leur doctrine sur ce sujet, et nous apparaît au XI[e] siècle comme leur éloquent auxiliaire. Il nous paraît résumer avec précision et netteté la vraie doctrine sur l'alliance de la raison et de la foi, quand il dit que, « si d'un côté il faut que la foi précède le raisonnement dans les mystères du Christianisme, de l'autre, nous serions coupables d'une négligence criminelle, si, après que nous sommes confirmés dans la foi, nous n'appliquions pas notre raison à comprendre ce qui fait l'objet de notre foi. » Saint Anselme avait déjà fait lui-même ce qu'il recommande aux autres, dans ses deux ouvrages célèbres, intitulés : *Monologium* et *Proslogium*. Par les seules lumières de la raison, et en s'appuyant exclusivement sur des preuves philosophiques, il arrive à conclure la vérité de l'existence d'un Dieu, unique, souverainement parfait, créateur, Père, Fils et Saint-Esprit, que

l'âme raisonnable est faite pour connaître et aimer, et dont elle est l'image. Ces matières, les plus ardues du domaine théologique et philosophique, sont traitées par saint Anselme avec une justesse, une précision, une clarté qui lui méritent un rang distingué, non seulement parmi les Pères et les docteurs de l'Église, mais même parmi les plus profonds métaphysiciens.

10. Cependant le cri de *Dieu le veut!* poussé par des milliers de voix, retentissait dans l'Europe chrétienne, dominait tous les intérêts, toutes les passions, ébranlait l'Occident et le jetait, tout armé, dans les plaines de l'Asie, dans les champs de la Palestine, autour du tombeau du Sauveur. L'ère des croisades était venue. Pendant deux siècles (1095-1270) nous allons assister à ce merveilleux spectacle de tout un monde, de toute une civilisation, poussés, par une pensée de foi, vers des expéditions lointaines. On s'est demandé si les croisades ont été des guerres justes, si elles ont été des guerres utiles. Les écrivains du XVIII[e] siècle se sont prononcés, sur ces deux questions, pour la négative. « Les » croisades, disent-ils, ont été l'élan du fanatisme et de la su- » perstition. Elles étaient une agression sans cause contre des » peuples inoffensifs. Elles eurent des résultats déplorables, » ruinèrent les populations de l'Occident et traînèrent après » elles une longue suite de calamités. » La science historique est entrée, depuis, dans un système plus vrai. A mesure qu'on a étudié davantage l'esprit du moyen âge, on est revenu sur les jugements hostiles, sur les appréciations passionnées de l'école philosophique. La vérité, constatée aujourd'hui pour tous les hommes sérieux, est que les croisades furent des guerres justes et utiles. Justes, parce qu'au moyen âge la société chrétienne était comme une immense famille, dont tous les membres étaient solidaires. Or, l'Islamisme, de victoire en victoire, était arrivé aux portes de Constantinople. L'empereur, Alexis Comnène, placé comme à l'avant-garde du monde catholique, poussa le cri de détresse à l'Europe menacée. Ses lettres, adressées à Urbain II, furent lues au concile de Plaisance. Les souvenirs de l'invasion des Maures en Espagne, des incursions des Sarrasins en Italie, étaient encore récents; il n'était pas besoin de remonter jusqu'aux temps d'Abdérame pour y trouver l'agression des fils

du Prophète contre les disciples de Jésus-Christ. Les croisades furent la réaction du Catholicisme de l'Occident contre les attaques multipliées, incessantes, simultanées, de l'Islamisme. L'Europe tout entière devint l'alliée de l'empire de Constantinople; les croisés furent les soldats de la civilisation; ils en firent triompher la cause dans les champs de bataille de l'Asie. Grâce à leurs efforts, l'Occident n'eut point à subir la honte du système mahométan, l'avilissement de la femme, l'abolition de la famille, l'inertie, la stagnation, la mollesse organisées. Ce résultat général suffirait à lui seul pour justifier les croisades. Mais les heureuses conséquences qu'elles eurent pour l'Europe, en particulier, nous fourniraient au besoin des preuves surabondantes. A la faveur de l'immense mouvement qu'elles y imprimèrent, les tyrans cessèrent d'infester leur patrie. L'ardeur guerrière, reste du sang barbare, que rien ne pouvait éteindre au cœur des nations européennes, qui résistait à tous les efforts de l'Eglise, contre laquelle la *Paix de Dieu*, la *Trève de Dieu* n'étaient que de vains palliatifs, trouva une issue dans ces guerres saintes, où le sang des héros allait couler sur une terre arrosée par le sang de Jésus-Christ. Les croisades tournèrent ces instincts belliqueux contre des ennemis qui étaient eux-mêmes des usurpateurs, et qui persécutaient, depuis cinq cents ans, des hommes que nos aïeux regardaient, avec raison, comme leurs frères. Ce système de solidarité qui liait entre elles les nations catholiques jusqu'aux extrémités du monde, par les principes d'une foi commune, pourrait être, nous le croyons du moins, sans trop de désavantage, comparé à la combinaison plus moderne, qui, sous la sauvegarde de principes politiques perpétuellement mobiles, constitue ce que l'on appelle l'*équilibre européen*.

11. Un pauvre moine d'Amiens, au visage décharné par les austérités de la pénitence, qui marchait toujours pieds nus, vêtu d'une tunique de laine brune, Pierre l'Ermite, attacha son nom à l'ébranlement général du monde. Il avait fait le pèlerinage de Jérusalem; il avait vu la mosquée élevée, par les enfants du Prophète, sur l'emplacement du temple de Salomon; il avait senti son cœur s'enflammer d'une généreuse indignation en voyant les écuries de l'émir déshonorer le sépulcre du Sauveur.

Dieu avait donné à Pierre l'Ermite une de ces âmes ardentes pour lesquelles la parole est un glaive. En quittant la ville sainte, chargé des lettres du patriarche Siméon pour Urbain II, il promit au vénérable Pontife de lui envoyer des armées de défenseurs. Il tint parole. Le Pape avait déjà reçu d'Alexis Comnène d'instantes demandes de secours. Il indiqua, pour le 18 novembre 1095, un concile à Clermont en Auvergne. Quatorze archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, quatre-vingt-dix abbés, les ambassadeurs de presque tous les princes chrétiens, une multitude infinie de seigneurs et d'hommes d'armes, s'y trouvèrent réunis. Aucune église ne fut assez grande pour contenir cette foule immense. Un trône fut dressé au milieu de la place publique de Clermont. Urbain II y monta, suivi de ses cardinaux. Français de naissance, le Pape comptait pour le succès de sa grande entreprise sur le dévouement et l'héroïsme des Français. Un frémissement d'enthousiasme passa sur la foule quand on vit paraître, à côté du souverain Pontife, l'expressive et pâle figure de Pierre l'Ermite, couvert de son manteau de laine, et portant le bâton de pèlerin. L'éloquent solitaire prit le premier la parole. Il raconta les profanations et les sacriléges dont il avait été témoin; les persécutions que les pèlerins de Jérusalem avaient à subir de la part des *enfants d'Agar* (les Sarrasins). « J'ai vu, disait-il, des chrétiens chargés de fer, traînés en es» clavage, attelés au joug comme des bêtes de somme! J'ai vu » les oppresseurs de Jérusalem vendre aux enfants du Christ la » permission de saluer de loin le tombeau de leur Dieu; leur » disputer le pain de la misère, et torturer la pauvreté elle» même pour en extorquer des tributs! J'ai vu les ministres du » Très-Haut arrachés du sanctuaire, battus de verges et con» damnés à une mort ignominieuse! » En rappelant les malheurs de Sion, et les outrages faits au nom chrétien, Pierre l'Ermite avait le visage abattu et consterné; sa voix était étouffée par des sanglots; sa vive émotion pénétrait tous les cœurs. Quand il eut cessé de parler, Urbain II se leva : « Guerriers qui » m'écoutez, dit-il, vous qui cherchez sans cesse de vains pré» textes de guerre, réjouissez-vous, car voici une guerre légitime. » Le moment est venu d'expier tant de violences commises au

» sein de la paix, tant de victoires souillées par l'injustice. Tour-
» nez contre l'ennemi du nom chrétien les armes que vous em-
» ployez injustement les uns contre les autres. Vous qui fûtes si
» souvent la terreur de vos concitoyens et qui vendiez pour un
» vil salaire votre bras aux fureurs d'autrui, armés du glaive des
» Macchabées, allez défendre la maison d'Israël. Soldats de l'en-
» fer, devenez les soldats de Dieu! Il ne s'agit plus de venger les
» injures des hommes, mais celles du Seigneur des armées. Si
» vous triomphez, les bénédictions du Ciel et les royaumes de
» l'Asie seront votre partage; si vous succombez, vous aurez la
» gloire de mourir aux mêmes lieux que Jésus-Christ : et Dieu
» n'oubliera point qu'il vous aura vus dans les rangs de sa milice
» *sainte*. Nous prenons sous la protection de l'Eglise et des apô-
» tres saint Pierre et saint Paul ceux qui s'engageront à cette
» noble entreprise : nous ordonnons qu'en leur absence leurs
» familles et leurs biens soient respectés. Soldats du Dieu vi-
» vant! qu'aucune lâche affection, qu'aucun sentiment profane
» ne vous retienne dans vos foyers! N'écoutez plus que les gé-
» missements de Sion; brisez tous les liens de la terre, sou-
» venez-vous de ce qu'a dit le Seigneur : Quiconque abandonnera
» sa maison, son père, sa mère, son épouse, ses enfants, ou son
» héritage, pour mon nom, sera récompensé au centuple et pos-
» sèdera la vie éternelle. » A ces paroles du Pontife suprême, l'assemblée entière se leva dans un même transport, et fit entendre ces mots : *Dieu le veut! Dieu le veut!* (*Diex el volt!*) A trois reprises différentes cette acclamation d'enthousiasme s'échappa de ces milliers de poitrines et retentit au loin, prolongée par les échos des montagnes. Le Pape, levant alors les yeux au ciel, fit signe de la main pour imposer silence : « Que ces pa-
» roles : *Dieu le veut!* s'écria-t-il, soient désormais votre cri de
» guerre, et qu'elles annoncent partout la présence du Dieu des
» armées. Que la croix soit le drapeau de votre pèlerinage,
» portez-la sur vos épaules ou sur votre poitrine; qu'elle brille
» sur vos armes et sur vos étendards : elle deviendra pour vous
» le gage de la victoire ou la palme du martyre; elle vous rap-
» pellera sans cesse que Jésus-Christ est mort pour vous et que
» vous devez mourir pour lui. »

12. L'impulsion était donnée : princes, peuples, seigneurs, hommes d'armes, prirent la croix. « Ils avaient tous beaucoup » de crimes à expier, dit Montesquieu; on leur proposait de les » expier les armes à la main, ils prirent donc la croix et les » armes. » Les voleurs, les brigands quittaient leurs retraites inconnues, venaient confesser leurs forfaits et promettaient, en prenant la croix, d'aller les expier en Palestine (1). Dans la première chaleur de l'enthousiasme, des bandes nombreuses se mirent en marche, sous la conduite de Pierre l'Ermite lui-même, de Gauthier Sans-Avoir, chevalier bourguignon, du prêtre allemand Gothescalc. Mais, victimes de leur indiscipline, elles allèrent inutilement blanchir de leurs ossements le sol de la Hongrie et de la Bulgarie. La croisade véritable et sérieuse s'organisa, en divers corps, sous la conduite des princes les plus illustres de la chrétienté : Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, frère de Philippe Ier; Godefroi de Bouillon, duc de la basse Lorraine; Baudoin et Eustache, ses frères (Godefroi allait faire oublier, par sa valeur et sa piété, dans les champs de l'Asie, les erreurs de sa jeunesse, dévouée à la cause impie de Henri IV), Robert Courte-Heuze (2), duc de Normandie, frère de Guillaume-le-Roux; Raymond, comte de Toulouse, qui avait déjà mesuré ses armes contre les Maures d'Espagne; Bohémond, prince de Tarente, fils de Robert Guiscard, et son neveu, le chevaleresque Tancrède; Robert II, comte de Flandre, dit depuis le Jérosolymitain; Etienne, comte de Chartres et de Blois, etc. L'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, le pieux auteur du *Salve Regina*, fut désigné, en qualité de légat du Saint-Siége, pour chef spirituel de toute l'armée. « Les portes des Latins, selon les expres» sions d'un chroniqueur arménien, s'ouvrirent donc, et d'in» nombrables armées sortirent de l'Occident. » 600,000 croisés se trouvèrent réunis sous les murs de Constantinople. L'empereur Alexis trembla devant ce déluge de défenseurs. « Si quel» qu'un désire savoir le nombre des croisés, dit la princesse » impériale Anne Comnène, qui s'est faite l'historiographe de

(1) MICHAUD, *Histoire des Croisades*.

(2) Courte-Cuisse.

» son père, qu'il compte les grains de sable de la mer, les étoiles » du ciel, les feuilles et les fleurs qui croissent au printemps. » Mais je n'ai pas le courage, ajoute la dédaigneuse fille des Cé- » sars, d'entreprendre la liste des chefs : les noms barbares des » Francs gâteraient mon récit. » Le quartier général de l'armée des croisés était campé dans la magnifique vallée de Bouyouck-Déré, sur la rive droite du Bosphore, où le voyageur visite avec respect un vaste platane qui porte le nom de Godefroi de Bouillon. Les troupes couvraient le plateau de Maltépé, au nord-est de Constantinople. L'élite de l'Europe était là, avec son indomptable courage et sa passion des conquêtes. Les tergiversations d'Alexis Comnène, ses exigences, la duplicité grecque, irritèrent plus d'une fois l'humeur ardente des croisés. L'idée de fonder, à Constantinople, un empire latin, qui deviendrait comme le boulevard de la chrétienté contre les infidèles, traversa la pensée de quelques chefs : mais l'esprit de modération triompha, et l'armée prit la route de la Bithynie, ralliant sur son passage Pierre l'Ermite et les restes de sa malheureuse expédition. Nicée, Antioche de Pisidie sont emportées d'assaut et remises au pouvoir d'Alexis Comnène. Le sultan Seldjoucide Kilidi-Arslan attendait les croisés, dans les plaines de Dorylée, à la tête de 300,000 hommes. Bohémond, Tancrède, le duc Robert de Normandie, arrivés les premiers, résistent, pendant la moitié du jour, à ce déluge d'ennemis. La victoire était encore incertaine quand l'arrière-garde, commandée par Godefroi de Bouillon, fait resplendir ses lances étincelantes sur les hauteurs de Dorylée. Kilidi-Arslan est vaincu; il prend la fuite laissant 20,000 morts sur le champ de bataille (25 juin 1097). La victoire de Dorylée ouvrait aux Latins les portes de l'Orient. Édesse est prise, Baudoin de Flandre en est proclamé roi, et un chevalier français règne ainsi sur les plus riches provinces de l'ancien royaume d'Assyrie. Après un siége de huit mois, les croisés entrent dans l'opulente cité d'Antioche, y découvrent miraculeusement la sainte lance, dont un soldat romain perça le cœur de Jésus-Christ en croix. Cette précieuse relique est dès lors portée en tête des bataillons, et devient un nouveau gage de victoire. Un triste événement vient pourtant affliger les croisés : la peste enlève le

saint évêque du Puy, Adhémar de Monteil, légat du Pape. En mandant cette nouvelle à Urbain II, ils lui disent : « C'est à » Antioche que le nom chrétien a pris naissance; c'est là que » saint Pierre avait d'abord établi la chaire apostolique. Vous » qui êtes le vicaire de saint Pierre, venez vous asseoir sur son » siége, et y livrer des combats pacifiques; car nous avons » vaincu les Turcs et les païens; mais pour les Grecs, les Armé- » niens, les Syriens, les Jacobites, nous n'avons pu les ramener » à l'unité. C'est ce qui nous engage à vous prier de venir vous » placer à notre tête. Vous trouverez en nous des enfants soumis » et dociles; vous aurez la gloire d'éteindre toutes les hérésies, » et de réunir par là le monde entier sous votre obéissance. » Bohémond, prince de Tarente, fut déclaré roi de la nouvelle conquête; et les croisés poursuivirent leur marche sur Jérusalem. L'armée, épuisée par les garnisons laissées dans les principautés d'Édesse et d'Antioche, par les nombreux combats déjà livrés, par les désertions, par les privations et les fatigues, par la famine et la peste, n'était plus que de 50,000 hommes; mais c'était l'élite des guerriers chrétiens : ils avaient à leur tête Godefroi de Bouillon, et ils allaient à la conquête de Jérusalem !

13. Lorsqu'ils eurent gravi la dernière montagne qui les séparait de la ville sainte, les premiers qui en aperçurent les remparts s'écrièrent avec transport : « Jérusalem ! Jérusalem ! » Ce nom sacré vola de rang en rang et retentit dans les vallées où se trouvait encore l'arrière-garde. L'armée tout entière se prosterna sur cette terre bénie, et ces hommes d'armes, éprouvés par tant de combats, fondirent en pleurs. « O bon Jésus, dit Robert-le- » Moine, témoin oculaire, lorsque vos guerriers virent les murs » de cette Jérusalem terrestre, combien de larmes coulèrent de » leurs yeux ! Ils inclinèrent leurs fronts dans la poussière où » s'étaient imprimés vos pas. Puis, se relevant tous, ils répé- » tèrent ensemble : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* et renouvelèrent » le serment prononcé tant de fois, de délivrer Jérusalem. » L'armée s'avança nu-pieds sous les murs de Sion, en chantant ces paroles d'Isaïe : *Leva in circuitu oculos tuos, et vide : omnes isti congregati sunt, venerunt tibi.* La place fut investie. Un plateau, couvert d'oliviers, s'étend sur le côté septentrional : Godefroi

de Bouillon, Robert de Normandie, Robert de Flandre, dressèrent leurs tentes au milieu de cette esplanade. Leur camp occupait tout l'espace entre la *Grotte de Jérémie* et les *Sépulcres des rois*. Tancrède planta ses pavillons à la droite de Godefroi et des deux Robert. Après le camp de Tancrède, venait celui de Raymond, comte de Toulouse, en face de la porte du couchant. Cette position ne lui permettant pas de concourir utilement au siége, il transporta une partie de son camp vers le côté méridional de la ville, sur la montagne de Sion. Les dispositions militaires des chrétiens laissaient libres les côtés de la ville, défendus, au midi, par la vallée de Gihon ou de Siloé; à l'orient, par la vallée de Josaphat. La cité sainte ne fut donc investie qu'à moitié par les pèlerins. Seulement, on avait établi, sur le mont des Oliviers, un camp de surveillance. Jérusalem était défendue par une garnison égyptienne de 40,000 hommes; de plus, 20,000 habitants avaient pris les armes. Les assiégeants se trouvaient ainsi inférieurs en nombre. Ils manquaient de machines de guerre pour escalader les remparts; ils ne pouvaient espérer de réduire par la famine, une ville qu'ils étaient obligés de laisser ouverte par deux côtés, sur une campagne fertile. Cependant, les ardeurs dévorantes de l'été avaient commencé au moment où les croisés étaient arrivés devant Jérusalem. Le torrent de Cédron était desséché; toutes les citernes du voisinage avaient été comblées ou empoisonnées. La fontaine de Siloé, qui coulait par intervalles, ne pouvait suffire à la multitude des pèlerins. Sous un ciel de feu, au milieu d'une plaine ardente, l'armée chrétienne se trouvait en proie à toutes les horreurs de la soif. Le découragement s'empara des croisés. Les plus fervents n'attendant que la mort, s'approchaient des murailles de Jérusalem, en baisaient respectueusement les pierres et disaient en pleurant : « O Jérusalem ! » reçois nos derniers soupirs ! Que tes remparts tombent sur nous, » et que la sainte poussière qui t'environne recouvre nos ossements ! » L'arrivée inopinée au port de Joppé, d'une flotte génoise chargée de munitions et de provisions de toute espèce, ranima leur courage abattu. Des ingénieurs et des charpentiers génois, sous l'habile direction de Gaston de Béarn, construisirent, avec le bois de la forêt des oliviers, des machines de guerre,

des tours roulantes de la hauteur des remparts, munies de ponts-levis qui s'abaissaient à volonté sur les murailles. Quand tout fut prêt, l'assaut général fut indiqué pour le 14 juillet 1099. Dès la pointe du jour, les hommes d'armes, les machines de guerre, tout s'ébranle à la fois. Les tours roulantes s'approchent des murs. Sur la plus haute plate-forme de la sienne, Godefroi de Bouillon apparaît, accompagné d'Eustache, son frère, animant les siens par son exemple. « Chacun des javelots qu'il lançait, » disent les chroniqueurs du temps, portait la mort dans les » rangs des infidèles. » Raymond, Tancrède, les deux Robert, combattaient également au milieu de leurs soldats. Tous étaient animés de la même ardeur, tous brûlaient du désir de planter la croix sur les murs de Jérusalem. L'assaut dura douze heures entières, et la nuit vint séparer les combattants. Le jour suivant ramena les mêmes combats et les mêmes dangers. Le premier choc fut terrible. Les chrétiens, irrités de la résistance qu'ils avaient trouvée la veille, combattaient avec fureur. Les Musulmans du haut des tours et des remparts, lançaient sur les assaillants des torches enflammées, des pots de feu grégeois. Monté sur sa forteresse roulante, que distinguait une grande croix arborée au sommet, Godefroi de Bouillon portait la confusion et le ravage dans les bataillons ennemis, par l'incessante activité de son attaque. A la vue de cette croix qui semblait les défier, les Musulmans réunirent contre le duc de Lorraine tous leurs efforts et dirigèrent sur sa forteresse tous les traits et tous les projectiles enflammés que vomissaient sans cesse leurs redoutables machines. Intrépide et calme au milieu du danger, entouré de morts et de mourants, ayant déjà vu tomber à ses pieds son écuyer et plusieurs des soldats qui l'environnaient, le héros continuait à donner des ordres, à encourager les siens de la voix, de l'exemple et du geste. Cependant les chrétiens étaient repoussés; le feu grégeois enveloppait les machines de guerre de ses flammes inextinguibles, qui s'attachaient aux guerriers bardés de fer, et dévoraient jusqu'à leurs cuirasses et leurs boucliers. Il était trois heures : moment solennel où le Sauveur était mort sur la croix. Tout à coup le bruit se répand dans l'armée que le saint pontife Adhémar et plusieurs croisés, morts pendant le

siége, viennent de paraître à la tête des chrétiens, et d'arborer l'étendard de la croix sur les tours de Jérusalem. On dit que saint Georges est descendu pour combattre avec les soldats du Christ. Les croisés, animés d'une nouvelle ardeur, reviennent à la charge. La tour de Godefroi de Bouillon s'avance au milieu d'une grêle de pierres, de traits, de feu grégeois, et laisse tomber son pont-levis sur la muraille. Les chrétiens lancent en même temps des dards enflammés contre les machines des Musulmans, contre les sacs de paille et les ballots de laine qui recouvraient les derniers murs de la ville. Le vent allume la flamme et la pousse contre les infidèles. Enveloppés de tourbillons de feu et de fumée, ils reculent à l'aspect des lances et des épées des croisés. Godefroi, précédé des deux frères Léthalde et Engelbert de Tournai, suivi de Baudoin du Bourg, de son frère Eustache, enfonce les ennemis, les poursuit et s'élance sur leurs traces dans Jérusalem. Tancrède et les deux Robert imitent leur exemple. La porte Saint-Etienne est enfoncée à coups de hache; la ville sainte est délivrée, et retentit du cri de victoire : *Dieu le veut! Dieu le veut!* — Les croisés, réunis dans Jérusalem, s'embrassent en pleurant de joie. On poursuit les Musulmans réfugiés dans la mosquée d'Omar, sur l'emplacement du temple. « Dans le temple » et sous le portique de la mosquée, dit Raymond d'Agiles, té- » moin oculaire, le sang s'élevait jusqu'aux genoux et jusqu'au » frein des chevaux. » Cependant, le pieux Godefroi s'était abstenu du carnage depuis qu'il avait posé le pied dans Jérusalem. Il quitta ses compagnons, et, suivi de trois serviteurs, se rendit, sans armes et pieds nus, à l'église du Saint-Sépulcre. Bientôt la nouvelle de cet acte de dévotion se répand dans l'armée chrétienne : aussitôt toutes les vengeances, toutes les fureurs s'apaisent; les croisés se dépouillent de leurs habits ensanglantés, font retentir Jérusalem de leurs sanglots, et, conduits par Pierre l'Ermite, marchent ensemble, les pieds nus, la tête découverte, vers l'église de la Résurrection. Le bruit du combat avait cessé; le silence régnait sur les places publiques et sur les remparts; on n'entendait plus dans la ville sainte que les cantiques de la pénitence et ces paroles d'Isaïe : *Lætamini cum Jerusalem, et exultate in ea omnes qui diligitis eam : gaudete cum eâ gaudio,*

universi qui lugetis super eam (1). Les valeureux croisés, entrés à Jérusalem en soldats, s'y étaient changés en pèlerins. La vraie croix, enlevée autrefois par Chosroès, et rapportée à Jérusalem par Héraclius, fut exposée à leurs regards. « *De ceste » chose*, dit une vieille chronique, *furent les chrestiens si joyeux, » comme s'ils eussent veu le corps de Jésus-Christ pendu dessus » icelle.* » Elle fut promenée en triomphe dans les rues de Jérusalem, et replacée solennellement dans l'église de la Résurrection. Dix jours après, Godefroi de Bouillon était, par le suffrage unanime de l'armée, élu roi de Jérusalem. Les croisés le conduisirent en triomphe à l'église du Saint-Sépulcre, où il prêta serment de respecter les lois de l'honneur et de la justice. On voulut lui remettre le diadème et les insignes de la royauté. « Jamais, » dit le héros chrétien, je ne porterai une couronne d'or, dans » une ville où le Sauveur du monde a été couronné d'épines. » Il se contenta du titre modeste de *baron du Saint-Sépulcre*. La conquête fut organisée; on fonda les comtés de Tibériade, de Tripoli, de Galilée, de Joppé, de Tyr, de Césarée, de Beyrouth et d'Héraclée. La législation connue sous le nom des *Assises de Jérusalem*, régularisa le système administratif du nouveau royaume chrétien, en le modelant sur le régime féodal des nations européennes.

14. La nouvelle du succès de la première croisade excita dans l'univers chrétien une immense allégresse. Elle arriva en Europe quelques jours après la mort d'Urbain II (29 juillet 1092), qui ne put ainsi voir réalisé son vœu le plus ardent et le plus cher. Le pieux et zélé Pontife avait célébré deux nouveaux conciles : celui de Bari (1097), où saint Anselme avait éloquemment établi la procession du Saint-Esprit, contre les députés grecs d'Alexis Comnène; et le concile de Rome (1098), où furent confirmés les décrets de Clermont. Le saint archevêque de Cantorbéry avait trouvé, à Rome, une hospitalité digne de son mérite et de ses vertus. Urbain II avait voulu qu'il fût logé dans le pa-

(1) *Is.* 66, ℣ 10. « Réjouissez-vous avec Jérusalem, tressaillez d'allégresse, » vous tous qui l'aimez. Faites éclater vos transports de joie, vous tous qui » pleuriez sur son sort. »

lais pontifical. Il se proposait d'être le médiateur d'une réconciliation entre Anselme et le roi d'Angleterre. La mort ne lui en laissa pas le temps. Urbain II fut un Pape illustre. En réalisant, par les croisades, un des plus grands desseins de saint Grégoire VII, il a acquis un titre immortel de gloire auprès de la postérité. « N'apercevoir dans les croisades, dit M. de Châ- » teaubriand, que des pèlerins armés qui courent délivrer un » tombeau en Palestine, c'est montrer une vue très bornée en » histoire; il s'agissait non-seulement de la délivrance de ce » tombeau sacré, mais encore de savoir qui devait l'empor- » ter sur la terre, ou d'un culte ennemi de la civilisation, favo- » rable par système à l'ignorance, au despotisme, à l'esclavage; » ou d'un culte qui a fait revivre chez les modernes le génie de » la docte antiquité et aboli la servitude (1). » Pendant que ces chevaleresques expéditions ouvraient aux âmes belliqueuses une carrière de glorieux exploits, de pieuses retraites étaient fondées pour les cœurs qu'un attrait particulier poussait vers la solitude. Saint Robert, abbé de Molesme, instituait la célèbre abbaye de Citeaux, avec vingt-huit religieux, décidés, comme lui, à pratiquer la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur primitive. Le bienheureux Albéric, son successeur, acheva son œuvre par la sagesse des règlements qu'il composa. Les religieux de Citeaux s'appelèrent les *moines blancs*, à cause de la couleur de leurs vêtements, par opposition avec les *moines noirs*, de l'ordre de Cluny. Dans le même temps, le bienheureux Robert d'Arbrissel, au diocèse de Rennes, élevait, dans le désert de Fontevrault, sur les limites de l'Anjou et du Poitou, deux grands monastères. l'un de femmes et l'autre d'hommes. La règle de Fontevrault offrit cette particularité que, depuis la mort du bienheureux Robert d'Arbrissel, la direction générale de l'ordre, qui comprenait des monastères des deux sexes, fut toujours confiée à une abbesse.

§ 2. Pontificat de Pascal II (13 août 1099-18 janvier 1118).

15. Le XIIe siècle commença, avec le pontificat de Pas-

(1) *Itinéraire de Paris à Jérusalem.*

cal II, au milieu des troubles que les investitures avaient fait naître entre le sacerdoce et l'empire. L'antipape Guibert, réduit à un petit nombre de partisans obstinés, prolongeait son schisme à Albane. Après l'élection de Pascal II, il se vit chassé de ce dernier asile, et alla mourir, fugitif et abandonné, à Citta di Castello (1100). Il y avait alors vingt-trois ans qu'il avait levé, pour la première fois, l'étendard de la révolte contre saint Grégoire VII. La mort de Guibert ne rendit pas sur-le-champ le repos à l'Eglise. Les schismatiques lui donnèrent pour successeur Albert, qui tomba aux mains des catholiques le jour même de son élection, et alla expier ses ambitieuses prétentions dans la forteresse de Saint-Laurent. Théodoric, nommé après lui, subit le même sort trois ans après : le monastère de Lara lui servit de prison. Les henriciens élurent à sa place un clerc appelé Maginulfe, qui prit le nom de Sylvestre IV. Chassé honteusement de Rome, il mourut en exil dans la plus affreuse misère.

16. Cependant Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, venait de mourir sans laisser d'enfants. Une flèche, lancée par imprudence dans une chasse à Winchester, avait mis fin à ses jours. Par droit légitime de succession, le trône vacant appartenait à Robert Courte-Heuze, duc de Normandie, frère du monarque défunt. Mais Robert était parti pour la croisade. Henri (1), le plus jeune des fils du Conquérant, profita de cette circonstance pour se faire un héritage. Il gagna, à force de présents, les principaux seigneurs d'Angleterre, et assura la couronne sur sa tête. Ses premiers actes relevèrent les espérances des catholiques fidèles. Il rappela saint Anselme, promit de suivre ses avis, et épousa, à la sollicitation du pieux archevêque, la princesse Mathilde, fille de la reine sainte Marguerite et de saint Malcom, roi d'Ecosse. Il rendit à l'Eglise ses anciennes immunités, et fit le serment de ne pas vendre les bénéfices vacants. Cette conduite n'était que le fait d'une habile politique. Henri Ier avait besoin du suffrage d'Anselme pour affermir son pouvoir récent. Quand il se crut assez fort pour se passer du concours du saint arche-

(1) On lui avait donné le surnom de Beau-Clerc, à cause de sa finesse et de son habileté.

vêque, il lui fit signifier de le rétablir dans tous les droits de Guillaume-le-Roux, et de lui laisser donner des investitures par la crosse et l'anneau. Saint Anselme ne répondit que par un généreux refus, et reprit encore une fois le chemin de l'exil. Après son départ, Henri fit saisir, au profit du trésor royal, tous les revenus de l'archevêché. Cependant le pape Pascal II prit en main la cause de la vertu persécutée. « La prétention que vous » élevez, écrivit-il au roi d'Angleterre, ne saurait être admise » par l'Eglise catholique. Laissez-nous vous rappeler le mot de » saint Ambroise à l'empereur Théodose-le-Grand : *Ne vous » faites pas ce tort, ô prince! de croire que la dignité royale » vous donne quelque droit sur les choses divines. Les palais » appartiennent à l'empereur, les églises à l'évêque.* Ne croyez » pas, seigneur, que nous voulions rien diminuer de votre puis- » sance, ou nous attribuer rien de nouveau dans la promotion » des évêques. Vous ne pouvez, selon Dieu, exercer ce droit, et » nous ne pouvons vous l'accorder qu'au préjudice de votre salut » et du nôtre. » Le roi d'Angleterre avait fait partir pour Rome deux députés chargés d'obtenir du Pape la confirmation du droit d'investiture. Une conférence entre le souverain Pontife et ces députés eut lieu aussitôt leur arrivée à Rome. L'un d'eux, dans la chaleur de la discussion, s'emporta jusqu'à dire : « Quelles » que soient les raisons qu'on allègue, je veux que tous les assis- » tants sachent que le roi, mon maître, ne souffrira jamais d'être » privé du droit d'investiture, dût-il lui en coûter son royaume. » — Sachez donc, reprit le souverain Pontife, que le Pape Pascal » ne lui permettra jamais de garder le droit abusif des investi- » tures, dût-il lui en coûter la vie! » Cédant toutefois à des conseils plus modérés, le roi d'Angleterre se réconcilia avec saint Anselme. L'entrevue de l'archevêque proscrit et de Henri Ier eut lieu à l'abbaye du Bec, où le prélat était venu, dans les souvenirs de sa glorieuse jeunesse, se reposer des agitations de sa laborieuse carrière. Henri, content de recevoir l'hommage des évêques élus, renonça à donner l'investiture par la crosse et l'anneau. Cet accord fut sanctionné dans le concile de Londres (1107). Saint Anselme mourut deux ans plus tard (1109), laissant au siége de Cantorbéry d'illustres exemples de fermeté

épiscopales qui ne devaient pas rester stériles. En même temps qu'il avait généreusement combattu pour le maintien de la discipline et des droits ecclésiastiques, il avait eu la gloire de restaurer la philosophie chrétienne et d'inaugurer la théologie scolastique. A sa mort, le royaume d'Angleterre était en paix avec l'Eglise. La France, sous le gouvernement de Louis VI le Gros, que Philippe Ier venait d'associer au trône, oubliait les scandales du dernier règne, et resserrait les liens qui l'unissaient au Saint-Siége.

17. L'Italie et l'Allemagne étaient toujours agitées par les tentatives schismatiques de Henri IV, dont la vie ne se prolongeait que pour multiplier les troubles et les discordes. La main de Dieu s'appesantissait cependant sur sa tête ; mais ni les revers, ni les calamités, ni les chagrins domestiques, ni les malheurs des peuples ne pouvaient fléchir ce caractère opiniâtre. Son fils aîné, Conrad, était mort (1101); Henri, le plus jeune, qu'il fit sacrer roi à Mayence (1102), se déclara à son tour contre son père et contre le schisme. « Je veux, dit-il, me soumettre à l'autorité de Pas- » cal II, pape légitime. » La Saxe tout entière se rangea sous ses drapeaux. Ce malheureux pays, tant de fois victime de l'ambition et de la cruauté de Henri IV, saisissait avidement toutes les occasions de recouvrer l'indépendance et la liberté. Dans un concile réuni à Northus (1105), les seigneurs et les évêques saxons jurèrent de combattre pour le jeune roi et de demeurer inviolablement attachés au pape Pascal II. Le jeune roi Henri V parut plusieurs fois au concile; il y montra une modestie, une sensibilité, un à-propos qui charmèrent tous les cœurs. En parlant de sa lutte avec Henri IV, son père, les larmes lui venaient aux yeux. « Dieu m'est témoin, disait-il, que ce n'est pas un
» motif d'ambition qui me pousse à prendre en main le pouvoir.
» Je ne saurais, sans verser des larmes, songer à la possibilité
» cruelle pour le cœur d'un fils, de voir mon seigneur et père
» déposé de la dignité royale. J'ai toujours eu compassion de sa
» désobéissance et de son opiniâtreté ; et, s'il veut se soumettre
» à saint Pierre et à ses successeurs, je suis prêt à lui obéir
» comme le plus humble de ses sujets. » Ces sentiments honoraient le jeune prince et lui conquirent toutes les sympathies. En

les rapprochant des violences que Henri V, affermi sur le trône, ne craignit pas d'exercer sur la personne sacrée du souverain Pontife, il est permis de douter de leur sincérité. Mais peut-être la jeunesse a-t-elle des élans de générosité, de noblesse et de grandeur qui se pervertissent sous le souffle de la flatterie et aux conseils de l'ambition et de l'intérêt. Quoi qu'il en soit, le concile de Northus valut à Henri V des partisans dévoués. Les deux armées, du père et du fils, se rencontrèrent bientôt sur les bords du Danube, non loin de Ratisbonne. La désertion se mit dans les rangs de Henri IV, qui s'échappa avec peine, escorté d'un petit nombre de serviteurs fidèles. Une diète générale de toute l'Allemagne fut indiquée à Mayence pour terminer le débat par une sentence définitive.

18. Henri IV n'épargna rien pour rallier le monde catholique à sa cause. Malgré l'excommunication dont il était frappé, malgré ses liaisons notoires avec les antipapes, successeurs de Guibert, il écrivit au pape Pascal II pour essayer avec lui une réconciliation. « Notre propre fils, lui dit-il, l'enfant de notre » tendresse, que nous avions aimé jusqu'à l'élever sur le trône, » n'a pas rougi de lever contre nous l'étendard de la révolte. On » nous conseillait de le poursuivre sans délai, les armes à la » main, mais nous avons mieux aimé différer encore la ven» geance, afin que personne, en Italie et en Allemagne, ne » puisse nous imputer le sang qui va couler. Vous êtes un homme » prudent et sage; la charité inspire toutes vos démarches, et » vous désirez l'unité de l'Eglise et la paix de l'Europe. Nous » vous envoyons donc ce député pour savoir si vous voulez » sceller avec nous une alliance, sans préjudice de ma dignité et » de mes droits souverains, tels que les ont exercés mon père, » mon aïeul et mes autres prédécesseurs; à la charge, de mon » côté, de vous conserver la dignité apostolique comme mes » prédécesseurs ont fait pour les vôtres. » Ces protestations d'un roi tant de fois parjure, ne changèrent rien à la marche des événements. La diète générale du royaume teutonique s'ouvrit au jour fixé (Noël 1105). Elle fut la plus nombreuse qu'on eût vue depuis un siècle. Richard, évêque d'Albane, et Guebhard, évêque de Constance, légats du Pape, lurent aux seigneurs

assemblés la sentence d'excommunication « *contre Henri-le-* » *Vieux, se disant empereur,* » et le déclarèrent « *retranché du* » *sein de l'Eglise catholique.* » Ce prince avait été arrêté à Bingen, où il était gardé à vue dans la forteresse. Les seigneurs les plus influents de la diète ouvrirent avec lui des conférences à Ingelheim où on l'amena. Ils lui persuadèrent, pour mettre fin aux maux de l'Allemagne, de renoncer en faveur de son fils à la couronne et à l'empire. Henri IV, qui ne voyait plus d'autre espoir de recouvrer sa liberté, se prêta à tout ce qu'on voulut. Introduit à la diète : « Je jure, dit-il, que je renonce volontaire- » ment et de mon plein gré au pouvoir royal. Je veux désormais » vivre dans la retraite pour ne songer plus qu'au salut de mon » âme. » Se jetant alors aux pieds du légat Richard, il lui demanda l'absolution des censures ecclésiastiques qu'il avait encourues. Il remit ensuite entre les mains de son fils les insignes de la royauté et de l'empire, la croix, la lance, le sceptre, le globe et la couronne. « Je vous souhaite, lui dit-il, longue vie et » prospérité. Evêques et seigneurs, qui m'écoutez pour la der- » nière fois, ajouta-t-il en pleurant, je vous recommande mon » fils. Le vieux roi Henri IV ne veut plus désormais que tra- » vailler dans la solitude à son salut éternel, suivant les décrets » du Pape et l'intention de la sainte Eglise. » Après ces paroles solennelles, les légats, les seigneurs et les évêques confirmèrent l'élection de Henri V et le proclamèrent seul et unique roi de Germanie. On jura l'abolition des investitures. Les évêques simoniaques ou schismatiques furent déposés de leurs siéges et remplacés par des prelats catholiques. La paix semblait définitivement rendue à l'Eglise. L'œuvre de saint Grégoire VII paraissait enfin accomplie.

19. Cependant Henri IV revint bientôt sur son abdication forcée. A peine rendu à la liberté, il se retira à Liége où le peuple lui était dévoué; de là, il écrivit au roi de France, Louis-le-Gros, pour protester contre tout ce qui s'était fait à la diète de Mayence. Il se plaignait amèrement de son fils, et du Pape. « Par » les liens de la parenté et de l'amitié qui nous unissent, disait-il » en terminant, par l'intérêt commun de toutes les couronnes, » je vous conjure de venger l'injure que j'ai soufferte, et de ne

» pas laisser impuni l'exemple d'une si noire trahison. » Henri IV reprit donc les armes; il réunit autour de lui un assez grand nombre de partisans et se prépara à se défendre à Liége. Henri V, de son côté, accourut à la tête d'une armée; les hostilités allaient recommencer avec une nouvelle fureur. Henri-le-Vieux multipliait les appels et les protestations. « Nous en appelons au pape » Pascal II, disait-il dans une dernière lettre adressée aux » évêques et aux seigneurs d'Allemagne. Par le respect que vous » devez à la sainte Eglise romaine, pour l'honneur de l'empire » teutonique, nous vous supplions d'obtenir de notre fils qu'il » congédie son armée, et qu'il concerte avec nous des mesures » propres à rétablir la paix du royaume. S'il persiste dans ses » refus obstinés, nous en faisons, par ces présentes, notre pro- » testation solennelle à Dieu, à la sainte Vierge, au bienheureux » apôtre Pierre, à tous les saints du ciel, à tous les catholiques » de la terre. Nous en avons appelé, et nous en appelons pour la » troisième fois, au seigneur Pascal, Pontife romain, au Saint- » Siége universel et à l'Eglise romaine. » De telles paroles, chez un tel prince, sont remarquables. Pendant quarante ans, il avait persécuté les Papes, et le voilà réduit à implorer contre son propre fils ces mêmes Papes, cette même Eglise romaine, dont il avait si longtemps méprisé l'autorité! Cette lettre, cet appel suprême à la Papauté, fut le dernier acte d'un règne consacré à maudire la Papauté. Henri IV mourut inopinément à Liége, dans la cinquante-cinquième année de son âge (7 août 1106); il était monté sur le trône à six ans. Ainsi finit le rebelle disciple de saint Grégoire VII, l'implacable adversaire de l'Eglise romaine dont il avait été le pupille. Il avait vu grandir, tous les jours, la pensée qu'il avait voulu abattre : il succombait à la lutte dont il avait cru sortir vainqueur. L'anathème de l'Eglise l'atteignit jusque dans la tombe. On lui refusa les honneurs de la la sépulture chrétienne, et son cadavre, transporté à Spire, demeura cinq ans dans un cercueil de pierre hors de l'enceinte de la cathédrale. La nouvelle de sa mort fut accueillie par l'univers catholique comme un signal de délivrance. « Le peuple » d'Israël, dit Conrad d'Usperg, écrivain contemporain, ne fit » pas plus éclater ses transports d'allégresse lorsque l'impie

» Pharaon eut été submergé dans les flots de la mer Rouge (1).»

20. Les malheurs de l'Eglise n'étaient cependant pas arrivés à leur terme. Henri V, que la mort de son père consolidait sur le trône d'Allemagne, oublia bientôt les serments de sa jeunesse. Le charme du pouvoir l'enivra. Il affichait hautement ses prétentions à revendiquer le droit des investitures. Pascal II se préparait à faire le voyage d'Allemagne pour achever, par sa présence, la pacification de ce malheureux pays. En apprenant les nouvelles dispositions de Henri V : « Les portes de la Germanie ne sont point encore ouvertes, » dit-il, et, changeant son itinéraire, il vint en France, où les populations empressées rivalisèrent de zèle pour accueillir le vicaire de Jésus-Christ. A Saint-Denis, les deux rois, Philippe Ier et Louis-le-Gros, son fils, vinrent trouver le Pontife et se prosternèrent à ses pieds. Le Pape les releva, et les pria « de protéger l'Eglise romaine » contre ses ennemis, à l'exemple de Charlemagne et des autres » rois, leurs prédécesseurs, et de la défendre contre les entreprises sacriléges de Henri V de Germanie. » Une conférence avec les ambassadeurs de ce prince avait été indiquée par le Pape à Châlons-sur-Marne. Le chancelier Albert, l'archevêque de Trèves, l'évêque d'Halberstadt, l'évêque de Munster, une foule de seigneurs allemands, s'y rendirent, au nom de Henri V. L'archevêque de Trèves exposa ainsi les prétentions de son maître : « Dès le temps de nos prédécesseurs, hommes saints et » apostoliques, dès les jours de saint Grégoire-le-Grand, on » reconnaissait aux empereurs le droit de confirmer l'élection » des Pontifes. Si le sujet élu en est digne, il reçoit du prince » l'investiture des régales (2), par la crosse et l'anneau. C'est, » en effet, à ce titre seul qu'il peut posséder les villes, les châ» teaux, les péages et les autres droits qui relèvent de la dignité

(1) Les violences de Henri IV contre l'Eglise et la Papauté avaient eu un tel retentissement dans le monde catholique, que l'opinion publique regardait ce prince comme l'Antechrist. La question : *si l'Antechrist est né?* fut solennellement posée au concile de Florence, présidé par Pascal II (1106). On conçoit facilement que cette question ne fut point résolue.

(2) Ce que l'on nommait ici *régales* sont les droits et fiefs temporels qui relevaient, comme tels, de la suzeraineté du roi.

» impériale.» L'évêque de Plaisance répondit, au nom du Pape : « Ce serait un attentat contre Dieu et l'honneur de l'Eglise, si le » prince avait le pouvoir de conférer l'investiture par la crosse » et l'anneau, emblèmes de la puissance spirituelle. Les évêques » profaneraient l'onction sainte qu'ils reçoivent à leur ordina- » tion, s'ils soumettaient leurs mains, consacrées par le corps et » le sang de notre Seigneur, aux mains d'un laïque ensanglan- » tées par l'épée. » Ces nobles paroles soulevèrent parmi les Allemands une véritable tempête. « Ce ne sera point ici, s'é- » crièrent-ils, que la question sera résolue. Nous la trancherons » à Rome, à coups d'épée (1106)! »

21. La menace devait se réaliser. Henri V annonçait l'intention de se rendre à Rome, pour y recevoir, des mains du Pape, la couronne impériale. Après quatre années de préparatifs, il prit la route d'Italie, suivi d'une armée formidable. Toutes les villes qui essayaient la résistance étaient livrées aux flammes et rasées. La terreur précédait l'approche des troupes impériales, et leur passage était marqué par des ruines. De Florence, où il passa les fêtes de Noël (1110), Henri régla, par message, les conditions de son couronnement avec le Pape. Elles furent ainsi déterminées : « Le jour de son sacre, Henri renoncera, par écrit, » à toutes les investitures des Eglises. Il en fera le serment entre » les mains du Pape, en présence du clergé et du peuple. Il » jurera de laisser les Eglises jouir en liberté de leurs domaines. » Il confirmera le Saint-Siége dans la jouissance des patrimoines » et des fiefs qui lui appartiennent, à l'exemple de Charlemagne » et des autres princes, ses prédécesseurs. A ces conditions, le » Pape couronnera Henri V, et le reconnaîtra en qualité d'em- » pereur. Il l'aidera à maintenir son autorité en Germanie; et il » défendra aux évêques d'usurper les régales, et de rien entre- » prendre, à l'avenir, contre les droits du prince. » Ces conventions arrêtées et ratifiées de part et d'autre, le roi fit son entrée à Rome, le dimanche 11 février 1111, précédé d'une multitude infinie de peuple qui portait des rameaux verts, des palmes et des fleurs. L'allégresse publique ne devait pas être de longue durée.

Le Pape attendait Henri V sur les degrés de la basilique de

Saint-Pierre. Le roi ne voulut entrer dans l'église qu'après l'avoir fait entourer par ses soldats, qui occupèrent en même temps tous les postes du voisinage. Quand il eut déployé autour de lui cet appareil militaire, il somma Pascal II de tenir sa promesse et de procéder à la cérémonie du couronnement. Le Pape répondit qu'il fallait d'abord, suivant la convention de Florence, que Henri renonçât solennellement au prétendu droit des investitures. « La convention de Florence est nulle de plein droit! » s'écrièrent les évêques allemands. Elle est formellement contraire au précepte divin de l'Evangile, qui ordonne de *rendre à César ce qui appartient à César.* » Le Pape protesta qu'il ne couronnerait jamais un roi parjure. Les négociations se prolongèrent tout le jour; le Pontife demeura inébranlable. Alors commença, dans l'église de Saint-Pierre, une des scènes les plus odieuses dont l'histoire ait gardé le souvenir. Les soldats envahissent le lieu saint; le Pape est gardé dans une étroite prison; un grand nombre d'évêques, de clercs et de laïques ont le même sort; les Allemands pillent les vases sacrés, les ornements précieux dont on avait décoré le sanctuaire pour le couronnement de leur roi. Les Italiens qui veulent défendre la majesté pontificale ainsi outragée, sont dépouillés, battus de verges et jetés au fond des cachots. Livrés à la brutalité d'une soldatesque effrénée, un grand nombre périssent dans les tourments. Cependant, la ville entière s'était émue à la nouvelle de ces cruautés et de la captivité de son Pontife. Les Romains usèrent de terribles représailles : ils massacrent les Allemands, se jettent avec fureur sur les troupes du roi Henri. Ce prince lui-même est renversé de cheval, dans le tumulte populaire, et blessé au visage. Othon, comte de Milan, se jette au milieu de l'émeute et parvient à sauver le roi. Il paie son dévouement de sa vie. Les Romains s'emparent de sa personne et assouvissent sur lui leur vengeance. Henri V profita des ténèbres de la nuit pour quitter Rome précipitamment. Il emmenait avec lui son auguste prisonnier, qu'il fit dépouiller des ornements pontificaux et lier avec des cordes comme un vil criminel.

22. Pendant deux mois on ne cessa d'employer les plus terribles menaces et les plus cruels traitements pour fléchir la cons-

tance de Pascal II, et le déterminer à reconnaître le droit d'investiture. Une dernière fois, les évêques d'Italie vinrent lui représenter la misère des prisonniers que la tyrannie de Henri V retenait dans les fers, loin de leur patrie et des objets de leur tendresse; la désolation de l'Eglise romaine, qui avait perdu presque tous ses cardinaux; le péril du schisme, qui allait renouveler les horreurs de la guerre. Vaincu par leurs larmes, et pleurant lui-même, le malheureux Pape s'écria : « Je suis donc » contraint de faire, pour la paix et la liberté de l'Eglise, ce que » j'aurais voulu éviter au prix de tout mon sang! » Un traité préalable fut conclu entre les deux partis. Enfin, le 3 avril 1111, le Pape signa la bulle accordant les investitures. Elle portait : « *Nous vous* concédons et confirmons la prérogative que nos » prédécesseurs ont conférée aux vôtres, savoir : que vous donniez l'investiture, par la crosse et l'anneau, aux évêques et aux » abbés de votre royaume, élus librement et sans simonie; et » qu'aucun ne puisse être consacré sans avoir reçu de vous l'in- » vestiture (1). » Quand ce traité fut signé, le Pape procéda solennellement au sacre de Henri V; et, le même jour, il rentra à Rome, où le peuple l'accueillit avec un tel enthousiasme, qu'il mit la journée entière pour arriver à son palais. Mais Pascal II ne jouissait point d'une liberté achetée si cher. Il songeait au

(1) Il est inutile de rappeler ici les principes que nous avons déjà posés à propos du Pape Libère. Pascal II, captif, chargé de fers, cède à la violence et signe la reconnaissance des investitures. L'homme a succombé à la faiblesse humaine : mais il n'y a rien dans ce fait qui détruise l'infaillibilité dogmatique du Pape, enseignant, en liberté, *ex cathedrâ*, une vérité de foi. Pascal II n'était pas libre; et *tout acte extorqué par la violence*, comme dit Bossuet, *est nul de plein droit*. La reconnaissance des investitures était-elle une hérésie formelle? Oui, si cette reconnaissance entraînait celle de la collation de la puissance spirituelle par le pouvoir temporel. Non, si cette reconnaissance n'allait qu'à permettre au roi de recevoir, par la crosse et l'anneau, l'hommage que les évêques devaient au suzerain, pour les domaines qu'ils tenaient de lui en qualité de vassaux. C'est évidemment dans ce dernier sens que Pascal II signa la reconnaissance du droit d'investiture; et ce double point de vue de la question explique pourquoi, pendant que les conciles condamnaient les investitures comme une hérésie, Yves de Chartres et d'autres évêques soutenaient la thèse contraire. En sorte que Pascal II, en les reconnaissant, succombait à une faiblesse qu'il déplora plus tard, mais qui ne constituait pas, à proprement parler, une hérésie.

déshonneur qu'un pareil acte jetterait sur son pontificat. L'œuvre de saint Grégoire VII détruite, la servitude de l'Eglise, le mouvement rétrograde qui allait reporter l'Europe catholique aux siècles de barbarie, ne laissaient point de paix à son esprit. Un grand nombre d'evêques et de cardinaux blâmaient le traité signé par force. Les conciles d'Italie et de France condamnaient les investitures et renouvelaient les excommunications contre Henri V. Un nouveau schisme menaçait l'Eglise.

23. Pour rendre le calme à sa conscience, et rassurer les catholiques alarmés, Pascal II convoqua un concile dans l'église de Latran. Il s'ouvrit le 12 mars 1112. Le Pape se présenta devant les évêques assemblés, s'accusa de sa faiblesse, se dépouilla des ornements pontificaux, et déclara qu'il était prêt, pour réparer sa faute, à abandonner la chaire de saint Pierre. Tous les Pères le supplièrent de conserver sa dignité : il y consentit. « Forcé par la violence dont j'étais victime, j'ai souscrit un » traité répréhensible, dit le Pape. Je désire que le mal soit ré- » paré, pour le salut de mon âme et l'honneur de l'Eglise. » Alors il protesta qu'il recevait tous les décrets des Papes, ses prédécesseurs, relatifs aux investitures et à la simonie. « J'ap- » prouve, ajouta-t-il, ce qu'ils ont approuvé; je condamne ce » qu'ils ont condamné; je défends tout ce qu'ont défendu Gré- » goire VII et Urbain II; et, avec la grâce de Dieu, je persévé- » rerai toujours dans ces sentiments. » Après ces paroles, Girard, évêque d'Angoulème, lut, au nom du Pape et du concile, la déclaration suivante : « Nous tous, assemblés en ce saint concile, » condamnons, par l'autorité ecclésiastique et le jugement du » Saint-Esprit, le privilége extorqué au pape Pascal, par la » violence du roi Henri. Nous le jugeons nul, et le cassons ab- » solument; nous défendons, sous peine d'excommunication, » qu'il ait aucune autorité. » Cet acte, signé par les évêques qui assistaient au concile, fut adressé à toutes les Eglises de l'univers catholique. Pour donner plus d'éclat encore à cette réparation, Pascal II écrivit, en particulier, à plusieurs évêques, pour leur rendre compte de ce qui s'était passé. « Je déclare nul, disait- » il à Guy, archevêque de Vienne, et je condamne à jamais le » traité relatif au privilége des investitures, signé par Henri V

» et par moi, au camp où j'étais retenu prisonnier. » En 1116, dans un autre concile tenu à Latran, le Pape revenant encore sur le traité des investitures : « J'avoue que j'ai failli, disait-il, » mais je vous conjure tous de prier Dieu qu'il me pardonne. » Pour ce fatal traité, que la violence m'a contraint de signer » dans le camp de Henri V, je le condamne par un anathème » solennel; je veux que la mémoire en soit à jamais odieuse, et » qu'il n'ait aucune autorité dans l'Eglise. » Il était impossible de rétracter, d'une manière plus franche et plus formelle, un acte de faiblesse que les circonstances avaient certainement rendu excusable.

24. Quant au fond même de la question, Baronius la juge ainsi : « La concession du droit des investitures, sous la réserve » de la liberté et de la canonicité de l'élection, consentie par le » pape Pascal II, ne constitue pas une hérésie. Mais soutenir » qu'il est de droit canonique que les laïques doivent donner des » investitures, ce que n'a jamais dit Pascal, voilà ce qui serait » une hérésie formelle. En effet, on introduirait ainsi dans » l'Eglise une erreur contraire à la doctrine des saints Pères, à » la tradition constante de tous les siècles, et à l'opinion même » des écrivains contemporains qui ont défendu Pascal. » La captivité du Pape et l'indigne conduite de Henri V avaient excité dans tout le monde chrétien une généreuse indignation. Les protestations du plus filial dévouement arrivèrent en foule au Siége apostolique à cette occasion. Hildebert, évêque du Mans, écrivait : « La pourpre des martyrs orne encore l'Eglise dans sa » vieillesse. La fureur des persécutions se rallume : elle veut » éteindre les restes de la foi dans le sang des enfants de Dieu. » Rome et le Siége apostolique sont en proie au pillage et à la » cruauté des Allemands. Le Pape est traîné en captivité; la » tiare pontificale est foulée aux pieds des méchants; la chaire » de la sainteté, qui domine toutes les nations, est renversée ! » Le général de l'armée du Christ est prisonnier : comment le » soldat tiendra-t-il ferme? » Yves de Chartres écrivit aussi au Pape, pour l'assurer de la part qu'il avait prise à ses malheurs. « Je n'ai cessé, disait-il, d'adresser mes prières à Celui qui sou- » tenait l'apôtre saint Pierre sur les flots, et qui sauva trois fois

» saint Paul du naufrage, pour qu'il daignât calmer la tempête » élevée contre le vaisseau de l'Eglise. » L'empereur Alexis Comnène lui-même envoya une députation à Pascal II, pour protester de son attachement au Siége apostolique, et déplorer les outrages faits à la personne sacrée du Pontife par le roi de Germanie.

25. Henri V voyait avec peine ces témoignages de vénération et d'amour prodigués au père commun des fidèles. La rétractation de Pascal II l'avait profondément irrité. En 1117, à la tête d'une nombreuse armée, il se dirigea de nouveau vers l'Italie. Chemin faisant, il s'empara de la succession de la grande comtesse Mathilde, sans respect pour les intentions tant de fois exprimées de cette princesse, qui, de son vivant, avait fait donation au Saint-Siége de tous ses Etats. Pascal II n'attendit pas l'arrivée de l'empereur à Rome; il se retira à Bénévent. Henri fit son entrée triomphale dans la Ville éternelle, et jura aux habitants qu'il venait au milieu d'eux avec les intentions les plus pacifiques. Le jour de Pâques, il voulut renouveler, en quelque sorte, dans l'église de Saint-Pierre, la cérémonie de son couronnement. Mais aucun prélat ne consentit à prêter son ministère à un prince qui envahissait Rome avec une armée ennemie, et en chassait le Pontife légitime. Henri avait auprès de lui, en qualité de légat apostolique, Maurice Bourdin, archevêque de Braga. Nouveau Judas, ce ministre infidèle trahit son maître. Il déposa la couronne impériale sur la tête de Henri V, pendant que le clergé et le peuple romain gémissaient de son indigne lâcheté. Maurice Bourdin devait bientôt souiller son nom d'un autre sacrilége. A la nouvelle de ce scandale, le Pape assembla un concile à Bénévent et excommunia l'archevêque apostat. Ce fut le dernier acte du règne de Pascal II, qui mourut, épuisé de fatigues et de travaux, le 18 janvier 1118, laissant à l'histoire le souvenir d'un instant de faiblesse, expié par des années de luttes courageuses et d'indomptable énergie.

26. Son pontificat, si fécond en orages, eut aussi ses consolations. Le royaume latin de Jérusalem étendait sa domination dans les plaines de l'Asie. Les antiques cités, aux souvenirs bibliques, de Charres en Mésopotamie, de Tyr, de Sidon, de Tibé-

riade, de Joppé, tombaient successivement au pouvoir des croisés. Godefroi de Bouillon avait fait admirer et aimer le nom chrétien, même parmi les infidèles. Plusieurs émirs, descendus des montagnes de Naplouse et de Samarie, vinrent un jour le saluer et lui offrir des présents. Le roi de Jérusalem était assis sur la terre nue, sans appareil ni gardes. Les Musulmans en témoignèrent leur surprise. « Quoi donc! répondit le héros, la » terre d'où nous sommes sortis, et qui doit être notre demeure » après la mort, ne peut-elle pas nous servir de siége pendant » la vie? » Cette réponse, si orientale dans sa simplicité sublime, frappa vivement les émirs; ils ne quittèrent Godefroi qu'après avoir signé avec lui un traité d'alliance, et « dans Samarie, dit » un écrivain arabe, on s'étonna qu'il y eût tant de sagesse parmi » les hommes de l'Occident. » Godefroi de Bouillon ne survécut qu'un an à la conquête de Jérusalem (1100). Il fut enseveli dans l'église du Saint-Sépulcre, au pied du Calvaire. Les cendres du héros chrétien allèrent ainsi se mêler à celles de Josué et de Gédéon, de David et de Judas Macchabée. Baudoin, son frère, hérita de sa couronne et de sa valeur. C'est à son règne que se rattache la fondation de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Depuis longtemps les pèlerins avaient fondé dans cette ville un hôpital, desservi par des frères hospitaliers qui s'y dévouaient au service de Jésus-Christ dans la personne des malades. Au moment de la conquête, l'hôpital devint une précieuse ressource pour les soldats blessés ou infirmes. La générosité des princes croisés et du pieux Godefroi en augmenta les ressources, dans une progression parallèle aux besoins. On songea alors à constituer les hospitaliers en un ordre religieux militaire, qui pût, dans un cas donné, défendre, les armes à la main, contre une attaque ennemie, les pèlerins qu'ils étaient chargés de soigner. Telle fut l'origine de cet ordre célèbre, dont la milice courageuse rendit de si grands services à la chrétienté. Les nouveaux religieux furent mis sous la règle monastique de saint Augustin. Ils faisaient les quatre vœux, d'obéissance, de pauvreté, de chasteté et de dévoûment à défendre les pèlerins contre les infidèles. Leur costume fut celui des chevaliers du temps, avec une croix rouge à huit pointes sur le manteau noir. Le Pape Pascal II

confirma, par une bulle (1112), le nouvel ordre, auquel son deuxième grand maître, Raymond du Puy, donna sa forme définitive (1118) dans un chapitre général, où il distingua tous les membres en trois ordres : les chevaliers, les servants d'armes et les chapelains. Les chanoines, gardiens du saint sépulcre, armés aussi par le roi Baudoin (1110), formèrent plus tard les chevaliers du Saint-Sépulcre, qui furent réunis, sur la fin du xve siècle, aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Les mêmes circonstances donnèrent, dans le même temps, naissance à un troisième ordre de chevalerie. Hugues de Payns, gentilhomme champenois, Geoffroy de Saint-Omer, et sept autres chevaliers, réunis au saint sépulcre, résolurent de consacrer leur épée à la défense de la vraie foi contre les Sarrasins. Ils embrassèrent comme les hospitaliers la règle de saint Augustin, et firent vœu de mourir pour le soutien de la religion et l'honneur de Jésus-Christ, mais sans y joindre l'obligation de soigner les malades. La maison qu'ils habitaient à Jérusalem était voisine du lieu où s'élevait autrefois le temple de Salomon; ils prirent de là le nom de chevaliers du Temple ou Templiers, devenu depuis, et par leurs exploits militaires et par leur fin tragique, si diversement célèbre. Les Templiers portaient l'habit blanc et une croix rouge. Leur fondation remonte à l'an 1118, mais ce ne fut qu'en l'an 1129, au concile de Troyes, que saint Bernard leur donna une règle spéciale, qui resta obligatoire pour l'ordre jusqu'à sa suppression.

27. Nous venons de prononcer le nom de saint Bernard, qui doit jeter un si grand éclat sur l'Eglise dans tout le cours du xiie siècle. La vie monastique régénérée par lui; le gouvernement du monde remis en quelque sorte à la sainteté et au génie, dans ses mains; les merveilles des premiers âges du Christianisme renouvelées; les croisades dirigées, les populations rappelées à la foi, les princes gouvernés par un simple religieux, du fond de sa cellule, tel est le spectacle que doit nous offrir la vie de saint Bernard. Né près de Dijon, au château de Fontaines, d'une famille de gentilshommes où la piété était héréditaire, Bernard fut dès son enfance prévenu par la grâce, qui devait opérer en lui de si grandes choses. Son exemple devint une

sorte d'apostolat domestique, et il commençait ainsi à exercer sur tout ce qui l'entourait ce prestige de pieuse et sainte séduction qui domina depuis tout son siècle, qui en fit le maître des rois, le conseiller des Papes, le tuteur des empires; qui lui mérita le surnom de *docteur aux lèvres de miel* (*doctor mellifluus*) et le titre glorieux de *dernier des Pères de l'Eglise.* A vingt-deux ans il quitte la maison paternelle, et, accompagné de trente jeunes seigneurs auxquels il avait fait partager sa pieuse résolution, il vient frapper à la porte du monastère de Citeaux. L'abbé Etienne, qui dirigeait alors ce couvent, s'empresse d'offrir l'hospitalité aux nobles étrangers. Mais ce n'étaient point des hôtes, c'étaient des fils que Dieu lui envoyait. Bernard et ses compagnons se prosternent à ses pieds et lui demandent l'habit monastique. Les épreuves du noviciat furent pour Bernard autant d'attraits vers la perfection. Afin de se conserver sans cesse dans la première ferveur de sa vocation, il se redisait souvent à lui-même : *Bernarde, ad quid venisti?* Quand il eut commencé à goûter la douceur de l'amour divin, il craignait tellement d'être détourné de ce sentiment intérieur, qu'il ne permettait à ses sens aucune des perceptions les plus naturelles. Il passa une année sans savoir si la muraille de l'appartement qu'il occupait était lambrissée. Il avait tellement fait mourir en lui la curiosité, qu'il ne remarquait plus les choses extérieures. Son beau naturel, aidé de la grâce, lui faisait trouver un goût merveilleux dans la contemplation des choses spirituelles. La méditation de l'Ecriture sainte était son occupation constante, et l'on conserve encore, comme un précieux monument, la bible dont il se servait, chargée de notes de sa main (1). L'exemple du noble jeune homme avait été fécond, et, pendant les deux années qui suivirent son entrée à Citeaux, le nombre des religieux s'accrut tellement, qu'il fallut songer à fonder un nouveau monastère. L'évêque de Langres et le comte Hugues de Champagne, mirent à la disposition de l'abbé Etienne pour cette fondation, dans une gorge de montagne, une vallée sauvage et inculte, connue sous le nom de *Vallée d'absinthe*, parce qu'elle servait d'asile à des voleurs

(1) Manuscrits de la bibliothèque de Troyes.

de grand chemin. Bernard fut choisi avec douze religieux pour aller planter la croix de Jésus-Christ dans ce désert, qui changea bientôt de nom, et s'appela la *Vallée illustre* (*Clara vallis*) ou Clairvaux. C'était là que pendant un demi siècle l'Europe tout entière devait venir admirer dans saint Bernard le plus grand génie uni à la plus sublime vertu (1115).

28. Un nom fameux remplissait alors de sa réputation les écoles et les monastères de France. Abailard, né à Palais (1079), près de Nantes, avait reçu du ciel le don précieux du génie. Il ne sut pas le mettre sous la sauvegarde de la vertu, et fit ainsi lui-même le malheur de sa vie. Venu à Paris à l'époque où la philosophie et les sciences, restaurées par les travaux de Lanfranc et de saint Anselme de Cantorbéry, jetaient le plus vif éclat, Abailard suivit d'abord les leçons de Guillaume de Champeaux. En peu de temps le jeune Breton surpassa son maître. Il ouvrit lui-même une école à Melun, à Corbeil, et enfin à Paris. Le prestige de son éloquence et de son prodigieux talent était tel, que, dans ces diverses villes, les salles publiques ne suffisaient point au nombre des écoliers. Une ardeur immense de science se manifestait au sein du monde religieux. Le XIIe siècle était comme l'ère du réveil de la philosophie et des lettres chrétiennes. Abailard reçut et communiqua lui-même ce mouvement. Sa renommée l'enivra. Accueilli chez le chanoine Fulbert, on ne sait que trop l'histoire de ses relations avec Héloïse, nièce de son bienfaiteur. Les passions exercèrent un empire tyrannique sur cette âme ardente. Après que le scandale eut éclaté publiquement, Abailard alla d'abord ensevelir sa honte dans le monastère de Saint-Denis. Contraint encore d'en sortir, il se retira à Provins, où trois mille disciples allèrent entendre ses leçons. C'est là que nous le retrouverons, à la tête du mouvement rationaliste de son époque, attirant, sur ses doctrines, les vigoureuses attaques de saint Bernard et les foudres de l'Eglise.

§ 3. Pontificat de Gélase II (25 janvier 1118-29 janvier 1119).

29. La haine de l'empereur d'Allemagne contre Pascal II avait été prévoyante. Ce prince avait laissé à Rome, entre les mains

de ses partisans, des instructions secrètes, qui leur prescrivaient dans le cas d'une prochaine vacance du Saint-Siége, de s'opposer à l'élection d'un nouveau Pape, avant d'avoir obtenu son consentement. A la mort de Pascal II, les cardinaux déjouèrent ces précautions tyranniques; ils se concertèrent et élurent, sept jours après, le diacre Jean de Gaëte, cardinal et chancelier de l'Eglise romaine, noble vieillard, qui fit éclater, dans le cours d'un pontificat orageux, une vigueur tout apostolique. Il prit le nom de Gélase II. A cette nouvelle, Cencio Frangipani, chef de la faction allemande, envahit l'église avec une troupe armée, saisit le Pape à la gorge, le renverse et lui déchire le corps avec ses éperons. Il jette ensuite le Pontife, tout sanglant et chargé de chaînes, au fond d'un cachot. Les cardinaux et les sénateurs qui ne purent s'enfuir, subirent un traitement aussi rigoureux; plusieurs furent tués sur la place. A la nouvelle de ces violences, le préfet de Rome, ses troupes et une foule immense de peuple se transportèrent en armes au Capitole, demandant à grands cris qu'on leur rendît le Pape. Les factieux épouvantés, se hâtèrent de délivrer l'auguste captif. Il se jettent à ses genoux, demandent et obtiennent leur pardon, et Gélase II, porté en triomphe par le peuple ivre de joie, prend solennellement possession de son Siége.

30. Le jour fut fixé pour son ordination, car il n'était encore que diacre; mais Henri V le prévint. Il accourt, à marche forcée, du fond de l'Allemagne; et une nuit, on vint avertir le Pape que l'empereur occupait, avec ses troupes, l'église de Saint-Pierre. Il faisait dire à Gélase : « Si vous voulez confirmer le » traité que j'ai fait autrefois signer à Pascal II, je suis prêt à me » soumettre à votre obédience; sinon, je fais élire un autre Pape, » et je le mettrai en possession du Saint-Siége. » Le souverain Pontife s'enfuit précipitamment de Rome et s'embarqua sur le Tibre. Une violente tempête poussa son navire sur la côte de Porto. Les soldats allemands encombraient le rivage, et lançaient leurs flèches sur la galère pontificale. A la faveur de la nuit, Gélase leur échappa, et put aborder à Gaëte, sa ville natale, où il fut accueilli avec un respectueux et saint empressement. Cependant Henri V faisait élire, à Rome, un antipape. Maurice Bourdin, le légat infidèle, excommunié par Pascal II, au concile

de Bénévent, était digne du rôle d'intrus, que l'empereur voulait lui faire jouer. Il se revêtit de la pourpre romaine et prit le nom de Grégoire VIII. Le véritable Pape avait été sacré à Gaëte, en présence de Guillaume, duc d'Apulie, de Robert, prince de Capoue, et d'une foule de seigneurs italiens, qui lui prêtèrent le serment de fidélité. Il réunit un concile à Capoue, où il excommunia solennellement l'antipape et l'empereur Henri V. En même temps, il adressait à l'archevêque de Tolède et aux évêques d'Espagne, l'ordre de pourvoir l'église de Braga d'un autre titulaire à la place de Maurice Bourdin, que son intrusion venait de faire retrancher du sein de l'Église catholique. Une autre lettre, envoyée aux princes et aux évêques de toute la chrétienté, leur apprenait les attentats commis contre la majesté pontificale, et la sentence fulminée contre leurs auteurs. Le monde chrétien put ainsi savoir que les indignes héritiers du sceptre de Charlemagne employaient, contre l'Église romaine, le pouvoir qu'ils tenaient d'elle et les forces du saint empire romain.

31. Après avoir consommé le schisme et renouvelé, pour la troisième fois, la cérémonie de son couronnement, Henri V reprit la route de l'Allemagne, laissant Rome au pouvoir de l'antipape et de ses partisans. Au péril de sa vie, l'intrépide Gélase II parvint à rentrer secrètement dans la Ville éternelle, et se tint quelque temps caché, au sein d'une famille fidèle et dévouée. Mais le jour de la fête de sainte Praxède, il voulut officier dans l'église dédiée à cette sainte. Au milieu des cérémonies sacrées, Cencio Frangipani, celui qui avait déjà une fois porté les mains sur l'oint du Seigneur, vint, avec une bande de soldats, faire le siége de l'église. Étienne-le-Normand et Crescence Gaëtano, neveu du Pape, résistèrent vigoureusement. Le combat dura une partie du jour. Gélase II réussit à s'échapper, au milieu du tumulte, et gagna, dans la campagne de Rome, une chaumière isolée où une pauvre femme donna l'hospitalité la plus touchante au vicaire de Jésus-Christ. Le lendemain, les cardinaux et quelques-uns de ses serviteurs vinrent le rejoindre. « Fuyons, leur » dit Gélase, fuyons cette terre d'Égypte; fuyons la nouvelle » Babylone! Au temps marqué, la Providence ramènera ceux » d'entre nous à qui ce bonheur est réservé. » Le souverain Pon-

tife, exilé, tourna ses regards vers la France, cette terre dévouée à la Papauté. Le 7 novembre 1118, il abordait sur les côtes de Provence. L'abbé Suger, ministre de Louis-le-Gros, l'y reçut avec les honneurs dus à la vertu persécutée. Gélase II voulut aller se reposer de ses fatigues à l'abbaye de Cluny. C'était là que Dieu avait marqué le terme de son exil terrestre. L'héroïque Pontife y mourut, le 29 janvier 1119. Henri V n'avait rien à envier à l'histoire de son père. Comme lui, il avait fait un antipape; comme saint Grégoire VII, Gélase II mourut en exil. Les écrivains modernes qui, dans la question des investitures, prennent parti pour les empereurs, insistent peu sur de pareils faits.

§ 4. Pontificat de Calixte II (1er février 1119-12 décembre 1124).

32. Les cardinaux, qui avaient suivi Gélase II en exil, lui donnèrent, pour successeur, Guy, archevêque de Vienne en Dauphiné. L'élection eut lieu à Cluny. Le nouveau Pontife prit le nom de Calixte II. Il recevait, sur la terre étrangère, le sceptre de la Papauté proscrite; mais il était destiné à le rapporter triomphalement à Rome, et à rendre enfin la paix à l'Eglise. L'empereur Henri V commençait à comprendre que la lutte qu'il soutenait contre le Saint-Siége était une de ces questions de principe, qui ne se résoudraient jamais à son avantage. Les Papes pouvaient mourir; mais la Papauté immortelle n'abandonnerait point une cause juste et sainte. Il se rencontrait, même parmi les prélats allemands qui suivaient sa cour, des âmes honnêtes et droites, qui ne lui dissimulaient ni la gravité de la situation, ni l'inutilité de sa résistance. Conrad, archevêque de Salzbourg, n'avait pas craint de lui reprocher publiquement sa tyrannie, lors de l'emprisonnement de Pascal II. Un officier des gardes tira son épée et le menaça de mort. L'héroïque prélat présenta sa poitrine découverte : « Frappez, dit-il, je puis » mourir; mais vous ne tuerez point la vérité. » Un exil de neuf ans récompensa son courage. Albert, chancelier de l'empire et archevêque élu de Mayence, montra la même intrépidité et fut jeté dans les fers. L'Allemagne tout entière voulait la paix. La diète générale de Tribur (1119) exprima hautement ce vœu des

populations. Henri V craignait, en prolongeant la guerre, de voir ses propres sujets l'abandonner. Calixte II lui députa, sur ces entrefaites, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, et Pons, abbé de Cluny, pour arrêter les bases d'un traité de pacification. Henri V leur demanda conseil sur les moyens de conclure cette négociation, sans rien perdre de son autorité. « Seigneur, répondit Guillaume de Champeaux, si vous » désirez une paix durable, il vous faut renoncer franchement, » et pour jamais, à l'investiture des évêchés et des abbayes. » Quand j'ai été promu à l'épiscopat, dans le royaume de France, » je n'ai reçu aucune sorte d'investiture du roi, mon suzerain, et » pourtant je lui paie exactement, à titre de vassal, les impôts en » nature et en milice qui lui sont dus. Je le sers aussi fidèlement, » sans investiture, que vos évêques d'Allemagne peuvent le faire » dans votre royaume, en vertu des investitures qui ont soulevé » tant d'orages, et qui ont attiré sur vous-même l'excommuni- » cation. » Henri V réfléchit un instant à ces paroles; puis, se levant : « S'il en est ainsi, dit-il, si vous me promettez, à ce » prix, de me réconcilier avec le souverain Pontife et de rétablir » la paix en Allemagne, je consens à renoncer aux investitures. » Une conférence fut donc indiquée à Mouson pour ratifier solennellement la paix entre l'Eglise romaine et l'empire. Calixte II tenait alors un concile à Reims. Il le quitta pour se rendre au lieu fixé par Henri V lui-même. Mais, sur le point de conclure, ce prince, qui conservait encore l'espoir d'arracher par la violence la concession des investitures, rompit les négociations et se retira en Allemagne, sous prétexte d'y convoquer une diète générale et de lui soumettre les conditions du traité.

33. Le Pape revint à Reims, douloureusement affecté de cette mauvaise foi. Il profita de son séjour en France pour vider le différend qui s'était élevé entre Henri II d'Angleterre et Louis-le-Gros. Henri II s'était emparé du duché de Normandie, et retenait prisonnier le duc Robert, son frère. Louis-le-Gros, en qualité de suzerain, avait pris le parti de son vassal opprimé. La question fut résolue au profit de Henri II par le concile de Reims. Calixte II le termina par l'excommunication solennelle de l'empereur d'Allemagne et de ses partisans. Quatre cent vingt-sept

évêques ou abbés, revêtus des insignes épiscopaux, se réunirent dans la cathédrale, tenant en main des cierges allumés. On lut en leur présence la sentence qui frappait l'antipape Maurice Bourdin et son protecteur Henri V d'Allemagne, se disant empereur, dont les sujets furent déliés du serment de fidélité envers un monarque parjure. A ce moment, tous les flambeaux furent renversés et éteints, et les assistants répétèrent les solennelles paroles de l'anathème. Dans cette circonstance, la clause qui déliait les peuples de Germanie du serment de fidélité envers Henri V, omise à dessein par l'abbé Fleury et le P. Longueval, est remarquable. Elle nous montre ce que les évêques d'Italie, d'Espagne, de France, d'Angleterre et d'Allemagne, réunis à Reims, ce que le roi et les seigneurs français présents au concile, pensaient alors du pouvoir pontifical, investi par l'opinion publique, au moyen âge, du droit de suprématie sur les royaumes. Pour bien juger un homme ou un siècle, il faut savoir, avant tout, ce qu'il croit et ce qu'il fait.

34. Avant de partir pour Rome, où il était attendu avec la plus vive impatience par le clergé et le peuple, Calixte II donna le titre de missionnaire apostolique à saint Norbert, et lui recommanda de prêcher le royaume de Dieu aux peuples de France et d'Allemagne. Norbert, d'une naissance illustre, était allié, par son père, aux empereurs de Germanie, et descendait, par sa mère, de la famille de Godefroi de Bouillon. Attaché dès sa jeunesse à la cour de Henri V, il se livrait à tous ses goûts de plaisirs et de frivolités mondaines. Les espérances du siècle, son nom, son mérite, l'étourdissement de la fortune et de la vanité, enivraient son cœur. Un jour (1114), il se rendait à une fête, et traversait à cheval une vallée du duché de Clèves, lorsqu'il fut surpris par un orage. La foudre tombe à ses pieds, renverse le cheval et le cavalier. Norbert demeura près d'une heure étendu à terre, privé de sentiment. Quand il revint à lui, il crut entendre une voix du ciel qui lui disait, comme autrefois à Saul sur le chemin de Damas : « Norbert! Norbert! pourquoi » me persécutez-vous? Est-ce ainsi que vous faites servir aux » projets de votre ambition et de votre orgueil, les talents et les » richesses que je vous avais donnés pour ma gloire et pour mon

» service! » Le jeune courtisan se releva un autre homme. Il courut se jeter aux pieds de l'archevêque de Cologne, qui l'ordonna prêtre. Il renonça dès lors aux biens et aux espérances du siècle, pour se consacrer exclusivement aux fatigues de l'apostolat. Sa parole incisive, éloquente, pleine d'énergie et de feu enthousiasmait les multitudes, apaisait les dissensions, éteignait les inimitiés les plus invétérées, et faisait régner l'Evangile dans les âmes. Sa réputation s'étendit bientôt dans toute l'Europe catholique. On disait : « La charité, pour parler aux hommes, a » pris la figure de Bernard; la foi a revêtu celle de Norbert. » Gélase II et son successeur, Calixte, se plurent à bénir sa mission. Cependant, l'évêque de Laon, qui professait pour lui la plus haute vénération, voulut fixer l'homme de Dieu dans son diocèse. Dans ce dessein, il lui donna la solitude de Prémontré pour y établir un monastère, où l'illustre missionnaire vint s'établir avec ses premiers compagnons. Saint Norbert était chanoine ainsi que ses disciples. Il adopta donc de préférence la règle de saint Augustin, à laquelle il ajouta des constitutions plus austères. Les chanoines réguliers de Prémontré vivaient dans la plus grande pauvreté, jeûnaient toute l'année, gardaient un silence perpétuel, et portaient un habit de laine de couleur blanche. Ils ne sortaient de leur retraite que pour évangéliser les peuples. Le nouvel institut s'étendit rapidement. Les plus illustres personnages de ce siècle sollicitaient la faveur de vivre sous la direction de Norbert. Le jeune Thibaud IV, comte de Champagne, vint offrir au saint abbé de remettre entre ses mains les comtés de Blois, de Chartres, de Meaux et de Troyes, pour entrer lui-même, comme simple frère, dans l'abbaye de Prémontré. De telles propositions avaient de quoi séduire une âme vulgaire; mais les saints règlent leur conduite par des vues plus élevées. Norbert refusa. « Il n'en sera point ainsi, dit-il à Thi» bault; vous porterez le joug du Seigneur dans la vie conju» gale; et votre postérité possèdera vos grands Etats, avec la » bénédiction de vos pères. » Le comte se soumit, et, par les soins de saint Norbert, il épousa Mathilde, fille du duc de Carinthie, avec laquelle il vécut saintement. Norbert voulut que son ordre réunît les deux sexes. Il ouvrit donc un monastère de re-

ligieuses, qui devint bientôt florissant. Ermangarde, comtesse de Roussy; Agnès, comtesse de Braine; Adèle de Montmorency, fille de Bouchard, connétable de France; Béatrix, vicomtesse d'Amiens; Anastasie, duchesse de Poméranie; Hedwige, comtesse de Clèves, et Gertrude, sa fille, entrèrent dans le nouvel ordre. Les règles que leur prescrivit le saint paraissaient au-dessus de la faiblesse de leur sexe; cependant, elles n'étaient pas encore proportionnées à la grandeur de leur courage. Jamais elles ne sortaient de leur cloître; elles s'étaient interdit tout commerce avec le monde : elles ne parlaient à leurs plus proches parents qu'en présence de deux religieuses; elles portaient des vêtements blancs d'une étoffe grossière, ne mangeaient jamais de viande, et étaient astreintes à un jeûne presque perpétuel. Ces austérités étaient, en quelque sorte, un nouvel attrait : et le nombre des religieuses s'accrut si prodigieusement, qu'en moins de quinze années on en compta plus de dix mille, répandues en différents royaumes. Les religieux de Prémontré ne se multiplièrent pas avec moins de fécondité. Trente ans après leur fondation, il se trouvait déjà, au chapitre général, près de cent abbés de l'ordre. Vers l'an 1126, Norbert fut élevé, malgré sa résistance, sur le siége de Magdebourg, où il continua de vivre en apôtre et mourut saintement.

35. Après le concile de Reims, Calixte II avait repassé les Alpes et pénétré en Lombardie. Les peuples, fatigués du joug tyrannique de l'antipape, accouraient de toutes parts à sa rencontre, et le saluaient de leurs acclamations comme le vrai pasteur de l'Eglise universelle. La nouvelle de son arrivée excita à Rome des transports d'allégresse. Maurice Bourdin crut prudent de se dérober à l'indignation populaire : il s'enfuit à Sutri, et s'enferma dans la forteresse, attendant de l'empereur Henri V un secours qui ne devait pas venir. Le Pape entra à Rome, au milieu des chants de triomphe, et fut intronisé dans le palais de Latran (3 juin 1120). Un mois après, il parcourut l'Apulie et les principales villes de l'Italie méridionale pour y réunir des forces contre l'antipape et terminer enfin le schisme qui désolait l'Eglise. Maurice Bourdin, assiégé dans la forteresse de Sutri, fut remis par les habitants entre les mains des troupes pontificales.

Calixte II lui fit grâce de la vie, et se contenta de le reléguer, pour le reste de ses jours, dans le monastère de Cava (1121). Henri V, occupé à réprimer une nouvelle insurrection de la Saxe, ne put agir en faveur de son antipape. Les événements le débordaient. Les seigneurs allemands, le clergé, le peuple, fatigués d'une lutte stérile, qui épuisait depuis un demi-siècle les forces de la nation, voulaient la paix. La question des investitures avait été examinée tant de fois qu'elle était enfin universellement comprise. On sentait le ridicule et l'absurdité de voir remettre la crosse et l'anneau pastoral à des évêques et à des abbés par des mains laïques. Les soldats manquaient à une pareille cause. Une diète générale s'ouvrit à Worms (1121) pour conclure la paix définitive. Lambert, évêque d'Ostie, le prêtre Saxonius et le diacre Grégoire s'y rendirent en qualité de légats du Pape. Après une semaine de conférence, les deux traités suivants furent conclus : « Je vous accorde, disait le Pape à » l'empereur, que les élections des évêques et des abbés du » royaume teutonique se fassent en votre présence sans violence » ni simonie. L'élu recevra de vous l'investiture des régales par » le sceptre. Ainsi, je vous accorde la paix, à vous et à tous ceux » qui ont pris parti dans ces longues discordes. » L'empereur disait de son côté : « Pour l'amour de Dieu, de la sainte Eglise » romaine et du pape Calixte, pour le salut de mon âme, je » renonce à toute investiture par la crosse et l'anneau. J'accorde » à toutes les Eglises de mon empire les élections canoniques et » les consécrations libres. Je conserverai la paix avec le pape » Calixte et la sainte Eglise romaine, et je lui prêterai fidèlement » secours quand il me le demandera. » Les deux traités furent lus à une assemblée qui se tint dans une plaine immense, sur les bords du Rhin. Quand l'échange en eut été fait, l'évêque d'Ostie célébra la messe et donna la communion à l'empereur en signe de réconciliation. Les légats prononcèrent ensuite l'absolution sur l'armée impériale et sur tous ceux qui avaient pris part au schisme. La querelle des investitures était finie. Ce grand acte fut accompli le 23 septembre 1122; il y avait trente-sept ans à peine que saint Grégoire VII était descendu dans la tombe.

36. Pour sceller plus irrévocablement encore l'alliance du

sacerdoce et de l'empire, Calixte II convoqua dans l'église de Latran le neuvième concile général et le premier de l'Occident. Plus de trois cents évêques et de six cents abbés s'y rendirent de toutes les parties du monde (1123). Le Pape y ratifia et promulgua solennellement le traité de paix conclu avec Henri V. Il fut convenu que les élections des évêques et des abbés de Germanie se feraient désormais, sans simonie, en présence de l'empereur ou de ses délégués, et que les sujets élus recevraient de lui, par la tradition du sceptre, comme il se pratiquait à l'égard des autres vassaux, l'investiture des *régales*, c'est-à-dire des fiefs et autres domaines temporels, concédés à l'Eglise par les princes. Enfin on renouvela, avec plus de rigueur que jamais, les excommunications précédemment portées contre les Nicolaïtes, les simoniaques et ceux des partisans de l'antipape Maurice Bourdin, qui s'opiniâtraient dans le schisme. Le neuvième concile général termina glorieusement le pontificat de Calixte II. En moins de six années, ce Pape venait de pacifier l'Eglise et l'empire, de réparer les fautes ou les faiblesses de ses prédécesseurs, de rétablir l'autorité du Saint-Siége et toute la splendeur de l'ordre hiérarchique, de consommer enfin la réalisation du plan de saint Grégoire VII (13 décembre 1124). L'empereur Henri V ne lui survécut pas une année (23 mai 1125). Ce prince ne laissait pas d'enfants. En lui s'éteignait l'ancienne maison de Saxe qui régnait depuis deux cent sept ans. Lothaire II, le plus proche allié de cette famille, par sa femme qui descendait d'un oncle de saint Henri, fut élu à Mayence (30 août 1125), et monta sur le trône d'Allemagne.

37. Le désordre et le relâchement des mœurs, qui s'étaient produits pendant la guerre des investitures, favorisèrent l'invasion dans les Eglises d'Occident d'une multitude de sectes qui se rattachaient aux principes du Manichéisme, et qui érigeaient le vice à la hauteur d'un système. Elles renouaient ainsi la chaîne des hérétiques d'Orléans, d'Arras, de Toulouse, restes des Pauliciens d'Orient, précurseurs de tous les systèmes plus modernes, qui, sous des noms divers, prétendent à détruire les principes de l'autorité, de la subordination hiérarchique, de la famille et de la société. Leurs erreurs dogmatiques, communes en quelques

points, tels que l'inutilité des sacrements, de l'invocation et du culte des saints, de la prière pour les morts, diffèrent en quelques autres, selon le nom des chefs de sectes. Mais leurs principes, en morale, sont toujours les mêmes : négation de tout pouvoir et de toute règle; licence et scandale. Le premier nom de ce genre que nous rencontrons au XIIe siècle est celui de Pierre Bruys, dont les disciples s'appelèrent Pétrobrusiens. Il parcourut le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, abattant et brûlant les croix, rebaptisant les enfants, enseignant que les églises sont inutiles et que Dieu ne veut point d'autre temple que l'univers. Les multitudes le suivaient avec enthousiasme, massacrant les prêtres, pillant et brûlant les églises, et se livrant aux plus honteux excès. Henri de Lausanne, le plus célèbre des partisans de Pierre de Bruys, porta les mêmes doctrines et les mêmes désordres en Suisse et dans les provinces de l'Ouest de la France. La société, autant que la religion, était intéressée à la répression de pareils sectaires, et cette considération explique les rigueurs que le pouvoir séculier fut obligé de déployer contre eux, aussi bien que contre les Vaudois et les Albigeois dont ils étaient l'avant-garde. Dans le même temps, à Anvers, un fanatique, nommé Tanchelme ou Tanquelin, souleva la population par les mêmes moyens. Il poussa plus loin ses prétentions et se fit adorer comme un dieu. Il renouvelait les traditions des Adamites, et prétendait ramener le monde à la nudité primitive en lui rendant son innocence perdue. Les prédications de saint Norbert, à Anvers, parvinrent à ramener la multitude égarée. Les disciples de Tanchelme se répandirent dans la Flandre, sur les bords du Rhin, et infestèrent le diocèse de Cologne. Ils affectaient une vie pauvre et austère, s'élevaient contre la suprématie du Pape et contre tous les pouvoirs hiérarchiques. Pour eux, ils se disaient les pauvres du Christ, les imitateurs des Apôtres; d'où ils prirent le nom d'*Apostoliques*.

38. A la même époque, des erreurs analogues se révélaient en Orient. Les *Bogomiles,* mot slave qui veut dire : sectateurs de la prière, inondaient l'empire de Constantinople, sous la conduite d'un imposteur bulgare, nommé Basile. Ces fanatiques rejetaient tout l'ensemble des dogmes chrétiens. Selon eux, l'incarnation

de Jésus-Christ, sa vie, sa passion et sa mort n'avaient été que des apparences trompeuses sans aucune réalité. Ils rejetaient l'Eucharistie, qu'ils appelaient le *sacrifice des démons*, et ne reconnaissaient d'autre communion que celle de demander à Dieu le pain quotidien en récitant le *Pater*. Ils redisaient, en effet, continuellement cette prière; et cette circonstance leur avait valu leur nom de Bogomiles. Quant à la partie morale de leur doctrine, il nous suffira de citer le mot de la princesse Anne Comnène : « J'aurais voulu, dit-elle, faire connaître leur hé- » résie; mais je ne veux pas souiller ma plume. » L'empereur, son père, chercha vainement à ramener à la raison ces insensés. Basile, leur chef, condamné au bûcher, préféra la mort à l'abjuration de ses erreurs. Les Bogomiles, sous le nom de Bulgares, pénétrèrent en Lombardie, d'où ils passèrent en France, et se mêlèrent plus tard aux Albigeois, en Provence, et aux Cathares, en Allemagne.

39. Pendant que ces sectes faisaient, en Orient et en Occident, une sorte de réaction impie contre l'esprit de foi qui se traduisait dans le monde chrétien par l'extension des ordres religieux et le grand mouvement des croisades, une littérature nouvelle, inspirée par les souvenirs de la guerre sainte, et reflétant l'enthousiasme que ces expéditions lointaines avaient excité en Europe, prenait naissance dans les cloîtres. Guibert, savant et vertueux abbé de Nogent-sous-Coucy, l'inaugurait par son histoire de la première croisade, qu'avec un rare bonheur d'expression il intitulait : *Gesta Dei per Francos*. La grandeur du sujet et la simplicité du style; la couleur orientale et la naïveté du moine chroniqueur; les hauts faits des chevaliers et des barons français sur des champs de bataille dont les noms eux-mêmes étaient un charme et une poésie pour des imaginations nourries des récits bibliques; des royaumes, des principautés et des fiefs fondés à Jérusalem, Édesse, Antioche, Tyr et Joppé, par l'épée des Francs; les marches aventureuses, les exploits héroïques des Godefroi de Bouillon, des Tancrède, des Bohémond, des Robert de Normandie, étaient bien propres à entretenir, en Occident, le saint enthousiasme des guerres saintes. C'était le cri de *Dieu le veut!* prolongé d'écho en écho, et retentissant dans toutes les

âmes, avec l'enivrement du succès et le saint orgueil d'un triomphe, dont la gloire se rapportait à Dieu. On pouvait prévoir, dès-lors, que l'ardeur des croisades n'était pas éteinte, et que des générations nouvelles, jalouses d'imiter leurs devanciers, seraient fières d'aller aussi verser leur sang dans les plaines de l'Asie pour la délivrance du saint sépulcre et la liberté de Jérusalem.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT D'HONORIUS II (21 décembre 1124-14 février 1130).

1. Circonstances extraordinaires de la promotion d'Honorius II. — 2. Etat de la chrétienté à l'avénement d'Honorius II. — 3. Influence de saint Bernard sur son siècle. — 4. Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny. — 5. Suger et l'abbaye de Saint-Denis. — 6. Henri, archevêque de Sens. *Des droits des évêques*, par saint Bernard. — 7. Etienne de Senlis, évêque de Paris. — 8. Concile de Troyes. — 9. Saint Othon, évêque de Bamberg, apôtre de la Poméranie. Succès des chrétiens en Espagne sous Alphonse VI le Grand et Alphonse VII. Mort d'Honorius II.

§ 2. PONTIFICAT D'INNOCENT II (17 février 1130-24 septembre 1143).

10. Schisme de l'antipape Pierre de Léon. — 11. Voyage d'Innocent II en France. — 12. Miracle des *Ardents*. — 13. Concile de Reims. Couronnement de Louis XII le Jeune, fils de Louis-le-Gros. — 14. Roger, duc de Sicile, et Guillaume, duc d'Aquitaine, tiennent seuls le parti de l'antipape. Départ d'Innocent II. Le Pape à Clairvaux. — 15. Innocent II rentre à Rome. Couronnement de l'empereur Lothaire. — 16. Second voyage de saint Bernard en Italie. Concile de Pise. Saint Bernard à Milan. — 17. Saint Bernard et Guillaume, duc d'Aquitaine, à Parthenay. — 18. Troisième voyage de saint Bernard en Italie. Conférence de l'abbé de Clairvaux et de Pierre de Pise à Salerne. Fin du schisme de l'antipape Pierre de Léon. — 19. Dixième concile œcuménique, second de Latran. Le duc Roger est reconnu roi de Sicile. — 20. Pierre de La Châtre, archevêque de Bourges. Raoul, comte de Vermandois. Interdit sur le royaume de France. — 21. Incendie de Vitry-le-Brûlé. Mort d'Innocent II. — 22. Condamnation et mort d'Abailard. — 23. Arnaud de Brescia. — 24. Docteurs et saints personnages du pontificat d'Innocent II.

§ 3. PONTIFICAT DE CÉLESTIN II (26 septembre 1143-9 mars 1144).

25. Election et mort de Célestin II. Il lève l'interdit jeté sur le royaume de France par son prédécesseur. — 26. Prophéties dites de saint Malachie, évêque d'Armagh.

§ 4. PONTIFICAT DE LUCIUS II (10 mars 1144-25 février 1145).

27. Proclamation de la république à Rome, par les partisans d'Arnaud de Brescia. Mort de Lucius II.

§ 5. PONTIFICAT D'EUGÈNE III (27 février 1145-8 juillet 1153).

28. Election d'Eugène III. Lettre de saint Bernard aux cardinaux et au nouveau Pape. — 29. Entrée triomphale d'Eugène III à Rome. Le *Livre de la Considération*, par saint Bernard. — 30. Cour plénière de Vézelay. Saint Bernard

§ 1. Pontificat d'Honorius II (21 décembre 1124-14 février 1130).

1. Trois jours après la mort de Calixte II, les cardinaux et les évêques s'assemblèrent à Saint-Jean de Latran, et choisirent pour Pape Thibaud, cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie, qui prenait le nom de Célestin II. Mais à peine l'avait-on revêtu des ornements pontificaux, pendant que le clergé et le peuple chantaient le *Te Deum,* Léon Frangipani, à la tête d'une troupe de séditieux, envahit l'église en criant : « Lambert, évê- » que d'Ostie, est notre Pape! Vive Lambert, souverain Pontife, » père des Romains ! » Le tumulte allait croissant. Pour l'apaiser, Célestin eut la modestie de céder la tiare à son compétiteur. Les cardinaux y consentirent et ratifièrent le choix de Lambert, qui, du reste, n'avait d'autre tort que celui de voir son nom acclamé, sans sa participation, par une bande de factieux. Lambert fut donc mis en possession du Saint-Siége, et prit le nom d'Honorius II. Mais, après sept jours d'intervalle, quand le calme fut complétement rétabli, il réunit les cardinaux, et leur déclara qu'il ne voulait point d'une dignité acquise peut-être illégitimement et imposée par la violence. En même temps, il se dépouilla de la tiare et de la chape rouge, qu'il remit entre leurs mains. Ainsi, en une semaine, deux cardinaux donnaient à l'envi l'exemple d'un admirable désintéressement. L'assemblée, émue d'une telle humilité, se prosterna aux pieds d'Honorius II, le supplia de garder un rang dont il venait de se montrer si digne, et lui prêta serment de fidélité.

2. Le nouveau pontificat, inauguré par tant de noblesse et de grandeur d'âme, fut une ère de prospérité et de paix pour l'Eglise, qui se reposait, enfin, de ses longs orages. Honorius II exerça, sans obstacle, son autorité apostolique, dans toute la

chrétienté. En Angleterre, Jean de Crême, son légat, présidait le concile de Westminster, qui adoptait solennellement tous les décrets portés par le concile œcuménique de Latran, contre les investitures, la simonie, l'incontinence des clercs et la pluralité des bénéfices. La question de prééminence, élevée entre les deux siéges de Cantorbéry et d'York, y fut examinée et renvoyée à la décision définitive du pape Honorius II, qui, pour trancher la difficulté, donna à l'archevêque Guillaume de Cantorbéry les pouvoirs de légat apostolique en Angleterre et en Ecosse. A la demande des rois de Danemarck, de Suède et de Bohême, des délégués du Saint-Siége allèrent, dans ces divers royaumes, travailler à la réforme des abus et au rétablissement de la discipline. En Orient, dans les provinces conquises par les croisés, de nouveaux évêchés se fondaient en union avec la chaire de saint Pierre, et l'Eglise reprenait ainsi possession des lieux où fut son berceau. A Constantinople, l'empereur Alexis Comnène était mort (1118) dans les bras de la princesse Anne, sa fille et son historiographe. « Mon père rendit l'esprit, dit-elle en sanglotant; mon soleil se coucha, ma lumière s'éteignit. » Alexis Comnène n'a pas toujours été jugé par l'histoire aussi favorablement que par sa fille. Il eut, toutefois, de grandes qualités qui rachetèrent son astuce cauteleuse et sa conduite équivoque à l'égard des croisés. Nous avons vu, à l'occasion du schisme de l'antipape Maurice Bourdin, que l'empereur grec envoya des députés à Pascal II pour l'assurer de sa fidélité. Son successeur, Jean Comnène, entretint avec le Saint-Siége les mêmes relations. Les Grecs avaient trop besoin alors du secours des Latins pour faire revivre les vieilles querelles qui les avaient si longtemps divisés : malheureusement ils ne persévérèrent pas toujours dans cette bonne voie. Deux questions politiques pouvaient seules, à cette époque, troubler la paix du monde : la succession de Henri V au trône d'Allemagne et celle de Guillaume, duc de l'Apulie et de l'Italie méridionale, morts tous deux sans enfants. Lothaire II, duc de Saxe, avait été, comme on l'a vu, choisi pour succéder à Henri V. Les légats du Pape avaient assisté à la diète de Mayence, où 60,000 Allemands déférèrent la couronne impériale à ce prince (1125). Cependant Conrad de Franconie et

Frédéric de Souabe, neveu de Henri V, par la princesse Agnès, sa sœur, protestèrent contre cette élection et prirent les armes, et Conrad se fit couronner à Milan, par l'archevêque Anselme. Le sang allait de nouveau inonder la malheureuse Allemagne. Dans ces troubles, complétement étrangers à l'histoire de l'Eglise, et qui durèrent jusqu'en 1135, époque de la soumission définitive de Conrad, le pape Honorius II soutint de tout son pouvoir le parti de Lothaire, dont les droits étaient incontestables (1). Il excommunia l'archevêque de Milan, qui avait prêté son ministère au sacre de Conrad. La succession du duché d'Apulie intéressait plus directement le Saint-Siége, qui, d'après les traités conclus avec Robert Guiscard, avait été reconnu suzerain de toutes les provinces conquises en Italie par les Normands. A la mort de Guillaume, dernier titulaire, le plus proche héritier eût été Bohémond, prince de Tarente, petit-fils de Robert Guiscard; mais il était devenu prince d'Édesse, et ne pouvait venir prendre possession de ses Etats d'Europe. Roger, comte de Sicile, cousin de Guillaume, se présenta donc pour recueillir la succession tombée en déshérence. D'après les lois féodales de l'époque, l'Apulie pouvait être dévolue au Saint-Siége. Les fiefs, à défaut d'héritiers mâles, retournaient toujours au suzerain. La question était complexe; les hostilités commencèrent. Enfin, l'an 1128 un arrangement se conclut : le pape Honorius donna l'investiture de l'Apulie et de la Calabre à Roger de Sicile, qui lui prêta foi et hommage.

3. Cependant la réputation de saint Bernard commençait à se répandre, et le monde s'habituait à répéter ce nom qui devait présider aux destinées du XIIe siècle. Pendant vingt-cinq ans on vit cet étonnant spectacle d'un homme qui n'était pas du monde et qui gouvernait le monde, d'un solitaire en relation avec les Papes et les empereurs, les rois et les reines, les princes et les évêques, les moines et les soldats, les savants et les ignorants, les peuples des villes et les anachorètes du désert, avec l'Orient et l'Occident; dominant tout l'univers par l'attrait de sa parole,

(1) La couronne impériale d'Allemagne étant alors élective, l'élection seule donnait la légitimité.

l'ascendant de son génie, la grandeur, l'éclat de ses miracles et par l'exemple de ses vertus plus extraordinaires encore. Nature d'élite, véritable pêcheur d'hommes, dont les mères éloignaient leurs fils et les femmes leurs époux pour les soustraire à ses séductions irrésistibles; prodige d'éloquence qui parlait à tous le langage austère du devoir et qui se faisait aimer de tous jusqu'à l'enthousiasme; le plus doux des hommes, qui fléchissait à son gré, par cette douceur même, les caractères les plus indomptables, apaisait les guerres civiles et les dissensions religieuses; miracle vivant du pouvoir de la religion et des saints attraits de la grâce. Il y a deux hommes dans saint Bernard : l'homme d'action qui domina son siècle et l'homme de lumières qui l'éclaira. Comme orateur et comme écrivain, il s'est placé au premier rang de son époque; comme homme d'action, il exerça, sur tous les ordres de la société, une telle influence, que, du fond de sa solitude de Clairvaux, il était réellement l'âme du monde. Cette célébrité, qui le poursuivait au désert, l'importunait souvent. Il écrivait à l'ancien évêque de Belley : « Je suis, en quel- » que sorte, la *chimère* de mon siècle; je mène une vie qui ne » convient ni à un religieux, ni à un séculier. J'ai, depuis long- » temps, abandonné la vie d'un solitaire, sans en quitter néan- » moins l'habit. Je ne veux point vous mander de moi ce que » tant d'autres vous en ont appris, ni ce que je fais, ni ce que » j'étudie; quels différents périls je cours au milieu du monde, » ou plutôt dans quel abîme d'affaires je suis plongé. Je vous » conjure seulement de m'accorder le secours de vos conseils et » de vos prières. » Au milieu d'une vie si active, saint Bernard trouvait encore le temps d'écrire de nombreux ouvrages, qui ne se sentent en rien de la précipitation qu'il devait mettre à les composer; en sorte que l'on s'étonne à la fois, et que physiquement il ait pu résister à tant de fatigues, et qu'intellectuellement son génie ait pu suffire à des occupations si variées. Son style est vif, fleuri; ses pensées ingénieuses, son imagination brillante et féconde en allégories; l'Ecriture sainte lui était si familière, qu'il la possédait presque en entier dans sa mémoire, et qu'il en reproduisait naturellement, à chaque phrase, les idées et les expressions.

4. Pendant que cette lumière de l'ordre de Citeaux éclairait le monde, la congrégation de Cluny voyait à sa tête un saint abbé, Pierre Maurice, que sa sagesse et ses vertus firent surnommer, dans la suite, le Vénérable. Il était de la famille de Montboissier, une des plus anciennes et des plus illustres de l'Auvergne. Il avait à peine trente ans quand les religieux de Cluny l'élurent pour supérieur général. Enrichi par la libéralité des rois de France, cet ordre s'était un peu relâché de son ancienne discipline; la règle de saint Benoît y avait subi des adoucissements et des modifications. L'attention publique était attirée par les saintes austérités et la régularité de Citeaux; le monde se divisa en deux camps : les uns prirent parti pour les Cisterciens, les autres pour les moines de Cluny. Saint Bernard et Pierre-le-Vénérable écrivirent, chacun de son côté, une apologie de leurs instituts. La discipline gagna à cette lutte, dont une sainte émulation était le principe, et Pierre-le-Vénérable en profita pour ramener l'ordre de Cluny à la pieuse austérité de sa fondation. Malgré cette polémique, en quelque sorte officielle, les liens de l'amitié la plus étroite unissaient ces deux grandes âmes, si dignes l'une de l'autre. « S'il était permis, écrivait Pierre-le-» Vénérable à saint Bernard, si la Providence ne s'y opposait » pas, si l'homme pouvait choisir lui-même la voie où il doit » marcher, j'aimerais mieux me mettre sous votre direction, que » de dominer ou de régner nulle part sur les mortels. Toutes les » couronnes du monde pourraient-elles, en effet, valoir le bon-» heur de votre société, que les hommes désirent avec passion » et que les anges mêmes recherchent? Ces esprits célestes vous » regardent déjà comme leur concitoyen, quoique vous ne jouis-» siez point encore du bienheureux séjour que vous espérez. » Pour moi, je me tiendrais assuré d'y vivre avec vous éternel-» lement, si j'avais le bonheur de vivre avec vous ici-bas jusqu'à » mon dernier soupir. » De son côté, saint Bernard remettait à Pierre-le-Vénérable une lettre de recommandation près du souverain Pontife, où il s'exprimait ainsi : « Ce serait une extrava-» gance de vous recommander l'abbé de Cluny et de vouloir » servir de patron à celui dont tout le monde recherche le pa-» tronage. Mais si ma lettre est superflue, je satisfais mon propre

» cœur. Grâce à elle, je voyage en esprit avec un ami que je ne
» puis suivre de corps. Est-il rien qui soit capable de nous sé-
» parer? La hauteur des Alpes, la neige qui couvre leurs som-
» mets, la longueur du chemin, rien ne me détachera de lui. Je
» suis présent, je l'assiste partout, il ne peut être nulle part sans
» moi. Je supplie donc Votre Sainteté d'honorer, dans ce grand
» homme, un illustre membre du corps de Jésus-Christ, un vase
» d'honneur et d'élection, plein de grâce et de vérité, comblé de
» mérites et de bonnes œuvres. Qu'elle verse sur lui ses bienfaits
» avec profusion, afin qu'il les répande ensuite sur nous; car,
» je dois le dire à Votre Sainteté, il se plaît à assister les pauvres
» de notre congrégation; il fournit à leurs besoins, autant qu'il
» le peut, des biens de son abbaye. Accordez-lui donc toutes les
» demandes qu'il pourra vous faire, au nom de Jésus-Christ, à
» moins qu'il ne sollicite de vous la permission d'abdiquer le
» gouvernement de son ordre, ce que son humilité pourrait le
» porter à faire. » Noble et touchant langage d'une amitié qui avait la vertu pour principe et le ciel pour commune espérance!

5. Les plus brillantes conquêtes de saint Bernard, dans la propagande de réforme morale qu'il avait entreprise, furent l'illustre Suger, abbé de Saint-Denis et ministre du roi Louis-le-Gros; Henri, archevêque de Sens, et Etienne de Senlis, évêque de Paris. Suger, ce glorieux ministre, qui fut le conseiller et le guide de deux rois, dont la sagesse améliora la justice, les lois, les relations extérieures, l'état social de la France et qui mérita d'être proclamé, par Louis VII, le *Père de la patrie,* avait d'abord laissé entraîner son cœur aux vanités du siècle et au faste des cours. En lisant les ouvrages de saint Bernard, il fut touché d'un trait de la grâce divine; son âme s'ouvrit aux inspirations de la piété. Il signala sa conversion par la réforme de sa propre conduite, et ensuite par celle de son monastère. Saint Bernard lui écrivit pour le féliciter de cet heureux changement. « L'édifiante
» nouvelle de votre conversion se publie partout. Les serviteurs
» de Dieu se réjouissent du triomphe de la grâce. Ceux mêmes à
» qui vous êtes inconnu ne peuvent apprendre ce que vous êtes
» et ce que vous étiez sans admirer et bénir la puissance du Sei-
» gneur. Un changement si soudain et si rare ne doit-il pas être

» considéré comme l'ouvrage du Très-Haut? S'il y a une grande
» joie au ciel pour la conversion d'un seul pécheur, combien plus
» n'y en aura-t-il pas pour la conversion de toute une commu-
» nauté, et d'une communauté telle que la vôtre! Cette antique
» maison de Saint-Denis, que la faveur de nos rois a rendue si
» célèbre, était déchue de sa ferveur primitive. On y rendait
» toujours à César ce qui appartient à César, mais on n'y rendait
» plus à Dieu ce qui appartient à Dieu. Aujourd'hui les reli-
» gieux, rappelés à la sainteté de leur vocation, donnent l'exemple
» de toutes les vertus monastiques. Dans cette sainte retraite, on
» s'applique à conserver son âme dans la paix d'une angélique
» innocence, à faire fleurir la discipline dans toute sa régularité,
» à nourrir son cœur de lectures spirituelles. Un silence conti-
» nuel, un recueillement profond élèvent les pensées vers les
» objets célestes. Le doux chant des hymnes et des psaumes y
» délasse des rigueurs de l'abstinence et des exercices laborieux
» de la vie ascétique. »

6. Henri, archevêque de Sens, avait imité Suger dans sa dissipation et sa vie mondaine, il l'imita dans sa pénitence. Il écrivit à saint Bernard pour lui demander une instruction sur les devoirs de l'épiscopat. « En apprenant, lui répondit l'abbé de
» Clairvaux, les reproches que l'on faisait à votre administra-
» tion, j'étais plus tenté de vous plaindre que de vous blâmer.
» Hélas! me disais-je, si la vie des autres hommes est une ten-
» tation continuelle, à combien de périls n'est point exposée la
» vie d'un évêque, chargé de la sollicitude de tout un troupeau!
» Je suis caché dans une grotte, je suis une lampe qui fume plu-
» tôt qu'elle ne luit sous le boisseau, et pourtant je ne suis
» point à l'abri de l'impétuosité des vents; je suis battu par la
» tempête, je suis agité comme un roseau fragile au souffle de la
» tentation. Que sera-ce de celui qui est élevé sur la montagne,
» et placé sur le chandelier? Ce qui me rassure pour vous, c'est
» que Dieu vous a fait trouver, dans votre province et parmi vos
» suffragants, deux conseillers pleins d'une sainte et prudente
» amitié (l'évêque de Meaux et l'évêque de Chartres). En suivant
» leurs avis, vous ne serez ni précipité dans vos jugements, ni
» violent dans vos punitions; vous ne serez point trop sévère à

» pardonner ou trop faible à tolérer le désordre; vous ne vous
» montrerez point somptueux dans votre table ou vos habille-
» ments, léger à promettre et lent à exécuter votre parole, pro-
» digue dans vos bienfaits. On ne verra plus régner, dans votre
» diocèse, cette lèpre de nos jours, la simonie, ni l'avarice, cette
» espèce d'idolâtrie, qui en est la mère. En un mot, avec leur
» concours, vous ferez honneur à votre ministère. Je dis : *votre*
» *ministère*, pour montrer que vous êtes évêque pour servir et
» non pour dominer. Gardez-vous bien de faire consister cet
» honneur exclusivement dans la pompe de vos habits, dans la
» magnificence de vos équipages et dans la somptuosité de vos
» palais. Hélas! combien y en a-t-il qui font le contraire! qui
» parent superbement leurs corps et qui négligent d'embellir
» leur âme! Qu'ils rougissent de mettre ainsi toute leur gloire,
» non pas dans leurs bonnes œuvres, mais dans quelques bro-
» deries de femme, dans des étoffes ou de riches fourrures!
» Qu'ils aient honte de couvrir de peaux d'hermine des mains
» dévouées au service de Dieu, et teintes du sang de Jésus-Christ;
» d'en embellir leur poitrine, que la sagesse seule doit orner;
» d'en entourer leur cou, qu'il leur est plus glorieux et plus
» doux de plier sous le joug de Jésus-Christ! J'ai beau me taire
» sur ce désordre, la cour a beau le dissimuler; la misère des
» pauvres, la faim qui les tourmente, ont une voix plus écla-
» tante qui retentit partout. *Dites-nous, ô Pontifes*, s'écrient-
» ils, *que fait l'or, non pas dans le temple, mais sur les harnais*
» *de vos chevaux* (1). Ces brides dorées nous mettent-elles à cou-
» vert du froid et de la faim? Ce sont nos richesses que vous
» prodiguez ainsi! Ce sont nos trésors que vous arrachez à nos
» besoins pour les sacrifier à votre vanité! » De prétendus partisans de la simplicité apostolique, sous le prétexte de ramener le monde à l'égalité, dans une commune misère, ont voulu trouver, dans ces paroles du saint abbé de Clairvaux, la justification de leur radicalisme absolu et la condamnation de toutes les distinctions extérieures pour les prélats. Il est évident que saint Bernard blâme ici l'abus et non pas l'usage. S'il est vrai qu'aux jours de la persécution, de l'exil et des tempêtes, nos évêques

(1) PERSE, *Sat. I.*

redeviendraient de simples missionnaires et reprendraient *la croix de bois qui a sauvé le monde*, il n'en est pas moins vrai que, dans les sociétés régulièrement constituées, il faut que l'épiscopat soit environné des emblèmes extérieurs qui symbolisent sa haute mission, et que les rois spirituels du monde, les pasteurs des peuples portent aussi le sceptre et les insignes de leur royauté absolue.

7. Les reproches de saint Bernard tombaient particulièrement sur Etienne de Senlis, évêque de Paris. Ce prélat s'était aussi laissé séduire par les fascinations de la cour. Le roi Louis-le-Gros avait pour lui une vive affection; il le comblait de faveurs pour le retenir auprès de sa personne. Etienne, cependant, fut touché des discours et des écrits de saint Bernard. L'exemple de Suger et de l'archevêque de Sens acheva de le convertir. Il quitta la cour pour ne s'occuper désormais que du soin de son troupeau. Le roi qui était bon, mais irascible, fut blessé de cette retraite inopinée. Il changea en haine l'amitié qu'il avait jusque-là portée à l'évêque. Quelques clercs, mécontents du rétablissement de la discipline, envenimèrent encore l'esprit de Louis-le-Gros. Par ordre de ce prince, Etienne fut dépouillé de ses biens et courut même risque de la vie. L'évêque, en punition de cet attentat, jeta l'interdit sur tout son diocèse, et se retira auprès de l'archevêque de Sens, son métropolitain. Les deux prélats se rendirent ensemble à Citeaux, où se trouvait alors réuni le grand chapitre des abbés de l'ordre. Ils y exposèrent leurs griefs contre Louis-le-Gros. Saint Bernard rédigea, pour ce prince, une adresse où il le suppliait de mettre fin à ces affligeants débats, et de rendre ses bonnes grâces à l'évêque de Paris. « Vous nous avez fait, lui disait-il, l'honneur de nous demander le secours de nos prières; ne vous opposez pas vous-même » à leur efficacité, en persécutant les ministres de Dieu. » Le roi fut inflexible. Saint Bernard fit lui-même le voyage de Paris dans l'espoir d'obtenir, par sa présence, ce que sa lettre n'avait pu faire. Mais ce fut en vain. La mort de son fils aîné, le prince Philippe, qui périt d'une chute de cheval, agit davantage sur l'esprit de Louis-le-Gros. Il vit dans ce malheur un avertissement du ciel, et se hâta de rappeler Etienne à Paris.

8. Cependant, le cardinal Matthieu, légat du Pape en France, présidait un concile à Troyes (1128). Il écrivit à saint Bernard pour le presser de s'y rendre. « Vous me mandez, répondit le » saint abbé de Clairvaux, que des affaires importantes réclament » ma présence à Troyes. Quelles que soient ces affaires, elles ne » sauraient me concerner. En effet, ou elles sont faciles ou elles » sont difficiles. Si elles sont faciles, on les terminera bien sans » moi. Si elles sont difficiles, je ne suis pas capable de les finir, » à moins qu'on ne s'imagine que je puis ce qui est impossible » au reste des hommes. Si cela est, comment, ô mon Dieu! ne » vous êtes-vous jamais trompé que dans le jugement que vous » avez fait de moi? Pourquoi avez-vous mis sous le boisseau la » lumière qu'il fallait placer sur le chandelier? Pourquoi avez-» vous caché sous votre tente, dans ces temps de troubles et de » désordres, un homme nécessaire au monde, dont les évêques » eux-mêmes ne peuvent se passer? » Malgré ces excuses de son humilité, saint Bernard reçut l'ordre formel de se trouver au concile de Troyes. Ce fut sous son inspiration que cette vénérable assemblée régla les différends de l'Eglise de France, et fit, pour la réforme des mœurs cléricales, un grand nombre de règlements dont les auteurs contemporains vantent l'énergie et la sagesse. Le concile chargea ensuite le saint abbé de Clairvaux de donner une constitution à l'ordre des Templiers. Hugues de Payns, son fondateur, s'était rendu à Troyes dans ce but. La règle que saint Bernard lui remit, avec l'approbation des Pères, se divisait en soixante-douze articles. Diverses modifications y furent apportées depuis la multiplication de l'ordre. Voici les points de cette règle qui paraissent se rattacher davantage à l'institution primitive. « En temps ordinaire, les chevaliers enten-» dront l'office divin tout entier, du jour et de la nuit. Quand le » service militaire les en empêchera, ils réciteront treize *Pater* » pour matines, sept pour chacune des petites heures, et neuf » pour vêpres. Ils mangeront gras trois fois la semaine : le di-» manche, le mardi et le jeudi. Les quatre autres jours ils feront » maigre; et le vendredi, ils n'useront ni d'œufs ni de laitage. » A la mort d'un confrère, pendant quarante jours on donnera » à un pauvre la portion du défunt. Chaque chevalier pourra

» avoir trois chevaux et un écuyer à son service. Ils ne chasse-
» ront ni au vol, ni à courre. Ils prêteront serment, le jour de
» leur réception, en ces termes : Je jure de défendre, par mes
» paroles et par mes armes, et de maintenir, au péril de ma vie,
» tous et chacun des dogmes de la foi catholique. Je promets
» obéissance au grand maître de l'ordre, et soumission aux sta-
» tuts de notre bienheureux père Bernard. J'irai combattre outre
» mer toutes les fois qu'il y aura nécessité. Je ne fuirai jamais
» devant trois infidèles. J'observerai la continence parfaite. Ainsi,
» que Dieu me soit en aide et les saints Evangiles de Dieu! » Si les Templiers se fussent toujours montrés fidèles à l'esprit de leur règle et aux termes de leur serment, l'histoire n'aurait jamais eu à enregistrer la catastrophe sanglante qui mit fin à leur ordre.

9. Pendant que les contrées occidentales de l'Europe subissaient ainsi l'influence de saint Bernard, saint Othon, évêque de Bamberg, évangélisait les régions septentrionales de l'Allemagne et convertissait à la foi chrétienne les peuples de la Poméranie. Une première fois, à la suite de la victoire de Boleslas, duc de Pologne, et sur l'invitation du pape Calixte II, le saint évêque de Bamberg leur avait annoncé l'Evangile. Mais, comme tous les autres peuples du Nord, ceux de la Poméranie conservaient un attachement profond aux traditions du culte idolâtrique. Honorius II chargea donc saint Othon d'une seconde mission près d'eux. Les miracles des premiers Apôtres signalèrent son passage : il réveilla la foi dans les cœurs où elle était éteinte; l'annonça à ceux qui ne l'avaient pas encore reçue; établit un siége épiscopal dans la ville de Vollin; fonda des églises florissantes à Piritz, à Stettin, à Camin; baptisa le duc Vratislas, et mourut enfin (1130), avec le titre d'*apôtre de la Poméranie*, mérité par tant de travaux. Puissent ces contrées, séparées aujourd'hui de l'unité catholique, retourner à la foi de leurs pères et à la source d'où elle est venue! — En Espagne, Alphonse VI, surnommé le Grand, roi de Castille, avait prolongé son règne et le cours de ses victoires sur les Maures, jusqu'à l'année 1109. Son gendre, Alphonse II le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre, gagna encore de nombreuses batailles contre les Moravides, nouvelle dynastie venue du Maroc; mais il perdit la der-

nière, celle de Fraga, et en mourut de chagrin (1134). Les croisés français et les chevaliers des nouveaux ordres militaires contribuèrent beaucoup aux succès des chrétiens, sous ces deux règnes et sous les suivants. Alphonse VII, roi d'Aragon, profitant des nouvelles dissensions survenues entre les Sarrasins, poussa ses conquêtes, qui ne furent arrêtées que par sa mort (1154), et par l'arrivée de la dynastie des Mohades, qui s'établit sur les ruines des Moravides. — Le pontificat d'Honorius II s'était terminé pacifiquement, au milieu de ces événements heureux pour l'Eglise. Ce Pape mourut à Rome, le 14 février 1130, après cinq ans de règne.

§ 3. Pontificat d'Innocent II (17 février 1130-24 septembre 1143).

10. A la mort d'Honorius II, les cardinaux lui donnèrent pour successeur, Grégoire, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange. Le nouveau Pape résista longtemps : d'une voix entrecoupée par les sanglots et les larmes, il protestait qu'il était indigne d'un si haut rang. « Ce n'est pas à l'honneur que nous » vous invitons, lui répondirent les cardinaux; c'est plutôt au » péril. » Grégoire se laissa enfin fléchir; il fut revêtu des ornements pontificaux, intronisé dans l'église de Latran, et prit le nom d'Innocent II (17 février 1130). Cependant, le même jour, Pierre de Léon, d'une famille juive récemment convertie, et auquel ses richesses donnaient une grande influence à Rome, se fit élire par quelques cardinaux dissidents, envahit, à main armée, l'église de Saint-Pierre, la dépouilla de tous ses trésors et se fit couronner souverain Pontife, sous le nom d'Anaclet II. Au scandale de son schisme, l'antipape ajoutait celui de sa dépravation et de ses mœurs infâmes. Il ne craignit pas cependant de notifier son élection à tous les royaumes chrétiens. En écrivant à Louis-le-Gros, il disait : « Nous rendons, avec justice, ce témoigaage » à l'Eglise gallicane, qu'elle n'a jamais été infectée d'aucune » erreur ni d'aucun schisme. » La France accepta la louange qui était méritée, mais repoussa celui qui la donnait, parce qu'il était intrus. En le reconnaissant, elle eût cessé d'être digne de cet éloge. Le vénérable saint Hugues, évêque de Grenoble,

donna le premier l'exemple de la fidélité au Saint-Siége, en excommuniant l'antipape, dans le concile du Puy, et en proclamant la légitimité de l'élection d'Innocent II. Saint Norbert, archevêque de Magdebourg, fit de même en Allemagne. Louis-le-Gros convoqua un concile national à Etampes, pour faire résoudre par les évêques la question des deux obédiences. Les prélats remirent cette importante décision à saint Bernard. L'abbé de Clairvaux, après avoir mûrement examiné les faits, déclara qu'Innocent II devait être reconnu pour le vicaire de Jésus-Christ, pour le successeur légitime de saint Pierre. Tous les évêques du concile se rangèrent à son avis; on chanta le *Te Deum* en action de grâces; le roi, les seigneurs, les évêques et les abbés, souscrivirent à l'élection d'Innocent et lui promirent obéissance.

11. Pierre de Léon n'en continuait pas moins la révolte et le schisme : maître de Rome, il la traitait en ville conquise. Innocent II fut obligé d'en sortir. Il passa en France, où il fut reçu avec les plus grands honneurs par Louis-le-Gros, sous le règne duquel on vit cinq Papes venir successivement demander asile à cette contrée fidèle que Baronius appelle : « Le port de la barque de saint Pierre, pendant l'orage. » L'auguste fugitif n'avait ni soldats, ni trésors, comme son compétiteur : « Mais, dit un annaliste, il avait pour lui saint Bernard, qui valait à lui seul des armées. » L'abbé de Clairvaux était venu mettre son génie et sa prodigieuse influence au service du souverain Pontife. Innocent II l'envoya trouver, à Rouen, le roi d'Angleterre, Henri Ier, qui hésitait encore entre les deux obédiences. « Prince, dit saint Bernard au monarque, que craignez-vous donc en vous soumettant à Innocent? — Je crains, dit le roi, de faire un péché. — Si c'est là ce qui vous arrête, reprit l'abbé de Clairvaux, ayez la conscience en repos. Songez à satisfaire à la justice de Dieu pour vos autres fautes, car je prends celle-ci sur moi. » Henri Ier n'en demanda pas davantage : il embrassa le parti d'Innocent II, et vint le trouver à Chartres, se prosterna à ses pieds, et lui promit, en son nom et au nom de tous ses sujets, une obéissance filiale. Lothaire, roi de Germanie, envoya prier le Pape de passer en Allemagne. Innocent II se rendit à ce

désir, et vint à Liége, où un concile réunissait tous les évêques de ce pays (1131). A son approche, Lothaire s'avança à pied au-devant du souverain Pontife, et voulut tenir lui-même la bride de son cheval, pour faire voir au monde combien était grand le père des rois et des peuples chrétiens. Les rois de Castille et d'Aragon envoyèrent aussi leur acte d'adhésion à l'obédience du Pape légitime.

12. A son retour à Paris, Innocent II trouva la ville tout entière sous l'impression d'un miracle éclatant, arrivé récemment par l'intercession de sainte Geneviève, et dont il ordonna de célébrer chaque année la mémoire. La terrible maladie, nommée *le Feu sacré,* désolait alors la capitale de la France (1130). Etienne de Senlis, évêque de Paris, ordonna des jeûnes et des prières pour apaiser la colère de Dieu. Cependant le fléau redoublait d'intensité. Les malades venaient en si grand nombre à la cathédrale, implorer l'intercession de la Mère de Dieu, qu'à peine les chanoines pouvaient-ils y célébrer l'office divin. La désolation était générale. Etienne de Senlis se souvint que sainte Geneviève avait souvent délivré la ville de Paris des calamités qui la menaçaient. Il indiqua une procession générale où les reliques de l'humble vierge de Nanterre seraient portées à travers les rues de la cité, jusque dans l'intérieur de la cathédrale. Au jour marqué, la population tout entière se pressait auprès de la châsse de sa patronne. L'affluence était telle, que la procession eut peine à se frayer un passage dans les flots pressés de la foule. Trois cents malades, atteints de la contagion, s'étaient fait transporter dans la cathédrale. Au moment où la châsse entrait dans l'église, ils furent tous guéris. Une immense acclamation de joie ébranla les voûtes de la basilique; le peuple prosterné faisait éclater, par des chants d'allégresse, son admiration et sa reconnaissance. « Que » personne, dit le chroniqueur qui écrivit la relation de ce mi- » racle, ne révoque en doute notre récit; car nous ne rapportons » point ce que nous avons entendu dire, mais ce que nous avons » vu de nos yeux et touché de nos mains. » Pour porter à la postérité la plus reculée le souvenir de ce prodige, et attester à jamais la reconnaissance du peuple de Paris, on éleva une nouvelle église, qui fut appelée *Sainte-Geneviève des Ardents.*

13. Le 19 octobre 1131, le Pape ouvrit, à Saint-Remi de Reims, un concile, où treize archevêques et deux cent soixante-trois évêques de toutes les parties du monde chrétien étaient venus reconnaître solennellement l'autorité du légitime successeur de saint Pierre. Après que l'on eut renouvelé les censures déjà fulminées contre l'antipape Anaclet, Louis-le-Gros se présenta au milieu de l'assemblée, monta sur l'estrade où s'élevait le trône pontifical, et baisa les pieds du vicaire de Jésus-Christ. Ensuite il prit place à ses côtés. C'était peu de temps après la mort funeste du prince Philippe, son fils aîné. Le cœur navré et la voix étouffée par les sanglots, il adressa aux évêques, à ce sujet, quelques paroles où il épanchait l'amertume de sa douleur, et qui arrachèrent des larmes de tous les yeux. Attendri par ces plaintes touchantes, Innocent II se tourna vers le monarque affligé · « Grand roi, lui dit-il, le Seigneur éprouve ses plus fidèles » serviteurs dans l'adversité. Il en use ainsi dans sa miséricorde, » de peur que l'homme créé à son image n'aime le lieu de son exil » et n'oublie sa véritable patrie. Il vous a pris un fils, digne de » toute votre tendresse et de tous vos regrets, dans l'âge de l'in- » nocence et des plus aimables vertus, pour le couronner de » gloire dans la cité des saints : *car le royaume des cieux est* » *fait pour ceux qui lui ressemblent* (1). Vous avez dû pleurer » cette perte cruelle. David aussi, le modèle des rois, versa des » larmes amères durant la maladie de son enfant bien-aimé. » Mais Dieu, qui vous a enlevé un fils pour le faire régner avec » lui dans le ciel, vous en a laissé d'autres pour régner ici- » bas après vous. Dans cette pensée, prince, vous devez vous » consoler et nous consoler nous-mêmes, pauvres étrangers, » chassés de notre Eglise et bannis de notre patrie. Vous l'avez » déjà fait : vous nous avez le premier accueillis dans votre » royaume, pour l'amour de Dieu et de son bienheureux apôtre » saint Pierre. Que le Seigneur vous accorde en retour une éter- » nelle récompense dans cette Jérusalem céleste, où l'on ne con- » naîtra plus les séparations ni les larmes, où règne une joie » sans mélange et sans fin. » Le Pape fixa alors au lendemain la cérémonie du couronnement du jeune prince Louis VII le

(1) Talium est enim regnum cœlorum.

Jeune, alors âgé de dix ans. « Ce jour-là, dit un chroniqueur » contemporain, le soleil parut plus radieux qu'à l'ordinaire; il » sembla que le ciel voulut orner la fête par sa sérénité, consoler » l'amère douleur du roi, et justifier toutes les espérances de » la monarchie française. » Revêtu de ses ornements pontificaux, escorté par les officiers de sa cour et par les prélats du concile, le Pape sortit de l'église Saint-Remi tenant le jeune prince Louis par la main. Il le conduisit au parvis de l'église métropolitaine de Notre-Dame, où Louis-le-Gros, entouré de ses chevaliers et de ses barons, les attendait. La joie de cette fête et la tristesse de ses regrets se disputaient le cœur du roi. Des larmes inondaient son visage. Le Pape présenta le jeune prince à l'autel. On remit au Pontife la *sainte ampoule*, et il sacra le nouveau roi avec l'huile dont saint Remi s'était servi pour le baptême de Clovis. Cependant le clergé, les seigneurs et le peuple criaient : « Noël! Noël! longue vie à Louis VI ! vive Louis VII ! » (25 octobre 1131).

14. Le monde catholique reconnaissait Innocent II pour pasteur légitime de l'Eglise. Malgré sa puissance et le crédit que lui donnaient ses richesses, Anaclet n'avait pu rallier à sa cause que Roger, duc de Sicile, et Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Roger n'était que duc, il ambitionnait le titre de roi. L'antipape lui donna sa sœur en mariage, ajouta à ses domaines la principauté de Capoue et la seigneurie de Naples, et lui accorda le titre qui flattait sa vanité. Roger, à ce prix, reconnut l'antipape. Raymond IV, comte de Barcelone, donnait en ce moment un spectacle bien différent. Marié à l'héritière de Ranimire, roi d'Aragon, et devenu maître du royaume par la retraite de ce prince, qui embrassa la vie monastique, il se refusa toute sa vie à prendre le titre et la couronne royale. « Je suis né » comte, disait-il, et je ne vaux pas mieux que mes pères. J'aime » mieux être le premier des comtes que d'être à peine le septième » des rois. » Roger de Sicile n'avait pas la même noblesse de sentiments : il achetait au prix de sa conscience le droit de porter une couronne. Guillaume, duc d'Aquitaine, avait été entraîné dans le schisme par Gérard, évêque d'Angoulême, auquel Innocent II s'était vu forcé de retirer le titre de légat apostolique en

France, dont sa conduite scandaleuse le rendait indigne. Ainsi l'ambition d'une part, la vengeance de l'autre, donnaient à Anaclet deux alliés; mais ces adhésions isolées ne pouvaient l'emporter sur l'universalité du monde catholique. L'empereur de Constantinople, les princes latins de Palestine avaient fait parvenir à Innocent II les témoignages de leur soumission et de leur fidélité. Le souverain Pontife, fort de ce concert, se résolut à reprendre la route de l'Italie. Le roi d'Allemagne, Lothaire, lui promettait de s'y rendre de son côté avec une armée pour le réintégrer dans Rome et chasser l'antipape. En quittant la France, Innocent voulut visiter le monastère de Clairvaux, dont le saint abbé lui avait rendu tant de services. « Les pauvres de Jésus-» Christ, dit un chroniqueur, reçurent son vicaire avec une ex-» trême affection. Ils allèrent à sa rencontre, non pas ornés de » pourpre et de soie; ils ne portaient point d'évangiliaires cou-» verts d'or et de pierreries; mais vêtus de leurs habits gros-» siers, ils marchaient processionnellement, les yeux baissés, à » la suite de leur modeste croix de bois, récitant pieusement des » psaumes et des hymnes sacrés. » En apercevant, des hauteurs qui la dominent, la vallée de Clairvaux, le Pape s'écria : *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israel!* Sa visite fut une fête pour les fervents religieux. « Tous se réjouissaient » dans le Seigneur, dit encore le pieux annaliste; mais la solen-» nité consistait en de grandes vertus, et non en de grands ban-» quets. Le pain, au lieu d'être de pure fleur de froment, était » de farine dont le son n'avait pas été séparé. Si par hasard il se » trouvait quelque poisson, on le plaçait devant le seigneur » Pape, pour être vu plutôt que mangé. »

15. Innocent II arracha saint Bernard à sa solitude bien-aimée, pour s'en faire accompagner en Italie. Le voyage du souverain Pontife et de l'illustre abbé ressemblait à une marche triomphale. Les villes de la Lombardie se précipitaient sur le passage de saint Bernard. Les évêques se disputaient l'honneur de lui céder leur siége. Pise et Gênes étaient depuis longtemps en guerre l'une contre l'autre : l'homme de Dieu paraît, et les soldats brisent leurs armes à ses pieds. « Non, jamais je ne » t'oublierai, écrivait, depuis, saint Bernard à la ville de Gênes,

» peuple religieux, noble nation, cité illustre! Le soir, le matin, » à midi, j'annonçais la parole de Dieu, et toujours votre piété » affectueuse vous y faisait accourir en foule. J'apportais au mi- » lieu de vous la paix, et comme vous en étiez les enfants, » notre paix s'est reposée sur vous. Je semais et je moissonnais » en même temps; j'apportais, pour fruit de ma récolte, aux » exilés, l'espoir de la patrie; aux malheureux captifs, la liberté; » aux ennemis la terreur; aux schismatiques, la confusion; » enfin la gloire à l'Eglise et la joie au monde chrétien. » Le roi Lothaire rejoignit le Pape près de Trévise. Ils prirent ensemble le chemin de Rome, pendant qu'une flotte de Génois et de Pisans abordait à Civita-Vecchia et soumettait toute la côte au pouvoir du légitime Pontife. Enfin, le 1er mai 1133, Innocent II fit son entrée solennelle dans l'église de Latran, au milieu des transports d'un peuple ivre de joie. L'antipape s'était retranché dans l'église de Saint-Pierre avec ses soldats mercenaires. On ne songea même pas à l'y attaquer. Lothaire II et la reine Richilde, son épouse, qui l'avait accompagné, reçurent la couronne impériale des mains d'Innocent II. Le Pape, en cette circonstance, accorda au nouvel empereur, moyennant un revenu annuel, l'alleu, ou la jouissance des biens que la comtesse Mathilde avait donnés à l'Eglise romaine. Cette concession fut plus tard l'occasion de dissensions nouvelles entre le Saint-Siége et l'empire. Les Papes la révoquèrent depuis et se mirent en possession de ces domaines, qui constituent le patrimoine de Saint-Pierre. En même temps, saint Bernard était envoyé, avec une mission de paix, auprès de Conrad, duc de Souabe, et Frédéric, duc de Franconie, qui continuaient toujours leur lutte ambitieuse contre Lothaire. Par l'intervention du saint abbé de Clairvaux, l'empereur reçut la soumission des deux princes. Frédéric vint lui jurer foi et hommage à la diète de Bamberg (1135), et, la même année, le duc Conrad renonça publiquement au titre de roi, à Mulhausen, et reconnut Lothaire II pour suzerain. L'empereur leur rendit leurs domaines, honora Conrad du titre de porte-étendard de l'empire, et lui donna le premier rang en Allemagne après lui. La paix se trouvait ainsi rétablie dans l'Eglise et dans l'empire, grâce à la persuasive et douce médiation de saint Bernard.

16. L'humble religieux, après avoir accompli ces grandes choses, revint à sa chère abbaye de Clairvaux. Les événements ne lui permirent pas d'y faire un long séjour. Après le départ de Lothaire et de son armée, les troupes d'Anaclet s'étaient de nouveau emparées de Rome. Innocent II crut devoir céder à l'orage. Il se retira à Pise, où il indiqua pour l'année suivante, un concile des évêques d'Espagne, d'Italie, de France et d'Allemagne, dans l'espérance d'anéantir toutes les tentatives du schisme, par l'union des quatre grandes puissances européennes dans une même obédience. Il manda saint Bernard, dont la présence lui semblait indispensable au bien de l'Eglise. Le concile s'ouvrit le 30 mai 1134; l'abbé de Clairvaux en fut l'âme. « Il assistait à » toutes les délibérations, dit son biographe. Il était révéré de » tout le monde, et on voyait les évêques attendre en foule à sa » porte. Ce n'était pas le faste qui le rendait de difficile accès, » c'était la multitude de ceux qui voulaient lui parler : en sorte » que malgré son humilité, il semblait avoir toute l'autorité du » Pape. » Pierre de Léon fut solennellement excommunié; on prononça contre ses fauteurs la sentence de déposition, sans espoir de rétablissement. Saint Bernard fut ensuite envoyé à Milan pour ramener cette ville, engagée dans le schisme, à l'obédience du souverain Pontife. A l'approche de l'homme de Dieu, cette immense cité s'ébranla tout entière. Nobles, bourgeois, riches, pauvres, tous quittaient leurs demeures pour se précipiter sur son passage, et la ville demeura déserte. Transportés de joie, ils se prosternaient devant le saint, lui baisaient les pieds et arrachaient les fils de ses vêtements pour en faire des reliques. Dieu récompensait la foi de ce peuple par des miracles. Les malades, amenés à saint Bernard, recouvraient la santé. La foule se tenait tout le jour à la porte du logement qui lui avait été assigné dans le palais du gouvernement; le saint était obligé, pour satisfaire à cet empressement insatiable, de se montrer de temps en temps aux fenêtres; de là, il élevait les mains et bénissait la multitude. Le succès d'une telle mission ne pouvait être douteux. Avant même qu'il fût arrivé, la ville était convertie; la population criait avec enthousiasme : « Vive Innocent II! » vive Bernard! » Parmi tant de merveilles, la vie du saint abbé

en était une plus surprenante encore. Epuisé par les austérités et par des fatigues surhumaines, ce corps frêle et languissant paraissait toujours prêt d'expirer, et chaque fois il se ranimait par un prodige incessant, sous le souffle de la Providence, qui s'en servait comme d'un instrument pour régler les destinées de l'Eglise et des empires. Obligé de s'enfuir de Milan, pour se dérober aux instances du peuple, qui voulait l'élever, malgré lui, sur le siége archiépiscopal de cette ville, il se rendit successivement à Pavie et à Crémone, où il reçut le même accueil triomphal. Quand il eut terminé cette mission en Lombardie, il repassa les Alpes. « Les pâtres, dit le religieux qui l'avait ac-
» compagné et qui a écrit son histoire, descendaient du haut des
» rochers pour contempler son visage et lui demander sa béné-
» diction. Gravissant ensuite les montagnes, ils retournaient à
» leurs troupeaux, se réjouissant de l'avoir vu et fiers de ce que
» l'homme de Dieu avait étendu la main sur eux. »

17. Le duc d'Aquitaine s'obstinait toujours dans le schisme. Seul, de tous les seigneurs français, il demeurait attaché au parti de l'antipape. Saint Bernard vint le trouver à Parthenay (1135). Après une conférence sans résultat, l'illustre abbé résolut de recourir à d'autres armes. Il se rendit le lendemain à l'église pour y célébrer les divins mystères. Tous les fidèles orthodoxes entrèrent avec lui dans l'enceinte sacrée ; le duc et les autres schismatiques se tinrent à la porte. Après la consécration, Bernard, poussé par un mouvement surnaturel, prit dans ses mains la sainte hostie, s'avança vers le duc d'Aquitaine, et élevant le corps de Notre-Seigneur : « Nous avons prié, et vous avez
» méprisé nos prières, dit-il. Voici le Fils de la Vierge qui vient
» à vous, le chef et le Seigneur de l'Eglise que vous persécutez !
» Voici votre juge, au nom duquel tout genou fléchit au ciel,
» sur la terre et dans les enfers ! votre juge entre les mains du-
» quel votre âme tombera ! Le mépriserez-vous aussi ? Le mé-
» priserez-vous comme vous avez méprisé ses serviteurs ? » En prononçant ces paroles, le visage du saint semblait resplendir d'une majesté angélique ; les assistants, prosternés, fondaient en larmes ; le duc lui-même tomba le front dans la poussière. Bernard, le poussant du pied, lui commande de se relever : « Voilà,

» ajoute-t-il, l'évêque de Poitiers que vous avez chassé de son
» siége à cause de son attachement au Pape légitime. Allez vous
» réconcilier avec lui. Donnez-lui le baiser de paix ; rétablissez
» l'union dans vos Etats, et soumettez-vous avec toute l'Eglise
» catholique au souverain Pontife Innocent II. » Le duc obéit : les évêques catholiques furent réintégrés dans leurs Églises et la paix fut rendue à l'Aquitaine. Gérard, évêque d'Angoulême, dont l'ambition avait provoqué le schisme, mourut subitement à la même époque. Les derniers restes de la division périrent avec lui, et il n'y eut plus en France une seule province où l'on ne suivît l'obédience d'Innocent II.

18. Dans la vie de saint Bernard, les succès appellent des succès nouveaux. L'heureuse issue de son intervention près de Guillaume d'Aquitaine, engageait le Pape à le mander en Italie pour employer son influence irrésistible à l'égard de Roger, duc de Sicile. Saint Bernard passa donc une troisième fois les Alpes, en 1136, l'année même de la mort de Louis-le-Gros en France, et de Henri II en Angleterre. L'empereur d'Allemagne venait, de son côté, de se rendre en Italie, avec une armée, décidé à agir avec la dernière rigueur et à éteindre enfin le schisme dans le sang de ses auteurs. Mais la présence de saint Bernard changea le cours de ces projets ; et la situation se dénoua par un triomphe pacifique, semblable à ceux dont la vie de l'abbé de Clairvaux était déjà pleine. L'homme de Dieu vint, avec deux cardinaux, trouver le duc de Sicile à Salerne. Le célèbre cardinal Pierre de Pise, qui tenait le parti de l'antipape, fut chargé par le roi de répondre aux arguments de saint Bernard dans une conférence publique. C'était un beau spectacle de voir aux prises, l'un avec l'autre, le cardinal le plus savant de son époque dans la jurisprudence civile et canonique, et le saint moine dont l'éloquence et la conviction entraînaient les multitudes et dominaient l'Europe ! Pierre de Pise parla le premier en faveur d'Anaclet. « Je
» sais, lui répondit saint Bernard, quels sont votre talent et votre
» érudition ; et plût à Dieu que vous eussiez une meilleure cause
» à défendre ! il n'y aurait point d'éloquence qui pût vous ré-
» sister. Pour nous, pauvre moine, habitant des forêts, plus
» habitué à cultiver la terre qu'à prononcer des harangues, nous

» garderions le silence, si les intérêts sacrés de la foi, si la paix » de l'Eglise et le repos du monde n'étaient compromis par le » schisme de Pierre de Léon. Il n'y a qu'une arche du salut, » comme il n'y eut au déluge qu'une seule arche, celle de Noé. » Mais on a voulu en fabriquer une nouvelle; et maintenant qu'il » s'en trouve deux, il faut nécessairement que l'une d'elles soit » fausse. Si l'arche de Pierre de Léon est l'arche de Dieu, comme » vous le prétendez, celle d'Innocent est donc fausse et doit périr. » Mais alors périront avec elle l'Eglise d'Orient et celle d'Occi- » dent, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre, les îles » les plus lointaines, les royaumes les plus reculés. Les ordres » religieux des Camaldules, des Chartreux, de Cluny, de Grand- » mond, de Citeaux, de Prémontré, cette multitude infinie de » serviteurs et de servantes de Dieu seront engloutis dans ce » naufrage universel! Seul, de tous les princes de la terre, Roger » de Sicile est entré dans l'arche de Pierre de Léon : ainsi tous » les autres périront; tous, excepté Roger. Roger seul sera » sauvé. A Dieu ne plaise que la religion de l'univers entier » périsse, et que l'ambition d'un Pierre de Léon, dont tout le » monde connaît la vie et les scandales, obtienne le royaume des » cieux! » A ces paroles d'une brûlante éloquence, la foule éclata en applaudissements. Un cri s'échappa de toutes les poitrines : « Vive Innocent II, pape légitime! » S'approchant ensuite de Pierre de Pise, le saint abbé lui prit la main : « Si vous » m'en croyez, lui dit-il, nous entrerons tous deux dans l'arche » du salut. » La grâce avait touché le cœur du savant cardinal, en même temps que l'éloquence de saint Bernard l'avait subjugué; et quelques jours après Pierre de Pise allait porter aux pieds d'Innocent II le témoignage de sa soumission et de sa fidélité. Roger hésitait encore. Les liens de l'intérêt, plus difficiles à rompre que les plus fortes chaînes, l'attachaient au parti d'Anaclet. Mais la mort de cet antipape, survenue le 16 janvier 1138, acheva de briser toutes les espérances des schismatiques. Vainement élurent-ils, pour lui succéder, un fantôme de pape qui prit le nom de Victor IV; l'opinion publique, désormais éclairée, dans toute l'Italie méridionale, sur la question des deux obédiences, se prononçait irrésistiblement en faveur d'Innocent II.

Le prétendu Victor vint lui-même, de nuit, trouver saint Bernard, qui, lui ayant fait quitter la chape et la mitre, ornements pontificaux qu'il avait portés quelques jours, le mena aux pieds du Pape. Le vicaire de Jésus-Christ accueillit avec bonté cette brebis errante, lui pardonna sa faute et le rétablit dans la communion de l'Eglise (29 mai 1138). Le schisme était fini. Le lendemain saint Bernard écrivait à Geoffroy, prieur de Clairvaux : « Le jour de l'Octave de la Pentecôte, jour de bénédiction et de » miséricorde, le Seigneur a comblé nos vœux, en donnant l'unité » à l'Eglise et la paix à Rome. Ce jour-là, tous les fils de Pierre » de Léon se sont humiliés aux pieds du Pape, et, devenus ses » hommes liges, lui ont prêté serment. Désormais, il n'est plus » rien qui me retienne ici. Je fais ce que vous souhaitez ; au lieu » de dire : Je partirai ; je dis maintenant : Je pars ! Oui, je pars, » et j'emporte pour prix de ma longue absence la victoire du » Christ et la paix de l'Eglise. Je pars chargé des fruits de la » paix. Voilà d'heureuses nouvelles, mais les choses sont encore » meilleures. Il faudrait être bien insensé ou bien impie, pour » ne pas s'en réjouir. » Cinq jours après, l'abbé de Clairvaux quittait Rome pour la dernière fois, et s'arrachait à la reconnaissance du peuple qui se prosternait sur son passage et lui demandait en pleurant sa bénédiction.

19. Pour extirper plus efficacement les désordres introduits par le schisme, Innocent II convoqua, pour le mois d'avril 1139, le dixième concile général, second de Latran. Jamais on n'en avait vu d'aussi nombreux. Il s'y trouva environ mille évêques, parmi lesquels les trois patriarches d'Antioche, d'Aquilée et de Grade. « Le Pape, dit un chroniqueur français du temps, parut au » milieu de tous ces prélats le plus respectable de tous, tant par » l'air de majesté qui brillait sur son visage, que par les oracles » qui sortaient de sa bouche. » Dans l'éloquent discours qu'il prononça à l'ouverture de la première session, il prévint d'abord ce qu'une fausse compassion, ou une estime mal placée, pourrait suggérer de favorable aux schismatiques. » La règle de notre » conduite, dit-il, devra être celle de saint Augustin. Quand il » s'agit des audacieux qui se sont séparés de l'Eglise catholique » et détachés de l'unité de Jésus-Christ, il ne faut point se

» retrancher sur la régularité de leurs mœurs pour user d'une » indulgence coupable. Gardons-nous donc bien de laisser leur » témérité impunie, et de souffrir que ces sacriléges jouissent » en paix du crime des canons enfreints et de la juridiction » usurpée. » Tous les Pères du concile entrèrent dans les vues du Pape ; ils s'écrièrent : « Nous annulons ce qu'a fait Pierre de » Léon; nous dégradons ceux qu'il a ordonnés; nous déposons » ceux qu'il a consacrés. » La sentence fut exécutée. On appela nominativement tous ceux des évêques présents au concile qui avaient embrassé le parti de l'antipape. Ils remirent, entre les mains d'Innocent II, la crosse, l'anneau pastoral et le pallium. Cependant le souverain Pontife en rétablit quelques-uns dans leur dignité, et, à la requête de saint Bernard, qui en écrivit spécialement au Pape, le cardinal Pierre de Pise fut de ce nombre. Le concile promulgua ensuite trente canons de discipline, qui renouvelaient, pour la plupart, les peines déjà portées contre l'usurpation des priviléges ecclésiastiques par les princes séculiers, contre la simonie et l'incontinence des clercs. Enfin, dans la dernière session, le Pape prononça une sentence d'excommunication contre Roger, duc de Sicile, qui refusait toujours de faire sa soumission à l'Eglise romaine et à son chef. A cette nouvelle, le duc quitta la Sicile avec une armée, parcourut l'Apulie en vainqueur. Toutes les villes de l'Italie méridionale se soumirent, à l'exception de Troja et de Bari. Innocent II réunit, de son côté, des troupes fidèles, et s'avança contre l'ennemi, résolu d'arrêter ce torrent qui menaçait Rome. Les deux armées se rencontrèrent au pied du mont Cassin : mais avant d'en venir aux mains, on entama des négociations. Les bases d'un traité de paix étaient déjà conclues, lorsque, au mépris du droit des gens et de la foi jurée, le fils de Roger surprit le Pape dans une embuscade et le fit prisonnier (10 juillet 1139). Ainsi un orage imprévu rejetait Innocent II dans les plus grands dangers; on pouvait tout craindre pour le repos de l'Eglise. La Providence en disposa autrement. Roger craignit de profiter de sa victoire. Le Pape, dans les fers, lui paraissait peut-être plus redoutable que libre et les armes à la main. Il reprit avec l'auguste captif les négociations au point où elles étaient restées. Les clauses princi-

pales du traité furent que le Pape lui accordait le titre de roi de Sicile, le duché d'Apulie pour l'un de ses fils, et, pour l'autre, la principauté de Capoue. Quand tout fut définitivement arrêté, le roi et ses deux fils vinrent se jeter aux pieds d'Innocent II, lui demandèrent pardon des violences exercées contre sa personne, et lui jurèrent fidélité. Le traité de paix fut signé entre les deux partis (25 juillet 1139), et le Pape le porta à la connaissance du monde catholique, par une bulle qui en renferme les dispositions, et qui est le premier titre d'érection du royaume de Naples.

20. Le pontificat d'Innocent II devait réaliser jusqu'à la fin la prophétie des cardinaux, lors de son inauguration. En 1140, la querelle des investitures avait failli se renouveler en France avec plus d'ardeur que jamais. A la mort de l'archevêque de Bourges, Albéric, le roi Louis-le-Jeune voulut intervenir dans l'élection et faire nommer au siége vacant un clerc qui n'avait d'autre titre de recommandation que la faveur royale. Le chapitre passa outre et nomma Pierre de la Châtre, digne par ses hautes vertus de ce poste éminent. Louis-le-Jeune refusa de ratifier cette nomination. Pierre de la Châtre se rendit à Rome; le Pape ayant trouvé son élection canonique, le sacra de ses propres mains, et le renvoya prendre possession de son propre diocèse. Le roi, de son côté, défendit de recevoir Pierre de la Châtre à Bourges, ni dans aucune autre terre de ses Etats. L'archevêque proscrit trouva un asile à la cour de Thibauld, comte de Champagne : tous les domaines du roi furent déclarés en interdit, et la sentence s'exécuta rigoureusement. Les difficultés se compliquèrent encore par un incident d'un autre genre. Raoul, comte de Vermandois et parent de Louis-le-Jeune, était marié depuis longues années, avec une nièce du comte de Champagne. Sur un prétexte frivole, il voulut faire annuler cette union, pour épouser la princesse Pétronille, sœur de la reine Eléonore de Guienne. Il trouva trois évêques complaisants, dont l'un était son propre frère, et les deux autres ses créatures. En prélats courtisans, ils jurèrent qu'il y avait parenté à un degré prohibé entre les deux époux, et déclarèrent le mariage nul. Raoul répudia donc la nièce du comte de Champagne, épousa Pétronille et devint ainsi beau-frère du roi. Thibauld de Champagne et le saint abbé de

Clairvaux en référèrent au Pape, pour le prier de protéger la sainteté des mariages contre les entreprises de Raoul, comme il maintenait la liberté des élections épiscopales contre les empiétements de Louis-le-Jeune. Innocent II fit excommunier le comte de Vermandois, par le cardinal Yves, son légat en France, et renouvela l'interdit déjà porté sur tout le royaume.

21. Cet acte d'apostolique fermeté jeta la France entière dans la consternation. Les effets de l'interdit, les églises fermées, la célébration des saints mystères défendue, l'interruption des cérémonies ecclésiastiques, la privation des sacrements accordés seulement *in extremis*, la sépulture chrétienne dépouillée de tout appareil religieux, frappèrent de terreur des populations dont la foi était l'âme et la vie. Saint Bernard s'interposa entre le roi et le souverain Pontife. « Nous ne prétendons pas, écrivit-il à ce » dernier, excuser le roi : Pardonnez-lui, s'il est possible de le » faire, sans compromettre la liberté de l'Eglise et le respect dû » à un archevêque sacré de la main du Pape. » Louis-le-Jeune, emporté par l'ardeur inconsidérée de son âge, et livré à des conseils perfides, avait fait le serment téméraire de ne jamais reconnaitre l'archevêque de Bourges. L'excommunication du comte de Vermandois redoubla sa colère. Pour punir le comte de Champagne d'avotr osé donner asile à l'archevêque proscrit, pour le punir surtout d'avoir porté l'affaire de Raoul au tribunal du Pape, il entra, à main armée, sur les terres de Thibauld. En 1142, s'étant rendu maître de Vitry, il donna l'ordre barbare de livrer cette ville aux flammes. La malheureuse cité fut réduite en cendres. Le feu gagna l'église, où plus de 1,300 personnes, hommes, femmes et enfants, qui s'y étaient réfugiées, périrent dans l'incendie. Le souvenir de cette cruauté se perpétua avec le nom de la ville infortunée, qui s'appela désormais Vitry-le-Brûlé. Louis-le-Jeune expia plus tard, par les remords les plus cuisants, et par le pèlerinage en terre sainte, cet acte de barbarie. Pour le moment, il continua la guerre avec des alternatives de succès et de revers. Innocent II n'en vit pas la fin. Des discordes intestines ensanglantaient Rome. Le peuple inconstant et léger, oubliant ce qu'il devait de fidélité et de reconnaissance au Siége apostolique, voulut se soustraire au joug du souverain Pontife.

Les souvenirs de la république romaine commençaient à fermenter dans les têtes. Un sénat fut établi au Capitole, comme si la glorieuse mission de Rome chrétienne, qui règne par la croix sur l'univers, n'était pas une royauté plus digne de l'ambition des Romains que les tumultueuses traditions du Forum et des Gracques. Au milieu de ces troubles, Innocent II mourut après un règne de huit ans (24 septembre 1143).

22. Le récit des événements si orageux de son pontificat, ne nous a pas permis de jeter un coup d'œil sur le mouvement des doctrines erronée squi se répandaient alors dans l'Eglise, comme l'ivraie dans le champ du père de famille. La retraite d'Abailard à Provins y avait attiré jusqu'à 3,000 disciples, qui se logeaient dans les chaumières voisines, car la ville n'était pas assez grande pour ce surcroît de population. Le docteur l'abandonna bientôt pour se retirer près de Nogent-sur-Seine, dans une solitude qu'il nomma depuis le *Paraclet* (lieu de consolation), où plus tard Héloïse vint se fixer elle-même avec ses religieuses. Le *Paraclet* vit accourir la foule avide d'entendre la parole d'Abailard. Une multitude de cellules particulières se groupèrent autour du monastère principal où demeurait l'illustre docteur. Cependant saint Bernard avait examiné la *Théologie* d'Abailard. Les réclamations qui s'élevaient de toutes parts lui en avaient fait une loi. Il y découvrit des erreurs formelles. Treize propositions, dignes de censure, furent extraites de cet ouvrage. Abailard disait : « En Dieu, les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit sont » impropres, c'est seulement une description figurée de la plénitude du souverain Bien. — Le Père est la pleine puissance; le » Fils est une certaine puissance; le Saint-Esprit n'est aucune » puissance. — Les suggestions du démon dans les hommes se » font par des moyens purement physiques. — Nous ne tenons » point d'Adam la coulpe du péché originel, mais seulement la » peine. — On ne commet aucun péché par la concupiscence, la » délectation et l'ignorance, qui ne sont que des dispositions » naturelles. » Une première conférence entre saint Bernard et le docteur accusé, n'ayant point eu de résultat, Abailard demanda à défendre son orthodoxie contre l'abbé de Clairvaux, dans le concile qui devait s'assembler et qui eut lieu, en effet, à Sens (1140).

Toutefois, au lieu de discuter, Abailard se contenta d'en appeler au Pape, et sortit de l'assemblée avec ses partisans. Les évêques respectèrent cet appel, et suspendirent leur jugement sur Abailard lui-même. Ils formulèrent seulement une censure contre les doctrines qui avaient été soumises à leur examen, et l'envoyèrent à Innocent II, avec une lettre où ils informaient le Pape de l'appel interjeté à son tribunal suprême. Abailard, tout porte à le croire, avait été de bonne foi : avant de partir pour Rome, il publia un écrit où il désavouait toutes les erreurs qui lui étaient imputées. En passant à Lyon, il y apprit qu'Innocent II avait confirmé la sentence du concile et condamné son ouvrage. Il écrivit alors au souverain Pontife une lettre pleine de soumission dans laquelle il déclarait se désister de son appel, et souscrire explicitement à la condamnation portée contre lui. Il alla se jeter dans les bras de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, le priant de le recevoir sous sa conduite, et de l'aider à achever saintement une vie traversée par tant d'orages. Saint Bernard applaudit à sa généreuse résolution, et lui écrivit les lettres les plus touchantes pour l'exhorter à la persévérance. Complètement désabusé des illusions qui avaient rempli sa carrière d'amertume et de chagrins, Abailard acheva ses jours dans la pratique de la pénitence et des plus éminentes vertus. A sa mort (1142), Pierre-le-Vénérable se chargea d'en mander la nouvelle à Héloïse. « Je ne me » souviens pas, disait-il, d'avoir vu plus d'humilité et de morti- » fication. J'admirais qu'un homme, dont le nom avait retenti » dans tout l'univers, pût s'abaisser de la sorte. Il observait, » dans la nourriture et dans tous les besoins du corps, la même » simplicité que dans les habits. Il lisait continuellement la sainte » Écriture, priait sans cesse, et observait un silence perpétuel, » interrompu seulement par les sermons et les conférences qu'il » faisait à la communauté. Depuis que je l'eus réconcilié avec » le Saint-Siége, il offrait chaque jour le saint sacrifice. Atteint » de la maladie qui l'a enlevé, il fit assembler les frères, de- » manda pardon des scandales qu'il avait donnés autrefois, » protesta de son attachement à la foi catholique, fit une humble » confession de ses péchés, et reçut le saint viatique, dans les » sentiments de la plus ardente piété. C'est ainsi qu'Abailard

» rendit son âme à Dieu, son créateur. » Heureux âges où la foi élevait des asiles aux intelligences dévoyées, où le génie expiait ses écarts dans les bras de la pénitence, où, si l'Eglise avait à déplorer des chutes illustres, elle avait aussi à admirer d'illustres repentirs !

23. Les théories républicaines de la Rome du paganisme, que des factieux voulaient ressusciter dans la ville des Papes, avaient pour apôtre et pour tribun un disciple d'Abailard, Arnaud de Brescia. La querelle des investitures, qui avait remué si longtemps l'opinion publique en Europe, produisit dans les esprits une sorte de courant opposé. Du principe d'indépendance des deux pouvoirs spirituel et temporel, quelques novateurs avaient tiré la conséquence que « de même que les biens spirituels » appartiennent à l'Eglise seule, de même les biens temporels » appartiennent exclusivement aux princes, et sont incompatibles » avec l'exercice de la puissance ecclésiastique. » Telle fut la thèse bien souvent reproduite depuis , que soutenait Arnaud de Brescia. A son retour de France, où il avait suivi les leçons d'Abailard, ce novateur parcourut l'Italie, déclamant contre la souveraineté temporelle du Pape, contre les domaines et les fiefs ecclésiastiques, contre les richesses des clercs et des abbés. « Tous » ces biens, disait-il, ne peuvent appartenir qu'aux princes sé- » culiers, qui n'ont le droit d'en disposer qu'en faveur des » laïques. Le clergé doit vivre des dîmes et des oblations volon- » taires du peuple. » Le dixième concile général de Latran condamna la doctrine du sectaire. Arnaud de Brescia quitta l'Italie, passa les Alpes, et se réfugia à Zurich, où il recommença à dogmatiser. Son nom devait plus tard se trouver mêlé à des luttes sanglantes et aux orages des guerres civiles.

24. Pendant que l'erreur joignait ainsi ses ravages à ceux du schisme, une génération de saints docteurs et de pieux écrivains se levait pour défendre la vérité. Guillaume, abbé de Saint-Thierry de Reims, qui le premier avait signalé le venin caché dans les ouvrages d'Abailard, composait son beau *Traité de l'Eucharistie*, précieux monument qui continue la chaîne des témoignages historiques en faveur du dogme de la présence réelle. — Algérius, chanoine de Liége, traitait dans le même temps le

même sujet. Un opuscule sur *la Grâce et le libre arbitre* a encore rendu son nom recommandable. La ville de Liége produisait un autre docteur, dont Bossuet « aimait, disait-il, les ou» vrages comme ceux d'un Père de l'Eglise » : c'était Rupert, abbé de Tuy. Il raconte lui-même que, dans sa jeunesse, l'étude lui présentait des difficultés insurmontables. Plein de confiance dans la sainte Vierge, il alla s'agenouiller devant une de ses images, dans l'église du monastère de Saint-Laurent, près de Liége, et demanda le don de l'intelligence à la Mère de la Sagesse increéée. Sa prière fut exaucée : les sens les plus cachés de l'Ecriture lui furent révélés. Son premier ouvrage fut le *Traité des offices divins*. Il le fit suivre du *Traité de la Trinité et de ses œuvres,* composition immense, qui renferme des commentaires sur presque tous les livres saints. Il le compléta ensuite par les *Traités de la gloire de la Trinité et de la procession du Saint-Esprit ; De la victoire du Verbe de Dieu; De la gloire et de l'honneur du Fils de l'homme.* — Une autre gloire du XIIe siècle, Hugues de Saint-Victor, ainsi nommé de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, où il avait embrassé la vie monastique, professait la théologie au milieu du concours et des applaudissements de la jeunesse. Il avait repris la méthode de Boèce, et travaillait comme lui à réconcilier la philosophie avec la foi. Plus heureux qu'Abailard, parce qu'il fut plus humble et plus soumis à l'Eglise, Hugues de Saint-Victor passa tranquillement sa vie dans les joies pures de la science et de la vertu. Ses deux ouvrages les plus importants sont un livre où il trace des règles sur la manière d'apprendre, et qu'on pourrait appeler le *Traité des études*. L'ardeur de la science qui s'était emparée de son siècle avait besoin d'être sagement dirigée pour être fructueuse. Hugues de Saint-Victor établit une classification dans les diverses branches des connaissances humaines, et veut que, par un procédé synthétique et analytique à la fois, l'esprit s'élève d'abord à l'ensemble, aux principes généraux, pour redescendre ensuite aux détails et aux conséquences. Il place l'idée de Dieu au sommet du monde de la science, et veut que tout y remonte comme tout en découle. « La philosophie, dit-il, est l'amour de cette sagesse infinie, » qui est l'intelligence vivante et la raison primordiale des

» choses. C'est la sagesse divine, sagesse infinie, puisqu'elle a » tout et contemple tout en soi : le passé, le présent et l'avenir; » intelligence vivante, puisqu'elle est la substance increéee, éter- » nelle; raison primordiale des choses, parce que tout a été fait » à son image.» Outre cette méthode générale, qui s'applique aux sciences divines et humaines, Hugues de Saint-Victor voulut résumer tout l'enseignement de la théologie dans un corps complet qu'il nomma *Somme des sentences*. C'était l'idée que saint Thomas d'Aquin devait réaliser plus tard dans son immortel chef-d'œuvre de la *Somme de Théologie*. Pendant que ces docteurs répandaient autour d'eux la vraie lumière de la foi, saint Isidore-le-Laboureur, près de Madrid en Espagne, et saint Aibert, reclus du diocèse de Cambrai, en pratiquaient les modestes vertus. Le XII[e] siècle réunissait tous les genres de gloire et rappelait les beaux siècles de l'Eglise par la fécondité de ses institutions et de ses œuvres.

§ 3. **Pontificat de Célestin II** (26 septembre 1143-9 mars 1144)

25. La mort d'Innocent II, au milieu des tempêtes populaires soulevées à Rome par les prédications fanatiques des partisans d'Arnaud de Brescia, pouvait être le signal de troubles bien plus graves encore. Une élection, dans de pareilles conjonctures, paraissait environnée d'obstacles insurmontables. Cependant la Providence divine, qui veille sur les destinées de l'Eglise, sut triompher des passions humaines et des difficultés de la situation. Les cardinaux élurent, pour monter sur le trône de saint Pierre, le cardinal Guido de Citta di Castello, qui prit le nom de Célestin II; et la population oubliant ses discordes, vint en foule acclamer le nouveau Pontife. Quelques semaines après sa promotion, il recevait simultanément deux ambassades, l'une de Louis-le-Jeune, l'autre de Thibauld de Champagne. Le roi le priait de lever l'interdit qui avait été jeté par son prédécesseur sur le royaume de France. Le comte le suppliait de ménager sa réconciliation avec le roi. Louis-le-Jeune consentait à reconnaître l'archevêque de Bourges et à rendre aux Églises la liberté des élections épiscopales. Toutes ces clauses ayant été réglées d'a-

vance, les ambassadeurs furent admis près de Célestin II en audience publique. Ils lui jurèrent obéissance au nom de leur maître et le prièrent de lever l'interdit qui pesait sur le royaume. Le Pape, se levant alors de son siége, étendit la main du côté de la France pour la bénir, et leva l'interdit qui la frappait. Ce fut le seul acte du pontificat de Célestin II, qui mourut le 9 mars 1144, après un règne de cinq mois.

26. C'est à ce Pape que commencent les fameuses prophéties sur les souverains Pontifes, attribuées à saint Malachie, archevêque d'Armagh en Irlande, que son amitié pour saint Bernard attira à Clairvaux, où il mourut en 1148. Elles ne furent publiées pour la première fois que quatre cent cinquante ans après, en 1595, par le moine bénédictin Arnold Wion. Cette circonstance a fait supposer qu'elles auraient été fabriquées dans un intérêt de parti au conclave de 1590, où l'on élut Grégoire XV; car les prophéties antérieures à ce Pape sont très-claires et très-précises. Aucun écrivain contemporain de saint Malachie n'en fait mention. Dans la vie de cet illustre archevêque, que saint Bernard a composée, il ne parle point de ces vers, quoiqu'il rapporte d'autres prophéties de son ami, qui étaient, sous tous les rapports, beaucoup moins importantes. Le monde savant s'est partagé sur l'origine et la valeur de ces *devises oracles*, qui sont au nombre de cent douze, et ont la prétention d'aller jusqu'au règne du dernier Pape, qui gouvernera l'Eglise lors de la fin du monde. « Aujourd'hui, dit M. Artaud de Montor (1), » aucun homme raisonnable, catholique ou de la religion pré» tendue réformée, n'y croit plus ou n'ose dire qu'il persiste » dans une telle erreur. — Qu'on ne tienne aucun compte, si » l'on veut, des prophéties antérieures à 1590, dit M. Henrion (2), » on n'en admirera pas moins comment un faussaire de cette » époque a pu deviner si juste, par exemple, ce qui arriverait au » XVIIIe siècle à Pie VI. »

(1) *Histoire des souverains Pontifes romains*, t. II, p. 245.
(2) *Histoire de la Papauté*, t. II.

§ 4. Pontificat de Lucius II (10 mars 1144-25 février 1145).

27. Le règne de Lucius II, élu le 10 mars 1144, devait être court et orageux. Arnaud de Brescia, le séditieux tribun qui représentait au XIIe siècle les idées révolutionnaires que nous verrons éclater en d'autres temps, pour le malheur du monde, avait laissé de nombreux partisans à Rome. Le passage de Célestin II sur la chaire de saint Pierre avait été comme un instant de calme après deux tempêtes. A la mort de ce Pontife, Arnaud de Brescia reparut à Rome, plus emporté, plus audacieux que jamais. Les têtes s'exaltèrent au nom de la liberté. Les noms de citoyen romain, de république, de comices, de tribune et de forum furent rétablis. On se serait cru au temps de Caton, moins l'héroïsme. Pour compléter cette résurrection païenne, un sénat fut créé et le titre de patrice conféré à Jordanus, frère de Pierre de Léon. Le nouveau gouvernement, après son installation, monta, comme les anciens triomphateurs, au Capitole. Singulier spectacle que ces réactions populaires qui viennent par intervalles étonner l'histoire, interrompre la marche de la civilisation et faire rétrograder le monde dans les voies les plus lointaines du passé! Les factieux prétendaient que le Pape, abandonnant tous ses droits de suzerain, se contentât désormais, comme aux premiers siècles de l'Eglise, des offrandes volontaires des fidèles. Ils s'emparèrent en effet de tous les revenus et de toutes les richesses des Etats pontificaux. Lucius II voulut s'opposer à ces violences. Il envoya des légats en Allemagne au roi Conrad, qui venait de succéder à l'empereur Lothaire II, pour implorer son secours. Mais dans l'intervalle, blessé grièvement dans une émeute, il mourait martyr de son courage à revendiquer les droits de son Siége (25 février 1145). Pendant que des sujets rebelles cherchaient à dépouiller Lucius II de sa souveraineté, Alphonse Ier (Henriquez), proclamé roi de Portugal sur le champ de bataille de Castro-Verde, où il venait de vaincre cinq rois maures ligués contre lui (1139), envoyait au Pape une ambassade solennelle chargée de déclarer le Portugal feudataire de l'Eglise romaine, avec l'engagement de payer à Saint-Pierre un tribut annuel de quatre onces d'or.

§ 5. Pontificat d'Eugène III (27 février 1145-8 juillet 1153).

28. Les circonstances étaient critiques ; l'Eglise avait besoin d'un chef : deux jours après la mort de Lucius, les cardinaux lui donnaient pour successeur Bernard de Pise, d'abord moine de Clairvaux, puis abbé de Saint-Anastase, monastère fondé à Rome par l'illustre abbé de Clairvaux. Il prit le nom d'Eugène III. Son ordination se fit, le 4 mars, dans le monastère de Farfa, où les troubles de Rome l'avaient obligé de se retirer. Ainsi le pontificat d'Eugène III s'ouvrait en exil. Le nouveau Pape avait été l'un des disciples bien-aimés de saint Bernard. Quand la nouvelle de l'élection parvint à Clairvaux, le saint abbé sentit s'émouvoir ses entrailles paternelles. « Qu'avez-vous » fait? écrivait-il aux cardinaux. Vous avez rappelé parmi les » hommes un homme qui était déjà dans le tombeau! Vous avez » replongé parmi les luttes et les dangers du monde, celui qui » fuyait et le monde et ses dangers! Du dernier, vous avez fait » le premier, et voilà que son dernier état est pire que le pre- » mier. Mais le Dieu qui choisissait David son serviteur, un » berger, pour en faire un roi, vient aussi, par votre bouche, » d'appeler Eugène au gouvernement de son Eglise. Oui, le » doigt de Dieu est là. » La lettre que saint Bernard adressait en même temps au Pape, est un chef-d'œuvre de tendresse et de grâce. « La nouvelle des grandes choses qu'a faites en vous le » Seigneur, a été apportée au fond de nos déserts. J'attendais un » message de votre part; j'attendais *à être prévenu par vous* » *dans les bénédictions de la douceur* (1). J'attendais qu'un de » mes fils vînt adoucir la douleur du père et lui dire : *Joseph,* » *votre fils, est encore vivant, et c'est lui qui règne dans toute* » *la terre d'Egypte.* Je parlerai donc à mon seigneur, car je » n'ose plus l'appeler mon fils, puisque le fils est devenu le père » et le père est devenu le fils. Oui, c'est moi, si vous daignez » vous en souvenir, qui vous ai engendré par l'Evangile. Et » quelle est maintenant mon espérance, ma joie, ma couronne » de gloire? N'est-ce pas vous, devant Dieu? Désormais, cepen-

(1) « Prævenisti eum in benedictionibus dulcedinis. » *Psalm.* 20, ℣. 4.

» dant, vous ne serez plus appelé du nom de fils, mais d'un nom » nouveau, que le Seigneur lui-même vous a donné. Et pour- » tant, quoique j'aie perdu le titre de père à votre égard, j'en ai » les frayeurs et les inquiétudes; j'en conserve les sentiments et » les entrailles. J'envisage votre élévation, et je tremble pour les » dangers. Qui me donnera, avant que je meure, de voir l'Eglise » revenue à la splendeur des jours anciens, quand les Apôtres » jetaient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, » mais pour prendre des âmes! Heureux, si je vous entendais » dire à tous les simoniaques, comme celui dont vous remplissez » la chaire : Que votre argent périsse avec vous! Ce que demande » de vous l'Eglise votre mère, ce que désirent tous ses enfants, » c'est que toute plante que n'a point plantée le Père céleste soit » déracinée par vos mains; car vous avez été constitué sur les » nations et les royaumes, pour arracher et détruire, pour édifier » et planter. Maintenez-vous donc, avec vigueur, dans la pos- » session des biens que le Seigneur vous a donnés. Cependant » n'oubliez pas que vous êtes homme, et que Dieu tient entre ses » mains les destinées des rois. Combien de Pontifes romains sont » morts en peu de temps sous vos yeux! Leur règne, si court, » vous avertit qu'il en sera de même du vôtre. Vous leur avez » succédé sur le trône, vous les suivrez un jour au tombeau.»

29. Eugène III se montra digne de ce noble langage. Il déploya, pendant le cours de son pontificat, la vigilance et la fermeté que lui recommandait saint Bernard. Le premier acte de son gouvernement fut d'excommunier Jordanus, le patrice révolutionnaire, Arnaud de Brescia et leurs partisans. Le peuple de Rome n'avait pas tardé à reconnaître, par une funeste expérience, que le joug de ses prétendus libérateurs était un joug de fer. Il regrettait la main paternelle de ses Pontifes. Une réaction ne tarda pas à se prononcer dans la ville; des députés furent chargés d'aller porter aux pieds d'Eugène III, les témoignages de la soumission et du repentir de son peuple. On abolit le patriciat; Jordanus et Arnaud de Brescia prirent la fuite. Le Pape, dans sa miséricorde, étendit son pardon à tous les coupables, et couvrit le passé de son indulgence. « Il advint donc, dit Othon » de Frisingen, auteur contemporain, il advint que, par la mi-

» séricorde de Dieu, une grande joie éclata dans toute la ville à » la nouvelle du retour inespéré du Pontife. Une multitude in- » nombrable courut au devant de lui avec des rameaux verts à » la main. On se prosternait sur ses pas, on en baisait les traces, » on le couvrait d'embrassements lui-même. Les bannières flot- » taient; les officiers, les juges, s'avançaient en foule. Les juifs » eux-mêmes, prenant part à l'allégresse générale, s'avan- » çaient portant sur leurs épaules la loi de Moïse. Les Romains » mêlaient leurs voix dans un concert harmonieux, et chantaient » ces paroles : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur » (1145)! » Saint Bernard, dans sa sollicitude paternelle pour Eugène III, lui dédia son magnifique ouvrage *De la Considération*, qu'on pourrait appeler le Manuel des Pontifes et des rois. Il y expose tous les devoirs et tous les écueils de la souveraineté. L'immortel saint Pie V professait une telle estime pour cet ouvrage, qu'il le faisait lire, chaque jour, à sa table.

30. Cependant la nouvelle de la prise d'Edesse par Zenghi, émir de Mossoul, dont le fils Neureddin menaçait Antioche, était arrivée en Europe. A Jérusalem, Foulques d'Anjou, gendre et successeur de Baudoin II, après avoir eu continuellement les armes à la main contre les infidèles, était mort d'une chute de cheval, et n'avait laissé que deux fils en bas âge. La reine Mélisendre, leur mère, avait fait couronner l'aîné, âgé de douze ans, sous le nom de Baudoin III. Les Sarrasins crurent le moment favorable pour chasser les croisés de leurs conquêtes. Ils reprirent Ascalon et menaçaient la ville sainte. L'évêque de Gabale, en Syrie, fut chargé d'aller apprendre ces désastres en Occident. Il racontait, en versant des larmes, que tous les chrétiens d'Edesse avaient été massacrés, les églises profanées et pillées, les reliques des saints foulées aux pieds des chevaux. La grandeur du péril réveilla de toutes parts l'ardeur chevaleresque qui, cinquante ans auparavant, au concile de Clermont, s'était traduite par le cri célèbre de *Dieu le veut!* Eugène III chargea saint Bernard de prêcher une seconde croisade. L'illustre abbé de Clairvaux demandait une expédition militaire semblable à celle de Godefroy de Bouillon, dont le roi de France prendrait le commandement. Suger ne partageait point cet avis. Louis-le-

Jeune flottait entre ces deux autorités également imposantes, lorsque l'évêque de Gabale vint fixer ses irrésolutions. « Le » royaume de Jérusalem, dit-il, a été fondé par les Francs, il » ne peut être sauvé que par eux. La nouvelle croisade fut résolue. Saint Bernard la prêcha, au milieu d'une foule immense, dans la cour plénière de Vézelai, le jour de Pâques (1146), avec tant de véhémence, qu'un enthousiasme religieux saisit tous les assistants. « La croix! la croix! » s'écriait-on de toutes parts. On en avait préparé une quantité considérable qui fut bientôt épuisée. Pour y suppléer, saint Bernard fut obligé de mettre ses vêtements en pièces (1). Louis VII prit le premier la croix, et après lui la reine Eléonore, sa femme, Robert, comte de Dreux, son frère, les comtes de Toulouse, de Champagne, de Soissons, de Nevers, et une infinité de seigneurs. Entre les prélats, on nomme Geoffroy de Langres, Simon de Noyon, Arnould de Lisieux. On voulait élire saint Bernard pour chef de cet immense armement : mais la chaleur et le succès de son éloquence ne lui avaient rien communiqué de l'enthousiasme de Pierre l'Ermite. Le saint abbé de Clairvaux conjura le Pape de ne pas lui imposer un rôle qui n'était pas le sien. « Qui suis-je, écrit-il à » Eugène III, pour figurer en général d'armée, ranger des » troupes en bataille et marcher à leur tête? En supposant » même que, par extraordinaire, j'en aurais la force et la capa- » cité, qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profession? » La France, levée comme un seul homme, pour répondre à sa parole, ne suffisait point au zèle de saint Bernard. Il alla prêcher la croisade en Allemagne. La langue de ce pays lui était étrangère; il fut obligé de se faire accompagner d'un interprète qui reproduisait ses discours. Cependant sa présence, sa renommée et surtout ses miracles, produisirent partout des effets prodigieux. A Spire, en présence du roi Conrad et de toute sa cour, où se trouvait un envoyé de l'empereur de Constantinople; à Fribourg, à Bâle, à Schaffouse, à Constance, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, à Maes-

(1) Pour conserver la mémoire de cette journée, Pons, abbé de Vézelai, fonda, sur la colline où les chevaliers et les barons s'étaient assemblés, une église qu'il dédia sous le titre de Sainte-Croix. La tribune, du haut de laquelle saint Bernard avait prêché la croisade, y resta longtemps exposée à la vénération des fidèles.

tricht et dans la plupart des villages qui se rencontrèrent sur la route, des guérisons merveilleuses signalaient le passage de l'homme de Dieu. Ces miracles étaient avérés, constants, de notoriété publique, ils avaient lieu en présence de milliers de témoins ; et leur vérité historique est tellement prouvée, que les protestants eux-mêmes n'ont pas essayé de les révoquer en doute. C'était comme une effusion de la grâce divine qui se faisait sur le monde par son intermédiaire. A Spire, le roi Conrad avait interrompu saint Bernard, au milieu d'une de ses entraînantes prédications, et demandé la croix en versant un torrent de larmes. Ses deux frères, Henri, duc de Souabe, et Othon, évêque de Frisingen, qui a écrit l'histoire de cette époque, son neveu *Frédéric* et une multitude de princes et de seigneurs, témoignèrent le même empressement. Le duc de Bohême, le marquis de Styrie, le comte de Carinthie, se croisèrent peu de temps après. En quelques mois le roi de Germanie se vit à la tête de 200,000 hommes qui ne demandaient qu'à combattre. En rendant compte de sa mission au souverain Pontife, saint Bernard lui disait : « Vous avez commandé, et j'ai obéi ; votre autorité a » rendu mon obéissance féconde ; les villes et les châteaux de» viennent déserts : partout on voit des orphelins et des veuves » dont les pères et les époux sont vivants. » Pour prévenir les désordres qui avaient accompagné l'expédition de Pierre l'Ermite et combattre le fanatisme cruel du moine allemand Rodolphe, qui, en prêchant la croisade à Cologne, à Mayence et dans les autres cités des provinces du Rhin, excitait les populations à massacrer les juifs, comme les plus grands ennemis de l'Evangile, l'abbé de Clairvaux insistait, dans ses discours, sur l'obligation, pour tous les croisés, de respecter la vie des juifs. « Ils » sont, disait-il, comme des figures et des lettres vivantes, qui » nous rappellent les mystères de notre religion. D'ailleurs, ils » demeurent en paix au milieu de nous. Si nous faisons la » guerre aux infidèles, c'est pour repousser la force par la force. » Des guerriers chrétiens ne doivent jamais frapper un ennemi » désarmé. »

31. Les croisés Allemands se divisèrent en trois grands corps. Le premier s'embarqua sur deux cents navires anglais et fla-

mands, et fit voile pour le Portugal, où Lisbonne était encore au pouvoir des Maures. La ville fut prise, après un siége de quatre mois, et remise, avec le reste du royaume, entre les mains d'Alphonse Henriquez (1147). Après ce succès et l'expédition terminée, les croisés revinrent dans leur patrie. Le second corps tourna ses armes contre les Slaves païens, qui, depuis deux siècles, ravageaient la Saxe et le Danemarck. Après avoir porté la terreur et le ravage dans les terres de ces barbares, une paix fut conclue à des conditions honorables : mais les Slaves violèrent le traité aussitôt après le départ des croisés. Le troisième corps enfin devait se rendre en Orient, et prendre part à la croisade proprement dite. De concert avec Louis-le-Jeune, Conrad débattit la question de l'itinéraire à suivre. Roger, roi de Sicile, que ses longues guerres contre l'empire de Constantinople avaient familiarisé avec la perfidie des Grecs, insista près des deux rois pour qu'ils prissent la route de mer; il s'offrit de mettre à leur disposition un nombre de vaisseaux suffisant au transport de leurs troupes. Ce conseil était celui de la sagesse et de l'expérience; il ne fut point écouté, et l'on n'eut que trop sujet de s'en repentir. Il fut résolu qu'on suivrait la route de Pierre l'Ermite, et qu'on passerait par Constantinople. Conrad partit le premier en se dirigeant vers l'Orient par la Hongrie. Louis-le-Jeune le suivit de près; il laissait à la France, avec le titre de régent, son habile ministre Suger, qui prévoyait des malheurs et qui exprimait hautement le regret de n'avoir pu les prévenir (1147). Les forces réunies des deux rois s'élevaient à près de 400,000 combattants. Si une flotte sicilienne, comme le voulait Roger, eût débarqué au port de Joppé ce prodigieux armement, le royaume de Jérusalem était sauvé; la Palestine, la Syrie, et peut-être l'Asie tout entière échappaient aux fils du Prophète pour passer au pouvoir des soldats de Jésus-Christ. Les armées allemande et française, en traversant Constantinople, purent se convaincre de la faute immense qu'elles avaient commise. L'empereur Manuel (1), fourbe comme tous les Comnène,

(1) Manuel avait succédé, en 1139, au fils d'Alexis Comnène, auquel ses nobles vertus méritèrent un surnom qui contrastait avec sa petite taille, son teint ba-

accueillit Conrad et Louis-le-Jeune avec des protestations de dévouement et d'admiration tellement hypocrites, que Geoffroy, évêque de Langres, indigné, s'écria : « Prince, ne parlez pas si » souvent de la gloire, de la majesté, de la sagesse et de la reli- » gion du roi ; il se connaît, et nous le connaissons : dites » promptement et sans détour ce que vous voulez. Manuel prétendait exiger des croisés le serment que toutes les villes d'Asie, prises sur les Turcs, seraient remises immédiatement, par les croisés, à l'empire de Constantinople. Dans la discussion qui s'éleva sur cette proposition au conseil des chefs Latins, l'évêque de Langres prononça ces éloquentes paroles : « Vous » l'entendez vous-mêmes. Les Grecs vous demandent de recon- » *naître leur* empire et de vous soumettre à leurs lois. Ainsi » donc, la faiblesse doit commander à la force, la lâcheté à la » bravoure ! Qu'a donc fait cette nation, qu'ont fait ses ancêtres » pour montrer autant d'orgueil ? Je ne vous parlerai point des » embûches qu'ils ont multipliées sur notre route. Nous avons » vu les prêtres de Byzance, mêlant la raillerie à l'outrage, pu- » rifier par le feu les autels où nos prêtres avaient offert le » saint sacrifice. Ils exigent aujourd'hui de nous des serments » que l'honneur désavoue. N'est-il pas temps de mettre fin à » toutes leurs trahisons, à toutes leurs injures ? Jusqu'ici, les » croisés ont eu plus à souffrir de leurs perfides amis, que de » leurs ennemis déclarés. Depuis trop longtemps Constantinople » est une barrière importune entre nous et nos frères de Palestine. » Nous devons enfin nous ouvrir le libre chemin de l'Asie. Les » Grecs n'ont su défendre ni le sépulcre de Jésus-Christ, ni » aucune des villes chrétiennes de l'Orient. Constantinople, n'en

sané et l'irrégularité des traits de son visage. On l'appela Kalo-Joannes, *Jean-le-Beau*. On cite de lui un bel exemple de modestie et de piété. Au retour d'une expédition victorieuse contre les infidèles, Constantinople lui décerna les honneurs du triomphe. L'empereur trouva aux portes de la ville un char brillant d'or et de pierreries qui lui était destiné. Il refusa d'y monter, et y fit placer une statue de la sainte Vierge, pour remercier la reine du Ciel de la protection qu'elle avait accordée à ses armes. Lui-même, une croix à la main, marchait avec recueillement à la tête du cortége. Manuel Comnène, son fils, hérita de son trône, mais non de ses vertus.

» doutez pas, sera bientôt elle-même la proie des Turcs et des » Barbares, et, par sa lâcheté, elle leur ouvrira un jour les portes » de l'Occident. La nécessité, la patrie, la religion, vous ordon- » nent de faire ce que je vous propose. Dieu lui-même nous » appelle dans la ville de Constantin ; il nous en ouvre les portes » comme il ouvrait à nos pères celles d'Edesse, d'Antioche et de » Jérusalem.» Si la voix de l'évêque de Langres eût été écoutée, le succès de la seconde croisade était assuré. En effet, pendant que Manuel visitait en ami le camp des croisés, et qu'il entourait d'honneurs, d'adulations, le roi de France et Eléonore d'Aquitaine; pendant qu'il donnait à nos chevaliers le spectacle des jeux de l'hippodrôme et de brillants tournois qui leur retraçaient l'image vivante de la patrie, il osait vendre aux croisés de la farine mêlée de chaux, entretenait des liaisons suivies avec le sultan d'Iconium, et mettait les Turcs au courant de tous les projets de l'armée latine. Au milieu de ses protestations d'amour pour les croisés, Manuel aurait voulu les voir disparaître par je ne sais quel coup violent de la fortune. Du jour où ils eurent passé le Bosphore, que nos chroniqueurs appellent le canal de Saint-Georges, la loyauté byzantine les environna en quelque sorte d'invisibles ennemis : tantôt c'étaient des guides qui avaient reçu la coupable mission d'égarer les armées de la Croix ; tantôt des espions qui se détachaient, pendant les longues marches, à travers les gorges profondes et les défilés des montagnes, pour donner aux Musulmans le signal de l'attaque. L'histoire est là pour dire que ce ne fut point le sort des armes, mais la trahison grecque qui enfanta les malheurs de la seconde croisade. « Je ne » prononcerai pas le nom de cet homme, dit un chroniqueur en » parlant de Manuel, car ce nom n'est point écrit dans le livre » de vie !

32. La haine des Grecs devait se traduire, pour les croisés, par des désastres irréparables. En quittant Constantinople, Conrad s'avança dans les plaines de l'Anatolie, conduit par des guides que Manuel lui avait donnés. Ces traîtres engagèrent l'armée au milieu de montagnes désertes, et l'abandonnèrent, sans provisions, à la fureur des Turcs. Averti par Manuel, le sultan d'Iconium réunit une armée formidable. A la tête de ces troupes,

habituées au pays et équipées à la légère, il vint fondre sur les Allemands, exténués de faim, eux et leurs chevaux. Les Turcs n'approchaient qu'à la portée des flèches, tiraient, sans péril, du sommet des rochers : chaque trait portait la mort. La lance, le sabre, la hache d'armes, toute la bravoure des Allemands, pesamment armés, fut inutile contre des ennemis qu'on ne pouvait atteindre. Il ne s'agissait plus de vaincre, il fallait mourir. L'attitude de cette armée de martyrs fut héroïque, mais le désastre fut immense : à peine quelques milliers d'hommes y échappèrent. Conrad, blessé lui-même de deux javelots, au milieu de ses chevaliers qui ne pouvaient rien pour le défendre, parvint à Nicée, où il rallia les restes de sa malheureuse armée. Pas une plainte ne s'échappa de ses lèvres. « Dieu est juste, nous seuls » sommes les coupables.» Louis-le-Jeune ne fut pas plus heureux. Après avoir battu les Turcs au passage du Méandre, l'armée française traversa Laodicée, et s'avança divisée en trois corps. Un baron d'Aquitaine, Geoffroi de Rançon, commandait l'avant-garde. La route était comme suspendue entre des précipices, sur d'énormes rochers entassés les uns sur les autres. Geoffroi de Rançon avait reçu l'ordre de s'arrêter au sommet de la montagne, et d'y attendre les deux autres corps. Malheureusement il n'obéit point. Après avoir franchi les défilés les plus dangereux, voyant, sur le versant opposé, une plaine fertile, il alla y dresser sa tente. Le reste de l'armée s'avançait lentement ; le centre, avec les bagages et la multitude sans armes, pressé dans d'étroits sentiers, et marchant sur le bord des abîmes, se trouva bientôt dans un effroyable désordre. Les Turcs, qui attendaient ce moment, se jettent sur la foule éperdue des pèlerins. Cette multitude, sans défense, tombe de toutes parts sous le glaive. Des cris, répétés par les échos des montagnes, vont avertir le roi qui se trouvait à l'arrière-garde. Louis VII, avec les chevaliers que le péril rassemble autour de lui, accourt au lieu du combat. Après une lutte terrible, le centre de l'armée se trouve dégagé de l'attaque des Musulmans et continue sa marche; le roi et les chevaliers restent seuls aux prises avec l'ennemi. Dans la mêlée, tous périssent à côté de Louis-le-Jeune, qui, saisissant les branches d'un arbre, s'élance sur le haut d'un ro-

cher. Là, il reçoit sur sa cuirasse les flèches lancées de loin, et, de son glaive, il abat les têtes et les mains de ceux qui osent approcher. Son courage et la nuit le sauvèrent. Il rejoignit le camp où l'on pleurait sa mort. Après douze jours de marche dans un pays ruiné par les Turcs, les croisés arrivèrent sous les murs de Satalie, ville maritime, habitée par des Grecs et gouvernée au nom de l'empereur de Constantinople. On refusa de leur en ouvrir les portes : une partie de l'armée s'embarqua avec le roi pour Antioche. Le reste se forma en ordre de bataille, pour traverser la Cilicie et regagner Constantinople. Mais les Turcs en massacrèrent le plus grand nombre. « Dieu seul, » disent les vieilles chroniques, connaît le nombre des martyrs, » et la quantité de sang qui coula ainsi sous le glaive des infidèles » et même sous le fer des Grecs. » Sans armée, Conrad et Louis-le-Jeune continuèrent leur pèlerinage jusqu'à Jérusalem, visitèrent les lieux saints qu'ils étaient venus défendre et reprirent le chemin de l'Europe. La nouvelle de tant de revers y était parvenue avant eux. Il y eut un instant où l'enthousiasme parut se rallumer, avec le désir de la vengeance; le Pape fit entendre sa voix ; le sage abbé Suger, lui-même, qui avait refusé de prendre part à la croisade, formait le projet d'aller rétablir en Orient l'honneur des armes françaises et secourir Jérusalem; mais la noblesse et le clergé, ruinés par la première expédition, ne voulurent pas s'exposer à de nouveaux périls. Saint Bernard, déplorant les suites funestes de la guerre, dont on voulait le rendre responsable, refusa de prêter à cette seconde tentative le concours de sa parole. Son silence et la mort de l'abbé Suger, arrivée sur ces entrefaites, retinrent l'Occident prêt à s'ébranler encore (1148).

33. Pendant toute la durée de la seconde croisade, le pape Eugène III était demeuré en France, où il était venu, dès l'année 1146, pour se soustraire aux violences des partisans d'Arnaud de Brescia, qui ne cessaient d'entretenir, à Rome, les discordes civiles. Dans les deux conciles de Paris et de Reims (1147-1148), Eugène III condamna les erreurs de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers. Comme Abailard, il voulut disserter sur le mystère de la sainte Trinité. On lui reprochait quatre pro-

positions, dont voici les deux plus intelligibles : *La divinité n'est pas Dieu.* — *La nature divine ne s'est pas incarnée.* Gilbert était devenu évêque de Poitiers. Deux de ses archidiacres déférèrent ses erreurs au Pape. Elles furent solennellement examinées, en présence d'Eugène III, au concile de Paris. Saint Bernard, dont le nom se retrouvait partout où la vérité avait besoin d'un défenseur, convainquit Gilbert, qui donna un noble exemple de soumission, en adhérant à la sentence du concile et en anathématisant son hérésie. On amena au concile de Reims un sectaire fanatique, qu'une ignorance grossière avait jeté dans un schisme extravagant. C'était Eon de l'Etoile, gentilhomme breton. Il se croyait le Fils de Dieu, juge des vivants et des morts, parce qu'il entendait répéter, dans les prières de l'Eglise, ces paroles : *Per eum* (on prononçait alors *eon*) *qui venturus est judicare vivos et mortuos, et sæculum per ignem.* Cette folie n'eût été que ridicule, si elle n'eût rencontré parmi le peuple des esprits crédules qui la prirent au sérieux. Accompagné d'une bande indisciplinée, Eon de l'Etoile faisait valoir sa qualité de Fils de Dieu et de Seigneur universel. Il dépouillait les églises, pillait les châteaux et les monastères, et répandait partout la terreur. La sûreté publique exigeait une répression. Eon de l'Etoile comparut devant le concile, appuyé sur un bâton d'ivoire terminé à son extrémité supérieure par une double branche. « C'est là un » profond mystère, dit-il au Pape. Ce bâton est l'emblème de la » puissance qui m'a été donnée. Aussi longtemps que ses deux » branches regardent le ciel, Dieu possède deux parties de l'uni- » vers et m'abandonne le gouvernement de la troisième. Si je le » renverse, en tournant les deux branches vers la terre, alors je » retiens pour moi deux parties du monde, et ne laisse à Dieu » que la troisième. » Il n'y avait pas à discuter de pareilles folies. On remit Eon de l'Etoile entre les mains de Suger, qui le fit enfermer, pour mettre un terme à ses désordres. Ce qu'il y eut de plus déplorable, fut l'obstination de quelques-uns de ses partisans, qui, cités devant les tribunaux civils, persistèrent jusqu'à la mort dans leur criminelle folie.

34. C'était l'époque des grandes hérésies religieuses et sociales, qui, sous les noms divers de Pétrobrusiens, de Bulgares, de

Henriciens, d'Albigeois, de Cathares (1), reproduisaient les principes du Manichéisme antique et désolaient le midi de la France et les principales villes de l'Allemagne. Leurs doctrines n'étaient rien autre chose que la subversion même de toute doctrine : en politique et en religion, négation de toute autorité, insubordination, anarchie ; en morale, destruction de la famille, sous prétexte que les liens du mariage, par leur perpétuité même, étaient incompatibles avec la sainteté du chrétien ; absence de toute règle, et par conséquent de tout devoir, sous prétexte que la loi était l'œuvre du principe mauvais. On le voit, les utopistes modernes n'ont rien inventé quant au résultat. Ils arrivent aux mêmes conséquences par d'autres voies : l'erreur, au fond, est la même ; elle se transforme seulement pour séduire, à chaque époque, par les côtés qui la rapprochent le plus du courant général des esprits et des passions du moment. Depuis vingt-cinq ans, Pierre de Bruys infestait les provinces des bords du Rhône et de la Garonne. Fier de la multitude qu'il avait séduite, il s'était enhardi ; et, après avoir promené le pillage et l'incendie dans les monastères et les églises du Languedoc, il vint à Saint-Gilles (2), fit dresser sur la place publique un immense bûcher formé des croix qu'il avait abattues, et y mit le feu. A ce spectacle, les catholiques outrés d'indignation, se précipitent sur lui, élèvent un second bûcher et vengent l'honneur de leur foi en jetant l'iconoclaste dans les flammes (1147). Les ennemis de l'Eglise ont fait de Pierre de Bruys un martyr. L'acte de justice sommaire qui termina ses désordres avec sa vie a été représenté comme une atrocité odieuse et gratuite. L'histoire qui juge sans passion, ne voit dans Pierre de Bruys qu'un rebelle insurgé contre toutes les lois civiles et religieuses de son temps. Les flammes du bûcher de Saint-Gilles, allumées par l'indigna-

(1) *Pétrobrusiens*, du nom de Pierre de Bruys, leur chef; *Bulgares*, parce que leur secte venait de la Bulgarie; *Henriciens*, du nom de Henri, l'un des disciples de Pierre de Bruys; *Albigeois*, parce que, dans la France méridionale, la ville d'Albi était comme le chef-lieu général de ces sectaires; *Cathares*, du mot grec Κάθαρος *(pur)*, parce qu'ils prétendaient s'assimiler au bon principe en rejetant toujours le mauvais.

(2) Maintenant dans le département du Gard.

tion populaire, furent une protestation contre les outrages faits au signe sacré du salut, sous l'étendard duquel des milliers de croisés allaient verser leur sang sur les champs de bataille de la Palestine. Pierre-le-Vénérable et saint Bernard combattirent les hérétiques avec d'autres armes. L'abbé de Cluny parcourut les contrées méridionales de la France, prêchant aux peuples égarés la vraie doctrine de l'Evangile. Nous avons encore de lui un traité où il réfute éloquemment les erreurs des sectaires, et établit contre eux la divinité de la hiérarchie et des sacrements de l'Eglise. Mais il semblait que tous les prodiges de conversion, à cette époque, ne pussent être opérés que par saint Bernard, et que la grâce céleste l'avait choisi pour son instrument de prédilection. Le voyage du saint abbé de Clairvaux à Albi, à Toulouse et dans les principales villes du Languedoc, fut un véritable triomphe. Les églises n'étaient pas assez vastes pour contenir les populations avides de l'entendre. A sa vue, à sa parole, les préjugés se dissipaient, l'erreur faisait place aux saintes lumières de la foi. Les nombreux miracles que Dieu opérait à sa prière étaient des démonstrations plus éloquentes que tous les discours; et, quand il quitta le Languedoc, il sembla qu'il n'y laissait plus un seul hérétique. Malheureusement, le germe de l'erreur n'était pas déraciné; il fallut encore des combats, des luttes nouvelles, pour le détruire entièrement. — Pierre-le-Vénérable ne borna point les efforts de son zèle à combattre les Albigeois : il entreprit deux ouvrages importants, qui eussent suffi seuls à illustrer son nom. Le premier est une réfutation complète du Talmud, où il prouve contre les Juifs la divinité de Jésus-Christ. Le second est la réfutation de l'Alcoran et des doctrines musulmanes. Pour ce dernier travail, Pierre-le-Vénérable fit traduire en latin le livre de Mahomet. C'est le premier essai de ce genre tenté en Occident. — L'esprit d'hérésie et d'erreur que le pieux abbé de Cluny combattait avec tant d'ardeur et de science, n'arrêtait pas l'élan généreux qui portait les âmes vers la pratique des plus nobles vertus. Dans les royaumes du nord de l'Europe, saint Henri, évêque d'Upsal, saint Eric, roi de Suède, saint Vicelin, évêque d'Oldembourg; en Allemagne, sainte Hildegarde, religieuse du monastère de Disemberg, dans le comté de

Spanheim, si célèbre par ses merveilleuses révélations, saint Léopold, margrave d'Autriche; en France, saint Etienne d'Obasine; en Angleterre, saint Gilbert de Sempringam; en Irlande, saint Malachie, l'ami de saint Bernard, reproduisaient les merveilles de sainteté et de vertu des siècles les plus florissants de l'Eglise.

35. Cependant Eugène III avait repris le chemin de l'Italie. En quittant la France, il avait voulu visiter le monastère de Clairvaux, que, dix ans auparavant, il avait habité comme simple moine. En adressant la parole à la communauté, il ne put retenir ses larmes. Il exhorta, il consola les anciens compagnons de ses premières années avec une paternelle affection. Sous les ornements de sa dignité, il ne quittait pas le cilice. On portait devant lui des carreaux de broderie; son lit était couvert de pourpre et de riches étoffes; mais à l'intérieur il n'était garni que de paille battue et de draps de laine. Le souverain Pontife était toujours l'austère disciple de saint Bernard. De retour à Rome, Eugène III trouva la ville encore livrée à l'anarchie populaire. L'ingratitude des Romains ne ralentit pas sa bienfaisance. Il dota sa capitale de riches monuments, réédifia l'église de Sainte-Marie-Majeure et y fit construire un portique orné de mosaïques. Le règne de ce Pontife se ressentit de l'influence et du génie de saint Bernard, qui lui écrivait : « On dit que c'est » moi qui suis le Pape, et non pas vous. Ceux qui ont des affaires » viennent fondre sur moi de toutes parts, et je ne puis me sous- » traire à leur importunité. » Dans la personne d'Eugène III, on trouvait le zèle, la piété, la sagesse, le désintéressement, l'application au gouvernement de l'Eglise, au progrès de la religion, à l'extirpation de l'erreur : admirables vertus dont la réunion forme l'idée qu'on doit se faire d'un grand Pape. Il recherchait le mérite et savait le récompenser. Il fit traduire en latin plusieurs ouvrages des Pères de l'Eglise grecque, entre autres les ouvrages de saint Jean Damascène, sur la foi orthodoxe. Eugène III mourut le 8 juillet 1153, après un règne de huit ans. L'année précédente, Conrad III, le premier empereur de la maison de Hohenstaufen, avait cessé de vivre. Il laissa le trône d'Allemagne à son neveu, Frédéric Barberousse, dont le nom, fatal à l'Eglise, était destiné à une triste célébrité.

§ 6. Pontificat d'Anastase IV (9 juillet 1153-2 décembre 1154)

36. Le jour même de la mort d'Eugène III, on élut, pour lui succéder, Conrad, évêque de Sabine, qui prit le nom d'Anastase IV. C'était un vieillard d'une haute vertu : il signala sa charité dans une famine qui désolait alors l'Italie. La durée de son pontificat ne répondit point aux légitimes espérances que sa promotion avait fait naître. Anastase IV mourut le 2 décembre 1154.

37. Les premiers jours de son règne furent signalés par un événement qui plongea l'Eglise dans une vive douleur. Saint Bernard avait alors soixante-treize ans. Profondément affligé des désastres de la croisade, brisé par les fatigues et la maladie, il ne trouvait de force que dans l'ardeur de son zèle, qui luttait encore contre l'épuisement de ses organes. Son dernier acte fut un trait de charité. La ville de Metz était en proie aux horreurs de la guerre civile. On y transporta saint Bernard mourant. D'une voix éteinte par la maladie, mais toujours puissante par la vivacité de la foi qui l'inspirait, il parla au peuple un langage de paix. Les inimitiés, les haines, les vengeances se calmaient au souffle de cette éloquence, habituée, depuis un demi-siècle, à dominer les flots des multitudes. Au milieu d'une île de la Moselle, le saint abbé convoqua les membres les plus influents des deux partis, et leur fit signer un traité de paix. Après ce triomphe, qui couronnait dignement quarante années de combats, il revint à Clairvaux. Quelques jours avant sa mort, il écrivait pour la dernière fois à Arnold, abbé de Bonneval, son ami, qui lui avait envoyé quelques fruits : « J'ai reçu les présents de » votre charité avec reconnaissance, mais sans plaisir, car quel » plaisir peut-on goûter quand tout est amertume? Cependant, » l'esprit est libre dans l'infirmité de la chair. Priez le Sauveur » de ne pas différer ma sortie du monde, et de me protéger à » cette heure suprême, où je me présenterai, sans mérite et les » mains vides, devant lui. J'ai voulu, malgré ma faiblesse, vous » tracer moi-même ces mots, afin qu'en reconnaissant la main, » vous reconnaissiez le cœur. » Le cœur de saint Bernard avait embrassé, dans les liens de sa charité, l'Orient et l'Occident. Le

monde entier pleura sa mort (20 août 1153). La noblesse et le peuple de tous les lieux voisins, accourus à cette nouvelle, se pressaient sur les hauteurs qui dominent Clairvaux, et faisaient retentir la vallée de leurs gémissements. En attendant que l'Eglise lui rendît un culte public, le corps de saint Bernard fut enterré dans la chapelle de son monastère, devant l'autel de la sainte Vierge, pour laquelle l'illustre abbé avait toujours eu la plus tendre dévotion (1). « Il semblait, dit un chroniqueur, que » l'univers eût perdu sa lumière, sa joie, son bonheur et sa vie. » Un roi de Sardaigne descendit du trône pour venir à Clairvaux, » passer le reste de sa vie auprès du tombeau de Bernard. Eskil, » archevêque de Lunden et primat de Danemarck, suivit cet » exemple. Le Midi et le Nord, l'Orient et l'Occident s'unissaient » ainsi, pour aimer et honorer celui qui avait tant aimé et ho- » noré Dieu et les hommes! »

(1) La dévotion de saint Bernard pour la sainte Vierge est un des faits les mieux établis de son histoire. Les écrivains protestants ont cependant cherché à la révoquer en doute en s'appuyant d'un incident particulier. En 1140, les chanoines de Lyon, sans aucune participation du Siége apostolique ni de l'autorité épiscopale, et par un simple acte capitulaire, instituèrent, dans leur Eglise, la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Saint Bernard leur écrivit une longue lettre, où il blâme leur conduite pour trois raisons : 1° parce que cette fête est nouvelle; 2° parce qu'il n'y voit aucun fondement légitime; 3° parce qu'il ne fallait pas la célébrer sans avoir préalablement consulté Rome. « Du reste, ajoute-t-il en terminant, je réserve cette question tout entière à l'examen du Saint-Siége, prêt à rétracter ce que j'aurais pu dire qui fût contraire à son jugement. » Depuis, l'Eglise romaine a non-seulement pris cette pieuse croyance, mais l'a favorisée de mille grâces spirituelles. Elle a donné l'autorisation d'ajouter, dans la préface solennelle de cette fête, le mot d'*Immaculée* à celui de Conception. Nul doute que saint Bernard, s'il vivait encore, ne s'associât aux vœux des catholiques qui supplient humblement le Saint-Siége de rendre un décret dogmatique en faveur de l'Immaculée Conception (*).

(*) La doctrine de l'Eglise est maintenant fixée sur la croyance de l'Immaculée Conception. Et le décret glorieux de Pie IX est un des plus beaux monuments de l'histoire de l'Eglise. (*Note du 1er juin* 1855.)

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT D'ADRIEN IV (3 décembre 1154-1er septembre 1159).

1. Election et antécédents d'Adrien IV. — 2. Supplice d'Arnaud de Brescia. — 3. Etat politique de l'Italie sous Adrien IV. Guillaume-le-Mauvais, roi de Sicile. Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne. — 4. Couronnement de Frédéric Barberousse. — 5. Rétablissement de la paix entre Adrien IV et Guillaume-le-Mauvais. — 6. Lettre du Pape à Frédéric Barberousse.— 7. Assemblée de Roncaglia. — 8. Dissolution du mariage de Louis-le-Jeune, roi de France, et d'Eléonore de Guienne. — 9. Mouvement intellectuel sous le pontificat d'Adrien IV. Scolastique. Pierre Lombard, dit le *Maître des sentences*. *Décret* de Gratien. — 10. Ordres militaires en Espagne.

§ 2. PONTIFICAT D'ALEXANDRE III (7 septembre 1159-30 août 1181).

11. Eloge d'Alexandre III par Voltaire. Schisme de l'antipape Victor III. — 12. Conciliabule de Pavie, qui dépose Alexandre III. — 13. La majorité du monde catholique se rallie autour du Pape légitime. — 14. Destruction de Milan par Frédéric Barberousse. — 15. Alexandre III se réfugie en France pour échapper aux fureurs de Barberousse. Conférence entre Louis-le-Jeune et les députés de l'empereur d'Allemagne. — 16. Concile de Tours. — 17. Mort de l'antipape, auquel ses partisans donnent pour successeur Guy de Crême, qui prend le nom de Pascal III. Retour d'Alexandre III à Rome. Rétablissement de Milan. Frédéric Barberousse s'empare de Rome. Le pape se retire à Anagni. — 18. Lettres de félicitation adressées à Alexandre III, après la retraite de Frédéric Barberousse. — 19. Mort de l'antipape Pascal III. Jean, abbé de Strum, lui succède sous le nom de Calixte III. Siége d'Ancône. — 20. Soumission de Frédéric Barberousse au Pape. Ratification de la paix. Entrevue du Pape et de l'empereur. — 21. Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.—22. Concile de Northampton.— 23. Thomas Becket vient en France, où Louis-le-Jeune le prend sous sa protection. — 24. Thomas Becket excommunie le roi d'Angleterre. Alexandre III confirme la sentence. Réconciliation de l'archevêque et du roi. — 25. Martyre de saint Thomas Becket. — 26. Pénitence du roi d'Angleterre. — 27. Onzième concile général, troisième de Latran. — 28. Mort d'Alexandre III. — 29. Saints personnages qui ont vécu sous son règne. Béguinages.

§ 3. PONTIFICAT DE LUCIUS III (1er septembre 1181-24 novembre 1185).

30. Traité de paix définitif entre Frédéric Barberousse et les villes lombardes. — 31. Bulle de Lucius III contre les Albigeois, Cathares et Patarins. Origine de l'inquisition. — 32. *Humiliés* ou *Pauvres de Lyon*. Vaudois. — 33. Mort de Lucius III.

§ 4. PONTIFICAT D'URBAIN III (25 novembre 1185-19 octobre 1187).

34. Election d'Urbain III. Avénement d'Isaac l'Ange au trône de Constantinople

— 35. Henri, fils de Frédéric Barberousse, est couronné roi d'Italie.—36. Prise de Jérusalem par Saladin. Mort d'Urbain III.

§ 5. PONTIFICAT DE GRÉGOIRE VIII (20 octobre 1187-15 décembre 1187).

37. Election et mort de Grégoire VIII.

§ 6. PONTIFICAT DE CLÉMENT III (19 décembre 1187-25 mars 1191).

38. Départ de Frédéric Barberousse pour les croisades. Ses succès. Sa mort. — 39. Mort de Clément III.

§ 7. PONTIFICAT DE CÉLESTIN III (28 mars 1191-8 janvier 1198).

40. Couronnement de l'empereur Henri IV. — 41. Départ de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion pour la croisade. Siége de Ptolémaïs. — 42. Prise de Ptolémaïs. — 43. Philippe-Auguste revient en France. Succès de Richard en Palestine. — 44. Richard Cœur-de-Lion revient en Europe. Mort de Saladin. — 45. Injuste détention de Richard par Léopold, duc d'Autriche, et par l'empereur d'Allemagne. Efforts de Célestin III pour lui faire rendre sa liberté. — Mort du Pape. — 46. Saints de cette époque.

§ 1. **Pontificat d'Adrien IV** (3 décembre 1154-1er septembre 1159).

1. Le seul Pape que l'Angleterre ait donné à l'Eglise, *Breekspar* ou *Brise-Lance*, fut élu pour succéder à Eugène III, le 2 décembre 1154; il prit le nom d'Adrien IV. Le doigt de Dieu se montra dans les circonstances extraordinaires qui signalèrent son élévation. Son père, serviteur du monastère de Saint-Alban, vivait des aumônes des religieux. N'ayant pas de quoi nourrir sa famille, il chassa Breekspar de sa maison. Errant et exilé, le jeune homme passa en France; mais la Providence le conduisait. Il s'arrêta au monastère de Saint-Ruf, près d'Arles. Son application à l'étude, sa régularité, la noblesse et la générosité de son caractère, son génie enfin qui se révélait dans une position inférieure, frappèrent les religieux qui l'élurent pour abbé. L'envie s'attache toujours aux grands caractères; elle poursuivit Breekspar, dans la haute position qu'il ne devait qu'à son talent. Ses moines l'accusèrent auprès du Pape Eugène II: « Allez, leur répondit le Pape, faire choix d'un supé» rieur avec lequel vous puissiez, ou plutôt avec lequel vous » veuilliez vivre en paix: celui-ci ne vous sera pas pluslong temps » à charge; je le nomme cardinal d'Albane. » Le nouveau dignitaire de l'Eglise fut envoyé en qualité de légat apostolique, dans les royaumes du Nord, le Danemarck, la Suède et la Nor-

wège. Eloquent, habile, doux et patient, il se fit aimer de ces peuples encore à demi-barbares. Lié d'affection avec saint Henri, évêque d'Upsal, et Eskil, archevêque de Lunden, quand il revint à Rome, à la mort d'Eugène III, précédé de sa haute réputation, il fut élu Pape d'une voix unanime. Le pauvre Anglais, monté par des voies si merveilleuses au sommet de la hiérarchie catholique, saura lutter contre les fureurs populaires et contre les empiétements des rois; il saura maintenir, au milieu des tempêtes, la grandeur et la dignité de la chaire de saint Pierre.

2. Arnaud de Brescia était toujours à Rome, continuant ses projets de restauration païenne et de gouvernement républicain. Adrien IV se vit obligé de lancer un interdit sur la Ville éternelle. Ce châtiment n'avait jamais été infligé jusqu'alors à cette auguste capitale, même dans les temps les plus malheureux pour la religion. La célébration des saints mystères et des cérémonies sacrées y fut interrompue jusqu'au 23 mars 1155. Mais enfin les sénateurs, ne pouvant plus résister aux instances du clergé et du peuple, vinrent faire leur soumission entre les mains du souverain Pontife, dans l'église de Saint-Pierre, et lui jurèrent, sur les saints Evangiles, de chasser Arnaud de Brescia et ses partisans de la ville et du territoire de Rome. Le sectaire prit en effet la fuite; mais, arrêté par les troupes de Frédéric Barberousse, qu'Adrien avait appelées à son secours, il fut livré au préfet de Rome et décapité au château Saint-Ange (1155). Les protestants et les sectaires, hostiles à divers titres au pouvoir pontifical, ont voulu faire d'Arnaud de Brescia, ce précurseur des révolutionnaires modernes, un martyr de la liberté. Il fut jugé et exécuté d'après les lois de son pays, qu'il avait indignement violées. Il avait voulu renverser la société et l'ordre; il périt au nom de l'ordre et de la société. Que deviendrait le monde, si le glaive de la justice n'avait pas le droit de frapper les éternels ennemis de toute justice et de toute autorité?

3. Henri II Plantagenet venait de monter sur le trône d'Angleterre. En apprenant l'exaltation d'Adrien IV, son sujet, sur la chaire de saint Pierre, il lui adressa une lettre de félicitation. « La nouvelle de votre promotion, lui écrivit-il, a comblé de » joie notre Occident, qui s'énorgueillit d'avoir donné à l'univers

» cette lumière nouvelle, ce soleil de la chrétienté. Puisse la » main de Dieu qui vous a transplanté, comme un arbre de vie, » du sol de l'Angleterre au milieu du paradis de son Eglise, » vous protéger contre le souffle des tempêtes! » Jean de Salisbury, évêque de Chartres, l'ami et le compatriote d'Adrien, fut chargé de lui remettre ce message (1). La prospérité n'aveuglait point le cœur de l'humble souverain Pontife. Il épancha librement ses inquiétudes dans le sein de l'amitié. « Le Sei- » gneur, disait-il à Jean de Salisbury, m'a toujours fait croître » entre l'enclume et le marteau : et maintenant je le prie de » m'aider à soutenir le fardeau dont il m'a chargé ; car il serait » insupportable à ma faiblesse. » La situation d'Adrien IV offrait en effet, de toutes parts, des dangers imminents. Guillaume-le-Mauvais venait de succéder (1154) à son père Roger, sur le trône de Sicile. Le surnom de ce prince indique assez l'attitude qu'il devait prendre à l'égard du Saint-Siége. Il se fit ouvertement le protecteur des révolutionnaires de Rome, et se jeta sur la principauté de Bénévent, dont il s'empara à main armée. Adrien IV fulmina contre l'envahisseur une sentence d'excommunication. Cependant Frédéric Barberousse s'avançait avec des forces imposantes à travers les plaines de la Lombardie qu'il couvrait de sang et de ruines. Depuis le règne d'Othon I[er], l'Italie septentrionale n'avait plus senti d'une manière durable l'action de la puissance impériale ; les armées allemandes passaient, par intervalles, comme un torrent dévastateur, par ce grand chemin des nations, pour aller faire couronner à Rome leurs Césars;

(1) Jean de Salisbury était chargé de demander au Pape, de la part du roi d'Angleterre, la permission d'entrer en Irlande et de s'en rendre maître, avec promesse d'y travailler au rétablissement du Christianisme, opprimé par l'idolâtrie. Adrien IV accorda cette permission par une bulle, où il dit à Henri II : « Tout le monde sait, et vous ne l'ignorez pas vous-même, que l'Irlande et toutes » les îles qui ont reçu la foi chrétienne appartiennent, comme fiefs, à l'Eglise » romaine. Nous vous octroyons donc avec joie l'autorisation que vous nous de- » mandez pour l'accroissement de notre divine religion. » A cette bulle était joint un anneau d'or enrichi d'une émeraude, en signe d'investiture. Ce fait et les paroles si formelles d'Adrien IV établissent parfaitement l'existence du droit public qui donnait, aux Papes du moyen âge une sorte de protectorat suprême et de suzeraineté universelle.

mais leurs expéditions passagères laissaient peu de traces. Les nationalités italiennes reprenaient ensuite leur œuvre, un instant interrompue par des lances ennemies, et travaillaient à se constituer dans l'indépendance. Il s'était donc formé en Lombardie, sous la suzeraincté plus nominale que réelle d'un empereur éventuel d'Allemagne, presque toujours absent, une foule de républiques, peu importantes par l'étendue du territoire, mais d'une ambition plus grande que leurs limites, qui se gouvernaient par leurs propres lois, choisissaient leurs chefs, faisaient la guerre ou la paix, sans prendre l'assentiment des empereurs. Milan était la plus puissante de toutes. Frédéric Barberousse, en montant sur le trône impérial, y portait l'idée du rétablissement de la monarchie universelle. Son rêve fut de ressusciter, en sa personne, la grandeur déchue des Césars romains. « Que le Pape, disait-il, confirme, dans son autorité, » la légitimité de toutes mes entreprises; et le monde entier » deviendra un seul empire dont il sera le chef spirituel, et moi » le chef temporel. » Un tel dessein ne pouvait s'accomplir, dans ce qu'il avait de réalisable, que par un génie aussi juste que grand, aussi vertueux que puissant. Or, Frédéric Barberousse ne connut jamais d'autre justice ni d'autre loi que son ambition, d'autre vertu que celle des armes. Il eût fallu, pour l'exécuter, un nouveau Charlemagne : Frédéric Barberousse ne fut trop souvent qu'un Attila. D'ailleurs cette chimère d'un empire universel, qui a perdu des héros plus grands que Frédéric, ne serait, au fond, que le renversement de tous les droits, l'anéantissement de toutes les nationalités, la destruction de tout sentiment patriotique, au profit d'un seul peuple et d'un seul homme. Le résultat vaudrait-il les flots de sang qu'il aurait fait répandre!

4. Quoi qu'il en soit, Frédéric Barberousse désirait commencer l'exécution de ses vastes desseins, en ramenant sous son obéissance l'Italie, qu'il regardait comme le patrimoine de l'empire, et qui, dans sa décadence, en était encore la plus riche portion. Plein de ses espérances démesurées, il passe les Alpes, au mois d'octobre 1154, à la tête d'une armée formidable. Milan, Pavie, Crémone, Lodi, ouvrent leurs portes aux vainqueurs. Tortone ose résister : Frédéric la livre aux flammes et fait pro-

mener la charrue sur ses débris fumants. Précédé de la terreur qui s'attachait à son nom, il arrive sous les murs de Rome. « Il » avait hâte de mettre sur sa tête la couronne de l'empire romain » et du monde entier. » Ce sont les paroles significatives du chroniqueur évêque, Othon de Frisingen, son oncle. Les espérances des révolutionnaires se ranimèrent à son approche. Leurs députés vinrent le trouver à Sutri. « Nous vous avons fait, lui » dirent-ils, notre citoyen et notre prince, d'étranger que vous » étiez. De votre côté, promettez-nous de délivrer Rome du » joug pontifical, de confirmer nos anciennes coutumes, et de » rendre à la Ville éternelle son antique splendeur en réta- » blissant le sénat et l'ordre des chevaliers. — Quoi donc! ré- » pondit Frédéric irrité, Rome est-elle donc aujourd'hui la Rome » de César et d'Auguste? Non, vous ne m'avez fait ni citoyen » ni prince. Charlemagne et Othon vous ont conquis par les » armes. Ce n'est pas aux sujets à faire la loi à leur souverain. » Adrien IV était venu, de son côté, trouver le prince allemand dans son camp de Sutri. Pour rassurer le souverain Pontife sur ses intentions ultérieures, il lui avait promis, par ses députés, une fidélité inviolable. Cependant, dès la première entrevue, un simple incident faillit rompre la bonne intelligence. Frédéric refusa de se soumettre au cérémonial usité en pareil cas, et ne voulut point tenir l'étrier au Pape pendant qu'il descendait de cheval (1). Adrien IV, à son tour, n'admit point Frédéric au

(1) Si l'on regardait comme une puérilité la fermeté d'Adrien IV à maintenir un droit de ses prédécesseurs, on ne connaîtrait pas la nature humaine qui procède toujours, dans la voie de l'indépendance, par les détails en apparence les plus légers. L'hommage que Frédéric refusait ne s'adressait point à la personne du Pape, pauvre Anglais élevé, comme il le disait lui-même, de la bassesse de son origine à la royauté de l'Église. Il s'adressait à la dignité pontificale elle-même, au vicaire de saint Pierre, au représentant de Jésus-Christ En honorant l'autorité, dans sa plus haute expression, les princes, les rois, les empereurs s'honoraient eux-mêmes et donnaient à leur propre pouvoir un caractère plus sacré aux yeux des peuples. Les empereurs, depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint, le comprirent, et rendirent à la Papauté ce témoignage de vénération. Nous savons, par de cruelles expériences, ce qu'il en a coûté à l'Europe tout entière pour avoir oublié que l'autorité, qui ne se rattache pas à un principe divin, n'est plus une autorité pour personne.

baiser de paix. Des négociations s'entamèrent sur cette difficulté. Enfin Frédéric se soumit, et le Pape le conduisit solennellement à l'église de Saint-Pierre et déposa sur sa tête la couronne impériale. » A ce moment, dit un chroniqueur, les Allemands » poussèrent de tels cris de joie, qu'il semblait que ce fût un » tonnerre (18 juin 1155). » Cependant les séditieux de Rome, qui voyaient dans l'alliance du Pape et de l'empereur l'anéantissement de leurs coupables espérances, sortirent du château Saint-Ange, dont ils étaient maîtres, se jetèrent sur les écuyers de Frédéric et les tuèrent dans l'église même de Saint-Pierre. Les troupes impériales engagèrent alors avec les insurgés une lutte acharnée, et des flots de sang inaugurèrent ainsi le règne de l'empereur Frédéric Barberousse.

5. Après son départ de Rome, Adrien IV, qui ne comptait pas beaucoup sur la foi de son nouvel allié, se hâta de conclure la paix avec Guillaume-le-Mauvais (1156). Il le reconnut pour roi de Sicile, à la condition que ce prince continuerait de payer au Saint-Siége un tribut annuel, comme ses prédécesseurs, et ferait hommage au Pape pour le royaume de Sicile, le duché d'Apulie, la principauté de Capoue et toutes leurs dépendances. Durant les négociations préliminaires, Adrien IV avait donné une preuve de sa générosité et de la largeur de ses vues politiques en refusant les secours que Manuel Comnène, empereur d'Orient, lui faisait offrir contre Guillaume de Sicile, à la condition d'accorder aux Grecs la suzeraineté de trois villes du littoral, dans la Péninsule italique. Le Pape comprit que ce système faisait rétrograder l'Europe au temps de Narsès, et compliquait pour l'avenir une situation déjà si difficile. Il rejeta les propositions de Manuel et profita seulement des relations que ces ouvertures avaient rétablies entre le Saint-Siége et la cour de Constantinople pour exhorter l'empereur à travailler à la réunion des deux Eglises latine et grecque. Depuis le schisme de Michel Cérulaire, l'Orient était resté séparé de l'unité romaine. Les points les plus importants qui les divisaient et qui les divisent encore, étaient ceux-ci : 1° Refus d'admettre le dogme de la procession du Saint-Esprit, et l'addition : *Filioque*, faite par l'Eglise latine au Symbole de Nicée et de Constantinople; 2° re-

fus de reconnaître la primauté du Pape et sa juridiction sur toute l'Eglise; 3° refus de consacrer l'Eucharistie avec du pain azyme (sans levain). Les efforts d'Adrien IV pour rétablir l'unité, sans rencontrer précisément d'adversaires déclarés, échouèrent contre l'indifférence des Grecs et demeurèrent stériles. L'heure marquée par la Providence n'était pas encore venue.

6. Cependant, la réconciliation du Pape et de Guillaume-le-Mauvais avait profondément irrité Frédéric Barberousse, qui nourrissait secrètement l'espoir de s'emparer de toute l'Italie à la faveur de la mésintelligence du Saint-Siége et du royaume de Sicile. La révolte de la Lombardie (1158) acheva de l'aigrir. A la tête de 120,000 hommes, il traverse une seconde fois les Alpes et vient mettre le siége devant Milan. Il était impossible de songer à la résistance en face d'un armement si formidable. Fidèles à la politique italienne, qui leur avait toujours réussi, les républiques lombardes cèdent à la force, jurent la paix aux conditions que l'empereur veut leur imposer, et sauvent ainsi leur existence, en attendant des événements l'occasion de recouvrer plus tard leur liberté. Maître de la Lombardie, l'empereur crut qu'il pourrait traiter le Pape comme il traitait une province conquise. Adrien IV, dans une lettre toute paternelle, lui avait dit : « Nous vous avons toujours aimé avec une tendre » affection comme notre très cher fils. Vous n'avez pas oublié le » cordial accueil que vous fit la sainte Eglise romaine, votre » mère, quand elle vous *conféra* (contulit) *la couronne impé-* » *riale*. Nous ne nous repentons point d'avoir accompli tous vos » désirs; s'il était possible, nous voudrions que Votre Majesté » ait encore reçu de notre main de plus grands *bienfaits* (bene- » ficia). » Frédéric Barberousse n'entendait pas le latin : son chancelier lui traduisit la lettre du Pape en allemand; le mot *beneficia* fut traduit par *fiefs*, le mot *contulit* par *concéder*. L'empereur comprit que, dans la pensée du Pape, l'empire n'était qu'un fief de l'Eglise romaine, et que la couronne impériale était un don de sa bienveillance, révocable à volonté. Historiquement parlant, il était vrai que l'empire d'Allemagne, rétabli par l'Eglise romaine, à la condition d'être comme son épée et son bras, relevait immédiatement des Papes. C'était la

condition glorieuse que l'immortel Charlemagne avait acceptée en recevant le diadème des mains de Léon III. Mais Frédéric Barberousse ne savait pas mieux l'histoire que son chancelier ne savait le latin. Adrien IV avait pris les mots dans leur acception naturelle : *beneficia* voulait dire *bienfaits*. En parlant de la couronne impériale, il avait voulu seulement rappeler à l'esprit de l'ingrat empereur le fait pur et simple de son couronnement dans l'église Saint-Pierre. Vainement il s'en expliqua depuis ; Frédéric n'écouta que sa colère. Après une discussion orageuse, le légat Roland, porteur du rescrit pontifical, fut obligé de se soustraire, par la fuite, à la vengeance impériale. Le comte palatin de Bavière, Othon de Wittelsbach, tira son épée, menaçant d'en percer le prélat. Un édit, signé de l'empereur, défendit au clergé et aux fidèles d'Allemagne de communiquer désormais avec le souverain Pontife.

7. La pensée dominante de Frédéric Barberousse était toujours de concentrer dans sa personne la monarchie universelle; il croyait marcher à sa réalisation par de telles violences. En 1158, il réunit, à Roncaglia, une diète générale de l'empire ; il y fit venir trente-deux jurisconsultes de Bologne, qui déclarèrent nulles de plein droit toutes les donations faites précédemment aux Papes, aux évêchés et aux monastères. « L'empereur seul, » disaient-ils, avait le droit de posséder, en sa qualité de seigneur » temporel, les terres et les fiefs. » On le voit, l'adulation des courtisans n'était pas moins radicale que la fureur révolutionnaire des partisans d'Arnaud de Brescia. Les premiers accordaient tout à l'empereur, les seconds à la souveraineté du peuple. Les uns ne se souvenaient que de la république de Brutus, les autres ne pensaient qu'aux Césars. Pour les uns et les autres, les changements qui, depuis dix siècles, avaient eu lieu dans le monde, dans les empires, dans la religion, dans les mœurs, dans les relations des individus et des peuples, ne comptaient pour rien. Comme les arguments des légistes étaient appuyés de cent mille épées allemandes, on n'y trouva rien à répondre. L'archevêque de Milan, dans sa harangue, qualifia Frédéric du titre d'empereur unique et universel de Rome et du monde. « Votre » Majesté, dit-il, a daigné nous consulter sur ses droits et sur

» l'honneur de l'empire. Votre volonté est le droit, la justice et » la loi. » On s'indigne qu'un tel langage ait été jamais tenu par un ministre de la religion. Les historiens hostiles à la papauté n'ont cessé de poursuivre, de leurs calomnieuses imputations, ce qu'ils appellent les empiétements des Papes. Aucun n'a parlé des envahissements du pouvoir temporel. Et pourtant ce sont les Papes qui ont maintenu, au péril de leur vie, les droits des nationalités et l'indépendance du monde. Adrien IV excommunia l'archevêque de Milan. Il écrivit aux évêques de Lombardie pour leur reprocher leur lâche servilité. Adrien IV était un de ces caractères qui ne savent pas fléchir quand il s'agit de défendre la justice et la vérité, On ne sait jusqu'où serait allée contre lui la vengeance de l'empereur, si la mort n'était venue l'y soustraire (1er septembre 1159). L'Eglise devait trouver dans son successeur, un courage et une grandeur d'âme non moins invincibles.

8. Adrien IV, plus heureux dans ses relations avec la France et l'Angleterre, avait réussi à maintenir la paix entre Louis-le-Jeune et Henri Plantagenet. La situation réciproque de ces deux princes offrait d'étranges complications. Eléonore de Guienne, mariée d'abord à Louis-le-Jeune, avait suivi son époux à la première croisade. L'influence des mœurs de l'Orient avait réagi sur cette princesse légère et passionnée. Au retour (1552), Eléonore demanda le divorce au concile de Beaugenci, sous prétexte de parenté. L'honneur du roi de France avait été compromis, il ne réclama point et se soumit au jugement du concile. Adrien IV ne fut point consulté. Il comprit facilement l'immense portée d'une pareille décision, dont son autorité aurait pu, par des voies conciliatrices, prévenir les funestes effets. Par son divorce, Louis VII perdait les vastes provinces qu'Eléonore lui avait apportées en dot. Le midi de la France allait encore une fois se trouver isolé du nord. Une femme pouvait porter à qui elle voulait la prépondérance de l'Occident. Deux mois après la dissolution de son premier mariage, Eléonore de Guienne épousait Henri Plantagenet, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, déjà duc d'Anjou et de Normandie, et bientôt après roi d'Angleterre. Il en coûta des flots de sang à la France pour se recon-

quérir elle-même. Au milieu des difficultés qui sortaient naturellement d'un pareil ordre de choses, l'influence d'Adrien IV et l'habileté de Jean de Salisbury, évêque de Chartres, ce noble ami du souverain Pontife, réussirent à faire conclure une alliance entre la fille de Louis VII et le fils de Henri Plantagenet.

9. Le mouvement intellectuel qui entraînait le XIIe siècle vers l'étude et la science, continua avec gloire sous le pontificat d'Adrien IV. La méthode des Pères de l'Eglise, dont saint Bernard fut le dernier représentant, faisait place à la méthode scolastique qui allait désormais dominer les esprits et demeurer pour longtemps la reine de la théologie, grâce au génie de saint Thomas d'Aquin. On a dit que la méthode scolastique, qui *procède par* classifications rigoureuses, par syllogismes, par *déductions* et par conséquences, tuait l'inspiration, l'éloquence et la poésie. Cette méthode, comme son nom l'indique, est une méthode d'enseignement et non pas une méthode d'invention ni d'inspiration. Or, pour enseigner, il faut donner des idées nettes et précises de ce que l'on enseigne; pour les donner il faut les avoir. Un nouvel Aristote qui résumerait aujourd'hui, avec la clarté et la précision du premier, dans un langage intelligible, toutes les sciences actuelles, et présenterait ainsi un ensemble exact des connaissances humaines, couvrirait son nom d'une gloire immortelle. Cette œuvre immense, la méthode scolastique la réalisa, pour la théologie, au moyen âge. Elle est à la poésie et à l'éloquence ce que le fond est à la forme, ce que le squelette est au corps brillant de fraîcheur et de grâce. Pierre Lombard, évêque de Paris, et surnommé le Maître des sentences, appliqua le premier la méthode scolastique dans son ouvrage célèbre, intitulé: *Liber sententiarum* (1100-1164). Il le nomma ainsi parce que tous ses arguments sont appuyés sur des sentences extraites de l'Ecriture et des Pères. Cet ouvrage eut un succès immense: il devint le manuel de tous les théologiens et le texte de tous les professeurs. On en compte jusqu'à cent soixante commentaires. Il eut la gloire d'être interprété par Guillaume d'Auxerre, Albert-le-Grand, saint Bonaventure, Guillaume Durand, Gilles de Rome, Scot, Occam et le grand saint Thomas d'Aquin, dont le nom devait, dans la suite, remplacer celui de

Pierre Lombard sans le faire oublier. — Dans le même temps, le monde savant acueillait avec enthousiasme, une œuvre analogue faite sur la jurisprudence canonique; c'était le *Décret* de Gratien, professeur à l'université de Bologne. Cette collection éclipsa, dès qu'elle parut, toutes celles qui l'avaient précédée, même celle d'Yves de Chartres qui avait joui jusqu'alors de la plus grande autorité. De l'école de Bologne elle passa en France, en Allemagne et en Angleterre, et devint bientôt le seul texte que les professeurs en droit canon commentaient dans leurs leçons et dans leurs écrits. Les auteurs gallicans reprochent à Gratien d'avoir cité, dans son ouvrage, les passages des *Fausses décrétales*, favorables à la suprématie et à l'autorité des Papes. Nous avons déjà répondu à ces objections en parlant des *Fausses décrétales* elles-mêmes. Pierre Lombard et Gratien n'étaient pas les seuls qui, à cette époque, illustrassent l'Eglise par leurs écrits. Chez les Grecs, Euthymius composait sa *Panoplie;* Eustathe, archevêque de Thessalonique, s'illustrait par ses Commentaires sur l'Iliade et l'Odyssée, et des traités sur les hymnes de la liturgie grecque, récemment découverts par le savant cardinal Maï. Zonoras, célèbre annaliste, écrivait, en ce même temps, sa chronique, qui s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à la mort d'Alexis Comnène, en 1118. En Occident, Pierre-le-Vénérable laissait en mourant de dignes héritiers de son talent et de son zèle pour la gloire de l'Eglise. Jean de Salisbury dédiait au chancelier d'Angleterre, Thomas Becket, qui fut depuis archevêque de Cantorbéry et martyr, ses deux livres du *Polycratique* et de la *Métalogique*. Richard de Saint-Victor écrivait ses traités *de la Trinité, de l'Incarnation, du Pouvoir de lier et de délier*. Pierre de Blois, l'un des théologiens les plus élégants et les plus pieux de son siècle, enseignait à Paris, au milieu des applaudissements de la jeunesse des écoles. Ainsi, la science catholique pouvait opposer de dignes représentants aux écoles juives et musulmanes de l'Espagne et de l'Orient, qui voyaient alors fleurir les fameux docteurs Salomon Raschi de Troyes, Aben-Ezra de Tolède, surnommé le Sage, le Grand, l'Admirable; Moïse Maimonide, et enfin Averroès, le seul grand philosophe de l'Islamisme.

10. L'épée des chrétiens n'était pas moins active que leur génie. Le pontificat d'Adrien IV voyait naître, en Espagne, les nouveaux ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, d'Evora, de Saint-Michel et de Saint-Jacques de Compostelle. La religion armait ainsi, sur les frontières de la catholicité, une génération de héros prêts à mourir pour sa défense.

§ 2. Pontificat d'Alexandre III (7 septembre 1159-30 août 1181).

11. « L'homme peut-être qui, au moyen âge, mérita le plus » du genre humain, fut le pape Alexandre III. Ce fut lui qui, » dans un concile, au XIIe siècle, abolit, autant qu'il le put, la » servitude. C'est ce même Pape qui triompha dans Venise, par » sa sagesse, de la violence de l'empereur Barberousse, et qui » força Henri II, roi d'Angleterre, à demander pardon à Dieu et » aux hommes du meurtre de Thomas Becket. Il ressuscita les » droits des peuples et réprima le crime dans les rois. Avant ce » temps, toute l'Europe, excepté un petit nombre de villes, était » partagée entre deux sortes d'hommes : les seigneurs des terres, » soit séculiers, soit ecclésiastiques et les *esclaves*. Les hommes » de loi qui assistaient les chevaliers, les baillis, dans leurs juge- » ments, n'étaient réellement que des serfs d'origine. Si les » hommes sont rentrés dans leurs droits, c'est principalement au » pape Alexandre qu'ils en sont redevables ; c'est à lui que tant » de villes doivent leur splendeur. » L'écrivain qui parle ainsi d'un Pape, c'est Voltaire, l'éternel ennemi de la Papauté. Alexandre III acheta, si l'on peut parler ainsi, la gloire d'un pareil éloge par vingt années de persécutions, d'exil, de luttes et de proscriptions, souffertes avec un courage inébranlable et une héroïque constance. Sa patience fut égale à ses malheurs, ses triomphes n'altérèrent jamais sa modestie. Dès le jour de son élection, on put prévoir les orages qui attendaient son pontificat. Après les funérailles d'Adrien IV, les cardinaux, assemblés à Saint-Pierre, réunirent sur lui leurs suffrages. Trois seulement protestèrent contre son élection, et nommèrent précipitamment le cardinal Octavien, qui se fit ouvrir, à main armée, les portes

de l'Eglise, et prit le nom de Victor III. Une minorité factieuse inaugurait ainsi un schisme qui devait avoir les conséquences les plus déplorables.

12. Alexandre III, cédant à la violence, quitta Rome et se fit sacrer au monastère de *Santa Nympha* (20 septembre 1159), par Hubald, évêque d'Ostie. De son côté, le 4 octobre suivant, l'antipape Victor III se faisait couronner au monastère de Farfa, par l'évêque de Tusculum. Les deux concurrents écrivirent aussitôt à l'empereur Frédéric, chacun dans le but de faire reconnaître son élection. Ce prince avait des motifs particuliers de haine contre Alexandre III. C'était lui qui, n'étant encore que cardinal, avait été chargé, par Adrien IV, de porter à Barberousse la fameuse lettre qui brouilla les deux souverains. L'empereur se déclara donc pour l'antipape. Voulant toutefois garder une apparente neutralité, il écrivit aux deux prétendants que, pour faire cesser le schisme, il avait résolu d'assembler un concile à Pavie, et d'y examiner la cause avant de rendre un jugement définitif. Les évêques de Prague et de Verdun furent chargés de transmettre à Alexandre III l'expression de la volonté impériale. « Nous reconnaissons l'empereur pour le défenseur armé de » l'Eglise romaine, répondit le Pape; mais jamais en notre per- » sonne ne sera violé le privilége donné par Jésus-Christ à saint » Pierre. L'Eglise romaine juge toutes les autres, et n'est sou- » mise au jugement d'aucune. Nous sommes prêt à donner notre » vie pour la défense de ses droits. » Ces nobles paroles produisirent l'effet qu'on en pouvait attendre : les députés de l'empereur se rendirent immédiatement près de l'antipape, se prosternèrent à ses pieds et lui jurèrent fidélité au nom de leur maître. Un concile de prélats courtisans se réunit à Pavie (5 février 1160), confirma l'élection de Victor III et excommunia le souverain pontife Alexandre, « qui refusait, disaient les évêques, de se » présenter à un concile où il avait été cité légitimement. » L'empereur approuva la sentence; il rendit hommage à l'antipape, le conduisit lui-même sur le trône pontifical, où il le fit asseoir, et publia, en Allemagne et en Italie, un édit par lequel il ordonnait à tous les évêques de reconnaître l'autorité de Victor sous peine de bannissement perpétuel. Alexandre III répondit à

ces actes en excommuniant solennellement Frédéric, l'antipape et ses complices.

13. Ce conflit émut toute l'Europe : les rois de France et d'Angleterre se déclarèrent pour le Pontife légitime. L'Espagne, les royaumes du Nord, les princes latins de Jérusalem, d'Edesse et d'Antioche, suivirent leur exemple. Jean de Salisbury se distingua par son attachement à Alexandre III, et son zèle à en défendre la cause. « Le conventicule de Pavie, dit-il, irrégu-» lièrement assemblé, tenu contre toutes les lois canoniques, n'a » pu porter qu'une sentence nulle de plein droit. A-t-on oublié » le privilége de l'Eglise romaine, fondé sur une tradition cons-» tante, reconnu par les Pères, confirmé par tous les conciles? » Qui donc a prétendu soumettre l'Eglise universelle au juge-» ment d'une Eglise particulière? Qui a établi les Allemands » juges des autres nations? » En Orient, Guillaume, archevêque de Tyr; Amaury, patriarche de Jérusalem, tenaient le même langage. « Nous avons reçu, écrivait ce dernier à Alexandre III, » la lettre de Votre Sainteté avec une vénération filiale. C'est » Dieu qui vous a élu pour gouverner son Eglise, par la voix du » clergé et du peuple romain. Nous excommunions l'antipape » Octavien et ses fauteurs. » En Occident, les hommes les plus recommandables par leurs lumières et leurs vertus, faisaient éclater, en faveur du Pape légitime, des sentiments semblables. L'ordre entier de Citeaux, qui comptait en Europe plus de sept cents monastères, se déclara pour son obédience. Enfin, le roi de France et celui d'Angleterre assemblèrent à Toulouse (1161), un concile où ils renouvelèrent solennellement leur reconnaissance.

14. Pour lutter contre ce mouvement universel, Frédéric en appela aux armes. Milan avait montré le plus d'énergie à résister au schisme et au despotisme teutonique. Deux fois, dans le cours de l'année 1161, Barberousse brûla les campagnes du Milanais. Il faisait couper les mains aux prisonniers, ou les livrait au dernier supplice. En un seul jour, il fit couper le poing à vingt-cinq paysans, qui portaient des vivres à la ville assiégée. Ce que la force n'aurait pu faire, la faim le fit. Après un siége de quatorze mois, contraints par le peuple découragé, les magistrats de Milan

se présentèrent (1er mars 1162) au palais de l'empereur, à Lodi, déposèrent leurs armes à ses pieds et se rendirent à discrétion, au nom de la ville. Toute la cour, toute l'armée pleuraient de compassion à la vue d'un malheur si noblement supporté. Frédéric seul se montra sans entrailles : il donna l'ordre de faire sortir tous les habitants de l'enceinte des murs; hommes, femmes, enfants, tous quittèrent le toit paternel et Milan resta complétement désert. La population éparse dans la plaine, attendait, en proie à une cruelle anxiété, la dernière sentence de Frédéric; il la publia enfin : Milan devait être rasé jusqu'en ses fondements et le nom milanais effacé d'entre les noms des peuples. Cet ordre, qu'un Vandale n'eût pas porté, fut mis immédiatement à exécution. « Nous comblons les fossés, écrivait Frédéric lui-même » au comte de Soissons; nous renversons les murailles, nous » détruisons les tours, nous faisons de Milan une immense » ruine. » Cette barbare vengeance commença contre Barberousse une réaction puissante. Les réfugiés milanais se répandirent dans toutes les villes d'Italie et y popularisèrent l'horreur du nom allemand. Pendant que Frédéric s'applaudissait d'avoir, par sa rigueur, anéanti la ligue lombarde, cette rigueur même rendait la ligue plus compacte et plus formidable.

15. Alexandre III devint comme le chef et le centre autour duquel se rallièrent les villes d'Italie, menacées dans leur indépendance. Toute la Péninsule, oubliant les causes particulières de divisions, d'animosités et de guerres, se réunit contre l'ennemi commun. Le Pape, en excommuniant Frédéric Barberousse, le destructeur de Milan, se faisait, aux yeux de l'Europe, le vengeur du crime, le protecteur des nations opprimées. Il sortit de Rome à l'approche du vainqueur, mais sa fuite fut un triomphe. Le roi de Sicile, toutes les républiques italiennes, l'empereur de Constantinople lui-même, lui envoyèrent des députés pour l'assurer de leur dévouement et de leur sympathie. Manuel Comnène lui renouvelait les propositions qu'il avait déjà faites à Adrien IV; il lui promettait de le protéger contre les injustes agressions de Barberousse, à la condition que le Saint-Siége reconnaîtrait les droits de l'empire grec sur l'Italie. Comme son prédécesseur, Alexandre III prétendait maintenir la politique

européenne dans les voies d'indépendance où, depuis l'expulsion définitive des Grecs, elle était engagée. « La question que vous » soulevez, répondit-il, est trop importante et touche de trop » près aux intérêts des princes de l'Occident, pour que nous » puissions la résoudre seul. Il nous suffit d'avoir reçu de vous » un témoignage aussi formel de votre bienveillance. Nous en » profitons pour vous inviter à songer sérieusement au rétablis- » sement de la paix et de l'unité entre les deux Eglises. » Il y avait de la noblesse et de la grandeur, de la part d'un Pape fugitif, à refuser le secours d'un prince étranger, qui pouvait compromettre les destinées de l'Europe et le repos du monde. Alexandre III, en quittant sa capitale, alla demander asile à la France, cette terre hospitalière de la Papauté proscrite (1162). Il reçut, à Montpellier, les ambassadeurs des rois de France et d'Angleterre, qui vinrent tous deux à la rencontre du vicaire de Jésus-Christ. L'entrevue eut lieu à Coucy-sur-Loire; les deux princes tinrent de chaque côté la bride du cheval qui portait le Pontife, et jamais le Pape ne parut plus grand qu'en recevant, dans l'exil, un pareil hommage, rendu par deux têtes couronnées à la majesté du souverain pontificat. De tels honneurs, adressés au Pape qu'il refusait de reconnaître, redoublèrent la fureur de Barberousse. Suivi de l'antipape Victor, il se rendit à Saint-Jean de Losne, petite ville de Bourgogne, qui limitait alors les Etats de l'empire et ceux de la France. Il invita Louis-le-Jeune à venir l'y trouver, pour discuter ensemble les droits des deux prétendants. La conférence devait se tenir au milieu d'un pont jeté sur la Saône. L'archevêque de Cologne, Rainold, chancelier de l'empire, porta la parole au nom de Frédéric : « L'empereur des Romains, mon maître, dit-il, ne reconnaît » qu'à lui seul le droit de juger la validité des élections pontifi- » cales; il ne cherche pas à intervenir dans les différends qui » peuvent s'élever entre les princes et les évêques des autres » royaumes. Il attend donc de vous une soumission entière à sa » volonté et à la sentence qu'il a déjà portée. » — « Je m'étonne, » répondit en souriant Louis-le-Jeune, qu'un tel langage puisse » être tenu par un évêque, au nom d'un empereur chrétien. » Quand Jésus-Christ a chargé saint Pierre, et, dans sa per-

» sonne, tous ses successeurs, de *paître ses brebis*, est-ce qu'il » a excepté les rois et les évêques de France? Est-ce que nous » ne sommes pas aussi les brebis que le Fils de Dieu a confiées » au Prince des Apôtres? » Et, sans discuter plus longtemps, Louis-le Jeune rompit la conférence. En faisant parler ainsi son chancelier, Frédéric Barberousse était fidèle à son principe de despotisme universel. Dans son système, les Papes n'étaient plus que des évêques allemands, et toute la chrétienté devait se soumettre aux décisions impériales.

16. Le roi de France reçut Alexandre III dans la ville de Paris, et lui fit un accueil triomphal. Le jour de Pâques 1163, le Pape posa la première pierre de la cathédrale de Notre-Dame, dont l'évêque Maurice de Sully venait de jeter les fondements. Il se rendit ensuite à Tours, où il venait de convoquer un concile. Cent vingt-quatre évêques, plus de quatre cents abbés et des ambassadeurs de tous les princes chrétiens, à l'exception de Barberousse, s'y trouvèrent réunis. Arnoul, évêque de Lisieux, fut chargé de prononcer le sermon d'ouverture. « Demeurons unis, » dit-il, et nous serons invincibles. Nous formons réellement » cette Eglise de Dieu, aussi terrible à ses adversaires qu'une » armée rangée en bataille. Nous avons pour nous les habitants » du ciel; nous avons pour nous le dévouement des rois catho- » liques et la presque unanimité de tout ce qui porte le nom de » chrétien. Auprès de cette multitude, qu'est-ce que la protes- » tation d'un seul souverain? Encore, par la miséricorde de » Dieu, il inclinera lui-même son esprit et son cœur sous les lois » de la justice; car son nom serait grand et sa gloire incompa- » rable parmi les princes de la terre, s'il n'avait voulu s'élever » au-dessus de l'Eglise, sa mère. Puisse-t-il s'humilier un jour » sous la main de Dieu et reconnaître que c'est régner que de » le servir! » Le concile renouvela l'excommunication formulée contre l'antipape et les schismatiques, ses partisans, et défendit de reconnaître d'autre obédience que celle du souverain Pontife légitime, Alexandre III.

17. Cependant l'antipape Victor III mourait à Lucques (22 avril 1154). Les chanoines de la cathédrale refusèrent de lui accorder la sépulture dans leur église. Quand la nouvelle de

cette mort parvint à Sens, où Alexandre tenait sa cour, les cardinaux se hâtèrent de se rendre auprès de lui pour l'en féliciter. Le souverain Pontife leur répondit, en versant des larmes : « Au » lieu de vous réjouir, pleurez plutôt sur la perte d'une âme, et » priez Dieu qu'il fasse paix et miséricorde à un homme qui a » tant affligé l'Eglise. » Frédéric Barberousse fit élire, pour succéder à Victor, le cardinal schismatique Guy de Crême, qui prit le nom de Pascal III. Il lui jura fidélité sur les saints Evangiles, et promit de le reconnaître, lui et ses successeurs, pour seuls Papes légitimes (1164). Rome ne suivit pas le mouvement que voulait lui imprimer l'empereur. Argent, prières, menaces, il prodigua tout pour entraîner les Romains au schisme : ce fut inutilement. Une députation du clergé et du peuple se rendit à Sens pour supplier le Pape de revenir au milieu de ses sujets fidèles. Alexandre traversa la France au bruit des acclamations et des chants de joie; il vint débarquer à Messine, où le roi de Sicile avait envoyé une flotte pour le recevoir et le conduire jusqu'à Rome. Son retour fut signalé par un éclat extraordinaire. L'Italie avait compris qu'elle revoyait son libérateur. Vérone, Vicence, Padoue, Trévise, vinrent le prier de se mettre à leur tête et de les aider, par son influence toute-puissante, à reconquérir leur liberté. Dans leur serment de confédération, elles contractèrent une alliance de vingt années, et s'engagèrent à relever la ville de Milan de ses ruines. De toutes les provinces de l'Italie, les Milanais fugitifs se réunirent. En revoyant les lieux où leur patrie avait été florissante, ils pleuraient de joie et juraient de venger ses désastres. On assigne à chaque troupe une portion des remparts à relever. La truelle d'une main, l'épée de l'autre, ils reconstruisent les murailles renversées (1167), et effacent les traces des fureurs de Barberousse. Non contents de ce triomphe, les Lombards reconnaissants fondent une nouvelle ville, au confluent du Tanaro et de la Bormida, et la nomment Alexandrie, en l'honneur du Pape, chef de leur ligue et père des fidèles. Frédéric sentit que son pouvoir était détruit en Italie : il voulut le relever par un coup terrible, et vint, à la tête d'une armée formidable, mettre le siége devant Ancône (1166). La ville résista pendant un an avec un courage héroïque; mais enfin la

famine força les habitants à ouvrir leurs portes à l'empereur. Fier de ce premier succès, il marche aussitôt vers Rome, brûle l'église de Saint-Pierre, attaque et prend le château Saint-Ange. Alexandre III est obligé de quitter le palais de Latran et de sortir de Rome, déguisé sous un costume de pèlerin. Frédéric et l'antipape Pascal III font leur entrée dans la Ville éternelle. L'empereur se fit couronner solennellement avec l'impératrice Béatrix, son épouse, dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, et le schisme triomphant put croire qu'il allait enfin dominer le monde; mais le fléau de Dieu était proche. Le lendemain même du sacre, une effroyable mortalité se déclarait dans l'armée impériale; Raynold, le chancelier de l'empire, en fut la première victime; le nombre des mourants fut tel, que les soldats de Frédéric ne suffisaient plus à enterrer les cadavres. Barberousse se hâta d'abandonner une ville où la vengeance de Dieu, plus forte que toutes les armées, le poursuivait.

18. Un fait remarquable, c'est que, dans ces temps de luttes intestines et sauvages, le Pape, vaincu et dépouillé, conservait une autorité qui écrasait le vainqueur. Alexandre III, retiré à Anagni, y recevait les hommages du monde. Rome était la proie d'un empereur barbare, et, de tous les points de l'univers, des voix énergiques s'élevaient pour flétrir la violence. L'illustre Thomas de Cantorbéry, dont nous raconterons bientôt le martyre, apprenant la retraite de Frédéric, se hâta d'écrire au Pape pour l'en féliciter. Il compare cette retraite à la défaite de Sennachérib; il déclare que Frédéric, excommunié, n'a plus l'autorité d'un prince. « Qui donc, dit-il en terminant, consentirait à se » soumettre aux lois d'un tyran qui ravage l'Eglise? L'ose qui » pourra! Jamais je ne voudrai attirer sur moi la vengeance cé» leste par une semblable lâcheté. » Jean de Salisbury, cet autre défenseur de la Papauté, s'exprime plus formellement encore. « Le Pape, dit-il, après avoir vainement attendu à la pénitence » le tyran de l'Allemagne, a relevé ses sujets du serment de fidé» lité; il l'a dépouillé lui-même de toute autorité royale. Ainsi, » puisse désormais cet indigne empereur n'éprouver que des » revers dans ses combats, ne connaître ni paix ni repos, jusqu'à » ce qu'il reconnaisse l'autorité légitime du vicaire de Jésus-

» Christ, établi de Dieu sur les nations et les royaumes *pour dis-*
» *siper et détruire, pour édifier et planter.* » On peut voir à ces paroles quelles profondes racines l'œuvre de saint Grégoire VII avait jetées en Europe.

19. Sur ces entrefaites, l'antipape Pascal mourut à Rome (20 septembre 1168). Sa mort n'éteignit pas le schisme : ses partisans lui choisirent pour successeur Jean, abbé de Strum en Hongrie, sous le nom de Calixte III. Il fit de Viterbe sa résidence ordinaire; mais le schisme, discrédité dans l'opinion publique, victorieusement combattu par la ligue lombarde, fatiguait jusqu'aux Allemands eux-mêmes, dont les évêques revenaient en foule à l'unité catholique, et faisaient leur soumission au pape Alexandre III. C'est sans doute un spectacle curieux de voir, *d'un côté*, l'empereur d'Allemagne ruinant les villes, promenant partout le meurtre et la terreur pour opprimer le Saint-Siége; et, d'un autre côté, les peuples de l'Italie, ayant à leur tête le chef de l'Eglise catholique, relever de leurs débris les cités fumantes, fonder une nouvelle ville et lui donner un nom qui éternise à jamais leur amour pour l'Eglise et pour la vraie liberté, dont elle est la patronne et la mère. Frédéric avait épuisé ses forces dans sa lutte contre le Pape. Un vieillard, usé par l'âge et les infirmités, avait suffi pour arrêter, dans ses projets d'orgueil, le monarque qui rêvait l'empire universel. Comme pour se consoler de ne pouvoir, dans sa personne, ressusciter Charlemagne, il s'était donné le vain spectacle d'exhumer les cendres du héros. Une cour plénière fut convoquée à Aix-la-Chapelle; l'antipape Pascal III prononça la canonisation de Charlemagne, et les restes de ce grand homme furent placés en triomphe sur les autels. Ces pompes étaient impuissantes à relever un système que le souffle de Dieu avait frappé de mort. Néanmoins, Frédéric ne céda qu'après avoir tenté des efforts désespérés. Une armée allemande vint mettre pour la seconde fois le siége devant Ancône (1171). Le courage des assiégés fut égal à la fureur des assaillants. La famine en vint au point qu'il ne restait plus dans la ville que cinq muids de farine pour nourrir 12,000 habitants. Cette détresse, loin d'abattre les courages, ne faisait que les exalter. Une veuve avait deux fils qui se battaient contre l'ennemi, depuis tout le jour,

sans avoir pris aucune espèce de nourriture. Leur mère, rentrée à la maison, se fait ouvrir une veine, en tire du sang qu'elle fait cuire avec quelques herbes et le porte à ses enfants sur le rempart. Les filles et les femmes de ce peuple héroïque se présentent un jour devant les magistrats et leur disent : « Notre chair ne » vaut-elle pas celle des moutons et des bœufs? Eh bien, man- » gez-nous, ou jetez-nous à la mer! Nous aimons mieux mourir » que de tomber entre les mains d'un ennemi qui ne sait pas » pardonner. » Ancône était digne d'une liberté qu'elle savait si bien défendre. Une armée lombarde vint délivrer la ville et chasser ses oppresseurs. Cependant l'empereur Frédéric, au mois de mai 1176, se jette dans le Milanais et y met tout à feu et à sang. Les Lombards réunissent leurs forces; l'étendard de Milan est placé sur un char; 900 soldats, l'élite de l'armée, sous le nom d'escadron de la mort, jurent de rapporter leur drapeau triomphant sur les murs de leur patrie. La bataille s'engagea près de Lignano. Frédéric y combattait au premier rang. Renversé de cheval, il disparaît dans la mêlée; son armée le croyant mort, prend la fuite. La déroute est complète. Quelques jours après, Barberousse, presque seul, rentrait à Pavie. L'armée qu'il croyait mener à la conquête du monde, fuyait en désordre au-delà des Alpes. Cependant, les Vénitiens détruisaient sa flotte dans l'Adriatique (1). Il lui était désormais impossible de continuer la lutte. Les seigneurs ecclésiastiques ou séculiers qui le suivaient, lui déclarèrent qu'ils allaient l'abandonner, s'il ne faisait sa paix avec l'Eglise. Dès cet instant, il comprit qu'il fallait se résigner, et qu'une prompte soumission pouvait seule sauver son autorité.

20. Vérémond, archevêque de Magdebourg; Christiern, archevêque de Mayence; Conrad, évêque élu de Worms, députés de l'empereur, se rendirent auprès d'Alexandre III, à Anagni, et lui demandèrent au nom de leur maître l'oubli du passé et la paix pour l'avenir. « Nous ne pouvions, leur dit le Pape, rece-

(1) « Le Pape Alexandre III, pour perpétuer le souvenir de la victoire navale des Vénitiens, remit un anneau d'or au doge de Venise, en lui disant de le jeter à la mer, qu'il lui donnait pour épouse. C'est là l'origine de la cérémonie solennelle où les doges, à leur installation, épousaient la mer. » (Président HÉNAUT, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France.*)

» ir en ce monde un plus agréable messag . Nous n'avons
» jamais refusé de reconnaître Frédéric pour le plus grand des
» princes de la terre. Puisse la paix qu'il nous offre être défini-
» tive et à jamais irrévocable ! » Les négociations s'ouvrirent. Le Pape stipula la paix non-seulement pour lui, mais encore pour ses alliés, les Lombards, le roi de Sicile et l'empereur de Constantinople. Les députés s'engagèrent au nom de leur maître à reconnaître enfin l'autorité du Pape légitime et à restituer à l'Eglise romaine les terres de la comtesse Mathilde et tous les autres domaines pontificaux dont Frédéric s'était emparé dans le cours de la guerre. Enfin, il fut convenu que la paix serait solennellement ratifiée à Venise, dans une conférence où le Pape et l'empereur se trouveraient en personne. Alexandre III partit d'Anagni pour s'y rendre : il y trouva les archevêques de Ravenne, de Milan, d'Aquilée, et les députés de toutes les villes lombardes. Quand il parut au milieu d'eux, le souvenir des luttes passées, la vue du Pontife, si souvent proscrit, qui avait acheté par vingt années de persécution et d'exil la victoire de l'Eglise, arrachèrent des larmes de tous les yeux. « Nos très chers fils, dit Alexandre III,
» qui partageait lui-même l'émotion générale, c'est un miracle
» de la puissance de Dieu, qu'un prêtre vieux et désarmé ait pu
» résister à la fureur du plus grand roi de la terre : c'est afin que
» tout le monde sache qu'il est impossible de combattre contre le
» Seigneur et son Christ. Vous avez partagé tous nos périls, il
» était juste que vous eussiez part au triomphe. Nous n'avons
» voulu signer la paix qu'au milieu de nos fidèles Lombards. » Des acclamations unanimes accueillirent ces nobles paroles. Le traité de paix fut échangé entre les deux souverains. Le 23 juillet 1177, six cardinaux se rendirent auprès de Barberousse pour l'absoudre, au nom du souverain Pontife, de l'excommunication qu'il avait encourue. Il renonça, en leur présence, au schisme de Calixte III et promit obéissance, pour lui et ses successeurs, au pape Alexandre. Les prélats et les seigneurs allemands prêtèrent un serment semblable. L'empereur se rendit ensuite à l'église de Saint-Marc, où le Pape l'attendait. Frédéric Barberousse ôta son manteau royal, se prosterna, le front dans la poussière, et baisa les pieds du Pontife. Alexandre III le releva avec bonté et l'em-

brassa les larmes aux yeux; il célébra pontificalement les saints mystères, et l'empereur communia de sa propre main. La cérémonie terminée, le Pape monta à cheval; Frédéric lui tint l'étrier et le conduisit, tenant le cheval par la bride, jusqu'au palais des Doges, au milieu des acclamations de la foule et au chant du *Te Deum*. La nouvelle de cette paix fut portée à la connaissance de tous les évêques de la chrétienté par une bulle pontificale. L'antipape Calixte III vint lui-même demander pardon de son crime et abjurer le schisme entre les mains d'Alexandre III, qui ne se souvint plus que de sa miséricorde et accueillit l'enfant prodigue avec une bonté ineffable. Vainement quelques sectaires obstinés voulurent prolonger le schisme et élurent un nouvel antipape, dans la personne de Lando Sitino, qui prit le nom d'Innocent III, le peuple de Rome fit justice lui-même de cette ambition surannée. Lando Sitino fut enfermé pour le reste de ses jours dans le monastère de la Cava (1178).

21. Pendant ces événements une autre lutte, entre un roi cruel et un héroïque Pontife, s'était dénouée par le martyre. Thomas Becket, chancelier d'Angleterre, avait été promu, malgré sa résistance, au siége archiépiscopal de Cantorbéry (1161). Il avait dit à Henri II, dont jusque-là il avait été l'ami et le confident le plus intime : « Vous m'y forcez, je serai archevêque; » vous avez connu Thomas Becket courtisan, vous le connaîtrez » Pontife. Votre amitié pour moi se changera bientôt en une » haine mortelle. » Cette sinistre prédiction ne devait que trop tôt s'accomplir. Henri II, fidèle aux traditions tyranniques de Guillaume-le-Roux, retenait les revenus des siéges vacants, différait la nomination des nouveaux titulaires pour enrichir le fisc royal. D'un autre côté, les juges laïques, au mépris des canons, citaient les personnes ecclésiastiques à leur tribunal et prétendaient connaître de leurs causes, sans qu'elles eussent été préalablement soumises à la sentence des évêques. Enfin, les seigneurs usurpaient publiquement les biens des monastères et des évêchés, qu'ils faisaient administrer en leur nom par des laïques. Le nouvel archevêque de Cantorbéry, en prenant possession de son siége, se montra un autre homme. Il avait vécu jusque-là dans le faste et la mollesse des cours, il s'était entouré

de l'éclat et de la splendeur qui convenaient à un chancelier d'Angleterre. Devenu archevêque, il prit l'habit des moines de sa cathédrale, se revêtit d'un cilice, assista à tous les offices de la nuit, et devint, par l'austérité de sa vie, la régularité de ses mœurs, son zèle pour la discipline et sa vigueur pastorale, le modèle de tous les prélats. Il avait remis, aussitôt après sa nomination, les fonctions de chancelier entre les mains du roi. Cette première démarche lui valut la disgrâce de Henri II. La question du serment acheva d'irriter le monarque. Le roi voulut exiger de Thomas Becket la promesse de maintenir toutes les coutumes d'Angleterre. Sous ce nom, Henri II comprenait tous les abus que nous avons mentionnés plus haut. Une assemblée générale fut convoquée à ce sujet l'an 1164, à Clarendon. Tous les évêques prêtèrent le serment; Thomas Becket seul le refusa. L'archevêque d'Yorck, l'évêque de Londres, se jetèrent à ses pieds, le supplièrent de se laisser fléchir et d'épargner à l'Eglise d'Angleterre tous les malheurs qui suivraient nécessairement une résistance obstinée. Leurs larmes ébranlèrent le courage du saint Pontife, il connaissait mieux que personne le caractère violent et emporté du roi. « La colère de Henri II, dit un historien anglais, était la frénésie d'un insensé; sa furie, celle d'une bête féroce. Au milieu de ses accès de rage, ses yeux s'injectaient de sang, ses regards jetaient des flammes, sa langue vomissait des torrents d'injures et d'imprécations; ses mains portaient leur vengeance sur tout ce qui se trouvait à leur portée. » L'archevêque de Cantorbéry crut que le bien de l'Eglise demandait de ménager un tel homme. Il céda malgré lui; et commença ainsi sa carrière de luttes et de combats par un acte de faiblesse dont il ne tarda pas à se repentir. En sortant de Clarendon, où il venait de prêter le serment, il entendit un des clercs de sa suite s'exprimer librement sur ce qui venait de se passer. « Que deviendra l'innocence? disait-il. Qui la soutiendra, quand son défenseur naturel s'est laissé vaincre? — De qui parlez-vous, mon fils? demanda tout à coup l'archevêque. — De vous-même, répondit le clerc; de vous, qui avez aujourd'hui compromis votre honneur et votre conscience; qui avez donné à la postérité un exemple odieux, en étendant

» vos mains sacrées pour jurer l'observation de ces coutumes » détestables. » — « Ce fut là, dit Bossuet, le chant du coq qui » réveilla saint Pierre. » L'archevêque pleura amèrement. « Je » sens toute l'horreur de ma faute ! s'écria-t-il; je n'approcherai » plus de l'autel du Seigneur, jusqu'à ce que j'en aie reçu l'ab- » solution des mains du Pape. » Il envoya en effet, à Sens, des députés pour la solliciter auprès d'Alexandre III, et adressa le lendemain, au roi d'Angleterre, la rétractation de son serment.

22. Henri II le fit citer au concile de Northampton pour y répondre de sa rébellion. L'archevêque se présenta devant le monarque, tenant en main sa grande croix pastorale. « J'ai » voulu, dit-il, porter moi-même cette croix : elle est mon éten- » dard et ma sauvegarde; elle me rappelle le roi des cieux, dont » je défends la cause. » Les évêques courtisans n'étaient pas dignes de comprendre un si noble langage. Tous, à l'exception de Roger, archevêque d'Yorck, déclarèrent Thomas Becket traître et parjure. Le saint Pontife, en entendant cette sentence, se leva : « Ecoutez encore, mon fils, dit-il au roi. L'âme » doit commander au corps; l'Eglise doit commander aux rois » dans les choses spirituelles. Je décline votre juridiction et j'en » appelle au souverain Pontife, qui seul peut me juger de la » part de Dieu; je mets sous sa protection l'église de Cantor- » béry, ma dignité, mon honneur et ma foi. Et vous, mes frères » les évêques, qui préférez obéir à un roi mortel plutôt qu'à Dieu, » je vous appelle aussi au jugement du Pape; et, ainsi, je me » retire garanti par l'autorité de l'Eglise et du siége aposto- » lique. » Elevant ensuite sa croix, il sortit de l'assemblée. La foule, qui se pressait aux portes du palais, le reconduisit en triomphe.

23. Le lendemain (2 novembre 1164) quelques pélerins abordaient à Boulogne-sur-Mer. L'un d'eux était Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Il se hâta de traverser la Normandie pour se soustraire aux poursuites de Henri II, et vint à Sens, où le Pape Alexandre l'accueillit comme un confesseur de la foi. Cependant des députés du roi d'Angleterre se rendirent à Compiégne, et sommèrent Louis-le-Jeune de remettre, entre les mains de leur maître, « le parjure Thomas Becket, *ci-devant*

» archevêque de Cantorbéry. — Qui donc l'a déposé? s'écria le » roi de France. Assurément je suis souverain aussi bien que » Henri II; et toutefois je ne pourrais pas déposer le moindre » des clercs de mon royaume. » Le Pape et le roi de France prirent donc sous leur protection l'auguste fugitif, qui se retira à Pontigny, monastère de l'ordre de Citeaux. Après le départ de l'archevêque, Henri II avait confisqué tous ses biens, banni tous ses parents, ses serviteurs et ceux qui avaient eu, à quelque titre que ce pût être, les moindres relations avec lui. Ces malheureux proscrits venaient en foule à Pontigny trouver l'héroïque prélat, et accroître ses douleurs par le spectacle de leurs propres souffrances. Pour prévenir l'interdit dont il prévoyait que le Pape frapperait son royaume, Henri II fit publier, sur toutes les côtes du littoral anglais, un édit conçu en ces termes : « Si un religieux apporte en Angleterre des lettres pontificales, » on lui coupera les pieds; si c'est un clerc, on lui crèvera les » yeux; si c'est un laïque, il sera pendu, et brûlé si c'est un » lépreux. » Ces atroces ordonnances furent aussi publiées en Normandie et dans toutes les provinces de France soumises à la domination anglaise. En même temps Henri II adressait, au chapitre général de Citeaux, des lettres menaçantes, où il se plaignait de l'asile donné à Thomas Becket, qu'il appelait son plus mortel ennemi. « Hâtez-vous, disait-il, de le chasser de » tous les monastères de votre ordre, si vous ne voulez voir vos » abbayes incendiées et ruinées dans toute l'étendue de mon » territoire. » L'abbé de Citeaux vint trouver, à Pontigny, le saint archevêque, et lui communiqua cet ordre tyrannique : « Je n'ai pas une pierre où reposer ma tête, répondit l'illustre » proscrit; mais je ne souffrirai pas que de saints religieux, qui » m'ont offert une si généreuse hospitalité, s'exposent à la ven- » geance du roi pour ma cause. Je pars, et j'espère que celui qui » nourrit les oiseaux du ciel aura pitié de moi et des compa- » gnons de mon exil. » En apprenant cette nouvelle, Louis-le-Jeune s'écria : « O religion! religion! où es-tu? Des hommes » que nous croyions morts au monde, craignent les menaces du » monde; ils abandonnent l'œuvre de Dieu et chassent ceux qui » sont bannis pour sa gloire! Allez dire à l'archevêque de Can-

» torbéry que le roi de France ne l'abandonnera jamais. Je ne » veux point perdre l'ancien droit de ma couronne : mon royaume » a toujours été en possession de protéger l'innocence opprimée » et d'être le refuge de ceux qui souffrent pour la justice. » De telles paroles honorent une nation et le roi qui la commande. Sous la protection du pieux monarque, saint Thomas vint se fixer à Sens, que le pape Alexandre avait quitté pour retourner à Rome.

24. Il était temps de sévir. Henri II avait comblé la mesure de ses iniquités. Par son autorité d'archevêque, et au nom du souverain Pontife qui l'avait nommé son légat en Angleterre, Thomas Becket fulmina une sentence nominale d'excommunication contre le roi et contre tous ceux qui, par ses ordres, s'étaient emparés des biens et des revenus ecclésiastiques de l'archevêché de Cantorbéry. Les lettres qui contenaient ces censures, portées en Angleterre par d'intrépides religieux échappés aux précautions tyranniques précédemment prises par Henri II, jetèrent la consternation dans tout le royaume. Le roi excommunié ne pouvait plus trouver un prêtre qui voulût célébrer les saints mystères en sa présence. Vainement il fit agir, auprès du Pape, tous les moyens dont son influence pouvait disposer pour se faire relever de l'interdit; Alexandre III confirma, purement et simplement, la sentence de l'archevêque. Henri II comprit qu'il ne pouvait désormais lutter avec avantage. Un rapprochement eut lieu entre l'archevêque et lui. Le roi de France en fut le médiateur. Henri II vint trouver lui-même, à Sens, l'auguste fugitif. Il le salua le premier, tête nue, et l'embrassa en versant des larmes. Le saint archevêque promit d'oublier le passé, attribuant toutes les fautes commises à des conseils perfides plutôt qu'à la volonté royale. Il passa tout le jour avec Henri II, s'entretenant familièrement avec lui comme aux jours où il n'était que chancelier d'Angleterre. Cependant on pouvait craindre que la réconciliation du roi ne fût pas sincère. Les amis de saint Thomas le suppliaient de prolonger encore son séjour en France. « Non, non, s'écria-t-il; avec l'aide de Dieu je rentrerai » en Angleterre, où je sais que m'attend le martyre. »

25. Il ne se trompait pas. Entretenu dans ses dispositions

hostiles par ses courtisans, Henri II reprit bientôt le cours, un instant interrompu, de ses violences et de ses menaces. « Ne » trouverai-je donc pas, s'écria-t-il, un homme pour me dé» livrer de ce moine! » Quatre chevaliers, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard le Breton et Renaud, recueillirent cette parole de mort, et, sans autre ordre, partirent pour la mettre à exécution. Ils arrivent à Cantorbéry au moment où saint Thomas, revêtu de ses habits pontificaux, entrait dans la cathédrale à l'heure de vêpres. L'épée nue à la main ils se précipitent dans le sanctuaire, en criant : « Où est le traître? » Personne ne répondit. « Où est l'archevêque? » demandèrent-ils. A ces mots, l'intrépide pontife descendit les degrés du chœur et dit d'une voix ferme : « Me voici; je suis l'archevêque, et ne » suis point un traître. Que me voulez-vous? — Que tu meures! » répondirent les assassins. — Je suis prêt à mourir pour Dieu, » pour la justice et pour la liberté de l'Eglise. Puisse-t-elle, au » prix de mon sang, recouvrer l'indépendance et la paix! » Reconnaissant ensuite l'un des quatre chevaliers : « Renaud, lui » dit-il, je vous ai comblé de biens, et vous venez m'assassiner » au pied des autels!... » — « Meurs! » répondit l'ingrat. Saint Thomas se mit alors à genoux devant l'autel, les mains jointes et levant les yeux au ciel : « Je recommande, dit-il, mon âme à » Dieu, à la sainte Vierge et aux saints patrons de cette Eglise. » Ce furent ses dernières paroles; les meurtriers se jettent sur lui, percent sa poitrine de leurs épées, et l'un d'eux, plus barbare que les autres, lui fend le crâne et répand la cervelle sur le pavé sanglant. La nouvelle de cet horrible attentat plongea l'Europe dans la stupeur. Alexandre III versa des larmes amères sur la mort d'un prélat qu'il avait honoré de son amitié. Il défendit de laisser à aucun Anglais l'accès de sa personne. Un jour, on allait prononcer devant lui le nom du roi d'Angleterre : « Arrêtez, » arrêtez! s'écria-t-il, un tel nom ne saurait être prononcé de» vant un souverain Pontife. » Dans la cérémonie solennelle du jeudi saint, à l'église de Saint-Pierre, il fulmina l'excommunication contre les meurtriers de saint Thomas, et contre tous ceux qui leur donneraient asile et protection sur leurs terres. Henri II avait désavoué le meurtre. Il fit supplier le Pape de recevoir sa

justification. Deux légats passèrent en Angleterre. Le roi fit, entre leurs mains, le serment suivant : « Je n'ai ni pensé, ni su, » ni commandé la mort de Thomas, archevêque de Cantorbéry. » Quand je l'ai apprise, j'en ai été plus affligé que si j'avais » perdu mon propre fils. Cependant je ne puis m'excuser d'avoir » involontairement provoqué ce meurtre dans un mouvement » irréfléchi de colère. Pour la réparation de cette faute, je jure » de prendre la croix pour trois années, et de faire, en personne, » le voyage de Jérusalem. J'annule et casse absolument les cou- » tumes illicites que j'ai introduites dans mes Etats, et je défends » à tous mes sujets de les observer à l'avenir. » Après qu'il eut signé cette protestation, il vint se mettre à genoux à la porte de l'église, et les deux légats prononcèrent sur lui l'absolution au nom du souverain Pontife.

26. Cependant Dieu sembla vouloir punir Henri II dans ce qu'il avait de plus cher. Sa famille se révolta; la reine Eléonore, sa femme, et ses trois fils se liguèrent contre lui; le roi de France et plusieurs autres princes appuyèrent cette rébellion. Frappé de ce coup terrible, Henri II eut recours au Pape. « Je » me jette à vos genoux, disait-il, pour vous demander appui. » Le royaume d'Angleterre dépend de votre juridiction; et, » d'après le droit féodal, je ne relève que de vous. Que l'Angle- » terre éprouve maintenant ce que peut le souverain Pontife, et » puisqu'il n'use point des armes temporelles, qu'il défende le » patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel. » Les leçons du malheur avaient porté leur fruit dans l'âme de ce prince. Le 12 juillet 1174, vêtu d'un habit de pénitent, nu-pieds, il se présenta à la porte de la cathédrale de Cantorbéry, et vint se prosterner, en fondant en larmes, sur la tombe de saint Thomas, sa victime. Il y demeura un jour et une nuit en prières, sans prendre aucune nourriture. Par son ordre, chacun des religieux tenant une discipline à la main, vint en frapper trois coups sur ses épaules nues. Henri II expiait ainsi le crime de sa vengeance et effaçait, en quelque sorte, par l'éclat du repentir, l'horreur qui s'attachait à son nom.

27. Les dissensions intestines qui avaient déchiré le pontificat d'Alexandre III, avaient causé une perturbation profonde dans

l'Eglise. A la faveur des longues guerres de Frédéric Barberousse, l'hérésie des Albigeois s'était fortifiée dans le Midi; les liens de la discipline s'étaient relâchés; les peuples s'étaient habitués à mépriser l'autorité du Saint-Siége, qu'ils avaient vu fouler aux pieds par l'empereur. Pour remédier à ces désordres, pour asseoir la paix sur des bases inébranlables, pour rendre au gouvernement pontifical son unité et sa force, le Pape convoqua le onzième concile général, troisième de Latran. Il s'ouvrit au mois de mars 1179. Trois cent deux évêques, de toutes les provinces du monde catholique, et un nombre infini d'abbés, se trouvèrent réunis dans ces états généraux de la chrétienté. Deux points fondamentaux fixèrent l'attention du concile : la liberté de l'Eglise et la paix des royaumes chrétiens. Pour assurer la première, il fallait pourvoir à la sûreté des élections pontificales, contre les dangers du schisme; il fallait resserrer les liens de la discipline et rétablir les lois canoniques dans leur ancienne splendeur. Pour assurer la seconde, il fallait raffermir les bases de la société contre les efforts des révolutionnaires, contre les dangereux principes de l'hérésie manichéenne, qui n'était au fond que la négation de toute autorité. Telle fut l'œuvre du onzième concile général. Pour prévenir les schismes, il décréta que, dans le cas où les suffrages des cardinaux ne seraient pas unanimes, on reconnaîtrait, pour Pape, celui qui aurait réuni les deux tiers des suffrages. Les ordinations faites par les antipapes Octavien, Guy de Crême, Jean de Strum et Lando Sitino, furent déclarées nulles, et les titulaires, nommés par eux, privés de toutes dignités ecclésiastiques. — A l'avenir nul ne pourra être élu évêque avant l'âge de trente ans. — Il est défendu à tout laïque de s'arroger le droit d'investiture pour les bénéfices ecclésiastiques. — Il ne sera exigé aucun tribut, ni présent, de quelque nature qu'il puisse être, pour l'installation des évêques et des abbés. — Les bénéfices vacants devront être pourvus dans les six mois qui suivront la mort du titulaire. — Les précédents règlements, relatifs à la simonie et à la continence des clercs, sont renouvelés et confirmés. — Il est défendu aux seigneurs et aux vassaux d'établir de nouveaux péages, ou tributs extraordinaires, sans l'autorisation préalable de leur suzerain. Enfin le dernier canon du con-

cile de Latran est conçu en ces termes : « *L'Eglise*, dit saint » Léon-le-Grand, *tout en rejetant les exécutions sanglantes, a » le droit d'invoquer le secours des princes chrétiens pour faire » respecter ses lois; et souvent la crainte du supplice corporel a » fait recourir aux remèdes spirituels.* Sous les noms de Cathares » et de Patarins, les hérétiques se sont tellement fortifiés dans » la Gascogne, l'Albigeois et le territoire de Toulouse, qu'ils y ont » organisé la révolte à force ouverte. D'un autre côté, les Braban- » çons, les Aragonais, Navarrais, Basques, Cottereaux et Rou- » tiers, ne respectent ni les églises, ni les monastères, n'épargnent » ni l'âge, ni le sexe, ni les veuves, ni les orphelins. Ils renou- » vellent les fureurs des païens et des Barbares. Nous les décla- » rons solennellement excommuniés. Nous enjoignons à tous les » fidèles de s'opposer courageusement à leurs ravages et de » défendre les chrétiens contre leurs incursions. Nous accordons » l'indulgence et le pardon de leurs fautes à tous ceux qui pren- » dront les armes pour cette sainte croisade. » L'Eglise, reine des sociétés européennes, et confirmée dans cette suprématie par le droit public du moyen âge, armait ainsi ses enfants contre les éternels ennemis de tout ordre, de tout droit, de toute société. L'Eglise n'empiétait pas sur le pouvoir temporel, elle le dirigeait.

28. Le onzième concile général de Latran couronna glorieusement le pontificat d'Alexandre III. Après vingt ans de luttes, de persécutions et d'exil, ce grand Pape se reposait enfin dans la victoire; il mourut le 30 août 1181, léguant à l'Eglise la tranquillité qu'il avait achetée par tant de combats. Ses derniers regards, en se portant sur le monde catholique, n'y rencontraient qu'un seul sujet d'affliction. Les malheurs de la Terre-Sainte, les désastres des royaumes latins d'Orient, la puissance victorieuse et toujours croissante de Saladin, connus en Europe par les récits des pèlerins, avaient retenti douloureusement dans l'âme de l'héroïque Pontife. Il emportait, en mourant, les regrets de n'avoir rien pu pour réparer ces revers, et assurer, en Palestine, les glorieuses conquêtes de Godefroi de Bouillon. Le roi de France, Louis-le-Jeune, l'empereur de Constantinople, Manuel Comnène, l'avaient précédé au tombeau. Louis VII avait réparé, par trente ans d'un règne glorieux et d'une pieuse vie,

le souvenir odieux de Vitry-le-Brûlé. Il laissait le trône à un héros, Philippe-Auguste (1180). Manuel Comnène avait fait, en quelque sorte, oublier sa perfidie envers les croisés, par son attachement au Saint-Siége, dans la lutte d'Alexandre III et de Barberousse. Il eut pour successeur Andronic Comnène, qui hérita de ses vices, sans les racheter par aucune vertu.

29. Le règne d'Alexandre III, si fertile en orages, fut aussi fécond en grands exemples de sainteté. En Italie, saint Pierre de Tarentaise; saint Galdin, archevêque de Milan; saint Ubald, évêque de Gubbio; en France, saint Anthelme, évêque de Belley; en Angleterre, saint Robert, abbé de Newminster; saint Laurent, archevêque de Dublin; saint Barthélemy, ermite dans l'*île de* Farn; saint Aelred et saint Walthen, en Ecosse; en Allemagne, sainte Elisabeth de Schœnau, si célèbre par ses révélations; saint Eberhard, archevêque de Saltzbourg; le bienheureux Frédéric, abbé de Mariengarten, prouvaient au monde que la vertu divine de l'Eglise n'était point épuisée, et qu'au milieu des tempêtes qui agitaient la barque de saint Pierre, la grâce de Dieu était aussi puissante pour le salut des âmes. Dans ce temps, un saint prêtre de Liége, Lambert, surnommé le Bègue, réunissait dans d'immenses communautés une foule innombrable de saintes femmes qui, sans prononcer des vœux perpétuels, comme les autres ordres religieux, se consacraient au service du Seigneur dans le silence et la retraite : telle est l'origine des *béguinages*, ainsi appelés du nom de Lambert-le-Bègue, leur fondateur. Cette institution existe encore de nos jours en Belgique. Dans la seule ville de Gand, deux béguinages fameux renferment plus de 1,500 personnes, qui pratiquent les vertus du cloître au milieu du monde.

§ 3. Pontificat de Lucius III (1er septembre 1181-24 novembre 1185).

30. A la mort d'Alexandre III, les cardinaux, assemblés à Velletri, se conformèrent au décret du concile général de Latran, relatif aux élections pontificales. Ubald Allucingoli, d'une illustre famille de Lucques, réunit les deux tiers des suffrages et fut promu sur la chaire de saint Pierre. Il prit le nom de Lucius III.

Les Romains n'avaient pas abandonné le système républicain, qu'Arnaud de Brescia avait fait prévaloir. La Papauté, dominant la catholicité tout entière, n'était exilée que de sa propre capitale. Lucius III laissa le fantôme de sénat romain se consumer dans son impuissance; il alla s'établir à Vérone, où Frédéric Barberousse vint le trouver. La ligue lombarde, depuis la paix conclue entre l'empereur et Alexandre III, n'avait pas déposé les armes. Barberousse avait habitué le monde à trop de parjures, pour que l'Italie consentît, en un seul jour, à confier ses destinées à la parole impériale. Mais l'expérience et les leçons du malheur avaient changé le cœur de Barberousse; et la seconde partie de sa vie fut un démenti formel à la première. En 1183, l'empereur signa, à Constance, un traité de paix définitif avec les villes et les républiques de la Lombardie. Ce traité a formé la base du droit public en Italie, et se trouve inséré dans le corps du *Droit romain*, qu'il termine. Frédéric cédait aux villes tous les droits régaliens, dont il avait jusque-là revendiqué la possession. Il leur assure la liberté de lever des armées, et d'exercer, dans leur enceinte, la juridiction civile et criminelle. L'évêque de chaque cité fut investi du droit de juger, en dernier ressort, les contestations qui pourraient s'élever entre les municipalités et l'empire. Ainsi les Papes, en luttant pour l'indépendance du Saint-Siége, avaient réellement combattu pour la cause des nationalités italiennes. C'est un fait avéré, et les savants ouvrages de M. Guizot ont démontré péremptoirement que les républiques lombardes furent redevables à Alexandre III de leur existence et de leur liberté.

31. Lucius III se montra le digne successeur des traditions héroïques et de la ligne politique suivie par Alexandre. Dans un concile tenu à Vérone (1184), en présence de l'empereur, il promulgua un décret solennel contre le Manichéisme de l'Occident qui attaquait à la fois la religion et l'ordre social. « Par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, dit-il, en pré-
» sence de notre cher fils l'empereur Frédéric, sur la demande
» des princes chrétiens, assemblés des diverses parties de l'uni-
» vers, nous anathématisons tous les hérétiques, qui se produi-
» sent sous les noms divers d'Albigeois, de Cathares, de Patarins,

» et ceux qui se disent faussement *Humiliés* ou *Pauvres de Lyon*. » A la requête formelle de l'empereur et des seigneurs de sa cour, » nous ordonnons à chaque évêque de visiter lui-même, ou de » faire visiter, par ses délégués, les lieux de son diocèse suspects » d'hérésie. Il appellera les accusés à son tribunal, et, s'ils refu- » sent de se justifier, ils seront déclarés hérétiques, et, comme » tels, livrés au bras séculier. » On voit ici, par le concours de l'Eglise et des princes, l'établissement durable de ce qu'on a appelé l'*Inquisition* contre les hérétiques, que nous avons vu ordonner, au moins temporairement, à Rome, au v° siècle, par le pape saint Léon-le-Grand, contre les mêmes Manichéens. En fait et en droit, l'Inquisition a été calomniée par tous les écrivains hostiles à l'Eglise. En droit, on lui a reproché d'être l'empiètement du pouvoir spirituel, défendant, par les armes, les doctrines qui ne relevaient que du for intérieur et du domaine de la conscience. En fait, on lui a reproché un raffinement de cruauté barbare et inusité pour tous les autres crimes. Le temps de la justice est venu, et ces odieuses imputations se sont évanouies devant l'étude plus approfondie et plus impartiale de l'histoire. En droit, l'Eglise, investie au moyen âge d'un pouvoir protecteur, devait maintenir l'ordre public et le repos des sociétés, menacés également par les hérétiques, dont les attaques tombaient à la fois sur les institutions civiles et religieuses. Elle eût manqué à sa mission et se fût rendue indigne de la confiance des peuples par une indulgence criminelle. Société spirituelle, elle employait d'abord les armes spirituelles contre les ennemis de l'ordre et de la religion; mais quand ses censures ne suffisaient pas, elle abandonnait à la justice civile, sur la demande formelle des empereurs et des princes chrétiens, les rebelles qu'elle n'avait pu vaincre. De nos jours les insurrections ne sont jugées que par un seul tribunal, celui du pouvoir civil. Au moyen âge, les coupables avaient la garantie de deux juridictions. Ils ne tombaient sous le glaive de la justice humaine qu'après avoir rejeté l'intervention miséricordieuse de l'Eglise. Le temps a renversé le droit public du moyen âge; qui oserait dire que l'humanité y a gagné? En fait, les supplices ordonnés par l'Inquisition étaient prononcés par un tribunal civil. Leurs formes étaient celles adoptées

par la juridiction criminelle de l'époque. On peut s'attendrir sur le sort des condamnés, dans un siècle où nous avons vu les discordes civiles enfanter des horreurs inconnues au temps de la barbarie. Mais l'inflexible histoire, qui ne se fait complice d'aucun parti, qui n'adopte *à priori* aucun système, est là pour attester que les supplices de l'Inquisition étaient les mêmes que ceux infligés par tous les tribunaux aux autres crimes. A-t-on oublié que la torture ne fut abolie en France que par Louis XVI, ce roi martyr? Et pourtant notre patrie avait traversé le grand siècle et toutes ses gloires, sans qu'aucune voix s'élevât pour réclamer contre ces restes de la barbarie perpétués dans nos lois. Peut-être faudrait-il dire que l'époque la plus disposée à s'attendrir sur les criminels, est celle où les crimes sont le plus multipliés et le plus impunis. Sous un nom ou sous un autre, l'Inquisition existe nécessairement dans toute société qui veut sa propre conservation. Une société n'existe qu'à la condition de surveiller et de punir tous ceux qui conspirent ou travaillent à son renversement. Or, au moyen âge, la loi fondamentale des sociétés était la foi catholique. Cette loi était écrite à la tête de toutes les autres. Qui n'était pas catholique, n'était pas citoyen. L'Eglise donc, en protégeant sa foi, maintenait l'ordre social, assurait la paix des royaumes et défendait le droit suprême de la civilisation.

32. Les *Humiliés* ou *Pauvres de Lyon*, dont parlait Lucius III, étaient les Vaudois, secte nouvelle, qui devait son origine à Pierre Valdo, marchand de Lyon (1160). Prenant à la lettre les paroles de l'Evangile : *Beati pauperes*, il vendit ses biens, prêcha la pauvreté des Apôtres et soutint que l'Eglise avait dégénéré de son institution divine, en acceptant des principautés et des domaines temporels. Mgr Charvaz, archevêque de Gênes, dans son livre si plein d'érudition, intitulé : *Recherches historiques sur la véritable origine des Vaudois et sur le caractère de leur doctrine primitive* (Paris 1839), a résumé ainsi leurs erreurs : « 1° Ils rejetaient l'autorité épiscopale et s'arrogeaient le » droit de la prédication. 2° Ils prétendaient que tous les laïques » pouvaient entendre la confession des fidèles et consacrer l'Eu» charistie. 3° Ils soutenaient que l'Eglise de Rome n'était pas la

» véritable Eglise, et qu'ils étaient les seuls vrais disciples de » Jésus-Christ. 4° Ils niaient l'existence du purgatoire et l'efficacité des prières pour les morts. 5° Ils affirmaient que le pouvoir sacerdotal n'avait pas été donné exclusivement aux » hommes, et que les femmes y avaient également droit. 6° Tout » sacrement administré par un prêtre en état de péché mortel, » est nul et sans effet. 7° Tous les croisés sont des homicides. » 8° Tous les clercs possédant des bénéfices ecclésiastiques, *filii* » *sunt dæmonis*. 9° Tous les rites, cérémonies et chants de l'E- » glise, le culte des saints, la vénération de leurs reliques et de » leurs images sont des actes d'idolâtrie. 10° Enfin, le divorce » est permis dans toutes les circonstances. » Les Vaudois étaient, comme on voit, les précurseurs de Luther. Les protestants ont attaché la plus grande importance à prouver que les Vaudois n'étaient point une secte nouvelle, et que leurs doctrines remontaient, à travers les siècles, jusqu'aux temps apostoliques. Mgr Charvaz, dans le livre déjà cité, et Mgr Palma, secrétaire de Sa Sainteté Pie IX, dans son cours d'histoire ecclésiastique, intitulé : *Prælectiones historicæ ecclesiasticæ,* ont victorieusement réfuté ces prétentions du protestantisme. Les Vaudois, comme tous les hérétiques qui secouèrent, à différentes époques, le joug de l'Eglise, étaient positivement une secte nouvelle; ils se détachaient de la grande unité catholique. On pouvait leur appliquer le mot que Tertullien adressait aux partisans de Marcion : « Sont-ils du Christ? non; ils datent de *Pierre Valdo*. »

33. Lucius III mourait quelques mois après le concile de Vérone (24 novembre 1185). L'état déplorable de la Palestine avait aussi fixé son attention; mais le temps lui manqua pour organiser les secours qu'il projetait d'envoyer en Orient.

§ 4. **Pontificat d'Urbain III** (25 novembre 1185-19 octobre 1187).

34. Le cardinal Hubert Crivelli, archevêque de Milan, fut élu Pape à l'unanimité, à Vérone, le 25 novembre 1185, et prit le nom d'Urbain III. C'était le temps où Andronic, chassé du trône de Constantinople, expiait son usurpation par le dernier supplice. Il avait pour successeur Isaac l'Ange, dont le nom devait être

flétri par l'histoire et maudit des croisés, comme celui d'un traître. L'empire d'Orient s'éteignait ainsi dans la honte et dans le crime, au lieu d'unir ses efforts à ceux de l'Occident pour secouer le joug de l'Islamisme et venger l'honneur de la chrétienté.

35. Un instant on put croire que la lutte entre le Saint-Siége et Frédéric Barberousse allait se réveiller avec plus d'animosité que jamais. Le roi de Sicile, Guillaume-le-Bon, qui avait succédé, en 1166, à Guillaume-le-Mauvais, son père, venait de mourir, laissant la princesse Constance, sa fille, pour unique héritière de ses Etats. Elle était déjà mariée à Henri, fils de Frédéric Barberousse. L'empereur se hâta de faire couronner Henri roi de l'Italie tout entière par le patriarche d'Aquilée et l'archevêque de Vienne. Une puissance formidable se trouvait ainsi concentrée sur la tête du futur empereur d'Allemagne. Quoique la Sicile relevât immédiatement du Saint-Siége, le Pape n'avait point été consulté pour cette importante affaire. Il s'en plaignit inutilement à Frédéric, et excommunia les deux prélats qui, sans son ordre, avaient osé procéder au couronnement du jeune prince (1186). Tout faisait prévoir une guerre inévitable, lorsqu'une nouvelle venue de l'Orient, retentit en Europe comme un coup de tonnerre et y tourna les esprits vers d'autres préoccupations.

36. Saladin, ce sultan fameux, dont les chroniques orientales vantaient le grand caractère et dont les auteurs chrétiens eux-mêmes ont loué la noblesse et la générosité chevaleresque, venait de replanter l'étendard du Prophète sur les murs de Jérusalem. Guy de Lusignan venait de succéder à Baudoin V, sur ce trône qu'il ne sut pas défendre. La faiblesse de son gouvernement, son inexpérience, sa vie molle et efféminée, précipitèrent la ruine d'un royaume fondé au prix de tant de sang, maintenu avec tant de gloire, qui attestait en Orient la supériorité des armes et de la civilisation latines. Guy de Lusignan, vaincu dans une bataille rangée, fut fait prisonnier par Saladin. Les débris de son armée, les enfants des guerriers morts en combattant, une multitude de familles chrétiennes, chassées par les Sarrasins de leurs provinces dévastées, vinrent se réfugier à Jérusalem. Cent mille personnes étaient enfermées dans les murs de la ville sainte. Mais cette multitude d'enfants, de vieillards et de femmes

ne faisait qu'augmenter la détresse sans accroître le nombre des défenseurs. Jérusalem fut investie par les troupes du sultan, qui jura d'en renverser les tours et les remparts et de venger sur les chrétiens la mémoire des musulmans vaincus par Godefroi de Bouillon. Les assiégés choisirent pour chef Baléan d'Ibelin, vieux guerrier, dont la bravoure s'était signalée sur vingt champs de bataille. La résistance fut d'abord énergique et le courage semblait égal au danger. Mais bientôt, à la vue de l'inutilité de leurs efforts contre des forces sans cesse renaissantes, le désespoir s'empara des chrétiens. Les soldats n'osaient plus rester pendant la nuit sur les murailles qui menaçaient de s'écrouler sous le choc des machines de Saladin. La reine Sibylle offrit au sultan de lui rendre Jérusalem par capitulation. La faiblesse d'une femme livrait ainsi, aux ennemis du nom chrétien, la plus noble conquête de l'héroïsme et de la foi. Le honteux traité fut signé le 2 octobre 1187, après quatorze jours seulement de siége. Un délai de quarante jours fut accordé aux chrétiens pour sortir de la ville. Quand le terme fatal fut expiré, Saladin, assis sur un trône resplendissant d'or et de pierreries, fit passer devant lui cette population infortunée. Le patriarche, suivi du clergé, parut le premier, emportant les vases sacrés et les ornements du Saint-Sépulcre. La reine de Jérusalem, accompagnée des principaux barons et chevaliers, venait ensuite. Saladin respecta sa douleur et lui adressa des paroles de compassion et de bonté. Elle était suivie d'un grand nombre de femmes qui portaient leurs enfants dans leurs bras. Plusieurs d'entre elles s'approchèrent du trône de Saladin : « Vous voyez à vos pieds, lui dirent-elles, » les épouses, les mères, les filles des guerriers que vous retenez » prisonniers. Nous quittons pour toujours notre patrie, qu'ils » ont défendue avec gloire ; ils nous aidaient à supporter la vie : » en les perdant, nous avons perdu notre dernière espérance. » Saladin fut touché de leurs larmes et promit d'adoucir les maux de tant de familles désolées. Il rendit aux mères leurs enfants, aux épouses leur maris, aux fils leurs pères. Il permit aux hospitaliers de rester dans la ville pour soigner les pèlerins et les chrétiens blessés dans la dernière guerre. Sur 100,000 personnes que renfermait la ville, il ne resta que 14,000 prisonniers.

Toutes les églises furent changées en mosquées, l'exercice du culte musulman fut rétabli, comme au temps d'Omar, dans la métropole bâtie sur l'emplacement du temple de Salomon. Telle fut la fin du royaume fondé par Godefroi de Bouillon. Il avait duré quatre-vingt-huit ans. Depuis lors, la royauté de Jérusalem ne devint plus qu'un vain titre; car la domination passagère de l'empereur Frédéric II ne fut qu'une chimère et n'avait aucun caractère sérieux (1187). Urbain III, en apprenant la prise de Jérusalem, mourut de chagrin (19 octobre 1187).

§ 5. Pontificat de Grégoire VIII (20 octobre 1187-15 décembre 1187).

37. Les circonstances étaient solennelles : le Saint-Siége ne demeura vacant qu'un seul jour, et le lendemain de la mort d'Urbain III, le cardinal Albert de Bénévent réunissait l'unanimité des suffrages et montait sur la chaire de saint Pierre sous le nom de Grégoire VIII. Immédiatement après son exaltation, il adressait à toute la chrétienté une lettre éloquente, où il faisait appel à tous les sentiments d'honneur et de foi, en faveur de la malheureuse Jérusalem. Un cri de douleur s'éleva de toute l'Europe : les populations entières demandaient la croix; les temps de Pierre l'Ermite semblaient revenus. Grégoire VIII ne vit pas le résultat de son énergique protestation. Il mourut, après un mois de règne, le 15 décembre 1187.

§ 6. Pontificat de Clément III (19 décembre 1187-25 mars 1191).

38. Le cardinal Paulin, évêque de Palestrine, fut élu pour succéder à Grégoire VIII, le 19 décembre 1187, et fut intronisé sous le nom de Clément III. L'Occident s'était ému à la nouvelle des désastres de la Palestine. La république de Pise arma la première une flotte de cinquante vaisseaux. Clément III remit à l'archevêque Ubald l'étendard de saint Pierre; et les croisés allèrent débarquer à Tyr, où ils aidèrent le marquis Conrad de Montferrat à repousser les attaques de Saladin. Les deux rois de France et d'Angleterre, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion, qui venait de succéder à son père Henri II, prirent la croix, et levèrent un impôt extraordinaire dans leurs Etats pour

subvenir aux frais de la guerre sainte. On donna à cette taxe le nom de *dîme saladine*, parce qu'elle était le dixième (*decima*) du revenu de chaque particulier et qu'elle était destinée à combattre Saladin. L'empereur d'Allemagne, Frédéric Barberousse, et le duc de Souabe, son fils, à la tête d'une armée de 100,000 hommes, s'enrôlèrent aussi sous l'étendard de la croix. Barberousse, après avoir été si longtemps le fléau de la chrétienté, allait en devenir le héros. Il partit le premier et prit sa route par Constantinople. Isaac l'Ange avait secrètement signé une alliance offensive et défensive avec Saladin. Il surpassa, par ses perfidies et ses trahisons envers les croisés, les odieux souvenirs de Manuel Comnène. Toutes les routes avaient été défoncées, les vivres enlevés, les défilés occupés militairement ou murés, sur le passage de l'armée allemande. Les ambassadeurs de Frédéric, envoyés à Constantinople pour se plaindre de cette mauvaise foi, furent jetés dans un cachot. Dans le transport d'indignation que cette infâme violation du droit des gens souleva au camp des croisés, on voulait attaquer Constantinople et venger l'honneur du nom chrétien. Mais Barberousse n'était plus le prince qui, dans un accès de fureur, ruinait les villes et faisait promener la charrue sur les murs de Milan. La vraie grandeur était entrée dans son âme avec les sentiments d'une foi sincère. Il calma ses guerriers et leur rappela que le but de leur pèlerinage n'était point Byzance, mais Jérusalem. Malgré les obstacles que la lâcheté des Grecs multipliait sur son chemin, il s'ouvrit un passage jusqu'à Andrinople. Isaac l'Ange s'était trop pressé en écrivant à Saladin : « J'ai réduit les pèlerins d'Europe à l'impuissance; j'ai » coupé les ailes à leurs victoires. » Il se hâta de remettre en liberté les ambassadeurs de Frédéric, qui s'écria en les revoyant : « Je rends grâces à Dieu qui m'a fait retrouver mes » fils! » Isaac l'Ange voulut ensuite négocier un traité de paix avec l'empereur d'Allemagne. Les députés grecs, en abordant Frédéric Barberousse, lui dirent : « Le saint empereur, notre » maître, compte que vous lui jurerez fidélité comme à votre » suzerain. Votre intérêt d'ailleurs l'exige, car vous et votre » armée, vous êtes resserrés par nous comme dans un filet. — » Moi aussi, répondit le prince, je suis empereur par l'élection

» de mes sujets et la confirmation du Pape; mais je me souviens » de mes péchés et je n'ai pas la prétention de me faire appeler » *saint*. Ces filets dont vous croyez nous avoir environnés, nous » les romprons comme une toile d'araignée. » Isaac l'Ange ne crut pas devoir pousser plus loin une résistance qui pouvait appeler la foudre sur son empire chancelant. Il promit de mettre à la disposition de Frédéric, un nombre suffisant de vaisseaux pour transporter les croisés sur la côte d'Asie, fiança sa fille au prince Philippe, fils de l'empereur allemand, et jura solennellement, dans l'église de Sainte-Sophie, d'exécuter fidèlement tous les articles du traité. L'armée s'embarqua au port de Gallipoli. Frédéric resta le dernier sur le rivage de l'Europe, et ne mit le pied sur son navire qu'après avoir vu embarquer tous les siens. En abordant sur le sol de l'Asie : « Ayez confiance, dit-il à » ses soldats; ce pays est à vous. » Frédéric de Souabe, fils de l'empereur, conduisait l'avant-garde. Le bagage fut placé au centre; et Barberousse, à l'arrière-garde, couvrait la marche. Les envoyés du sultan d'Iconium avaient promis, de la part de leur maître, d'assurer des subsistances à l'armée des croisés. Ce n'était qu'une feinte, concertée à l'avance avec Isaac l'Ange, pour les mieux perdre. Le 14 mai 1190, l'armée était engagée dans une vallée étroite, lorsqu'elle aperçut, dominant les hauteurs, des bataillons innombrables de Turcs, qui la cernaient de toutes parts. C'était le sultan d'Iconium, digne allié de l'empereur de Constantinople, qui comptait écraser des troupes harassées par les fatigues du voyage, épuisées par la soif et la faim, dans leur longue marche, au milieu des sables brûlants du désert. Le sultan avait remis le commandement général de ses forces au Sarrasin Melek, guerrier habile et expérimenté. Lui-même avait voulu, en personne, assister à ce combat, pour jouir d'un triomphe qu'il croyait assuré. A la vue des ennemis, Frédéric Barberousse cria à ses soldats : « Vaincre ou mourir ! Il n'y » a de salut pour aucun de nous que dans la victoire. » S'élançant aussitôt à la tête des siens, et retrouvant dans son courage toute l'ardeur de sa jeunesse, l'héroïque vieillard se précipite au milieu des ennemis. Son exemple anime les croisés : des prodiges de valeur signalent leur audace et leur bravoure. 10,000 Turcs

mordent la poussière; le reste s'enfuit et se dérobe à la mort en cachant sa retraite dans les défilés des montagnes. La victoire restait aux chrétiens; mais le soir, en revenant au camp, l'armée triomphante n'y trouvait pas de vivres; et la famine, plus terrible que le glaive musulman, menaçait de faire périr sans gloire ces guerriers invincibles. Un ordre du jour, publié par Frédéric, releva leurs espérances en leur promettant une nouvelle moisson de lauriers. « Soldats du Christ, leur disait-il, demain, avec » l'aide de Dieu, nous camperons dans les jardins du sultan d'I- » conium : nous y trouverons des vivres en abondance et des » fontaines d'eau jaillissante. Que demain, dès l'aurore, chacun » soit à son poste. » Le lendemain, en effet, les croisés, rangés en ordre de bataille, débouchaient dans la plaine fertile d'Iconium. Un détachement, sous les ordres du duc de Souabe, investit les murs de la cité; le reste de l'armée, sous le commandement de l'empereur, prenait position dans les jardins du sultan, et se préparait à recevoir les attaques des ennemis. Barberousse avait voulu se réserver le poste d'honneur. Les Turcs apparaissent en effet; leur cavalerie couronne les sommets des montagnes voisines. « Suivez-moi! s'écrie Frédéric. Au Christ la » gloire! au Christ l'empire! au Christ la victoire! » Tout plie sous ses efforts; 15,000 Turcs succombent sous la valeur des croisés. Un chant de triomphe s'élève de tous les rangs de l'armée latine, lorsque l'étendard de la croix apparaît sur les tours d'Iconium. Le jeune duc de Souabe, digne fils d'un héros, venait de se rendre maître de la ville (1190). La victoire d'Iconium assurait aux croisés les communications avec l'Europe et des vivres en abondance; le chemin de la Palestine était ouvert; on pouvait entrevoir le jour de la délivrance de Jérusalem. Saladin lui-même, consterné à la nouvelle de cette éclatante victoire, envoyait des ambassadeurs à Frédéric pour lui demander la paix et lui promettre la restitution des saints lieux. Tant de succès devaient être inutiles. Au passage du Cydnus, Frédéric, malgré les prières des siens, lança son cheval au milieu de ces ondes déjà fatales à un autre héros. Couvert de sueur, l'intrépide vieillard avait voulu franchir le fleuve à la nage. Ses forces l'abandonnèrent, et bientôt les eaux glacées du Cydnus ne rou-

lèrent plus qu'un cadavre (10 juin 1190). La consternation, le désespoir de l'armée ne sauraient se décrire. Les croisés avaient perdu leur empereur, leur général, leur père. L'écho de leurs gémissements et de leurs voix plaintives retentit dans toute l'Europe. « Pleurez, écrivait Pierre de Blois dans une lettre élo-
» quente; pleurez, soldats infortunés, fidèles sujets du plus grand
» roi de l'univers. Votre vie, votre salut, votre lumière et votre
» défense, votre sûreté et votre force, l'ancre de votre espérance,
» votre refuge et votre secours, hélas! tout a été abattu par
» l'impitoyable mort! » Pierre de Blois n'était pas sujet de l'empereur Frédéric : il habitait les Etats du roi d'Angleterre. Sa lettre est l'expression spontanée des regrets et de la douleur commune de l'Europe. Elle est un noble témoignage de cette fraternité touchante que les croisades avaient établie entre tous les peuples catholiques. Frédéric de Souabe prit le commandement de l'armée délaissée. Il mourut en héros sous les murs de Ptolémaïs; mais il n'avait pu ressusciter le génie de son père. La mort de Frédéric laissait l'empire d'Allemagne aux mains de Henri VI, qui ne suivit les exemples paternels que dans ce qu'ils avaient d'odieux, et qui se montra l'ennemi le plus acharné du Saint-Siége.

39. Clément III ne survécut point à Frédéric Barberousse : il mourut, le 25 mars 1191, au moment où, par ses soins, Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion allaient s'embarquer pour la Palestine.

§ 7. Pontificat de Célestin III (28 mars 1191-8 janvier 1198).

40. Le cardinal Hyacinthe, de la puissante famille des Orsini, fut élevé sur le siége de saint Pierre (28 mars 1191) pour succéder à Clément III. Le premier acte de son pontificat fut le couronnement solennel de l'empereur Henri VI et de l'impératrice Constance, son épouse. Le nouveau César jura entre les mains du Pape de conserver intacts tous les droits de l'Eglise romaine, de suivre, dans son gouvernement, les lois de la justice et de l'équité, et de restituer tous les domaines usurpés par ses prédécesseurs sur le patrimoine de saint Pierre. Henri VI oublia bientôt son serment.

41. Mais l'attention de l'Europe était alors exclusivement fixée sur la croisade. Guillaume, archevêque de Tyr, qui devait plus tard en être l'historien, l'avait prêchée en Angleterre et en France. Il racontait à l'Europe consternée les désastres de l'Orient et les cruels revers dont il avait été témoin. Son éloquence partait du fond d'un cœur brisé ; ses larmes, plus touchantes encore que ses discours, avaient rallié près de 300,000 hommes sous l'étendard de la croix. Philippe-Auguste remit le gouvernement de son royaume à la reine Adèle, sa mère, et à l'archevêque de Reims, son oncle. Richard Cœur-de-Lion laissa la régence à Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, son chancelier. Les deux rois se donnèrent rendez-vous, avec leurs armées, à Vézelay. L'expérience des deux premières croisades, et celle plus récente encore de Frédéric Barberousse, avaient appris à l'Europe qu'elle ne pouvait plus compter sur le secours des Grecs dégénérés de Constantinople. On résolut de prendre la voie de mer, et la ville de Messine fut indiquée pour le lieu de l'embarquement général. Depuis la prise de Jérusalem, Guy de Lusignan, sorti des fers de Saladin, avait réuni sous ses drapeaux 9,000 guerriers, seul reste de tant d'armées, dont les ossements blanchis couvraient le sol de la Palestine. C'était bien peu pour résister à l'Asie entière et à l'Egypte elle-même, dont les forces concentrées obéissaient à Saladin. Lusignan espéra contre toute espérance et vint, avec ses faibles ressources, mettre le siége devant l'immense cité de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre). La flotte des Pisans, armée sous le pontificat de Grégoire VIII, était venue l'y rejoindre. Peu de temps après, 12,000 guerriers de la Frise et du Danemarck vinrent planter leurs étendards à côté de ceux du roi de Jérusalem. Une autre flotte, portant plus de 20,000 Flamands, débarquait, à son tour, sous les ordres de Jacques d'Avesne, déjà célèbre par ses exploits dans les guerres de Lombardie, et que les palmes du martyre attendaient dans la Terre-Sainte. Ainsi l'Occident tout entier se levait, comme un seul homme, et envoyait en Asie l'élite de ses guerriers pour combattre les ennemis du nom chrétien. Près de 60,000 guerriers se trouvaient réunis sous les murs de Ptolémaïs : le courage de Guy de Lusignan était récompensé. A la nouvelle de cet armement prodigieux, Saladin accourut, à

la tête d'une armée innombrable d'Egyptiens, d'Arabes et de Syriens. Les tentes des Sarrasins furent dressées autour du camp des croisés et lui formaient comme une sorte de ceinture : les assiégeants étaient assiégés eux-mêmes. La plaine de Ptolémaïs devint un champ de bataille où se renouvelaient les prodiges de valeur et les exploits héroïques des guerriers d'Homère et du siége de Troie. Le sort du monde allait se décider sur ce théâtre si étroit et si resserré.

42. Tel était l'état des choses quand Philippe-Auguste et, bientôt après, Richard Cœur-de-Lion abordèrent à Ptolémaïs. L'arrivée de ces renforts assurait la victoire aux croisés. Philippe-Auguste, brave et magnifique; Richard, dont l'héroïque surnom de Cœur-de-Lion, décerné par l'admiration contemporaine, caractérise assez la valeur, étaient des adversaires dignes de Saladin. Tous les chroniqueurs latins rendent cette justice au sultan, qu'il rivalisa de noblesse et de grandeur avec les deux héros chrétiens. Pendant une maladie de Richard Cœur-de-Lion, Saladin envoya au roi d'Angleterre des fruits de Damas et d'autres rafraîchissements. Des intervalles de trève suspendaient quelquefois les hostilités. Les croisés organisaient des tournois dans la plaine de Ptolémaïs et y invitaient les Musulmans. Dans ces fêtes guerrières, les Francs mangeaient à la table de Saladin, au son des instruments arabes, et les troubadours de l'Europe faisaient entendre aux Sarrasins leurs épopées nationales et leurs poésies chrétiennes. L'admiration du sultan pour Richard Cœur-de-Lion alla si loin, qu'il voulut être armé chevalier de sa main. Tant d'hommages adressés à un roi, son vassal, irritaient secrètement Philippe-Auguste. La fierté du héros anglais ne fit qu'accroître encore cette semence d'animosité. On fut obligé d'intervenir pour éviter une collision. On convint que lorsqu'un des deux monarques de France et d'Angleterre attaquerait la ville, l'autre demeurerait au camp pour veiller à sa sûreté et le défendre contre les attaques extérieures de Saladin. Cette mesure rétablit l'harmonie et le siége fut poussé avec plus de vigueur que jamais. La famine était horrible à Ptolémaïs; les flottes des croisés fermaient son port, et l'armée de terre interceptait toutes les communications avec le continent. Après une résistance de deux

années, la ville offrit de capituler : elle promettait de rendre la vraie croix, prise par Saladin dans la dernière guerre, de mettre en liberté 1,600 prisonniers chrétiens, et de payer, en outre, deux cent mille pièces d'or. Un soldat musulman parvint à sortir de la ville et à traverser tout le camp latin, pour porter cette nouvelle au sultan. Saladin versa des larmes de douleur; il assembla son conseil des émirs pour en délibérer; mais, à ce moment, il aperçut l'étendard des croisés flotter sur les tours de Ptolémaïs (13 juillet 1191). Il était trop tard pour songer à la résistance.

43. Après la reddition de la place, Philippe-Auguste abandonna la croisade et reprit le chemin de la France. La hauteur de Richard avait déterminé ce prompt départ. D'autres princes partageaient le mécontentement du roi de France contre le monarque anglais. Le duc Léopold d'Autriche fut un de ceux qui lui témoignèrent le plus d'aversion. Il se vengea depuis, bien plus en pirate qu'en prince chrétien. Ces divisions intestines n'arrêtèrent pas l'ardeur de Cœur-de-Lion. Sous son commandement, l'armée victorieuse s'avança jusqu'à Joppé. Dans la forêt d'Arsur, 200,000 Musulmans, Saladin à leur tête, vinrent offrir la bataille aux croisés. Le choc fut terrible; Richard se montrait partout où les chrétiens avaient besoin de secours; partout la fuite des Turcs annonçait sa présence et marquait son passage. « Aucun Sarrasin, disent les chroniques contemporaines, ne pouvait rester debout devant lui : il ressemblait, dans l'horrible mêlée, au moissonneur abattant des épis. » A son cri de guerre : *Dieu, secourez le Saint-Sépulcre!* la terreur passait dans les rang ennemis. La bataille d'Arsur coûta à Saladin 8,000 de ses soldats et 32 de ses émirs. Les chrétiens ne perdirent que 1,000 de leurs guerriers. Mais ce fut avec une profonde douleur qu'ils reconnurent, parmi les morts, un de leurs chefs les plus habiles et les plus intrépides, l'illustre Jacques d'Avesnes. On le trouva couvert de blessures, au milieu de ses compagnons d'armes tués à ses côtés. Après avoir eu une jambe et un bras coupés, il n'avait point cessé de combattre. En mourant, il s'écria : « O Richard, venge ma mort! » La victoire d'Arsur fut sans résultat. Saladin, désespérant de défendre Joppé, avait détruit cette ville. Toutes les forteresses, tous les châteaux furent démantelés, les

campagnes abandonnées, et l'armée chrétienne se trouva ainsi, au milieu d'un désert, manquant de vivres, épuisée par les chaleurs du climat et sans cesse harcelée par les Arabes et les Sarrasins, ennemis invisibles, qui frappaient sans relâche et échappaient à toutes les poursuites. Pour comble de malheur, Guy de Lusignan était mort, et des prétendants ambitieux se disputaient, les armes à la main, un héritage nominal et la royauté fictive de Jérusalem. Dans cette position, si pleine de dangers, la conduite de Richard Cœur-de-Lion fut au-dessus même de son héroïque renommée. Surpris un jour par les Musulmans, un corps de troupes allait succomber sous le nombre. Richard apprend cette nouvelle; il n'était escorté que de cinq guerriers. S'arrachant aux bras de ses compagnons qui voulaient le retenir et l'empêcher de courir à une mort certaine, il s'élance sur son cheval et vole au lieu du péril. « Quand tous ces soldats, s'écriait-» il, ont suivi une armée dont je suis le chef, je leur ai promis » de ne jamais les abandonner; s'ils trouvaient la mort sans être » secourus, serais-je encore digne de les commander et de con-» server le titre de roi? » A ces mots, il fond sur les ennemis, qui tombent sous les coups de sa vaillante épée. Son exemple redouble le courage des soldats chrétiens; les bataillons des Infidèles se dispersent et prennent la fuite. Telle était la terreur que le nom seul de Cœur-de-Lion inspirait à tous les Sarrasins, que si un de leurs chevaux s'effarouchait, ils lui disaient : « As-tu donc vu l'ombre du roi Richard? »

44. Cependant, au printemps de l'année 1192, le roi d'Angleterre apprit par des messagers, dans les plaines d'Ascalon, que le lâche Jean Sans-Terre, son frère, profitait de son absence pour le dépouiller de ses Etats. Le héros annonça donc, dans un conseil des chefs, que les intérêts de sa couronne le rappelaient en Occident. Il voulut auparavant voir Jérusalem, qu'il n'avait pu conquérir. Il vint sur les hauteurs d'Emmaüs, d'où il contempla les murailles et les tours de la ville sainte. Saladin s'y était enfermé avec 200,000 soldats. A l'aspect de l'auguste cité, le héros se mit à fondre en larmes, et, se couvrant le visage de son bouclier : « Je ne suis pas digne, s'écria-t-il, de regarder les » murs de Jérusalem, que mes armes n'ont pu délivrer! » Ce-

pendant Saladin voulait la paix; son bras, appesanti par l'âge, commençait à trouver trop lourd le glaive des combats. Une trève de quatre ans fut signée entre le roi d'Angleterre et le sultan. Il fut convenu que Jérusalem serait ouverte à la dévotion des chrétiens, et qu'ils posséderaient toute la côte maritime, depuis Joppé jusqu'à Tyr. La ville d'Ascalon, que sa position rendait comme la clef de l'Egypte, fut vivement disputée entre les croisés et les Turcs. Pour terminer le différend, on convint que cette ville serait démolie. La troisième croisade était terminée : elle conservait aux Latins un vaste royaume en Palestine. Ce résultat, quoique incomplet, couronnait encore dignement tant de hauts faits d'armes et de prodiges de valeur (1192). Saladin ne survécut point à son triomphe; il mourut à Damas (1193). Avant d'expirer, il ordonna à un de ses émirs de promener son drap mortuaire dans les rues de la ville, en répétant à haute voix : « Voilà » ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, emporte de ses con- » quêtes! » La puissance de Saladin avait semblé un vaste incendie qui menaçait de détruire le monde; la troisième croisade arrêta cet embrasement et sauva la chrétienté.

45. Richard Cœur-de-Lion, en quittant la Palestine, s'était embarqué à Joppé (1192). Son navire, jouet des vents et des tempêtes, fit naufrage et vint échouer sur les côtes de Dalmatie. Il faut le dire, le héros chrétien eût trouvé plus de sûreté dans les Etats de Saladin que sur les terres des rois chrétiens d'Europe. Le duc Léopold d'Autriche, au mépris du droit des gens, arrêta le monarque infortuné et l'enferma dans la forteresse de Durnstein. L'Europe ignora longtemps la captivité du héros. Par une infamie plus grande encore que la première, Léopold d'Autriche *vendit* son prisonnier à Henri VI, empereur d'Allemagne. Le Pape Célestin III excommunia les deux tyrans. Tous les croisés étaient sous la protection immédiate du souverain Pontife. Célestin III employait les foudres de l'Eglise pour délivrer le guerrier qui avait si vaillamment combattu pour sa cause dans les champs de la Palestine. Cette odieuse intrigue se dénoua par un marché infâme. Henri VI vendit aux Anglais la liberté de leur roi, au prix de cent cinquante mille marcs d'argent. Célestin III renouvela la sentence d'excommunication, et déclara que si l'empe-

reur et le duc d'Autriche ne rendaient immédiatement les sommes payées pour la rançon de Richard, ils seraient à jamais exclus de la communion catholique; et, s'ils venaient à mourir, privés de la sépulture chrétienne. La vengeance céleste sembla se charger de faire exécuter la sentence du souverain Pontife. En 1194, Léopold d'Autriche mourait subitement d'une chute de cheval. Sur le point d'expirer, il demanda pardon de son crime et commanda qu'on remît au roi d'Angleterre l'argent payé pour sa rançon. A ce prix, il obtint l'absolution des censures qu'il avait encourues. En 1197, Henri VI, empereur d'Allemagne, mourut lui-même sans avoir été relevé de son excommunication. Confiant dans ses trésors et dans le nombre de ses troupes, il se riait des foudres de l'Eglise. Au mépris des ordres formels de Célestin III, il venait de s'emparer, à main armée, du royaume de Sicile. La reine Sibylle et le jeune Guillaume, son fils, derniers héritiers des princes Normands, furent condamnés à une détention perpétuelle; le jeune prince eut les yeux crevés. L'empereur fit passer en Allemagne tous les trésors et toutes les richesses de la Sicile; il ordonna de déterrer les cadavres du roi Tancrède et de son fils Roger, pour leur arracher la couronne de dessus la tête. Une nouvelle sentence d'excommunication le frappa pour toutes ces horreurs. Dieu lui-même se chargea de la confirmer, et Henri VI mourut à Messine (28 septembre 1197), maudit de la Sicile et détesté de tout l'univers. Le pape Célestin défendit de lui donner la sépulture chrétienne. Ce fut le dernier acte de son pontificat. Accablé de fatigues et d'années, il songeait encore à armer l'Occident pour une quatrième croisade; la mort ne lui en laissa pas le temps (8 janvier 1198). Avec Célestin III finissait le XII[e] siècle.

46. L'élan qui portait les âmes vers la pratique des plus sublimes vertus, ne s'était pas ralenti dans cette dernière période. Il nous suffira de citer les noms de saint Hugues, évêque de Lincoln; de saint Albert, évêque de Liége; de sainte Marie d'Oignies; de saint Homobon, marchand à Crémone; du bienheureux Pierre Acotanto, à Venise; de saint Guillaume et de son fils saint Pérégrin, à Antioche; de saint Drogon, patron des bergers. Ainsi, tous les rangs, toutes les conditions de la société fournis-

saient, au XIIe siècle, des exemples éclatants d'édification et de salut. Pendant que les Papes luttaient énergiquement contre les empereurs et les rois de la terre, de pieuses âmes triomphaient dans des luttes pacifiques et combattaient les combats du Seigneur, dans la solitude des cloîtres aussi bien qu'au milieu des tumultes et des agitations du monde. L'Eglise est l'arche de Noé, qui donne toujours asile aux colombes fidèles, et que les défections, les apostasies, les persécutions ne peuvent arrêter dans la marche triomphale qu'elle poursuit à travers le temps, jusqu'aux rives de l'éternité.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT D'INNOCENT III (8 janvier 1198-16 juillet 1216).

1. Action de la Papauté au moyen âge. — 2. Election et antécédents d'Innocent III. — 3. Vie d'Innocent III après son exaltation. — 4. Etat du monde à son avénement. — 5. Innocent III restaure le pouvoir pontifical en Italie. — 6. Le Pape accorde l'investiture du royaume de Sicile à la reine Constance. Affaire des *Quatre chapitres*. Innocent III est nommé tuteur du jeune Frédéric II. — 7. Philippe-Auguste répudie la reine Ingelberge. — 8. Excommunication solennelle de Philippe-Auguste au concile de Dijon. — 9. Philippe-Auguste se soumet et reprend la reine Ingelberge. — 10. Affaire de la succession de Henri VI au trône impérial d'Allemagne. Guelfes et Gibelins. — 11. Othon, duc d'Aquitaine, est élu et couronné empereur. — 12. Othon, infidèle à son serment envers le Saint-Siége, est déposé par Innocent III et remplacé par Frédéric II, roi de Sicile. — 13. Le Pape évoque à son tribunal le différend survenu entre Philippe-Auguste et Jean Sans-Terre. — 14. Jean Sans-Terre est excommunié par Innocent III. Soumission du roi d'Angleterre. Bataille de Bouvines. — 15. Quatrième croisade. — 16. Prise de Constantinople par les croisés. Fondation d'un empire latin en Orient. — 17. Succès des chrétiens en Espagne. — 18. Croisade contre les Albigeois. Simon de Montfort. — 19. Saint Dominique. — 20. Saint François d'Assise. — 21. Douzième concile œcuménique, quatrième de Latran. — 22. Mort d'Innocent III.

Pontificat d'Innocent III (8 janvier 1198-16 juillet 1216).

1. L'histoire de l'Eglise est l'histoire de la civilisation moderne. La grandeur de l'une est toujours parallèle aux progrès de l'autre. Le pontificat de Grégoire VII a déjà justifié cette assertion : celui d'Innocent III y ajoutera une démonstration éclatante. Leurs deux siècles et leurs deux noms forment les points culminants du moyen âge. Jamais, à aucune époque, la Papauté ne régna plus visiblement sur le monde. Les intérêts si divers de la politique européenne, les prétentions des rois rivaux, les élections impériales, les espérances des partis, les vœux des populations tout entières convergeaient alors vers le souverain Pontife comme vers le centre de toute autorité, l'arbitre su-

prême de tous les différends, le distributeur des couronnes et le conciliateur universel. En présence de cet empire immense, exercé par les Papes, les écrivains se sont divisés de jugement et d'opinion. Les uns n'ont vu, dans saint Grégoire VII et dans Innocent III, que des génies ambitieux, qui profitaient de la crédulité de leur temps pour asservir le monde et le mettre aux pieds de la chaire apostolique. Dans leur système, l'Eglise, pendant toute la période du moyen âge, se serait complétement écartée de sa véritable voie; la politique de ses Papes eût été une longue erreur, et il faudrait rayer de son histoire ces pages où tant de génies ont inscrit leurs noms glorieux. En admettant, en effet, avec Fleury et les autres historiens de son parti, que les souverains Pontifes du XII[e] et du XIII[e] siècles ne furent guidés que par des idées d'ambition personnelle, entièrement étrangères au véritable esprit de leur mission divine, saint Grégoire VII, Alexandre III, Innocent III, n'auraient été que d'illustres usurpateurs, se servant de leur caractère auguste, comme d'un manteau, pour couvrir leurs empiètements et leurs injustes agressions contre le pouvoir temporel. Une autre manière d'envisager les faits s'est produite, de nos jours, sous l'influence d'études plus sérieuses et plus impartiales. Les historiens protestants eux-mêmes (1) ont été les premiers à l'opposer aux préjugés hostiles du dernier siècle. Ils disent, et nous sommes pleinement de leur avis, que les Papes dont il est question, en distribuant et en ôtant des couronnes, n'agissaient qu'en vertu d'un pouvoir supérieur, dont le droit et l'opinion publique du moyen âge les avaient investis. Ils n'allaient pas chercher l'influence; elle leur venait d'elle-même. Les peuples, les rois, les empereurs invoquaient leur arbitrage, se soumettaient à leurs décisions, acceptaient leurs sentences, comme celles de la plus haute autorité, comme l'expression de la volonté de Dieu même, dont ils étaient les représentants sur la terre. Dans ce système, l'Eglise n'a pas traversé trois siècles d'erreur; elle n'a pas dévié de la sainteté de son institution; elle n'a pas été un seul instant

(1) VOIGT, *Histoire du Pontifical de saint Grégoire VII*. HURTER, *Histoire du Pontificat d'Innocent III*. L. RANKE, *Histoire de la Papauté*.

abandonnée par l'esprit de Jésus-Christ, qui lui avait dit : « Voici » que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

2. A la mort de Célestin III, les suffrages des cardinaux se réunirent sur le diacre Lothaire, âgé de trente-sept ans, de l'illustre famille des Conti. Il fut élevé sur le Siége apostolique, et prit le nom d'Innocent III. C'était l'homme que Dieu appelait au gouvernement de son Eglise. Il l'avait doué des qualités qui font les grands caractères : d'un génie vaste et profond, d'une prudence et d'une habileté extraordinaires, d'un coup-d'œil sûr, d'une expérience prématurée, d'une énergie persévérante, alliée à une inaltérable douceur. Les premières années d'Innocent III avaient été consacrées à l'étude. L'Université de Paris, « cette fontaine de toute science, disent les chroniqueurs contemporains, qui rivalisait avec les plus célèbres écoles de la » Grèce et de l'Egypte, » avait vu le jeune Lothaire se distinguer, par son application, au milieu de *ce peuple d'écoliers, qui formaient comme une ville dans le sein d'une autre ville*. Les fameux professeurs Pierre Cantor, Melchior de Pise, Pierre de Corbeil et Pierre Camestor l'avaient compté au nombre de leurs plus studieux disciples. En quittant la capitale de la France, pour laquelle il conserva toujours une affection presque filiale, il se rendit à Bologne, dont l'école de droit était alors la plus florissante de l'univers. La Providence le conduisait ainsi, par les voies de la science, au faîte des grandeurs. Clément III le nomma cardinal. Sévère dans ses mœurs, simple dans ses habitudes, pauvre au milieu des richesses, Lothaire se montra le censeur le plus inexorable du luxe et de la volupté. Il composait alors son livre *sur les Misères de la vie*, ou *du Mépris du monde*. Elu Pape, il se jeta aux pieds des cardinaux, pour les supplier de ne pas lui imposer un fardeau qu'il trouvait trop redoutable. « La grandeur de cette auguste dignité, disait-il, doit-elle être » compromise par un jeune homme faible et sans expérience? » C'était précisément cette jeunesse, nourrie de fortes études, élevée par la méditation, sanctifiée par la pratique des vertus, supérieure à son âge par une prudence consommée et une maturité digne des vieillards, qui avait déterminé le choix des cardinaux (8 janvier 1198).

3. Promu malgré lui au trône pontifical, Innocent III ne songea plus qu'à porter courageusement son fardeau. Sa vie fut tout entière consacrée au service de l'Eglise. « Il est tant d'hommes, disait-il, qui peuvent à peine convenablement servir un seul maître, comment un seul pourra-t-il servir tous les autres? Et pourtant je suis le serviteur de tous les serviteurs, le débiteur des sages et des insensés! » D'une activité infatigable, il suffisait aux occupations les plus diverses et les plus multipliées. Chaque matin, il tenait un consistoire avec les cardinaux et les religieux les plus distingués, dont il avait formé son conseil; il consacrait la plus grande attention à toutes les questions présentées, les examinant avec la plus minutieuse exactitude, exigeant les rapports, les preuves, les témoignages, les documents les plus détaillés. Sa pénétration lui faisait prévoir, avec une sorte de divination surnaturelle, l'issue des affaires les plus embrouillées; une mémoire fidèle, la connaissance la plus approfondie de l'histoire, venaient en aide à sa haute raison et à son jugement exquis. Le soir, il recevait tous ceux qui avaient à lui présenter des requêtes, accueillait les étrangers, les ambassadeurs des rois, écoutait toutes les plaintes, examinait tous les griefs, rendait justice à tous. Ses décisions, empreintes d'un caractère d'impartialité et de grandeur solennelles, étaient rendues après une mûre délibération, mais elles étaient toujours irrévocables. « Son amour pour la justice, dit M. Hurter, était une résolution incrustée, pour ainsi dire, dans toute sa vie. » Au milieu des importantes occupations qui absorbaient tous ses moments, sa piété trouvait encore le temps de composer des ouvrages qu'on croirait sortis de la retraite et du silence des cloîtres. Nous avons de lui un livre plein d'affectueux sentiments et d'élévations touchantes, intitulé : *Innocentii III de sacro altaris mysterio, libri VI*. La liturgie de l'Eglise lui doit le chant de douleur sublime du *Stabat Mater*, et l'hymne si pieuse du *Veni Creator*.

4. L'aspect du monde, à l'avénement d'Innocent III, présentait un vaste théâtre à son zèle apostolique. A Rome, la population, toujours enivrée des souvenirs de ses héros classiques, ne comprenait pas encore le rôle admirable destiné par la Provi-

dence à la Rome des Papes. La Sicile était ensanglantée par une révolution politique : sa dynastie normande se réduisait à une reine, veuve et captive, avec son enfant roi, privé de la vue : sa dynastie allemande était aussi représentée par une reine veuve et un roi de cinq ans. En Lombardie, les républiques libres d'un côté, les Allemands de l'autre, se disputaient, les armes à la main, un pouvoir éphémère : l'anarchie était partout, l'unité nulle part. En Allemagne, le sceptre impérial, tombé des mains de Henri VI, était disputé par trois prétendants rivaux : Philippe, duc de Souabe, Othon, duc d'Aquitaine, et le roi de Sicile, Frédéric II, fils du dernier empereur. En France, Philippe-Auguste, dans l'aveuglement d'une passion criminelle, oubliait sa gloire et donnait au monde le scandale d'une union incestueuse. En Angleterre, Richard Cœur-de-Lion allait bientôt mourir d'une flèche lancée par un arbalétrier obscur au siége de Chalus, laissant son royaume à Jean Sans-Terre, son frère, qui ne fut ni soldat, ni roi, ni honnête homme. En Espagne, la sanglante victoire d'Alarcos, remportée par l'émir Almanzor sur Alphonse IX, roi de Castille (1195), avait rendu les Maures maîtres absolus de toutes les provinces méridionales. Les rois chrétiens de ce pays, livrés tout entiers aux plus honteuses passions, outrageaient la sainteté du mariage et tournaient contre eux-mêmes, dans des discordes intestines, un glaive qu'ils n'auraient dù employer que contre l'ennemi commun. En Orient, le sort du monde se débattait, au milieu de luttes sanglantes, entre la civilisation chrétienne et la barbarie musulmane. En Occident, une secte plus funeste que le Mahométisme, l'hérésie des Albigeois, sous une couleur chrétienne, travaillait à la ruine de toute religion, de toute morale, de toute société. Tels étaient les immenses travaux qui réclamaient à la fois les soins du nouveau Pape; Innocent III saura suffire à tout.

5. Le lendemain même de son sacre, il fit distribuer aux habitants de Rome, en signe de joyeux avénement, près de quatre cent mille écus. Ces largesses pontificales rendirent son pouvoir populaire. Il en profita pour détruire les restes des institutions révolutionnaires établies par Arnaud de Brescia. Semblables à tout peuple qui tombe du sommet de sa gloire, les Romains

croyaient encore être au plus haut période de leur grandeur, dès qu'ils prononçaient le nom de leurs anciens héros, dès qu'ils voyaient renouveler des formes sociales déchues et qu'ils se tressaient des couronnes avec les lauriers flétris des siècles passés. Innocent III respecta ce préjugé dans ce qu'il avait de légitime, et sut le concilier avec l'autorité du Saint-Siége. Il nomma un sénateur, chargé de représenter les intérêts du peuple romain, et lui fit prêter le serment de protéger les possessions de l'Eglise romaine; de ne rien entreprendre, ni par ses conseils ni par ses actes, contre la vie du Pape; de lui prêter appui dans son administration; de veiller enfin dans toute l'étendue de sa juridiction, à la sûreté des cardinaux. Le préfet de Rome prêta le même serment. Une horrible famine désola l'Italie en 1202. Les Romains purent se convaincre, en cette occasion, que, si le caractère d'Innocent III était celui d'un souverain, son cœur était celui d'un père. Pendant six mois, le charitable Pontife fit distribuer chaque jour leur subsistance à 8,000 indigents. L'amour du peuple répondit à tant de bienfaits et de charité : il fut fidèle à un pouvoir qui se montrait si généreux et si compatissant. Pendant qu'Innocent III distribuait d'une main si libérale les trésors de l'Eglise, il agissait avec énergie contre les spoliateurs des domaines du Saint-Siége. Henri VI avait usurpé, dans les dernières années de son règne, la marche d'Ancône et la Romagne, et les avait données en fiefs à son sénéchal Markwald. Innocent envoya deux cardinaux pour sommer ce dernier de rendre ces provinces à l'Eglise romaine. Markwald refusa et fut excommunié. Les populations, fatiguées du joug allemand, enviaient le bonheur d'appartenir à un souverain Pontife qui faisait bénir sa domination par ses sujets. Elles se révoltèrent contre Markwald, le chassèrent à main armée de leur territoire, et vinrent déposer aux pieds du Pape les clefs de leurs villes. L'exarchat de Ravenne suivit le même exemple. Le duché de Spolète, le comté d'Assise, la Toscane, dont une grande partie avait été léguée, depuis plus d'un siècle, par la comtesse Mathilde, au Saint-Siége, et que les empereurs avaient injustement retenue jusque-là en leur pouvoir, expulsèrent de même leurs gouverneurs allemands, et se réunirent en une confédération, dont le Pape fut déclaré le chef

et le protecteur. Ainsi, pendant la première année de son règne, Innocent III avait reconquis Ancône, Fermo, Osimo, Fano, Sinigaglia, Spolète, Riéti, Assise, Foligno, Nocera, Todi, Pérouse, Sabine et le comté de Bénévent. En comparant l'étendue du domaine temporel de ses prédécesseurs avec ce qu'il venait d'y ajouter, il pouvait dire avec raison : « Qu'il ne devait point » ces biens à la puissance de l'arc et du glaive, mais à la provi-» vidence merveilleuse de Celui qui gouverne tout. »

6. Un théâtre plus vaste s'ouvrait, dans l'Italie méridionale, au génie libérateur d'Innocent III. La reine de Sicile, Constance, veuve de l'empereur Henri VI, avait à lutter contre des factions puissantes. Elle comprit que, pour consolider l'autorité du jeune roi, son fils, elle devait chercher un appui en resserrant ses liens avec le Saint-Siége, depuis longtemps reconnu suzerain du royaume de Sicile. Elle envoya prier le Pape de confirmer le jeune Frédéric II, dans la possession de ses Etats, et de lui en conférer l'investiture solennelle. Avant de procéder à la reconnaissance publique de la dynastie allemande sur le trône de Sicile, Innocent III se souvint des restes infortunés de la dynastie proscrite. Il négocia pour obtenir la liberté de la malheureuse reine Sibylle, de Guillaume, son fils, et des deux princesses, ses filles. Il l'obtint, et l'Europe eut ainsi une preuve de plus, que le Saint-Siége est le défenseur naturel de la veuve et de l'orphelin. Une autre question préliminaire fut ensuite traitée entre le Pape et la reine Constance. Adrien IV avait accordé au roi Guillaume Ier des priviléges ecclésiastiques très étendus pour toutes les provinces siciliennes. Ils étaient appelés les *Quatre chapitres*, et concernaient les légations, les nominations ecclésiastiques, les appels au Saint-Siége et les conciles. Innocent regardait comme le plus sacré de ses devoirs d'affranchir l'Eglise de toute influence séculière opposée à sa discipline. Il pensait, d'ailleurs, qu'après l'extinction de l'ancienne dynastie des rois de Sicile, le suzerain ne devait plus maintenir des priviléges personnels et des faveurs incompatibles avec les devoirs de sa haute dignité. La reine Constance accéda aux volontés pontificales : *les Quatre chapitres* furent annulés, et immédiatement le Pape donna la bulle d'investiture (1198). Constance ne survécut

point à cette négociation. Avec le dévouement qui caractérise le cœur des mères, elle avait fait des efforts héroïques pour garantir à Frédéric II, son fils, la possession tranquille du royaume de Sicile. En mourant, préoccupée de l'avenir d'un enfant roi qu'elle laissait sans appui, au milieu d'ennemis de tout genre, sur un trône encore mal affermi, elle jeta les yeux sur Innocent III, lui remit ce qu'elle avait de plus cher au monde et le nomma tuteur de Frédéric II et du royaume de Sicile (27 novembre 1198). En acceptant ce legs de la tendresse maternelle, le Pape écrivait au jeune roi : « Séchez vos larmes; le Seigneur » vous a donné un père spirituel au lieu du père temporel que » vous avez perdu; il a remplacé pour vous l'impératrice Cons- » tance, votre mère de glorieuse mémoire, par une mère qui » n'oublie jamais ses enfants, l'immortelle Eglise de Rome. Nous » voulons vous aimer, vous protéger et vous défendre avec une » maternelle sollicitude, pour l'honneur et la dignité de la puis- » sance royale, pour la sûreté de votre royaume et le bien de » vos fidèles sujets. » Innocent dirigea donc, sans délai, toute son attention sur les affaires de Sicile, et déploya son activité et les puissantes ressources de l'autorité apostolique contre les factions sans cesse renaissantes dans ce malheureux pays. Cette vigilance tutélaire dura de l'année 1199 à l'an 1208, époque de la majorité de Frédéric II. Il remit alors au prince le royaume dans une situation prospère et florissante. Les soins de la tutelle avaient cessé; mais la reconnaissance faisait un devoir au jeune monarque de ne pas interrompre des rapports bienveillants avec un conseiller tel qu'Innocent III, dans un âge où son inexpérience avait encore tant besoin de guide. Plus tard, le Pape ajoutera de nouveaux bienfaits aux services déjà rendus. Frédéric ne les paiera que par son ingratitude.

7. Célestin III était mort sans avoir résolu une des plus graves questions de son temps, celle du divorce de Philippe-Auguste avec Ingelberge. Le roi de France, marié d'abord à Isabelle de Hainaut, fille du comte Baudoin IV, avait vu cette princesse descendre au tombeau à la fleur de l'âge. Dès son retour de la Palestine, il songea à contracter une alliance, par laquelle il pût lutter contre la puissance de Richard Cœur-de-Lion, son rival.

Il jeta les yeux sur Ingelberge, fille de Wladémar, roi de Danemarck, dans l'espoir d'obtenir contre l'Angleterre une diversion des Danois. Cette union était à peine accomplie que Philippe-Auguste montra pour Ingelberge, princesse dont tous les historiens du temps s'accordent à louer les vertus et les grâces, une insurmontable aversion. Sous un faux prétexte de parenté, il fit casser son mariage par l'archevêque de Reims, son oncle, dans un concile d'évêques courtisans, réunis à Compiègne. La malheureuse reine, citée devant ce tribunal, ne put rien répondre : elle ne savait pas la langue de ses juges. Quand on lui notifia la sentence, un interprète la lui traduisit; elle ne put que s'écrier en gémissant : « Rome! Rome! » C'était le cri de l'innocence qui en appelait au tribunal suprême, au défenseur de tous les droits, au refuge de tous les opprimés. Elle refusa de retourner en Danemarck. Philippe-Auguste, oubliant tous ses devoirs de chevalier et de roi chrétien, la fit enfermer dans le couvent de Beaurepaire et épousa Agnès de Méranie, l'objet de sa folle passion (1196). L'affaire était portée au jugement du Saint-Siége, lorsque Célestin III mourut.

8. Innocent III, son successeur, ne savait pas transiger avec son devoir. La répression fut aussi énergique que le crime était flagrant. « Il ne s'agissait ici, dit M. Hurter, ni de domaines » temporels, ni de droits contestés au Saint-Siége; mais de cette » grande question : Le souverain catholique est-il soumis aux » lois du Christianisme qui obligent ses sujets? Nous dirons d'a» bord que si ces lois étaient appliquées alors d'une autre ma» nière, et peut-être plus sévèrement que de nos jours, on ne » peut en faire un prétexte pour blâmer la conduite du Pape dans » cette circonstance. Innocent III, dans l'affaire du divorce, ne se » laissa guider que par la juste appréciation de ses devoirs et de » ceux des princes; animé d'un zèle tout apostolique, il ne se » laissa influencer par aucune considération humaine. Il ne vou» lut jamais sacrifier l'importance morale de sa dignité, pour se » procurer un puissant auxiliaire dans les troubles de l'Allema» gne, ni pour obtenir du roi, par une condescendance coupable, » des secours pour la croisade. Lui faire un crime de sa fermeté » serait d'un dangereux exemple pour tous les temps; ce serait

» détruire les limites entre la puissance et le devoir, et affranchir » l'homme de toute obligation morale. Que de malheurs eussent » été épargnés à la France et à l'Europe, si Louis XV eût ren- » contré, sur la chaire apostolique, la sévère gravité, l'énergie » invincible d'Innocent III! Le devoir d'un Pape, c'est d'être le » pasteur des rois, et, par là, le sauveur des peuples. » Pierre de Capoue fut envoyé en France (1198), en qualité de légat. Il avait ordre, si Philippe ne rentrait pas dans la ligne du devoir, de prononcer l'interdit sur tout le royaume. Ni les représentations, ni les menaces du légat, ni les conseils du clergé, ni les supplications de ses vrais amis, ne purent fléchir l'opiniâtreté du roi. Il présenta Agnès de Méranie à son armée, lui posa lui-même la couronne sur la tête, et fit jurer à ses chevaliers et à ses barons de verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Suivant l'ordre précis d'Innocent III, Pierre de Capoue assembla un concile des évêques de France dans la ville de Dijon (1199). Philippe-Auguste refusa de comparaître : il envoya seulement deux délégués, chargés, pour gagner du temps, d'interjeter appel de la sentence du concile, au jugement immédiat du Saint-Siége. Subterfuge ordinaire à tous les rebelles qui appellent de la condamnation du Pape au jugement d'un concile, et, de la condamnation d'un concile, au jugement du Pape. Innocent III prévoyant cette manœuvre, avait positivement défendu à son légat de tenir compte de l'appel qui pourrait intervenir. Le 12 décembre 1199, à minuit, le son lugubre des cloches de la cathédrale appela, par un glas funèbre, les Pères du concile de Dijon. Les évêques et les prêtres se rendirent en silence à la basilique à la lueur des flambeaux. Un voile noir couvrait l'image du Christ. Les saintes reliques avaient été transportées dans les souterrains; les flammes avaient consumé les derniers restes des hosties consacrées. Le légat, portant l'étole violette, comme au jour de la Passion du Sauveur, prononça l'interdit ecclésiastique « sur toutes les provinces soumises à la domination du roi de » France, aussi longtemps que ce prince ne renoncerait point à » son commerce adultère avec Agnès de Méranie. » A ces mots, tous les flambeaux furent renversés et éteints : les ténèbres profondes vinrent ajouter leur horreur à celle de la terrible céré-

monie; des gémissements, interrompus par les sanglots des femmes, des vieillards et des enfants, retentirent sous les voûtes de la cathédrale. « Le grand jour du jugement, dit un auteur » contemporain, semblait arrivé. » L'exécution de l'interdit couvrit la France entière d'un vaste manteau de deuil; la consternation fut générale, et les écrivains du temps racontent la douleur populaire dans les termes les plus énergiques. Les fidèles passaient en Normandie et dans les autres possessions du roi d'Angleterre, uniquement pour jouir des consolations de l'Eglise.

9. L'épiscopat français, encouragé par Pierre d'Arras, noble et intrépide pontife, se montra, sauf quelques rares exceptions, digne du Pape qui avait compté sur son concours. Dans tous les diocèses les églises furent fermées, et l'office divin interrompu. La colère de Philippe-Auguste éclata contre le clergé. L'évêque de Paris, Eudes de Sully, fut proscrit du royaume et sa maison livrée au pillage. L'évêque de Senlis n'échappa que par la fuite à un traitement plus rigoureux encore. Ingelberge, cause innocente et victime elle-même de tant de fureurs, fut enfermée dans la forteresse d'Etampes et soumise à la plus dure captivité. Les violences du roi ne faisaient qu'aigrir l'esprit de ses sujets; les barons prirent les armes; les serviteurs de Philippe-Auguste s'éloignaient de lui et le fuyaient comme l'ennemi de Dieu et des hommes. Dans cette extrémité, partagé entre son devoir et une passion qui semblait croître avec les obstacles, le roi députa quelques chevaliers à Innocent III, pour se plaindre de la sévérité du légat. « Le roi, notre maître, dirent-ils au Pape, est dis» posé à comparaître devant des juges nommés par le Saint» Siége, et à se soumettre à leur sentence. — A quelle sentence? » demanda Innocent. Il ne peut y en avoir qu'une seule et elle » est déjà portée. Que le roi éloigne Agnès de Méranie, et qu'il » rétablisse la reine dans tous ses droits de légitime épouse. » Cette réponse redoubla l'aveugle fureur de Philippe-Auguste : « Saladin était heureux, s'écria-t-il, il n'avait point de Pape! » Il voulut tenter un dernier effort, en faveur du criminel objet de son amour. Tous les prélats et les seigneurs du royaume furent convoqués en assemblée solennelle. Agnès de Méranie parut devant eux, pâle, consumée par les chagrins et les luttes intérieures

auxquelles son âme était en proie. « De même que la veuve » d'Hector, dit Guillaume-le-Breton, écrivain contemporain, » elle eût ému toute l'armée des Grecs. La jeunesse, pleine de » fraîcheur et de vie, la grâce avec lesquelles, cinq ans aupara- » vant, elle distribuait, dans les tournois, les prix aux vainqueurs, » avaient disparu de son visage amaigri. » Le roi avait compté sur ce contraste pour attendrir le cœur de ses hommes d'armes. Les barons gardaient un morne silence : « Que dois-je faire? » demanda Philippe. — Obéir au Pape, répondirent-ils ; éloi- » gner Agnès de Méranie et reprendre Ingelberge. » En présence de cette unanimité, le roi céda enfin, et jamais, pas même sur le champ de bataille de Bouvines, il ne parut plus grand ; jamais il ne mérita mieux le titre d'Auguste, car la plus noble, la plus difficile, la plus glorieuse victoire consiste à triompher de soi-même et de ses passions. Agnès fut éloignée et mourut peu de temps après. La pieuse Ingelberge remonta sur un trône dont ses vertus la rendaient digne. Philippe ne songea plus qu'à faire oublier ces jours d'orage par l'éclat de son règne et la sagesse de son administration (1200-1207). Le but d'Innocent III était atteint et le scandale réparé. « Si le Christianisme, dit à ce sujet » M. Hurter, n'a pas été refoulé comme une secte sans valeur, » dans quelque coin isolé du globe ; s'il n'a pas été réduit à une » simple formule, comme les religions de l'Inde ; s'il n'a point » perdu de son énergie européenne, au sein des voluptés de l'O- » rient, on le doit à la vigilance, à la sévérité des Pontifes ro- » mains, à leurs soins constants de maintenir le principe d'auto- » rité dans l'Eglise. »

10. Des événements de la plus haute importance politique réclamaient alors toute l'attention d'Innocent III. L'Allemagne, ébranlée jusque dans ses fondements, demandait au pouvoir pontifical une règle de conduite pour se diriger au milieu des agitations intestines qui la bouleversaient. Les princes de Hohenstaufen, chefs du parti *Weibling, Gibelin,* comptaient trois empereurs successifs depuis Frédéric Ier. La famille des *Welf, Guelfes* (1),

(1) « Il y avait, en Allemagne, deux maisons puissantes, dont l'une était désignée sous le nom de *Salique* ou de *Weiblingen*, du nom de *Weibling*, château

d'une origine plus ancienne, luttaient avec eux de puissance et de splendeur. Philippe, duc de Souabe, frère d'Henri IV, représentait le parti Gibelin; Othon, duc d'Aquitaine, était le chef des Guelfes. Les deux factions les élurent simultanément empereurs, sans tenir compte des prétentions élevées au nom du jeune Frédéric II, roi de Sicile, que son père Henri VI avait fait couronner lorsqu'il n'était encore qu'au berceau. Les deux compétiteurs sérieux, Philippe et Othon, recoururent à la fois au souverain Pontife pour faire reconnaître leur élection. Ici encore nous trouvons une preuve évidente de l'autorité suprême, dont le droit public du moyen âge investissait la Papauté, dans toutes les questions qui touchaient aux successions contestées et au repos des peuples. « Non, dit M. Hurter, en intervenant dans l'élection » de l'empereur d'Allemagne, Innocent III n'empiétait point, au » profit du Saint-Siége, sur les droits de l'empire; il ne faisait » que se rendre au vœu de toute l'Europe, qui attendait sa déci- » sion (1). » Deux considérations déterminèrent le choix du Pontife. Pas plus que les électeurs impériaux, il ne songea à faire

du diocèse d'Augsbourg, dans les montagnes de Hertfeld, d'où cette maison était probablement sortie. Les partisans de cette maison, qui avait fourni plusieurs empereurs, s'appelaient les *Weibling*. L'autre maison, originaire d'Altorf, possédait, à cette époque, la Bavière, et elle avait vu, à sa tête, successivement, des princes qui portaient le nom de *Welf*. Les Papes avaient été souvent en lutte avec les *Weibling*, tandis que les *Welf* s'étaient plusieurs fois déclarés leurs défenseurs. La malheureuse Italie, déjà si cruellement déchirée par les dissensions intestines, épousa encore ces passions étrangères. Les noms de *Weibling* et de *Welf* ne pouvaient pas être facilement prononcés par des bouches italiennes. Chaque parti les accommoda au rhythme de la prononciation nationale. Les partisans des Papes, en Italie, s'appelérent *Guelfi, Guelfes;* leurs adversaires prirent le nom de *Ghibellini, Gibelins.* » (M. ARTAUD DE MONTOR, *Histoire des souverains Pontifes*, t. II, p. 308.)

(1) Fleury prétend que les Papes ne fondaient leur pouvoir, vis-à-vis des rois, que sur une fausse interprétation du texte fameux de Jérémie : *Ecce constitui te hodie super gentes et super regna, ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et ædifices, et plantes.* Nous avons déjà montré que ce pouvoir était basé sur le droit public du moyen âge, nous n'y reviendrons pas ici. Ajoutons seulement que les historiens hostiles à la Papauté ont raisonné à faux, en prenant, pour point de départ, la polémique scolastique du temps et les paroles des Papes s'appuyant sur l'interprétation de l'Ecriture. Ils n'ont pas vu que, dans les événements hu-

prévaloir les prétentions de Frédéric II, son pupille. « Malheur » au pays dont le roi est un enfant ! écrivait-il dans la bulle fa» meuse où il faisait connaître à l'Allemagne sa décision. Qu'on » ne dise pas que Frédéric II a été confié à notre tutelle. Le trône » impérial n'est pas héréditaire, mais électif. Notre obligation » comme tuteur, ne s'étend pas à faire parvenir l'orphelin à » l'empire; elle se borne à le maintenir dans la possession du » royaume de Sicile. »

11. C'était donc entre Philippe de Souabe et Othon d'Aquitaine qu'Innocent III avait à choisir. Dans cette alternative où, des deux côtés, tout était péril, le Pape s'inspira des sentiments les plus élevés de l'ordre public et du bien général. Il devait, d'une part, sauvegarder le droit de l'empire essentiellement électif. Il devait, de l'autre, assurer à l'Eglise romaine, en choisissant un empereur, un défenseur zélé, un fils soumis, digne de porter la couronne et l'épée de Charlemagne. Or, Philippe de Souabe, frère de Henri VI, s'il se fût assis sur le trône impérial, eût été le quatrième empereur de la famille des Hohenstaufen. Il n'eût plus été un prince électif, mais un prince héréditaire. « Si, » disait le Pape, comme autrefois où le fils succédait au père, » on voyait aujourd'hui le frère succéder au frère, l'empire ne » serait plus conféré par élection, mais serait revendiqué par » droit d'héritage, et dès lors l'abus s'érigerait en droit. » D'un autre côté, Philippe de Souabe était depuis longtemps excommunié par le Saint-Siége, pour avoir, de concert avec Henri VI, usurpé en Italie des domaines et des fiefs pontificaux, chassé des évêques de leurs siéges, et avoir retenu en prison tous les clercs qui s'étaient montrés dévoués au souverain Pontife. De tels antécédents ne promettaient pas à l'Eglise un défenseur bien fidèle. Innocent III se déclara donc pour la cause d'Othon, duc d'Aquitaine. Il protégeait ainsi les droits de l'empire; il conservait aux princes d'Allemagne leur liberté d'électeurs. « C'est à lui, dit

mains, il y a toujours deux aspects, celui que leur donnent les hommes et celui de la vérité, indépendante du point de vue purement humain. Il en est ainsi des Papes : toutes les raisons, sur lesquelles ils appuyaient leur autorité, peuvent ne pas être toujours également concluantes, sans que cela implique rien contre le principe même (M. le comte de Beaufort, *Hist. des Papes*, t. III, p. 260).

» M. Hurter, que la Germanie doit le bonheur de n'avoir pas été » agglomérée en une seule masse unitaire, qui peut-être eût ma» nifesté à l'extérieur une plus grande puissance, mais n'eût » certainement pas enfanté, à l'intérieur, cette richesse et cette » variété de culture intellectuelle, par lesquelles la nation alle» mande se distingue de tous les autres peuples. » Philippe de Souabe ne se soumit point à une sentence qui lui était contraire; il voulut soutenir ses droits les armes à la main. De l'an 1201 à 1208, les hostilités continuèrent en Allemagne avec des chances diverses. Des flots de sang coulèrent pour l'ambition du duc de Souabe. Mais enfin le ciel se chargea de ratifier la décision pontificale. Le 21 juin 1208, Othon de Vittelsbach, comte palatin de Bavière, irrité, pour une injustice particulière, contre le duc Philippe, entrait dans son appartement du palais de Bamberg, l'épée à la main : « Déposez votre épée, lui dit Philippe, elle » n'est pas nécessaire ici. — Elle m'est nécessaire pour me ven» ger de ta perfidie, répondit le Palatin, » et en même temps il lui porta un coup si terrible, que le duc expira sur l'heure. La mort de Philippe mettait fin à la lutte. Il n'y avait plus qu'un parti en Allemagne; la diète générale de Francfort (11 novembre 1208) reconnut solennellement l'élu d'Innocent III. Pour sceller la paix, il fut convenu qu'Othon épouserait la princesse Béatrix, fille et héritière de Philippe de Souabe. Le nouvel empereur partit immédiatement pour Rome avec sa jeune épouse, pour y recevoir la couronne impériale des mains du Pape, son bienfaiteur. La cérémonie se fit à l'église de Saint-Pierre, avec une pompe et une splendeur jusque-là inusitées. « Voulez-vous » vivre en paix avec l'Eglise, demanda le Pape? — Je le veux, » répondit Othon. — Je vous donne la paix, comme elle fut don» née par le Seigneur à ses disciples, reprit Innocent III, et il » baisa l'empereur au front. — Voulez-vous être vraiment un » fils de l'Eglise, demanda encore le Pape? — Je le veux, répon» dit l'empereur. — Je vous reçois donc comme vrai fils de l'E» glise, » reprit Innocent III, et en disant ces mots, il couvrit Othon des plis de son manteau pontifical. Othon ne devait pas plus que ses prédécesseurs, rester fidèle à son serment.

12. En passant près d'Assise, pour se rendre à la cérémonie

de son couronnement, Othon avait rencontré sur son chemin, l'ermitage de Rivo Torto, première retraite de saint François d'Assise. Le pieux solitaire ne sortit pas de sa cellule pour voir passer le cortége impérial, mais il envoya au prince un de ses disciples, chargé de lui dire ces seuls mots : « La gloire dont » vous êtes environné ne durera pas longtemps. » La prédiction fut vraie, mais l'empereur Othon IV ne dut qu'à lui-même sa propre déchéance. Il devait tout au Pape Innocent III. Définitivement assis sur un trône qui lui avait coûté tant de combats, il se crut assez fort pour lutter à force ouverte contre son protecteur. Il s'empara des domaines de l'Eglise en Toscane, et se jeta sur les terres de Frédéric II, roi de Sicile. Il apprit bientôt qu'Innocent III savait reprendre ce qu'il avait donné. L'empereur ingrat fut excommunié. La sentence pontificale le déclarait déchu du trône, et déliait ses sujets du serment de fidélité. En même temps, par les soins du Pape, le jeune Frédéric II, roi de Sicile, était promu à la dignité impériale dans la diète de Nuremberg. L'ancien pupille du Saint-Siége, dans les circonstances merveilleuses de son élévation et dans la chute inattendue de son prédécesseur, aurait dû apprendre qu'on n'outrage pas impunément l'Eglise de Dieu; lui aussi l'oublia pourtant à son tour. Othon, déposé, voulut en appeler aux armes, mais la justice de Dieu l'attendait à Bouvines.

13. Ce lieu devait de même être fatal à Jean Sans-Terre. Prince fourbe et cruel, caractère soupçonneux et dissimulé, orgueilleux dans la bonne fortune, rampant dans l'adversité, traître envers ses amis, lâche avec ses ennemis, Jean Sans-Terre était monté sur le trône par un assassinat. Le droit de représentation, suivi dans les états féodaux, appelait à la couronne d'Angleterre, après la mort de Richard Cœur-de-Lion, le jeune prince Arthur de Bretagne. Jean Sans-Terre, à qui les crimes ne coûtaient rien, se débarrassa de son rival par un horrible assassinat (1203). Philippe-Auguste cite le meurtrier, en qualité de vassal de la couronne de France, à la cour des Pairs, pour y rendre compte de sa conduite. Jean refuse d'y comparaître ; il est déclaré coupable de félonie, condamné à mort et déchu de ses fiefs. Philippe-Auguste se chargea d'exécuter lui-même la

sentence. En une année, il s'empara de la Normandie, de l'Anjou, du Maine et du Poitou, les réunit au domaine royal, et ne laissa plus aux Anglais que la Guienne. Il aurait poussé plus loin ses conquêtes et se promettait d'aller attaquer son traître vassal jusqu'au cœur de l'Angleterre, lorsque Jean en appela au Pape, et le supplia d'intervenir en sa faveur auprès de son redoutable rival. Innocent III, qui s'était appelé lui-même « le » représentant sur la terre de Jésus-Christ, le conciliateur su» prême, » crut devoir interposer son autorité, pour arrêter l'effusion du sang. Dans la bulle célèbre : *Novit ille*, adressée à Philippe-Auguste, au nom de la juridiction spirituelle dont il est investi sur les rois et les peuples, au nom de l'autorité suprême que lui donne sa mission divine, il ordonne au roi de France de cesser les hostilités. Il évoque la cause à son tribunal, en réservant, jusqu'au jugement définitif, les droits des deux parties. Les écrivains hostiles à la papauté ont blâmé énergiquement l'intervention d'Innocent III en cette circonstance. Ils cherchent à incidenter sur la teneur même de la bulle pontificale, et à prouver que les raisons sur lesquelles s'appuie le souverain Pontife, pour confirmer la juridiction qu'il s'attribue, ne sont fondées ni en fait ni en droit. La meilleure réponse à leurs arguments est celle que nous fournit l'histoire elle-même. Philippe-Auguste se soumit, et conclut une trève de cinq ans avec le roi d'Angleterre. Ce prince devait mieux connaître le droit public du moyen âge que les adversaires posthumes d'Innocent III.

14. Jean Sans-Terre était indigne de la protection pontificale. Un an après, renouvelant la querelle des investitures et les cruautés de Henri II, il chassait de son siége le vertueux cardinal Etienne Langton, archevêque de Cantorbéry. De la même main qui avait relevé le suppliant, Innocent III lança la foudre sur le rebelle. L'interdit fut jeté sur tout le royaume d'Angleterre. Jean Sans-Terre répondit à cet acte de vigueur par une cruauté et une dérision infâmes. Le courageux évêque Godefroy de Norwich, qui avait osé promulguer la sentence pontificale, fut jeté dans une prison; le tyran le fit revêtir d'une chape de plomb et le laissa ainsi mourir de faim. Quelques jours après, dans une grande chasse, Jean Sans-Terre, voyant découdre le

cerf, dit en plaisantant sur l'interdit qui frappait son royaume : « Cet animal se portait bien et pourtant il n'a jamais entendu la » messe. » Dans sa fureur contre le Pape et contre les princes chrétiens, il chercha un allié chez les Maures d'Espagne. Il envoya des députés à l'émir Al Moumenin, Mohammed-Ben-Nasser, lui promettant de le reconnaître pour son suzerain, s'il voulait l'aider dans sa lutte contre le Pape. Quand les députés anglais se présentèrent devant lui, l'émir ferma un livre qu'il tenait à la main : « Je lisais, dit-il, un ouvrage grec d'un sage » chrétien, nommé Paul, dont les actions et les paroles me » plaisent fort. Le seul reproche que j'aie à lui faire, c'est d'avoir » abandonné la religion dans laquelle il était né. J'en dis autant » du roi d'Angleterre, qui, par inconstance, veut quitter la loi » chrétienne, si sainte et si pure. Dieu m'est témoin que si » j'étais sans religion, je choisirais celle-là de préférence. Votre » maître est un misérable et un lâche, il est indigne de mon » alliance. » Innocent III, voyant l'opiniâtreté de Jean Sans-Terre, l'excommunia enfin nominativement, le déclara déchu du trône, et délia tous ses vassaux et sujets du serment de fidélité. Le Pape donnait en même temps la couronne d'Angleterre à Philippe-Auguste, et chargeait ce prince d'exécuter la sentence Le roi de France accepta. Une flotte de dix-sept cents voiles fut réunie à l'embouchure de la Seine. Philippe-Auguste allait ressusciter Guillaume-le-Conquérant. Le lâche Jean Sans-Terre, à la nouvelle de ce prodigieux armement, se soumit enfin. « Du » consentement de nos barons, écrivit-il au Pape, de notre » propre mouvement et pleine liberté, sans y être forcé par au- » cune violence ni contrainte, nous remettons notre personne et » nos Etats, nos royaumes d'Angleterre et d'Irlande au souve- » rain Pontife et à ses successeurs catholiques, afin de les rece- » voir de nouveau de leurs mains, en qualité de vassal de Dieu » et de l'Eglise romaine. » La satisfaction était complète; Innocent III l'agréa; l'entreprise du roi de France n'eut pas d'autres suites. Mais Jean Sans-Terre, humilié, furieux, tourna toute sa vengeance contre Philippe-Auguste; il lui suscita des ennemis dans tous les royaumes de l'Europe. L'ex-empereur Othon IV, les ducs de Saxe, de Lorraine et de Brabant, les comtes de

Hollande et de Limbourg, à la tête d'une armée de plus de 60,000 combattants, entrèrent en France par Tournay. Philippe n'avait que 55,000 hommes à leur opposer; mais c'était l'élite de la noblesse française, commandée par des chefs tels que le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Paul, Mathieu de Montmorency, et le brave chevalier de l'Hôpital, frère Guérin, évêque nommé de Senlis, qui assistait à la bataille, sans épée ni lance, mais dont le conseil valait une armée. La victoire de Bouvines répondit à leur valeur. Philippe-Auguste, plus puissant que jamais, devint un objet d'admiration pour l'Europe vaincue. Othon IV alla mourir, sans gloire, dans son duché de Brunswick. Jean Sans-Terre retourna dans ses Etats, et se fit détester de ses barons, qui le forcèrent, en 1215, de souscrire la *Grande-Charte*, base des libertés anglaises. Le roi parjure ne tarda pas à violer ses serments. Les barons se révoltèrent de nouveau, et déférèrent la couronne à Louis de France, fils de Philippe-Auguste. Jean Sans-Terre mourut, digne de son nom, au moment où le prince français prenait possession de Londres (1216).

15. Dès le commencement de son pontificat, la pensée d'une nouvelle croisade avait préoccupé Innocent III; il voulait reconquérir la Palestine, que les armes du puissant Saladin avaient récemment enlevée aux Latins. Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, se fit le prédicateur de la quatrième croisade, et trouva, pour soulever les populations, quelques-uns des accents d'éloquence de Pierre l'Ermite. Les principaux chefs des Français étaient Baudoin IX, comte de Flandre, Gauthier et Jean de Brienne, Mathieu de Montmorency (1), Simon de Montfort, dont le nom était appelé à tant de célébrité, Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, qui a si pittoresquement et si fidèlement retracé les exploits de cette expédition; Boniface II, marquis de Montferrat, qui fut proclamé généralissime. Entreprise avec une louable ardeur, cette expédition ne tarda pas à être détournée de son but, par des motifs complètement étran-

(1) Mathieu de Montmorency « était, dit Villehardouin, l'un des meilleurs chevaliers du royaume de France, l'un des plus estimés et des plus aimés. » Il ne devait pas revoir sa patrie. Quand la mort vint le frapper, sous les murs de Constantinople, « ce fut un grand deuil pour l'armée. »

gers. Les Vénitiens, qui devaient fournir des vaisseaux à l'armée, exigèrent, comme condition préalable, qu'elle les aidât à reconquérir sur les Hongrois, la ville de Zara en Dalmatie. La flotte était encore devant cette ville, lorsqu'un nouvel incident vint détourner les croisés du but de leur expédition. Le vieil Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, venait d'être détrôné par son frère Alexis, qui lui avait fait crever les yeux et l'avait relégué dans un cachot. Le fils d'Isaac l'Ange se rendit près des chevaliers latins pour les supplier de venger cet attentat : il leur promettait, en son nom, et au nom de son père captif, de les aider dans leur expédition; il s'engageait de plus, à faire cesser le schisme d'Orient et à réunir l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. Malgré la défense formelle d'Innocent III, qui leur reprochait « de regarder en arrière, comme la femme de Loth, » les croisés accueillirent, avec enthousiasme, les offres du prince grec. L'expédition de Constantinople fut résolue, et le doge Dandolo, vieillard aveugle, octogénaire, mais qui n'avait de la vieillesse que ce qu'elle donne de vertus et d'expérience, reçut le commandement de la flotte. Les croisés parurent bientôt en vue de Byzance. Cette ville comptait alors plus de 1,000,000 d'habitants; elle renfermait dans ses murs toute la puissance de l'empire grec, son opulence, son existence politique. 150,000 guerriers la défendaient, mais leur résistance fut inutile devant ces héros de l'Occident, qui se vantaient, dit Villehardouin, « de ne redouter que la chute du ciel. » L'usurpateur Alexis l'Ange s'enfuit, abandonnant sa capitale, sa famille et ses soldats, pour aller cacher, dans les montagnes de la Thrace, les trésors du palais impérial, qu'il avait emportés avec lui. Les croisés entrent dans Constantinople (18 juillet 1203), après un siége qui n'avait pas duré plus de six jours. Le vieil empereur Isaac l'Ange est tiré de son cachot, où il ignorait encore ce qui venait de se passer. Il croyait marcher au dernier supplice; on le porta triomphalement sur son trône. Là, il reçut Mathieu de Montmorency et Villehardouin, qui lui dirent de la part des croisés : « Nous avons accompli nos promesses, c'est à vous de remplir » celles qui ont été faites en votre nom. Vous devez remettre » l'Eglise d'Orient sous l'obéissance du Saint-Siége; vous devez

» nous payer 200,000 marcs d'argent, fournir à notre armée » des vivres pendant un an et envoyer avec nous 10,000 guer» riers en Palestine. »

16. Isaac le jura. Mais de pareilles promesses étaient plus faciles à faire qu'à tenir. La haine des Grecs contre les Latins était réciproque. Les Byzantins regardaient les croisés comme des Barbares; les croisés considéraient les Grecs comme des intrigants, des traîtres et des hérétiques. Cependant la réunion des deux Eglises fut solennellement proclamée à Sainte-Sophie. Le patriarche de Constantinople, en présence des chevaliers d'Occident et du peuple byzantin, déclara qu'il reconnaissait « Inno» cent, troisième du nom, pour successeur de saint Pierre et pour » vicaire de Jésus-Christ. » Les Grecs répondirent à ces paroles par un sourd murmure d'improbation. Placés entre leurs libérateurs, qui exigeaient la pleine observation des traités, et le peuple de Constantinople, qui leur reprochait de ruiner l'état au profit des étrangers, Isaac l'Ange et son fils Alexis demeuraient dans l'inaction et mécontentaient tout le monde. Un traître, Ducas *Murzuphle* (*sourcils épais*), profite de ces circonstances, soulève la population de Constantinople et se fait proclamer empereur (1204). Isaac l'Ange expire de douleur en apprenant que son fils vient d'être égorgé par ordre de l'usurpateur. Une révolution si soudaine excita l'horreur et l'indignation des croisés. Les Francs, fidèles à leurs suzerains, disaient, en parlant de Murzuphle : « Celui qui a commis un tel attentat, n'a le droit de » tenir terre ni seigneurie! » Pour venger, sur les Grecs perfides, l'honneur et la dignité impériale, la prise de Constantinople fut résolue. Le 9 avril 1204, Byzance et tous ses trésors (1) tombaient au pouvoir des soldats de la Croix. L'usurpateur, arrêté

(1) Parmi toutes les richesses de Byzance, celles qui excitèrent surtout la pieuse avidité des croisés, furent les saintes reliques. Martin Litz, prêtre allemand, eut en partage un morceau de la vraie croix, les ossements de saint Jean-Baptiste, un bras de saint Jacques. Un autre prêtre, nommé Galon de Dampierre, du diocèse de Langres, demanda, les larmes aux yeux, d'emporter dans son pays le chef de saint Mamas; un troisième, qui était de la Picardie, ayant trouvé le chef de saint Georges et celui de saint Jean-Baptiste, cachés parmi les ruines, se hâta de quitter Constantinople, et, chargé de ce précieux butin, vint offrir à

dans sa fuite, fut précipité du haut de la colonne de Théodose. Six nobles Vénitiens et six électeurs Francs, les évêques de Soissons, de Troyes, d'Halberstadt, de Bethléem, de Ptolémaïs et l'abbé Thierry de Loos furent chargés de donner un maître à la nouvelle conquête. Leurs suffrages s'arrêtèrent sur le comte de Flandre, qui fut sacré solennellement à Sainte-Sophie (23 mai 1204), et inaugura l'empire latin de Constantinople sous le nom de Baudoin Ier. Le royaume de Thessalonique ou de Macédoine fut érigé en faveur de Boniface, marquis de Montferrat, le régime féodal fut appliqué aux provinces conquises; on proclama la réunion définitive de l'Eglise grecque et latine. Cependant deux simulacres d'empire grec se fondaient : le premier à Nicée, sous Théodore Lascaris; le second, sous David Comnène, à Trébizonde. Ces royautés de l'exil inquiétaient fort peu alors les croisés triomphants. Innocent III avait pleuré de douleur en voyant la Terre-Sainte oubliée pour des conquêtes étrangères au vrai but de l'expédition. Après la prise de Constantinople, il ne songea plus qu'à assurer l'autorité du Saint-Siége en Orient. Malheureusement l'empire latin de Constantinople, seul fruit de la quatrième croisade, ne devait subsister qu'un demi-siècle, et sa chute replongea l'Orient dans le schisme.

17. Le Pape n'avait pu envoyer les chevaliers d'Occident combattre les Sarrasins en Palestine; mais il réussit à former une ligue puissante contre les Maures d'Espagne. A sa voix Pierre II, roi d'Aragon, Alphonse IX, roi de Castille, Sanche VII, roi de Navarre, oubliant leurs querelles particulières, réunissent leurs efforts contre l'émir Mohammed. La fameuse victoire de Las Navas de Tolosa, comparable, pour ses résultats, à la bataille de

la cathédrale d'Amiens, sa patrie, les reliques dont la Providence l'avait rendu possesseur. Les princes et les barons ne dédaignèrent pas ces saintes dépouilles. Dandolo ayant eu en partage un morceau de la vraie croix, que l'empereur Constantin faisait porter devant lui à la guerre, en fit présent à la république de Venise. Baudoin garda pour lui la couronne d'épines de Jésus-Christ et plusieurs autres reliques trouvées dans le palais de Bucoléon. Il envoya à Philippe-Auguste un morceau de la vraie croix, qui avait un pied de long, les cheveux de Jésus-Christ enfant, et le linge dont l'homme-Dieu fut enveloppé dans l'étable où il naquit.

Poitiers, couronna les princes confédérés d'une gloire immortelle (1212). Elle porta à la domination musulmane d'Espagne un coup dont elle ne se releva jamais.

18. Pendant que les armes catholiques allaient combattre sur les frontières de l'Europe les ennemis de la foi, au sein même de la France une confédération puissante par le nombre, forte de sa haine, se préparait à ruiner à la fois toutes les croyances, tous les principes religieux, la civilisation et les mœurs. Les Albigeois, assemblage monstrueux des sectes si souvent condamnées sous les noms divers de Cathares, de Patarins, de Vaudois, etc., s'étaient perpétués dans le Languedoc malgré les foudres de l'Eglise et l'horreur que leurs désordres inspiraient à toutes les consciences honnêtes. Il s'est trouvé de nos jours des historiens qui ont voulu réhabiliter les Albigeois et les faire passer pour des martyrs de la liberté de conscience et de l'indépendance religieuse. La vérité est que ces sectaires n'ayant d'autre principe que celui de la négation de toute autorité, de toute hiérarchie, de toute morale obligatoire, étaient réellement les précurseurs des divers systèmes socialistes qui se sont reproduits à toutes les époques de l'histoire. Les Albigeois parcouraient les villes et les campagnes, pillant les églises, brûlant les prêtres, dévastant les monastères, outrageant et profanant les choses saintes. Cette armée dévastatrice eût promptement disparu devant l'indignation publique soulevée par ses forfaits, si elle n'eût trouvé un chef puissant et un protecteur avoué dans l'ambitieux Raymond, comte de Toulouse. Ce prince, par un calcul politique facile à comprendre, crut grandir sa puissance de tout ce qu'on retrancherait au pouvoir spirituel, et augmenter ses domaines de tous les biens qu'on arracherait à l'Eglise. Ce furent plus tard les mêmes motifs qui déterminèrent les princes allemands à embrasser la cause du protestantisme. Mais Raymond VI devait être victime de cette politique odieuse. La portée de ce mouvement révolutionnaire ne pouvait échapper à la vigilance d'Innocent III. Ce grand Pape allait entrer dans la lutte, et, comme toujours, il devait en sortir victorieux. Il voulut d'abord essayer de l'apostolat, faisant ainsi précéder la justice par la miséricorde. Il nomma Pierre de Castelnau, son légat en

Languedoc, et lui adjoignit des missionnaires de l'ordre de Citeaux. L'évêque d'Osma, Diégo, accompagné d'un chanoine régulier de sa cathédrale, dont le nom devait être à jamais illustre, saint Dominique, vint volontairement partager les fatigues de cette mission. Les hommes de Dieu parcoururent, nu-pieds, les principales villes du Languedoc, prêchant partout la foi catholique et faisant respecter leur doctrine par l'exemple des plus hautes vertus. Les conversions opérées par leur zèle attirèrent sur eux la vengeance des principaux sectaires. Pierre de Castelnau avait dit souvent : « La cause du Christ ne refleurira » point dans ces contrées jusqu'à ce qu'un des missionnaires ait » versé son sang pour la foi, Puissé-je être la première victime » de la persécution ! » Ce vœu héroïque allait être exaucé. Le 5 janvier 1208, deux officiers de Raymond de Toulouse atteignent le légat sur les bords du Rhône, et l'un d'eux le frappe mortellement d'un coup de lance, le saint martyr tomba en s'écriant à plusieurs reprises : « Seigneur, pardonnez-lui comme je lui pardonne ! » On peut facilement se représenter l'impression produite dans toute la France à cette horrible nouvelle. L'indignation publique chargea Raymond VI de cet exécrable attentat. S'il ne fut pas juridiquement convaincu, il fut du moins, suivant l'expression d'Innocent III, « très fortement suspect », *valdè suspectus*, car il accueillit à sa cour les meurtriers du saint martyr. Le Pape écrivit aussitôt une lettre énergique adressée « aux » nobles hommes, comtes, barons, seigneurs et chevaliers des » provinces de Toulouse, Narbonne, Arles, Embrun, Aix et » Vienne. » Il y déclarait Raymond VI excommunié, ses vassaux et ses sujets déliés du serment d'obéissance, sa personne et ses terres mises au ban de la chrétienté. Il enjoignait à tous les fidèles de prendre les armes contre l'ennemi de l'Eglise, et accordait pour cette expédition les mêmes indulgences que pour les autres croisades. La France catholique répondit à son appel en envoyant 40,000 hommes combattre le tyran. Les Sarrasins n'étaient plus seulement à Jérusalem ; ils n'étaient plus seulement dans les provinces méridionales de l'Espagne ; ils occupaient le plus riche territoire de la France, sous un prince qui avait la cruauté et la mollesse des émirs de l'Orient. Le com-

mandement général de la croisade contre les Albigeois fut donné à Simon de Montfort, aussi brave soldat que capitaine habile, l'un des plus beaux types de la chevalerie du temps. Simon de Montfort descendait de la maison de Hainaut; il avait épousé Alice de Montmorency, femme héroïque comme son nom. On ne pouvait choisir un guerrier plus hardi, ni un chrétien plus fidèle. Il joignait la bravoure de Richard Cœur-de-Lion à la piété d'un religieux. La prise de Béziers, de Carcassonne, signala sa valeur. Les comtés, enlevés aux hérétiques, furent dévolus au chef de la croisade. Toute la campagne (de 1209 à 1213) fut une suite d'attaques de villes et de châteaux, et l'étendard de la croix fut promené en triomphe dans tout le Languedoc. Raymond VI, partout vaincu, appela à son secours Pierre II, roi d'Aragon, son beau-frère. 100,000 hommes vinrent présenter la bataille à Simon de Montfort. Ce fut le moment sublime de la vie du héros chrétien. Il n'avait, sous ses ordres, qu'environ 25,000 soldats; mais Dieu combattait pour lui. Le matin du combat il déposa son épée sur l'autel : « Seigneur, dit-il, c'est de vous que je veux » aujourd'hui recevoir mes armes, puisque c'est pour vous que » je vais combattre. » La victoire de Muret (1213) récompensa tant de foi. Le roi d'Aragon tomba mort dans la mêlée. Son armée prit la fuite; la cause du comte de Toulouse était perdue. Les Albigeois luttèrent encore quelque temps pour s'éteindre sans retour sous le règne de saint Louis.

19. Simon de Montfort avait été le héros de la conquête; saint Dominique fut le héros de la conversion. Dieu l'avait choisi pour être le père d'une génération de saints. Ses armes, contre les Albigeois, furent une charité immense, un dévouement inépuisable, une éloquence persuasive et des prières ferventes. Plein de dévotion pour la Vierge immaculée, « qui a vaincu » toutes les hérésies, dans la suite des siècles (1), » il eut recours à elle pour en obtenir le succès de sa mission contre des hérétiques obstinés. Sa confiance en Marie se traduisit par l'institution du Rosaire, humble et pieuse prière qui a répandu tant de grâces et de bénédictions sur le monde. Les luttes conti-

(1) « Sola cunctas hæreses interemisti in universo mundo. » (*Brev. rom.*)

nuelles avec les Albigeois, firent comprendre à saint Dominique la nécessité d'un apostolat permanent au sein de l'Eglise. Il réalisa cette pensée en fondant un nouvel ordre religieux exclusivement voué à la prédication. Les frères prêcheurs, ou Dominicains, furent donc établis, sous la règle de saint Augustin, avec les modifications particulières nécessitées par leur vocation spéciale. Les ordres militaires défendaient l'Eglise par leur épée, les frères prêcheurs la défendirent par la parole. L'expérience a prouvé la haute sagesse du fondateur. La plupart des ordres religieux ont subi avec le temps des réformes qui les ont partagés en divers rameaux : celui des Dominicains a traversé, toujours un, les vicissitudes de six siècles d'existence. Il a poussé, dans tout l'univers, ses branches vigoureuses, sans qu'une seule se soit jamais séparée du tronc qui l'avait nourrie. La France, de nos jours, a revu les fils de saint Dominique dignes de leur père; elle a béni leurs vertus et salué de ses acclamations leurs voix éloquentes.

20. Une autre colonne de l'Eglise s'élevait alors en Italie. Un jeune homme de la ville d'Assise, élevé dans les douceurs de l'opulence, entendit un jour ces paroles de l'Evangile : « Ne » portez ni or ni argent, ni aucune monnaie dans votre bourse. » Ce fut pour lui comme une apparition de la riche et noble pauvreté évangélique. « Voilà ce que je cherche, s'écria-il, voilà ce » que souhaite mon cœur; » et aussitôt saint François d'Assise (1), car c'était lui, jeta sa bourse et son bâton, quitta ses souliers, prit une tunique grossière, se ceignit d'une corde, et alla prêcher la pénitence à ses concitoyens. Dès ce jour (1208), l'ordre des *Frères mineurs* était fondé. Les disciples de saint François, en embrassant la pauvreté de l'Evangile, répondaient noblement aux déclamations des Vaudois contre le luxe de l'Eglise. Appelés à vivre avec le peuple, à se contenter d'aumônes, à supporter les plus rudes fatigues, leur mission était de réconcilier le peuple avec la foi, de lui donner l'exemple de la patience.

(1) La vie merveilleuse de saint François d'Assise, l'histoire des stigmates sacrés de la Passion, que Dieu voulut imprimer sur le corps de son serviteur, ont été écrites avec autant d'élégance que d'érudition par M. Chavin de Malan. Tout le monde connaît l'*Histoire de saint Dominique*, par le P. Lacordaire.

chrétienne, du dévouement et de l'abnégation. La règle que leur donna saint François pourrait s'appeler la grande charte de la pauvreté. Innocent III approuva le nouvel institut. « Ce pauvre, » disait-il en parlant du saint fondateur, est la colonne destinée » à soutenir l'Eglise. » Ce que saint François venait de faire pour les hommes, sainte Claire le fit pour les femmes. L'ordre religieux qu'elle institua prit le nom de *Pauvres Clarisses* (1212), et reçut une règle des mains de saint François. Un tel amour de la pauvreté évangélique s'était emparé des âmes que tous les fidèles voulaient participer aux grâces et aux faveurs spirituelles de ce renoncement parfait. Pour répondre à ce besoin unanime, saint François fut obligé d'instituer, en faveur des personnes du monde, un tiers-ordre, auquel il prescrivit certaines règles de mortification et de pénitence, qui introduisaient dans la vie séculière quelque chose de la régularité du cloître. Heureux âge de l'Eglise où ce n'était point l'esprit du monde qui envahissait les monastères, mais où l'austérité des monastères pénétrait jusqu'au milieu du monde pour y faire éclore des fruits de salut et de sainteté. Les deux ordres des Franciscains et des Dominicains formèrent avec ceux des *Carmes* et des *Augustins*, ou *Ermites de saint Augustin*, ce qu'on appela les *Quatre ordres mendiants*. La France, depuis près d'un siècle, déshéritée de leurs vertus, les voit aujourd'hui fleurir de nouveau dans son sein. Lors de leur première apparition dans le monde, au XIIe siècle, ils furent salués par la reconnaissance et l'admiration publiques; et le douzième concile général, quatrième de Latran, allait leur donner une consécration solennelle.

21. Innocent III avait voulu couronner les actes glorieux de son pontificat par une réunion solennelle des grandes assises de l'Eglise catholique au palais de Latran. L'Orient et l'Occident représentés par 412 évêques, tous les patriarches en personne, ou par leurs légats; les principaux chefs d'ordre, une multitude d'abbés, de prieurs; les députés d'une infinité de collégiales et de chapitres; les ambassadeurs des empereurs d'Allemagne et de Constantinople; ceux de tous les souverains de la catholicité; en un mot, tout ce que le monde chrétien comptait de plus illustre et de plus érudit s'y trouva rassemblé, sous la présidence de

l'immortel Pontife. Les questions dogmatiques, qui y furent traitées, étaient relatives aux points attaqués par les Albigeois, les Vaudois, Patarins, etc.; on y renouvela les condamnations si souvent portées contre eux. Raymond VI, comte de Toulouse, accompagné du jeune prince son fils, vint faire sa soumission entre les mains d'Innocent III, qui le reçut avec bonté et lui rendit ses Etats. La politique que le grand Pape avait fait prévaloir en Europe fut approuvée et confirmée sur tous les points. Jusque-là, l'Eglise romaine avait toujours refusé au siége de Constantinople le titre de patriarchat, malgré les instances réitérées des empereurs grecs et les ambitieuses prétentions des titulaires. La fondation du nouvel empire latin de Byzance, et la réunion de l'Orient à l'Eglise romaine, avaient changé l'état des choses. Innocent III donna aux évêques de Constantinople le second rang parmi les patriarches, immédiatement après celui d'Antioche. L'œuvre sans contredit la plus remarquable du concile de Latran, douzième général, est la partie disciplinaire qui embrassa, dans un ensemble complet de règlements, tous les besoins de l'Eglise. Les bases de la grande réforme opérée par saint Grégoire VII reçurent une nouvelle consécration; et l'on peut dire que le génie de ce grand Pape inspira, par la voix d'Innocent III, cette auguste assemblée. Les désordres des clercs furent solennellement flétris par un canon spécial qui établissait le célibat ecclésiastique comme la sauvegarde et la colonne de la foi, de la morale, etc. Les élections simoniaques, les abus persistants encore dans les tribunaux ecclésiastiques, furent condamnés sévèrement, et l'on prévint leur retour par des règlements pleins de sagesse. — Un décret important, et dont il convient de préciser exactement le sens, fut rendu par les Pères de Latran, au sujet de la confession annuelle et de la communion pascale. Jusqu'à cette époque, la ferveur des fidèles, qui s'approchaient fréquemment des sacrements, avait rendu inutile une loi de ce genre. Nous avons vu que les chrétiens des premiers siècles participaient aux saints mystères, toutes les fois qu'ils y assistaient. Peu à peu le relâchement s'introduisit dans les mœurs, et quelques chrétiens indignes de ce nom laissaient écouler un laps de temps considérable, sans aller puiser les forces spirituelles de

la grâce divine dans les sacrements qui en sont les canaux. Ce fut ce motif qui détermina le concile de Latran à formuler ce canon célèbre par lequel, sous peine d'excommunication, il enjoignait à tous les fidèles, de l'un et de l'autre sexe, de recevoir le sacrement de pénitence, et de communier au moins une fois l'année, au temps de Pâques. Quelques hérétiques ont prétendu que, par cette ordonnance, le concile avait introduit une coutume nouvelle, et que jusqu'au XIII[e] siècle l'obligation de communier n'existait pas. Cette erreur a été reprise et répétée par les philosophes et les incrédules de nos jours. La notion la plus vulgaire de l'histoire ecclésiastique suffit pour repousser cette calomnie. — Pour perpétuer et répandre la discipline vigoureuse qu'ils voulaient faire prévaloir, les Pères de Latran ordonnèrent pour chaque année la tenue des conciles provinciaux. Ils pensaient avec raison que les erreurs ou les abus ne pourraient échapper, par ce moyen, à la vigilance des évêques, réunis fréquemment dans ces saintes assemblées, et inspirés par l'Esprit-Saint, selon la promesse de Jésus-Christ : « Toutes les fois que » vous serez rassemblés en mon nom, je serai au milieu de » vous. » Comme corollaire des conciles provinciaux, les Pères de Latran ordonnèrent la réunion triennale des chapitres dans les monastères et dans les écoles des cathédrales, pour que tous les membres du corps de l'Eglise pussent profiter du même avantage de réforme intérieure et de l'uniformité de discipline qui devait animer tout l'ensemble. Enfin, on fixa au 4[e] degré de parenté l'empêchement pour le mariage ; et ainsi se trouva terminée la législation canonique qui fait la gloire de cet immortel concile (1215).

22. Le Pape avait dirigé les travaux du concile avec sa vigueur accoutumée et une infatigable activité. On eût dit qu'il se hâtait d'achever son œuvre. Il ne survécut pas longtemps à ce dernier acte d'un pontificat si fécond en grandes choses. L'Europe tout entière était soumise à sa domination. Il avait donné le titre de roi au chef des Bulgares, Primislas, prince de Bohême ; à Pierre d'Aragon, qui vint lui faire hommage de ses Etats, et qui voulut être couronné de sa main. Jamais la Papauté n'avait rayonné d'un plus puissant éclat sur le monde. La mort d'Inno-

cent III (16 juillet 1216) fut un deuil universel. Son pontificat est l'une des phases les plus importantes des temps modernes. Il sut s'approprier la pensée de saint Grégoire VII, et lui donner de magnifiques développements, à l'aide de son vaste génie. Nous retrouvons, à trois siècles de distance, les mêmes principes qui avaient servi de base à Grégoire VII et à Sylvestre II. Cette unité merveilleuse imprime à la Papauté un caractère de grandeur que n'a pu atteindre aucune institution humaine. La forme des gouvernements passe avec les hommes; comme eux, elle est emportée par les flots du temps. La pensée immuable de Dieu reste seule, et son reflet éclaire le pouvoir pontifical, encore debout, après dix-huit siècles. Plus un Pape a été grand par le génie, plus il a su rattacher son œuvre à celle de ses prédécesseurs. La seule manière d'apprécier l'histoire des souverains Pontifes, c'est de montrer cette succession admirable dans les hommes, les principes et les faits. La gloire véritable d'Innocent III est toute dans cette règle. En prenant la morale chrétienne à sa source, il continua l'œuvre de saint Grégoire VII. Comme lui, il voua sa vie à trois idées : développer au sein de l'Eglise l'esprit de piété et de foi, en faisant respecter la discipline et les lois canoniques; dégager la puissance spirituelle des entraves et des liens du pouvoir temporel; enfin, porter la civilisation chrétienne en Orient, par les croisades. Cette triple pensée dirigea constamment ses actes, et a fait toute sa gloire.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT D'HONORIUS III (18 juillet 1216-18 mars 1227).

1. Etat de l'Orient à l'avénement d'Honorius III. — 2. Cinquième croisade. — 3. Honorius III se déclare le protecteur de Henri II, roi d'Angleterre. — 4. Reprise de la croisade contre les Albigeois, par Louis de France, fils de Philippe-Auguste. — 5. Inquisition. — 6. Mort de Philippe-Auguste. Louis VIII, son fils, poursuit la guerre contre lès Albigeois. Saint Louis. — 7. Fin de la guerre contre les Albigeois. — 8. Mort d'Honorius III. Saints de cette époque.

§ 2. PONTIFICAT DE GRÉGOIRE IX (18 mars 1227-21 août 1241).

9. Frédéric II, empereur d'Allemagne. — 10. Sixième croisade. — 11. Grégoire IX déclare Frédéric II déchu du trône. L'empereur se soumet et fait sa paix avec le Pontife. — 12. Divers travaux du pontificat de Grégoire IX. — 13. Nouvelles hostilités de Frédéric II contre le Saint-Siége. Grégoire IX l'excommunie une seconde fois. Mort de ce Pape.

§ 3. PONTIFICAT DE CÉLESTIN IV (octobre 1241-novembre 1241).

14. Election et mort de Célestin IV.

§ 4. PONTIFICAT D'INNOCENT IV (24 juin 1243-7 décembre 1254).

15. Premières relations d'Innocent IV et de Frédéric II. Le Pape, menacé de perdre sa liberté, se réfugie à Lyon. — 16. Treizième concile œcuménique, premier de Lyon. — 17. Gengiskan. Oktaï. — 18. Circonstances qui déterminèrent la septième croisade. Sa déplorable issue. — 19. Pastoureaux. — 20. Divers travaux du pontificat d'Innocent IV. Mort de ce Pape. — 21. Saints de son temps.

§ 5. PONTIFICAT D'ALEXANDRE IV (25 décembre 1254-25 mai 1261).

22. Lutte entre Alexandre IV et Mainfroi, d'abord régent, puis roi de Sicile. — 23. Révolte de Rome. Alexandre IV se réfugie à Viterbe. — 24. Charte constitutionnelle de la Prusse, promulguée par Jacques Pantaléon, légat apostolique. — 25. Inquisition en France. — 26. Lutte de l'Université de Paris contre les Dominicains et les Franciscains. — 27. Roger Bacon, Alexandre de Halès, Duns Scot, saint Bonaventure, Vincent de Beauvais, Albert-le-Grand, saint Thomas d'Aquin. — 28. Mort d'Alexandre IV.

§ 6. PONTIFICAT D'URBAIN IV (29 août 1261-2 octobre 1264).

29. Lettre d'Urbain IV à Jacques II, roi d'Aragon. — 30. Le Pape offre le trône de Sicile à Charles d'Anjou. — 31. Institution de la fête du Saint-Sacrement. Mort d'Urbain IV.

§ 7. PONTIFICAT DE CLÉMENT IV (5 février 1265-29 novembre 1268).

32. Clément IV fait couronner Charles d'Anjou roi de Sicile. — 33. Jugement et mort de Conradin. — 34. Mort de Clément IV. *Pragmatique sanction.* Libertés de l'Eglise gallicane.

§ 1. **Pontificat d'Honorius III** (18 juillet 1216-18 mars 1217).

1. Le souverain pontificat était devenu comme le centre de l'univers. S'il était la plus haute dignité, il entraînait en même temps la responsabilité la plus formidable. Le cardinal Cencio Savelli, élu Pape, sous le nom d'Honorius III, deux jours après la mort d'Innocent, se montra digne d'un tel héritage, et s'attacha à suivre dans tous ses actes la politique de son illustre prédécesseur. A sa voix, l'Europe s'ébranla encore pour la cinquième croisade. Le jeune Frédéric II (1221) était venu à Rome recevoir

la couronne impériale des mains d'Honorius. Il promit au serment du sacre de prendre la croix et de voler au secours de la Palestine. Mais il oublia bientôt sa promesse. Le pupille de l'Eglise romaine songeait dès lors à tourner contre sa mère adoptive la puissance qu'il avait reçue d'elle. L'empire latin de Constantinople ne pouvait prêter aucun secours à l'expédition de la Palestine : les chevaliers d'Occident, qui l'avaient fondé, étaient assez occupés à le maintenir contre la perfidie des Grecs et contre les invasions de Joannice, roi des Bulgares. Baudoin Ier, tombé dans les fers de ce barbare, avait renouvelé l'héroïque chasteté de Joseph et était mort dans les plus affreux supplices. Il avait eu pour successeur Henri de Hainaut, son frère, qui mourait lui-même empoisonné en 1216. La couronne impériale fut offerte à Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, marié à la princesse Yolande, sœur de Henri de Hainaut. Ce prince, par ses alliances, était alors l'un des plus puissants seigneurs de la chrétienté. Il était cousin germain de Philippe-Auguste (1), roi de France. Il avait marié sa fille, nommée Yolande, comme sa mère, à André, roi de Hongrie. Pierre de Courtenay se fit sacrer à Rome, par Honorius III (9 avril 1217), et partit, accompagné du légat apostolique, Jean Colonna, pour prendre possession de son nouvel empire. En traversant les montagnes d'Albanie il fut fait prisonnier par les troupes de Théodore, *despote* d'Epire, et mourut dans les fers. Robert de Courtenay, son frère, lui fut donné pour successeur, et se fit couronner à Sainte-Sophie (25 mars 1221). Au milieu de tant de vicissitudes, constamment en butte aux attaques de Théodore Lascaris et de David Comnène, les deux empereurs grecs de Nicée et de Trébizonde, Robert de Courtenay ne pouvait songer à éloigner ses forces pour une ex-

(1) Pierre de Courtenay avait pour père le prince royal de France, Pierre, cinquième fils du roi Louis-le-Gros, qui épousa l'héritière de Courtenay. Cette branche de la maison de France, qui a donné plusieurs empereurs de Constantinople et une impératrice titulaire, s'est éteinte, en 1730, dans la personne d'Hélène de Courtenay, épouse de Louis-Bénigne de Bauffremont, dont les descendants, créés princes du Saint-Empire, par l'empereur d'Autriche François Ier, en 1757, subsistent encore aujourd'hui, et font revivre les glorieuses traditions de la noblesse française.

pédition en Palestine. Constantinople avait été prise un siècle trop tard. Si les soldats de Godefroi de Bouillon, en 1097, eussent suivi les conseils de Geoffroy, l'éloquent évêque de Langres, ils auraient assuré d'une manière définitive le sort des autres croisades.

2. En prêchant la cinquième expédition de ce genre, Honorius III n'avait plus sous la main autant d'éléments de succès. Frédéric II, malgré son serment, renouvelé entre les mains du Pape à la conférence de Ferentino (1222), songeait bien plus à réaliser le rêve d'une monarchie universelle, caressé par tous les membres de la famille des Hohenstaufen, qu'à délivrer le tombeau de Jésus-Christ. Philippe-Auguste était trop vieux pour courir les hasards d'une guerre lointaine. Henri III, qui venait de succéder à Jean Sans-Terre sur le trône d'Angleterre, n'avait que douze ans, et il lui fallait défendre son royaume contre les entreprises de la France. L'Espagne avait sa croisade permanente dans son propre sein; elle appelait même à son secours les chevaliers du Nord de l'Europe, qui l'aidèrent à reconquérir Alcazar (1217). Les nouveaux chrétiens de Prusse et de Livonie étaient occupés à réprimer les attaques des païens qui les persécutaient. Ces croisades partielles de l'Espagne contre les Maures, de l'Europe septentrionale contre les infidèles, et de la France contre les Albigeois, les luttes des princes chrétiens entre eux, empêchèrent l'Occident de prendre à la cinquième croisade une part aussi active qu'à celles qui l'avaient précédée. André de Hongrie fut le seul roi qui répondit à l'appel du Pape. La croisade fut prêchée dans la Dalmatie, la Croatie, la Bosnie et la Gallicie, provinces naguère encore ennemies du nom chrétien. Des peuplades, errantes dans les forêts, entendirent les plaintes de Sion et jurèrent de combattre les infidèles. Les guerriers à demi barbares de la Hongrie qui, un siècle auparavant, avaient été la terreur des compagnons de Pierre l'Ermite, s'empressaient de prendre la croix et suivaient leur monarque à la Terre-Sainte. Accompagné des ducs de Bavière et d'Autriche, André vint s'embarquer à Spalatro, où des vaisseaux de Venise, de Zara, d'Ancône et des autres villes de l'Adriatique l'attendaient. Hugues de Lusignan, roi de Chypre, vint l'y joindre avec ses troupes,

et tous deux se réunirent à Jean de Brienne, roi de Jérusalem (1), devant Saint-Jean-d'Acre (Ptolémaïs), assiégée alors par les chevaliers latins restés en Palestine après la quatrième croisade. Mais après avoir fait briller une lueur d'espoir aux yeux des chrétiens d'Orient, André quitta brusquement ses compagnons et retourna dans son royaume, où le rappelait l'insubordination de ses magnats; Hugues mourut subitement. Sans se décourager, Jean de Brienne conçut le hardi projet de changer le siége de la guerre et d'aller attaquer le sultan d'Egypte, Sapheddin, au cœur même de ses Etats. Cette résolution, d'une politique habile, pouvait changer la fortune des armes et rétablir le roi nominal de Jérusalem sur son trône. Elle faisait entrer les croisades dans une voie nouvelle : si elle eût réussi, le nom de l'Islamisme eût été rayé des pages de l'histoire. Pleins d'enthousiasme, les croisés lèvent le siége de Ptolémaïs, s'embarquent pour l'Egypte et viennent débarquer sous les murs de Damiette. De nombreux renforts leur arrivent d'Italie, de France et d'Angleterre, sous la conduite de deux cardinaux, Robert de Courson et Pélage, légat d'Honorius III. La ville est prise après des efforts héroïques et dix-sept mois de résistance. Mais les chrétiens ne trouvent en y entrant que les tristes débris de la peste et de la famine. Bientôt ils arrivent, presque sans coup férir, à l'extrémité du Delta; les Sarrasins, retranchés sur la rive opposée du Nil, n'étaient pas sans effroi, malgré le courage de leur chef, Mélédin Melek-el-Kamel, fils aîné de Sapheddin. Sans la répugnance des croisés à traiter avec les infidèles, Jean de Brienne aurait pu alors obtenir la restitution de Jérusalem. L'époque du débordement du Nil surprit l'armée latine dans une imprudente inaction. Accablés à la fois par l'inondation et la famine, les chrétiens furent forcés, à leur tour, de demander la paix à leur ennemi. Saint François d'Assise était venu en Egypte dans l'espoir de convertir, par la persuasion, ceux que les croisés allaient combattre par leurs armes. Le jour qui précéda la dernière bataille, une révélation

(1) Le titre purement nominal de roi de Jérusalem ne s'était pas éteint à la prise de la ville sainte par Saladin. A Guy de Lusignan avaient succédé Henri II, comte de Champagne (1194), Amauri de Lusignan (1206), et enfin Jean de Brienne (1209).

divine l'avait instruit de la défaite des chrétiens. François en fit part aux chefs de l'armée, qui l'écoutèrent avec indifférence. Mécontent des croisés et dévoré du zèle de la maison de Dieu, il conçut le projet de faire triompher la foi par son éloquence et par les seules armes de l'Evangile. Il s'avança donc dans le camp ennemi et se fit prendre par les soldats sarrasins qui le conduisirent au sultan. « C'est Dieu qui m'adresse à vous, lui dit-il, » pour vous montrer la voie du salut. » Après ces paroles, le saint missionnaire exhorta Melek-el-Kamel à embrasser l'Evangile. Il défia, en sa présence, tous les docteurs musulmans, et proposa de se jeter dans un bûcher allumé pour confondre l'imposture et prouver la vérité de la religion chrétienne. Le sultan, étonné, congédia le zélé prédicateur, qui n'obtint rien de ce qu'il souhaitait si ardemment; car il ne convertit pas le chef des infidèles et ne recueillit point la palme du martyre. Melek-el-Kamel triomphant, au moment où il se croyait perdu, se montra généreux envers les chrétiens. Il rendit les prisonniers, et les débris de l'armée purent retourner en Palestine (1222). Jean de Brienne revint en Europe; il donna sa fille, Yolande, à l'empereur Frédéric II, auquel il céda son titre de roi de Jérusalem. La cinquième croisade était finie; elle ne laissait à l'Europe que de tristes souvenirs. Cependant l'élan qui portait les chrétiens d'Occident vers ces glorieuses expéditions survivait à l'indifférence des princes et au récit de tant de désastres. Les premières années du XIIIe siècle virent ce qu'on n'avait point encore vu dans ces temps si féconds en prodiges et en événements extraordinaires. 50,000 enfants, en France et en Allemagne, s'attroupèrent et parcoururent les villes et les campagnes en chantant ces paroles : « Seigneur Jésus, rendez-nous notre sainte croix. » Lorsqu'on leur demandait où ils allaient, et ce qu'ils voulaient faire : « Nous allons, répondaient-ils, à Jérusalem, pour délivrer le sépulcre du Sauveur. » Une grande partie de cette jeune milice traversa les Alpes pour s'embarquer dans les ports d'Italie (1212). Plusieurs s'égarèrent dans les forêts, périrent de chaleur, de faim, de soif et de fatigue. Parmi ceux qui s'embarquèrent, quelques-uns firent naufrage ou furent livrés aux Sarrasins qu'ils allaient combattre. D'autres furent martyrisés,

et donnèrent aux infidèles le spectacle de la fermeté et du courage que la religion chrétienne sait inspirer à l'âge le plus tendre.

3. Les hostilités n'avaient pas cessé entre la France et l'Angleterre à l'avénement de Henri II, roi enfant qui n'avait, le jour de son sacre, que deux évêques et trois barons pour seul appui. Le reste des chevaliers anglais s'était rallié à l'armée de Louis de France, qui se trouvait, par le fait, maître de la presque totalité de l'Angleterre. Mais l'orphelin royal avait un protecteur et un père dans la personne du souverain Pontife. L'Eglise avait excommunié son père; les foudres spirituelles avaient frappé une tête coupable. Le fils de Jean Sans-Terre était innocent; l'Eglise prit en main sa cause et la fit triompher, aux yeux de l'Europe, malgré ses ennemis. Jamais la Papauté ne défaillit à cette noble mission. Saint Grégoire VII avait élevé la jeunesse de Henri IV; Innocent III avait été le tuteur de Frédéric II; Honorius III, en montant sur le siége de saint Pierre, écrivait aux barons anglais : « La loi de Jésus-Christ ne permet pas que » le fils porte la peine des fautes de son père. Toute révolte » contre l'orphelin serait une trahison infâme. La religion, la » conscience et l'honneur vous font un devoir de vous réconcilier » avec votre jeune roi ; son âge est la meilleure preuve de son » innocence. » En même temps il envoyait des ambassadeurs à Louis de France. « Ordonnez-lui, leur dit-il, par l'autorité du » Siége apostolique, de cesser une guerre qui n'a plus d'objet. » L'orphelin Henri II est désormais le pupille du Saint-Siége. » Si Louis de France continuait à l'attaquer, nous invoquerions » contre lui le ciel et la terre. Le Dieu qui est au-dessus des » royaumes et qui les donne à qui il lui plaît, combattrait pour » nous. » Philippe-Auguste avait appris à ne pas lutter contre un Pape. Il rappela son fils et la paix fut conclue, sous les auspices du Pape, entre les deux royaumes (1218).

4. La valeur de Louis de France trouva bientôt un théâtre digne d'elle. Honorius III lui ouvrit un champ glorieux, en l'invitant à éteindre les derniers restes des Albigeois en Languedoc. Raymond VI, après sa soumission au concile de Latran, était rentré à Toulouse. Ses intentions personnelles pouvaient être

droites, mais on n'est pas impunément chef de parti. Le retour du vieux comte avait réveillé les espérances des Albigeois; une réaction formidable se produisit en Languedoc, contre Simon de Montfort, qui mourut en héros au siége de Toulouse (1218). Honorius III concerta avec Philippe-Auguste des mesures énergiques pour réprimer enfin une hérésie qui, depuis un demi-siècle, avait fait couler le sang chrétien par torrents. « La puis-
» sance séculière, écrivait le Pape au roi de France, est tenue de
» punir les rebelles par les armes, quand le glaive spirituel ne
» suffit pas à les arrêter. Vous devez à votre gloire et à votre
» titre de prince chrétien de délivrer votre royaume de ces en-
» nemis obstinés de la foi. Nous comptons sur votre piété pour
» accomplir ce grand ouvrage. » Il fut donc convenu, de plein gré, entre Philippe-Auguste et le souverain Pontife, que la guerre contre les Albigeois serait poussée avec une nouvelle vigueur, et que le prince Louis de France dirigerait les opérations en personne. Saint Dominique fut chargé du soin de rechercher les hérétiques, et de les dénoncer au pouvoir séculier s'ils s'opiniâtraient dans leurs erreurs.

5. C'était donner une forme aux doctrines que nous avons vues émises par Lucius III. C'était constituer un tribunal d'inquisition. Innocent III avait déjà donné une mission à peu près semblable à son légat, Pierre de Castelnau. Deux faits sont importants à remarquer ici : 1° l'Eglise, dont le pouvoir est essentiellement spirituel, ne punissait pas elle-même les hérétiques. Saint Dominique était chargé d'employer contre eux les armes de la persuasion. La foi combattait l'erreur; la sainteté luttait avec l'hérésie; l'Eglise était dans son droit et faisait son devoir. Mais les Albigeois n'étaient pas simplement hérétiques; ils étaient encore, et surtout, des rebelles armés contre l'ordre social; de fausses doctrines leur mettaient les armes à la main; l'Eglise toute seule ne suffisait plus contre des insurgés. Voilà pourquoi, quand les moyens pacifiques avaient échoué, le rôle de la justice civile devait commencer. L'Eglise leur ouvrait d'abord son sein comme une mère tendre et dévouée; s'ils refusaient d'écouter sa voix, ils tombaient sous le glaive de leurs juges. Aux yeux de la société, qu'ils avaient outragée, le repentir et l'abjuration était

un titre suffisant à la miséricorde; c'était une chance de plus que la législation du moyen âge, plus humaine en cela que les nôtres, offrait aux accusés. 2° L'Inquisition n'était pas l'œuvre exclusive du Pape (1). Philippe-Auguste l'établissait de concert avec lui. C'est là un double caractère sur lequel on n'a pas assez insisté. Au lieu d'un tribunal purement militaire, à la juridiction duquel Philippe-Auguste aurait pu renvoyer la cause des révolutionnaires, pris les armes à la main, il préférait, dans un esprit de miséricorde et de piété, conforme aux mœurs de son temps, faire précéder la rigueur des lois par la persuasion évangélique. Le châtiment ne tombait ainsi que sur les criminels endurcis. La peine, lorsqu'elle était portée, l'était par un tribunal civil, d'après les dispositions de la jurisprudence ordinaire : la forme même des supplices, variable suivant les époques et les pays, était la même que pour les autres crimes. Toutes les déclamations furibondes contre l'Inquisition tombent devant ces deux faits. L'Inquisition fut tellement une institution politique, que nous la verrons plus tard s'établir en Espagne, malgré les réclamations du pape Sixte IV, qui y voyait un empiètement sur les droits de l'Eglise; et que son existence dans la république de Venise, fut un moyen exclusif de gouvernement sans presque aucun caractère religieux. En droit, l'illustre comte de Maistre a démontré que les gouvernements peuvent et doivent assurer leur repos par des mesures légales, contre tous les perturbateurs de l'ordre public. En Espagne, ce pays où la foi catholique avait eu à se reconquérir elle-même, pendant des siècles de combats contre les Maures et les Juifs leurs alliés, tout ce qui pouvait altérer l'unité de cette foi était un danger pour l'Etat. Voilà pourquoi Ferdinand-le-Catholique, en 1481, établit des peines si sévères contre les hérétiques de toutes sortes. On est libre de discuter la valeur de cette politique et la légitimité des actes de ce roi; mais quelle que soit la décision, elle ne concerne en rien l'Eglise. On demandait aux inquisiteurs : « Est-ce une hérésie de professer telle doctrine? » et l'on punissait les hérétiques

(1) Il y avait à Toulouse, dans la maison où saint Dominique jeta les fondements de son ordre, trois ou quatre Dominicains qu'on appelait les *Pères inquisiteurs;* leur couvent se nomme encore de nos jours l'hôtel de l'*Inquisition.*

comme ennemis de la société. Tel fut le véritable caractère de l'Inquisition.

6. Philippe-Auguste ne vit pas la fin de la croisade contre les Albigeois. Il mourut en 1223, avec la réputation d'un grand et heureux monarque. Sa dernière disposition testamentaire fut en faveur de la reine Ingelberge, qu'il appelait *sa chère épouse.* Louis VIII, surnommé le Lion, lui succéda. Avec une armée de 100,000 hommes, il vint mettre le siége devant Avignon, s'en empara, soumit toute la province du Languedoc et mourut en héros chrétien, à l'assaut de la ville de Montpensier (1226). Le trône de France passait à un enfant de douze ans, dont la France entière saluait l'avénement, sous le nom de Louis IX, et que l'Eglise honore sous le nom de saint Louis. Chaque époque historique a un homme qui la représente. Saint Louis est l'homme modèle du moyen âge; c'est un législateur, un héros et un saint. Le temps où il a vécu rehausse encore sa gloire par le contraste de la naïveté et de la simplicité de ce temps. Soit que Louis combatte à Saintes ou à Massoure; soit que, dans une bibliothèque, il rende compte de la matière d'un livre à ceux qui le viennent demander, soit qu'il donne des audiences publiques, juge des différends aux *plaids* de la Porte, ou sous le chêne de Vincennes, sans *huissiers ni gardes*, soit que des princes étrangers le choisissent pour arbitre, soit qu'il meure sur les ruines de Carthage, on ne sait lequel admirer le plus, du chevalier, du clerc, du patriarche, du roi ou du chrétien. Une douceur charmante, une égalité d'âme inaltérable, un grand amour pour la justice, une attention singulière à prévenir les troubles ou à les dissiper à leur naissance, mais surtout la plus tendre piété lui gagnaient tous les cœurs. Magnifique quand il fallait l'être, il savait allier les devoirs de la grandeur avec ses goûts de simplicité personnelle. Après avoir donné la plus grande partie de son temps aux affaires de l'Etat, il se plaisait dans la société des savants. Vincent de Beauvais était son bibliothécaire, et saint Thomas d'Aquin fut plus d'une fois admis à sa table. Lorsque, au pied des autels, il épanchait son âme en présence de son Dieu, on l'eût pris pour un ange prosterné devant le Très-Haut. « Les hommes » sont étranges, disait-il quelquefois. On me fait un crime de

» mon assiduité à la prière; on ne dirait mot si je perdais les » heures que j'y consacre, aux jeux de hasard et à la chasse au » faucon. » Que dirait notre siècle, si nous insistions sur ce que les historiens rapportent unanimement de ses austérités? Quel contraste, en effet, entre les mœurs de notre siècle et celles d'un jeune roi, couvert d'un cilice, livrant son corps à tous les exercices de la pénitence, visitant les hôpitaux, servant lui-même les malades et les pauvres avec un dévouement que la religion seule peut inspirer? Louis, animé par les grandes vues de l'éternité, supérieur à toutes les délicatesses, fut toujours le digne fils de la reine Blanche, qui lui disait « Mon enfant, Dieu sait combien » vous m'êtes cher! Cependant, j'aimerais mieux vous voir mort, » que coupable d'un seul péché mortel. » La minorité du jeune roi fut orageuse, mais l'habileté de la régente, Blanche de Castille, sut conjurer les dangers, rallier les sujets rebelles, préparer un règne qui sera l'éternelle gloire de la France, de l'Europe chrétienne et de l'humanité tout entière. Dès l'an 1228, Raymond VII le Jeune, qui avait succédé au vieux comte de Toulouse, son père, abjura solennellement l'hérésie des Albigeois et promit de reconnaître la suzeraineté de Louis IX. Nu-pieds et dépouillé de tous les insignes de sa dignité, le comte vint se prosterner devant le cardinal de Saint-Ange, légat du Pape et reçut l'absolution solennelle des censures ecclésiastiques qu'il avait encourues. La guerre des Albigeois était terminée. Son dénoûment faisait faire un pas de plus à la grandeur de la France. Une fusion salutaire s'établissait entre les provinces du Midi et celles du Nord, jusque-là divisées par le langage et les mœurs; il éteignait enfin un foyer toujours allumé de discordes et de guerres.

7. Honorius III ne vit point l'heureuse issue de ces événements. Il était mort l'année précédente (1227), au moment où l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, recommençait la lutte des princes de Hohenstaufen contre l'Eglise. Son pontificat avait été, en quelque sorte, le complément de celui d'Innocent III. Le XIIIe siècle si fécond en glorieuses et saintes œuvres, présente, sous le règne de ces deux Pontifes, une véritable moisson de grands hommes et de saints. Nous regrettons de ne pouvoir ici que citer des noms, sans les accompagner d'aucun détail. Saint Ferdinand,

roi de Castille et le fameux Rodrigue de Ximenès, son chancelier; les bienheureux Égidius, Bernard de Quintavalle et Pierre de Catane, disciples de saint François d'Assise; saint Ceslas et saint Hyacinthe; le bienheureux Jourdain de Saxe; saint Antoine de Padoue et saint Raymond de Pennafort, disciples de saint Dominique; saint Edmond, archevêque de Cantorbéry; sainte Verdiane de Florence, sainte Zita de Lucques et la bienheureuse Marguerite de Louvain, toutes trois servantes; saint Conrad de Bavière; sainte Edwige, duchesse de Pologne, formaient alors, dans l'Eglise, comme une guirlande de sainteté et de vertus. Saint Jean de Matha et saint Félix de Valois fondaient l'ordre de la Trinité pour la rédemption des chrétiens captifs en Orient; saint Pierre Nolasque établissait, dans le même but, l'ordre de Notre-Dame de la Merci, pieuses et nobles institutions, que la charité chrétienne avait fait naître et dont les membres suivaient les croisades pour sécher les pleurs des exilés, auxquels ils rendaient la patrie et la liberté.

§ 2. Pontificat de Grégoire IX (18 mars 1227-21 août 1241).

8. Le cardinal Ugolini, de l'illustre famille des Conti, avait plus de quatre-vingts ans, quand il fut élu pour succéder à Honorius (18 mars 1227). Mais l'esprit d'Innocent III animait sa vieillesse. Zèle et énergie, prudence consommée, sagacité d'esprit, science universelle, dextérité dans le maniement des affaires, éloquence persuasive, caractère ferme, noblesse de sentiments, toutes les qualités enfin qui font les grands hommes, se trouvaient réunies dans le nouveau Pape; et Dieu lui donna le temps pour les faire servir à la gloire de l'Eglise et à l'honneur du Saint-Siége. Il devait se trouver en lutte avec un adversaire non moins redoutable que Frédéric Barberousse et Henri II. L'ambition des Hohenstaufen, leurs projets de grandeur, leur rêve de monarchie universelle, s'étaient, en quelque sorte, incarnés dans Frédéric II, ce pupille ingrat de l'Eglise, qui s'en montra plus tard l'ennemi le plus acharné. Empereur d'Allemagne et roi de Sicile, Frédéric II offrait, dans sa personne, l'assemblage des qualités et des vices les plus opposés. Il égalait en courage ses

prédécesseurs et les surpassait en lumières. Il cultivait la poésie provençale, et on trouve dans ses vers de la sensibilité, de la chaleur et de l'harmonie. La dignité de ses manières était tempérée par la douceur et l'affabilité de son commerce. Élevé par les maîtres habiles que lui avait donnés Innocent III, il n'était étranger à aucune des connaissances de son temps. Mais, à ces dons d'une intelligence supérieure, il joignait une ambition démesurée, une cruauté qui dégénérait en barbarie, une irréligion telle, qu'il avait, au XIII[e] siècle, professé ouvertement son admiration pour le mahométisme. En contraignant Jean de Brienne, son beau-père, à lui céder le titre de roi de Jérusalem, il ne prétendait nullement délivrer la Palestine et le tombeau de Jésus-Christ du joug musulman. Il voulait seulement se donner le droit d'établir, à son profit, en Orient, la suzeraineté qu'il se flattait de fonder en Occident. Il sacrifia tout à ce projet, sa parole et ses serments, les droits d'autrui comme les intérêts de l'Eglise et même son honneur de chrétien. Les Papes, défenseurs naturels des intérêts et des droits de tous, s'y opposèrent invinciblement; de là, une suite de nouveaux et de sanglants démêlés entre le sacerdoce et l'empire. Sans l'influence de la Papauté, il est probable que l'Europe et le monde chrétien tout entier, auraient subi le joug des empereurs tudesques. Dès le temps d'Honorius III, il avait envahi les droits garantis au Saint-Siége, dans le royaume de Sicile, sur les élections épiscopales. Son chancelier, Pierre des Vignes, avait rédigé un code, dans lequel les deux puissances spirituelle et temporelle étaient séparées, ce qui faisait disparaître la constitution primitive du nouvel empire d'Occident et de la société chrétienne. Les deux partis si célèbres des Guelfes et des Gibelins se partageaient alors l'Italie. Les Guelfes tenaient pour la liberté italienne et la domination pontificale; ils étaient représentés par la ligue des villes lombardes, dont Milan était le centre, et qui combattait l'envahissement de la politique allemande. Les Gibelins formaient le parti impérial. Frédéric II imprima à leur lutte un caractère d'animosité et de haine presque féroce. Grégoire IX l'excommunia dès la première année de son pontificat (1227).

10. Il fallait soutenir cette mesure, à main armée, contre un

prince qui se riait des foudres de l'Eglise. Le Pape mit à la tête de la ligue lombarde et nomma *défenseur du Saint-Siége*, Jean de Brienne, beau-père de l'empereur. De son côté, Frédéric II appela les Sarrasins en Italie, les joignit à ses troupes, et leur donna pour chef Rainald, duc de Spolète, qui envahit les domaines pontificaux. Cependant Frédéric II, excommunié, rebelle à l'Eglise, afin de mieux braver le Pape, qu'il traitait en ennemi, résolut de partir pour la Palestine. 100,000 guerriers l'attendaient à Messine, et s'embarquèrent avec lui pour cette expédition, qu'on a improprement décorée du nom du sixième croisade, car elle n'eut véritablement aucun caractère religieux, au moins de la part du prince qui la commandait. Quand la flotte aborda au port de Saint-Jean-d'Acre, elle y trouva deux Franciscains, envoyés par Grégoire IX et chargés de défendre au patriarche de Jérusalem, aux chevaliers du Temple, de l'Hôpital et de l'Ordre teutonique, de communiquer avec l'empereur excommunié. La sentence fut solennellement promulguée et ponctuellement exécutée. Réduit à ses propres forces, Frédéric, qui n'était venu chercher en Orient que le prestige d'une expédition lointaine, demanda à une apostasie infâme le succès qu'il n'aurait pu obtenir par les armes. « Je suis votre frère, écrivait-» il au sultan d'Egypte, Mélédin. La religion de Mahomet est, à » mes yeux, aussi respectable que celle de Jésus-Christ. Héritier » du royaume de Jérusalem, je viens prendre possession de mes » Etats, et ne veux nullement vous troubler dans la possession » des vôtres. Epargnons le sang humain, versé par torrents dans » les dernières guerres, et qu'une paix solide cimente enfin » notre alliance. » Mélédin, à ce langage impie, ne pouvait reconnaître le successeur de Godefroy de Bouillon. Il accorda tout ce qu'on voulut. Frédéric II entra dans Jérusalem; il avait promis au sultan de ne point en relever les remparts; et cette condition ignominieuse indigna les chrétiens. Le lendemain de son arrivée, il se rendit à l'église du Saint-Sépulcre, revêtu des ornements royaux; mais il ne se trouva pas un évêque pour mettre la couronne sur la tête du prince excommunié, et il fut obligé de la prendre lui-même sur l'autel. Le premier roi chrétien de Jérusalem avait été plus grand, lorsqu'il refusait de

porter le diadème aux lieux où Jésus-Christ avait été couronné d'épines. Frédéric II est le dernier prince d'Europe qui ait paru dans la ville sainte, comme souverain. Il y resta deux jours, pour avoir le temps d'y dater des lettres qu'il adressait au Pape et aux principaux évêques d'Occident, et où il se vantait d'avoir rétabli le royaume latin de Palestine. Une circulaire plus véridique, envoyée, en même temps, par le patriarche de Jérusalem, détrompa l'Europe, et lui apprit que la Palestine n'avait vu, dans Frédéric II, qu'un traître de plus. La sixième croisade était terminée. Le lendemain du départ des troupes impériales, les Sarrasins rentraient à Jérusalem.

11. La guerre n'avait pas cessé en Italie, entre les Guelfes et les Gibelins. Une faction soulevée à Rome par les intrigues impériales, avait chassé Grégoire IX de la Ville éternelle. L'héroïque Pontife s'était rendu à Assise, où il procéda à la canonisation de saint François. En partant, il avait laissé à Jean de Brienne, commandant des troupes pontificales, des instructions dignes d'un Pape. « Dieu, lui disait-il, veut bien conserver la » liberté de son Eglise, mais il ne veut pas que ceux qui sont » chargés de la défendre se montrent altérés de sang, ni qu'ils » trafiquent de la liberté de leurs frères. Cette pensée doit do- » miner toute votre expédition. Traitez les prisonniers avec une » générosité qui rappelle des enfants égarés au sein de leur père. » Ainsi nous mettrons à couvert la réputation de l'Eglise et la » nôtre. » Frédéric II, de retour en Italie, poussa la guerre avec une cruauté inouïe. Sa fureur était encore accrue par le désir personnel de la vengeance contre Jean de Brienne, son beau-père. Il eut bientôt repris toutes les places que Rainald avait été forcé d'abandonner à la ligue lombarde. Jean de Brienne vaincu fut obligé de regagner la France, où il trouva des députés qui lui apportaient la couronne de Constantinople. On pouvait croire que la cause du Pape était désespérée, mais Grégoire IX ne savait pas fléchir devant les revers. Il renouvela l'excommunication déjà portée contre Frédéric, et y ajouta cette clause terrible : « Comme il a bravé les foudres de l'Eglise, et qu'il a » refusé de se soumettre aux ordres du Saint-Siége, nous décla- » rons tous ses sujets d'Allemagne et de Sicile, absous de leur

» serment à son égard. Personne, en effet, ne doit garder fidélité » à celui qui porte les armes contre Dieu, et qui foule aux pieds » ses commandements. » C'était un fait grave, au XIIIe siècle, que la déposition d'un prince, prononcée par un Pape. Frédéric II le savait. Il envoya faire à Grégoire IX des propositions de paix. Après de longues négociations, cette paix si désirée fut définitivement conclue au mois d'août 1230. Deux légats apostoliques relevèrent l'empereur de l'excommunication lancée contre lui. Frédéric vint ensuite trouver le Pape à Anagni. Il parut en sa présence, dépouillé des ornements impériaux, et se prosterna humblement à ses pieds. Le vicaire de Jésus-Christ l'accueillit avec bonté. L'Eglise romaine dilatait ses entrailles, pour recevoir l'enfant prodigue. Mais, de la part de Frédéric II, cette soumission n'était qu'une perfidie; il reprit le chemin de l'Allemagne, plus ulcéré, plus implacable que jamais.

12. Grégoire IX profita de l'intervalle d'une paix qui ne devait pas être longue, pour ramener au devoir les Romains toujours rebelles. Il y réussit, et rentra dans sa capitale au milieu des acclamations de joie de ce peuple inconstant et volage (1235). L'année précédente, l'infatigable pontife publiait la collection des *Décrétales,* qui porte son nom. Il l'avait fait mettre en ordre par saint Raymond de Pennafort, de l'ordre des frères prêcheurs, son chapelain et son pénitencier. Les constitutions pontificales y sont rangées, sous différents titres, et par ordre des temps, ce qu'on n'avait pas encore observé dans les compilations précédentes. Les *Décrétales* de Grégoire IX commencent à Alexandre III, et continuent ainsi l'ouvrage de Gratien, qui s'était arrêté à cette époque. La vigilance du souverain Pontife s'étendait à toutes les contrées du monde. Il entama des négociations avec les empereurs de Nicée et de Trébizonde, pour la réunion des Grecs à l'Eglise latine. Ses lettres allaient au nord de l'Europe, protéger les chrétientés opprimées par les rois slaves et hongrois. La lutte continuait en Prusse contre les païens opiniâtres. Grégoire IX y envoya des missionnaires dominicains, qui firent pénétrer les lumières de l'Evangile chez ces nations sauvages, et les plièrent peu à peu au joug de l'Eglise. Les frères mineurs se montraient, de leur côté, des auxiliaires

fidèles du Saint-Siége. Ils avaient parcouru, à la suite de leur saint fondateur, l'Egypte et les autres contrées d'Orient, soumises à la domination musulmane. Le plus souvent ils n'y rencontraient que le martyre. Mais les fils du Prophète apprenaient, par leur sublime dévouement, à mieux connaître et à respecter la religion qui l'inspirait. Cependant la division s'introduisit dans l'ordre de saint François. F. Elie, qui en avait été nommé supérieur général, à la mort du saint, se prononça ouvertement contre l'austérité de la règle, qu'il trouvait excessive. « Il faudrait pour l'observer, disait-il, des anges et non des hommes. » Dénoncé au pape Grégoire IX, il fut déposé, et plus tard excommunié (1230-1253). F. Elie eut ses partisans et ses adversaires, et sa doctrine lui survécut. De là, plus tard, les *conventuels*, vivant dans de riches monastères, avec la règle mitigée; et les *observantins*, ou observateurs rigides de la règle primitive. En Espagne, sous saint Ferdinand III, roi de Castille, et Jacques Ier, roi d'Aragon, les armes des chrétiens, presque toujours victorieuses, depuis le brillant succès de *Las Navas de Tolosa*, prenaient enfin un ascendant définitif. Les villes les plus importantes, Cordoue, Séville, etc., tombèrent en leur pouvoir, ainsi que les îles Majorque, Minorque et Iviça : partout les siéges épiscopaux et les églises se relevaient. — La France, délivrée des longues guerres contre les Albigeois, et des orages qui avaient assailli la minorité de Louis IX, respirait paisiblement sous le sceptre de ce saint couronné, qui se servait de son autorité pour établir le règne de Dieu. Des lois sévères étaient portées contre les blasphémateurs. « Puissé-je, disait le pieux monarque en les promulguant, subir moi-même les peines qu'elles infligent, s'il » m'était donné par là de prévenir tous les scandales, et de ré» parer les outrages faits à la Majesté divine! » La France accueillait alors, avec un saint respect et un enthousiasme religieux, d'illustres reliques que Baudoin II de Courtenay, qui venait de succéder à Jean de Brienne sur le trône de Constantinople, envoyait à saint Louis. La *couronne d'épines*, que le Sauveur avait portée sur la croix, se conservait, depuis un temps immémorial, dans la chapelle des empereurs d'Orient. Deux nobles sentiments, l'amour de sa patrie et la crainte trop

justifiée de voir passer ce trésor aux mains des Grecs schismatiques, qui resserraient leur cercle formidable autour de Constantinople, engagèrent Baudoin II à l'offrir à saint Louis. « Nous sommes réduits infailliblement, lui écrivait-il, à la » cruelle nécessité de voir passer ce monument inestimable entre » les mains des étrangers. Souffrez donc que je vous le fasse re- » mettre à vous, mon parent, mon suzerain, mon bienfaiteur; » et que la France, ma chère patrie, en devienne dépositaire. » Saint Louis et le comte d'Artois, son frère, vinrent recevoir la couronne d'épines à Sens. Par les ordres du roi, la *Sainte-Chapelle*, ce gracieux chef-d'œuvre de l'art gothique au XIIIe siècle, fut élevée près du palais, pour y abriter, sous ses voûtes élancées et ses élégants arceaux, la précieuse relique (1239).

13. Cependant Frédéric II avait repris, contre le Saint-Siége, son système d'hostilité. Dès l'an 1233, veuf d'Yolande, fille de Jean de Brienne, il avait demandé la main de sainte Agnès, fille de Primislas, roi de Bohême. La jeune et pieuse princesse préférait le service de Jésus-Christ à toutes les grandeurs de ce monde. Elle s'adressa au Pape, pour le supplier de la prendre sous sa protection, et de ne pas permettre une alliance qu'elle croyait contraire aux vues de Dieu sur elle. Grégoire IX se rendit à ses vœux, et, par l'autorité apostolique, défendit à l'empereur de passer outre. Frédéric se montra d'abord fort irrité. Il se soumit enfin. « Si elle m'avait abandonné pour un » homme mortel, dit-il, j'en aurais tiré vengeance par les » armes; mais je ne puis trouver mauvais qu'elle me préfère un » époux céleste. » Ce premier sujet de mécontentement avait déposé dans son cœur un ferment de haine et de vengeance. Les plaintes de Grégoire IX, qui reprochait à Frédéric ses intelligences avec les Sarrasins de Sicile, l'aigrirent encore. En 1238, son armée, comme un torrent dévastateur, envahit la Lombardie. Ezzelin de Romano, gendre de l'empereur, se met à la tête du parti Gibelin, verse des flots de sang dans toute l'Italie, et mérite le surnom de *Féroce*, que l'exécration publique lui décerne. Les troupes impériales s'emparent de la Sardaigne, fief de l'Eglise romaine, y fondent un royaume en faveur d'En-

tius, fils naturel de Frédéric II. Grégoire IX avait près de cent ans; l'empereur avait pu croire que l'âge aurait affaibli son énergie; il se trompait. Le vénérable Pontife rassemble les cardinaux, le clergé et le peuple romain dans l'église de Saint-Pierre; en leur présence, il excommunie le parjure, et déclare tous ses sujets d'Allemagne et d'Italie déliés du serment de fidélité. En même temps que ses lettres notifient la sentence à tous les princes de l'Europe, il envoie un légat en France, pour offrir la couronne impériale à Robert, comte d'Artois, frère de Louis IX. Le saint roi refusa, au nom de son frère, une proposition qui pouvait troubler la paix de ses Etats. Frédéric II répondit à ces mesures de vigueur, par des violences jusque-là inouïes. Il ordonna de chasser immédiatement, de tous ses Etats, les religieux franciscains et dominicains, dont il connaissait le dévouement au Saint-Siége. Pierre des Vignes, son chancelier, publiait au nom de son maître, une constitution impériale, qui condamnait à la peine du feu toute personne, de quelque condition, de quelque âge, de quelque sexe qu'elle pût être, qui déférerait à la sentence d'interdit portée par le Pape. Quiconque serait trouvé porteur de lettres pontificales, quelle qu'en fût la teneur, devait être immédiatement pendu. En même temps, Frédéric passait en Sicile, réunissait à ses troupes les Sarrasins de cette île, et venait, à leur tête, ravager le comté de Bénévent et toutes les provinces soumises à la domination du Pape. Des députés se rendaient, par son ordre, dans toutes les cours de l'Europe, pour protester contre la conduite de Grégoire IX, qu'il nommait l'*Antechrist*, et en appeler à un concile général. Afin d'ôter à son ennemi ce dernier prétexte, et se justifier aux yeux de l'univers des violences qu'on lui reprochait, le Pape indiqua lui-même un concile qui devait se tenir à Saint-Jean-de-Latran, l'an 1241. Tous les évêques de France, jaloux de maintenir, contre un tyran, l'indépendance de l'Eglise romaine, se rendirent à l'appel de Grégoire IX. Ils vinrent à Gênes, où la république leur fournit des vaisseaux pour se rendre par mer à Rome. Mais Frédéric avait tout intérêt à empêcher une assemblée, qui aurait mis au grand jour sa perfidie et sa mauvaise foi. Une flotte sicilienne surprit celle des Génois; les évêques français

furent arrêtés, remis à l'empereur et jetés en prison. Un cri d'indignation s'éleva de toute l'Europe, à la nouvelle de cet attentat. Saint Louis écrivit au tyran : « Nous exigeons la liberté » immédiate de tous les évêques captifs. Songez sérieusement » au parti que vous allez prendre; le royaume de France n'est » pas tellement affaibli qu'il puisse souffrir davantage vos coups » d'éperons. » Le saint roi qui parlait ainsi, avait signalé sa vigueur à Taillebourg et à Saintes, contre les Anglais. Frédéric eut peur; il remit, après deux ans de détention, les évêques en liberté. Mais Grégoire IX ne vit pas ce résultat. Il était mort de douleur, en apprenant la conduite infâme de Frédéric II (20 avril 1241).

§ 3. Pontificat de Célestin IV (octobre 1241-novembre 1241).

14. La situation de l'Eglise était déplorable. Les cardinaux étaient dispersés, et deux d'entre eux étaient prisonniers de Frédéric. L'empereur semblait triompher de toutes parts; et pourtant, deux jours avant sa mort, dans une lettre adressée à tous les fidèles de la chrétienté, l'héroïque Grégoire IX avait dit : « Ne vous laissez point étourdir par les vicissitudes du présent; » ne soyez ni pusillanimes dans les revers, ni orgueilleux dans » la prospérité. Mettez votre confiance en Dieu et sachez attendre. » La barque de Pierre est souvent entraînée par les tempêtes, et » poussée sur les écueils; mais bientôt elle se relève au-dessus » des flots écumants et reprend sa course triomphale. » Une telle foi n'est jamais trompée. Malgré les obstacles qui s'opposaient à l'élection d'un souverain Pontife, le cardinal Geoffroi Castiglione fut élevé sur le siége de saint Pierre, sous le nom de Célestin IV. Mais il n'eut pas le temps d'être sacré; il mourut seize jours après son élection.

§ 4. Pontificat d'Innocent IV (24 juin 1243-7 décembre 1254).

15. La vacance du Saint-Siége n'avait point arrêté la guerre impie de Frédéric II. Pendant toute la durée du pontificat de Grégoire IX, l'empereur n'avait cessé de prendre à témoin le

ciel et la terre que le Pape seul était la cause de la discorde entre l'Eglise et l'Empire, que le Pape seul s'opposait à la paix. Grégoire IX et son successeur étaient morts, et les armements de Frédéric n'avaient pas cessé. La flotte sicilienne environnait Rome par terre et par mer, et n'en permettait point l'entrée aux cardinaux. Pendant près de deux ans, il se refusa à toutes les instances de la chrétienté. Ce ne fut qu'au mois de juin 1243, qu'il permit aux cardinaux de se réunir pour procéder à l'élection. Les suffrages se portèrent sur le cardinal Sinibaldo Fieschi, qui prit le nom d'Innocent IV. Le nouveau Pape avait eu occasion de connaître intimement Frédéric II, dans une légation en Allemagne, dont Grégoire IX l'avait chargé. Une étroite liaison s'était formée alors entre le légat et l'empereur. Son élection devait plaire à Frédéric. Cependant il n'en témoigna que de l'inquiétude. « Le Pape et le cardinal, dit-il, sont deux hommes » bien différents; je crains fort qu'au lieu d'un ami cardinal, » nous n'ayons un Pape ennemi : aucun Pape ne saurait être » Gibelin. » La suite des événements ne tarda point à justifier ces appréhensions. Mais la faute n'en peut être imputée qu'à l'obstination et à la violence de l'empereur. Cependant les premières relations firent concevoir quelques espérances de paix. Frédéric envoya à Rome une ambassade chargée d'opérer sa réconciliation avec le Saint-Siége. Le 31 mars 1244, les députés impériaux jurèrent solennellement, au nom de leur maître, qu'il était prêt à donner satisfaction à l'Eglise pour toutes les injures qu'elle avait à lui reprocher; de lui rendre toutes les terres et tous les domaines usurpés; de mettre en liberté tous les évêques captifs et de veiller à l'indépendance des élections épiscopales. Innocent IV crut d'abord à la sincérité d'un pareil repentir. Il fut promptement désabusé. Frédéric II, revenu à sa première perfidie, protesta qu'il ne pouvait tenir le serment prêté par ses ambassadeurs : « Il était, disait-il, trop préjudiciable à » ses intérêts. » Afin d'agir plus efficacement sur l'esprit de l'empereur, Innocent IV voulut traiter personnellement avec lui, et vint le trouver à Citta di Castello. Frédéric songea aussitôt à s'emparer de la personne du Pontife, et donna les ordres nécessaires pour opérer son arrestation. Mais Innocent IV, prévenu

à temps, s'enfuit seul au milieu de la nuit, monté sur un cheval qui le conduisit à Civita-Vecchia d'une seule traite. De là, il s'embarqua pour Gênes, et peu de temps après il abordait sur les rivages de France, refuge ordinaire de la Papauté proscrite, et se fixait à Lyon (1244).

16. Le premier soin du Pontife fut de convoquer tous les évêques du monde catholique en un concile qui fut le treizième général et le premier de Lyon (1245). Cent quarante évêques y assistèrent avec les patriarches latins d'Orient, Baudoin II de Courtenay, empereur de Constantinople, Raymond VII, comte de Toulouse, et les députés de tous les princes chrétiens. L'empereur Frédéric II y fut cité, pour avoir à répondre de sa conduite envers l'Eglise romaine. Mais il ne comparut pas en personne. Il envoya une députation chargée de sa défense : elle avait pour chef Thadée de Suesse, conseiller impérial, d'une éloquence et d'une habileté rares, qui prit dans les actes du concile la qualité de *chevalier, docteur dans l'étude des lois*. Le procureur impérial s'acquitta de son rôle avec une duplicité que son maître n'aurait pas désavouée. « Frédéric II, disait-il, ne comprend » pas pourquoi le Pape a quitté l'Italie en fugitif. Quel danger » pouvait-il courir au milieu du camp de l'empereur, parmi des » troupes fidèles qui l'eussent défendu jusqu'à la mort? Mon » maître n'attend qu'une parole pour venir aux pieds du Pontife » lui offrir son épée et son bras. Il ne songe plus qu'à assurer » une paix solide, pour tourner enfin ses armes contre les Grecs » schismatiques d'Orient, contre les Musulmans de la Palestine » et contre les Tartares du Nord de l'Europe; pour montrer enfin » au monde que le sacerdoce et l'empire, étroitement unis, sont » invincibles. » En entendant ce magnifique langage, Innocent IV interrompit l'orateur : « Ce sont là de belles promesses, » dit-il, mais on me les a faites il y a un an et on les a déjà violées. » Les instructions de Thadée de Suesse lui permettaient toutes les exagérations oratoires qu'il lui conviendrait d'employer pour les besoins de sa cause. Mais il lui était positivement défendu d'accepter aucune des bases de réconciliation discutées, l'année précédente, dans les conférences d'Italie. Frédéric II prétendait gagner du temps et donner le change à l'opinion pu-

blique; il ne songeait pas sérieusement à la paix. Néanmoins, les Pères du concile voulurent tenter un dernier effort, et lui accordèrent un délai de quinze jours pour faire valoir ses moyens de justification, ou pour proposer des conditions de paix acceptables. Thadée de Suesse lui écrivit, en le suppliant de prévenir, par sa soumission, la sentence qui serait infailliblement portée. Frédéric II fut inflexible. Le temps de la justice était venu. Innocent IV parut au milieu du concile, tenant à la main un cierge allumé. Tous les évêques en portaient un semblable. C'était le cérémonial ordinaire des excommunications solennelles. Thadée de Suesse, continuant jusqu'à la fin le rôle désespéré d'avocat impérial, dit à haute voix : « Au nom de Frédéric II, mon maître, » j'en appelle, de la sentence que vous allez prononcer, au Pape » futur et à un concile plus général. » On ne tint aucun compte d'une pareille protestation. Au milieu du silence imposant de l'auguste assemblée, le Pape lut le décret d'excommunication fulminé contre l'empereur d'Allemagne. « Après en avoir mûre» ment délibéré, dit-il, avec les cardinaux et les Pères du saint » concile, nous déclarons Frédéric II rejeté du sein de l'Eglise » catholique; nous absolvons pour toujours de leur serment tous » ceux qui lui ont juré fidélité; nous défendons, par l'autorité » apostolique, que personne lui obéisse désormais, comme em» pereur d'Allemagne, ou comme roi de Sicile; et nous voulons, » qu'à l'avenir, quiconque lui donnera aide et conseil, soit ex» communié par ce seul fait. Les électeurs auront à lui donner, » dans le plus bref délai, un successeur à l'empire. Quant au » royaume de Sicile, nous y pourvoirons avec le conseil de nos » frères les cardinaux. » A ces paroles terribles, le Pape et tous les prélats renversèrent leurs flambeaux et éteignirent les lumières. Une émotion indicible se répandit parmi la foule qui encombrait la cathédrale; Thadée de Suesse, dans son effroi et dans sa stupeur, s'écria . « Le coup est porté : ce jour est vrai» ment le jour de la colère. » Quelques auteurs modernes, distinguant ici deux sentences, l'une d'excommunication et l'autre de déposition, ont prétendu que la déposition fut prononcée en présence du concile, mais non avec son approbation. Or, il est clair, par la formule même de l'acte, qu'il n'y eut point de dis-

tinction dans l'esprit des Pères, et qu'ils approuvèrent l'acte tout entier. D'ailleurs, leur silence serait déjà une approbation tacite, d'autant plus que le Pape dit qu'il en a délibéré avec eux. Aussi les auteurs contemporains l'entendent de la sorte, et disent, en termes exprès, que la sentence fut portée avec l'approbation du concile. Frédéric était à Turin quand il apprit cette nouvelle. Transporté de colère : « Ce Pape, dit-il, m'a déposé dans son » concile et m'a ôté ma couronne ! Qu'on apporte mes cassettes. » On les lui présenta. « Voyez, dit-il, si mes couronnes sont per- » dues ! » Et il en mit une sur sa tête. « Non ! non ! reprit-il avec » des yeux étincelants et d'une voix terrible : ni Pape, ni con- » cile, ne me l'ôteront sans répandre des flots de sang. Un moine » aura l'insolence de m'arracher la dignité impériale, à moi qui » n'ai point d'égal parmi les princes ! » Il passa en Sicile, appela de nouveau les Sarrasins à son secours, et mit l'Italie à feu et à sang. Mais le doigt de Dieu s'était retiré de lui. L'Europe chrétienne le regardait comme un fléau. La ligue lombarde, le parti des Guelfes, animés d'une ardeur et d'un courage invincibles, lui apprennent qu'il n'est pas « bon à l'homme mortel de com- » battre contre Dieu. » Son armée est honteusement chassée et mise en déroute sous les murs de Parme. La cruauté de Frédéric redoublait avec ses revers. Il fit crever les yeux à Pierre des Vignes, son chancelier, et jusque-là son confident intime, et le livra ensuite aux Pisans, ses plus mortels ennemis. Pierre des Vignes prévint les tortures qu'on lui préparait en se cassant la tête contre la colonne à laquelle il était attaché. Le roi Henri, fils aîné de Frédéric, est emprisonné, par l'ordre de son père, et meurt dans un cachot. La justice divine passait sur tous les complices du tyran. Thadée de Suesse expirait au milieu d'une déroute après avoir eu les deux mains coupées dans le combat. Entius, ce fils du crime, que Frédéric II avait voulu faire roi de Sardaigne, mourut, dans une cage de fer, après vingt-cinq ans de captivité. Ezzelin, le féroce, qui avait rempli de meurtres et de ruines Vérone, Vicence, Padoue et Brescia, acheva sa vie atroce par les tortures de la faim au fond d'un cachot. Frédéric lui-même mourut enfin, étouffé, disent quelques historiens, par un autre de ses fils naturels, Manfred ou Manfroi, auquel il

avait donné la principauté de Tarente (1) (1250). Comme si la vengeance divine se fût étendue à toutes les générations de cette race maudite, Conrad, fils légitime de Frédéric II, mourait à l'âge de vingt-six ans, empoisonné par l'infâme Mainfroi. Ce dernier fut tué dans une bataille; Conradin, dernier rejeton légitime de la maison de Hohenstaufen, expirera sur un échafaud à l'âge de dix-sept ans. Avec lui s'éteindra l'empire politiquement anti-chrétien d'Allemagne, qui prétendait asservir l'Eglise et établir sa domination sur l'univers. Un empire plus humain lui succédera dans la personne de Rodolphe de Habsbourg dont la postérité règne encore.

17. Cependant le concile de Lyon s'était occupé de procurer des secours à l'empire latin de Constantinople, presque mourant; et il avait pris des mesures pour entreprendre une nouvelle croisade, dans le double but de délivrer la Terre-Sainte et de sauver l'Europe elle-même de l'invasion des Tartares. Ces Tartares ou Mongols avaient conquis la Perse et une partie de la Chine, sous leur roi Gengiskan, dont l'existence, l'élévation et les fureurs coûtèrent à l'espèce humaine cinq à six millions d'individus, et dont, à sa mort (1237), le territoire s'étendait de Tauris à Pékin dans un espace de plus de quinze cents lieues. Ses fils achevèrent la conquête de la Chine et se jetèrent sur la Russie, la Pologne et la Hongrie, qu'ils pillèrent et rendirent tributaires. La barbarie menaça encore une fois l'Occident. Ces immenses évolutions d'hommes armés avaient tout bouleversé en Orient. Les Choresmiens, peuples féroces et inconnus, fuyant devant l'armée conquérante, pénétrèrent jusqu'en Palestine; ils prirent Jérusalem, profanèrent tous les saints lieux, et firent de cette contrée un vaste désert. Le besoin d'une croisade était donc urgent. Innocent IV la proclama à Lyon. A sa voix, toutes les nations chrétiennes du Nord de l'Europe se forment en armées et viennent présenter la bataille aux Mongols dans la

(1) Suivant les uns, Frédéric II mourut de mort naturelle; suivant les autres, il fut étouffé par Mainfroi. Les premiers affirment que, à son lit de mort, il fut réconcilié avec l'Eglise, et reçut l'absolution des mains de l'archevêque de Palerme. Les autres prétendent, au contraire, qu'il mourut excommunié et donnant tous les signes du désespoir.

plaine de Wolfstadt, non loin de Leignitz. Ce fut un de ces combats de géants qui rappelaient, par le nombre des soldats et la fureur sauvage qui les animait, les invasions d'Attila et d'Abdérame. Malheureusement les chrétiens furent vaincus, et c'en était fait peut-être de l'Occident, si la mort d'Oktaï, chef de ces hordes barbares, n'eût rappelé les Mongols en Asie (1243).

18. Une circonstance particulière vint en aide aux instances d'Innocent IV et détermina la septième croisade. En 1244 saint Louis fut atteint, à Pontoise, d'une maladie violente qui le conduisit, en peu de jours, aux portes du tombeau. Toutes les églises de France retentirent de prières et de vœux. Cependant le mal empirait. Un jour on crut le roi mort, lorsqu'on le vit soudain se réveiller comme d'un profond sommeil, et sa première parole fut de demander la croix. La reine Blanche, sa mère, les seigneurs de la cour, les prélats eux-mêmes, essayèrent de le détourner de ce projet. Il leur apprit qu'au plus fort de la crise qui avait failli l'enlever, il avait promis à Dieu, s'il lui rendait la santé, d'aller combattre ses ennemis en Palestine. Dès qu'il fut convalescent il convoqua, dans une assemblée, la reine sa mère, l'évêque de Paris et les principaux conseillers de la couronne. « Vous croyez, leur dit-il, que je n'avais pas le libre » exercice de mes facultés quand j'ai fait le vœu d'aller en Terre-» Sainte. Voilà ma croix que j'arrache de mes épaules; je vous » la rends. » En disant ces mots il remit, en effet, la croix aux mains de l'évêque de Paris, que ce changement inespéré comblait de joie. « Maintenant, reprit le roi, vous ne pouvez nier » que j'aie l'esprit calme et présent. Rendez-moi donc cette » croix. Celui qui connaît toutes choses sait que je ne prendrai » aucune nourriture jusqu'à ce que j'aie été marqué de nouveau » de ce signe sacré. — C'est la volonté de Dieu, s'écrièrent tous » les assistants; ne nous opposons pas davantage à ses desseins. » Dès lors, saint Louis ne songea plus qu'à l'accomplissement de son vœu. En 1248 il vint à Saint-Denis recevoir l'oriflamme des mains d'Eudes de Châteauroux, légat du Pape. La reine Marguerite, son épouse, les comtes d'Artois et d'Anjou, ses frères, le légat lui-même, un grand nombre de seigneurs et d'évêques, l'accompagnaient dans son expédition. Il laissait la régence à

Blanche de Castille, sa mère, dont la France avait longtemps apprécié l'administration sage et prudente. En passant à Lyon, il reçut la bénédiction pontificale des mains d'Innocent IV, auquel il dit en s'éloignant : « La France a tout à craindre, en mon » absence, des entreprises de Henri III, roi d'Angleterre, et de » Frédéric II d'Allemagne. Je vous laisse le soin de la défendre. » Le monarque s'embarqua à Aigues-Mortes, et de là fit voile pour l'île de Chypre, rendez-vous général des croisés. On y concerta le plan d'attaque. Depuis 1229, époque de la sixième croisade, conduite par Frédéric II, Jérusalem, prise et reprise par divers princes Ayoubites, et plus récemment par les Choresmiens, était restée définitivement au pouvoir de Malek-Saleh, sultan d'Egypte, qui s'était aussi rendu maître de Damas. On discuta la question de savoir s'il était plus opportun d'entrer d'abord en Palestine et de se diriger sur la Ville sainte, ou s'il valait mieux attaquer le sultan, au cœur même de ses Etats, pour le forcer à rendre Jérusalem. Jean de Brienne, lors de la cinquième croisade, s'était arrêté à ce dernier parti, qui prévalut encore dans le conseil de saint Louis. Ce fut un malheur. L'Egypte offrait des difficultés presque insurmontables dans la disposition particulière de son sol, tantôt inondé par le débordement du Nil, tantôt brûlé par les ardeurs dévorantes de l'été. L'armée des croisés, mal approvisionnée, devait y rencontrer toutes les horreurs de la famine, jointes à celles de la peste, qui règne presque perpétuellement dans ces climats marécageux. Le 4 juin 1249 la flotte chrétienne parut à la vue des bouches du Nil. Une innombrable armée de Sarrasins couvrait toute la côte, présentant une épaisse forêt de lances et d'épées. Le roi n'attendit pas que son navire eût gagné le rivage : il se jeta dans la mer l'épée à la main. Ses gens le suivirent. Les Mamelucks, commandés par l'émir Fakhr-Eddin, cédèrent à la valeur des Français. La forte place de Damiette, abandonnée par les fuyards, ouvrit sur-le-champ ses portes aux vainqueurs; mais le débordement du Nil les força de s'y renfermer sans poursuivre le cours de leurs conquêtes. Dans l'intervalle, Alphonse, comte de Poitiers, troisième frère de saint Louis, vint débarquer avec de nouveaux renforts. « Qui veut tuer le serpent doit lui écraser la tête, » s'était écrié,

dans le conseil, l'impétueux Robert, comte d'Artois. On suivit son avis, et l'on résolut d'aller attaquer le sultan au Caire, sa capitale. Cette démarche éloignait encore l'armée du véritable but de son expédition. Les croisés remontèrent le Nil. Les infidèles avaient réuni toutes leurs forces sur la rive opposée du profond canal d'Aschmoum; mais on surprit le passage à un gué qui n'était pas gardé, et l'on tomba sur le camp des Sarrasins, qui fut emporté à la pointe de l'épée. La victoire était complète si le comte d'Artois avait su régler sa bravoure sur la prudence. A la vue des ennemis en déroute, le fougueux guerrier oublie la défense que le roi lui a faite de trop s'avancer; il entraîne la cavalerie sur ses pas, poursuit les Egyptiens jusqu'à Massoure, dont les portes étaient ouvertes, surprend Fakhr-Eddin, l'immole et répand partout la terreur avec la mort. Cependant Bibars-el-Bondockar, chef des Mamelucks, s'est aperçu du petit nombre de Français qui le poursuivent. Il ranime le courage de sa troupe et se jette sur les compagnons de l'imprudent Robert. Les habitants se joignent aux soldats, tout concourt à sa perte. La plupart de ses gens se font tuer en combattant autour de leur chef; lui-même, après s'être défendu plusieurs heures, accablé par le nombre, épuisé de forces et tout couvert de blessures, expire sur un monceau d'infidèles qu'il avait tués de sa propre main. Le comte de Salisbury, le comte de Coucy, plus de 600 chevaliers du Temple et de l'Hôpital périrent dans cette affreuse boucherie (1250). Cependant saint Louis avait passé le gué. Son armée fut attaquée par des troupes supérieures en nombre. Pendant tout le jour on combattit sans ordre et corps à corps A la nuit les Français se trouvèrent maîtres du camp des Sarrasins. Mais quelle victoire! L'élite de la chevalerie avait péri; l'armée était sans vivres, dans un pays coupé par un grand fleuve et par des canaux sans nombre, au milieu d'une multitude immense d'ennemis, qui semblaient se renouveler à mesure qu'on les détruisait. On apprit au saint roi la mort de son frère: « Dieu » nous châtie, répondit-il; que son nom soit béni; » et, en parlant ainsi, des larmes inondaient son visage. Cependant les Sarrasins, maîtres de la campagne, coupaient toute communication entre le camp et Damiette. La famine fut bientôt affreuse. Pour

comble de malheur, les cadavres, amoncelés dans les eaux du Nil, amenèrent la peste dans l'armée. Il fallut songer à une retraite que l'épuisement et la diminution des troupes rendaient presque impossible. Cependant la sagesse et le courage de saint Louis, qui suppléaient à tout, auraient peut-être réussi à l'effectuer; mais la charité héroïque qu'il avait déployée, en soignant les pestiférés de ses propres mains, lui fut fatale. Attaqué lui-même de la maladie, il se vit bientôt dans un état désespéré. Les Sarrasins profitèrent de ce moment pour investir les croisés d'une ceinture infranchissable. L'armée tout entière fut faite prisonnière; le roi, les comtes de Poitiers et d'Anjou, l'espoir de la France, l'honneur de la chrétienté, la gloire de l'Occident, étaient au pouvoir des Sarrasins. Quand on apprit cette nouvelle à Damiette, la reine Marguerite, qui y était restée, venait de mettre au monde un fils. Elle lui donna le nom de Tristan, « parce que, dit Joinville, il était né en tristesse et pauvreté. » Saint Louis ne se montra pas moins grand dans les fers que sur le trône. Les Musulmans, qui le gardaient, ne pouvaient se lasser d'admirer sa patience, son égalité d'âme et son inébranlable fermeté. « Nous te regardions comme notre captif et notre esclave, » lui disaient-ils, et tu nous traites, dans les chaînes, comme » si nous étions nous-mêmes tes prisonniers. » Le sultan d'Egypte, Almohadan, plein de respect pour cette grande et sainte infortune, avait envoyé au roi des médecins qui le guérirent. Quelques jours après, le sultan lui fit proposer de rendre Damiette, et de donner, pour sa rançon, un million de besans d'or (1). « Allez dire à votre maître, répondit-il aux envoyés, » qu'un roi de France ne se rachète pas à prix d'argent. Je donnerai cette somme pour mes sujets, et Damiette pour ma personne. » On lui proposa, pour garantie du traité, une formule de serment qui lui parut contraire à ses principes religieux. Il refusa constamment de la souscrire, malgré les menaces terribles des infidèles. « Faites de moi ce que vous voudrez, leur dit-il,

(1) Le *besant*, ou plutôt *byzantin*, monnaie grecque d'origine, valait environ dix sous d'argent, ou demi-livre tournois. Un million de besants valait donc cinq cent mille livres tournois.

» mon corps vous appartient; mais mon âme est à Dieu. » Le sultan se contenta de la simple signature de Louis, et on allait exécuter les clauses du traité, lorsqu'un événement tragique vint interrompre la négociation. Almohadan périt, victime de la jalousie des Mamelucks (1250), sous les yeux mêmes des prisonniers français. Ceux-ci se crurent tous perdus. Les meurtriers se présentèrent au roi de France, et l'un d'eux lui dit : « Que » me donneras-tu pour t'avoir délivré de ton ennemi ? » Le saint roi, sans répondre un seul mot, détourna la tête avec horreur. Ce silence majestueux imposa tellement à ces féroces soldats, que, dans un mouvement d'admiration pour tant de vertus, ils lui proposèrent, dit-on, la couronne. Les émirs rebelles ratifièrent les conventions arrêtées avec le sultan. Le roi et ses barons furent remis en liberté. Saint Louis ne songeait point encore à repasser en France; il se rendit en Palestine, où il demeura encore quatre ans, malgré les instances de la reine Blanche qui le rappelait dans son royaume. Condamné à l'inaction par le traité qu'il venait de conclure, il se borna à faire réparer les fortifications de Ptolémaïs, de Sidon, de Jaffa, de Césarée; interposa sa médiation entre les princes chrétiens des Etats musulmans, et établit des relations d'amitié avec le *Vieux de la Montagne* (1) et le Kan des Mongols. La mort de la reine Blanche força enfin saint Louis de quitter la Palestine. Il retrouva son royaume dans la situation la plus florissante. Un seul incident était venu troubler la régence de sa mère.

19. Le saint roi s'était rendu cher au peuple par ses bienfaits et ses vertus. La nouvelle de ses revers avait excité, vers cette époque, un soulèvement en sa faveur. De toutes parts on répétait qu'il était de l'honneur national de voler à sa délivrance, de le venger de ses ennemis, et de le ramener triomphant dans ses Etats. Ce furent des bergers qui se mirent les premiers en mouvement; de là le nom de *Pastoureaux*, donné à ceux qui prirent part à cette insurrection presque universelle. Bientôt les voleurs,

(1) On sait que le *Vieux de la Montagne* était le chef d'une bande d'assassins, qui exécutaient, avec un dévouement fanatique, tous les meurtres qui leur étaient commandés.

les bannis, les aventuriers en vinrent grossir les bandes, qui se livrèrent, dès lors, à toutes sortes de crimes. La reine Blanche avait d'abord encouragé les Pastoureaux, en faveur du sentiment qui leur servait de mobile; mais, à la nouvelle de leurs brigandages, elle prit les mesures les plus sévères contre eux, et peu de temps suffit pour détruire cette troupe de vagabonds.

20. Au moment où saint Louis rentrait en France, Innocent IV venait de la quitter pour retourner en Italie, dont le chemin lui avait été enfin ouvert par la mort de Frédéric II. L'énergie et la vigilance du souverain Pontife ne s'étaient point affaiblies avec l'âge. Il avait excommunié Jacques I[er], roi d'Aragon, surnommé le Conquérant, qui, dans un accès de fureur, avait fait couper la langue à Bérenger, évêque de Girone. Dans la lettre qu'il lui écrivait à cette occasion, Innocent IV lui disait : « Votre cruauté » est inexcusable, car Bérenger était innocent. Mais, en supposant même qu'il fût coupable, il ne vous était point permis de » vous venger vous-même; il fallait en demander justice au successeur de saint Pierre, qui est son maître et son juge. » Jacques I[er] se soumit à la pénitence qui lui fut imposée et reçut l'absolution de son crime. Dans le même temps, le Pape reçut, de la part des évêques et des seigneurs de Portugal, des plaintes motivées contre les exactions et la tyrannie du roi Sanche II Innocent IV excommunia ce prince, mit le royaume en interdit et conféra la régence du Portugal à Alphonse, frère du roi et son héritier présomptif. Sanche II se retira à Tolède où il mourut, abandonné de tous ses sujets, dans un exil sans gloire. Des faits de cette nature viennent assez évidemment à l'appui du système historique sur le pouvoir temporel des Papes au moyen âge, que nous avons exposé plus haut. Nous n'avons pas besoin d'insister davantage. Cependant le Pape renouvelait les efforts tentés mille fois pour opérer la réunion définitive des deux Eglises grecque et latine; mais sa correspondance à ce sujet avec Théodore Lascaris fut encore infructueuse. Dans le même temps il encourageait la fondation de la Sorbonne, que le docteur Robert Sorbon, chapelain de saint Louis, venait d'établir à Paris avec les libéralités du pieux monarque. Ce collége fut fondé en faveur des pauvres étudiants en théologie qui manquaient des ressources

nécessaires pour subvenir aux frais de leur éducation. L'Université de France commençait, par rivalité de corps, sa lutte célèbre contre les Dominicains et les Frères mineurs, dont les chaires de théologie, occupées alors par des docteurs illustres, attiraient des disciples de tous les points de l'Europe. Innocent IV défendit énergiquement les saints religieux contre leurs ennemis. Au milieu de ces occupations diverses qui absorbaient son infatigable activité, le Pape prenait des mesures énergiques contre les entreprises sacriléges du jeune roi de Sicile, Conrad, fils de Frédéric II, et contre les incursions à main armée de Mainfroi, son tuteur. La mort vint le surprendre avant l'issue des complications et des incidents nouveaux qui terminèrent son pontificat (7 décembre 1254). Innocent IV joignait, au talent de l'administrateur et à la fermeté d'un grand Pape, les connaissances les plus étendues et les plus variées. Il a illustré son règne par la publication de l'*Apparatus ad decretales*, qui l'a fait surnommer *le Père du droit canonique.*

21. L'esprit de foi, de zèle et de sainteté qui a fait du XIIIe siècle l'époque la plus glorieuse de l'histoire de l'Eglise, produisait alors, au sein de la chrétienté, des prodiges de vertu. Sainte Elisabeth de Hongrie, duchesse de Thuringe, dont un noble écrivain a reproduit avec tant de bonheur et de grâce, aux yeux de notre génération émerveillée, la touchante histoire, faisait alors l'admiration de l'Allemagne. En Angleterre, saint Richard, évêque de Chichester; en France, l'illustre religieux saint Thibault de Montmorency, digne héritier d'un sang fertile en héros; en Espagne, saint Raymond Nonnat, donnaient l'exemple des vertus épiscopales et érémitiques. En Italie, au milieu des guerres sanglantes entre les Guelfes et les Gibelins, saint Antoine de Padoue et le frère Jean de Vicence, enfants de saint Dominique, parcouraient les villes et les campagnes comme deux anges de paix. Ils prêchaient la concorde à des auditoires de 30,000 hommes. Leur vive éloquence et leur brûlante charité réconciliaient les inimitiés les plus invétérées, faisaient taire toutes les haines et rappelaient au monde la seule vraie et sainte fraternité, celle de l'Evangile. Dans le même temps, saint Pierre de Vérone mourait martyr sous le fer des factieux égarés. L'Eglise, comme

aux jours de sa naissance, parlait encore au monde par l'éloquence de ses apôtres et le sang de ses martyrs.

§ 5. Pontificat d'Alexandre IV (25 décembre 1254-25 mai 1261).

22. Le cardinal Rainold, de la famille des Conti, fut élu Pape le 25 décembre 1254, et prit le nom d'Alexandre IV. Son premier soin fut d'arrêter les progrès de Mainfroi, dont les troupes ravageaient les Etats pontificaux limitrophes de la Sicile. Ce prince venait de chasser de l'Apulie, le légat apostolique, envoyé dans ce pays avec la mission de maintenir les droits du Saint-Siége, et de tuer d'un coup de poignard, sous les yeux du nouveau Pape, Burel, comte d'Anglone, pour le punir de son dévouement à l'Eglise romaine. Alexandre IV cita le meurtrier à comparaître devant son tribunal, afin d'y répondre de sa conduite. Les historiens hostiles à la Papauté ont dénaturé les faits qui se rapportent à cette période. Suivant leur système habituel, ils accusent encore ici les souverains Pontifes d'empiètement et d'usurpation sur les droits légitimes des souverains. Or, l'empiètement et l'usurpation étaient précisément du côté de Mainfroi et de son pupille Conrad. La Sicile était un fief de l'Eglise romaine, les Papes en avaient été reconnus suzerains par tous les traités précédents; ils en avaient exercé jusque-là les droits sans conteste. En montant sur la chaire de saint Pierre, chaque nouveau Pontife prêtait le serment de défendre, au péril même de sa vie, tous les priviléges de l'Eglise romaine. Ceux qui les blâment d'avoir été fidèles à leurs promesses, aimeraient-ils donc mieux les voir parjures? Au nom de son neveu, Mainfroi avait positivement refusé de recevoir l'investiture du royaume de Sicile des mains du Pape; il s'était mis en hostilité ouverte contre son suzerain, dont il égorgeait les serviteurs, et dont il faisait ravager les domaines par ses soldats. Au point de vue du système féodal, et même, disons-le, au point de vue de toute justice et de toute législation, les Papes avaient non-seulement le droit, mais le devoir de se défendre contre un vassal rebelle. C'est ce que fit Alexandre IV. Mainfroi répondit à la sommation pontificale que les droits de Conrad, son frère, étaient au-dessus des

prétentions du Pape et qu'il saurait les faire respecter par les armes. Alexandre IV, pour punir cette insolence, excommunia Mainfroi et Conrad et déclara la couronne de Sicile vacante. Il envoya en Angleterre l'évêque de Bologne, qui sacra, par son ordre, roi de Sicile et d'Apulie, le prince Edmond, second fils de Henri III. Mais le nouveau titulaire, retenu dans sa patrie par les discordes intestines qui mettaient en péril le royaume de son père, ne put venir prendre possession des Etats qu'on lui offrait en Italie.

23. Mainfroi continua donc ses hostilités contre le Saint-Siége. La mort de Conrad, arrivée sur ces entrefaites et généralement attribuée à un crime nouveau de Mainfroi, plaça sur la tête de ce dernier la couronne de Sicile (1258). Conrad n'avait que vingt-six ans; il laissait un fils de cinq ans, Conradin, dernier rejeton légitime de la famille des Hohenstaufen, qui était alors élevé en Allemagne et qui ne pouvait s'opposer à l'usurpation de son oncle. Les difficultés se multipliaient de toutes parts, autour du souverain Pontife. Les électeurs du Saint-Empire, divisés sur le choix du successeur de Frédéric II au trône de Germanie, avaient partagé leurs suffrages (1257) entre Richard, comte de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, et Alphonse X, surnommé *le Sage,* roi de Castille. Richard, comte de Cornouailles, vint se faire couronner solennellement à Aix-la-Chapelle. Alphonse X ne jugea point à propos de quitter son royaume pour s'exposer directement aux dangers d'une lutte incertaine. Cependant il conservait toutes ses prétentions et comptait de nombreux partisans en Allemagne. Les deux rivaux envoyèrent simultanément des ambassadeurs à Rome, mais Alexandre IV différa de se prononcer pour ne pas troubler davantage la paix de l'Eglise. Les Romains, toujours rebelles et impatients du joug, poursuivaient avec plus d'ardeur que jamais leurs projets séditieux d'indépendance et de liberté. Ils voulaient se constituer comme les Génois, les Pisans et les Vénitiens, en une république fédérative. Les doctrines d'Arnaud de Brescia, survivant à leur auteur, exaltaient toutes les imaginations; et l'émeute était en quelque sorte permanente au milieu de la Ville éternelle. Les conseils perfides et l'or de Mainfroi, entretenaient tous les ferments de haine et attisaient

le feu de la discorde. Alexandre IV se vit contraint d'abandonner sa capitale, pour dérober sa personne sacrée aux violences des séditieux, et venir chercher le calme et la tranquillité à Viterbe (1257-1258).

24. Les agitations de l'Italie ne faisaient point oublier au souverain Pontife les devoirs du gouvernement général de l'Eglise. Il travaillait, par ses légats, à rétablir l'harmonie et la concorde entre les princes chrétiens du Nord de l'Europe. En 1257, il réconciliait par une alliance le roi de Suède, Wlademar, et le roi de Danemarck, Christophe. Jacques Pantaléon (1), légat apostolique dans la Prusse et la Poméranie, publiait dans la forteresse de Chritsbourg la charte constitutionnelle de la Prusse, pays récemment enlevé aux païens par les armes des chevaliers de l'ordre Teutonique. Le but d'Alexandre IV, en resserrant entre les nations septentrionales de l'Europe les nœuds de la fraternité chrétienne, était d'opposer une digue à l'inondation des Tartares qui menaçaient toujours la Hongrie et la Pologne, ces deux portes de l'Occident. En 1260, il adressa aux chrétientés du Nord une circulaire fameuse, dans laquelle il organisait une véritable croisade contre l'ennemi commun, et déterminait le nombre de troupes et les contributions que chaque Etat devait fournir dans le cas d'une prochaine expédition. C'est ainsi que la Papauté comprenait le rôle protecteur que lui avaient assigné la confiance des peuples et le droit public au moyen âge; c'est ainsi qu'elle se montrait la première sur la brèche, partout où il fallait défendre la civilisation européenne contre les attaques de la barbarie.

25. En 1255, à la demande formelle de saint Louis, le Pape établit le tribunal de l'Inquisition dans toute l'étendue du royaume de France. « Cette inquisition générale, dit Fleury, » est remarquable, surtout étant instituée à la prière du roi saint » Louis. » Une pareille mesure, que Fleury s'expliquait difficilement, nous semble parfaitement explicable, si l'on veut se reporter aux principes que nous avons exposes plus haut. Un roi

(1) Le même qui succédera à Alexandre IV au souverain pontificat, sous le nom d'Urbain IV.

tel que saint Louis devait, plus que tout autre, protéger, dans ses Etats, la foi catholique dont il faisait, dans sa vie privée, le mobile de toute sa conduite. Les erreurs manichéennes des Albigeois continuaient de menacer l'ordre public, malgré la répression sévère de la dernière croisade, entreprise contre elles, et malgré la réunion des comtés de Provence et de Toulouse entre les mains d'Alphonse, frère du roi, définitivement opérée en 1249, à la mort de Raymond VII, dernier comte de Toulouse (1). Les Juifs étaient l'objet des plus odieuses imputations; et, il faut le dire, les tribunaux ordinaires n'avaient eu que trop souvent à constater la vérité de crimes horribles et de meurtres épouvantables, commis par eux dans des réunions mystérieuses. Les croisades, qui avaient rendu un instant Jérusalem aux chrétiens, n'avaient fait qu'aigrir les Juifs, qui voyaient dans ce résultat une nouvelle profanation de la cité sainte. La voix publique leur reprochait de donner la mort, au milieu des tortures, à tous les enfants chrétiens qui tombaient en leur pouvoir. Ces crimes, positivement autorisés par le Talmud, plusieurs fois constatés par des enquêtes judiciaires, l'avarice notoire et les exactions usuraires des fils d'Israël, l'horreur naturelle, en ces siècles de foi, pour une race déicide, avaient souvent entraîné les populations à des représailles sanglantes, en France, en Allemagne, en Italie et en Angleterre. Philippe-Auguste avait, en montant sur le trône, chassé les Juifs de toute l'étendue de ses Etats. Innocent IV avait fait condamner le Talmud par Eudes de Châteauroux, son légat en France (1248). Tous les exemplaires saisis avaient été livrés aux flammes. Malgré ces rigueurs, et peut-être à cause d'elles, les Juifs n'en avaient pas moins continué à braver l'exécration publique dont ils étaient l'objet. L'inquisition que saint Louis, de concert avec Innocent IV, établissait dans son royaume, avait pour but principal de maintenir contre eux la pureté et l'intégrité de la foi chrétienne. L'office d'inquisiteurs,

(1) Raymond VII, *le Jeune*, avait marié Jeanne, sa fille unique, à Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis (1237). Par ce mariage, le comté de Toulouse passa, à la mort de Raymond VII, dans la maison de France, et fut définitivement réuni à la couronne, en 1271, après la mort d'Alphonse et de sa femme, qui ne laissaient pas d'enfants.

pour toute l'étendue de la monarchie française, fut confié au provincial des frères prêcheurs, et au gardien des frères mineurs de Paris. Du reste, cette institution ne subsista pas longtemps en France, et elle n'y eut jamais une organisation compacte. Le soin de réprimer les hérésies, en tant qu'elles troublaient l'ordre public, fut confié par le pouvoir civil aux parlements : ce qui donna lieu à cette étrange anomalie de magistrats séculiers portant des décisions en matière religieuse, et prétendant connaître des causes purement spirituelles, comme s'ils eussent été des Pères de l'Église, formant le concile permanent des Gaules.

26. Les privilèges accordés par les souverains Pontifes aux ordres mendiants, l'estime et l'affection dont saint Louis les honorait et qui faisait dire à ce pieux monarque : « Si je pouvais » me diviser en deux parts, j'en donnerais une aux frères prê- » cheurs et l'autre aux frères mineurs, » avaient multiplié le nombre des ennemis des enfants de saint Dominique et de saint François. L'Université de Paris, jalouse de leur supériorité dans toutes les branches des connaissances humaines, leur livrait une guerre acharnée. Un docteur de l'Université, Amaury de Chartres, novateur téméraire, dont le système panthéiste, par une analogie assez singulière, semble le précurseur des erreurs plus modernes, que nous avons vues enseignées par les docteurs de nos jours, avait été solennellement condamné au concile de Latran. Les religieux dominicains et franciscains avaient été ses plus vigoureux adversaires. L'Université crut se venger en portant un décret, qui interdit de confier les chaires de théologie ou de philosophie à aucun membre des ordres mendiants. C'était opprimer ses rivaux, ce n'était pas les vaincre. Alexandre IV cassa l'arrêt de l'Université, et rétablit les religieux dans tous leurs droits antérieurs. Sa lettre était d'ailleurs pleine des éloges les plus flatteurs pour ceux qu'elle frappait. « L'école de Paris, » disait le pape, est comme l'arbre de vie dans le Paradis ter- » restre, ou comme la lampe allumée dans la maison du Sei- » gneur. » La querelle se renouvela bientôt à l'occasion d'un livre du docteur Guillaume de Saint-Amour, intitulé : *Des périls des derniers temps, et de l'évangile éternel des Franciscains.*

C'était une diatribe violente contre les religieux. L'*Evangile éternel* dont il est ici question, et que Guillaume de Saint-Amour attribuait sans preuve aux Franciscains, était l'œuvre d'un visionnaire, qui prétendait que le règne de l'Evangile de Jésus-Christ devait finir en 1260, pour être remplacé par une doctrine nouvelle qu'il appelait l'*Evangile éternel*. Alexandre IV condamna le pamphlet de Guillaume de Saint-Amour, et le fit brûler en sa présence, par les cardinaux assemblés.

27. La haine de l'Université, nous l'avons dit, était surtout entretenue par l'envie, le plus bas comme le plus implacable des sentiments. Jamais, en effet, dans aucun siècle, les ordres religieux ne présentèrent à la fois une pareille réunion de grands hommes et de saints. La théologie était entrée dans une nouvelle voie à la suite de l'introduction en Europe des ouvrages d'Aristote. La scolastique emprunta à ce philosophe sa méthode si claire, si vigoureuse, si logique et si précise. Les Franciscains Roger Bacon, Alexandre de Halès, Duns Scot et saint Bonaventure; les Dominicains Vincent de Beauvais, Albert-le-Grand et saint Thomas d'Aquin, imprimèrent une direction énergique à la science de cette époque. Leurs noms, admirés de leurs contemporains, ont traversé les âges, entourés de la double auréole de la sainteté et du génie. L'Université ne manquait point, sans doute, d'hommes éloquents et érudits; mais aucun ne pouvait lutter contre ces géants de la scolastique. Le franciscain anglais Roger Bacon (1214-1294), surnommé *Doctor mirabilis*, substitua le premier la philosophie expérimentale à la méthode purement spéculative. Les résultats qu'il obtint paraîtraient incroyables, même avec les ressources dont dispose la science moderne. Ses contemporains attribuèrent sa science et ses merveilleuses découvertes à un pouvoir surnaturel. Ses principaux ouvrages sont : l'*Opus majus*, qu'il adressa au pape Clément IV, son protecteur et son ami. Il en fit deux refontes successives, sous les noms d'*Opus minus* et d'*Opus tertium*. Ces deux derniers sont restés manuscrits. — *Epistola de secretis operibus naturæ et artis et de nullitate magiæ*. — *Speculum alchimicum*. — On attribue à Roger Bacon l'invention de la poudre à canon, celle des verres grossissants, du télescope, de la pompe à air et

d'une substance combustible, analogue au phosphore; on trouve du moins, dans ses écrits, des passages où ces diverses inventions sont assez exactement décrites. — Un autre Anglais, franciscain, Alexandre de Halès, élève de l'Université d'Oxford, vint étudier à Paris la théologie en même temps que le droit canon et mérita bientôt, par sa logique serrée et précise, les surnoms de *Doctor irrefragabilis* et de *Fons vitæ*. On disait de lui qu'il devait à la sainte Vierge toute sa science; et que, désespérant un jour de triompher des difficultés de l'étude, la Reine des anges, qu'il avait invoquée, lui avait ouvert les trésors du génie. Malgré les nombreux obstacles que l'Université de France multipliait sous ses pas, Alexandre de Halès obtint une chaire de théologie à Paris. Le premier, il commenta le livre des Sentences de Pierre Lombard. Ses travaux sur la Métaphysique d'Aristote et l'Ecriture sainte, sont restés comme des monuments de sa profonde érudition et de son infatigable activité (1245). — Jean Duns Scot, originaire du Northumberland, avait étudié, suivant Trithemius, sous Alexandre de Halès. Il professa, à Paris et à Cologne, avec la plus grande distinction, et fut surnommé le *Docteur subtil* (*Doctor subtilis*). Les Franciscains opposèrent son autorité à celle de saint Thomas d'Aquin. S'il lui est inférieur sous le rapport du génie, il l'égale quelquefois par la puissance de sa dialectique; mais la subtilité de son esprit, jointe à l'obscurité de son langage, rend la lecture de ses ouvrages très difficile. Avec Duns Scot, commença la lutte des Thomistes et des Scotistes. Toute l'école, attentive à leurs débats, se partagea entre eux; il fut impossible d'appartenir à l'un ou à l'autre des deux ordres, dominicain ou franciscain, sans embrasser, par le fait, ou le Thomisme ou le Scotisme. En philosophie, Duns Scot admettait le réalisme, et disait que les *universaux*, seuls êtres réels, forment les individus par l'intervention d'un principe particulier, qu'il nommait principe d'*individuation*, ou *hæccéité*. En théologie, saint Thomas et les Dominicains soutenaient les principes rigoureux de saint Augustin, sur la grâce et les dogmes qui s'y rattachent; tandis que Scot et les Franciscains adoptaient des opinions moins sévères. Enfin, les Dominicains niaient l'immaculée conception de la sainte Vierge,

que leurs adversaires défendaient avec ardeur. Cette rivalité eut quelques avantages, en excitant des discussions sérieuses et approfondies sur plusieurs points de doctrine, et en empêchant les opinions trop exclusives, quoique trop souvent la discussion dégénérât en aigreur. — Né à Bagnaréa, en Toscane, Jean Fidanza, surnommé Bonaventure, général des Franciscains, professa la théologie à Paris et reçut le titre de *Docteur séraphique* (*Doctor seraphicus*). Son âme n'était pas moins angélique que son génie, et son maître, Alexandre de Halès, disait souvent de lui : *Verus Israelita, in quo Adam non peccasse videtur.* Ce qui domine dans les écrits de saint Bonaventure, c'est la direction pratique; néanmoins, ils allient l'élément mystique à la méthode spéculative, comme le prouve l'ouvrage si remarquable sur le rapport des sciences avec la théologie, intitulé : *Reductio artium liberalium ad theologiam.* De ses deux manuels (*Centiloquium* et *Breviloquium*), Gerson estimait surtout le dernier. C'est une exposition serrée et complète de la Dogmatique, dont le célèbre chancelier recommandait la lecture aux jeunes théologiens, comme spécialement propre à échauffer leur cœur et à éclairer leur intelligence. Les œuvres du Docteur séraphique ne forment pas moins de six volumes in-folio. A ces occupations scientifiques, saint Bonaventure sut joindre une grande activité pour le bien général de l'Eglise. Le pape Grégoire X employa ses lumières dans les circonstances les plus graves et le nomma cardinal, malgré son humble résistance. On sait que le légat, chargé de lui remettre les insignes de sa dignité, trouva le Docteur séraphique occupé aux plus viles fonctions, sous les ordres du frère cuisinier. Saint Bonaventure mourut à Lyon (1274), pendant la durée du quatorzième concile général, au milieu de ses travaux inachevés et dans la force de l'âge. Le deuil universel de tous les membres du concile fut le plus bel éloge qui honora cette tombe illustre. Grégoire X, les patriarches de Constantinople et d'Antioche, marchaient à la tête du cortége funèbre, et versaient des larmes sur la tombe du saint. On le canonisa en 1482. — Cependant les Dominicains comptaient dans leurs rangs des docteurs non moins illustres. Vers l'an 1228, dans l'abbaye de Royaumont, saint Louis discernait un religieux que

les moines, ses frères, avaient surnommé le *Dévoreur de livres* (*librorum helluo*). C'était frère Vincent de Beauvais, que le roi nomma bientôt son bibliothécaire, et qu'il chargea de recueillir les livres les plus rares et les plus précieux. L'ouvrage de Vincent de Beauvais, intitulé : *Speculum historiale, naturale, morale,* est une véritable encyclopédie, où toutes les connaissances du temps ont été résumées. On est frappé d'admiration, à la vue d'un pareil monument élevé à la science d'une époque, par un simple moine, qui n'avait pas, comme de nos jours, les ressources de l'imprimerie, ni d'une collaboration intelligente, pour mener à bonne fin cette œuvre gigantesque. Vincent de Beauvais songeait à compléter son ouvrage par une quatrième partie, qui eût été appelée : *Speculum doctrinale;* mais la mort vint le prévenir : il s'endormit en paix, l'an 1264, laissant au monde le souvenir d'une science presque sans égale et de vertus qui lui firent donner le titre de bienheureux, par quelques-uns de ses contemporains. — Un autre enfant de saint Dominique, Albert, surnommé le Grand, de la famille des comtes de Vollstœdt, successivement professeur de théologie à Paris et à Cologne, provincial des Dominicains, et, enfin, évêque de Ratisbonne, avait étudié à la célèbre Université de Padoue. L'étendue de ses connaissances en fit la merveille de son siècle. Ses œuvres sur la philosophie, la théologie, le droit, l'Ecriture sainte, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, ne forment pas moins de vingt-un volumes in-folio. Albert-le-Grand, et c'est là son plus beau titre de gloire, fut le maître de saint Thomas d'Aquin. Il avait remarqué le génie, la pénétration singulière, le jugement solide et le savoir profond de ce jeune homme, que ses condisciples appelaient, en raillant, le *Bœuf muet,* à cause de sa taciturnité. « Un jour, les mugissements du Bœuf muet, disait-il, seront » entendus de tout l'univers. » — Saint Thomas d'Aquin, surnommé le *Docteur angélique* (*Doctor angelicus*), devait, en effet, instruire toutes les générations et mériter les titres de *Docteur universel,* d'*Ange de l'école,* que la reconnaissance des théologiens lui a décernés. La *Somme* de saint Thomas est l'œuvre la plus étonnante du génie humain. Par malheur, ce monument de la science théologique n'est point achevé. Saint Thomas le divisa

en trois parties. La première, après un aperçu général sur la méthode à suivre dans les études théologiques, traite de Dieu, de la Trinité, de la création de l'homme dans les quatre parties de son être : l'âme, l'intelligence, la volonté et le corps. La seconde partie se subdivise en deux sections, auxquelles on a donné le nom de *Prima secundæ* et *Secunda secundæ*. La première section contient les articles sur les fins dernières de l'homme, la béatitude suprême, les actes humains, les vertus et les vices, le péché et ses espèces. La seconde section de la seconde partie a plus d'étendue, et a toujours été plus particulièrement estimée. Elle comprend les articles sur la foi, l'espérance et la charité, la grâce, les divers dons spirituels, la vie active, contemplative et religieuse. La troisième partie consiste principalement en un traité sur Jésus-Christ et un traité incomplet des sacrements. Les écrits de saint Thomas, mais particulièrement sa *Somme*, n'ont cessé d'être, dans l'Eglise de Dieu, un objet d'admiration universelle. Jean XXII disait « que le Docteur angé» lique avait fait autant de miracles qu'il avait écrit d'articles. » — « Sans vouloir offenser les autres, disait le cardinal Tolet, » saint Thomas tout seul me tient lieu de tout. » — Un hérésiarque du XVI[e] siècle s'écriait, en blasphémant : « Otez Thomas » et je détruirai l'Eglise ! » Le roi saint Louis entretenait, avec saint Thomas d'Aquin, une touchante intimité. Il l'admettait souvent à sa table. Le Docteur angélique n'était pas moins pieux que savant : sa prière était une extase. Dominique de Caserte, son disciple, le vit un jour agenouillé au pied du crucifix, dans un ravissement extraordinaire. Il entendit une voix miraculeuse qui disait : « Vous avez bien écrit de moi, Thomas ; quelle ré» compense demandez-vous? » Le saint répondit : « Aucune » autre que vous, Seigneur! » Saint Thomas d'Aquin mourut au monastère de Fossanova, près de Frosinone, au moment où il se rendait, par ordre du Pape, au quatorzième concile général (1227-1274).

28. Pendant que cette génération de docteurs illustrait l'Eglise, le pape Alexandre IV avait terminé son pontificat (25 mai 1261). Cette même année vit la chute de l'empire latin de Constantinople, fondé un demi siècle auparavant, lors de la quatrième

croisade. Les efforts de Baudoin II de Courtenay furent impuissants à conjurer ce désastre. Michel Paléologue, de la famille des Comnène, s'empara de Constantinople à main armée, et Baudoin II, détrôné, se retira en Italie, où il mourut, en 1273, après avoir épuisé tous les moyens de reconstituer son empire écroulé.

§ 6. **Pontificat d'Urbain IV** (29 août 1261-2 octobre 1264).

29. A la mort d'Alexandre IV, Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem, le même qui, en qualité de légat apostolique, avait promulgué la nouvelle constitution de la Prusse, se trouvait à Viterbe, où les besoins particuliers de son église l'avaient appelé. Jacques Pantaléon était né à Troyes, d'un père que Bury appelle : *Sutor veteramentarius*. Dieu voulait le tirer de la condition la plus obscure pour l'élever au sommet des dignités de la terre. Devenu Pape, il fit élever sur l'emplacement de l'échoppe de son père, dans sa ville natale, une église dédiée à saint Urbain, dont le chœur est un des plus beaux monuments de l'architecture gothique. C'était avouer noblement, et illustrer, en quelque sorte, la bassesse de son origine. Urbain IV continua la lutte déjà engagée, sous le règne de ses prédécesseurs, contre le roi de Sicile, Mainfroi. Ce dernier, pour assurer davantage son pouvoir, venait de cimenter une alliance avec Jacques II, roi d'Aragon, dont le fils aîné épousa la princesse Constance de Sicile. « Je m'étonne, écrivit le Pape à Jacques II, que vous » vous laissiez surprendre aux artifices de Mainfroi. Ses crimes » vous doivent être connus. Vous savez comment, au mépris des » traités solennels et de la foi jurée, il déclara la guerre à notre » prédécesseur, Innocent IV, de bienheureuse mémoire, et fit » cruellement assassiner Burel, comte d'Anglone, sous les yeux » mêmes du souverain Pontife. A la mort de Conrad, son frère, » il s'est ligué avec les Sarrasins pour dépouiller le jeune Conradin, son neveu, et se mettre ainsi, avec l'appui des infidèles, » en possession d'un royaume usurpé. Depuis, il ne cesse de » piller les églises de ses Etats; et, malgré l'excommunication » qui pèse sur lui, il contraint, par la violence, les évêques à

» célébrer, en sa présence, les saints mystères. Il a fait mourir, » dans les plus affreux supplices, les seigneurs siciliens attachés à » la foi catholique, et a condamné leurs familles au bannisse- » ment. Malgré tant de crimes, l'Eglise, comme une mère tendre » et miséricordieuse, lui aurait ouvert ses bras s'il eût témoigné » un sincère repentir. Nous lui avons transmis des propositions » de paix qu'il a rejetées avec mépris. Dans un tel état de choses, » nous ne croyons pas qu'il vous soit convenable de contracter » une alliance avec un ennemi de l'Eglise, pour laquelle vous » vous êtes toujours montré vous-même un fils dévoué et un dé- » fenseur fidèle (1262). »

30. Le noble langage du souverain Pontife ne fut pas écouté. Jacques II passa outre et conclut l'alliance projetée avec le tyran. Urbain IV n'hésita plus. Il déclara le trône de Sicile vacant, et l'offrit à saint Louis qui le refusa. Le Pape en fit alors la proposition à Charles, comte d'Anjou et de Provence, frère du roi de France, qui entama à ce sujet des négociations sérieuses.

31. Cependant depuis la mort de Frédéric II, c'est-à-dire depuis plus de douze ans, l'empire d'Allemagne était resté sans titulaire. Les deux prétendants, Richard, comte de Cornouailles, et Alphonse, roi de Castille, firent des démarches auprès du nouveau Pape, pour qu'il décidât la question par une sentence définitive. Un troisième parti, qui voulait porter le jeune Conradin au trône, venait de se former en Allemagne. Les circonstances étaient graves et difficiles. Urbain IV fixa aux princes rivaux une époque déterminée pour se rendre en sa présence et entendre le jugement. Mais la mort prématurée d'Urbain IV, dont la sagesse, la modération et la fermeté apostoliques avaient fait concevoir les plus légitimes espérances, prévint la conclusion de cette affaire (2 octobre 1264). Urbain IV avait immortalisé son règne, si court, par une institution chère à tous les cœurs catholiques. Quelques mois avant sa mort il avait, dans une bulle solennelle, établi la fête du Saint-Sacrement; et, par son ordre, saint Thomas d'Aquin en avait composé l'admirable office.

§ 7. **Pontificat de Clément IV** (5 février 1265-29 novembre 1268).

32. Le cardinal Guido Fulcodi fut élu, pour succéder à Ur-

bain IV, par les cardinaux réunis à Viterbe, où la cour romaine était restée depuis Alexandre IV. Au moment de son élection, Guido Fulcodi revenait d'Angleterre, où il avait accompli une mission en qualité de légat. Il apprit en route la nouvelle de son exaltation. Pour échapper aux embûches de Mainfroi, il se déguisa en frère mendiant, et arriva ainsi à Pérouse, où les cardinaux vinrent se prosterner à ses pieds et procéder à la cérémonie du couronnement. Il prit le nom de Clément IV. Caractère ferme et énergique, désintéressement absolu qui allait, à l'égard de sa famille, jusqu'à la rigueur, vigilance et activité, abnégation complète de soi-même, les vertus du nouveau Pape rappelaient celles des Grégoire VII et des Innocent III. Le temps seul lui manqua pour faire de son pontificat un des plus illustres de l'histoire ecclésiastique. Par une bulle du 6 février 1265, il nomma solennellement roi de Sicile, Charles, comte d'Anjou et de Provence, à la condition, pour ce prince, de payer à la cour de Rome un tribut annuel de 8,000 onces d'or et d'une haquenée, et de recevoir son royaume en fief, *sans loi salique* : « Les » élections des églises seront entièrement libres, sans que jamais » le nouveau roi puisse exiger à cet égard aucune espèce de droit. » Toutes les lois de Frédéric II, de Conrad ou de Mainfroi, con» traires à la liberté ecclésiastique, seront révoquées; il n'y aura » point de régale pour les églises vacantes. » Charles accepta toutes ces conditions, et se rendit à Rome, où quatre cardinaux, délégués par le souverain Pontife, qui habitait Pérouse, le sacrèrent solennellement.

33. Le nouveau roi de Sicile était digne du choix de l'Eglise romaine. Aussi sage que brave, d'un coup d'œil prompt et sûr, vigilant dans le succès, ferme dans l'adversité, observateur fidèle de sa parole, laborieux au point de se refuser même le sommeil, Charles d'Anjou eût laissé à l'histoire un nom sans tache, si le meurtre juridique de Conradin n'était, depuis, venu flétrir sa mémoire, et s'il avait joint la modération qui conserve les Etats à la bravoure qui les fonde. Après son couronnement, il s'avança vers Naples, à la rencontre de Mainfroi, contre lequel Clément IV avait prêché une croisade. Le choc des deux armées eut lieu à Bénévent (1266). On prétend que Charles d'Anjou dut la vic-

toire à l'ordre qu'il donna aux siens de *frapper aux chevaux.* C'était agir contre les règles de la chevalerie alors en vigueur; et les écrivains contemporains, favorables à la cause de Mainfroi, n'ont pas manqué de blâmer cet acte comme une forfaiture. Quoi qu'il en soit, les troupes siciliennes furent bientôt en pleine déroute. Mainfroi, désespéré, vint chercher la mort au milieu des escadrons français, et tomba percé de mille coups. Naples, Messine, Manfredonia, l'Italie méridionale et la Sicile tout entière se soumirent au pouvoir du vainqueur. Charles d'Anjou régnait de fait et de droit. C'est encore là une couronne donnée par le Saint-Siége. Aux yeux des ennemis de la Papauté, c'est encore là un empiètement flagrant des souverains Pontifes sur les droits des seigneurs temporels; à nos yeux, de tels empiètements nous sembleraient complétement impossibles, si la législation et le droit public de cette époque n'eussent investi les Papes d'une juridiction suprême et incontestée. La défaite et la mort de Mainfroi n'avaient pas anéanti les espérances du jeune Conradin, petit-fils de Frédéric II, et dernier héritier de sa race. Peu satisfait du titre nominal de roi de Jérusalem, que Clément III lui avait laissé, ce prince, âgé de quinze ans à peine, voulait être roi effectif de Sicile. L'administration violente de Charles d'Anjou ne tarda pas à déplaire à ses nouveaux sujets. « Il lança par » tout le pays, dit un auteur contemporain, une nuée de gens » avides, qui, fondant comme des sauterelles, mangèrent le fruit, » l'arbre, et presque la terre. » Le souverain Pontife en fit de sévères remontrances au conquérant. Les plaintes retentissaient dans toute l'Italie et jusqu'au delà des Alpes. Tout le parti gibelin de Naples, de Toscane, Pise surtout, imploraient le secours du jeune Conradin. La mère de cet enfant le retint longtemps, inquiète de le voir, si jeune encore, rentrer dans cette Italie où toute sa famille avait trouvé un tombeau. Mais il sentait brûler dans ses veines l'ardente témérité de Frédéric II, son aïeul. Il s'arracha aux embrassements maternels. Son jeune ami, Frédéric d'Autriche, s'associa à sa fortune; et tous deux passèrent les Alpes à la tête d'une troupe brillante et nombreuse de chevaliers. Outre les gibelins d'Italie, des nobles Espagnols, réfugiés à Rome, vinrent se ranger sous les drapeaux de Conradin. L'ar-

mée de Charles d'Anjou les attendait sur la rive opposée du Tagliacozzo. Les troupes allemandes passèrent hardiment le fleuve et dispersèrent tout ce qu'elles trouvèrent devant elles. Conradin put croire à un succès définitif. Ce n'était qu'une ruse de guerre à la faveur de laquelle Charles d'Anjou avait trompé l'inexpérience d'un enfant. Le gros de l'armée sicilienne s'était formé en ordre de bataille, à une certaine distance du fleuve; il vint tomber sur les troupes allemandes qu'il mit en déroute. Les Espagnols seuls se rallièrent et furent écrasés. Conradin et Frédéric d'Autriche furent faits prisonniers. Charles d'Anjou obéit à un sentiment de vengeance indigne de lui : il remit les deux captifs à un tribunal de guerre. Un seul juge prononça la condamnation; les autres se turent ou protestèrent contre les formes de la procédure. Le malheureux Conradin fut décapité, avec son inséparable ami Frédéric d'Autriche. « Oh! ma mère, s'écria-t-» il du haut de l'échafaud, quelles dures nouvelles on va vous » apporter de moi! » Puis il jeta son gant dans la foule et livra sa tête au bourreau. Ce gant, ramassé par un serviteur fidèle, fut porté à la sœur de Conradin et à son beau-frère, le roi d'Aragon, dont nous verrons plus tard la vengeance (1268). Avec Conradin s'éteignait la famille des Hohenstaufen, *vipereum semen Frederici secundi*, comme parle un historien du temps.

34. Le pape Clément IV et les cardinaux blâmèrent énergiquement la conduite de Charles d'Anjou en cette circonstance. Le prince français avait oublié que la clémence, cette grande vertu des rois, est souvent la nécessité d'une politique habile. De cruels événements le forcèrent plus tard à s'en repentir. Clément IV ne les vit pas. Il mourut un mois après l'exécution de Conradin (29 novembre 1268). En 1266 il avait publié un décret pontifical dans lequel il décide que la disposition de tous les bénéfices appartient au Pape, de sorte qu'il a non-seulement le droit de les conférer tous lorsqu'ils sont vacants, mais encore celui de les assurer à qui bon lui semble avant même qu'ils viennent à vaquer. C'est ce qu'on appela, plus tard, *réserves expectatives*. Les historiens et les canonistes français rattachent ordinairement à cette bulle de Clément IV l'édit fameux de saint

Louis, connu sous le nom de *pragmatique sanction* (1268). Cette ordonnance renferme les cinq articles suivants : « 1° Les églises, » les prélats, les collecteurs ordinaires de bénéfices, jouiront » pleinement de leurs droits et conserveront chacun leur juri- » diction. 2° Les églises cathédrales et autres auront la liberté » entière de procéder aux élections suivant les formes canoni- » ques. 3° Nous voulons que la simonie, ce crime si pernicieux » à l'Eglise, soit entièrement banni de notre royaume. 4° Les » promotions, collations, provisions et dispositions des préla- » tures, dignités et autres bénéfices ecclésiastiques, quels qu'ils » soient, se feront suivant les règles du droit commun, des con- » ciles et des Pères. 5° Nous renouvelons et approuvons les li- » bertés, franchises, prérogatives et priviléges, accordés par les » rois nos prédécesseurs et par nous, aux églises, monastères et » autres lieux de piété, aussi bien qu'aux personnes ecclésiasti- » ques. » Tel est le texte de la *pragmatique sanction*, conservé dans les plus anciens manuscrits. Mais aux cinq articles que nous venons de rapporter, quelques exemplaires, plus récents, en ajoutent un autre ainsi conçu : « 6° Nous ne voulons aucune- » ment qu'on lève ou qu'on recueille les impôts et les charges » que la cour de Rome a imposés, ou pourrait imposer aux » églises de notre royaume, si ce n'est pour une cause urgente, » et de notre plein et libre consentement. » L'authenticité de ce sixième article a soulevé les plus vives discussions parmi les critiques. Tous les auteurs gallicans se sont prononcés pour l'affirmative; mais ici ils nous semblent trop directement intéressés pour ne point paraître suspects. Le P. Thomassin, Roncaglia et les autres critiques italiens ont démontré, par des raisons que nous croyons péremptoires, que le sixième article, faussement attribué à saint Louis, était une addition récente et faite par une main étrangère. Quoi qu'il en soit de l'opinion qu'on embrasse à ce sujet, la controverse ne saurait présenter, de nos jours, aucun intérêt. Même en admettant l'authenticité très équivoque du sixième article, nous nous demandons quel si grand avantage pourraient en retirer les ennemis de la Papauté et les adversaires de l'infaillibilité dogmatique du souverain Pontife. La levée d'un tribut ou d'un impôt est un droit de suzeraineté; les Papes n'ont

jamais prétendu être suzerains du royaume de France. Qu'y a-t-il donc de plus naturel que saint Louis, en sa qualité de chef temporel, déclare qu'aucun impôt ne pourra être élevé dans son royaume sans son consentement? Y avait-il là matière à tant et à de si longs débats? — Le nom de saint Louis a été mêlé d'une manière plus directe encore à ce qu'on est convenu de nommer les *libertés de l'Eglise gallicane*. Mais la prétention de rattacher le souvenir du saint roi à l'origine de ces fameuses libertés, repose sur un pur sophisme. En 1229, après la soumission de Raymond VII, comte de Toulouse, saint Louis fit publier, dans tous les Etats du Languedoc, l'édit suivant: « Dès les premières » années de notre règne, nous avons toujours cherché la gloire » de Dieu et l'exaltation de la sainte Eglise, notre mère. Cette » dernière a été longtemps, dans vos provinces, désolée par les » révoltés du peuple et des grands, et par des tribulations sans » nombre. En conséquence, nous ordonnons que, à l'avenir, les » églises et les ecclésiastiques du Languedoc jouissent, pleine- » ment et sans obstacle, des *libertés et immunités dont jouit le* » *reste de l'Eglise gallicane.* » Saint Louis prétendait par là délivrer les Églises du Midi de l'odieuse servitude où les avaient réduites les persécutions des Albigeois. C'est là le sens naturel et clair du décret. Les légistes français en voulant interpréter dans un autre sens le mot de *libertés de l'Eglise gallicane*, qu'on trouve ici employé pour la première fois, n'ont été que des sophistes et des traducteurs infidèles.

§ 8. Vacance du Saint-Siége (29 novembre 1268-1er septembre 1271).

35. Les cardinaux, réunis à Viterbe, ne purent s'accorder sur le choix d'un souverain Pontife après la mort de Clément IV. Le Saint-Siége vaqua près de trois ans. Cet intervalle fut marqué par la huitième et dernière croisade. Le sultan d'Egypte, Bibars-el-Bondockar, le vainqueur de Massoure, avait battu les chrétiens de Syrie dans un grand nombre de circonstances; il s'était emparé de Damas, de Tyr, de Césarée, d'Antioche et de Jaffa. Cependant saint Louis, depuis l'an 1254, n'avait cessé de porter la croix sur ses vêtements, comme pour montrer que son

pèlerinage n'était pas terminé. Il résolut de tenter une nouvelle croisade qui devait être plus déplorable et plus stérile encore que la première. Charles d'Anjou, son frère, roi de Sicile, et le prince Edouard d'Angleterre, fils aîné de Henri III, se croisèrent avec lui. Louis IX, après avoir pourvu, par le choix prudent et habile d'un conseil de régence, à la sûreté de ses états, partit d'Aigues-Mortes le 1er juillet 1270. La flótte fit voile vers Cagliari, rendez-vous général de l'armée expéditionnaire. On ne savait point encore par quelle partie de l'empire musulman on commencerait l'attaque, lorsque des ambassadeurs de Mohammed-Mostanser, roi de Tunis, se rendirent au camp des croisés. Ils déclarèrent à saint Louis que leur maître voulait se faire chrétien, et qu'il comptait sur la protection des croisés pour le protéger contre les fureurs de Bibars que cette conversion devait tourner contre lui. Le saint roi de France, n'écoutant que sa piété et ne soupçonnant pas la perfidie du prince musulman, se détermina à faire voile pour l'Afrique. L'armée française débarqua sur les ruines de Carthage; mais la conversion de Mostanser n'eut pas lieu et il fallut mettre le siége devant Tunis. L'infidèle se défendit avec opiniâtreté. Bientôt les chaleurs excessives, la mauvaise qualité des eaux et des vivres, plus malsains encore, remplirent le camp de fièvres malignes qui détruisirent près de la moitié de l'armée. Le premier baron chrétien, Mathieu III de Montmorency, succomba le 1er août. Les fils du roi, Philippe, Tristan, Pierre de France, le roi lui-même sont atteints. Le 7, la contagion frappa l'un des légats pontificaux, Raoul de Grosparmy. L'état de Philippe de France s'était amélioré, mais saint Louis sentait ses forces l'abandonner. Il soutint ce dernier combat avec toute la grandeur d'âme d'un héros chrétien. Toujours égal à lui-même, et toujours supérieur aux événements, il n'interrompit aucune des fonctions de la royauté; plus occupé des maux de ses soldats que des siens propres, tant qu'il put agir il veilla par lui-même à leur soulagement. Cependant on attendait l'arrivée de Charles d'Anjou, roi de Sicile. «Le 25 août, dit M. de Villeneuve-Trans, » le soleil faisait à peine étinceler la mer, quand on vit appa- » raître à l'horizon les bannières de la flotte sicilienne. Mais » Charles d'Anjou ne devait pas revoir son frère vivant. Les

» derniers moments du saint roi approchaient. A cette annonce, » le camp entier s'ébranle. Bannerets, hommes d'armes, blessés, » malades, tous accourent en tressaillant ; un des côtés de la tente » royale se relève, et Louis, soutenu par ses fidèles serviteurs, » apparaît, revêtu d'un long cilice, une croix entre ses mains » déjà livides, les yeux fixés vers un lit de cendres jeté à la hâte » sur la terre desséchée. C'était la couche sur laquelle le pieux » roi avait voulu mourir. Isabelle d'Aragon, Amicie d'Artois, la » reine de Navarre, la comtesse de Poitiers étouffent leurs san- » glots ; leurs nobles époux, les fils du monarque expirant, » Pierre d'Alençon, les seigneurs, les aumôniers, les chapelains, » les ambassadeurs impériaux de Michel Paléologue, forment, à » genoux, un cercle autour du mourant dont jamais la majesté » ne brilla d'un éclat plus pur que sur ce trône de douleur, ayant » pour sceptre un crucifix, pour diadème l'auréole des martyrs, » pour dais le ciel de Carthage, pour cour plénière une armée » en pleurs, et pour royaume l'éternité. En proie aux plus hor- » ribles souffrances, aucune plainte, aucun regret, aucun mur- » mure ne sort de sa bouche. On l'entend seulement répéter » d'une voix éteinte : O mon Dieu, ayez pitié de ce peuple qui » m'a suivi sur ces rivages ! Ramenez-le en son pays afin qu'il » ne soit pas contraint de renier votre saint nom ! » Il donnait au prince Philippe, son fils et son successeur, d'admirables préceptes de gouvernement et de vertu. La mort se hâtait. On l'entendit s'écrier à plusieurs reprises : « Jérusalem ! Jérusalem ! » Enfin il expira en prononçant ces paroles du Psalmiste : « Sei- » gneur, j'entrerai dans votre maison, je vous adorerai dans » votre saint temple. » *Le roi est mort, vive le roi !* ce vieux cri de la monarchie fut arrêté par la douleur : les hérauts d'armes, les grands officiers de la couronne se turent et des gémissements seuls annoncèrent l'immense perte des croisés. La couronne de France passait ainsi, sur la terre étrangère, aux mains de Philippe III le Hardi. Robert, comte de Clermont, le plus jeune fils de saint Louis, venait d'épouser Béatrix de Bourgogne. C'est de lui que descendent les royales familles des Bourbons de France, d'Espagne et de Naples, dont l'histoire, les grandeurs et les infortunes se sont mêlées aux destinées de l'univers.

36. Cependant on poursuivit le siége de Tunis, et les Sarrasins, vaincus, demandèrent la paix. Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, et Charles d'Anjou, roi de Sicile, conclurent avec Mostanser une trève de dix ans, à des conditions favorables pour la religion. Ils ramenèrent ensuite leur armée en Europe. Le prince Edouard d'Angleterre n'avait point renoncé au projet de secourir les chrétiens de Jérusalem : il vint débarquer en Palestine avec ses troupes. Les chevaliers du Temple et de l'Hôpital se joignirent à lui et ils remportèrent ensemble quelques avantages sur les Infidèles; mais la mort de Henri III rappela le prince Edouard en Angleterre (1272). La huitième et dernière croisade était terminée. Tous les efforts tentés depuis par les Papes pour ranimer en Europe l'ardeur des guerres saintes, furent stériles, et les chrétiens de Palestine, abandonnés à leur propre faiblesse, succombèrent enfin sous la puissance des Mameluks. Ils perdirent successivement les villes et les forteresses qu'ils possédaient encore sur le littoral. Tortose, Laodicée, Tripoli, tombées entre les mains des Infidèles, sont saccagées et ruinées. Enfin, en 1291, le sultan Khalil-Archraf vient assiéger Saint-Jean-d'Acre à la tête de deux cent mille Sarrasins. Ce dernier asile des chrétiens succombe, et l'empire des Francs est anéanti dans l'Asie. Le reste des trois ordres de chevaliers se retira dans l'île de Chypre, qui formait alors un royaume latin indépendant.

37. Si l'on jugeait les croisades par ce triste résultat, on n'y verrait qu'une suite de malheureuses expéditions, de désastres et de guerres inutiles. Ainsi les ont jugées et les jugent encore des esprits superficiels ou étrangers à ces lois supérieures de la Providence, que la doctrine catholique peut seule nous révéler. Pour les apprécier à leur véritable point de vue, il faudrait montrer l'influence que ces expéditions lointaines et religieuses exercèrent sur les peuples, en domptant leur énergie encore barbare; sur les grands, en les forçant à la paix intérieure; sur toute l'Europe, en lui donnant l'unité politique par la fusion des populations, et par une communauté de vues et d'intérêts; enfin, sur le commerce et l'industrie, en établissant des communications fréquentes et régulières entre l'Orient et l'Occident. « Lorsque, » dans le moyen âge, dit M. de Maistre, nous allâmes en Asie,

» l'épée à la main, pour essayer de briser, sur son propre ter- » rain, ce redoutable croissant qui menaçait toutes les libertés » de l'Europe, les Français furent à la tête de cette mémorable » entreprise. Un simple particulier qui n'a légué à la postérité » que son nom de baptême, orné du modeste surnom de l'*Er-* » *mite*, aidé seulement de sa foi et de son invincible volonté, » souleva l'Europe, épouvanta l'Asie, brisa la féodalité, anoblit » les serfs, transporta le flambeau des sciences et changea l'Eu- » rope. » Tels sont les vrais points de vue sous lesquels il convient d'envisager les croisades pour reconnaître, en dehors des considérations purement chrétiennes, les immenses avantages que l'humanité et la civilisation en ont retirés.

§ 9. Pontificat de Grégoire X (1er septembre 1271-10 janvier 1276).

38. Philippe III le Hardi traversa l'Italie pour revenir en France. Il rapportait à Saint-Denis cinq cercueils contenant les ossements du roi, son père; du comte de Nevers, son frère; du roi de Navarre, son beau-frère; de Jeanne d'Aragon, sa femme, et de l'enfant auquel, en mourant, elle avait donné le jour. Jamais la nécropole des rois n'avait vu à la fois tant de dieul. En passant à Viterbe, Philippe-le-Hardi avait prié les cardinaux de terminer enfin l'élection pontificale, et de donner à l'Eglise un Pasteur suprême. Le 1er septembre 1271, les suffrages, si longtemps partagés, se réunirent, par l'influence de saint Bonaventure, sur l'archidiacre Théobald de Visconti, qui se trouvait alors, en qualité de légat apostolique, à la suite du prince Edouard, en Palestine. Le nouveau Pape reçut l'acte de son élection à Saint-Jean-d'Acre, le 27 octobre, et prit le nom de Grégoire X. Cette promotion fit espérer aux chrétiens de la Terre-Sainte des jours meilleurs. Dans un discours qu'il adressa au peuple de Ptolémaïs, avant de s'embarquer, le nouveau Pape s'écria avec le Psalmiste : « Si jamais je t'oublie, ô Jérusalem! » que ma main droite soit oubliée! Que ma langue s'attache à » mon palais, si je ne te garde pas en mon souvenir, si je ne » mets pas Jérusalem au commencement de toutes mes joies! » Pendant toute la durée de son pontificat, Grégoire X poursuivit,

en effet, le projet d'une nouvelle croisade. Mais ses efforts furent inutiles et échouèrent contre l'indifférence générale. Cette préoccupation absorba toute sa sollicitude, avec celle de la réunion définitive de l'Eglise grecque, réunion qui semblait se préparer de loin. L'empereur grec, Michel Paléologue, qui avait repris possession de Constantinople, redoutait singulièrement Charles d'Anjou, roi de Sicile, dont les armes s'étaient déjà tournées plus d'une fois sur les provinces illyriennes. Soit motif politique, pour engager le Pape à une intervention bienveillante, soit désir sincère de faire rentrer ses sujets dans la grande unité catholique, il travailla, avec la plus grande persévérance et malgré les nombreuses préventions des Grecs, à ramener les évêques de ses Etats à des pensées de conciliation. Le pieux et savant Veccus, bibliothécaire impérial, qui fut depuis élevé sur le siége de Constantinople, seconda, de tout son pouvoir, Michel Paléologue dans sa difficile entreprise. Des ambassadeurs furent envoyés à Grégoire X pour l'informer de ces favorables dispositions.

39. Afin de donner à la réconciliation un caractère plus solennel, et de prêcher la croisade sur un plus grand théâtre, le Pape convoqua, dans la ville de Lyon, le quatorzième concile général. « Nous aurions pu, dit-il dans sa circulaire aux princes et aux » évêques de la chrétienté, fixer le lieu de la réunion dans notre » ville de Rome; mais les princes de l'Occident auraient eu peine » à s'y rendre, et la Terre-Sainte n'eût pas trouvé autant de dé» fenseurs. C'est là le motif qui nous a fait choisir, au-dela des » monts, une ville connue pour sa fidélité et son dévouement au » Saint-Siége, et déjà célèbre par la tenue du treizième concile » œcuménique. » Cinq cents évêques, de toutes les parties du monde catholique, deux patriarches latins, Pantaléon de Constantinople et Opizon d'Antioche, Philippe-le-Hardi, roi de France, Jacques II, roi d'Aragon, les ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, de Sicile et des royaumes du nord de l'Europe, plus de mille abbés ayant rang de prélats, se rendirent à Lyon pour le concile, qui s'ouvrit le 2 mai 1274. Grégoire X, en présence de cette assemblée, la plus imposante et la plus auguste de l'univers, officia pontificalement; et dans un discours où il prit pour texte les paroles de l'Evangile : *Desiderio deside-*

ravi hoc pascha manducare vobiscum, il exposa les raisons pour lesquelles il avait réuni le concile : 1° la croisade; 2° la réunion des Grecs; 3° la réformation des mœurs. Suivant le vœu du souverain Pontife, on décréta d'abord qu'il serait accordé des secours considérables pour la Terre-Sainte. « Nous les avons vus » nous-mêmes, dit Grégoire, les malheurs de ces généreux pè- » lerins. Nous avons suivi, une à une, toutes leurs souffrances. » Leur courage est plus grand encore que leurs fatigues; leur » piété est au-dessus des revers. Comme les guerriers de Gode- » froi de Bouillon, ils sont les dignes enfants de la croix. Allons » donc, nous aussi, délivrer la Palestine. Il ne s'agit point de » fonder de nouveaux royaumes dans les provinces d'Asie, ou » d'aller attaquer les souverains infidèles de l'Afrique. Nous » marcherons à la conquête du saint sépulcre! » On répondit à l'ardeur de l'héroïque Pontife, en ordonnant des levées d'argent et des dîmes, au profit de la croisade, dans les divers Etats de la chrétienté. Mais ce n'était point de l'or, c'était des soldats qu'il demandait. Les soldats firent défaut; le temps des croisades était passé. Cependant, le 1er juillet, le Pape officia pontificalement, en présence des Grecs et de tout le concile. L'Epître et l'Evangile furent lus en grec et en latin. Le symbole de la foi fut également chanté dans les deux langues, et l'on répéta à trois reprises l'addition fameuse : *Qui a Patre Filioque procedit*. Saint Bonaventure fit un discours sur l'unité de l'Eglise catholique. Après la messe, on lut les lettres de Michel Paléologue et des évêques grecs, contenant une profession de foi entièrement orthodoxe. Le Pape y était appelé : Premier et souverain Pontife, Pape œcuménique, Père commun de tous les chrétiens. George Acropolite, ambassadeur impérial, représentant Michel Paléologue, prononça, au nom de son maître, le serment suivant : « J'abjure le schisme, pour mon maître et pour moi. Je » crois de cœur et je professe de bouche la foi catholique, ortho- » doxe et romaine; je promets de la suivre toujours, sans jamais » m'en écarter. Je reconnais la primauté de l'Eglise de Rome, » et l'obéissance qui lui est due; je confirme le tout par mon » serment, sur l'âme de l'empereur et la mienne. » Après cette déclaration solennelle, qui mettait fin au schisme de Photius et

de Michel Cérulaire, après deux siècles de luttes et de combats, Grégoire X se leva et entonna le *Te Deum*, en versant des larmes de joie. Ce fut la dernière session à laquelle saint Bonaventure ait pris part. Il mourut le 15 juillet 1274, et le Pape voulut officier lui-même à ses funérailles, pour honorer, par cette glorieuse exception aux usages pontificaux, le génie et la vertu que l'illustre mort avait réunis à un si haut degré. Il ne restait plus au concile qu'à régler les questions qui pouvaient intéresser la discipline générale de l'Eglise et la réformation des mœurs. Parmi tous les décrets portés dans ce but, sur la collation et la pluralité des bénéfices, les droits dits *de régale*, la liberté des élections ecclésiastiques, la régularité des clercs, nous en remarquons trois principaux. Le premier institue les conclaves, dans les formes qu'ils ont conservées jusqu'à nos jours. La longue vacance du Saint-Siége, après la mort de Clément IV, avait naturellement porté l'attention vers les moyens de prévenir le retour d'un pareil état de choses. Grégoire X ordonna donc qu'après la mort d'un souverain Pontife, les cardinaux se réuniraient dans un local convenable, où ils resteraient enfermés jusqu'à l'election du successeur. Cette constitution, lue au concile général, fut solennellement approuvée par les Pères. L'expérience en a démontré la sagesse. Comme toutes les réformes utiles, elle rencontra d'abord mille obstacles; mais, enfin, elle triompha de tous les mauvais vouloirs, et est devenue une règle fondamentale du gouvernement de l'Eglise. Un second décret condamnait la secte nouvelle des *Flagellants*, fanatiques religieux, qu'un rigorisme exagéré avait jetés dans l'hérésie. Effrayés des crimes qui se multipliaient de toutes parts et pénétrés d'une vive crainte des jugements de Dieu, les Flagellants s'armaient de fouets, et, nus jusqu'à la ceinture, se frappaient en poussant des gémissements et des sanglots. Cette secte, née à Pérouse, se répandit bientôt en Italie, en France et en Allemagne. Des processions de pénitents, au nombre de plusieurs milliers, parcouraient les rues qu'elles rougissaient de leur sang. Les Flagellants disaient que le *baptême d'eau* était inutile; que la flagellation seule, ou *baptême de sang*, était nécessaire au salut. Le concile de Lyon réprima leurs excès et leurs erreurs.

Par un troisième décret, il porta des règles très sévères pour s'opposer à la multiplication inconsidérée des ordres religieux. « Nous n'entendons point, disent les Pères, frapper, par cette » mesure, les frères prêcheurs ni les frères mineurs qui rendent » des services si éminents à l'Eglise. Nous autorisons de même » les Carmes, les Célestins et les Servites, dont l'autorisation est » antérieure à notre décret. »

40. En 1205, le bienheureux Albert, patriarche de Jérusalem, avait donné une règle aux ermites du Mont-Carmel, connus depuis sous le nom de Carmes. Deux chevaliers anglais, revenant de la Terre-Sainte, amenèrent avec eux quelques-uns de ces religieux en Angleterre, et leur construisirent, dans la forêt de Holme, au comté de Northumberland, et dans la forêt d'Aylesford, au comté de Kent, deux couvents célèbres, qui ont subsisté jusqu'à la réforme. Saint Simon Stock, élu général de l'ordre (1245), décida que la plus grande partie des frères quitteraient l'Asie et passeraient en Europe, pour se soustraire à l'oppression des Sarrasins. Les papes Honorius III et Grégoire IX approuvèrent solennellement les constitutions du nouvel institut, qui se répandit bientôt dans toutes les provinces du monde catholique. Saint Simon Stock établit, en l'honneur de la sainte Vierge, la confrérie du Scapulaire, pieuse institution, où des générations de fidèles n'ont cessé de s'enrôler sous les étendards de Marie. — L'ordre des *Servites* (*Servi B. M. V.*) avait été fondé en 1233, à Florence. par sept nobles patriciens de cette ville. Ils suivaient la règle de saint Augustin, et se donnaient pour but d'honorer plus spécialement la Mère de Dieu. Leur ordre avait déjà été approuvé par les Papes précédents, lorsque Grégoire X le confirma solennellement au concile de Lyon, où saint Philippe Béniti, leur supérieur général, assistait en personne. — Les Célestins, fondés à Sulmone (1250), par saint Pierre Morone, qui devint pape sous le nom de Célestin V, embrassèrent la règle de saint Benoît, mais en y ajoutant des observances d'une plus grande austérité. Pierre Morone vivait en reclus dans une cellule étroite, et qui n'avait d'autre ouverture qu'une petite fenêtre par laquelle on lui passait, chaque jour, un morceau de pain, si dur, qu'il était obligé de le casser avec un marteau. Il

portait un cilice de crin de cheval et une chaîne de fer autour de la ceinture. Il couchait sur la terre nue ou sur une planche avec une pierre pour chevet. Ayant appris que le concile général de Lyon devait supprimer les nouveaux ordres religieux, Pierre Morone quitta la montagne, où il faisait sa résidence habituelle, et se présenta devant Grégoire X, qui, plein d'admiration pour ses vertus, confirma l'autorisation déjà donnée à son institut par Urbain IV, en 1263.

41. Les travaux du quatorzième concile général étaient terminés. Avant de quitter la France, Grégoire X obtint de Philippe-le-Hardi la cession du comtat Venaissin au Saint-Siége. Cette province faisait partie du marquisat de Provence, que Raymond VII avait abandonné, en 1229, à Grégoire IX. Ce Pape avait depuis rendu le marquisat de Provence à Raymond pour le tenir en fief du Saint-Siége. Mais à la mort du comte, tous ses domaines avaient été réunis à la couronne. Grégoire X revendiqua le comtat Venaissin, en échange de ses droits de suzeraineté sur le reste des Etats qui avaient appartenu aux comtes de Toulouse. La cession de Philippe-le-Hardi devait avoir des conséquences de la plus haute portée, et amener, pendant un siècle, les Papes à Avignon.

42. Cependant le trône d'Allemagne, si longtemps disputé entre Richard d'Angleterre et Alphonse X, roi de Castille, venait, enfin, d'être donné à un prince qui devait le fixer dans sa famille et fonder une dynastie souveraine, dont les descendants règnent encore. L'année précédente (1273) le Pape, après avoir mûrement délibéré sur cette grave question, avait cassé l'élection d'Alphonse. Richard était mort quelques mois auparavant; il n'y avait donc pas à s'inquiéter de ses droits. Le motif qui détermina cette décision de Grégoire X, fut l'impopularité qui s'était attachée, dans toutes les provinces germaniques, au parti du roi de Castille. En conséquence, le souverain Pontife manda aux électeurs impériaux qu'ils eussent à procéder à un choix définitif. Dans la diète de Francfort (1er septembre 1273), ils décernèrent unanimement la couronne à Rodolphe, comte de Habsbourg, landgrave de la haute Alsace. Sa maison descendait, en ligne maternelle, de Charlemagne. Le nouveau roi avait

donné des preuves de sa haute vertu. On cite de lui ce trait de piété. Il rencontra un jour, au milieu des montagnes de la Suisse, un prêtre qui portait le saint viatique à un malade. Rodolphe descendit aussitôt de cheval, y fit monter le prêtre, et accompagna, à pied, le Roi du ciel dans la pauvre demeure qu'il allait visiter. Le prêtre voulut ensuite rendre au noble chevalier sa monture. « A Dieu ne plaise, répondit le prince, que je m'asseoie jamais sur un cheval qui a servi au Roi des rois! » et il le laissa au prêtre. Grégoire X approuva l'élection de Rodolphe de Habsbourg, avec lequel il eut une entrevue à Lausanne (1275). Le nouveau roi promit, par serment, de conserver tous les biens et les droits de l'Eglise romaine, et de la rétablir dans ceux qu'elle avait perdus. Il s'engagea, en même temps, à reconnaître Charles d'Anjou comme roi de Sicile, et à ne pas chercher à l'inquiéter dans ses possessions.

43. La paix que l'avénement de Rodolphe de Habsbourg assurait à l'Allemagne et à l'Italie, paraissait, aux yeux de Grégoire X, favorable à la réalisation de son grand projet de croisade. Il travaillait à rétablir la concorde et l'harmonie dans tous les Etats de la chrétienté, pour assurer le succès de la guerre sainte qu'il méditait. En Italie, les Guelfes et les Gibelins oubliaient leurs vieilles querelles pour s'unir à la voix du Pontife, par les liens d'une sainte et noble amitié. En Espagne, Grégoire X réveillait le zèle des princes chrétiens, par ses lettres et ses légats. Il s'élevait avec force contre la mollesse et les coupables voluptés de quelques-uns d'entre eux, dans l'espoir de s'en faire des auxiliaires pour la nouvelle croisade; mais le temps manqua à l'énergique volonté du saint Pontife, qui luttait presque seul contre l'indifférence de l'Europe entière. Grégoire X mourut à Arezzo, le 10 janvier 1276. « Son pontificat, dit un écrivain protestant, M. Sismonde de Sismondi, fut glorieux, et aurait laissé sans doute des traces plus profondes dans la mémoire des hommes, s'il avait duré plus longtemps. L'Italie fut presque entièrement pacifiée par son esprit impartial, après que la fureur des guerres civiles avait semblé détruire tout espoir de repos. L'interrègne de l'empire fut terminé par l'élection d'un prince qui se couvrit de gloire et qui fonda l'une des plus

» puissantes dynasties de l'Europe. Les Eglises grecque et latine furent réconciliées. Enfin, un concile œcuménique, présidé par ce Pape, s'occupa de lois utiles à la chrétienté, et dignes, à tous égards, d'une si auguste assemblée. » L'historien de l'Eglise ne saurait rien ajouter à un pareil éloge rendu par un protestant à un Pape.

§ 10. **Pontificat d'Innocent V** (21 janvier 1276-18 juin 1276).

44. Conformément au décret du quatorzième concile général, le conclave se tint dans les formes prescrites, et, dix jours après la mort de Grégoire X, lui donna pour successeur le cardinal Pierre de Tarentaise, qui prit le nom d'Innocent V. Rodolphe de Habsbourg se prépara à se rendre à Rome pour y recevoir la couronne impériale. Le nouveau Pape lui envoya des légats pour le prier de différer son voyage jusqu'à la conclusion d'un traité de paix définitif entre lui et Charles d'Anjou. Innocent V craignait que la présence d'un nouvel empereur ne rallumât la guerre, mal éteinte, des Guelfes et des Gibelins, et que Rodolphe, après son couronnement, ne fît revivre les prétentions de Frédéric II sur le royaume de Sicile. En même temps, Innocent V rétablissait la paix entre les Lucquois et les Pisans et s'appliquait à terminer les divisions qui ensanglantaient la ville naissante de Florence; mais quand l'Eglise commençait à concevoir encore de plus glorieuses espérances, le Pape mourut, le 18 juin 1276, après cinq mois de règne.

§ 11. **Pontificat d'Adrien V** (4 juillet 1276-18 août 1276)

45. Le cardinal Ottoboni Fieschi, élu Pape sous le nom d'Adrien V, eut encore un pontificat plus court. Il était déjà gravement malade lorsque les suffrages de ses collègues l'appelèrent à cette éminente dignité. Sa famille s'étant rendue près de lui pour le féliciter de sa promotion : « J'aimerais mieux, dit » Adrien V, que vous fussiez venu voir un cardinal bien portant qu'un Pape moribond. » Il n'eut que le temps de révoquer, par une précipitation funeste, la constitution de Grégoire X, relative à la tenue du conclave, et mourut le 18 août 1276.

§ 12. Pontificat de Jean XXI (13 septembre 1276-16 mai 1277).

46. La cour pontificale, durant ces rapides successions de Papes, était toujours à Viterbe. Rome, livrée plus que jamais à la fureur des factions Guelfe et Gibeline qui se disputaient le pouvoir, continuait à oublier ses souverains légitimes, et à épuiser ses forces dans d'interminables discordes. Deux familles, celle des Colonna et celle des Orsini, dont on prétendait faire remonter l'origine jusqu'aux temps de l'empire romain, luttaient d'influence et d'intrigues pour conquérir la prédominance. A la mort d'Adrien V, les cardinaux se fondant sur la bulle de révocation que ce Pape venait de publier, refusèrent de s'enfermer pour le conclave. Mais le peuple de Viterbe, craignant les dangers d'un interrègne, les força à se soumettre aux prescriptions du quatorzième concile général; et le 13 septembre 1276, le cardinal portugais, Pierre Julien, fut élu Pape, et prit le nom de Jean XXI. D'une vaste érudition et d'une piété qui répondait à sa science, le nouveau Pontife promettait à l'Eglise une administration ferme et éclairée. Il avait envoyé à Michel Paléologue des légats chargés d'aider ce prince dans les efforts qu'il faisait pour ramener, en Orient, tous les esprits à l'unité catholique, promulguée au concile de Lyon. Il fit passer aux chrétiens de la Terre-Sainte des secours en argent, pour les mettre en état de résister aux attaques du sultan d'Egypte. Enfin il venait de condamner les doctrines erronées de quelques membres de l'Université de Paris, qui introduisaient dans l'étude de la théologie les principes d'un faux rationalisme. Un funeste accident vint mettre fin à ses travaux et à sa vie. En visitant le palais pontifical qu'il faisait construire à Viterbe, un échafaudage s'écroula, et Jean XXI, grièvement blessé, succomba six jours après (16 mai 1277). Le seul reproche que l'histoire puisse faire à ce Pontife, c'est d'avoir sanctionné la révocation du décret des conclaves, portée par son prédécesseur Adrien V.

§ 13. Pontificat de Nicolas III (25 novembre 1277-22 août 1280).

47. Les cardinaux, forts de cette décision, ne voulurent point

se soumettre à la constitution de Grégoire X, et le Saint-Siége demeura vacant pendant plus de six mois. Enfin, le 25 novembre 1277, les suffrages se réunirent sur le cardinal Gaëtano des Ursins, qui prit le nom de Nicolas III. La situation de l'Orient attira tout d'abord l'attention du nouveau Pape. Charles d'Anjou, roi de Sicile, avait donné sa fille en mariage à Philippe de Courtenay, fils de Baudoin II, dernier empereur latin de Constantinople. Il ne cachait pas son intention de renverser Michel Paléologue, et de relever en faveur de Baudoin, un trône dont sa fille serait devenue l'héritière. La réunion des deux Eglises, ménagée par l'empereur grec au concile de Lyon, si elle n'était pas l'œuvre d'une foi sincère, était un coup d'habile politique. Elle ralliait à Michel Paléologue les sympathies du Saint-Siége, et lui ménageait un défenseur contre les tentatives du roi de Sicile. Mais le schisme grec était entré dans les mœurs des populations dégénérées de l'Orient. A leur retour du quatorzième concile général, les ambassadeurs impériaux furent accueillis par les imprécations du peuple et du clergé, qui les traitèrent d'hérétiques et d'apostats. Les signataires grecs du traité de réunion et de soumission au Saint-Siége n'étaient pas hommes à souffrir le martyre pour la foi jurée; ils foulèrent aux pieds tout ce qu'ils avaient fait à Lyon. Le patriarche de Constantinople, Veccus, qui avait rédigé de sa main le serment d'obéissance à Rome, n'hésita pas ensuite à publier un décret qui mettait au *nombre des compagnons de Judas, ceux qui abjureraient le schisme, et qui reconnaîtraient la suprématie de l'Eglise latine.* Charles d'Anjou profita de cette réaction pour continuer ses projets d'armement, et, en 1278, il renouvela tous ses préparatifs de guerre contre Paléologue. Nicolas III, dont il était vassal, comme roi de Sicile, l'arrêta dans sa belliqueuse entreprise. Charles, imposant silence à son désespoir, s'inclina devant les ordres formels du Pape, « et mordit de rage, au rapport d'un historien » contemporain, le sceptre d'ivoire qu'il tenait toujours à la » main. » Cependant le souverain Pontife envoyait à Constantinople des légats chargés de presser l'exécution du traité d'union. Michel Paléologue répondit à ces instances par des promesses magnifiques, qu'il n'était peut-être pas en son pouvoir de tenir,

quand même il l'eût voulu. En même temps il préparait contre Charles d'Anjou, une lâche et cruelle vengeance.

48. L'activité de Nicolas III se multipliait pour suffire à la fois à tous les besoins de l'Eglise. Il travaillait à rétablir la paix entre les rois de France et de Castille. Philippe-le-Hardi avait embrassé la cause des enfants de Lacerda, dépouillés, par leur oncle Sanche IV, du trône de Castille, dont ils étaient les légitimes héritiers. Les efforts du Pape furent couronnés de succès et une trève intervint entre les deux rois. Nicolas III défendait les frères mineurs contre les calomnies dont ils étaient l'objet, et publia une bulle pour appuyer de l'autorité apostolique un ordre religieux qui honorait l'Eglise par sa science et ses vertus. Il entretenait en même temps une correspondance suivie avec Rodolphe de Habsbourg, et concertait avec lui un dessein dont la réalisation aurait eu des résultats immenses pour l'avenir de l'Italie et les destinées de l'Europe entière. Le Pape avait conçu l'idée de partager l'empire en quatre grandes souverainetés : celle d'Allemagne pour la postérité de Rodolphe de Habsbourg, et celle de Vienne en Dauphiné, qui aurait été donnée en dot à Clémence, fille de Rodolphe et femme de Charles-Martel, petit-fils du roi de Sicile. L'Italie devait être partagée en deux royaumes, l'un en Sicile et l'autre en Lombardie. La mort prématurée de Nicolas III (22 août 1280), fit avorter ce vaste dessein.

§ 14. Pontificat de Martin IV (12 février 1281-28 mars 1285).

49. Après une vacance de six mois, causée par la mésintelligence des cardinaux et les intrigues des partis Guelfe et Gibelin, le cardinal Simon de Brienne fut élu Pape, le 22 février 1281, sous le nom de Martin IV (1), que ce Pontife voulut prendre, en souvenir de l'église de Saint-Martin de Tours, dont il avait été chanoine et trésorier. Son règne fut inauguré par un traité avec les Romains, conclu à des conditions extraordinaires. Fatiguée de l'anarchie républicaine qui fermentait dans son sein depuis

(1) Il n'était pourtant que le second Pape de ce nom. On a confondu les deux Marin avec Martin, et on lui a donné le nom de Martin IV, que l'usage lui a conservé.

un demi-siècle, cette ville sentait la nécessité de revenir enfin au gouvernement pontifical, qui seul pouvait lui assurer le calme et la prospérité. Pour ne pas froisser les préjugés populaires par le rétablissement immédiat d'une autorité monarchique, on eut recours à un compromis. Martin IV fut élu sénateur du peuple romain, et, en cette qualité, chargé d'administrer la ville. « Considérant, dit l'acte d'élection (10 mars » 1281), les vertus de notre saint père le Pape, Martin IV, et » son affection pour la ville et le peuple de Rome; espérant que, » par sa sagesse, il pourra établir le bon ordre et la tranquillité, » nous lui avons remis, non en raison de sa dignité pontificale, » mais par égard pour son mérite et l'illustration de sa race, le » gouvernement du sénat de Rome et de son territoire, pour » l'exercer pendant toute la durée de sa vie. » Le Pape ne crut point que ce traité lui assurât assez de prépondérance à Rome, pour le déterminer à y fixer son séjour. Il continua à résider à Viterbe, où parvint bientôt une nouvelle, dont le contre-coup devait se faire sentir à toute l'Europe.

50. Le gant jeté, du haut de son échafaud, par le malheureux Conradin, avait été ramassé par un chevalier de Salerne, Jean de Procida, qui fit le serment de venger la mort du jeune prince. Jean s'était retiré à la cour de Pierre III, roi d'Aragon, époux de Constance, fille de Mainfroi et dernière héritière de la maison de Hohenstaufen, parce que Frédéric II, dans son testament, avait, à défaut de ses enfants légitimes, déclaré Mainfroi, son fils naturel, héritier de tous ses droits de souveraineté. D'un caractère ferme, d'une volonté inébranlable, Jean de Procida ne passait pas un jour de sa vie sans chercher les moyens d'accomplir son serment. Il avait fait deux voyages à Constantinople, pour engager Michel Paléologue à entrer dans une conspiration qu'il organisait sur une vaste échelle, et dont Pierre III avait consenti à courir les chances. L'empereur grec, pour se venger de Charles d'Anjou, avait fourni une somme de trente mille onces d'or, qui devait servir à hâter les préparatifs d'invasion en Sicile. De son côté, le roi d'Aragon prépara un armement considérable, dont il cacha le véritable motif. Le Pape Martin IV lui demanda en vain de préciser le lieu vers lequel il dirigeait

son entreprise ; le roi d'Aragon refusa de le faire connaître. « Si » une de mes mains pouvait en instruire l'autre, ajouta-t-il, je » la couperais. » Le Pape lui fit dire alors qu'il lui défendait expressément d'attaquer aucun prince chrétien. La défiance était entrée dans l'esprit de Martin IV et de Charles d'Anjou ; mais ils étaient loin de prévoir l'issue terrible qu'aurait la conjuration. Jean de Procida et les principaux seigneurs siciliens s'étaient assemblés à Palerme, pour y célébrer la fête de Pâques. Le lundi, 29 mars 1282, au moment où les cloches sonnaient les vêpres, tous les Français sont massacrés, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition. On les reconnaissait en leur faisant prononcer le mot italien *ciceri*. Aucun n'échappa à la rage du peuple. Cette horrible journée a pris le nom fameux de *Vêpres siciliennes*. Les conjurés se répandirent ensuite dans la Sicile, et y renouvelèrent partout les mêmes scènes de carnage ; il en coûta la vie à plus de 20,000 Français. La cour de Rome vit ce désastre avec horreur. Martin IV promit à Charles d'Anjou tous les secours spirituels et temporels qu'il pourrait lui donner. Il publia une sentence d'excommunication contre les auteurs du massacre et contre Pierre d'Aragon et Michel Paléologue, leurs complices. La ville de Palerme adressa au Pape une apologie, qui se terminait par une grossière insolence. « Après le meurtre des Français, disaient les Siciliens, nous avons élevé l'étendard de saint » Pierre, et nous nous sommes placés sous la protection de » l'Eglise romaine ; mais, parce que vous avez dédaigné nos » prières, Dieu a envoyé à notre secours un autre Pierre qui » nous n'attendions pas. » C'était Pierre d'Aragon, qui, à la nouvelle des Vêpres siciliennes, vint débarquer, avec sa flotte, à Palerme et se fit couronner roi de Sicile. Le Pape répondit à cette audace inouie, en déclarant Pierre III déchu du trône et en relevant les Aragonais de leur serment de fidélité. En même temps, il offrit la couronne d'Aragon à Charles de Valois, second fils de Philippe-le-Hardi. Les Vêpres siciliennes troublèrent à la fois la paix de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Philippe III crut qu'il était de son honneur de venger le massacre des Français en Sicile. Jayme d'Aragon, roi de Majorque, dont la famille avait été détrônée par celle de Pierre III, prit lui-

même les armes; Charles d'Anjou, de son côté, organisa la résistance la plus formidable contre ses adversaires. Mais il fut battu sous les murs de Messine et dans les parages de Trapani. Tous les succès des armes françaises se bornèrent à la prise de Girone, et l'amiral aragonais, Roger de Loria, battit trois fois les flottes combinées de Naples et de France, sur les côtes de la Catalogne. Les hostilités furent suspendues, en 1285, par la mort simultanée du Pape et des rois de France, de Naples, de Castille et d'Aragon. Martin IV mourut à Pérouse, le 28 mars 1285.

51. Deux ans auparavant, Michel Paléologue était mort excommunié pour la part qu'il avait prise aux Vêpres siciliennes; les Grecs, qui le comparaient à Julien l'Apostat, *vouèrent son âme à la damnation éternelle*. De concert avec les moines et les évêques, Andronic II, son fils, prince sans talent, sans cœur et sans courage, lui refusa les honneurs de la sépulture. Le nouvel empereur suivit une conduite diamétralement opposée à celle de son père. Il fit brûler publiquement l'acte de réunion dressé au quatorzième concile général, rompit ouvertement avec Rome et persécuta les Grecs récemment convertis à la foi catholique. L'on vit partout, comme au temps de Constance, de Léon l'Isaurien et de Copronyme, des délateurs, des victimes et des supplices. Quand on implorait la clémence d'Andronic en faveur de tel ou tel ecclésiastique ou laïque, qui avait embrassé la foi romaine, il répondait qu'il ne faisait aucune exception parmi les *azymites*, « et qu'il les jugeait tous par quelques-uns, comme il reconnais» sait l'amertume de la mer, par une seule goutte placée sur ses » lèvres. » Le schisme d'Orient, un instant interrompu, se trouvait ainsi rétabli avec plus de force que jamais.

§ 15. Pontificat d'Honorius IV (2 avril 1285-3 avril 1287.)

52. Le 2 avril 1285, le cardinal Jacques Savelli fut élu à Pérouse, et sacré à Rome, le 6 mai, sous le nom d'Honorius IV. La constitution de Grégoire X, sur le conclave, n'avait point encore été observée pour cette élection. Elle était tellement odieuse aux cardinaux, que, dans la circulaire adressée aux évêques de la chrétienté, pour annoncer son élection, le nou-

veau Pape s'exprimait ainsi : « Après les funérailles du pape » Martin IV, d'heureuse mémoire, nous nous sommes assemblés » librement, le 1er avril, sans avoir été enfermés en conclave, » suivant l'abus condamnable qui s'est introduit récemment » dans l'Eglise romaine. » A l'avénement d'Honorius IV, Alphonse III montait sur le trône d'Aragon; Alphonse X inaugurait son règne en Castille, et Philippe IV, dit le Bel, en France. La succession de Charles d'Anjou appartenait à Charles II, dit le Boiteux, son fils. Mais il avait été fait prisonnier, l'année précédente, par Roger de Loria, et il était en ce moment détenu dans les fers du roi d'Aragon. Honorius IV espéra terminer par les voies de la clémence, le conflit dont les Vêpres siciliennes avaient été le signal entre tous ces princes. Il entama des négociations avec Alphonse III, roi d'Aragon, pour la mise en liberté de Charles II; mais ayant trouvé désavantageuses les conditions qui lui furent proposées par ce prince, sa médiation échoua. Il allait la reprendre sur de nouvelles bases, lorsque la mort l'enleva, en 1287, après deux ans de pontificat.

§ 16. Pontificat de Nicolas IV (15 février 1288-4 avril 1292).

53. Une peste survenue au moment où les cardinaux étaient assemblés, obéissant cette fois au décret du concile de Lyon sur les conclaves, prolongea la vacance du Saint-Siége pendant près d'une année. Enfin, le cardinal Tinéi fut élu, malgré sa résistance, le 22 février 1288, et prit le nom de Nicolas IV. Plus heureux que son prédécesseur, il obtint du roi d'Aragon la mise en liberté de Charles-le-Boiteux, qu'il voulut sacrer lui-même, dans la basilique du Vatican, aux mêmes conditions imposées à Charles Ier, son père, par Clément IV. Le traité de Tarascon, qui termina cette grande affaire (1291), portait renonciation de la part d'Alphonse III, au trône de Sicile. Charles de Valois renonçait à ses prétentions sur le royaume d'Aragon, auquel Martin IV l'avait appelé, et Charles-le-Boiteux renonçait au duché d'Anjou, qui fut donné au comte de Valois. Pendant que l'influence du Pape rendait ainsi la paix à l'Europe, les factions continuaient à désoler la ville de Rome. Jacopo Colonna se faisait proclamer, en

1290, seigneur du nouvel empire romain. Le parti des Gibelins, qui l'avait élu, promena en triomphe ce fantôme de prince, par les rues de la ville, aux acclamations de la foule qui l'appelait César. Cependant les Orsini, chefs des Guelfes, commencèrent une lutte sanglante et acharnée. Rome fut un théâtre d'émeutes, d'incendies et de carnage. En 1292, à la suite d'un combat terrible, les deux partis se décidèrent à transiger. Stefano Colonna et Orso Orsini furent élus conjointement sénateurs. Mais cette paix dura peu. Un mois après, la mort de Stefano et la démission d'Orsini furent le signal de séditions nouvelles. La mort de Nicolas IV, survenue sur ces entrefaites (4 avril 1292), empêcha ce Pape d'employer son influence à la pacification de Rome. Les deux dernières années de son pontificat avaient été absorbées par la sollicitude que lui causait le déplorable état des chrétiens de la Palestine. La prise de Ptolémaïs, dernier boulevard du royaume latin de Jérusalem, venait de plonger l'Europe dans le deuil. Nicolas IV écrivit en vain les lettres les plus pressantes aux rois d'Occident, pour les engager à une nouvelle croisade; sa voix ne fut pas écoutée. L'Egypte, la Palestine, la Syrie, toutes ces riches provinces, si fécondes autrefois en églises nombreuses et florissantes, restaient définitivement au pouvoir des fils du Prophète. Nulle main n'est venue, depuis, les délivrer de ce joug honteux. L'Eglise seule a conservé le titre purement nominal de leurs siéges fameux, et c'est ce qu'on a nommé, depuis, les évêchés *in partibus*.

§ 17. **Pontificat de saint Célestin V** (7 juillet 1294-13 décembre 1294).

54. Pendant plus de deux ans, les cardinaux ne purent s'accorder sur le choix d'un souverain Pontife. Ces longues et fréquentes vacances du Saint-Siége auraient suffi seules à prouver la sagesse du décret de Grégoire X, sur la tenue des conclaves, auquel les cardinaux refusaient de se soumettre. Après d'interminables débats, les suffrages se réunirent enfin sur saint Pierre Morone, instituteur de l'ordre des Célestins, dont nous avons parlé plus haut. La nouvelle de son élection vint surprendre le pieux vieillard dans son austère retraite, et lui fit verser un tor-

rent de larmes. Il fallut l'arracher de force à sa chère solitude, et le sacrer malgré lui à Aquilée (29 août 1294). Il prit le nom de Célestin V. Arraché tout à coup aux extases de la contemplation, étranger au monde, à son mouvement, à ses passions, l'expérience des hommes lui manquait. Pendant qu'enfermé dans une cellule qu'il s'était fait construire à l'intérieur du palais, il vaquait à l'oraison et à la méditation des choses célestes, tout était en désordre dans le gouvernement de l'Eglise. Les mêmes grâces étaient accordées à deux, trois et même quatre personnes à la fois, et l'on employait à ces trafics scandaleux des parchemins marqués en blanc du sceau pontifical. Charles-le-Boiteux obtint un décret, qui le déliait du serment exigé de lui par les cardinaux, de ne point retenir la cour romaine dans les Etats napolitains. A son insu, Célestin V livrait ainsi le pouvoir pontifical aux mains de l'astucieux monarque. Les hommes sensés gémissaient d'un pareil état de choses. Leurs plaintes parvinrent aux oreilles du Pape. Il n'avait accepté le souverain pontificat que pour ne pas se montrer rebelle à la volonté de Dieu. Il crut entendre, dans ces voix accusatrices, l'expression de la même volonté divine, qui l'avertissait de déposer un fardeau trop lourd pour ses épaules. Le 13 décembre 1294, le saint Pape convoqua les cardinaux à un consistoire solennel. Il parut devant eux, revêtu de tous les ornements pontificaux, et lut à haute voix l'acte de sa renonciation au Saint-Siége. Se dépouillant ensuite des insignes de la Papauté, il reprit le modeste habit de l'ermite Morone, et prit congé de l'assemblée, qui l'accompagnait en fondant en larmes et en recommandant à ses prières le veuvage de l'Eglise. Son abdication terminait la cinquième époque de l'histoire ecclésiastique.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA CINQUIÈME ÉPOQUE DE L'ÉGLISE.

1. Lutte des empereurs d'Allemagne contre l'Église. — 2 Sainteté de la mission des Papes de cette époque. — 3. Cardinaux. — 4. Relations de l'Épiscopat avec le Saint-Siége. — 5. Mœurs du clergé à cette époque. — 6. Action de l'Église sur la société du moyen âge. — 7. Croisades. — 8. Expédition contre les Albigeois. — 9. Propagation de l'Evangile. — 10. Esprit de foi. Culte. Dévotion à la sainte Vierge. — 11. Ordres religieux. — 12. Universités. — 13. Architecture gothique. — 14. Symbolisme religieux de l'art gothique. Cathédrales de cette époque.

1. Jamais l'Eglise ne manifesta plus librement sa force d'action que pendant la cinquième époque de son histoire, qui constitue la plus brillante période du moyen âge. La Papauté, relevée des abaissements du xᵉ siècle par Sylvestre II, devint, sous les pontificats de saint Grégoire VII et d'Innocent III, la reine du monde. Nous avons vu à quel prix ce triomphe fut acheté et quelles luttes le précédèrent. Les passions, plus ardentes chez les nations jeunes et indisciplinées; l'extension du droit féodal, qui faisait de chaque seigneur un souverain; les prétentions des princes sur les élections ecclésiastiques, furent autant d'obstacles au développement du pouvoir tutélaire des souverains Pontifes. Mais plus les difficultés étaient grandes, plus elles attestaient la nécessité absolue, au sein des sociétés chrétiennes, d'une puissance énergique qui réprimât les violences, prévînt les abus, punît les crimes et moralisât le monde. En intervenant partout comme médiateurs, entre les princes et les sujets, les peuples et les Etats; en jugeant, au nom de Dieu, les rois et les nations; en s'opposant à l'injustice, sous toutes ses formes, les Papes répondaient à un besoin et usaient d'un droit que l'opinion publique était unanime à leur reconnaître. Ce fait nous paraît incontestable, si l'on suit attentivement le récit des événements de cette

époque. Henri IV, en Allemagne; plus tard, Frédéric Barberousse et Frédéric II voulurent en vain lutter contre cette suprématie du pouvoir spirituel, à laquelle l'Europe entière obéissait. Le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, en Angleterre, fut une occasion non moins solennelle pour la Papauté, de manifester sa puissance et ses droits. Les paroles de Bossuet, à cet égard, sont remarquables : « Henri II, roi d'Angleterre, dit-il, se dé-
» clare l'ennemi de l'Eglise; il l'attaque au spirituel et au tem-
» porel, en ce qu'elle tient de Dieu et en ce qu'elle tient des
» hommes; il usurpe ouvertement sa puissance; il met la main
» dans son trésor qui renferme la subsistance des pauvres; il
» flétrit l'honneur de ses ministres par l'abrogation de leurs pri-
» viléges, et opprime leur liberté par des lois qui lui sont con-
» traires. Prince téméraire et mal avisé! Que ne peut-il décou-
» vrir de loin les renversements étranges que feront un jour,
» dans son Etat, le mépris de l'autorité ecclésiastique et les ex-
» cès inouïs où les peuples seront emportés, quand ils auront
» secoué ce joug nécessaire! »

2. Dans ces derniers temps on a répété, sur la foi des écrivains du XVIIIe siècle, que les Papes avaient affaibli et déconsidéré le pouvoir royal, en le soumettant à leurs censures. C'est là une de ces calomnies qui ne résistent pas à l'examen sérieux des faits. Au moyen âge les Papes étaient les intermédiaires naturels entre les rois et les peuples. L'opinion les avait investis de la mission de juges et d'arbitres; et, il faut bien le reconnaître, ils justifièrent cette confiance par des vues larges et généreuses, un désintéressement absolu et une ligne de conduite toujours tracée par l'honneur et la vertu. Si les Papes eussent cherché dans l'exercice de cette haute mission à servir leurs propres intérêts, à accroître leur influence ou leur domination temporelle, il est évident que, dans les luttes multipliées qu'ils durent soutenir, ils eussent de préférence embrassé le parti des puissances de la terre. Or, c'est précisément le contraire qu'ils firent toujours. Chargés de maintenir, contre les souverains et les grands, les principes immuables de la morale et de la foi, ils ne manquèrent pas un instant à cette noble mission. Sans autres armes que celles de la vérité et du droit, sans autre force que celle de la cons-

cience, ils déclaraient que tel ou tel souverain avait opprimé ses sujets, qu'il avait violé les lois du Christianisme. Ils le déclaraient retranché de la communion des fidèles et déchu du droit de régner. Du jour où un décret pareil était lancé, le prince coupable se voyait abandonné de tout ce qui l'entourait. S'il essayait une résistance armée elle se tournait bientôt contre lui. Ceux qui voient dans ces faits une usurpation des Papes, devraient s'apercevoir que c'est à la société chrétienne du moyen âge tout entière qu'ils font le procès. Cette société avait cru qu'il était avantageux d'avoir, au-dessus des influences de nationalités et de partis, un tribunal suprême où tous les grands intérêts, toutes les causes royales seraient portées. Ce tribunal était celui du vicaire de Jésus-Christ. Cette base du droit public était tellement respectée, que les princes frappés par les foudres de l'Eglise, ne trouvaient d'autre moyen, pour atténuer l'effet d'une semblable condamnation, que de se faire réhabiliter par un antipape. C'était proclamer hautement le droit de la Papauté.

3. Centre de tout le mouvement religieux et politique du monde chrétien, la Papauté dut, pour suffire à son immense rayonnement, entretenir près des souverains des ambassadeurs ou légats permanents. Le Saint-Siége, par le caractère sacré qui distingue son autorité de tous les autres pouvoirs, donnait, aux yeux des peuples, la sanction la plus élevée aux puissances près desquelles il accréditait ses envoyés. Les cardinaux, en recevant la mission exclusive d'élire le Pape, au nom du clergé et de l'Eglise, virent nécessairement s'accroître leur influence. Ils devaient représenter dans l'élection des souverains Pontifes les trois ordres du clergé, c'est pourquoi ils furent divisés en cardinaux évêques, prêtres et diacres, hiérarchie qui s'est continuée jusqu'à nos jours. Si l'on veut d'ailleurs observer que les cardinaux sont choisis parmi les ecclésiastiques du clergé séculier ou régulier, les plus éminents par leur vertu, leur talent, leurs services, on comprendra facilement que ce conseil permanent de la Papauté est le plus vénérable qu'il y ait au monde. La chancellerie romaine dut également s'accroître pour suffire au besoin d'une correspondance qui s'étendait à tout l'univers. Nous aurons, à mesure que l'occasion se présentera, à noter la création

de divers tribunaux, qui furent institués autour du Saint-Siége.

4. L'épiscopat, uni à la Papauté par des liens étroits, ne formait dans tout l'univers qu'un corps compacte, qui prolongeait, aux extrémités du monde, l'action des souverains Pontifes. La querelle des investitures suffirait à elle seule pour démontrer que l'institution canonique des évêques, leur élection appartenait aux souverains Pontifes. L'usurpation tentée par les empereurs d'Allemagne est repoussée par les Papes, soutenus, dans cette lutte terrible, par la conscience publique. Aussi, dès le XIe siècle, nous trouvons déjà employée la formule encore en usage de nos jours : « Evêques par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége apostolique et romain. » Ce principe sacré de la hiérarchie catholique, qui fait découler le pouvoir des évêques du pouvoir suprême du Pape, est le fondement et la garantie de l'unité dans l'Eglise. Le *pallium*, insigne de la dignité archiépiscopale, n'est conféré que par les souverains Pontifes. C'est Rome qui érige les nouveaux évêchés dans tous les pays du monde, qui en fixe les limites, qui en délègue seule l'administration. Nous avons eu l'occasion de remarquer que ce sont les Papes qui ordonnent la convocation des conciles généraux et qui les président ou par eux-mêmes ou par leurs légats. Enfin ce sont eux qui vers le IXe et le Xe siècle se réservent exclusivement la canonisation des saints, mesure aussi sage en elle-même qu'utile aux intérêts généraux de l'Eglise, qui, en élevant plus haut le tribunal où se jugent ces questions importantes, rend la décision plus auguste et plus inattaquable. — A côté des évêques, s'élève, avec une puissance nouvelle, la juridiction des chapitres. Ils se formèrent en une sorte de congrégation indépendante, soumise à des règlements particuliers qu'ils se donnèrent eux-mêmes, ayant l'administration de leurs biens et pourvoyant à celle du diocèse après la mort de l'évêque. Ils formaient ainsi autour du siége épiscopal un concile permanent, analogue à celui des cardinaux près du souverain Pontife. C'est ainsi que, dans une admirable simplicité, se développait la puissance ecclésiastique. Le douzième concile général de Latran avait ordonné que chaque évêque nommât un *pénitencier*, chargé de l'aider pour l'administration de la pénitence publique et particulière. Ils

avaient de plus un official, qui présidait le tribunal ecclésiastique en leur nom. Indépendamment de ces auxiliaires du pouvoir épiscopal, les évêques *in partibus infidelium* commencèrent à cette époque à servir de coadjuteurs aux évêques titulaires. Lorsque la chute des deux empires latins de Jérusalem et de Constantinople eut privé de leurs siéges un grand nombre d'évêques d'Orient, ils revinrent en Europe. Plusieurs évêques se les adjoignirent. Depuis, l'Eglise a conservé la coutume de conférer le titre de ces grandes Eglises maintenant tombées au pouvoir des infidèles, comme pour perpétuer et consacrer de siècle en siècle les souvenirs qu'elles rappellent et les noms glorieux qui les ont illustrées.

5. Sous l'active et énergique impulsion donnée par les Papes au gouvernement de l'Eglise, les mœurs des clercs ne tardèrent pas à reprendre la régularité qu'elles avaient perdue dans le cours du xe siècle. La main puissante de saint Grégoire VII rendit à la législation canonique sa vigueur primitive. Le célibat ecclésiastique, maintenu malgré toutes les tentatives de relâchement, releva la dignité morale du clergé d'Occident, et l'empêcha de s'avilir dans la corruption et l'oubli de ses devoirs. Au XIIIe siècle le clergé régulier et séculier offrait l'exemple de toutes les vertus. La science et la sainteté, ces deux couronnes du sacerdoce, ne rayonnèrent jamais d'un plus vif éclat : le monde tout entier, sous l'influence puissante de la Papauté, s'avançait dans les voies de la perfection évangélique; et, aux yeux des vrais chrétiens, cette époque est la plus féconde et la plus merveilleuse en œuvres de foi, de charité et de dévouement.

6. Ainsi constituée, d'une manière forte et puissante, la hiérarchie de l'Eglise put agir vigoureusement sur la société du moyen âge. Cette action se traduisit, à l'extérieur, par les croisades contre l'Islamisme et les Albigeois, et par la propagation de l'Evangile dans les contrées encore païennes; à l'intérieur, par un développement et une expansion prodigieuse de l'esprit de sainteté et de foi; par les institutions d'ordres religieux; par un mouvement intellectuel qui régénéra les études, constitua un nouvel art chrétien et couvrit le monde d'universités.

7. Nous avons suffisamment indiqué, au point de vue reli-

gieux, les admirables résultats des croisades. Il nous paraît important de réunir ici les principaux avantages qu'elles produisirent sur la société européenne en général. Leur influence immédiate sauva le monde chrétien de l'invasion des Turcs, et apprit aux enfants du Prophète ce qu'ils avaient à craindre des soldats de Jésus-Christ. Elles accrurent la puissance spirituelle et temporelle des Papes, en faisant rentrer sous leur suprématie les patriarchats de Jérusalem et d'Antioche, et en resserrant les liens de la hiérarchie presque détruits par le schisme d'Orient. Ces expéditions lointaines firent diversion aux entreprises des empereurs et des princes chrétiens contre le pouvoir temporel du Saint-Siége. Directeurs suprêmes des guerres d'outre-mer, les souverains Pontifes se trouvèrent placés à la tête de la confédération chrétienne; les croisades donnèrent de plus naissance à des principautés nouvelles dont les Papes devinrent les suzerains. L'influence politique des croisades s'exerça : 1° Sur les princes, qui y trouvèrent le moyen d'agrandir leurs domaines et de fortifier leur autorité; 2° Sur la noblesse. Les ordres de chevalerie, établis en Orient, réfléchirent leur éclat sur l'Europe et furent imités dans tous les Etats chrétiens. Les *tournois* charmèrent l'Occident par la représentation des exploits de la guerre sainte; et les chevaliers d'outre-mer vinrent étaler dans les *cours plénières* les magnificences de l'Orient; les *armoiries* devinrent nécessaires, et les noms de famille prirent naissance. 3° Sur le peuple. Les croisades favorisèrent, plus que tout autre cause, les affranchissements, l'établissement des communes, et, par suite, la formation d'un tiers-état. 4° Sur le commerce et l'industrie. L'art nautique fit des progrès importants, dus à la fréquence des voyages, aux profits qu'on en retirait et aux pratiques empruntées des pilotes levantins. En ouvrant une carrière plus vaste aux spéculations et en facilitant les échanges, la navigation fit participer le commerce aux avantages qu'elle retirait elle-même des expéditions d'outre-mer. Des produits de l'art et de la nature, jusque-là inconnus, y apportèrent de nouvelles jouissances et quelquefois de nouvelles industries. Les villes maritimes, qui s'emparèrent du commerce de l'Orient, attirèrent à elles la plus grande partie du numéraire de l'Europe, et quel-

ques-unes devinrent de puissantes républiques. De là la prospérité de Venise, de Gênes et de Pise, de Marseille et de Barcelone. De là, par une action moins immédiate, la richesse et l'activité des villes flamandes, qui furent tout à la fois marchandes et manufacturières, et servirent d'entrepôt entre le Nord et le Midi, entre les ports de la Méditerranée et les villes de la Hanse-Teutonique. L'agriculture, cette industrie des campagnes, s'enrichit de quelques cultures nouvelles. Le mûrier, le blé de Turquie, la canne à sucre, etc., furent apportés en Europe pour servir un jour à la nourriture du pauvre ou aux besoins du riche. Les croisades avancèrent la civilisation générale par les relations nouvelles des peuples entre eux et l'échange mutuel des connaissances usuelles. Les idées d'honneur et de courtoisie passèrent, de la chevalerie, dans les mœurs publiques, et anoblirent, en quelque sorte, la classe des affranchis qui devait en grande partie aux croisades sa richesse et sa liberté. De nouvelles et grandes inspirations s'offrirent au génie poétique, qui n'en tira toutefois qu'un médiocre avantage. Mais le talent se vit en honneur, et les grands, non contents d'encourager l'art des vers, qui célébrait leurs exploits, le cultivèrent eux-mêmes. Un caractère particulier fut imprimé à la poésie, et il en résulta les romans de chevalerie et les chants des troubadours. Par la culture dont elles devinrent l'objet, les langues vulgaires commencèrent a sortir de la barbarie. Les fréquentes expéditions en Syrie, les relations diplomatiques qu'elles firent naître avec les Mongols, et les voies inconnues qu'elles ouvrirent au commerce, donnèrent sur l'Orient et même sur l'intérieur de l'Asie, des notions plus exactes. Avec la géographie, l'histoire orientale s'éclaira de quelque lumière. La médecine emprunta aux Arabes le traitement des maladies et la connaissance des simples. Les mathématiques, la mécanique, s'inspirèrent des procédés orientaux. Les croisades eurent ainsi, sous des rapports divers, une heureuse influence sur la société européenne.

8. Les expéditions militaires, dirigées contre les Albigeois, eurent elles-mêmes un but aussi louable et des résultats non moins avantageux. Le caractère de leur hérésie était la négation

même du principe sur lequel reposait alors la société. L'insubordination, le mépris de tout pouvoir, la destruction de la hiérarchie ecclésiastique, étaient la conséquence de leurs dogmes impies, qui ébranlaient toutes les relations sociales et ouvraient la carrière à la plus honteuse immoralité. Les gouvernements s'unirent au chef de l'Eglise pour réprimer leurs excès. A la grandeur et à la durée de la lutte on put juger de l'étendue et de la profondeur du mal. Les principes des Albigeois ne tendaient pas seulement au renversement de la foi, ils ébranlaient tous les pouvoirs et menaçaient tous les trônes. Semblables aux modernes socialistes, ils promenaient la torche incendiaire sur tout ce que les peuples étaient habitués à respecter et à chérir. Quand les monastères dévastés, quand les églises ruinées, quand les villes détruites et pillées attestaient par leurs débris fumants la rage de ces fanatiques sectaires, un cri d'indignation s'échappait de toutes les poitrines; et l'on voudrait que la société chrétienne du XIIe siècle fût restée tranquille spectatrice de ces horreurs! Ce n'étaient pas seulement les Papes et les évêques qui réclamaient contre de tels excès : les princes, les souverains de cette époque étaient unanimes à en demander la répression. Quand Frédéric II, cet empereur si hostile à la Papauté, rédigeait une législation pour la Sicile, il édictait des peines terribles contre les sectaires. Le comte de Toulouse lui-même, lorsqu'il eut enfin ouvert les yeux à la vérité, se plaignit en pleurant que les Albigeois, pour lesquels cependant il avait si souvent combattu, dévastaient ses provinces et ruinaient ses vassaux. Accablé de chagrin et de vieillesse, il parut au chapitre général de l'ordre de Citeaux, pour y faire entendre ses énergiques mais trop tardives réclamations. « Mes cheveux blancs, disait-il, sont outragés. Le torrent de la corruption entraîne les peuples; on » se rit de mes vaines ordonnances, on foule aux pieds les lois » de l'Eglise, il ne nous reste plus d'espoir que dans les armes. » J'en appellerai contre les hérétiques au roi de France, et je » verserai pour cette cause jusqu'à la dernière goutte de mon » sang. Trop heureux si je réussis à étouffer une secte aussi redoutable! » L'Eglise, en organisant une croisade contre ces dangereux ennemis, sauvegardait l'unité européenne, étouffait

le socialisme de cette époque, assurait la tranquillité générale et l'avenir des sociétés modernes.

9. A toutes les époques de l'histoire ecclésiastique, les Papes s'étaient préoccupés du soin de propager la foi dans les contrées encore idolâtres. Sous l'influence de leur zèle persévérant, la parole évangélique avait successivement agrandi le cercle de son empire. Les nations nouvelles qui avaient remplacé le monde romain étaient venues tour à tour incliner leur tête sous le joug de la foi. Il restait cependant aux extrémités de l'Europe, dans les contrées septentrionales, des conquêtes à faire et des âmes encore assises à l'ombre des ténèbres du paganisme. Les souverains Pontifes réunissaient à Rome des hommes apostoliques, qui venaient, sous leur direction, se former à la carrière des missions lointaines. Celles d'Othon, évêque de Bamberg et légat du pape Calixte II, en Poméranie, eurent un plein succès (1124). Les peuples slaves renoncèrent, par ses exhortations, à l'infanticide, à l'exposition des enfants, à la combustion des morts et à leurs autres coutumes païennes. En quittant ces campagnes, qu'il avait éclairées des lumières de l'Evangile, l'apôtre y laissait douze églises florissantes, soumises à la juridiction métropolitaine de l'évêché de Julin. Dans un second voyage (1128), son activité prudente et infatigable fit disparaître les derniers restes de l'idolâtrie. L'île de Rugen, centre des superstitions slaves, opposa une plus longue et plus énergique résistance à l'introduction du Christianisme. Ce ne fut qu'en 1168, après la conquête de Wladémar, roi de Danemarck, que les Rugiens reçurent le baptême des mains de l'évêque Absalon de Roskild, qui renversa tous les temples des faux dieux. Dès l'an 1158 la Livonie avait reçu dans son sein, des ministres de l'Evangile, qui y pénétrèrent à la suite des marchands de Brême et de Lubeck. La foi, semence spirituelle, vole sur toutes les plages, portée par toutes les voiles, comme la graine du chêne promenée dans l'espace sur l'aile de tous les vents. En 1186, Meinhard, chanoine régulier du monastère de Sigebert, dans le Holstein, organisa, en Livonie, une mission plus réelle et plus efficace. Il bâtit une église à Iskull, sur les bords de la Duna, et partit pour Rome, afin de se faire donner, par le souverain Pontife, le titre épiscopal d'Iskull. A

son retour, les indigènes étaient en pleine révolte, et faisaient des incursions sur le territoire des chrétientés limitrophes. Célestin III ordonna contre eux une croisade. Albert d'Apeldern, chanoine de Brême, à la tête d'une brillante armée (1200), défit les infidèles, jeta les fondements de la ville de Riga, institua l'ordre des Porte-Glaive (1202), et lui donna pour premier grand-maître Winno de Rohrbach. Dès lors, la foi prit définitivement possession de ce pays. L'Esthonie, conquise en 1223, eut un siége épiscopal à Dorpat. La contrée de Semigalle forma un diocèse, dont le chef-lieu fut Selon. Les évêchés de Weeland et de Revel, créés en 1230, aidèrent puissamment à la conversion des Courlandais. — Le pontificat d'Innocent III, si glorieux pour l'Eglise, fut l'époque où le Christianisme pénétra dans la Prusse. Un religieux de l'ordre de Citeaux, Christian, du monastère d'Oliva, en fut le premier apôtre et le premier évêque. Il institua l'ordre des *Chevaliers de Prusse*, qui se fondirent bientôt dans l'ordre Teutonique, qui soumit toute la Prusse, et y établit un gouvernement durable (1209-1220). Les conquêtes de l'Evangile, au XIIIe siècle, ne se bornèrent pas aux nations européennes. La terrible invasion de Gengiskan avait révélé au monde chrétien l'existence d'une race plus terrible encore que celle des Turcs et des Sarrasins. Les Mongols avaient déjà attiré l'attention de saint Louis, qui, de concert avec le pape Innocent IV, leur avait envoyé des missionnaires. En 1288, un saint religieux de l'ordre de saint François, Jean de Mont-Corvin, essaya près d'eux une nouvelle tentative. Il vit ses efforts couronnés d'un plein succès, et fut nommé, par le pape Clément V, évêque des pays qu'il avait évangélisés (1307). Son siége archiépiscopal était la ville de Kambulick, aujourd'hui Pékin. Cette petite chrétienté chinoise subsista jusqu'en 1369, époque où la domination mongole fut anéantie par une révolution politique : quelques nestoriens survécurent seuls au désastre, et l'entrée de la Chine demeura fermée à tout nouveau missionnaire, jusqu'à ce que, au XVIIe et au XIXe siècle, d'intelligents et héroïques efforts aient ouvert, au zèle de nos apôtres, ce champ, tant de fois fécondé par le sang des martyrs.

10. En se développant à l'extérieur, l'Eglise multipliait à l'in-

térieur des moyens de sanctification et de progrès spirituel. La société s'était constituée dans ses lois, dans ses habitudes, dans ses mœurs, uniquement en vue de la perfection chrétienne; et cette tendance se traduisit par des prodiges de vertu et de sainteté, dans toutes les conditions et dans tous les rangs. Les solennités chrétiennes se multiplièrent pour satisfaire aux pieux désirs des multitudes. Il n'entrait pas dans les calculs de cette époque de compter avec le Ciel, et de croire perdus les jours qu'on enlevait aux travaux matériels pour les consacrer au service du Seigneur. Toutes les joies, toutes les fêtes étaient sanctionnées par la religion, et jamais la parole de l'Ecriture ne fut plus vraie qu'en ce temps : *Beatus populus qui scit jubilationem.* L'année devint un cycle religieux dont chaque phase était marquée par une solennité nouvelle. La *fête du Corps de Jésus-Christ* (*festum Corporis Christi*), devenue si populaire sous le nom de Fête-Dieu, fut instituée d'abord par Hugon, évêque de Liége (1220), et rendue obligatoire pour toute l'Eglise par Urbain IV. Toutes les pompes extérieures et toutes les magnificences du culte furent déployées pour rendre cette fête digne du Sacrement d'amour qui en était l'objet. De nos jours encore, après tout ce que l'on a fait depuis deux siècles pour éteindre la foi au cœur des générations, et pour y déraciner tous les souvenirs et toutes les traditions catholiques, la Fête-Dieu est restée la fête par excellence. Chaque année, dans les moindres hameaux comme dans les villes les plus opulentes, des arcs-de-triomphe sont dressés au Roi pacifique qui s'avance au milieu des richesses de la nature et des arts déployées sur son passage. Mais que l'on juge de l'enthousiasme que dut exciter l'institution de cette fête auguste, au milieu des populations si profondément catholiques du XIII[e] siècle! L'admirable office composé par saint Thomas d'Aquin, véritable chef-d'œuvre de piété, de science et de foi fut redit par toutes les voix et senti par tous les cœurs. Le sacrement de l'autel, centre auguste de la vie spirituelle du monde, fut entouré de nouveaux hommages. Les *ostensoirs*, où la majesté du Dieu d'amour se repose pour bénir ses enfants, furent enrichis d'or et de pierreries. La liturgie de la messe fut commentée par les plus grands génies. Innocent III lui consacrait son pieux ou-

vrage : *Mysteriorum missæ*. — Par un mouvement parallèle, le culte de la Mère de Dieu se développait avec une active et merveilleuse fécondité. Dès l'an 1140, les chanoines de Lyon instituaient la fête de l'*Immaculée Conception*, à laquelle saint Bernard fit cette opposition prudente, dont nous avons indiqué le véritable sens. En 1389, Urbain VI rendit générale la fête de la *Visitation*, instituée par saint Bonaventure. Le culte de Marie fut l'âme du moyen âge. Tous les grands hommes de ce temps nous apparaissent comme les serviteurs fidèles de cette reine d'amour. Saint François d'Assise la prend pour la *Charte de ses indulgences* (1). Saint Dominique lui tresse une couronne de roses, à laquelle toutes les mains ajoutent une fleur. Saint Thomas d'Aquin lui doit la pureté, sœur du génie. Saint Bonaventure la chante comme l'enfant sa mère, comme l'exilé son pays. Alexandre de Halès répudie, pour elle, la gloire d'un nom fameux, les applaudissements de l'école et les joies de la science; Albert-le-Grand lui demande le secret des merveilles de la nature. Saint Bernard enfin, le maître des rois, le conseiller des Papes, le tuteur des empires, fait régner la Vierge sur le monde, en la faisant reine de son cœur. Aux yeux des écrivains de cette époque, Marie était comme un miroir divin, dans lequel toutes les idées, théologiques ou spéculatives, tous les faits de l'histoire, de la religion et de la nature, venaient se refléter. Les *Sommes*, qui renferment la vie de la Mère de Dieu, portaient les noms de *Miroir de la Vierge*, de *Rosier de Notre-Dame*, de *Couronne d'étoiles*, de *Flore* ou de *Verger de Marie*. L'habitude d'écrire ses louanges avait fait trouver une désignation spéciale : on les appelait simplement *Mariales*. L'image de Marie y apparaissait, comme au portail des cathédrales, environnée de tous les chœurs des anges, de tous les rois d'Israël, de tous les patriarches de l'ancienne loi, de tous les saints de la nouvelle. Le culte de Marie s'accrut encore par un événement miraculeux, que les traditions les plus respectables accréditèrent alors. On disait que, le 10 mai 1291, un mois après la prise de Tripoli et de Ptolémaïs, les deux

(1) Expression du saint, à propos des indulgences accordées à ceux qui visiteraient l'église de la Portioncule.

dernières cités qui fussent restées encore au pouvoir des Latins, en Palestine, la *Santa Casa*, demeure de la sainte Vierge à Nazareth, avait été transportée par les anges en Italie, et était venue se fixer à Lorette, où elle fut bientôt l'objet d'un pèlerinage célèbre. D'autres oratoires, consacrés à Marie, s'élevèrent sur tous les points de l'Europe catholique, et attirèrent de même les hommages de la foule. Heureux âges, où le monde nous apparaît agenouillé devant Celle qui s'appela Notre-Dame dans la langue chevaleresque des nations chrétiennes! L'image de la Vierge se faisait la chaste sœur des pensées du jeune homme; elle purifiait ses affections et élevait ses espérances; le vieillard la saluait comme les passagers saluent le port. Elle couronnait toutes les œuvres; elle dominait toutes les gloires; triomphante et victorieuse, elle reposait dans des flots de lumière, sur les verrières des cathédrales, au fond de tous les sanctuaires; c'est elle que portaient le chevalier, sous sa lourde cuirasse, et le religieux sous son manteau de bure. C'est elle que le Dante sculptait, au faîte de son poème, en vers immortels (1).

11. Le mouvement de sainteté qui entraînait le moyen âge, fut admirablement secondé par l'extension des ordres religieux. Le cloître ouvrit ses portes aux âmes dévoyées, aux pécheurs repentants, en même temps qu'il offrit aux lettres et aux sciences un refuge et un abri. Autour des monastères la vie se développait; des villages se fondaient; l'industrie, l'agriculture, les arts dont notre siècle est si fier, prirent naissance à l'ombre des ordres religieux. Le XIIIe siècle vit leur nombre s'accroître, à mesure que les sentiments de piété et de foi appelaient un plus grand nombre d'âmes à la pratique des conseils de la perfection évangélique. Vainement la législation ecclésiastique, toujours empreinte d'une prudente réserve, avait pris des mesures pour limiter dans certaines bornes la faculté d'instituer de nouveaux ordres religieux. L'Esprit-Saint qui suscitait à l'Eglise des vocations diverses, savait aplanir pour elles les difficultés et leur préparer la voie. — La congrégation de Cluny se présente la première dans l'ordre chronologique. Nous avons eu l'occasion

(1) Voyez *Légende de Notre-Dame*, par l'abbé J.-E. DARRAS; 3e édition.

de rappeler l'éclat qu'elle dut à la haute sainteté de Pierre-le-Vénérable, et la gloire qui lui fut réservée d'enfanter à la vie monastique un si grand nombre d'âmes. La suprématie de Cluny s'exerçait sur tous les établissements de l'ordre de saint Benoît. Il y avait là une cause d'influence sans cesse permanente, qui porta à un haut degré la puissance et les richesses de cette congrégation. Le relâchement suivit de près, par une loi dont l'histoire nous montre la réalisation à chaque page, et qui établit une sorte de parallélisme entre la grandeur et le déclin des sociétés religieuses. — La réaction partit du sein même de la communauté de Cluny, et eut pour auteur saint Robert de Molême, qui choisit, pour y établir sa réforme, le monastère de Citeaux près de Dijon, destiné à tant d'illustration et de gloire (1098). Ce ne fut que vingt ans plus tard que le pape Pascal II donna l'institution définitive à cette réforme, par la bulle fameuse connue sous le nom de *Charta charitatis*. Citeaux fut bientôt illuminé par la gloire de saint Bernard, qui le fit rayonner d'un éclat universel. — L'ordre de Grammont, fondé par Etienne de Thiers, en 1073, avait commencé aussi par une ferveur et une régularité remarquables. On a souvent cité les paroles de saint Grégoire VII, lorsqu'il approuva les statuts du nouvel ordre : « Croissez, dit- » il, et multipliez vos maisons à l'égal des étoiles du ciel, mais » demandez plutôt les grâces spirituelles que les faveurs de la » terre. » Etienne, comme tous les fondateurs d'ordres religieux, avait pris pour base de sa règle celle de saint Benoît, sans vouloir cependant y affilier sa congrégation. « Si l'on vous » demande, disait-il à ses religieux, à quel ordre vous apparte- » nez, répondez à celui de l'Evangile, qui a donné naissance à » toutes les règles. » Pour éloigner les moines de tout commerce avec le monde, il voulut que des frères lais fussent seuls chargés du soin d'administrer les affaires temporelles de son ordre. — La fondation des Chartreux (1084), par saint Bruno, fut encore une protestation de l'esprit de pénitence, contre le relâchement qui s'était introduit dans quelques maisons religieuses. Jamais, peut-être, la vie monastique ne s'était environnée d'autant de rigueurs et de saintes austérités. Saint Bruno plaça le berceau de son ordre dans le désert de *Carthusium* (la

Chartreuse), à quelques lieues de Grenoble. Là les religieux devaient garder toute leur vie un silence absolu, n'ayant renoncé au monde que pour n'avoir de conversation qu'avec le ciel. Comme les solitaires de la Thébaïde, ils ne devaient jamais manger de viande, et leur costume, pour être un supplice de plus, ne consistait qu'en un cilice. Des travaux manuels, interrompus par la prière en commun, une planche ou la terre nue pour lit; une étroite cellule où deux fois par jour le religieux reçoit quelques légumes cuits à l'eau, complètent cet ensemble de pieuses austérités dont le monde ne comprendra jamais l'ineffable douceur. Depuis près de huit cents ans, cet ordre continue à édifier et à servir l'Eglise par la pratique des plus sublimes vertus; et sa rigueur elle-même semble être un attrait mystérieux qui lui gagne des cœurs. Une congrégation de femmes s'est affiliée à l'institution primitive, et étend ainsi la faveur de ces pénitences volontaires à des héroïsmes de renoncement et de foi. L'on aime à suivre à travers les siècles le développement de cet esprit vivifiant dont la force d'abnégation s'accroît à mesure que le sensualisme prend racine dans nos sociétés, et qui proteste à sa manière contre la tendance générale qui livre les générations aux jouissances matérielles, aux vanités et aux plaisirs du monde. Nous ne saurions assez dire combien le tableau simple et calme de la paix intérieure qui habite au fond des cloîtres les plus austères, a de charmes pour l'âme et de séductions pour les cœurs. Un des Pères de la vie spirituelle de la Chartreuse primitive, le prieur Guigo, nous a laissé un livre plein de ces parfums de la solitude, qui semblent un avant-goût du ciel. Il l'a intitulé le *Manuel des moines*, et il est permis de penser que plus d'un lecteur y a trouvé le germe de la vocation monastique. La pensée s'y élève souvent à la plus grande hauteur et semble planer dans la sphère des intelligences célestes. « Les voluptés » de la terre, dit-il, paraissent confondre l'âme et le corps dans » une jouissance sensuelle; l'homme devient matière; il en est » de même, en sens inverse, dans les joies de la contemplation. » L'âme y domine tellement tous les appétits, tous les mouve- » ments du corps, que la matière elle-même semble devenue » spirituelle. Les pèlerins courent à Jérusalem : votre voyage à

» vous est beaucoup plus lointain. Il vous faut parvenir jusqu'à » la patience et à l'humilité. La cité sainte est sur la terre; les » deux autres sont au ciel. » On croirait en lisant ces paroles, entendre un écho prolongé de la conversation des anges. — Nous avons parlé, en leur temps, des ordres de Prémontré, des Carmes et de Fontevrault, de saint François et de saint Dominique. Les établissements religieux se multipliaient pour atteindre toutes les misères et consoler toutes les souffrances. La charité croissait avec les besoins et prenait toutes les formes pour apaiser toutes les douleurs. Ce serait un tableau bien intéressant que celui qui retracerait l'histoire de la charité, naissant sur le Calvaire et passant à travers les siècles, comme Jésus-Christ, son modèle et son roi, *en faisant le bien*. Le moyen âge est l'époque des grandes épidémies qui dépeuplaient des villes entières, et qui, sous le nom générique de *peste*, se reproduisaient à divers intervalles, semant partont l'épouvante et la mort. Des confrèries religieuses s'organisèrent alors pour combattre le fléau, à force de zèle et de dévouement. Les associations de *Pénitents* qui subsistent encore de nos jours dans le midi de la France et en Italie, datent de cette époque. — La lèpre, très commune alors dans nos contrées et dont on a constaté la présence en Europe antérieurement aux croisades, se propagea pourtant avec plus d'intensité à la suite de ces expéditions lointaines; on vit alors s'élever, sous l'influence de la charité catholique, des *léproseries* ou *ladreries*, où des religieux se dévouaient au service des infortunés lépreux. Nous avons retrouvé, dans un rituel de cette époque, la formule de consécration de ces héros de la charité. On ne lit pas sans émotion ces paroles d'un serment sublime de simplicité et de foi, par lesquelles des vierges timides, des jeunes gens, l'orgueil et l'espoir de leurs mères, s'arrachaient à l'amour de leur famille, pour devenir les frères et les sœurs, selon la grâce, de ceux que leurs frères et leurs sœurs selon la nature avaient abandonnés, et faisaient vœu de mourir pour Jésus-Christ et ses membres souffrants. — Les *Antonins* ou *Hospitaliers*, s'étaient fondés, dès l'an 1096, pour combattre une contagion effroyable, qui, sous le nom de *feu sacré*, ou feu Saint-Antoine, emportait les malades par milliers, au milieu

d'atroces souffrances. Les Trinitaires, qui échangèrent plus tard ce nom pour celui de *Pères de la Merci*, parce qu'ils se placèrent sous la protection de *Notre-Dame-de-la-Merci* (*de Mercede*), s'étaient voués, au commencement du XIII[e] siècle, au rachat des chrétiens captifs chez les infidèles. — A côté de ces milices pacifiques du cloître, des hôpitaux, des léproseries, des œuvres de charité de tout genre, nous avons vu se former à la suite des croisades, les ordres militaires qui défendaient de leur épée la foi que leurs frères faisaient briller à l'ombre des solitudes. La vie chrétienne se développait ainsi sur toutes les plages, sous toutes les bannières, partout où la charité trouvait une larme à sécher, une blessure à guérir, une douleur à soulager. Pour mieux faire comprendre à notre siècle frivole et léger, la vie intérieure et les habitudes saintes d'un monastère au XIII[e] siècle, nous empruntons à un chroniqueur contemporain, un passage souvent reproduit. Ce tableau ne ressemble guère aux calomnieux récits qu'une philosophie hostile a popularisés pour dénigrer ces héros de la solitude et flétrir leur mémoire. « Je passai huit » mois à Marmoutiers, écrit Guibert de Gemblours, et j'y fus » accueilli non comme un hôte, mais comme un frère. Les » haines, les jalousies, les animosités, sont inconnues dans ce » paisible séjour; la loi du silence, observée avec exactitude et » maintenue avec une prudence paternelle, les en bannit à ja» mais. Un coup-d'œil de l'abbé suffit pour rappeler la règle, et » en prescrire l'observation. Les charges sont exercées par des » religieux d'une vertu éprouvée. Où trouver plus de recueille» ment aux offices, plus de piété dans la célébration des saints » mystères, plus de bienveillance et de charité pour les étran» gers? La modestie, la douceur, le calme d'une bonne cons» cience règnent sur tous les visages; on respire en ce lieu la » véritable paix de Jésus-Christ. La déférence, les égards mu» tuels maintiennent une harmonie céleste, le fort supporte le » faible, le supérieur se dévoue au service des inférieurs qui lui » rendent en reconnaissance et en respects sincères, ce qu'il leur » donne de sollicitude et de soins. C'est ici que le chef et les » membres forment véritablement un seul et même corps. Les » souvenirs du monde sont restés à la porte du monastère; nul

» ne se vante de sa naissance, des emplois ou des dignités dont
» il fut revêtu dans le siècle; la seule noblesse, la seule milice
» reconnue ici est d'être les serviteurs et les soldats de Jésus-
» Christ. Les travaux, les jeûnes et les veilles, domptent le corps
» avec ses passions et ses convoitises et le réduisent en servitude.
» Toutes les actions, toute la conduite extérieure sont soumises
» à une règle pleine de sagesse, qui a tout prévu et tout ordonné.
» Aux champs, à l'église, à l'atelier, rien ne se fait qu'avec la
» mesure et au temps prescrit. La présence de Dieu domine toute
» la vie et anime toutes les actions. Le repos strictement néces-
» saire est accordé à la nature; et le reste du temps est consacré
» au Seigneur. Il semble que dans cette milice céleste, les sol-
» dats font retentir leurs armes spirituelles, depuis la naissance
» du jour jusqu'à la sixième heure. Dieu seul sait le secret de
» leurs abondantes aumônes. Chaque jour, à la porte du mo-
» nastère, il se fait une distribution de vivres aux indigents; et
» de plus, l'abbé fait manger à ses côtés trois pauvres, comme
» les représentants de Jésus-Christ. Pendant la durée des repas,
» une lecture pieuse sert d'aliment spirituel aux religieux, qui
» sont plus attentifs à cette nourriture céleste qu'à celle du corps.
» — Un grand nombre d'entre eux est occupé, pendant la jour-
» née, à la transcription des manuscrits précieux. Ce sont là
» leurs trésors, où chaque jour ils viennent puiser la science et
» la vertu. Outre les instructions quotidiennes, à chaque grande
» fête des prédicateurs éloquents rompent à leurs frères le pain
» de la parole évangélique. J'entendais ces pieux habitants de la
» solitude s'exhorter mutuellement à la pratique de la vertu, se
» consoler, se rappeler les voies du ciel. Murailles saintes! Pieux
» habitants! Avec quelle douleur je me séparai de vous. Mais
» vous avez gardé la meilleure partie de moi-même; pendant
» que mon corps s'éloignait de vous, ma pensée et mon cœur
» vous restaient fidèles. »

Tels étaient ces ordres religieux, contre lesquels on a depuis déchaîné la haine et les colères des générations qui nous ont précédés. Sans doute, et nous ne craignons pas d'en faire l'aveu, car la faiblesse humaine imprime son caractère à toutes les œuvres des hommes, sans doute, dans le cours des âges et parmi

tant de monastères élevés sur tous les points du monde catholique, il se rencontra des religieux indignes de leur vocation; mais les institutions monastiques n'en sont pas moins restées comme le plus beau monument de la foi, la plus noble création de la charité, la plus parfaite réalisation du dévouement, de la pureté, de l'abnégation évangéliques.

12. Leur développement coïncidait avec un mouvement intellectuel que nous avons signalé, et qui se traduisit par la création des universités et l'essor d'un nouvel art chrétien, qui peupla le sol de ses merveilles. Il est certainement bien remarquable de constater l'origine tout ecclésiastique des universités, qu'on appela ainsi parce qu'on y enseignait dans leur ensemble toutes les branches de la science. Nous avons vu, dans le cours de notre récit, l'éloquence de Lanfranc, d'Abailard, de saint Anselme de Cantorbéry attirer autour d'eux tout un monde d'écoliers. L'histoire présente ainsi, à certaines époques privilégiées, comme un réveil de l'esprit humain, avide de science, et s'élançant à la suite de quelques brillants génies dans le domaine fécond des lettres et des arts. Ce fut du sein des cloîtres que sortit le signal de cette restauration intellectuelle. On y avait conservé les manuscrits précieux de la littérature antique, avec laquelle les moines étaient si familiers que Vincent de Beauvais, dans son grand ouvrage qu'on pourrait appeler l'encyclopédie du XIIIe siècle, cite plus de trois mille passages des auteurs latins et grecs. Le flambeau des lettres se ralluma donc à la clarté des immortels génies d'Athènes et de Rome. Les Papes se montrèrent les plus soigneux de diriger l'esprit humain dans cette nouvelle voie; et ils créèrent, dans ce but, les universités. Cette institution des souverains Pontifes, qui plus tard se montra si souvent ingrate envers eux, mérite d'être étudiée. Toutes les corporations au moyen âge avaient leur existence à part, leurs constitutions, leurs dignitaires, leurs priviléges et leurs lois. Les universités furent conçues d'après le même principe. On nomma pour chaque nation un *procureur* chargé de représenter ses nationaux, de les défendre; absolument comme dans l'ordre politique actuel, les consuls ou les ministres, accrédités près des cours étrangères, y sont les défenseurs officiels de leurs compatriotes. C'est qu'à cette

époque, beaucoup plus que dans la nôtre, l'amour de la science était cosmopolite. On accourait du fond de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Sicile, de l'Espagne, aux universités les plus célèbres de France, tandis que de la France elle-même, on se rendait aux universités de Bologne, de Salerne, de Salamanque, etc. En arrivant dans ces cités lointaines, les étudiants étrangers y retrouvaient en quelque sorte la patrie absente, sa bannière, sa langue et ses représentants dans la personne des *procuratores* (*procureurs*). Ceux-ci élisaient le *recteur*, chef suprême de l'université, réglant tout ce qui concernait le choix des professeurs, le programme de l'enseignement, la distribution des leçons; présidant les solennités littéraires, les cérémonies officielles; entretenant les rapports avec l'Etat, administrant enfin cette république trop souvent tumultueuse, que la noblesse des études ne sauvait pas toujours de l'agitation d'une jeunesse remuante et inconsidérée. Au-dessous des *procureurs*, les *doyens*, représentant les provinces et les diocèses particuliers, exerçaient une autorité subalterne sur les diverses fractions de chaque *nation*. Les Papes avaient assuré, sur les revenus ecclésiastiques, l'entretien de chaque étudiant; et, pour prévenir toute espèce de désordre, des mesures sévères, et l'excommunication même, avaient été employées pour empêcher, dans chaque ville d'*Université* la fluctuation du prix des subsistances, qui, parfois, en s'élevant trop haut pouvait compromettre la sûreté générale. — On n'a pas assez insisté sur ce qu'il y avait de profondément organisateur dans le génie des Papes, qui présida, pendant le moyen âge, au mouvement des sociétés européennes. Les idées de notre époque reviennent à une appréciation plus impartiale et plus approfondie de cette période de l'histoire; et nous croyons que l'Eglise ne peut que gagner à être mieux étudiée et mieux comprise dans son histoire. La Révolution française ne s'est pas contentée de détruire matériellement toutes les institutions du passé; elle avait prétendu ensevelir leur mémoire elle-même sous le mépris et le dédain général. Comme toutes les grandes commotions du corps social, elle s'aida, dans son œuvre de démolition, de l'enthousiasme poussé jusqu'au fanatisme. Mais, quand la réaction s'opère dans les esprits, que le calme succède aux

passions et aux intérêts surexcités, l'historien interroge avec respect ces débris amoncelés, et sous tant de ruines il retrouve énergique, fécond et vivifiant, le principe qui animait la société anéantie, les grandes choses dont on avait voulu dégrader le souvenir; les nobles idées, les salutaires institutions qui avaient fait de la France chrétienne la plus grande nation du monde.

13. Le XIII[e] siècle vit naître l'art chrétien, qui, jusqu'à ce jour, pour nos contrées et notre climat, a réalisé l'idéal de l'architecture religieuse. Nos vieilles cathédrales, debout encore sur ce sol où les fonda la main de nos aïeux, sont les dignes monuments d'un peuple dont la pensée dominant tous les intérêts matériels et terrestres n'avait que le ciel pour horizon, pour limites et pour espérance. La flèche gothique, qui couronne nos cités et dépasse au loin tous les sommets, c'est la prière de toute une province, de tout un pays constamment élevée vers le ciel; c'est le paratonnerre de la foi. Un monde tout entier vit, respire et prie dans la cathédrale gothique. Nous empruntons à la plume d'un génie dont l'Eglise a pleuré la chute, restée sans repentir, une description du temple gothique et de son symbolisme pieux. « Le temple chrétien, dit M. de Lamennais, représente la con» ception de Dieu et de son œuvre; il représente la création dans » son état présent et dans ses rapports avec l'état, les lois et les » futures destinées de l'homme. Symbole de la divine architec» tonique, le corps de l'édifice semble, ainsi que le modèle dont » il reproduit le type idéal, se dilater indéfiniment, et, sous ses » voûtes élevées, qui s'arrondissent comme celles des cieux, il » exprime, par ses fortes ombres et la tristesse de ses demi-jours, » la défaillance de l'univers obscurci depuis sa chute. Une dou» leur mystérieuse vous saisit au seuil de cette sombre enceinte, » où la crainte, l'espérance, la vie, la mort, exhalées de toutes » parts, forment par leur mélange indéfinissable, une sorte d'at» mosphère silencieuse, qui calme, assoupit les sens, et à travers » laquelle se révèle, enveloppé d'une lueur vague, le monde in» visible. Une secrète puissance vous attire vers le point où con» vergent les longues nefs, là où réside, voilé, le Dieu rédemp» teur de l'homme et réparateur de la création. Dans ses axes » croisés, le temple offre l'image de l'instrument du salut uni-

» versel; au-dessus, celle de l'arche, unique asile, aux jours du » déluge, des espérances du genre humain, et emblème toujours » vrai du pénible voyage de l'homme sur les flots de la vie. Les » courbures ogivales des arceaux, les flèches qui s'élancent dans » l'espace, le mouvement d'ascension de chaque partie du tem- » ple et du temple entier, expriment aux yeux l'aspiration natu- » relle de la créature vers Dieu, son principe et son terme. — » Le temple a aussi sa végétation. Ses murs se couvrent de » plantes variées; elles serpentent en guirlandes, s'épanouissent » dans les ouvertures laissées à la lumière, se glissent sur les » nervures, embrassent les formes sveltes des pyramides et » montent avec elles dans les airs, tandis que le tronc des colon- » nettes, pressées en faisceau, se couronne de fleurs et de feuil- » lages. Mais la sculpture ne reproduit qu'imparfaitement les » merveilleuses richesses de l'œuvre de Dieu. Elle ne saurait » rendre les effets variés de la perspective, de la lumière et des » couleurs, ni rassembler, sous un seul point de vue, en un cadre » étroit, les objets si divers que la nature offre à nos regards, » dans leur harmonieux ensemble, et les scènes compliquées de » la vie. De là, une nouvelle forme de l'art : la peinture. Les » voûtes grises et ternes, le ciel de la basilique, prennent une » teinte azurée, les reliefs se colorent. Il n'est rien que la pein- » ture ne représente à la vue; elle achève, sous ce rapport, la » création du temple. La lumière se colore de mille nuances di- » verses en pénétrant à l'intérieur de l'immense édifice, à travers » des verrières transparentes, dont elle projette au loin les reflets; » et cette lumière, tout à la fois idéale et réelle, vague splendeur » d'un astre mystérieux, prête aux formes dont le temple est » peuplé, une expression indéfinissable. »

14. En dehors de ce symbolisme, purement naturel, la cathédrale gothique offre un symbolisme religieux et chrétien, qui lui imprime son caractère particulier de majesté presque divine. Au portail, tantôt Jésus-Christ, vainqueur de la mort, apparaît sur les nuées *avec une grande puissance et une grande majesté* (1), séparant d'un côté les élus, dans sa miséricorde; de

(1) Cum potestate magnâ et majestate. (Luc. 21, 27.)

l'autre les réprouvés, dans sa justice; il représente, dans la scène la plus terrible, la redoutable puissance de Dieu qui attend au fond du sanctuaire les pécheurs à la pénitence et les justes (1) à une plus grande perfection. Tantôt le Christ, entouré de ses Apôtres, semble inviter le monde à venir écouter dans son temple la parole de vie et de salut. D'autres fois, c'est la Vierge qui nous apparaît ayant pour cortége les patriarches dont elle fut l'espérance, les rois d'Israël dont elle fut la fille, les justes et les prophètes de l'ancienne loi dont elle inspira la vie et les oracles; couronnée par les anges dont elle est la reine, saluée par les confesseurs, les martyrs et les vierges dont elle est la mère. Elle semble ouvrir la porte du salut aux hommes et les attirer vers le divin Fils qu'elle tient dans ses bras. *Janua Cœli.* L'ordonnance intérieure du temple répond à la magnificence qui l'entoure extérieurement. La cathédrale gothique est la représentation en pierres de la croix sur laquelle Jésus est mort. Presque toujours l'abside incline visiblement sur la gauche, comme pour imiter l'inclination suprême du Verbe mourant sur la croix (2). Les piliers de la nef principale sont au nombre de douze, pour figurer les douze Apôtres qui vont porter la bonne nouvelle de l'Evangile aux extrémités de la terre. — La nature tout entière s'est donné rendez-vous pour orner la demeure que l'Homme-Dieu s'est choisie au milieu des hommes. Les chapitaux historiés offrent au roi vainqueur de la mort une exubérante végétation de fleurs et de fruits. Dominant l'ensemble de ce magique tableau, les verrières resplendissantes de l'histoire des saints projettent leurs couleurs vives et variées sur les dalles du sanctuaire et illuminent l'humble prière du fidèle, en y mêlant un rayon comme échappé à la gloire du ciel. Enfin toute cette nature muette, toutes ces histoires enluminées empruntent une voix puissante et mystérieuse à l'orgue, le roi des instruments religieux, qui fait retentir de ses mélodies célestes les voûtes ogivales, les berceaux de pierre, les dômes sculptés qui s'élancent au-dessus de nos têtes. Ce n'étaient pas des artistes vulgaires que

(1) Qui sanctus est sanctificetur adhuc. (Apocalyp. 22, 11.)
(2) Et *inclinato* capite tradidit spiritum. (Joann. 19, 30.)

ceux qui élevaient ces édifices majestueux, dont les lignes régulières, les colonnes sveltes, les forêts de piliers, les mille détails des arceaux, des culs-de-lampes, des chapiteaux forment un ensemble merveilleux. Cependant leurs noms pour la plupart nous sont restés inconnus : c'est que leur génie avait la foi pour guide. Satisfaits d'avoir achevé leur œuvre, ils se contentaient ordinairement de demander à être enterrés sous le portail de leur cathédrale, et sur leur tombe qui n'a pas toujours résisté au temps, ils prenaient le titre modeste d'*entailleur de pierres*. Les XIIe et XIIIe siècles virent, sur tous les points de l'Europe chrétienne, la foi *transporter ainsi les montagnes*, et élever ces augustes basiliques, restées comme un défi jeté à l'impuissance moderne. C'est à cette époque que remontent en Espagne les églises de Burgos et de Tolède; en Angleterre : Westminster, la nef de Durham, le chœur d'Ely, les cathédrales de Salisbury et d'York; en France : celles de Chartres, de Reims, de Troyes, d'Orléans, de Tours, de Beauvais, de Strasbourg, d'Amiens, Notre-Dame de Paris, la Sainte-Chapelle; en Belgique : l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles; en Allemagne : les cathédrales de Cologne, de Trèves, de Fribourg; en Danemarck : la cathédrale de Saint-Olaüs à Drontheim, etc., etc. C'est ainsi que l'art chrétien semait ses merveilles, au milieu d'une société pour laquelle l'élément religieux était le principe et la fin de toutes choses, et qui subordonnait tous les intérêts de la terre à ceux du ciel.

SIXIÈME ÉPOQUE

DEPUIS BONIFACE VIII (1294) JUSQU'A LUTHER (1517).

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE BONIFACE VIII (24 décembre 1294-11 octobre 1303).

1. Caractère de la sixième époque. — 2. Etat du monde à l'avénement de Boniface VIII. — 3. Paix entre le Saint-Siége et Jacques II, roi de Sicile, aussitôt violée que conclue. — 4. Révolte à Rome. Les Colonna. — 5. Bulle d'institution du Jubilé. — 6. Lutte entre Albert d'Autriche et Adolphe de Nassau pour la couronne impériale. Albert d'Autriche est reconnu empereur d'Autriche. — 7. Philippe-le-Bel, roi de France; Edouard Ier, roi d'Angleterre. Bulle *Clericis laïcos*. — 8. Bulle *Ineffabilis*. — 9. Bulle *Ausculta, fili*. Etats généraux de France assemblés à Paris. — 10. Concile de Rome. Bulle *Unam sanctam*. — 11. Scène sacrilége d'Anagni. Mort de Boniface VIII.

§ 2. PONTIFICAT DE SAINT BENOIT XI (22 octobre 1303-6 juillet 1304).

12. Difficultés du gouvernement de l'Eglise à l'avénement de saint Benoît XI.— 13. Mort de saint Benoît XI. — 14. Guelfes et Gibelins à Florence. Le Dante.

§ 3. PONTIFICAT DE CLÉMENT V (14 novembre 1305-20 avril 1314).

15. Reproches faits à l'administration de Clément V. — 16. Election de ce Pape. Calomnie dont elle a été l'occasion. — 17. Translation du Saint-Siége à Avignon. — 18. Premiers actes de Clément V. Il refuse d'annuler la bulle *Unam sanctam*. — 19. Les Templiers. — 20. Arrestation des Templiers. — 21. Crimes qu'on leur imputait. — 22. Quinzième concile général de Vienne. Bulle d'abolition de l'ordre des Templiers. — 23. Exécution de Jacques Molay. — 24. Résumé critique du procès des Templiers. — 25. Condamnation des Albigeois par le concile général de Vienne. Division dans l'ordre de saint François. — 26. Henri de Luxembourg, empereur. Mort de Philippe-le-Bel et de Clément V. — 27. Saints de cette période.

§ 1. Pontificat de Boniface VIII (1) (24 décembre 1294-11 octobre 1303).

1. Avec la sixième époque de l'Histoire ecclésiastique, s'ouvre une phase nouvelle pour l'Eglise. L'expansion de foi, qui s'était

(1) Tout notre travail sur le XIVe siècle n'est qu'une rapide analyse du savant

répandue sur le monde pendant les XIIe et XIIIe siècles, cesse de faire éclater ses merveilles; la foi se refroidit en Europe; la Papauté, à peine triomphante de ses longues luttes avec l'empire, rencontre un obstacle plus formidable dans les rois de France. Le droit public se modifie au sein des nations européennes. La voix des souverains Pontifes n'est plus obéie. Philippe-le-Bel porte un coup mortel à leur puissance temporelle en les fixant à Avignon. Le grand schisme d'Occident vient ajouter ses désastreuses complications à la décadence générale. En vain l'Eglise grecque essaya-t-elle de se réunir à l'Eglise latine. Constantinople fut prise par les Turcs, pendant qu'en Occident les disciples de Jean Hus et de Wicleff infestaient l'Allemagne et se montraient les dignes précurseurs de Luther. La sixième époque fut ainsi comme la réaction de celle qui l'avait précédée.

2. Dix jours après l'abdication de Célestin V, les vingt-deux cardinaux qui composaient la cour romaine entrèrent au conclave, et avant la fin du premier jour, tous les suffrages étaient réunis sur le cardinal Gaëtano (24 décembre 1294) qui prit le nom de Boniface VIII. Le nouveau Pape était un de ces hommes d'élite en qui la grandeur de caractère est au niveau du talent, un de ces hommes vigoureux qui comprennent leur mission et vont à leur but avec l'inflexibilité d'une conscience mue par la volonté divine. Quoique d'un âge déjà avancé, son âme n'avait rien perdu de l'ardeur et de l'énergie de la jeunesse. Boniface VIII, après son couronnement, partit immédiatement pour Rome où ses prédécesseurs n'avaient point osé se fixer. Sa réputation l'y avait précédé; les plus grands honneurs l'accueillirent partout. Rome, à cet égard, surpassa tout ce qu'elle avait jamais fait pour ses Pontifes les plus aimés. Les factions semblaient s'être enfuies à son approche pour ne point troubler le concert unanime d'enthousiasme que manifestaient tous les ordres de l'Etat. Le Pape profita du repos qu'elles lui laissèrent pour saisir les rênes du gouvernement, que la faiblesse ou la rapide succession de ses prédécesseurs avaient laissé flotter au hasard. La

et remarquable ouvrage de M. l'abbé CHRISTOPHE, intitulé: *Histoire de la Papauté pendant le XIVe siècle*. Paris, Maison, 1853, 3 vol. in-8°).

situation du monde chrétien demandait alors qu'une tête habile dirigeât une main vigoureuse. Au Nord, la mort de Rodolphe de Habsbourg (1291) venait de laisser l'empire vacant; les rivalités d'Adolphe de Nassau et d'Albert d'Autriche divisaient l'Allemagne. Le roi de France, Philippe-le-Bel, et Edouard Ier, roi d'Angleterre, commençaient cette lutte qui, suspendue pendant quelques années, devait plus tard conduire la France sur le penchant de sa ruine. Au Midi, la Sicile, toute dégouttante du sang français, répandu dans les Vêpres siciliennes, et rangée sous le patronage de la maison d'Aragon, défiait également les censures de l'Eglise et les armes de Naples; tandis que le contrecoup de cette révolte se faisait ressentir en Espagne. En Italie, Venise, Gênes et Pise étaient en guerre; la Toscane s'agitait, émue par les *Noirs* et les *Blancs,* factions nouvelles, sorties de Pistoie, et qui envahissaient les villes avec la rapidité d'un torrent.

3. Boniface VIII se mit à l'œuvre. Son but était la pacification générale. Mais les haines réciproques étaient trop vives pour céder aux exhortations du père commun des fidèles. Les efforts du Pape échouèrent partout d'abord, excepté en Aragon. Par la médiation de Boniface, un traité de paix fut conclu entre Jacques II et Charles II, roi de Naples, à la condition que Jacques II consentirait à payer le tribut annuel de trente onces d'or, que son aïeul avait stipulé en faveur de l'Eglise romaine; qu'il prêterait son concours pour faire rentrer la Sicile sous la puissance de son roi légitime, et commencerait par en retirer les corps auxiliaires aragonais. En dédommagement, le Pape promit à Jacques II la souveraineté de la Sardaigne et de la Corse, deux anciens fiefs du Saint-Siége, souveraineté qu'il conféra solennellement à ce monarque l'année suivante (1297). Une allégresse générale éclata à la nouvelle de cette paix; mais elle dura peu. Les Siciliens n'avaient point été appelés aux négociations. Quand ils en apprirent le résultat, les grands du royaume indignés de retomber, sans leur aveu, sous une domination qu'ils détestaient, s'écrièrent : « Ce n'est point avec du parchemin, » mais avec le fer que les Siciliens cherchent la paix ! » Ils députèrent au roi d'Aragon pour le supplier de ne pas abandonner

ses fidèles sujets; et, sur le refus du monarque de manquer à la foi des traités, ils donnèrent le trône de Sicile à Frédéric, son frère, qui se faisait, quelques mois plus tard, proclamer solennellement à Palerme. La Sicile retombait ainsi dans les horreurs de la guerre.

4. Cependant une sédition, plus formidable que toutes les précédentes, venait d'éclater à Rome. Le parti gibelin s'était soulevé tout entier sous la conduite des cardinaux Jacopo et Pietro, chefs de la puissante famille des Colonna (1). Boniface VIII fulmina contre les rebelles une sentence d'excommunication, dans laquelle il déposait Jacopo et Pietro de toute dignité ecclésiastique, et déclarait inhabiles à recevoir les saints ordres tous les membres de la famille Colonna jusqu'à la quatrième génération. Il ajoutait à ce décret une citation, pour les cardinaux déposés, à comparaître devant le Saint-Siége, dans l'espace de dix jours, sous peine, ce délai expiré, de voir confisquer tous les biens de leur famille. Les Colonna, au lieu de se rendre à la citation pontificale, firent afficher aux portes des églises de Rome, et déposer sur l'autel même de Saint-Pierre, une protestation dans laquelle ils traitaient Boniface VIII d'antipape, sous le prétexte que l'abdication de saint Célestin V avait été contraire aux canons; et ils en appelaient à un concile général des procédures qu'on pourrait faire contre eux. A cet excès d'audace, le Pape répondit par une mesure plus terrible encore. Le 23 mai 1298 une nouvelle bulle confirmait la première sentence d'excommunication, et l'étendait à tous les membres de la famille, confisquait leurs biens, les rendait incapables de tester, défendait de leur prêter aide et protection, sous peine de partager la sentence dont ils étaient frappés, et jetait l'interdit sur les lieux où ils chercheraient un asile. Les Colonna ne se soumirent point. Chassés de Rome, dépouillés de leurs trésors, ils vinrent concentrer toutes leurs forces dans la ville de Palestrina. Boniface VIII ne pouvait laisser impunie leur révolte sacrilége. Les troupes pontificales vinrent forcer les Colonna dans leur dernier asile, et, l'an 1298, les deux cardi-

(1) Depuis l'abdication de Célestin V, les Colonna avaient déclaré qu'ils ne reconnaîtraient jamais son successeur comme Pape légitime.

naux, auteurs de la sédition, accompagnés de leurs proches et de leurs amis, les pieds nus, la corde au cou, en habits de deuil, vinrent à Rieti se prosterner aux pieds de Boniface VIII, qui les reçut sur son trône, la tiare en tête, et au milieu de toutes les magnificences de la Papauté. Il traita les vaincus avec bienveillance; mais il mit des restrictions au traité de paix. Les deux cardinaux restèrent privés de la pourpre; Palestrina, qui avait servi de foyer à la révolte, fut anéantie, et remplacée par une autre ville qui prit le nom de *Citta papale*. Ces actes de rigoureuse justice furent taxés de trahison par les coupables; les Colonna en appelèrent une seconde fois aux armes; ils furent de nouveau abattus par l'énergie du souverain Pontife. Leurs palais furent détruits et leurs biens confisqués. Ils s'enfuirent eux-mêmes en France, en Sicile et en Allemagne, pour se dérober aux foudres pontificales (1299).

5. L'année suivante inaugurait le XIVe siècle. Une tradition populaire, dont les titres ne se trouvent écrits nulle part, prétendait, qu'au renouvellement de chaque siècle, des indulgences spéciales étaient accordées aux pèlerins qui visitaient, à Rome, le tombeau des Apôtres. Au 1er janvier de l'an 1300, un concours inouï de fidèles se rendit à l'église de Saint-Pierre pour gagner les indulgences. Afin de régulariser, pour l'avenir, cette pieuse dévotion, Boniface VIII publia la bulle célèbre qui instituait le Jubilé séculaire. « Par l'autorité des saints Apôtres, au nom du » Dieu tout-puissant, et dans la plénitude de notre autorité su- » prême, disait le Pape, nous accordons à tous les fidèles vrai- » ment pénitents et confessés, qui visiteront la basilique de » Saint-Pierre dans le cours de cette présente année, et à l'a- » venir dans chaque centième année, la rémission pleine et en- » tière de leurs fautes. » Ce décret excita, dans toute l'Europe chrétienne, un enthousiasme universel. La Sicile, la Sardaigne, la Corse, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne et la Hongrie, envoyèrent à Rome des multitudes innombrables de pèlerins; « mais la plus grande merveille, dit le Florentin Vil- » lani, fut que, pendant toute l'année, les 200,000 étrangers qui » se trouvèrent constamment à Rome, furent pourvus abondam- » ment de vivres. » Telle est l'origine du Jubilé séculaire, réduit

plus tard à cinquante et ensuite à vingt-cinq années. Quel contraste la foi et la dévotion universelles des peuples chrétiens à la fin du XIIIe siècle ne forment-elles pas avec l'irréligieuse indifférence du nôtre !

6. Cependant deux graves questions préoccupaient Boniface VIII et réclamaient toute sa sollicitude. A la mort de Rodolphe de Habsbourg (1291), son fils Albert, duc d'Autriche, prétendant succéder sans conteste à l'héritage paternel, se revêtit des ornements royaux (1). Mais ce prince s'était déjà fait de nombreux ennemis par la violence et la dureté de son caractère. Les électeurs donnèrent donc la préférence au comte Adolphe de Nassau, qui fut proclamé roi des Romains, et couronné à Aix-la-Chapelle (1292). Les exactions du nouvel élu, la rigueur intempestive de son gouvernement, ne tardèrent pas à lui aliéner tous les esprits en Allemagne; et, en 1298, trois des électeurs impériaux, l'archevêque de Mayence, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg, déclarèrent Adolphe de Nassau déchu du trône, et déférèrent solennellement la couronne à Albert d'Autriche, dont l'élection fut confirmée, l'année suivante, par la diète générale de Francfort. Les deux rivaux en appelèrent au Pape de leurs prétentions respectives; mais sans attendre la décision, ils en vinrent aux armes. La rencontre eut lieu à Gelhem, près de Spire, et Adolphe de Nassau, attiré dans un piége, fut traîtreusement mis à mort par son rival. Cet événement modifiait gravement la question soumise à Boniface VIII. La honteuse victoire d'Albert d'Autriche, obtenue contre toutes les règles de la chevalerie, dans un lâche guet-apens, avait soulevé contre lui l'indignation de l'Europe; Boniface VIII excommunia le meurtrier (1301). Effrayé de cette rigueur, Albert songea à faire sa paix avec le Saint-Siége; il envoya des ambassadeurs à Rome, non pour implorer le jugement du Pape, mais pour se confier en sa miséricorde. Il promit toutes les réparations qu'on pourrait exiger de lui. Les lettres patentes, données à ses dé-

(1) Le droit impérial n'était conféré, suivant la législation du Saint-Empire, qu'après le sacre fait par le Pape ou ses délégués. Rodolphe de Habsbourg n'avait jamais voulu procéder à la cérémonie de son couronnement à Rome: durant toute sa vie, son titre officiel fut celui de roi des Romains.

putés, portaient en substance : « Je reconnais que l'Empire romain, fondé par le Saint-Siége pour la défense des droits de » l'Eglise, ne saurait être conféré que par le souverain Pontife : » je promets de n'employer l'autorité impériale, si elle m'est » confiée, que pour l'honneur de la religion et l'exaltation de la » sainte Eglise. Je confirme toutes les donations faites par Rodolphe, mon père, et par les empereurs qui l'ont précédé. Je » jure de défendre les droits du Saint-Siége, contre tous ses ennemis, quels qu'ils soient, et de ne faire jamais avec eux ni » alliance, ni trève. » Boniface VIII se laissa fléchir, et, en 1303, il publia une bulle par laquelle il confirmait l'élection d'Albert d'Autriche. « En vertu de la plénitude de notre autorité apostolique, disait le Pape, nous vous choisissons pour roi des Romains et pour fils de la sainte Eglise romaine. Nous ordonnons » à tous les sujets du Saint-Empire de vous rendre obéissance en » cette qualité, et nous vous absolvons, par ces présentes, de » tout ce que votre élection et votre administration ont pu avoir » de défectueux. » Les historiens du gallicanisme ont très peu appuyé sur ce document remarquable, dont la teneur serait complétement inexplicable, si l'on n'admettait le principe, dont nous avons si souvent parlé, du droit public, qui investissait les Papes, au moyen âge, d'une suprématie incontestée en matière politique.

7. La première et la plus violente protestation contre ce principe devait partir de la France. Lorsque Boniface VIII monta sur le Saint-Siége, neuf ans s'étaient écoulés depuis l'avénement de Philippe IV, dit le Bel. Investi de l'autorité suprême à un âge où l'on ne connaît encore que l'obéissance, ce jeune roi gouvernait, néanmoins, ses Etats avec une supériorité que ses adversaires n'ont jamais cherché à lui contester. Personne n'eut, à un plus haut degré que lui, la fierté du pouvoir; personne ne s'en montra plus jaloux; personne n'imposa ses volontés d'un ton plus ferme et plus résolu. Mais sa magnanimité dégénérait en hauteur, son courage en témérité. La force de sa volonté se changeait souvent en une obstination d'autant plus inflexible, qu'il croyait son honneur intéressé à faire prévaloir jusqu'à ses erreurs. Du reste, irritable à l'excès, implacable dans ses colères,

n'oubliant jamais une injure, et n'estimant le dévouement qu'à l'égal du devoir. Ses entreprises, dont il ne calcula pas toujours la portée, le jetèrent, plus d'une fois, dans des embarras pécuniaires, qui le rendirent injuste envers ses peuples, et qui le forcèrent à l'acte le plus indigne d'un roi, à altérer la monnaie, et à jeter par là le trouble et la confusion dans toutes les fortunes. Les démêlés qui éclatèrent entre Boniface VIII et Philippe-le-Bel ne furent point l'explosion prévue d'un secret antagonisme : ils naquirent spontanément de circonstances étrangères à tous les calculs. Philippe-le-Bel et Edouard Ier, roi d'Angleterre, se faisaient une guerre acharnée. En 1293 le roi de France avait fait citer Edouard devant la cour des pairs pour y répondre aux griefs qui lui étaient imputés. Le prince anglais ne comparut pas, comme on devait s'y attendre, et la cour prononça la confiscation de la Guienne, au profit du roi de France. L'Europe entière prit parti dans cette grande querelle. Edouard avait vu se ranger sous ses drapeaux Adolphe de Nassau, le duc de Brabant, Amédée V, surnommé le Grand, duc de Savoie, et Jean II, comte de Bretagne. Philippe-le-Bel eut pour alliés Bailleul, roi d'Ecosse; Albert d'Autriche, concurrent d'Adolphe de Nassau au trône impérial; le dauphin Viennois, ennemi d'Amédée V; enfin Eric II, roi de Norwége. Ce fut alors que Boniface VIII, alarmé de cette conflagration générale, crut devoir intervenir; mais sa médiation fut rejetée, et la guerre continua avec plus de violence que jamais. Il ne restait plus au Pape qu'à pourvoir, par des moyens énergiques, au salut de l'Eglise et des peuples, dont les droits les plus chers étaient méconnus par l'ambition des souverains. Il cita les deux rois à comparaître devant son tribunal, pour y répondre de leurs exactions et de leurs injustices, et le 18 août 1296 il lança la bulle *Clericis laïcos*, par laquelle il interdisait, sous peine des censures, à tout membre du clergé, de payer quelque subside que ce fût, sans la permission expresse du Saint-Siége, menaçant d'excommunication les princes, ducs, barons et ministres qui les exigeraient, et jetait l'interdit sur les villes et les communautés qui consentiraient à cette exaction.

8. Si la Providence, au lieu de faire Philippe-le-Bel roi de

France, l'avait porté sur le trône pontifical, à coup sûr il aurait parlé comme parlait Boniface VIII dans cette bulle qui ne différait, ni pour la forme, ni pour le fond, des anciennes décrétales des Papes; mais, chef d'une puissante monarchie, ce prince n'entendait que le langage de la soumission et de l'obséquiosité. Le décret pontifical l'exaspéra; il y répondit par un édit royal qui défendait, à tout étranger, l'entrée du royaume de France; interdisait tous les appels au Saint-Siége et l'envoi de tous les subsides, ou secours en argent, adressés au souverain Pontife. On pouvait croire qu'une telle violence allait attirer les foudres du Saint-Siége sur l'imprudent monarque : il n'en fut rien. Avant d'en venir aux mesures extrêmes, Boniface VIII voulait épuiser tous les moyens de conciliation. La bulle *Ineffabilis* qu'il expédia au roi, immédiatement après la publication de l'édit, est l'expression de la plus noble indulgence et de la plus touchante miséricorde. « Le temps est bien mal choisi, dit-il, » pour susciter une querelle au vicaire de Jésus-Christ, lorsque, » depuis notre avénement, nous consacrons toute notre sollici- » tude à veiller sur vos intérêts et à réconcilier, par une paix » honorable, la France et l'Angleterre. Nous n'avons pas statué » que les ecclésiastiques ne dussent point contribuer à la défense » et aux nécessités du royaume; mais nous avons dit qu'il y avait » besoin, en cela, de notre permission expresse pour mettre un » terme à l'intolérable oppression dont vos officiers accablent le » clergé. Dans un cas urgent nous ordonnerions nous-même, » aux ecclésiastiques, les contributions nécessaires; et, s'il le fal- » lait, nous ferions plutôt vendre les vases sacrés et les croix des » églises que d'exposer au moindre danger un royaume comme » la France, de tout temps si cher et si dévoué au Saint-Siége. » Ce noble langage ne toucha point Philippe-le-Bel; sa fierté ne pouvait plier à aucune concession. Cependant Boniface VIII, pour fléchir le caractère indomptable du monarque, publia le décret de canonisation de Louis IX, aïeul de Philippe-le-Bel, dont le procès durait depuis vingt-cinq ans. La génération, qui avait été témoin des vertus du saint roi, n'était point encore descendue dans la tombe. A la nouvelle que l'objet d'une si récente admiration allait devenir celui du culte de l'Eglise, une inex-

primable allégresse éclata dans toute la France. Entraîné par l'élan général, Philippe-le-Bel céda enfin. L'exécution des ordonnances royales fut arrêtée. Boniface VIII fut déclaré arbitre souverain entre la France et l'Angleterre, et la bonne harmonie parut rétablie entre les deux puissances, spirituelle et temporelle.

9. Les guerres entre les personnes se pacifient, parce que les haines s'effacent. Les guerres de principes ne se pacifient jamais, parce que les principes demeurent. Quand l'évêque de Durham, légat du Saint-Siége, porta à Philippe-le-Bel la décision arbitrale, prononcée par le souverain Pontife, le roi de France souffrit que le comte d'Artois, son frère, l'arrachât des mains du légat et la jetât au feu en sa présence, tandis que lui-même déclarait qu'il n'accomplirait aucun de ses articles. Un second légat, Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, envoyé par le Pape à Philippe-le-Bel, fut jeté en prison. Sommé de se justifier sur cet acte inqualifiable, le roi de France fit partir pour Rome Pierre Flotte, l'indigne ministre de ses exactions. Etranger aux plus simples convenances, ce négociateur ne porta au Pontife que des paroles d'insolence et d'arrogant dédain. Boniface VIII lui ayant fait entendre qu'il avait en main, comme chef suprême de l'Eglise, la double puissance temporelle et spirituelle, Pierre Flotte répondit : « Fort bien, saint Père; mais » celle de votre sainteté est seulement nominale, tandis que celle » de mon maître est réelle. » A cette imprudente bravade, le Pape répondit, en révoquant toutes les grâces et tous les priviléges concédés au roi, pour la défense de ses Etats, et en publiant la fameuse constitution : *Ausculta, fili*, contre laquelle toutes les fureurs du gallicanisme se sont déchaînées. « Que le roi ne » se persuade point qu'il n'ait de supérieur que Dieu sur la terre, » et qu'il ne soit point soumis à la puissance du Pape. Celui qui » pense ainsi est un infidèle. » Après ce préambule, le Pape énumère tous ses griefs contre le roi de France. Il lui reproche de pourvoir aux bénéfices sans la permission du Saint-Siége; de ne vouloir, soit au dedans, soit au dehors de son royaume, d'autre juge que lui-même des injustices et des violences qui se commettent en son nom; de saisir arbitrairement les biens

ecclésiastiques; de s'approprier les revenus des églises vacantes, abus qui n'en est pas moins odieux, quoiqu'il l'ait décoré du nom de *régale*; d'altérer les monnaies; d'accabler ses sujets d'impôts intolérables. « Nous avons souvent, poursuit le Pape, » mais toujours sans succès, averti Philippe pour le ramener au » devoir. C'est pourquoi nous ordonnons aujourd'hui à tous les » évêques, abbés et docteurs de France, de se rendre auprès de » notre personne, au mois de novembre de la prochaine année » (1302), afin de pouvoir, aidé de leur concours, aviser aux ré- » formes du royaume et au rétablissement du bon ordre. » Telle est, quant à la substance, cette bulle, objet de tant de récriminations. Le ton en est vigoureux mais modéré jusque dans les reproches. On l'a accusée d'être injurieuse à la majesté des rois, et de contenir cette maxime, inouïe avant Boniface VII : « Que » le Pape, en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ sur la terre, » est le maître de tous les royaumes du monde (1). » Or, le souverain Pontife n'y dit point que le Pape soit le maître des royaumes, mais que le Pape est élevé au-dessus de ceux qui gouvernent les royaumes, pour les forcer à suivre les voies de la justice. Aux yeux de tout observateur impartial, dans la bulle *Ausculta, fili*, Boniface VIII prenait en main les intérêts des sujets contre les exactions et les violences d'un roi légitime, sans doute, mais abusant de son autorité. Dans le système politique qui dominait alors l'Europe, Boniface VIII n'était pas seulement dans son droit : il accomplissait un devoir rigoureux, et s'il y eût manqué, il n'y aurait pas eu assez de voix, dans l'école philosophique, pour flétrir sa faiblesse et sa condescendance. « Combien il serait heureux, dit à ce sujet un écrivain protestant, » M. de Sismondi, que les peuples et les souverains recon- » nussent aujourd'hui au-dessus d'eux un pouvoir venu du Ciel, » qui les arrêtât dans la route du crime! Combien il serait à dé- » sirer que les Papes reprissent leur ancienne autorité, et qu'un » interdit ou une excommunication, fissent encore trembler les » rois et les royaumes, comme au temps de Grégoire VII! » Le 11 février 1302, Philippe-le-Bel fit brûler la bulle pontificale,

(1) Baillet, *Histoire du démêlé*, etc., pages 96 et suiv.

en présence de toute la noblesse qui se trouvait alors à Paris. Pierre Flotte, son ministre, fit fabriquer et répandre parmi le peuple, une fausse bulle, où il faisait dire au Pape que le royaume de France était un fief du Saint-Siége, et que le roi était son vassal. Boniface VIII et tous les cardinaux, réunis en consistoire, protestèrent en vain contre la fausseté de cette pièce apocryphe. Philippe-le-Bel, pour le besoin de sa cause, persista à la faire passer pour authentique, et il y répondit par une parodie injurieuse, dont les termes mêmes répugnent à la gravité de l'histoire. Il ne s'en tint pas là. Le 10 avril suivant, les Etats généraux du royaume s'ouvrirent, par son ordre, dans l'église de Notre-Dame. Pierre Flotte, devenu, depuis son retour de Rome, garde des sceaux, fut l'âme de cette assemblée. Il débuta par un long et artificieux discours, dans lequel il résumait les plaintes du gouvernement contre le souverain Pontife. « Il pré» tend, dit-il, assujettir le roi de France au pouvoir du Saint» Siége; mais ce monarque proteste ici, devant vous, qu'à » l'exemple de ses illustres ancêtres, il ne reconnaît pour supé» rieur que Dieu seul; et il vous supplie, comme amis et comme » seigneurs, de lui prêter une assistance énergique, pour le » maintien des antiques libertés de la nation. » Pierre Flotte, on le voit, se constituait l'avocat de ce qu'on a appelé plus tard les *Libertés de l'Eglise gallicane.* Quand on en vint aux voix, les barons, les syndics et les procureurs des communes, après une secrète et courte délibération, répondirent unanimement qu'ils étaient prêts à faire le bon plaisir du roi, et à lui sacrifier, non-seulement leur fortune, mais encore leurs personnes et leur vie. Une pareille adhésion ne surprendra point, si l'on veut se rappeler que la noblesse, coupable des mêmes exactions que le prince, avait le même intérêt que lui à les défendre. Quant aux syndics et aux procureurs des communes, ils étaient encore trop faibles pour songer à élever une opposition. Les suffrages du clergé ne furent pas aussi faciles à obtenir. Plus désintéressés que la noblesse, plus indépendants que les communes, les évêques ne se dissimulaient pas que la pensée du gouvernement était de leur faire partager la solidarité d'une grande injustice. Ils cherchèrent, par des paroles conciliantes, à adoucir l'esprit du roi et

des barons. Sommés de s'expliquer comme les deux autres ordres, ils voulurent gagner du temps, et demandèrent un délai pour se concerter. Leur requête fut rejetée. On déclara que, si le clergé ne donnait, sur-le-champ, une réponse satisfaisante, on allait le proclamer traître au roi et à l'Etat. C'était le moment, ou jamais, de commencer une opposition héroïque. Les évêques n'en eurent pas le courage; ils se rangèrent à l'avis de la noblesse et des communes, et, dans une lettre collective adressée au Pape, ils s'excusèrent d'avoir cédé à la nécessité. Le clergé avait espéré par cet acte de servile complaisance, que le roi lui permettrait du moins de se rendre au concile indiqué à Rome, par Boniface VIII; mais Philippe-le-Bel rendit immédiatement une ordonnance royale par laquelle il défendait à tous les prélats, sous les peines les plus graves, de sortir de France, sans sa permission expresse. Tel fut le résultat de cette célèbre assemblée. Si c'est dans son sein, comme on l'a écrit, que les *Libertés de l'Eglise gallicane* ont été défendues pour la première fois, il faut avouer que ceux qui la composaient se faisaient une étrange idée du mot *liberté*. Jamais la servitude fut-elle consacrée d'une manière plus solennelle?

10. Le Pape releva avec énergie la lâche condescendance de l'Eglise gallicane, qu'il appelle *une fille insensée : verba delirantis filiæ*. Il menace les évêques français des censures canoniques, s'ils refusent encore d'obéir aux ordres émanés du Saint-Siége, et ne se rendent pas au concile de Rome. Boniface VIII ouvrit ce concile en personne, le 1er novembre 1302. Malgré les défenses réitérées du gouvernement et ses précautions rigoureuses, il s'y trouva quatre archevêques et trente-cinq évêques français, qui aimèrent mieux encourir la disgrâce du prince que manquer à leur devoir. Les conclusions, adoptées par cette assemblée, furent promulguées dans la bulle célèbre : *Unam sanctam*, qui parut immédiatement après. En voici la substance : « L'Eglise est une; elle ne forme qu'un seul corps; » elle ne doit point avoir plusieurs têtes, mais une seule, qui est » Jésus-Christ et son vicaire apostolique. L'Evangile nous » apprend qu'il y a deux glaives au service de l'Eglise, le glaive » spirituel et le glaive temporel. Le premier doit être employé

» par l'Eglise, le second pour l'Eglise ; le premier est entre les » mains du prêtre, le second dans celles des rois. Il faut que l'un » de ces glaives soit soumis à l'autre et que la puissance tempo» relle obéisse à la puissance spirituelle. En conséquence, nous » déclarons, prononçons et définissons que toute créature hu» maine est soumise au Pontife romain, et cela, de nécessité de » salut. » Cette constitution ne sanctionnait point des prétentions nouvelles ; nous avons vu que cette doctrine avait sa racine dans le droit public. Philippe-le-Bel, qui la repoussait avec tant de force, comme inouïe, aurait dû se souvenir qu'Innocent III, dans sa querelle avec Philippe-Auguste, l'avait invoquée, comme le privilége du successeur de saint Pierre. N'est-ce pas, en effet, un article fondamental de la foi catholique, que tout chrétien est soumis au vicaire de Jésus-Christ ? Et, si les particuliers relèvent de sa juridiction, pourquoi les princes n'en seraient-ils pas eux-mêmes justiciables ? Si une telle doctrine était aussi reconnue qu'elle est logique, elle serait la sauvegarde des nations, bien mieux que les constitutions éphémères, enfantées par les peuples avec de si grandes douleurs, et brisées en un jour par les révolutions. La publication de la bulle *Unam sanctam* produisit en France une sensation inexprimable ; elle y arriva en même temps que la désastreuse nouvelle de la déroute de Courtrai, où la fleur de la noblesse venait de périr sous la lance des Flamands. Le Pape put croire que ce revers rendrait Philippe-le-Bel moins arrogant. Il n'en fut rien. Le roi fit arrêter à Troyes l'archidiacre Nicolas Benefrato, porteur des rescrits pontificaux, et une seconde assemblée des Etats généraux, au Louvre (1303), déclara Boniface VIII hérétique, intrus, simoniaque, et le déposa, comme tel, de toutes fonctions ecclésiastiques. Après la lecture de cet arrêt inouï, Philippe-le-Bel se leva et conjura les prélats de se joindre à lui pour la convocation d'un concile général, à l'autorité duquel il en appelait d'avance de tous les actes du Pape déchu. Les commissaires royaux, envoyés dans les diverses provinces, rapportèrent, en quelques mois, plus de sept cents actes d'adhésion à l'arrêt des Etats généraux. Un tel acquiescement de la France à une iniquité si monstrueuse, serait le problème de l'histoire, si des té-

moignages contemporains n'étaient là pour en révéler l'odieux mystère. L'emprisonnement des religieux italiens qui se trouvaient alors dans le royaume, celui des abbés de Citeaux, de Cluny, de Prémontré, nous apprennent à quoi s'exposaient ceux qui osaient résister aux ordres du roi. La violence achevait ce que la calomnie avait commencé.

11. L'audace de Philippe-le-Bel devait aller plus loin. Le souverain Pontife était alors à Anagni, sa ville natale. Le 7 septembre 1303, Guillaume de Nogaret et Sciarra Colonna, à la tête d'une troupe de soldats français et gibelins, pénètrent dans la ville, aux cris de : « Mort au Pape, vive le roi de France ! » Les portes du palais sont forcées ; des flots de soldats s'y précipitent, le fer et le feu à la main. « Ouvrez les portes de mes appartements, s'é- » cria le Pape, je saurai mourir pour l'Eglise de Dieu. » S'étant fait ensuite revêtir des ornements pontificaux, la tiare de Constantin en tête, tenant d'une main les clefs de saint Pierre, de l'autre une croix, il s'assit sur le trône papal et attendit ses meurtriers. Sciarra et Nogaret s'approchèrent du Pontife. Le premier, se livrant à la brutalité de son caractère, vomit un torrent d'injures. Quelques historiens ont même affirmé qu'il alla jusqu'à lever une main sacrilége sur la personne du vicaire de Jésus-Christ. Ce qui est certain, c'est que Nogaret, prenant la parole à son tour, menaça le Pape de le conduire à Lyon, enchaîné comme un criminel, pour y subir le jugement du prétendu concile général. « Voilà ma tête, répondit le Pape, je serai trop heureux » de verser mon sang pour la foi de Jésus-Christ et de son » Eglise. » Pendant trois jours, Boniface VIII demeura au pouvoir de ses ennemis, qui le jetèrent dans un cachot et l'accablèrent d'outrages. Le trésor pontifical fut pillé, le palais dévasté, les reliques des saints profanées et dispersées. Mais enfin un terme arriva à tant d'humiliations. L'indignation parla au cœur des habitants d'Anagni. Ils se soulèvent, surprennent les bandes de Sciarra et de Nogaret dans le désordre de leur honteuse victoire, et les chassent de la ville avec leurs chefs. Boniface VIII est porté en triomphe sur le trône qu'il avait honoré par un si noble courage. On lui demanda quel traitement il fallait infliger aux prisonniers. « Je leur pardonne, » dit-il, avec une man-

suétude sublime. Il reprit immédiatement le chemin de Rome, où il fut accueilli avec des transports d'enthousiasme. Le clergé et le peuple romain étaient fiers de l'héroïsme du Pontife. Mais tant d'orages avaient brisé les forces de l'auguste vieillard. Il vit approcher sa dernière heure avec le courage intrépide qu'il avait déployé devant ses ennemis. En présence d'un nombreux auditoire, il déclara qu'il mourait dans la foi catholique, et rendit à Dieu sa grande âme, le 11 octobre 1303. Telles furent la vie et la mort de ce Pape, si calomnié par tous les écrivains hostiles à la Papauté. Grandeur d'âme, volonté énergique, vastes connaissances, habileté dans les affaires, Boniface VIII réunit toutes les qualités qui font les grands hommes. La religion lui doit l'institution consolante du Jubilé; la jurisprudence ecclésiastique, le sixième livre des Décrétales; la science en général, la fondation de l'université des études, à Rome, connue sous le nom de *Sapienza*.

§ 2. Pontificat de saint Benoît XI (22 octobre 1303-6 juillet 1304)

12. Dix jours après la mort de Boniface VIII, les cardinaux entrèrent en conclave, et sur-le-champ les suffrages unanimes se réunirent sur le cardinal Nicolas Boccassini, qui prit le nom de Benoît XI. C'était, sans contredit, l'un des prélats les plus vertueux et les plus savants du sacré collége. Personne ne s'étonna de son élévation, excepté lui-même. Formé à l'école de Boniface VIII, Benoît XI en avait les idées. Il était profondément convaincu que le pouvoir pontifical était comme le centre des sociétés européennes, et il était bien décidé à ne se relâcher sur aucune des prétentions poursuivies par son illustre prédécesseur. Cependant tout était anarchie autour de lui : les Gibelins triomphaient, et l'attentat impie de Nogaret avait été le signal d'une terrible réaction contre l'autorité pontificale. Echappés de l'exil et ne tenant plus aucun compte des sentences qui pesaient sur leurs têtes, les Colonna avaient reparu dans Rome, et avec eux toutes les passions, compagnes de la discorde. La politique de Philippe-le-Bel était parvenue à pénétrer dans le sacré collége et s'y était fait un parti puissant. Benoît XI, pour se soustraire à tant de

dangers, quitta Rome malgré l'opposition des cardinaux, et vint se fixer à Pérouse; une multitude considérable l'accompagna jusqu'aux portes de la Ville éternelle. On aurait dit que les Romains, en le voyant s'éloigner de leurs murs, prévoyaient une longue absence. C'est, en effet, de ce départ de Benoît XI qu'on doit dater la translation du Saint-Siége.

13. Tranquille au sein de sa retraite de Pérouse, Benoît XI put accomplir les mesures de justice qu'il méditait. Pour leur donner un caractère plus solennel, il voulut les faire précéder d'un acte d'indulgence et de miséricorde. Il commença donc par accorder, à la prière de Philippe-le-Bel, la révocation des censures encourues personnellement par ce prince et par les évêques français, qui ne s'étaient pas rendus au concile de Rome, convoqué par Boniface VIII. Il rétablit les priviléges précédemment donnés aux rois de France, pour la nomination aux cathédrales vacantes. Mais ces mesures n'étaient que comme l'adoucissement préliminaire du grand coup qu'il allait frapper. Le 7 juin, la bulle : *Flagitiosum scelus*, allait apprendre au monde qu'on ne porte pas impunément la main sur l'oint du Seigneur. « Si pour de justes causes, disait le Pape, nous avons différé jus» qu'à ce jour de punir l'exécrable forfait commis à Anagni, sur » la personne sacrée de notre prédécesseur, il est temps, enfin, que » Dieu lui-même se lève pour dissiper ses ennemis et les anéan» tir. » Après ce début, le Pape racontait, avec le style de l'indignation la plus vive, les principaux détails de l'attentat, les outrages exercés sur le Pontife, le pillage du trésor de l'église et les horreurs commises dans l'enceinte du palais, lamentable spectacle qu'il avait vu de ses propres yeux. Puis il s'écriait : « Où est le cruel qui ne verserait des larmes? Où est l'ennemi » qui n'éprouverait pas un sentiment de compassion? O crime » inexpiable! O attentat inouï! O malheureuse ville d'Anagni, » qui l'as souffert sans l'empêcher, que la rosée du ciel ne tombe » plus sur toi! » Benoît XI déclarait ensuite tous les auteurs et complices de ce crime, tous ceux qui y avaient concouru, par leur approbation ou leur conseil, retranchés de la communion catholique. Si le nom de Philippe-le-Bel ne paraissait pas dans cette bulle, ce n'était que par ménagement; mais le silence du souve-

rain Pontife à cet égard ne faisait illusion à personne; tout le monde savait que l'instigateur de l'attentat d'Anagni était le roi de France. La lutte allait recommencer avec une vigueur nouvelle, lorsque le digne vengeur de Boniface VIII vint à manquer, tout à coup, aux espérances de l'Eglise et à ses grands projets. Benoît XI succomba à une maladie soudaine qui offrait tous les symptômes de l'empoisonnement, un mois après la publication de la bulle *Flagitiosum scelus*. Quelques historiens ont chargé la mémoire de Philippe-le-Bel de ce nouveau crime; mais le fait ne fut jamais prouvé. La sainteté de Benoît XI éclata après sa mort, par de nombreux miracles, et l'Eglise l'a canonisé.

14. Son pontificat fut l'époque où les luttes des Guelfes et des Gibelins, à Florence, éclatèrent avec le plus de fureur. Benoît XI chercha vainement à interposer sa médiation; sa voix fut étouffée au milieu des tempêtes populaires. C'est dans ce temps que le Dante, poète aussi illustre que gibelin fougueux, vit tous ses biens confisqués et sa tête mise à prix à Florence. Forcé de quitter sa patrie, il emporta dans l'exil toute l'ardeur de sa haine qu'il a immortalisée dans la *Divina comedia*. Cette magnifique épopée est le chef-d'œuvre du moyen âge. Comme l'Iliade d'Homère, le poème du Dante est tout à la fois une œuvre poétique, théologique et philosophique. Les dogmes du Christianisme et les découvertes de la science sur le système du monde, y paraissent revêtus des magnificences d'une poésie égale à celle du chantre de Smyrne. A l'époque où elle parut, la *Divina comedia* provoqua un concert universel d'enthousiasme. Florence, qui avait proscrit son auteur, fonda en 1373, une chaire spéciale pour commenter son poème. Toutefois, en dehors du mérite littéraire de cette œuvre immortelle, on ne saurait approuver les satires et les odieuses calomnies qu'elle renferme contre les Papes et les princes de l'Eglise. Ce n'est pas, d'après les fictions capricieuses et malignes du chantre gibelin, qu'on doit former son jugement sur les personnages célèbres de cette époque. A côté du talent déployé par le poète, les injustices que se permet trop souvent l'homme de parti doivent exciter l'indignation de toutes les âmes honnêtes.

§ 3. **Pontificat de Clément V** (14 novembre 1305-20 avril 1314).

15. Les historiens de cette époque ont tous, plus ou moins, un esprit de partialité qui rend leur récit suspect. Deux raisons principales expliquent cet état de choses : 1° la lutte des Guelfes et des Gibelins, qui, changeant d'objet et représentant non plus le parti du sacerdoce ou de l'empire, mais le parti de Philippe-le-Bel ou de Boniface VIII, n'avait rien perdu de son animosité. Les Gibelins se montrèrent toujours les adversaires passionnés du pouvoir pontifical; leur témoignage est donc trop peu désintéressé pour qu'il puisse être admis sans contrôle. 2° La translation du Saint-Siége à Avignon, accomplie par Clément V, mécontenta les Guelfes eux-mêmes et les rendit hostiles aux Papes français. Cette double antipathie explique la tendance des auteurs contemporains. L'histoire sérieuse doit tenir compte des passions et des haines d'une époque; elle cherche la vérité, et la vérité est indépendante des partis. Aucun pontificat ne fut plus calomnie par les Gibelins et les Guelfes réunis, que celui de Clément V. On a reproché à son élection d'avoir été le résultat d'un compromis scandaleux entre lui et Philippe-le-Bel. On l'a accusé de ne s'être fixé à Avignon que par une servile complaisance pour le monarque : d'avoir, à sa prière, révoqué toutes les bulles dogmatiques de Boniface VIII, et condamné la mémoire de ce grand Pape. Enfin, et surtout, on a incriminé sa conduite dans l'affaire des Templiers; et on a voulu le représenter comme le complice de l'avarice et des exactions royales. Répondre à chacun des ces griefs, c'est faire l'histoire du pontificat de Clément V.

16. A la mort de Benoît XI, les cardinaux assemblés à Pérouse, se divisèrent en deux factions. L'une voulait un Pape italien, favorable à la mémoire de Boniface VIII. Suivant les mœurs de l'époque, on l'appelait la faction guelfe. L'autre, prétendait, au contraire, élever à la Papauté un Français, dévoué à Philippe-le-Bel. Par un concours de circonstances dont il serait difficile de saisir l'enchaînement, Bertrand de Goth, ou d'Agout, archevêque de Bordeaux, prélat qui ne faisait point partie du sacré collége, réunit les suffrages des deux partis : il plut aux Gibelins, parce qu'il était Français; il fut porté par les Guelfes,

parce qu'il s'était toujours montré fidèle à la cause de Boniface VIII, et que son opposition, dans les deux assemblées des états-généraux, l'avait fait exiler par Philippe-le-Bel. Depuis, il était rentré en France et avait reconquis les bonnes grâces du roi. Tous les historiens modernes ont rapporté, comme un fait incontestable, que Clément V, avant son élection, avait eu une entrevue secrète avec Philippe-le-Bel, dans une chapelle située au milieu de la forêt de Saint-Jean d'Angély. Là, une promesse solennelle aurait été signée par l'archevêque; il se serait engagé, aussitôt sa promotion au souverain pontificat : 1° A absoudre le roi de toutes les censures portées contre lui par Boniface VIII; 2° à le réconcilier, sans restriction, avec l'Eglise; 3° à lui accorder, pour cinq ans, les dîmes sur tous les biens ecclésiastiques du royaume; 4° à flétrir la mémoire de Boniface VIII et à rayer son nom du catalogue des Papes; 5° à élever au cardinalat tous les candidats qu'il lui désignerait, et à rétablir les Colonna. Une sixième condition devait rester secrète, et le roi se réservait de la faire connaître en temps opportun. Or, ce compromis, qui eût fait de Clément V un pontife intrus et simoniaque, n'a jamais existé. Tous les écrivains qui le rapportent, ne s'appuient que sur un seul témoignage contemporain, celui de Villani. Aucun autre chroniqueur du temps, et ils sont nombreux, n'en a jamais parlé, et n'y fait même l'allusion la plus indirecte. Quand il s'agit d'une si grave accusation contre un Pape, universellement reconnu comme légitime, il faudrait appuyer ses prétentions sur des preuves irréfragables. Or, 1° Villani s'est montré constamment l'ennemi des Pontifes qui siégèrent en France. Italien d'origine, il ne leur pardonnait pas d'avoir quitté Rome pour se fixer à Avignon. 2° Sa narration, qui ne s'appuie d'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, sur aucun autre témoignage, est formellement démentie par le décret d'élection, où il est dit que l'archevêque de Bordeaux fut nommé par la voie *du scrutin*. 3° Enfin, sa narration implique des suppositions incroyables. Il est incroyable, en effet, que Villani, seul, ait été instruit d'un fait que ses contemporains, initiés aux affaires ecclésiastiques et politiques de l'Europe, ont complètement ignoré; il est incroyable que les cardinaux de la faction guelfe, dont la déception dut

être poignante, surtout lorsque le nouveau Pontife les eut obligés à venir au-delà des monts, n'aient fait entendre aucune protestation, n'aient élevé aucune plainte sur un fait pareil; il est incroyable que Philippe-le-Bel n'ait jamais invoqué un argument si puissant dans sa main, pour presser l'exécution des articles ainsi jurés; qu'il n'ait jamais rappelé à Clément V son serment, surtout quand ce Pape, au lieu de condamner la mémoire de Boniface VIII, proclama, au contraire, qu'il avait été Pape légitime, et que sa doctrine avait toujours été irréprochable. En présence de tant d'impossibilités matérielles et morales, on est donc en droit d'affirmer que le compromis entre Clément V et Philippe-le-Bel, n'est qu'une fiction mise en avant par l'esprit de parti.

17. Les envoyés du conclave avaient été chargés de remettre à Clément V, outre le décret de son élection, une lettre spéciale dans laquelle les cardinaux, comme s'ils eussent pressenti le dessein du nouveau Pape, le sollicitaient vivement de venir les rejoindre à Pérouse. « Nous vous supplions, disaient-ils, très-
» saint Père, de vous rendre dans le lieu de votre siége; car la
» barque de Pierre est agitée par les flots, le filet du pêcheur se
» rompt, la sérénité de la paix a disparu sous les nuages de la
» tempête; les domaines de l'Eglise romaine et les provinces
» adjacentes sont désolés par la guerre. Père saint! venez nous
» secourir par votre présence. » Clément V ne se rendit point à leurs vœux. Il avait été témoin des discordes politiques qui troublaient l'Italie; il savait que le sacré collége était partagé entre deux factions rivales qui tiraient leur origine des querelles de la Péninsule. Au lieu donc d'annoncer son départ pour l'Italie, il expédia aux cardinaux résidant à Pérouse, l'ordre de se rendre à Lyon dans le plus bref délai, parce qu'il avait choisi cette ville pour être le lieu de son couronnement. Plus tard, en 1309, il fixa définitivement la cour romaine à Avignon, chef-lieu du Comtat Venaissin, province dépendante alors, comme nous l'avons vu, des domaines pontificaux. Clément V, en prenant ce parti, n'obéissait point à un sentiment de lâche condescendance envers Philippe-le-Bel. La translation du Saint-Siége ne faisait point partie des conditions prétendues, rapportées par Villani.

D'ailleurs, la ville d'Avignon n'appartenait pas alors au roi de France. En y fixant sa résidence, le Pape ne quittait point les Etats romains, mais il s'arrachait aux discussions, aux querelles, aux séditions populaires, sans cesse renaissantes en Italie. Depuis un siècle et demi, Rome avait secoué le joug honorable du Saint-Siége; elle était le foyer de toutes les révolutions, le centre de l'anarchie. Elle n'avait pas compris le rôle providentiel qui lui était assigné dans l'histoire du Catholicisme; elle avait voulu être une république comme Pise ou Florence. Au lieu de rester la maîtresse des nations, elle était devenue la risée du monde. Sans le Pape, Rome n'est plus qu'une immense ruine; ses pierres racontent l'histoire du passé et n'ont plus d'avenir. Il fallait que l'éloignement momentané des Papes lui donnât cette solennelle leçon de l'expérience. Le reste de l'Italie avait plus ou moins partagé l'ingratitude des Romains. Trop souvent le vicaire de Jésus-Christ avait été trahi ou abandonné pour l'amitié des Césars. L'indigne attentat commis contre Boniface VIII était encore présent à tous les souvenirs, et l'on savait que des Italiens n'avaient pas rougi de se liguer avec le roi de France pour outrager la majesté pontificale. Il était temps qu'il se trouvât enfin un Pape pour dire : « Rome n'est plus dans Rome; elle est toute » où je suis. » Ce Pape fut Clément V. La translation du Saint-Siége, qu'il accomplit, fut pour les Romains un châtiment et une leçon. Des conséquences déplorables en résultèrent plus tard; mais on ne saurait aucunement les faire peser sur la mémoire de Clément V.

18. Le Pape avait à peine pris possession du gouvernement de l'Eglise, que Philippe-le-Bel insista auprès de lui pour obtenir la révocation de toutes les bulles de Boniface VIII, la condamnation solennelle de ce Pape et sa radiation du catalogue des souverains Pontifes. Clément V n'avait pas l'énergie entreprenante de Boniface VIII; il ne cherchait pas comme lui à dompter les résistances à force ouverte; mais il avait cette tenacité persévérante du caractère qui use les passions par le temps et la longanimité. Saint Benoît XI avait déjà relevé Philipe-le-Bel des censures ecclésiastiques portées personnellement contre lui : Clément V renouvela cette absolution. Il leva les défenses par-

ticulières exprimées dans la bulle *Clericis laïcos*. Toutes ces concessions ne touchaient en rien la question dogmatique. Les circonstances qui avaient fait agir Boniface VIII n'étaient plus les mêmes. La conduite du Pape pouvait donc et devait nécessairement être différente. Mais ces premiers actes d'indulgence ne satisfaisaient point encore la passion de Philippe-le-Bel; il demandait surtout l'annulation de la bulle *Unam sanctam*. Cette constitution de Boniface VIII était en effet fondamentale : elle définissait d'une manière péremptoire que la puissance temporelle est soumise à celle du Pontife romain, et que les princes sont justiciables de son tribunal pour ce qui touche à la conscience. Philippe-le-Bel exigea donc la suppression définitive de cette bulle; Clément V la refusa. Il déclara que cette décision doctrinale était fondée en droit et en fait, et que jamais il ne songerait à la révoquer. Pour adoucir ce refus et prévenir les excès auxquels le caractère violent du roi de France pourrait se porter, le Pape consentit à faire une déclaration qui sauvegardait à la fois les droits de la vérité et les prétentions du monarque. « En laissant subsister la bulle *Unam sanctam*, dit-il, nous » n'entendons pas qu'elle puisse porter le moindre préjudice au » royaume de France. Notre volonté est que les choses restent » dans l'état où elles se trouvaient avant la publication de cette » décrétale. » Or, comme nous l'avons vu, la bulle *Unam sanctam* n'avait rien innové. Boniface VIII, en la promulguant, n'avait pas prétendu créer de nouveaux droits en faveur du Saint-Siége; il avait voulu seulement maintenir les anciens. Clément V était donc d'accord avec Boniface VIII; la conduite différait dans la forme; elle était la même au fond, et le résultat se trouvait identique. Quand Philippe-le-Bel, poursuivant avec une nouvelle ardeur ses projets de vengeance, insista pour que la mémoire de Boniface VIII fût condamnée et son nom effacé des sacrés diptyques, Clément V répondit à cette prétention incroyable par le même système de douce et prudente fermeté qui lui avait jusqu'alors si bien réussi. Il permit à tous les accusateurs de Boniface VIII de produire leurs griefs. D'innombrables mémoires, émanés des théologiens royaux, des partisans de la famille Colonna, de Nogaret lui-même, arrivèrent à Avignon

de tous les points de l'Europe. Les souverains de la catholicité, alarmés de ce mouvement extraordinaire et ne devinant pas les intentions réelles de Clément V, lui écrivirent pour le prier de suspendre ces odieux débats. C'était justement la politique opposée que le Pape avait voulu faire prévaloir dans cette grave question. S'il se fût refusé à entendre les accusateurs, ceux-ci n'eussent pas manqué de rejeter sa sentence comme entachée de partialité. Voilà pourquoi le Pape les cita à son tribunal (23 septembre 1309). La cause s'ouvrit avec la plus grande solennité. Le Pontife présidait les débats en personne. Après que tous les griefs eurent été énumérés, que toutes les récriminations se furent produites, que la haine se fut comme déchargée dans une immense explosion, la parole fut donnée aux défenseurs. Ils s'étaient préparés avec le plus grand soin par les ordres du souverain Pontife : ils répondirent à toutes les charges avec une netteté, une précision, une vigueur triomphantes. Philippe-le-Bel et ses avocats ne s'étaient attendus à rien de semblable. Déconcerté dans ses projets et prévoyant une issue fâcheuse, le roi se décida brusquement à abandonner les poursuites (1311). Il déclara s'en rapporter purement et simplement à la décision de Clément V, soit qu'il la prononçât lui-même, soit qu'il préférât la formuler par l'organe du concile général, qui était sur le point de s'assembler à Vienne. C'était là précisément ce qu'avait voulu Clément V. Satisfait d'avoir atteint ce but, il différa la solution définitive, afin de lui donner la sanction solennelle d'un concile œcuménique. Alors, dans la plénitude de son autorité apostolique, avec l'assentiment des Pères, à la face du monde catholique, Clément V déclara, dans une bulle solennelle, que la mémoire de Boniface VIII était inattaquable; que ce grand prince avait bien mérité de l'Eglise et de l'humanité. Où trouver dans cette conduite, tout à la fois modérée et courageuse, un prétexte à une accusation de servilisme et de lâche complaisance? Les détracteurs, qui blâment après coup, auraient-ils mieux réussi à sauvegarder tous les intérêts et tous les droits, en ménageant, dans des conjonctures extrêmement délicates, un souverain dont on ne connaissait que trop la violence et l'emportement?

19. Un motif plus grave encore, s'il est possible, avait déter-

miné Clément V à convoquer un concile général. Le monde catholique était alors exclusivement préoccupé de la suppression d'un ordre religieux et militaire, né des croisades, et auquel les croisades devaient une partie considérable de leur gloire. Cet événement, qui a rendu le concile de Vienne à jamais célèbre, touche de près aux plus ardentes sympathies comme aux plus violentes animosités. Jusqu'à un certain point, il est resté dans le domaine des problèmes historiques. Les pièces les plus importantes du procès nous manquent, et manqueront probablement toujours, pour que nous puissions nous prononcer avec connaissance parfaite de cause. Mais si le fond même de la question est resté obscur, si la solution de la difficulté est intrinséquement demeurée douteuse, la conduite du souverain Pontife dans cette affaire n'est nullement équivoque; elle est nettement dessinée dans le récit des historiens contemporains. Nous allons essayer de la faire connaître. Il y avait bientôt deux siècles que l'ordre des Templiers florissait dans la chrétienté; son origine se rattachait à la première ferveur des guerres saintes. Dans le principe, il n'avait eu pour but que de protéger les pèlerins contre les attaques et les barbaries des Musulmans, et de veiller à la sûreté des routes qui menaient à Jérusalem. Peu à peu, soit nécessité de résister aux incursions journalières des infidèles, soit goût naturel pour la guerre, cet ordre devint essentiellement militaire. Tant que les Templiers restèrent pauvres, ils furent l'ornement de la religion par leurs vertus, comme ils en étaient le boulevard par leur bravoure; et quand saint Bernard, au milieu du XII[e] siècle, célébrait leur dévouement à l'Eglise, leur piété et leur courage, de tels éloges étaient l'expression de la vérité. Mais lorsque les libéralités multipliées des princes les eurent enrichis, les vices qui marchent trop souvent à la suite de l'opulence s'introduisirent parmi eux. Ils perdirent l'esprit de leur institution, et la décadence commença (1). On vit ces mêmes hommes, dont le but avait été d'abord d'imiter la simplicité du Sauveur, étaler une

(1) « Postquam vero divitias regales impetrâssent Templarii, humano more, quo arridentis fortunæ blanditias insolenter plerumque accipimus, cristam erexêre. » (GURTLER, *Hist. Temp.*, p. 248.) — « Ob superbiam et tyrannidem ferè ab omnibus historicis reprehensi sunt. » (*Ibid.*)

scandaleuse magnificence, habiter des palais somptueux et traiter d'égal à égal avec les rois. On vit ces hommes, que la charité seule aurait dû animer, joindre à l'orgueil la violence, le brigandage; dérober les dîmes et prémices destinées aux églises, et porter les mains sur leurs possessions (1). De son temps, Innocent III lui-même se plaignait en 1218 : « que les Templiers » foulaient aux pieds le respect dû au Siége apostolique, et qu'ils » avaient déjà mérité par leur indiscipline de perdre les privi- » léges qu'ils tenaient de sa libéralité (2). » Cependant, tant que dura, en Palestine, la grande lutte des chrétiens avec les Musulmans, les nombreux exploits des chevaliers du Temple, les services éclatants qu'ils rendaient à la cause de la religion, empêchaient qu'on ne s'arrêtât trop sur les accusations auxquelles leur conduite privée pouvait donner lieu. Mais lorsque la chute de Ptolémaïs, en fermant le théâtre de leur gloire, les eut rendus à l'existence paisible du couvent, l'opinion publique, que n'entretenait plus le récit de leurs faits d'armes, se replia sur les bruits désavantageux que la renommée débitait sur leur compte, et qu'alors la vie superbe et mondaine des premiers de l'ordre ne justifiait que trop. Ces bruits circulèrent d'abord timidement; on ne les accueillait qu'avec scrupule, on n'osait les approfondir; mais il se trouva pour les relever le plus terrible des adversaires, Philippe-le-Bel.

20. Le 13 octobre 1307, dans toute l'étendue de la France, sur un édit que les officiers royaux devaient ouvrir le même jour et à la même heure, tous les Templiers, sans en excepter le grand-maître, furent arrêtés, enfermés en diverses forteresses et leurs biens placés sous le séquestre. Ce coup d'Etat fut concerté avec un secret et exécuté avec une précision remarquables. Clément V était alors à Poitiers; il n'avait nullement été pré-

(1) « Neglectâ humilitate, domino patriarchæ Hierosolimitano se subtraxerunt, obedientiam ei denegantes; sed et ecclesiis Dei decimas et primitias substrahentes, et eorum indebite turbando possessiones facti sunt valde molesti. » (WILLELMUS TYR, lib. XXII, cap. 7, vol. I, *Gesta dei per Francos*.)

(2) « Et licet per hæc et alia nefanda quæ idcirco plenius exaggerare subsistimus, ne cogamur gravius vindicare, apostolicis privilegiis, quibus tam enormiter abutuntur, essent merito spoliandi. » (Bulle d'Innocent III, DUPUIS, p. 141.)

venu. A la nouvelle de cet attentat commis sur la juridiction ecclésiastique, puisque les Templiers étaient un ordre religieux relevant immédiatement du Siége apostolique, il écrivit au roi une lettre où sa surprise et son indignation éclatent dans les termes les plus énergiques. « Vous avez, lui dit-il, outrepassé » les bornes de votre pouvoir en vous constituant le juge des » sujets immédiats de l'Eglise et en portant la main sur leurs » possessions. » Et, pour montrer qu'il ne s'en tiendrait pas seulement à une bulle, il suspendit les pouvoirs des archevêques, évêques, prélats et inquisiteurs de France, évoqua toute l'affaire des Templiers à son tribunal, et envoya sur-le-champ à Paris des légats, avec mission expresse de réclamer les biens ainsi que les personnes des Templiers et de rétablir toutes choses dans l'ordre légal. Dès lors commence à se dessiner nettement la conduite du souverain Pontife; elle tranche constamment avec celle du roi. L'arrestation subite, l'initiative du procès, les interrogatoires accompagnés de tortures, la pénalité finale, sont le fait de Philippe-le-Bel, et de Philippe-le-Bel seul. L'enquête juridique, les interrogatoires dépouillés de tout appareil de supplice, l'examen canonique, prolongé pendant quatre années, et enfin la sentence de suppression, prononcée sans aucune pénalité corporelle, promulguée au sein du quinzième concile général de Vienne, et avec son concours, sont le fait de Clément V. Là est le point capital qui domine toute l'affaire. Quel que soit le jugement que l'on adopte sur la culpabilité des Templiers, la conduite du souverain Pontife est complétement en dehors de la question. Comme Pape il a supprimé un ordre religieux dont l'existence, en réalité, n'avait plus d'objet depuis la perte de la Palestine, et dont la conservation entraînait de graves inconvénients dans l'Eglise; mais il n'a puni corporellement, il n'a brûlé personne.

21. L'acte d'autorité par lequel le souverain Pontife évoquait toute l'affaire à son tribunal, déconcerta Philippe-le-Bel. Il fut pourtant obligé de se soumettre. Il envoya à Poitiers tous les procès-verbaux des interrogatoires commencés par ses ordres, et fit conduire devant Clément V soixante-douze chevaliers, déjà examinés à Paris, qui, de leur propre mouvement, sans con-

trainte ni tortures, confessèrent devant le Pape tous les crimes qu'on leur reprochait. Ils avouaient, comme une coutume généralement consacrée dans l'ordre et non pas comme un fait isolé, « l'horrible impiété de renier Jésus-Christ, de cracher sur le » signe auguste de la Rédemption, de le fouler aux pieds, de » rendre un culte à des idoles obscènes, de se livrer aux désor- » dres les plus honteux, et de faire pour les candidats, de la » pratique de telles infamies, une condition de leur entrée dans » l'ordre. » De pareilles révélations ont quelque chose qui étonne profondément, au sujet d'un ordre religieux institué pour défendre la foi, et qui, en effet, l'avait jusque-là soutenue avec une héroïque intrépidité. Cependant les pièces authentiques qui nous restent de ce grand procès, les innombrables témoins qui furent appelés de tous les points du monde, les premiers dignitaires de l'ordre, le grand-maître lui-même, à Paris d'abord, puis à Chinon, plus de six cents chevaliers en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, répétèrent et confirmèrent ces aveux. S'il nous était permis de faire une observation qui a, jusqu'ici, échappé à tous les historiens, nous dirions qu'une grave présomption de la vérité de ces faits peut se tirer de l'existence prolongée, jusqu'à nos jours, d'une société secrète, ennemie de tout pouvoir religieux et civil, se donnant, sous le nom de *Franc-Maçonnerie*, comme l'héritière directe des mystérieuses doctrines de l'ordre des Templiers. Clément V avait jusque-là douté de l'énormité des crimes qu'on leur imputait. Mais quand il eut entendu lui-même, en plein consistoire, les dépositions spontanées et libres des soixante-douze chevaliers, il fut frappé d'horreur. Sur-le-champ il expédia à toutes les provinces de la chrétienté, des lettres pressantes, dans lesquelles il ordonnait aux évêques d'instruire, suivant les règles canoniques, le procès des Templiers qui se trouvaient dans leurs diocèses. Alors commença cette enquête fameuse qui dura quatre ans consécutifs, et qui changea l'Europe en un vaste tribunal d'instruction.

22. Ce fut pour terminer cette immense procédure, et résoudre une question qui tenait en suspens le monde entier, que le Pape avait indiqué à Vienne le quinzième concile général. Il

s'ouvrit le 16 octobre 1311. Plus de trois cents évêques s'y trouvèrent rassemblés, sans compter les cardinaux. Tous les procès-verbaux furent soumis aux Pères. Leur examen dura plus de six mois. Deux partis furent soutenus au sein de l'assemblée. Les uns voulaient que l'interrogatoire recommençât en présence du concile et qu'on punît les individus sans rien prononcer sur l'ordre en général. Ce moyen était impraticable : il eût fallu de longues années pour instruire cette multitude innombrable de procès particuliers, dont les éléments étaient épars dans tout l'univers. Les autres disaient qu'il fallait abolir promptement un ordre dont plus de deux mille témoins avaient constaté la corruption; que la légitimité d'une pareille mesure était suffisamment justifiée par l'évidence des preuves. Sur la proposition du pieux et savant Guillaume Duranti, évêque de Mende, un moyen terme fut adopté. Il consistait à prier le Pape de se charger lui-même de prononcer, en vertu de la plénitude de son pouvoir apostolique, la sentence en question. En conséquence, après un consistoire où assistèrent les prélats les plus distingués, en présence de Philippe-le-Bel, de ses trois fils, du prince Charles de Valois, son frère, et d'une multitude immense que la curiosité avait rassemblée, Clément V publia la bulle d'abolition (3 avril 1312). Soigneux de ne point violer les formes juridiques, Clément V déclarait que, le procès n'ayant point été intenté à l'ordre, mais aux individus, la suppression n'avait lieu que *par voie de provision*, c'est-à-dire par voie de règlement apostolique (1) et non par voie de condamnation, ni de sentence définitive; mais il ajoutait que cette suppression était irréfragable, et que personne à l'avenir ne pourrait embrasser cet ordre, en porter l'habit, ni se qualifier du nom de Templier. Les biens des chevaliers furent attribués à l'ordre des Hospitaliers de Jérusalem, qui venaient de conquérir l'île de Rhodes et d'en

(1) « Ejus ordinis statum, habitum atque nomen, non sine cordis amaritudine et dolore, sacro approbante concilio, non per modum definitivæ sententiæ, cum eam super secundum inquisitiones et processus super his habitos, non possumus ferre de jure, sed per viam provisionis, seu ordinationis apostolicæ, irrefragibili et perpetuo valiturâ sustulimus sanctione. » (Bulle *Ad Providam Christi*, DUPUIS, p. 422.)

prendre le nom. Quant aux personnes, les dispositions du concile furent mêlées de douceur et de sévérité. Le Pape se réserva la décision qui concernait les dignitaires les plus éminents; le sort des autres fut laissé à l'autorité et à la sagesse des conciles provinciaux. La clémence fut recommandée en faveur des chevaliers qui, après l'aveu de leurs crimes, en manifesteraient le repentir. On devait leur accorder, sur les biens de l'ordre déchu, une honorable subvention destinée à soutenir et à consoler leur existence désormais brisée et flétrie. Mais pour ceux qui n'opposeraient aux charitables exhortations qu'une impénitence obstinée, on statua que les peines des deux droits leur seraient rigoureusement appliquées.

23. Philippe-le-Bel avait déjà pris, sans l'aveu du Pape ni du concile, l'initiative des châtiments. C'est à l'année 1310 et à l'année 1311 que l'on doit rapporter les grandes exécutions, et, en particulier, celle des cinquante-neuf chevaliers brûlés à Paris, près de la porte Saint-Antoine, exécution qui frappa le peuple d'étonnement et de consternation. Après le concile de Vienne, les tribunaux ecclésiastiques étant seuls chargés de l'instruction juridique, les supplices cessèrent. Celui du grand-maître, Jacques Molay, et de Guy, dauphin d'Auvergne, fut une violation déplorable, par Philippe-le-Bel, du droit ecclésiastique; Clément V n'y eut aucune part. Il s'était réservé, comme nous l'avons dit, de décider du sort de ces illustres prisonniers. Des cardinaux, délégués par lui, investis des pleins pouvoirs du Saint-Siége, assistés de l'archevêque de Sens et de quelques autres prélats, s'étaient rendus à Paris. Les quatre grands dignitaires parurent d'abord devant les représentants du souverain Pontife, et y reconnurent de nouveau, comme vrai, tout ce qu'ils avaient déclaré dans leurs précédents interrogatoires. Mais lorsqu'il s'agit de leur notifier la sentence qui les condamnait à une prison perpétuelle, Jacques Molay élevant la voix : « Il est » bien temps, s'écria-t-il, que je découvre enfin toute l'iniquité » du mensonge et que je fasse triompher la vérité. Je déclare » donc, à la face du ciel et de la terre, que j'ai commis le plus » grand des crimes en convenant de ceux qu'on impute à un » ordre entièrement innocent. La crainte de la mort n'est pas

» capable de me faire confirmer un premier mensonge par un » second ; en présence d'une condition aussi infâme, je renonce » de bon cœur à la vie. » Guy, dauphin d'Auvergne, fit la même rétractation. Cependant leurs deux coaccusés, Hugues Peyraud, visiteur de France, et Geoffroy de Gonneville, visiteur d'Aquitaine, persistèrent dans leurs premiers aveux. Sur-le-champ, sans passer outre, les cardinaux commissaires remirent les prisonniers entre les mains du prévôt de Paris, et renvoyèrent au lendemain la décision de cet étrange incident. Mais pendant que les juges délibéraient, Philippe-le-Bel, qui venait d'apprendre ce qui s'était passé, sans s'inquiéter du Pape ni de ses représentants, ordonna le supplice des deux Templiers réfractaires. En vertu d'un arrêt émané de la cour, Jacques Molay et Guy d'Auvergne furent brûlés vifs, dans une petite île de la Seine qui forme maintenant le terre-plein du Pont-Neuf (11 mars 1314). Les assistants les entendirent, jusqu'à leurs derniers instants, protester de leur innocence et de celle de l'ordre entier (1).

24. Les Templiers avaient duré cent quatre-vingt-quatorze ans. Leur chute a retenti et retentira encore longtemps dans l'histoire, dont elle est une des plus obscures énigmes. Bossuet a dit : « Les Templiers avouèrent dans les tortures, mais ils nièrent » dans les supplices. » Cette antithèse a plus d'énergie et d'éclat que de vérité, puisqu'il est incontestable que tous les aveux ne furent pas arrachés par les tortures. L'illustration des Templiers, leur gloire, leurs souffrances, leur catastrophe, nous intéressent encore, bien que le temps ait mis cinq siècles entre eux et nous. Tel est le pouvoir du malheur, qu'il attire la sympathie, lors même qu'il serait mérité : aussi les Templiers ont-ils trouvé de nombreux défenseurs. La pitié porte avec elle je ne sais quelle

(1) Il est faux, comme on l'a répété, d'après Mézeray, que Jacques Molay, au milieu des flammes et n'ayant plus que la langue de libre, ait ajourné le Pape et le monarque à paraître devant Dieu, l'un à quarante jours, l'autre à un an d'intervalle. La mort de Clément V et de Philippe-le-Bel, qui suivit de près le grand-maître au tombeau (20 avril et 29 novembre 1314), a seule accrédité cette version populaire et donné lieu à la fable de l'ajournement prétendu dont ne parle aucun auteur contemporain.

gloire dont on est jaloux. Mais il faut se défier de ces justifications tardives, où le principal triomphe qu'on semble ambitionner, est de pouvoir accuser un Pape. La ligne de démarcation tracée entre la conduite de Philippe-le-Bel et celle de Clément V, dans ce long et triste procès, nous paraît assez nettement accusée, pour qu'il ne soit pas possible d'incriminer la mémoire du souverain Pontife. Les Templiers étaient-ils innocents? c'est le problème de l'histoire. L'ordre des Templiers était devenu nuisible à l'Eglise, c'est là un fait incontestablement acquis à l'histoire : Clément V a supprimé l'ordre; Philippe-le-Bel a brûlé les Templiers. La postérité doit faire à chacun la part de ses œuvres.

25. Le concile général de Vienne eut à s'occuper d'autres affaires, qui intéressaient plus directement le maintien de la foi. Les sectes manichéennes des Albigeois, combattues avec tant de vigueur, et vaincues enfin dans le midi de la France, où elles avaient concentré toutes leurs forces, s'étaient transformées en un faux mysticisme, aussi dangereux que coupable. Sous les noms de *Fratricelles*, *Béguards*, *Béguines*, *Bizoques*, *Dulcinistes*, etc., elles avaient abouti au quiétisme le plus impur, et disaient que l'homme pouvait parvenir à un tel degré de grâce et de perfection, qu'il atteignait alors à l'impeccabilité. Arrivé à ce point, il ne devait plus s'exercer dans la pratique des vertus; le jeûne, la prière lui devenaient inutiles; il n'était plus soumis à aucune loi humaine, à aucune autorité, en vertu de la liberté qui se trouve partout où est l'esprit de Dieu; enfin, il pouvait donner aux sens et à la nature toutes les jouissances imaginables, sans recevoir dans son âme aucune souillure. Tel était le nouveau développement, le dernier mot de ces sectes infâmes, qui, par un abus impie des plus sublimes idées de la morale évangélique, en faisaient comme un assaisonnement raffiné de leurs plus grossières voluptés. Le concile de Vienne anathématisa les nouveaux doctrinaires. — Il eut ensuite à s'occuper d'une grave division, qui venait d'éclater au milieu de l'ordre de saint François. Les plus rigides observateurs de la règle primitive avaient obtenu, en Italie, du pape saint Célestin V, la permission de se réunir, et de suivre l'étroite observance, sous le nom de *Pauvres-*

Ermites. L'exagération du rigorisme en jeta quelques-uns dans l'apostasie. Sous prétexte que la pauvreté n'était pas seulement un conseil évangélique, mais un précepte rigoureux et universel, ils déclamèrent contre les richesses et les propriétés temporelles, dans lesquelles ils voyaient une sorte d'idolâtrie. D'un autre côté, les *Mitigés* tombaient dans l'abus contraire, et voulaient introduire un relâchement scandaleux à la règle de la pauvreté, imposée par saint François. Les deux partis avaient leurs torts et leurs dangers. Le concile chercha, par une constitution modérée, à retrancher les coutumes abusives des monastères, et à y faire entrer ceux qui s'en étaient séparés. Mais ces sages mesures échouèrent, et la division continua. Les communautés laïques de Béguines souffrirent elles-mêmes du voisinage et d'une ressemblance apparente avec les faux Mystiques. Les Pères du concile condamnèrent leur manière de vivre, et n'autorisèrent que celles qui consentiraient à revenir à la régularité primitive. Il y a un décret du concile de Vienne, qui doit lui assurer à jamais la reconnaissance de la science : c'est le décret qui a introduit en Occident l'étude des langues orientales. Il fut ordonné que l'hébreu, l'arabe et le chaldéen, seraient à l'avenir publiquement enseigné, partout où se trouverait la cour romaine, ainsi que dans les Universités de Paris, d'Oxford, de Salamanque et de Bologne; que deux professeurs, pour chacune de ces langues, seraient entretenus à Paris, par le roi de France, et ailleurs, par le Pape et les prélats.

26. Cependant des événements importants s'étaient accomplis en Italie et en Allemagne. Albert 1er d'Autriche avait péri, en 1308, assassiné par son neveu, Jean de Souabe. L'histoire a classé cet empereur parmi les oppresseurs des peuples. Ce fut sous son règne que la Suisse, révoltée par la tyrannie de Gessler, son lieutenant, et affranchie par l'héroïsme de Guillaume Tell, se rendit indépendante. Henri de Luxembourg fut promu, en 1308, à la dignité impériale; Clément V approuva son élection, et le fit couronner solennellement, l'année suivante, à Saint-Pierre de Rome, par cinq cardinaux, munis de pouvoirs spéciaux à cet effet. Rodolphe de Hapsbourg et ses successeurs n'avaient eu presqu'aucune relation avec la Péninsule. Depuis

la malheureuse expédition de Conradin, quarante-deux ans s'étaient écoulés, sans que l'aigle germanique se fût montrée au sud des Alpes, quand on apprit, en 1310, que Henri de Luxembourg, élu roi des Romains, s'acheminait vers Rome, pour y recevoir la couronne impériale des Othon et des Frédéric. Une pensée de haute politique avait dirigé Clément V dans cette circonstance. Il n'avait prêté son coucours à Henri que pour s'opposer aux prétentions de Philippe-le-Bel, qui voulait faire élire empereur Philippe de Valois, son frère. Henri VII ne se souvint pas longtemps des devoirs que la reconnaissance lui imposait envers le souverain Pontife. Accueilli avec enthousiasme par les Gibelins d'Italie, il crut le moment opportun pour faire revivre les prétentions surannées des Hohenstaufen, et pour se poser en restaurateur des droits de l'Empire. Clément V, effrayé de ces tendances, eut recours à Robert d'Anjou, roi de Naples, qui avait succédé, en 1309, à Charles-le-Boiteux, son père. Robert répondit à la confiance du Saint-Siége, et se mit à la tête du parti guelfe, en Toscane et en Lombardie. Henri VII se prépara dès lors à envahir les Etats napolitains. Clément V l'excommunia, et comme si Dieu lui-même eût voulu ratifier cette sentence par un châtiment solennel, Henri VII succomba à une courte maladie qui l'enleva à la fleur de l'âge (1313). Cet événement changea la face des affaires. Les troupes allemandes, privées de leur chef, se débandèrent et repassèrent les Alpes; les Guelfes reprirent l'avantage, et, encore une fois, l'Italie échappa à la domination germanique. Clément V ne survécut que d'une année à l'empereur d'Allemagne. Les travaux du co ncilede Vienne avaient épuisé ses forces; il mourut à Roquemaure, le 20 avril 1314. Philippe-le-Bel lui-même mourut à Fontainebleau, le 29 novembre de la même année, et eut pour successeur Louis X, dit le Hutin, son fils aîné. L'école philosophique a voulu mettre sur la même ligne la mémoire du Pape et celle du roi : nous croyons avoir fait suffisamment remarquer la différence profonde qui sépara la conduite de l'un et de l'autre. Avec un caractère naturellement bienveillant, porté de préférence à choisir, entre deux partis, celui de la douceur, Clément V réussit à ménager les droits de l'Eglise et de la vérité, dans des cir-

constances difficiles et au milieu des orages qui agitèrent son poutificat.

27. Si l'on ne considérait, dans l'histoire de l'Eglise, que la suite des guerres, des divisions, des hérésies ou des schismes, sans tenir compte de la vie intérieure et des merveilles de la grâce qui se renouvellent perpétuellement dans son sein, on ne pourrait asseoir qu'un jugement superficiel, on n'aurait aperçu qu'un côté du tableau. Les saints sont en quelque sorte l'âme et le cœur de l'Eglise. Ils perpétuent la vie chrétienne dans ce qu'elle a de grand et de vraiment élevé. Souvent le bruit extérieur, l'éclat du monde manquent à leurs noms; ils n'en sont pas moins le sel de la terre, la lumière cachée un instant sous le boisseau, qui se révèlera un jour par un merveilleux rayonnement. Au désert, à l'ombre des cloîtres, dans l'obscurité d'une condition privée, aussi bien que dans les splendeurs du trône, les saints sont la gloire de la terre, le miracle du monde, l'espoir de l'avenir et le modèle de la postérité. Le règne de Clément V compta en grand nombre ces exemples illustres de piété et de vertu. Ici encore nous regrettons de ne pouvoir citer que des noms, sans les accompagner des édifiants détails qui nourrissent la foi, enflamment le zèle, échauffent le cœur et agrandissent l'âme. En Italie, les bienheureux Joachim Pelacani, Antoine Patrizzi, André Dotti, Bonaventure Bonacorsi, faisaient la gloire de l'ordre des Servites de Marie. Sainte Agnès de Monte-Pulciano, les bienheureuses Benvenuta Bojano, Emilie Bicchieri et Marguerite de Météla, illustraient par leurs vertus le tiers ordre de saint Dominique, pendant que sainte Claire de Monte-Falco pratiquait les plus hautes vertus de la perfection chrétienne dans l'ordre de saint Augustin. Les Franciscains avaient alors les bienheureux Conrad d'Offida, François Venimbeni, Oderic de Frioul, Henri de Trévise et les bienheureuses Angèle de Foligno et Clara de Rimini. La France admirait une merveille de virginité dans le mariage, en la personne de saint Elzéar, comte de Sabran, et de sa jeune épouse, sainte Delphine. Sainte Rosalinde de Villeneuve, leur parente, se livrait à toutes les rigueurs de la pénitence dans l'ordre des Chartreux; et saint Roch, la gloire de Montpellier, se dévouait au service des pestiférés et allait en-

suite cacher sa vie dans une forêt solitaire, heureux de souffrir, loin de toute consolation humaine, les cruelles infirmités que son dévouement lui avait fait contracter en soignant les maladies contagieuses. Enfin il revenait mourir, sous les habits d'un mendiant étranger, à Montpellier, sa patrie, au fond d'un cachot où l'avait fait jeter comme espion, le gouverneur de la ville, son oncle, qui ne l'avait pas reconnu. L'Espagne voyait saint Pierre Pascal et saint Armengol, de l'ordre de la Merci, verser leur sang pour la foi, sous le fer des Mahométans. L'Allemagne écoutait, avec une respectueuse admiration, les révélations de sainte Gertrude, abbesse du monastère de Heldelfs, en Saxe; sainte Mectilde, sa sœur, marchait comme elle dans les voies de la perfection. Aux deux extrémités de l'Europe, sainte Cunégonde, princesse de Pologne, et sainte Elisabeth, reine de Portugal, faisaient briller sur le trône toutes les vertus du cloître. L'Eglise de Dieu ressemble à l'Océan, dont les tempêtes purifient les vagues.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE JEAN XXII (7 août 1316-4 décembre 1334).

1. Etat du monde à l'avénement de Jean XXII. — 2. Canonisation de saint Louis, évêque de Toulouse, et de saint Thomas d'Aquin. Universités. Division dans l'ordre de saint François. — 3. Hérésie des Fratricelles. Michel de Césène. Guillaume Occam. — 4. Lutte entre Louis de Bavière et le Saint-Siége. — 5. Excommunication de Louis de Bavière par Jean XXII. Louis de Bavière dépose le Pape. Election de l'antipape Nicolas V. — 6. Révolte populaire contre Louis de Bavière et l'antipape. — 7. Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Soumission de l'antipape. Mort de Jean XXII. — 8. Controverse sur la *Vision béatifique*

§ 2. PONTIFICAT DE BENOIT XII (20 décembre 1334-25 avril 1342.)

9. Election et caractère de de Benoît XII. — 10. Constrnction du palais des Papes à Avignon. — 11. Bulle *Benedictus Deus*, qui termine la controverse de la *Vision béatifique*. — 12. Diète de Reuss. Mariage illégitime du fils de Louis de Bavière. — 13. Trève entre Charles-le-Bel et Edouard III, roi d'Angleterre, conclue par l'entremise du Pape. — 14. Victoire de Tarifa sur les Maures d'Espagne. — 15. Mort de Benoît XII.

§ 3. PONTIFICAT DE CLÉMENT VI (7 mai 1342-6 décembre 1352).

16. Noblesse et générosité de Clément VI. — 17. Ambassade des Romains à Clément VI. — 18. Etat du monde à l'avénement de ce Pape. Traité de Malestroit entre la France et l'Angleterre. — 19. Feinte soumission de Louis de Bavière au Saint-Siége. — 20. Clément VI dépose Louis de Bavière et donne la couronne impériale à Charles de Luxembourg. — 21. Trève de Calais entre la France et l'Angleterre. — 22. Expédition de Louis, roi de Hongrie, contre Jeanne Ire, reine de Naples. — 23. Nicolas de Rienzi. — 24. La *Peste noire*. — 25. Jubilé de 1350.

§ 4. PONTIFICAT D'INNOCENT V (18 décembre 1352-12 septembre 1362).

26. Compromis fait par le conclave. Election d'Innocent V. Ses premiers actes. — 27. Etat de l'Europe à l'avénement d'Innnocent V. — 28. Le cardinal Ægidius Albornoz. — 29. Pierre-le-Cruel. — 30. Bataille de Poitiers. Paix de Brétigny. — 31. Le bienheureux Pierre Thomas organise une croisade. Mort d'Innocent V.

§ 5. PONTIFICAT D'URBAIN V (27 septembre 1362-19 décembre 1370).

32. Election d'Urbain V. — 33. Succès du bienheureux Pierre Thomas en Egypte. — 34. Excommunication et mort de Pierre-le-Cruel. — 35. Sage administration d'Urbain V. Le Pape notifie au sacré collége et aux princes chrétiens son

§ 1. Pontificat de Jean XXII (7 août 1316-4 décembre 1334).

1. La mort de Clément V, arrivée loin du siége naturel de la Papauté, et au milieu de circonstances qui avaient prodigieusement modifié le collége des cardinaux, devait faire présager un conclave orageux. Celui qui s'assembla alors à Carpentras le fut en effet : il n'aboutit pas; le Saint-Siége demeura vacant pendant près de deux années. Enfin les cardinaux, réunis à Lyon, proclamèrent Jacques d'Euse, le 7 août 1316; il prit le nom de Jean XXII. Sorti de la plus humble condition, le nouveau Pontife était né à Cahors; mais il avait fait ses études en Italie, s'était attaché à la cour de Charles-le-Boiteux, et avait été précepteur des deux princes ses fils. Si, par sa naissance, Jean XXII était Français, il était devenu Italien par l'éducation et les mœurs; les historiens qui l'ont accusé d'une aveugle partialité envers la France, n'ont pas assez tenu compte de ses antécédents. Cardinal, il avait été témoin de la légèreté du peuple romain et des désordres que l'anarchie fomentait continuellement au sein de la Ville éternelle. Pape, il comprit la nécessité de soustraire le Siége apostolique aux influences toujours rivales des Guelfes et des Gibelins; il vint se fixer à Avignon dans le palais épiscopal, qui prit dès lors le nom de palais des Papes; et ce fut de là que, pendant les vingt années de son règne, il gouverna l'Eglise et le monde. Dans l'intervalle de son élection, Louis-le-Hutin avait laissé le trône de France à son frère, Philippe V, dit *le Long;* et une double élection, en Allemagne, avait simultanément donné la couronne à Louis, duc de Bavière, et à Frédéric d'Autriche, fils de l'empereur Albert Ier (1314), qui se disputaient le pouvoir les armes à la main. Cependant l'Angleterre, sous le règne du faible Edouard II, était ensanglantée par les luttes des seigneurs contre les favoris du monarque, et par la guerre contre

Robert Bruce, roi d'Ecosse. L'Italie, toujours livrée aux dissensions funestes des Gibelins et des Guelfes, offrait autant de champs de bataille que de cités. Robert d'Anjou, roi de Naples, l'élève du Pape, luttait avec Frédéric, roi de Sicile; le sang chrétien coulait de toutes parts.

2. Jean XXII inaugura son pontificat par la canonisation de saint Thomas d'Aquin et de saint Louis d'Anjou, évêque de Toulouse, frère aîné du roi de Naples Robert. Il avait été, comme son frère, sous la direction de Jacques d'Euse. On conçoit quelle dut être la consolation du souverain Pontife, en plaçant, sur les autels, le prince dont il avait élevé la jeunesse. La mère du nouveau saint, la veuve de Charles II, vivait encore. « Quel triom-» phe pour vous, lui écrivait le Pape, quel sujet de joie d'avoir » mis au monde un fils dont la protection vous soutient auprès » de Dieu, et dont la gloire vous couronne sur la terre! En con-» sidération de ses mérites et des nombreux miracles opérés par » son intercession, de l'avis de tous les prélats de notre cour, » nous venons d'inscrire solennellement son nom au catalogue » des saints. » Une mère, une reine qui voit son fils l'objet d'un culte public, qui peut lui offrir son encens et ses vœux, recueillir ses reliques sacrées, les environner de tout ce que l'amour et la vénération imaginent de plus précieux, c'est peut-être la situation la plus touchante que l'esprit humain puisse se figurer. En même temps que Jean XXII consacrait ainsi, par l'autorité apostolique, une mémoire qui devait lui être si chère, il s'occupait à régler tout ce qui concernait le progrès des études et la discipline intérieure des Universités; il érigeait la fameuse école de Cambridge et accordait de nombreux priviléges à celles d'Orléans et de Toulouse; il complétait la collection des décrétales en y ajoutant les bulles de son prédécesseur, qui prirent le nom de *Clémentines* (1317). Des soins plus graves exigèrent bientôt toute la sollicitude de Jean XXII. Les divisions qui s'étaient élevées dans l'ordre de saint François, au sujet de la pauvreté absolue, un instant arrêtées par la décision du concile général de Vienne, s'étaient renouvelées avec plus d'animosité que jamais, durant l'interrègne qui suivit la mort de Clément V. La faveur populaire était pour les prétendus *Spirituels* ou *Fratricelles*, qui,

s'appuyant de l'autorité de Pierre-Jean d'Olive, franciscain exalté, soutenaient que les frères mineurs ne pouvaient pas même avoir la propriété de leurs propres aliments. Les *Conventuels* furent accusés de manquer au vœu de pauvreté, en conservant chez eux les provisions nécessaires à la vie. La populace se jeta sur leurs monastères et sur leurs églises, qu'elle livra au pillage. Dès la première année de son pontificat, Jean XXII publia sa décrétale *Quorumdam exigit*, où, après une discussion lumineuse des points contestés par les *Spirituels*, il ordonnait de s'en tenir au jugement des supérieurs, et recommandait aux dissidents la soumission, par ces paroles remarquables : « La pauvreté est grande, la chasteté l'est encore davantage; » mais l'obéissance est supérieure à ces deux vertus. » Ce paternel langage ne fut point écouté; il fallait recourir aux mesures de rigueur. Une sentence de l'Inquisition de Marseille remit quatre de ces fanatiques aux mains du juge séculier (1318). Une exécution capitale s'ensuivit. Des hommes graves comme Nicole, et des hommes passionnés comme M. de Sismondi, se sont moqués de cette secte des Fratricelles; ils n'ont vu qu'une risible folie dans l'obstination de ces religieux à vouloir réaliser une pauvreté impossible; ils ont accusé l'Eglise et Jean XXII de cruauté et de barbarie. Il y a quelques années, on ne voyait non plus qu'un ridicule nouveau dans les doctrines de Saint-Simon, de Fourier et du phalanstère; mais depuis la terreur a succédé au mépris, lorsque ces théories insensées, s'unissant tout à coup au signal des révolutions, se dressèrent pour menacer toutes les existences, sous la dénomination de Socialisme. Qu'est-ce, après tout, que le Socialisme, sinon un fils du communisme fratricelle, une proscription, au nom d'un bien-être immoral, de la propriété, que repoussait le spiritualisme franciscain, au nom d'une perfection exagérée? Ainsi, les noms et les formes changent; mais les principes restent immobiles; et, après des siècles de mouvement pour arriver au progrès, l'humanité se trouve étonnée d'avoir tourné sur elle-même.

3. Le calme, rentré dans l'ordre de saint François à la suite de ces mesures énergiques, fut bientôt troublé par une nouvelle discorde, d'autant plus fatale, qu'elle n'attaqua pas seulement

cette fois l'unité de l'ordre, mais mit en péril l'unité de l'Eglise elle-même. Les Spirituels bannis de leurs couvents, se réfugièrent dans les écoles de théologie et y soutinrent cette proposition, que « Jésus-Christ et les Apôtres, ces modèles de la perfection » évangélique, n'avaient jamais rien possédé, ni en particulier, » ni en commun. » A peine produite à la lumière, l'opinion nouvelle se répandit avec la rapidité d'une étincelle électrique. Deux hommes, l'un remarquable par sa position éminente, l'autre par ses talents supérieurs dans la dialectique, qui lui ont valu le titre de *Docteur invincible*, Michel de Césène, général des Franciscains, et l'Anglais Guillaume Occam, simple frère mineur, embrassèrent ouvertement l'erreur et la soutinrent, le premier, de toute son autorité, et le second, de tout son génie. Occam était le chef de l'école des Nominaux. Ce système, abandonné pendant la dernière moitié du XIII[e] siècle, s'était relevé sous les efforts de sa puissante intelligence, et était devenu, en peu d'années, le système prépondérant. Leibnitz a glorifié le Nominalisme, en l'appelant la plus profonde des sectes de l'école. Occam n'était donc pas seulement un des hommes les plus distingués de l'ordre franciscain, c'était encore une des plus brillantes illustrations de la chrétienté. L'opinion qu'il venait d'embrasser dans la nouvelle controverse fut d'un poids immense; il la fit triompher au chapitre général des frères mineurs, à Pérouse (1322). Les Franciscains s'engagèrent à la soutenir comme une vérité de foi, et à la défendre contre toutes les attaques. Jean XXII vit, non sans raison, une entreprise factieuse dans la décision doctrinale de Pérouse. Il publia immédiatement sa décrétale *Ad conditorem canonum*, dans laquelle il déclarait que, pour les choses qui se consomment par l'usage, la séparation de la propriété de l'usage lui-même est inconcevable; que l'usage présuppose essentiellement un droit, sans lequel il deviendrait illicite. Ce décret pontifical n'était pas encore définitif : il faisait pressentir le jugement que le Pape se proposait de porter; mais il ne tranchait pas la question. Avant de prononcer la décision suprême, le Pape voulut attendre près d'une année, profitant de tous les avis, faisant rédiger des mémoires par les théologiens les plus célèrbes des Universités, s'éclairant de toutes les lumières,

procédant avec cette lenteur majestueuse, qui fut toujours le caractère de l'Eglise romaine, et qui contrastait si étrangement avec la précipitation du chapitre de Pérouse. Enfin, le 12 novembre 1323 vit paraître la décrétale *Cum inter nonnullos*, dans laquelle le souverain Pontife flétrissait de la note d'hérésie la proposition que « Jésus-Christ et ses Apôtres n'avaient rien pos- » sédé, ni en particulier, ni en commun, et qu'ils n'avaient pas » eu le droit d'aliéner les choses qu'ils possédaient. » Michel de Césène et Occam furent excommuniés. Ils se retirèrent tous deux à la cour de Louis de Bavière, qui était alors en lutte avec le souverain Pontife. En abordant l'empereur, Occam lui dit : « Prince, je vous apporte le secours de ma plume; prêtez-moi » celui de votre épée. » L'un et l'autre se tinrent parole.

4. Louis de Bavière avait triomphé de son compétiteur, Frédéric d'Autriche, à la bataille de Muhldorf (1322). Frédéric, vaincu et prisonnier, renonça à la couronne. Cet événement aurait pu rendre la paix à l'Allemagne et à l'Italie, si Louis de Bavière avait voulu comprendre le rôle d'un empereur chrétien; mais aveuglé par les conseils d'une ambition d'autant plus exaltée que la fortune semblait lui sourire, il prétendit soustraire l'empire à la confirmation du Saint-Siége, et déclara qu'il voulait tenir sa couronne du droit de son épée et non des mains du Pape. Jean XXII se trouva donc placé, vis-à-vis de Louis de Bavière, dans la position où avait été saint Grégoire VII à l'égard de Henri IV. Il soutint la lutte avec énergie et cita le roi des Romains à comparaître devant son tribunal. Louis de Bavière répondit à cette sommation en envahissant la Lombardie et la Toscane, en faisant alliance avec les Visconti de Milan, et en soulevant partout des ennemis contre l'autorité pontificale. Pour mieux braver le souverain Pontife, il se rendit à Rome avec son armée et se fit solennellement couronner empereur par un évêque déposé. Cependant, des écrivains, dont il payait la plume, inondaient l'Italie et l'Allemagne de pamphlets insultants, où Jean XXII était appelé l'*Antechrist*, *hérésiarque*, *le dragon à sept têtes de l'Apocalypse*. On croirait, à ces injures, entendre parler quelques disciples de Luther anticipés. Deux docteurs fameux alors, Marsile de Padoue et Jean Jeaudun, se

distinguèrent par leur fiel et l'exagération de leur haine, entre tous ces détracteurs vulgaires, qu'un annaliste du temps appelle *Genimina viperarum*. Dans un livre sur la juridiction impériale et pontificale, intitulé : *Defensor fidei*, Marsile de Padoue soutenait que « Jésus-Christ n'avait point établi de chef visible à la » tête de l'Eglise; que la prééminence de saint Pierre était une » fable inventée par l'ambition des Papes; que l'empereur seul » pouvait élever un évêque au-dessus des autres, et que cette » préséance était révocable à son gré. C'était également à l'em- » pereur à convoquer les conciles généraux, à élire, à instituer, » à juger et à déposer les évêques. » Ainsi, comme on le voit, ce n'est point d'aujourd'hui que date l'hérésie constitutionnelle, qui livre la religion, liée et garrottée, entre les mains des princes et des magistrats. La doctrine de Marsile de Padoue accusa d'ailleurs une réaction puissante, qui s'opérait alors dans les esprits, contre le droit public du moyen âge, et contre l'autorité politique dont il investissait les Papes. Le temps venait où ce droit public allait être profondément modifié. Les souverains Pontifes luttèrent courageusement contre la tendance de l'époque. Les princes triomphèrent plus tard, et crurent avoir remporté une grande victoire, quand ils se furent affranchis, sous le rapport politique, de la suprématie pontificale. Ils s'aperçurent bientôt, qu'en dépouillant eux-mêmes leur pouvoir de cette sanction sacrée, ils l'avaient livré, désarmé, à la fureur des révolutions et à tous les caprices populaires.

5. Cependant Jean XXII fulmina une sentence d'excommunication contre Louis de Bavière et tous ses adhérents, déclara tous ses sujets déliés de leur serment de fidélité, et lui interdit toutes prétentions à l'empire. Louis de Bavière se crut assez fort pour braver la sentence pontificale. Le 14 avril 1328, il se rendit avec tout l'appareil impérial sur la grande place de Saint-Pierre de Rome, où le peuple avait été convoqué; il monta sur un trône qui lui avait été élevé au-dessus de la foule, et son chancelier, au milieu du silence général, fit entendre ces paroles : « Y a-t-il ici quelqu'un qui veuille prendre la défense du prêtre » Jacques de Cahors, qui se fait appeler le pape Jean XXII? » On répéta trois fois cette interrogation, à laquelle personne ne répon-

dit. On lut ensuite un décret impérial : « Pour rendre au peuple » romain son antique splendeur, disait Louis de Bavière, nous » avons quitté notre patrie et notre famille; nous nous sommes » rendu à Rome, dans cette capitale du monde, au centre de la » foi catholique. » Ce prétentieux début était suivi d'une sentence de déposition prononcée contre Jean XXII. « Jacques de » Cahors, disait le roi, cet homme de sang, cet hypocrite qu'on » peut à bon droit appeler l'Antechrist, ou au moins son pré- » curseur, a été convaincu des crimes d'hérésie par ses écrits » contre la sainte pauvreté de Jésus-Christ, et de lèse-majesté » par les injustes procédures faites, en notre personne, contre » les droits de l'Empire. En conséquence, de l'avis unanime et » à la requête du clergé et du peuple romain, des seigneurs, des » évêques et fidèles d'Allemagne et d'Italie, nous le déposons de » l'évêché de Rome, de tout ordre et de toute dignité ecclésias- » tique; nous ordonnons qu'il soit remis aux mains de nos offi- » ciers impériaux pour être puni comme hérétique. » Pour couronner ce sacrilége, il ne restait plus à Louis de Bavière qu'à créer un antipape. Quatre jours après, une nouvelle convocation rassemble le peuple romain au même lieu. Deux trônes sont préparés sur les degrés de l'église Saint-Pierre. Le prince vient prendre place sur l'un d'eux. A ce moment, un frère mineur, de la secte des Fratricelles, Rainallucci de Corbière, s'avance au milieu de la foule qui s'écarte sur son passage. A son aspect, Louis se lève et l'invite à s'asseoir à ses côtés. L'évêque déposé de Castello, faisant fonctions de héraut impérial, s'adresse à la foule et lui crie par trois fois : « Voulez-vous pour Pape Rai- » nallucci de Corbière? » A chacune de ces demandes, un certain nombre de voix répondaient « Nous le voulons. » Alors Louis se leva, imposa à l'antipape le nom de Nicolas V, lui mit au doigt l'anneau du pêcheur, et le cortége entra triomphalement dans l'église Saint-Pierre, où l'empereur et sa créature se couronnèrent réciproquement.

6. Pendant que Louis de Bavière perdait un temps précieux à ces cérémonies sacriléges, Jean XXII agissait. Dès le lendemain, malgré la vigilance des soldats allemands, une main hardie affichait aux portes du Vatican la sentence d'excommunication pro-

noncée contre Louis de Bavière, et que personne n'avait encore osé publier à Rome. C'était un membre de la famille Colonna, si longtemps ennemie des Papes, qui réparait ainsi, par une sainte audace, les révoltes du passé. Jean XXII récompensa son courage en élevant Jacques Colonna à la dignité épiscopale. Sur les instances du Pape, Robert d'Anjou, roi de Naples, vint camper avec son armée sous les murs d'Ostie. La fortune sembla abandonner Louis de Bavière, du jour même où il avait consommé le schisme. Il redoubla toutefois ses violences et ses cruautés. Deux Romains, convaincus d'avoir appelé Jean XXII Pape légitime, furent brûlés vifs sur la place Saint-Pierre. L'antipape publia deux prétendus décrets dans lesquels il confirmait la déposition de Jean XXII, privait de leurs bénéfices tous les ecclésiastiques ses adhérents, et menaçait de la peine du feu tous les séculiers qui n'abandonneraient point son parti. Louis de Bavière se chargea de faire exécuter la sentence par ses soldats. Cependant Frédéric de Sicile et les Gibelins de la Lombardie témoignaient hautement leur indignation contre l'intrusion schismatique de l'antipape. Ils refusèrent d'envoyer à Louis les secours depuis longtemps promis. Le prince manquait d'argent : il voulut frapper une contribution extraordinaire sur la ville de Rome. Le peuple se révolta, et Louis de Bavière quitta la ville, traînant après lui son fantôme de pape et sa cour. En traversant Viterbe et les autres villes des domaines pontificaux, le cortége impérial était poursuivi par les insultes de la populace, qui jetait des pierres, en criant : « Mort à l'antipape ! Vive le Saint-Siége ! » Comme si tous les appuis devaient manquer à la fois au prince excommunié, Marsile de Padoue, qui avait pu se convaincre durant ce trajet que ses doctrines impériales n'étaient point encore encore entrées dans les mœurs populaires, mourut d'épuisement, de faim et de fatigue. Milan, Pise, sur lesquelles Louis voulut essayer son système d'impôt forcé, ne se montrèrent pas plus dociles; et le monarque, abandonnant son antipape, se hâta de quitter l'Italie et de reprendre la route d'Allemagne.

7. Un vengeur des droits méconnus du Saint-Siége parut en même temps en Lombardie : c'était Jean de Luxembourg, fils de l'empereur Henri VII, couronné par son père, en 1310, roi de

Bohême. Il n'y résidait point. Etranger à ses sujets, par les mœurs autant que par le sang, il leur préférait les fidèles habitants de son duché. Du reste, l'Europe entière était sa résidence; il la parcourait sans cesse d'un bout à l'autre, à la tête d'une armée, prenant partout en main la cause des opprimés contre leurs oppresseurs. Jean de Luxembourg possédait au suprême degré les qualités qui font les héros. Aussi noble de cœur que de physionomie, actif, infatigable, se jouant des dangers et des obstacles, il était le type de la chevalerie dans sa plus noble acception; il lui fallait des tournois et des champs de batailles: c'était là qu'il régnait véritablement, et s'était acquis une considération qui le rendait le prince le plus influent de l'Europe. Sa présence en Italie fut le signal d'une réaction guelfe qui acheva de détruire le parti de Louis de Bavière. Brescia, Bergame, Crémone, Pavie, Novarre, Parme, Modène, Mantoue, Reggio, Vérone, se donnèrent à Jean de Luxembourg. Partout il rappelait les exilés, éteignait les factions et effaçait jusqu'aux moindres traces de la discorde. Les Romains, ivres de joie, espérèrent un moment que ces heureux événements ramèneraient parmi eux le souverain Pontife. L'antipape Rainallucci de Corbière s'était rendu à Avignon. Là, il s'était publiquement jeté aux genoux de Jean XXII, en habit de pénitent et la corde au cou. Touché de son repentir, le Pape le releva avec bonté, l'embrassa, lui offrit un asile dans son palais, et, chaque jour, lui envoyait des mets de sa table. Heureux de voir se terminer ainsi un schisme déplorable et d'apprendre la soumission de l'Italie, Jean XXII songeait à reporter le Saint-Siége à Rome. La mort le surprit avant qu'il pût donner suite à ce projet (4 décembre 1334); il avait quatre-vingt-dix ans. La vieillesse n'avait point affaibli l'activité et l'énergie de son esprit. Son pontificat fut le modèle d'une administration sage, vigoureuse et réglée. Pendant les dix-huit années de son règne, Jean XXII avait gouverné le monde sans sortir de son palais, sans faire une seule promenade dans les environs si attrayants de sa belle résidence. Il régla l'administration intérieure de la cour pontificale; c'est à lui que la chancellerie romaine, que le tribunal de *la Rota* doivent leur existence. Il s'appliqua particulièrement à

mettre l'ordre dans les finances. Pour soutenir les charges du gouvernement ecclésiastique, la Papauté avait alors quatre branches de revenus : 1° les offrandes des fidèles ; 2° les tributs des royaumes placés sous la protection spéciale de Saint-Pierre. Ces royaumes étaient au nombre de sept, savoir : la Suède, la Norwège, le Danemarck, la Pologne, le Portugal, l'Aragon et l'Angleterre ; 3° les droits féodaux qui se prélevaient sur les deux Etats de Naples et de Sicile, et sur les îles de Sardaigne et de Corse, en leur qualité de fiefs dépendants du Saint-Siége ; 4° les biens domaniaux. Mais la difficulté de la perception, l'avarice des collecteurs, le mauvais vouloir des princes, tarissaient trop souvent les sources de ces revenus. Pour y suppléer, Clément V et Jean XXII étendirent les droits d'*annates*, d'*expectatives* et de *dîmes*. L'annate est le revenu de la première année d'un bénéfice vacant en faveur de la cour romaine. L'expectative était une assurance que le Pape donnait à un clerc d'obtenir un bénéfice dans une cathédrale désignée quand il viendrait à vaquer. Cette promesse était assujétie à une taxe qui était versée dans le trésor pontifical. Les décimes, ou dîmes, étaient l'impôt du dixième prélevé sur les biens de toute nature. Jean XXII fut le premier Pontife qui ait employé cette contribution aux besoins temporels de la Papauté. Si l'on veut bien se souvenir que les sommes recueillies de cette manière étaient réservées aux plus saintes destinations, au soutien d'une infinité de bonnes œuvres, au maintien de l'ordre général, à l'entretien des ambassadeurs, nonces, légats et autres officiers de la cour pontificale, on ne saurait se scandaliser de ces richesses. Comme pouvoir temporel, la Papauté a les mêmes besoins que tous les autres gouvernements. L'argent, pour elle, n'est pas un but, mais un moyen. Jean XXII simplifia les rouages de l'administration si complexe des finances, et, à sa mort, laissa le trésor pontifical dans un état florissant.

8. Dans les dernières années de sa vie, Jean XXII, en parlant de la *vision intuitive*, avait paru incliner vers le sentiment de ceux qui ont cru que les bienheureux ne jouiraient de la vue de Dieu qu'après le jugement général. C'était là une opinion purement spéculative, que le Pape prétendait seulement soutenir par

des arguments théologiques, sans rien définir dogmatiquement. Les Fratricelles, qui l'accusaient déjà d'hérésie sur l'article de la pauvreté de Jésus-Christ, saisirent avec empressement cette nouvelle occasion de décrier le Pontife qui les avait frappés; mais Jean XXII se disculpa lui-même, en disant qu'il n'avait émis qu'une opinion controversable, comme toutes celles qu'on discutait alors dans les écoles : et, pour achever de détruire les calomnies répandues à ce sujet, il fit publiquement, au lit de la mort, une profession de foi très orthodoxe, touchant la vision béatifique.

§ 2. Pontificat de Benoît XII (20 décembre 1334-25 avril 1342).

9. Le collége des cardinaux se réunit en conclave à Avignon. Les voix se portèrent d'abord, par l'influence du cardinal Talleyrand de Périgord, sur le cardinal de Comminges. On voulut faire souscrire à ce dernier la promesse, s'il était élu, de maintenir le Saint-Siége en France. Le cardinal de Comminges répondit : « Loin d'acheter une dignité nouvelle à ce prix, je » renoncerais plutôt à celle que j'ai déjà; car je suis convaincu » que la Papauté, ainsi transplantée de son siége, court les plus » grands dangers. » S'étant exclu lui-même, par cette noble résistance, il fut abandonné de tous ses partisans, qui rejetèrent leurs voix, comme pour les perdre à dessein, sur Jacques Fournier, surnommé le cardinal Blanc (1), auquel personne ne songeait. Au grand étonnement du conclave, il se trouva avoir réuni les deux tiers des votes; il fut proclamé souverain Pontife et prit le nom de Benoît XII. Fils d'un boulanger de Saverdun, d'abord moine de Cîteaux, théologien distingué, son mérite l'avait élevé au cardinalat, et la Providence l'appelait par des voies mystérieuses, au sommet des grandeurs ecclésiastiques. Il se montra digne de son élévation par l'austérité de ses mœurs, la rigidité de ses principes et la fermeté de son caractère. La chair et le sang ne lui avaient point communiqué leur faiblesse. « Un Pape, disait-il, doit ressembler à Melchisédech, qui était

(1) On l'appelait ainsi, parce qu'il avait toujours gardé l'habit blanc de l'ordre des Cisterciens dont il avait été membre.

» sans père, sans mère et sans généalogie. » Il mit le plus grand soin à ne confier les bénéfices qu'à des ecclésiastiques de mérite et après de sérieux examens. « Mieux vaut, disait-il, pour les » dignités, de rester vacantes, que d'être confiées à des mains » inhabiles. » Il y avait chez Benoît XII un sentiment extraordinaire du devoir, et ce sentiment, dans certaines occasions, prêtait à son caractère personnel une énergie dont on trouve peu d'exemples. « Si j'avais deux âmes, disait-il un jour au roi de » France, je pourrais vous en sacrifier une, mais je n'en ai » qu'une et je tiens à la conserver. »

10. Parmi les derniers projets de Jean XXII, celui de transporter la cour romaine en Italie avait été l'un des plus importants. Benoît XII reprit ce dessein, et ce fut à cette occasion que l'illustre Pétrarque lui adressait une épître en vers latins, devenue fameuse, où il faisait parler Rome elle-même, sous l'emblème d'une veuve désolée qui rappelait son époux. Deux légats furent chargés d'annoncer cette bonne nouvelle à l'Italie; mais ils la trouvèrent tellement en proie aux factions, qu'ils conseillèrent au souverain Pontife de renoncer à ses projets de retour. D'un autre côté, les cardinaux, Français pour la plupart, supplièrent Benoît XII de ne point exposer le Saint-Siége aux orages qui l'attendaient en Italie, et de demeurer à Avignon. Forcé de rester en France, le souverain Pontife songea à élever à la Papauté une demeure indépendante, qui lui servît à la fois de palais et de forteresse. Il fit donc construire, sur le rocher de Notre-Dame-des-Doms, l'édifice actuel, dont il acheva toute la partie septentrionale.

11. Jean XXII, en mourant, avait laissé à son successeur deux grandes affaires à terminer : la question de la vision béatifique, et la querelle de Louis de Bavière avec l'Eglise. La controverse sur la vision béatifique avait eu trop de retentissement, l'intérêt qu'y prenaient les princes, les docteurs, les théologiens de l'époque, était trop ardent pour qu'il fût possible d'en décliner la décision. Les conférences sur ce sujet commencèrent à Avignon, dès le second mois du nouveau pontificat; elles durèrent une année. Enfin, le 4 février 1336, au milieu d'un consistoire solennel, Benoît XII publia la décrétale *Benedictus Deus*, dans

laquelle il définit, en vertu de l'autorité apostolique, « que les » âmes justes, à qui il ne reste aucune faute à expier, jouissent, » immédiatement après la mort, de la vision intuitive, c'est-à- » dire du bonheur de contempler Dieu, face à face et dans son » essence. »

12. La querelle du Saint-Siége avec Louis de Bavière n'était pas susceptible d'une solution aussi facile. Benoît XII entreprit de la terminer par les moyens de douceur, car la mansuétude de son caractère les préférait aux mesures rigoureuses. Il écrivit à Louis, pour lui proposer les conditions auxquelles il attachait sa réconciliation, et envoya en Allemagne des nonces spéciaux, chargés de s'entendre avec le monarque sur ces conditions. Louis de Bavière feignit de répondre à ces avances généreuses par une soumission pleine et entière. Il promit d'annuler les procédures dirigées contre Jean XXII, de révoquer les donations des terres ecclésiastiques faites au nom de l'empire; d'accomplir toutes les pénitences qu'il plairait au Pape de lui infliger, et de satisfaire la cour romaine sur une foule d'autres points non moins importants. Ce n'était là qu'une ruse de la politique fallacieuse de Louis de Bavière. Par le conseil de Michel de Césène et de Guillaume Occam, dont il suivait toujours la perfide direction, en même temps qu'il faisait porter au Pape ces paroles de paix, il convoquait à Reuss (1338) une diète des électeurs et des princes de l'empire, où il fit rédiger un décret dans lequel il soutenait « que la dignité impériale venait immédiatement de Dieu, que » l'acte seul de l'élection faisait l'empereur, que la confirmation » du Pape ne servait qu'à rabaisser la majesté de l'empire, et » que quiconque pensait autrement était coupable de lèse- » majesté. » En apprenant cette audacieuse déclaration, Benoît XII fit éclater tout son mécontentement, et s'exprima en termes énergiques sur la duplicité de Louis de Bavière. « Votre » Sainteté, lui dirent les ambassadeurs bavarois, tenait naguère » un langage plus doux à notre maître. — Il aura voulu, reprit » le Pape, rendre le mal pour le bien. » Le roi de Germanie ne tarda pas à mettre le comble au scandale. Marguerite Maultasch, duchesse de Carinthie et comtesse du Tyrol, était mariée depuis longtemps à Jean-Henri, l'un des fils du roi de Bohême. Déré-

glée dans ses mœurs, cette princesse résolut d'abandonner son mari. Elle fit offrir ses États à Louis de Bavière, s'il consentait à l'unir à son fils, le marquis de Brandebourg. Cette proposition était doublement criminelle, car, outre le scandale d'un divorce immoral, il y avait entre Marguerite et le marquis de Brandebourg un empêchement de consanguinité au troisième degré. Benoît XII se hâta d'interposer son autorité pour empêcher l'accomplissement d'un projet si criminel; mais une combinaison qui ajoutait deux belles provinces à ses domaines héréditaires parut à Louis, malgré les représentations du Pape, suffisamment légitime. Se rappelant les maximes ultrà-impériales de Marsile de Padoue, Louis de Bavière autorisa lui-même, de son propre pouvoir, le divorce de Marguerite avec le prince Jean-Henri; il donna la dispense de l'empêchement de consanguinité qui existait entre la princesse et son fils, et célébra leur mariage avec une pompe royale (1340). Après de tels actes, toute réconciliation avec le Saint-Siége était impossible.

13. Cependant la France et l'Angleterre présentaient, au zèle de Benoît XII, des difficultés non moins graves. Après la mort de Philippe V le Long (1322), la couronne de France était passée à Charles IV le Bel, troisième fils de Philippe-le-Bel. Ce prince mourut, en 1328, sans laisser de postérité masculine. La branche aînée des Capétiens s'éteignait avec lui. Philippe VI de Valois, fils de Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, monta sur le trône. Mais Edouard III, roi d'Angleterre, prétendit lui disputer cette succession, du chef de sa mère Isabelle, sœur de Philippe-le-Bel. En vertu de la loi salique qui excluait les femmes de la succession au trône, les prétentions d'Edouard III n'avaient aucun fondement, au point de vue du droit légal. Mais Edouard avait, pour les faire valoir, une armée imposante et sa haine héréditaire contre la famille royale de France. Les hostilités commencèrent avec un acharnement réciproque. Dans cette circonstance, Benoît XII déploya la plus grande activité; il ordonna des prières publiques dans toute la chrétienté, pour obtenir du Ciel la fin d'une lutte dont gémissait l'Eglise et dont se réjouissaient les ennemis de la foi. Il s'adressa aux hommes sages qui formaient les conseils des deux monarques et les exhorta à

prendre en pitié les maux des peuples, en persuadant à leurs maîtres la nécessité de la concorde. Une trève d'une année (1340-1341) fut le résultat de ces pacifiques démarches.

14. Son autorité triomphait en Espagne de difficultés d'un autre genre. Il obtint du roi de Castille, Alphonse XI, la cessation du commerce criminel qu'il entretenait avec Eléonore de Gusman. Il rétablit ensuite la bonne harmonie entre ce monarque et celui de Portugal, imposa silence à toutes les discordes qui ensanglantaient la Péninsule hispanique, affaiblissaient les forces chrétiennes et stimulaient l'audace des Musulmans. Profitant de la discorde des princes chrétiens, les Maures d'Afrique, sous la conduite d'Alboacen, roi de Maroc, préparaient, de l'autre côté du détroit, une formidable expédition. Le danger où se trouvait l'Espagne impressionna vivement l'esprit de Benoît XII. La chrétienté tout entière était intéressée à cette lutte. L'empire grec, battu de tous côtés, n'offrait plus aux Turcs qu'une faible barrière; l'Allemagne, la France, l'Angleterre étaient désunies; l'Italie ne présentait qu'un vaste champ de bataille, où Guelfes et Gibelins se disputaient une vaine prépondérance. Que deviendrait l'Europe pour laquelle les Pyrénées ne seraient plus un boulevard? Le Pape sentit toute la nécessité de renforcer la résistance en Espagne : il appela donc sur ce théâtre la valeur des princes et des chevaliers chrétiens, et fit prêcher partout la croisade. Les chevaliers de Saint-Jean de Calatrava et de Saint-Jacques, les troupes génoises, les barons de toutes les provinces de l'Europe vinrent se réunir aux forces de Castille, d'Aragon et de Portugal, qui se montaient à 40,000 hommes. Ce n'était pas la huitième partie de l'armée musulmane, que le calcul des historiens fait monter à 400,000 hommes de pied et 70,000 chevaux. Ce déluge de Maures vint mettre le siége devant Tarifa (1). Les croisés accoururent au secours de la place. Ce fut sous les murs de cette ville (30 octobre 1314) qu'eut lieu un des chocs les plus sanglants dont l'histoire fasse mention. 200,000 Musulmans restèrent sur le champ de bataille. Les débris de cette formidable expédition, qui avait menacé l'Espagne d'une ruine entière,

(1) Actuellement Josa, sur le détroit de Gibraltar, au S.-E. de Cadix.

repassèrent précipitamment le détroit, à la faveur de la nuit; le lendemain, les chrétiens cherchèrent en vain leurs adversaires. Le roi de Castille envoya au Pape, avec la nouvelle de ce prodigieux succès, vingt-quatre étendards musulmans, qui furent suspendus aux voûtes de la chapelle pontificale. Benoît XII, dont les soins paternels avaient rétabli si à propos l'harmonie dans la Péninsule, pouvait à juste titre revendiquer une part à l'honneur de ce brillant fait d'armes.

15. Pendant que Rome, toujours livrée aux factions, oubliait les Papes, ses souverains légitimes, elle renouvelait, en faveur de Pétrarque, les cérémonies païennes d'un couronnement au Capitole (1341). Benoît XII, de son côté, songeait à l'Italie; il y envoyait, en qualité de légat, Bertrand de Deux, archevêque d'Embrun, qui déploya, dans cette mission délicate, un admirable talent. Il décida les Colonna et les Orsini de Rome à conclure une trêve de plusieurs années, et ramena la tranquillité dans la ville. Ses soins rétablirent également la concorde dans les États pontificaux, le duché de Spolète, la Romagne et la marche d'Ancône. Ce furent les derniers actes du règne de Benoît XII, qui mourut à Avignon, le 25 avril 1342. Il avait signalé son passage aux affaires par d'utiles réformes. Il abolit plusieurs exactions arbitraires, dont quelques évêques, sous prétexte de redevances, grevaient les ecclésiastiques dans leurs visites pastorales. Il s'efforça de ramener dans les cathédrales l'exactitude du service divin qui est l'âme de la piété. L'ambition, l'oubli des vertus monastiques, avaient graduellement diminué l'esprit religieux chez les chanoines réguliers, les moines de Saint-Benoît et de Cîteaux. Benoît XII fit de salutaires règlements pour raviver, dans ces trois ordres, la régularité, l'amour de l'étude et la ferveur primitive. Sous son pontificat, les finances continuèrent à être florissantes. Il avait cependant détruit les réserves et les expectatives; mais comme l'économie la plus sévère présidait aux moindres détails de l'administration, les revenus ordinaires suffirent aux dépenses de son gouvernement. C'est à Benoît XII que remonte l'origine de la tiare papale, dont les trois couronnes symbolisent, selon les uns, les trois puissances, royale, impériale et sacerdotale, et, selon les autres, la royauté spirituelle

sur les fidèles, la suprématie sur les évêques, et la royauté temporelle de Rome.

§ 3. Pontificat de Clément VI (7 mai 1342-6 décembre 1352).

16. Le Saint-Siége ne fut vacant que treize jours. Les suffrages du conclave rassemblé à Avignon, se réunirent spontanément sur le cardinal Pierre Roger, qui prit le nom de Clément VI. Le nouveau Pape était né au château de Maumont, dans le diocèse de Limoges. Le cardinal de Mortemart, son compatriote, qui l'aimait comme un fils, le présenta à Jean XXII. Ce Pape apprécia bientôt les qualités éminentes de Pierre Roger, qui devint successivement évêque d'Arras, archevêque de Sens et de Rouen, conseiller intime de Philippe de Valois, et enfin cardinal sous Benoît XII. Clément VI aimait l'éclat, la magnificence; il en déploya toutes les pompes sur le siége pontifical. Son grand cœur, sa générosité, sa douceur, sa libéralité et les qualités aimables de son caractère, effaçaient encore le luxe extérieur dont il s'entourait. Il répétait souvent cette maxime d'un célèbre empereur : « Personne ne doit se retirer mécontent de la présence » du prince; » et cette autre : « Nous ne sommes Pape que pour » faire le bonheur de nos sujets. » Quand la nécessité l'obligeait à refuser une grâce, il savait consoler par la douceur de son refus, du refus lui-même. La première année de son pontificat, il publia une bulle par laquelle il invitait tous les clercs sans bénéfices, à se présenter pour en recevoir. Les solliciteurs affluèrent à Avignon, et aucun ne se retira sans avoir obtenu quelque faveur. Pour fournir à sa libéralité, Clément VI se réserva les nominations aux abbayes et aux prélatures, déclarant nulles les élections conventuelles et capitulaires. Comme on lui objectait que ces nominations étaient abusives, et que ses prédécesseurs se les étaient toujours interdites : « Ah ! répondait-il en parlant » de ses largesses, mes prédécesseurs ne savaient pas être » Papes (1). » Comment n'aurait-on point pardonné quelques réserves inusitées à un Pontife qui ne songeait qu'à faire des heureux ?

(1) « Prædecessores nostri nesciverunt esse Papa. » (BALUZE, V° *Vita*, p. 311.)

17. Les Romains n'eurent pas plus tôt appris l'élévation de Clément VI, qu'ils crurent l'occasion favorable pour solliciter de nouveau la restauration du Saint-Siége à Rome. Pétrarque, devenu citoyen romain, depuis son couronnement au Capitole, fit partie de la députation envoyée au Pape à ce sujet. Les Romains n'avaient pas encore renoncé à leur utopie de république indépendante; ils priaient le souverain Pontife d'accepter les titres de sénateur et de gouverneur de la ville, non comme Pape, mais comme seigneur Roger. Cette clause seule suffirait à prouver l'esprit anarchique dont ils étaient encore animés. On a souvent répété que les Papes, en fixant leur siége à Avignon, n'avaient obéi qu'à l'influence française; qu'ils avaient compromis pour elle, leur indépendance et leur dignité. Au point de vue historique, c'est une calomnie. Un prince exilé s'amoindrirait s'il acceptait une couronne, dans les conditions que les Romains posaient alors aux Papes; ils ne devaient rentrer à Rome qu'en souverains; un compromis avec une république était indigne de la Papauté. Voilà pourquoi Clément VI n'accepta pas les offres qui lui furent faites, malgré l'éloquence de Pétrarque et toute sa poésie. Cependant, afin de prouver à la Ville éternelle qu'elle était toujours, même au milieu de ses égarements, la fille privilégiée de l'Eglise, Clément VI réduisit à cinquante ans le terme fixé pour le Jubilé séculaire, et il l'indiqua, dans la bulle *Unigenitus Dei Filius*, pour l'année 1350 (1343). « Nous saisi-» rons avec ardeur, dit-il aux députés, le moment favorable pour » rétablir la Papauté dans son siége naturel; mais ce moment » ne nous paraît pas encore venu. »

18. Au point de vue des faits politiques, dans leur rapport avec l'Europe, la position de Clément VI était difficile. En Espagne les excès de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, l'ambition de Pierre-le-Cérémonieux, roi d'Aragon, les entreprises de tous les deux préparaient à la Péninsule des scènes désastreuses. La France et l'Angleterre, réunies un instant par la sagesse du négociateur, mais toujours ennemies par la rivalité de leurs chefs, recommençaient les hostilités l'une contre l'autre. En Allemagne Louis de Bavière, obstiné dans sa révolte contre l'Eglise romaine et protecteur d'une poignée de schismatiques, menaçait une se-

conde fois l'Italie. Naples, à la vérité, était encore en paix sous l'administration de son roi Robert d'Anjou; mais ce monarque, vieilli avant l'âge, était sur le bord de la tombe, et déjà, parmi les siens, s'agitaient les éléments funestes d'une révolution. Au milieu d'une telle complication il fallait un Pontife ferme, actif, énergique. Clément VI se trouvait à la hauteur de sa mission providentielle, son coup d'œil lui fit juger de l'état des choses, et sa politique se mit sur-le-champ à l'œuvre. Il importait d'abord de maintenir, entre la France et l'Angleterre, les traités dont l'une et l'autre se reprochaient la violation. Deux cardinaux furent délégués aux deux rois, dont les armées étaient campées sous les murs de Vannes. L'influence du souverain Pontife fut décisive, et le traité de Malestroit, conclu le 19 janvier 1343, fut le résultat de ses négociations. Il n'indiquait qu'une trêve de trois ans, encore cette trêve ne fut-elle pas observée; mais l'animosité des puissances belligérantes ne permettait pas d'espérer davantage.

19. Cependant les cardinaux Aymeri de Chastellux et Curtil s'étaient rendus en Lombardie pour relever, dans cette portion de la Péninsule, l'autorité pontificale. Cette mission était doublement importante, parce que de son succès dépendait celui des procédures que Clément VI préparait contre Louis de Bavière. Il voulait en finir avec ce prince schismatique. « Il est intolé» rable, disait-il, que, depuis trente ans, Louis ait résisté à deux » Papes et s'apprête à en braver un troisième. » Effrayé de ces dispositions hostiles, le roi de Germanie comprit la nécessité de céder, au moins en apparence. L'opinion des peuples, malgré tous les efforts de l'école impérialiste, était encore fortement prononcée en faveur des souverains Pontifes; d'ailleurs Louis, par ses vexations, s'était généralement aliéné les esprits; le mariage adultère de son fils avec Marguerite avait soulevé la Bohême et la Moravie; on commençait à être las d'obéir à un empereur constamment en inimitié avec le Saint-Siége. Un acte de soumission ne coûtait rien à Louis de Bavière. Il fit déclarer au souverain Pontife qu'il reconnaissait toutes ses fautes, résignait l'empire entre ses mains et s'obligeait à ne le reprendre que sur son ordre. Quand on reçut à Avignon ces humbles protestations,

on crut toucher enfin au terme de tant de débats; mais il n'y avait là de sérieux que le désir de gagner du temps par une résignation hypocrite. Au mois de septembre 1344, Louis de Bavière convoquait une diète générale de l'empire à Francfort. « Nous sommes prêt, dit le prince aux chevaliers réunis, à dé- » poser la couronne impériale. On ne nous reprochera jamais de » sacrifier le bien public à notre intérêt personnel. Toutefois, si » votre prudence trouvait les conditions du Pape exagérées, » nous ne nous refusons pas à braver, pour la dignité de l'em- » pire, les dangers et les souffrances qui nous attendent. » Il remit ensuite aux électeurs, comme émanées du Saint-Siége, les clauses qu'il avait fait lui-même soumettre au jugement pontifical. Il n'y eut qu'une voix dans toute l'assemblée pour protester contre l'ambition et la violence de Clément VI. « Ces articles, » s'écrièrent les barons, seraient la ruine de l'empire; votre ser- » ment ne saurait vous obliger en cette circonstance : ce serait » un crime que de l'accomplir. » Une ambassade, composée des personnages les plus distingués par leur caractère et leur noblesse, fut chargée de porter à Avignon les conclusions de la diète impériale de Francfort. Clément VI y vit un jeu de la politique fallacieuse de Louis de Bavière. Dès ce jour il n'y eut plus de négociations, et la déposition du monarque fut résolue.

20. Le choix seul d'un candidat à l'empire pouvait embarrasser le souverain Pontife. Clément VI avait d'abord jeté les yeux sur Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et lui en avait fait la proposition; mais, vieux et aveugle, ce prince n'était plus qu'un grand nom inutile. Il le sentit lui-même et offrit à sa place son fils, Charles de Luxembourg, âgé de trente-six ans, et l'un des chevaliers les plus aimables et les plus lettrés de son siècle. Philippe de Valois appuya la nouvelle candidature pour se venger de Louis qui s'était allié avec l'Angleterre. En 1345, Charles de Luxembourg, accompagné de son père, se rendit à Avignon, où il fut accueilli avec une pompe et une magnificence dignes du rôle qu'on lui réservait. Le Pape s'assura de ses dispositions et lui fit signer la promesse, s'il était élu empereur, de respecter les domaines ecclésiastiques en Italie; de confirmer le Saint-Siége dans tous les droits qui lui avaient été concédés an-

térieurement; de prêter aide et secours à l'Eglise romaine contre les entreprises de Louis de Bavière; d'annuler tous les actes de ce prince et de ne jamais faire revivre les prétentions des Hohenstaufen. Charles le jura, et, chose rare alors, il tint sa promesse. Le 13 avril 1346, Clément VI, sûr désormais de ne pas frapper un coup inutile, publia une bulle dans laquelle il déclarait Louis de Bavière privé de la dignité impériale, déliait ses sujets du serment de fidélité, et ordonnait aux électeurs de l'empire de procéder, sans délais, à l'élection d'un nouvel empereur, les ménaçant, en cas de refus, de faire lui-même le choix. En conséquence de ces ordres précis, les électeurs de Trèves, de Cologne, de Mayence, de Saxe et de Bohême (1) s'assemblèrent à Reims, et élurent empereur Charles de Luxembourg, qui prit dès lors le nom de Charles IV (20 juillet 1346). Le 10 novembre suivant le Pape confirma cette élection en consistoire public. Autant qu'on peut l'être par la possession d'un titre légal, Charles était empereur; mais il lui restait à conquérir la réalité du pouvoir qui résidait aux mains de son adversaire. La gravité des événements avait réveillé toute l'activité de Louis. Suivi d'une armée entière il parcourait les villes situées sur le Rhin, s'assurant partout de la fidélité des peuples. Charles IV n'ayant pu entrer ni à Aix-la-Chapelle, ni à Cologne, fut réduit à se faire couronner à Bonn, en présence d'un petit nombre de chevaliers fidèles à sa cause. Les Allemands l'appelaient, par dérision, l'*Empereur des prêtres.* Dieu se chargea de faire reconnaître lui-même l'élu de son Pontife. Le 11 octobre 1347, au milieu d'une grande chasse, Louis de Bavière tomba frappé d'une apoplexie foudroyante. Cet événement inattendu changea la fortune; toutes les oppositions se dissipèrent, et l'autorité de Charles IV s'étendit, sans conteste, sur toute l'Allemagne. Ainsi se terminait la longue lutte de l'empire avec le Saint-Siége.

21 Les affaires de France et d'Angleterre étaient loin de recevoir une solution aussi pacifique. La funeste bataille de Crécy

(1) Baudoin de Hutzelbourg, archevêque de Trèves; Waldemar de Juliers, archevêque de Cologne; Gerlach de Nassau, archevêque de Mayence; Rodolphe, duc de Saxe; Jean, roi de Bohême, père de Charles de Luxembourg.

venait de plonger le royaume de France dans le deuil. Clément VI était Français, et ce désastre retentit douloureusement dans son cœur. L'élite de la noblesse, Charles d'Alençon, frère du roi, Jean de Luxembourg, cet héroïque vieillard qui, tout aveugle, s'était fait porter sur le champ de bataille pour combattre encore les Anglais, 30,000 hommes d'armes avaient péri dans cette journée. L'Angleterre dut la victoire au fils de son roi, à peine âgé de seize ans, si célèbre depuis sous le nom de Prince Noir, et à l'usage, jusque-là inconnu au nord de l'Europe, de l'artillerie et de la poudre à canon. Le Pape se hâta d'interposer sa médiation. Deux légats, les cardinaux Annibal de Ceccano et Etienne Aubert, réussirent à faire accepter aux deux rois une trêve qui fut signée, le 28 septembre 1347, sous les murs de Calais, pour durer jusqu'au 24 juin 1348.

22. Naples était alors le théâtre d'événements déplorables. Robert d'Anjou était mort en 1342, laissant le trône à Jeanne, sa fille aînée, à laquelle il avait fait épouser André, second fils du roi de Hongrie. Le caractère de cette princesse était un mélange de grâce, de frivolité et d'intrigues. Sa conduite et ses mœurs étaient peu régulières; l'opinion publique s'en était déjà émue; elle se souleva avec indignation quand on apprit que, le 20 septembre 1345, le roi André avait été cruellement massacré dans l'appartement même de la reine. Jeanne, au lieu d'autoriser les poursuites contre les meurtriers, les prit ouvertement sous sa protection. Louis de Hongrie jura de venger la mort de son frère. La précipitation de Jeanne à donner, presque immédiatement après, sa main au prince de Tarente, le plus aimé de ses courtisans, avait révolté toute l'Europe. Le roi de Hongrie fit précéder son expédition contre le royaume de Naples par une lettre qu'il adressait à l'épouse coupable, et que son laconisme a rendue fameuse : « Jeanne, lui disait-il, les déréglements de » votre vie passée, l'impunité des coupables, votre mariage pré- » cipité, prouvent assez que vous êtes coupable de la mort de » votre premier époux. » Prompt comme la foudre, le roi de Hongrie franchit les Alpes, traverse toute l'Italie, pénètre dans les Etats napolitains avant que Jeanne et le prince de Tarente aient eu le temps de rassembler une armée. Le 24 janvier 1348

il faisait son entrée dans la capitale, où ses premiers actes furent ceux d'une sévérité implacable. Les exécutions de sa fraternelle vengeance frappèrent tous les habitants de stupeur. Cependant Jeanne et son époux avaient fait voile vers la France. Ils se rendirent à Avignon pour se placer, eux et leurs Etats, sous la protection du souverain Pontife. Clément VI, sans rien préjuger encore sur le fond de la question, accepta leur appel et évoqua l'affaire à son tribunal. Des légats partirent pour Naples, chargés de faire cette notification au roi vainqueur. Dans l'intervalle les événements avaient changé de face. Louis de Hongrie avait pu se convaincre qu'il est plus facile de conquérir un royaume que de le conserver. Les Napolitains s'étaient bientôt lassés de cette sombre et tyrannique domination. La peste vint à leur secours, et, après un séjour de quatre mois, Louis de Hongrie quittait Naples. Presque en même temps la reine fugitive et le prince, son époux, y rentraient par une autre porte. Mais son redoutable vainqueur ne voulait pas encore lui donner la paix. En 1350 il parut de nouveau en Italie et débarqua à Manfredonia avec une armée formidable. Une seconde conquête ne lui coûta pas plus que la première, et Jeanne, réduite aux seuls murs de sa capitale, prit encore le parti de la fuite et se retira à Gaëte. Heureusement pour elle le roi de Hongrie commençait à se lasser de ces expéditions lointaines qui épuisaient ses trésors sans aboutir à un résultat sérieux. Il prêta l'oreille à des propositions d'accommodement que Clément VI lui fit adresser par le cardinal Gui de Bologne, et consentit à restituer à Jeanne ses Etats, à condition qu'elle se justifierait juridiquement du meurtre d'André et qu'elle paierait une indemnité de 300,000 florins pour couvrir les frais de la guerre. La première clause fut assez facile à remplir. Quand le Pape eut ouvert la procédure, il ne se présenta personne à son tribunal pour accuser Jeanne; et comme aucune pièce authentique n'était invoquée contre elle, on proclama son innocence. Mais l'article des 300,000 florins était complétement inexécutable pour une reine dont les trésors se trouvaient épuisés. On put croire que les hostilités allaient recommencer, quand les plénipotentiaires hongrois déclarèrent que leur maître n'avait point fait la guerre pour amasser de l'argent; que son seul but

avait été de venger la mort de son frère, et qu'il faisait remise à Jeanne de la somme primitivement exigée. Des acclamations spontanées s'élevèrent dans le consistoire à cette magnanime déclaration, et la paix définitive, signée par les ambassadeurs, fut ratifiée par le Pape le 14 janvier 1352.

23. Cependant Rome avait vu sortir des tumultes populaires un de ces aventuriers fameux qui étonnent le monde, déconcertent l'histoire, brillent un instant comme des héros et retombent, après une chute aussi rapide que leur élévation, dans l'obscurité à laquelle ils semblaient destinés. Nicolas de Rienzi, né dans la condition la plus vulgaire, était un de ces génies audacieux pour lesquels toute révolution est un piédestal. Le spectacle de l'anarchie dont il fut témoin dès ses premières années, avait fatigué son âme. Il eût voulu rappeler sa patrie aux époques les plus glorieuses du passé. Dans ce but, il se fit déléguer par ses concitoyens pour une seconde ambassade auprès de Clément VI. Il n'épargna rien pour décider la cour pontificale à repasser les monts. Mais le temps n'était pas venu. Le souverain Pontife, protecteur éclairé des talents en tous genres, dont son palais était le rendez-vous, admira l'éloquence, la hardiesse de vues, la supériorité du génie du jeune négociateur. Il renvoya Rienzi chargé de présents et le nomma à la dignité lucrative de notaire de la chambre apostolique, en résidence à Rome. Le bienfait fut, dans les mains du tribun, une arme contre son bienfaiteur. Le 20 mai 1347, Rienzi montait au Capitole, se faisait donner le titre de *Libérateur de Rome et de l'Italie*, proclamait une constitution qui mettait en ses mains la dictature et annonçait le projet de reconstituer, sur le plan d'Auguste, un nouvel empire romain. Des courriers allaient en même temps à Avignon, pour solliciter du Pape la confirmation de ce pouvoir inouï. Cependant la renommée de Rienzi parcourait l'Europe; on regardait le tribun comme un homme extraordinaire, son nom était dans toutes les bouches; les poètes, Pétrarque à leur tête, composaient sur lui des strophes qui devenaient bientôt populaires. Clément VI était trop habile pour résister ouvertement à un enthousiasme trop violent pour être durable. Il fit une réponse évasive, reconnut la constitution en tant qu'elle ne

s'écarterait point dans la pratique des droits de la justice; il blâmait toutefois le mode irrégulier et révolutionnaire sous lequel elle s'était produite, et se réservait le droit de rendre plus tard, s'il le jugeait à propos, une sentence définitive. Le temps se chargea de ce soin avant le Pape. Le caractère de Rienzi n'était pas à la hauteur de sa fortune; sa tête se troubla tout à coup au faîte du pouvoir. Son orgueil poussé jusqu'à la folie, sa domination, dégénérée en cruauté, révoltèrent bientôt contre lui ses partisans les plus dévoués. Une émeute l'avait élevé; une émeute le renversa. Obligé de fuir, il se sauva en Allemagne, sous un habit de franciscain; le légat du Saint-Siége prononça contre lui et ses adhérents une excommunication solennelle; l'autorité fut remise aux mains du vicaire pontifical et des sénateurs. Quelques jours suffirent pour effacer toutes les traces de l'administration tribunitienne (1348).

24. Pendant que le souverain Pontife faisait les plus généreux efforts pour éteindre les feux de la guerre qui désolait la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, l'Orient vomissait sur l'Europe le plus redoutable des fléaux. Une contagion, dont l'histoire a consacré le désastreux souvenir sous le nom de la *peste noire*, sortie des provinces septentrionales de la Chine, alors appelée Cathay, fut apportée par des vaisseaux italiens à Pise et à Gênes. Elle s'étendit avec une effrayante rapidité en Italie, en France, en Allemagne et en Angleterre. Les deux tiers de la population alors existante en Europe succombèrent sous ses atteintes. On vit se reproduire ce qui arrive dans les malheurs publics dont on ne peut s'expliquer naturellement la cause. Comme les effets de la peste offraient des analogies avec ceux du poison, on attribua la mortalité à une corruption de l'air et de l'eau, et les Juifs furent accusés de produire cette corruption à l'aide de certains maléfices. Quelques Juifs, vaincus par la douleur, ayant avoué ce crime dans les tortures, et du poison ayant été réellement trouvé dans un puits, ces soupçons acquirent bientôt le caractère d'un fait avéré. Un massacre général de tous les Israélites commença dès lors en Suisse, en Alsace et dans toutes les contrées des bords du Rhin. Clément VI était trop éclairé pour ajouter foi aux accusations dont on chargeait les

Juifs, et son cœur paternel souffrait trop vivement des persécutions dont les accablait l'égarement populaire pour les tolérer, il interposa donc en leur faveur son autorité pontificale. Par une bulle du 4 juillet 1348, il défendit de charger les Juifs de crimes imaginaires, de toucher à leur vie ou à leurs biens avant la sentence du juge légitime. Au milieu de l'irritation générale, cette défense n'ayant produit qu'un médiocre effet, il en porta une seconde le 26 septembre, par laquelle, après avoir prouvé l'innocence des Juifs dans le cas présent, il ordonnait à tous les évêques de publier dans les églises une sentence d'excommunication contre ceux qui les inquiéteraient, de quelque manière que ce fût. Pendant toute la durée de l'épidémie Clément VI déploya le zèle, la charité qu'on avait droit d'attendre du père commun des fidèles. Quelque effrayants que fussent les ravages de la maladie à Avignon, le Pape ne chercha point à fuir. Comme le bon pasteur il resta à la tête de son troupeau. Il paya des médecins pour soigner les pauvres, organisa, à prix d'or, un service régulier pour le transport et l'inhumation des cadavres, et maintint la plus exacte police afin d'empêcher la contagion de se répandre. La sphère de la mortalité était trop vaste pour que les bienfaits salutaires du souverain Pontife pussent s'étendre au delà des lieux qu'il habitait; il y suppléa en accordant à tous les métropolitains le pouvoir de donner, par eux-mêmes, par leurs suffragants et leurs curés, une absolution générale à tous les fidèles qui mouraient de la peste, en ajoutant les indulgences les plus abondantes pour tous les fidèles et les prêtres qui s'emploieraient au service, tant spirituel que corporel, des malades. Consolés par cette faveur, les malades supportaient leurs maux avec plus de patience, mouraient avec plus de résignation, et ceux que la contagion n'avait pas atteints retrouvaient le généreux courage de la charité. Le sentiment de la justice divine, si visiblement empreinte dans ce fléau, réveilla parmi les populations une dévotion fanatique, dont le siècle précédent avait déjà offert des exemples. Les Flagellants reparurent en Flandre, en Lorraine, en Hongrie et dans toute l'Allemagne. Ils donnèrent bientôt aux gouvernements civils, par leur pillage, leurs cruautés, leurs débauches, et à l'Eglise par plusieurs erreurs contre la foi,

de sérieuses inquiétudes. Philippe de Valois leur défendit l'entrée de la France; et Clément VI les condamna dans une bulle datée du 20 octobre 1349, où il ordonnait à tous les évêques et à tous les princes d'arrêter les progrès de la superstition en empêchant les sectaires de se rassembler, et en incarcérant leurs chefs (1348-1350).

25. Le Jubilé séculaire s'ouvrit au moment où la peste ralentissait un peu ses fureurs. Cette faveur toute spirituelle, comme autrefois l'arc-en-ciel après le déluge, fut le signe de la réconciliation du ciel avec la terre et une source de consolations pour ceux qu'avait épargnés la maladie. Partout les fidèles en virent approcher l'époque avec une joie inexprimable. Le nombre des pèlerins que la piété conduisit à Rome fut si prodigieux, que tous les historiens l'ont noté comme un fait extraordinaire. Depuis la fête de Noël, époque de l'ouverture du Jubilé, jusqu'au 28 mars, jour où tombait cette année la fête de Pâques, il y eut quelquefois jusqu'à un million deux cent mille pèlerins, et jamais moins d'un million. A voir les flots de peuple qui se pressaient dans la Ville éternelle, on n'aurait point dit qu'une peste de trois ans avait presque fait de l'univers une vaste solitude. Pendant deux années l'épidémie avait occupé si exclusivement la scène du monde, que peu d'autres événements y ont trouvé place. L'activité humaine s'était pour ainsi dire arrêtée en présence de cette gigantesque destruction. L'Italie fut la première contrée où la vie politique sembla renaître; ce réveil fut signalé par une réaction, plus formidable que jamais, contre le pouvoir pontifical. A Bologne, les Pepoli; à Faënza, les Manfredi; les Pollenta à Ravenne; les Ordelaffi à Forli; les Malatesta à Rimini; la famille d'Este à Ferrare, créèrent à leur profit autant d'Etats séparés. A Milan, le duc archevêque Jean Visconti, s'empara d'une partie de la Romagne, au préjudice des droits du Saint-Siége. Le Pape le cita devant son tribunal (1351). L'archevêque ne fit sur le moment aucune réponse; mais il invita le légat à se trouver le lendemain matin dans sa cathédrale. Là, devant tout le peuple assemblé, il se fit répéter les sommations pontificales; puis, saisissant d'une main la crosse épiscopale, de l'autre une épée nue, et se tournant du côté du nonce : « Allez

» dire au Pape, Monseigneur, qu'avec l'une je saurai bien dé-
» fendre l'autre. » Clément VI répondit à cette bravade en lançant l'interdit sur la ville de Milan. Visconti eut alors recours aux négociations. Le Pape consentit à lui pardonner moyennant une amende de 100,000 florins, qui durent être comptés par l'archevêque à la chambre apostolique (1352). Ce fut le dernier acte du pontificat de Clément VI, qui mourut le 6 décembre, deux ans après Philippe de Valois qui était mort en 1350, et dont le fils, Jean II, dit le Bon, inaugurait un règne qui devait être si fatal à la France.

§ 4. Pontificat d'Innocent VI (18 déc. 1352-12 sept. 1362).

26. Un fait jusque-là sans exemple, et qui indiquait de la part des cardinaux d'étranges prétentions, se produisit au sein du conclave. Ils rédigèrent une sorte de compromis, dont ils signèrent et jurèrent tous l'exécution. D'après cet acte, le Pape futur ne pouvait nommer de nouveaux cardinaux sans le consentement du sacré collége; ce consentement lui était également nécessaire pour les nominations et les destitutions des grands officiers de la cour romaine, pour donner le gouvernement des provinces ou des villes des Etats pontificaux. Si un tel compromis eût jamais obtenu force de loi, le Pape aurait pu être encore l'objet de la vénération des peuples; mais, dans la réalité, il n'aurait plus été qu'un fantôme; le sacré collége eût régné. Le cardinal d'Ostie, Etienne Aubert, né dans le petit village de Beyssac, en Limousin, fut élu le 18 décembre 1352, et prit le nom d'Innocent VI. Son premier soin fut d'abroger le compromis passé entre les cardinaux (1), et de révoquer la constitution de son prédécesseur touchant les réserves et les expectatives. Il s'éleva contre la pluralité des bénéfices, et intima à chaque titulaire, sous peine d'excommunication, de garder sa résidence, ce qui purgea la cour romaine d'une foule de courtisans inutiles qui ne songeaient qu'à satisfaire leur cupidité. La magnificence de Clément VI fit place à une administration économe et sévère,

(1) Innocent VI, avant son élection, avait signé l'acte en y ajoutant la formule suivante : « Autant qu'il peut être conforme au droit. »

et à un zèle éclairé pour les réformes. Les saints ordres et les bénéfices furent exclusivement conférés au mérite. « Les dignités » ecclésiastiques, disait Innocent VI, doivent être le prix de la » vertu et non de la naissance. » C'est ainsi que le trône pontifical voit se succéder, dans les genres les plus opposés, des hommes qui réunissent à un degré éminent les qualités les plus diverses. La Providence qui veille aux destinées de son Eglise choisit, pour chaque époque, les caractères qui conviennent le mieux; l'unité de l'enseignement, le dépôt de la foi, se perpétuent avec la même intégrité, malgré les divergences des administrations successives.

27. L'Europe se trouvait alors dans la situation politique la plus compliquée, et le nouveau Pape allait être appelé à résoudre une foule de questions importantes et difficiles. Au Nord, la France et l'Angleterre avaient rompu leur trève et se préparaient, malgré tous les efforts du cardinal Gui de Boulogne, à une troisième lutte, plus désastreuse encore que les précédentes. Au Midi, l'Italie comptait autant de champs de bataille que de cités. Le Saint-Siége n'y avait plus qu'une autorité purement nominale. La Castille était toujours désolée par les fureurs de Pierre-le-Cruel. L'Allemagne seule était tranquille sous le sceptre de son empereur Charles IV; la politique de Clément VI triomphait.

28. Charles IV avait tenu fidèlement toutes ses promesses en annulant les actes et décrets de Louis de Bavière dans ce qu'ils avaient de contraire aux droits des Papes. En 1355 ce prince se rendit à Rome pour y recevoir la couronne impériale. Son voyage à travers l'Italie ressembla à un triomphe. Des cardinaux délégués par le Pape présidèrent à la cérémonie du sacre, après laquelle Charles quitta immédiatement la Ville éternelle. Cependant Innocent VI avait conçu le grand projet de reconstituer, en Italie, le pouvoir pontifical. Il ne s'agissait de rien moins que d'une conquête; le Pape s'y disposa résolument. C'était à ce but qu'il destinait les sommes qu'une administration économe mettait entre ses mains. Pour réussir dans une pareille entreprise, il fallait en confier l'exécution à un homme qui réunît, en sa personne, le génie politique et la valeur militaire. Heureusement

cet homme se trouvait dans les rangs mêmes du sacré collége, et Innocent VI eut le talent de le découvrir. Le cardinal Ægidius Albornoz avait été conseiller d'Etat et porte-étendard du roi de Castille, Alphonse XI. Il avait puissamment contribué à la fameuse victoire de Tarifa, après laquelle le monarque castillan avait voulu être armé chevalier de sa main. Elevé depuis à l'archevêché de Tolède, il continua de servir sa patrie jusqu'à l'avénement de Pierre-le-Cruel. Les généreuses observations qu'il osa adresser au tyran attirèrent sur lui ses vengeances. Pour s'y soustraire, Albornoz vint chercher à Avignon un asile à l'ombre du trône apostolique. Sa réputation l'y avait précédé, et Clément VI le créa cardinal. Il résigna, dès lors, son archevêché de Tolède et s'attacha exclusivement à la cour pontificale. Tel était le chef auquel Innocent VI confia l'armée qu'il voulait faire passer en Italie. Avec nos mœurs actuelles nous ne comprenons pas un cardinal guerrier. La séparation des pouvoirs, par une réaction extrême contre le système du moyen âge, est telle de nos jours, qu'un clerc, fût-il d'ailleurs un grand homme, ne saurait plus servir son pays de son génie ni de ses conseils. Chaque siècle a sa manière d'envisager les mêmes faits. On ne pensait pas au XIVe siècle de la même façon qu'au XIXe; voilà pourquoi il y eut un Ximénès en Espagne; un cardinal d'Amboise et, plus tard, un Richelieu en France : et leurs noms n'ont pas déshonoré l'histoire. Albornoz était de la race de ces grands hommes. Pendant quinze ans il déploya, sur le théâtre de l'Italie, la profondeur des desseins avec la rapidité de l'exécution; les stratagèmes les plus inconnus de l'art militaire avec les combinaisons les plus savantes de la politique; tout ce que le génie a de ressources dans les situations difficiles; tout ce que l'habileté a de moyens pour profiter des occasions que présente la fortune; enfin, l'intrépidité du héros unie à la constance inébranlable du sage. Quand il eut terminé cette mission immortelle, la Papauté avait retrouvé en Italie ses Etats perdus depuis un demi-siècle, et c'est à Albornoz que l'humanité est redevable du grand bienfait du rétablissement des Papes à Rome. Cette ville rêvait toujours les vains souvenirs de sa gloire païenne; le nom de Rienzi y redevenait populaire. Albornoz comprit qu'il vaut mieux user

les préjugés, en leur cédant quelque chose, que leur résister à force ouverte; il rappela le tribun du fond de l'Allemagne, le fit relever de son excommunication et le renvoya aux Romains. La nouvelle de son approche réveilla tout l'ancien enthousiasme du peuple pour lui. La foule, ivre de joie, se pressait sur ses pas; on aurait dit Scipion l'Africain montant au Capitole. Si Rienzi avait eu la modération du pouvoir il aurait pu gouverner longtemps; mais la grandeur était pour lui comme un breuvage enivrant qui troubla sa raison. Ses prodigalités, son orgueil, ses débauches, qu'il n'interrompait que par des actes de sanguinaire vengeance, ne tardèrent pas à soulever contre lui l'indignation populaire. Un an s'était à peine écoulé, depuis sa restauration, lorsque les cris de : *Mort au tyran! Vive le peuple!* retentissent à ses oreilles. Le palais du Capitole était investi par une multitude en furie. Le tribun paraît à une fenêtre et fait un geste pour imposer silence : les vociférations redoublent; le feu est mis au palais; Rienzi est égorgé, et la populace, toujours prête à outrager ce qu'elle adorait la veille, insulte son cadavre et en livre les restes aux flammes (1354). Albornoz ne jugea point encore le moment favorable pour reprendre possession de Rome. Il est rare que l'ordre et une paix durable puissent succéder tout à coup, et sans transition, aux derniers excès de l'anarchie. Il laissa les Romains se créer une nouvelle dictature, plus honteuse que toutes celles qui l'avaient précédée, en faveur d'un cordonnier nommé Lélio Calzolaio. Les Romains ne savaient plus que faire pour s'avilir. Cependant le cardinal détruisait successivement toutes les tyrannies particulières élevées dans les villes de la Marche d'Ancône et de la Romagne; il reprenait Bologne aux Visconti; il concluait, après de nombreuses victoires, des traités de soumission et de paix avec les Malatesta, les Ordelaffi, les Manfredi, les Pollenta, et terminait la soumission entière des Etats de l'Eglise par le brillant fait d'armes de San Ruffello (1361).

29. Si la puissance temporelle de la Papauté triomphait en Italie, son influence morale n'obtenait pas ailleurs le même succès. En Espagne, en France, l'autorité d'Innocent VI était méconnue. Dès les premiers jours de son règne, Pierre-le-Cruel

avait abandonné Blanche de Bourbon, son épouse, une des princesses les plus accomplies de son siècle, pour se livrer à tous les désordres d'une passion criminelle avec une aventurière, nommée Maria Padilla, qu'il remplaça bientôt par Jeanne de Castro. Il ne rougit pas de contracter un mariage avec cette dernière, malgré les liens qui l'unissaient à la reine, et il se trouva deux prélats indignes, l'évêque d'Avila et l'évêque de Salamanque, qui prononcèrent le divorce et bénirent l'union sacrilége. Blanche de Bourbon fut enfermée au château de Siguenza. L'évêque de cette ville, ayant osé prendre le parti de l'infortunée princesse, fut jeté dans les fers. A cette nouvelle Innocent VI envoya un internonce en Castille, fulmina contre Pierre-le-Cruel, Jeanne de Castro, Maria Padilla et les deux prélats courtisans, une sentence d'excommunication. L'interdit fut en même temps lancé sur tous les Etats de Castille. Le langage du souverain Pontife, dans cette circonstance, fut digne du vengeur de la religion et de la morale outragées. « L'univers entier, disait-il au tyran, » retentit du bruit de vos désordres; le scandale de votre vie » n'est plus un secret pour personne. Dieu vous avait établi pour » redresser les erreurs des peuples, et c'est vous qui égarez les » peuples! O crime! ô infamie! Le glaive que le Très-Haut a » remis dans vos mains, pour châtier les méchants et défendre » les bons, vous le tirez pour persécuter une femme innocente! » Pierre-le-Cruel répondit au souverain Pontife en envoyant des bourreaux, qui mirent à mort l'infortunée Blanche de Bourbon dans son cachot. Les foudres de l'Eglise échouaient ainsi contre la barbarie et la cruauté couronnées; mais Blanche de Bourbon était une princesse de France; la France aura Duguesclin pour la venger.

30. Ce royaume était alors tombé dans un degré d'abaissement tel, qu'on put craindre un instant pour sa ruine. En 1356 la guerre s'était rallumée, avec plus de fureur que jamais, entre Jean-le-Bon et Edouard III. A la tête de 80,000 hommes, le monarque français avait réussi à cerner, sur une montagne voisine de Poitiers, 16,000 Anglais commandés par Edouard en personne, et le prince de Galles, son fils. Le cardinal de Talleyrand, légat du Pape, accourut au milieu des puissances bellige-

rantes, et fit entendre des paroles de paix. Les Anglais, qui se croyaient perdus sans ressource, offraient de céder toutes leurs conquêtes. Talleyrand supplia Jean II d'épargner le sang chrétien et d'accepter des offres aussi avantageuses; Jean II fut inflexible. Jamais bataille n'avait été engagée avec plus de présomption ; jamais bataille ne fut perdue avec plus de honte. Les Anglais ne cherchaient que la mort; ils se battirent comme des lions, et la victoire la plus inespérée couronna leurs efforts. 10,000 chevaliers, l'élite de la noblesse française, restèrent sur le champ de bataille. Le roi, son fils, et une foule de grands seigneurs, furent faits prisonniers (1356). La France entière jeta des cris de douleur et se couvrit de deuil à la nouvelle de cet immense désastre. Innocent VI, qui n'avait pu le prévenir, mit aussitôt la main à l'œuvre pour le réparer. Une trève fut conclue à Metz (1357), pour deux années, entre le prince de Galles et le dauphin Charles, qui avait saisi les rênes du gouvernement après la captivité de son père ; elle fut due aux négociations du cardinal de Talleyrand. La trève expirée, Edouard III recommença la guerre contre un royaume sans armée, ravagé par les perfides entreprises de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, et dont les factions soulevées les unes contre les autres semblaient se disputer les lambeaux. Innocent VI pouvait seul sauver la France : il le fit. Androin de la Roche, abbé de Cluny, fut chargé par le Pape de négocier la paix. Les conférences s'ouvrirent au village de Brétigny, à une lieue de Chartres, et le traité fut signé le 18 mai 1360. Cette paix réduisait la France à quelques provinces, et accordait à l'Angleterre une prépondérance prodigieuse; mais elle brisait les fers de Jean II. On regarda alors la paix de Brétigny comme un chef-d'œuvre de politique. Il est permis, peut-être aujourd'hui encore, de le croire, quand on considère le besoin impérieux qu'on en avait, les difficultés qu'il fallut vaincre pour y arriver, l'allégresse qu'elle inspira aux deux partis, la reconnaissance dont son auteur devint l'objet, puisque Anglais et Français réunirent leurs instances près du Pape, à l'effet d'obtenir le chapeau de cardinal pour l'abbé Androin, comme récompense de son habile négociation.

31. La Papauté veillait aux besoins généraux du monde ca-

tholique. L'Italie en armes ne lui fournissait aucun subside ; la France et l'Angleterre, entièrement absorbées par leur guerre internationale, n'envoyaient plus les dîmes; l'Allemagne seule pouvait subvenir aux frais qu'exigeaient tant de sollicitudes. Pour comble de malheur, Charles IV, qui s'était montré jusque-là dévoué aux intérêts du Saint-Siége, refusait de laisser percevoir, dans ses Etats, les revenus pontificaux. L'inquiétude que causait à Avignon ce triste état de choses se dissipa bientôt. Charles IV, un instant séduit par des projets exagérés de réforme, comprit les explications bienveillantes d'Innocent VI et leva ses défenses. Un autre objet attirait alors l'attention du souverain Pontife. L'empereur d'Orient, Jean Paléologue, venait de voir tomber aux mains d'Amurat I[er] la ville d'Andrinople, la clef de la Grèce, le boulevard de l'empire. Réduit à quelques provinces morcelées et séparées les unes des autres, l'Orient ne se défendait plus : il se débattait dans les convulsions de l'agonie. Paléologue réitérait plus vivement que jamais la demande d'un secours au chef de la chrétienté; et pour l'obtenir plus efficacement, il promettait la réunion des deux Eglises, réunion si souvent tentée et que la mauvaise foi des Grecs avait toujours fait échouer. Il se trouvait alors à Avignon un homme dont l'activité et le génie promettaient, pour l'expédition d'Orient, un succès pareil à celui que le cardinal Albornoz avait obtenu dans la Péninsule. C'était le bienheureux Pierre Thomas, apôtre, diplomate, guerrier plein de bravoure, aussi supérieur dans un conseil que sur un champ de bataille. De nombreuses missions l'avaient familiarisé avec les besoins et les mœurs des populations orientales. Innocent VI le nomma son légat *à latere*, et lui confia le soin d'organiser une croisade. A la tête d'une flotte composée de galères vénitiennes et de celle des chevaliers de Rhodes, Thomas visite Smyrne et les autres villes maritimes de la côte d'Asie, ranime parmi les chrétiens le courage et l'espérance, et arrive enfin à Constantinople, où il est reçu avec des transports d'allégresse : le patriarche schismatique est déposé et l'empereur prête, entre les mains du légat, le serment de fidélité au Saint-Siége. Thomas va mettre le siége devant Lampsaque, et l'emporte par escalade à la vue d'une flotte turque qui ne peut

la défendre. Les îles de Crète et de Chypre abjurent le schisme et reconnaissent la suprématie romaine. Après ces brillants succès, Thomas repassa en Europe pour y chercher de nouveaux renforts ; mais il ne retrouva plus Innocent VI, qui venait de succomber à l'âge et aux infirmités le 22 septembre 1362, dans la dixième année de son pontificat.

§ 5. Pontificat d'Urbain V (27 septembre 1362-10 décembre 1370).

32. Les cardinaux entrèrent au conclave au nombre de vingt et un, et le soir même, les deux tiers des voix se trouvèrent réunies sur le cardinal Hugues Roger, frère de Clément VI. Par une humilité dont l'histoire offre peu d'exemples, ce prélat, uniquement appliqué aux œuvres de sanctification, et qui n'avait jamais songé à la tiare, refusa l'honneur qu'on voulait lui imposer. Après cet incident, les suffrages se portèrent sur le cardinal Raymond de Canillac, sans pouvoir former une majorité suffisante. Pour couper court à toutes les brigues, on convint alors de choisir le Pape futur en dehors du sacré collége, et, le 27 septembre 1362, l'abbé de Saint-Victor de Marseille, Guillaume Grimoard, fut élu souverain Pontife. Il se trouvait alors à Florence, se rendant à Naples, où Innocent VI l'avait envoyé en mission. Ce fut de là qu'il adressa au conclave la lettre par laquelle il acceptait la tiare et prenait le nom d'Urbain V. Né au château de Grisac, près de Mende, le nouveau Pape était Français; mais toutes ses sympathies étaient pour Rome. Longtemps avant son élection, il avait déclaré ses sentiments à ce sujet. Il considérait la translation du Saint-Siége à Avignon comme une mesure temporaire, qu'il était du plus haut intérêt pour l'Eglise de voir finir promptement. Pape, il put réaliser ce projet. C'est à lui que la Papauté dut cette glorieuse initiative.

33. Son premier soin fut de poursuivre l'expédition d'Orient, commencée par son prédécesseur et si glorieusement inaugurée par le bienheureux Pierre Thomas. Ce dernier parcourait l'Europe accompagné de Pierre de Lusignan, roi de Chypre. Ils excitaient partout l'enthousiasme dont ils étaient eux-mêmes animés et recevaient des promesses favorables. Jean II, roi de France, Waldémar III, roi de Danemarck, Barnabé Visconti

lui-même, l'orgueilleux duc de Milan, qui avait succédé, dans le gouvernement de cette ville, à l'archevêque son oncle, prirent la croix. Un prodigieux armement répondit à cet élan généreux des princes; tout faisait présager une expédition puissante et glorieuse. Mais avant de passer les mers pour combattre les Musulmans, Jean II se souvint qu'il avait des obligations à remplir envers les Anglais ses vainqueurs. N'ayant pu observer tous les articles du traité de Brétigny, il retourna se constituer lui-même prisonnier à Londres, en prononçant ces belles paroles qui valent des victoires : « Si la bonne foi était bannie de la terre, » elle devrait trouver un asile dans le cœur des rois. » Cette conduite était celle d'un héros. Pour être à la hauteur d'un pareil procédé, Edouard III n'avait qu'un moyen, c'était de briser lui-même des fers qu'on venait ainsi lui redemander. Il ne le comprit pas; et Jean II, prisonnier sur sa parole, mourut à la tour de Londres (1364). Charles V, surnommé le Sage, lui succéda. La croisade n'avait plus de chef. Le roi de Chypre et Pierre Thomas ne purent réunir que 500 cavaliers et 600 fantassins pour une entreprise qui eût demandé toutes les forces de l'Occident. Avec ce faible secours ils rallièrent l'armée des chevaliers de Rhodes, forte de 10,000 hommes; et, le 4 octobre 1365, cette poignée de soldats entrait triomphante à Alexandrie, défendue par plus de 50,000 Sarrasins sous les ordres du soudan d'Egypte. Si les vainqueurs eussent été secourus, on eût peut-être revu un second empire latin à Jérusalem; mais l'infériorité de leur nombre ne leur permit pas de garder les conquêtes qu'ils devaient à leur brillante audace. Quatre jours après leur entrée dans la capitale de l'Egypte, ils remirent à la voile pour retourner en Chypre. Rien n'était perdu encore tant que Pierre Thomas, l'âme de ces entreprises, restait vivant. Mais consumé par les travaux de tant de pénibles légations, et plus encore par le chagrin de n'avoir pu affranchir le tombeau du Sauveur de la tyrannie des infidèles, il mourut le jour de l'Epiphanie 1366. Sa vie avait été celle d'un apôtre et d'un héros; sa mort fut celle d'un bienheureux. L'éminence de ses vertus, les prodiges qui les glorifièrent après sa mort et le jugement de l'Eglise, lui en ont assuré le titre.

34. Une autre croisade occupait alors Urbain V. Dès son exaltation sur la chaire pontificale il avait renouvelé l'excommunication fulminée contre Pierre-le-Cruel, en y ajoutant la sentence de déposition et en inféodant le royaume de Castille à son frère naturel, Henri de Transtamare. Depuis près de vingt ans l'Italie et la France étaient ravagées par des hordes de brigands, qui pillaient les villes et les campagnes sous les noms divers de *Compagnies blanches*, de *Jacquerie*, de *Routiers* et de *Tard venus*. Urbain V avait vainement essayé d'enrôler ces bandes indisciplinées pour les envoyer en Orient. L'idée seule de combattre les Turcs, *qui les feraient*, disaient-ils, *mourir de male mort*, les frappait de terreur. On parvint pourtant à les décider à passer les Pyrénées, en leur donnant pour chef Bertrand Duguesclin, et en leur comptant une somme de 200,000 livres d'or que fournit la Chambre apostolique. Pierre-le-Cruel ne put lutter contre cette terrible invasion, et fut obligé d'abandonner à son frère la couronne avec la vie, que celui-ci lui arracha de sa propre main. L'année 1369 vit ce tragique dénouement, qui fut accueilli par l'Espagne comme un immense bienfait, et qui fit saluer Henri de Transtamare du glorieux nom de *Libérateur*.

35. Cependant Urbain V signalait son administration par d'utiles et sages réformes. Les bénéfices n'étaient donnés qu'à des candidats pieux et instruits. Le mérite, qui se croyait le plus profondément enseveli dans l'ombre, s'étonnait d'avoir été deviné par le Pontife et de se trouver tout à coup placé sur le chandelier. Urbain V avait chargé, dans chaque province, un certain nombre de personnes prudentes et d'une conscience sévère, de recueillir les renseignements propres à l'éclairer dans ses choix, et de lui en faire des rapports fidèles. De cette manière il acquit en peu de temps une connaissance nette et précise de la capacité, des mœurs, de la science et de la piété de presque tous les ecclésiastiques. Il envoyait ensuite des visiteurs, qui, sans acception de personnes, récompensaient le mérite, punissaient les méchants et déposaient les indignes. Le cardinal de Talleyrand (1)

(1) Par son habileté et la souplesse de sa politique déliée, ce cardinal exerçait, depuis un demi-siècle, une influence prépondérante à la cour d'Avignon. On a dit de lui qu'il avait fait des Papes et qu'il n'avait pas voulu l'être.

faisait d'un mot le plus bel éloge de ce pontificat. On lui demandait un jour ce qu'il pensait d'Urbain V. « Ce que je pense, » répondit le vieux cardinal, c'est que nous avons un Pape. Le » devoir nous faisait honorer les autres; mais nous craignons et » révérons celui-ci, parce qu'il est puissant en paroles et en » œuvres. » Le souverain Pontife songeait à effectuer la translation du Saint-Siége. En 1365, l'empereur Charles IV se rendit à Avignon, pour conférer avec lui de ce grand projet. L'éloignement de Rome avait, à un certain point de vue, amoindri la Papauté. Elle ne s'était point fait à elle-même cette position, résultat naturel des factions qui divisaient l'Italie. Il n'est point vrai, comme l'ont affirmé plusieurs écrivains superficiels, que les Papes du XIVe siècle aient pris, vis-à-vis de la royauté française, l'engagement de résider au-delà des monts; et la preuve qu'aucun acte de cette nature n'exista jamais, c'est que les rois de France ne l'invoquèrent point dans les efforts qu'ils firent pour empêcher la translation du Saint-Siége. Les Papes ne sont restés en France qu'autant qu'ils l'ont voulu; ils en sont partis quand ils l'ont voulu, et malgré les représentations des rois. Mais leur séjour à Avignon n'en constituait pas moins une position anormale. Sous le rapport temporel, aucun lieu ne saurait remplacer Rome, comme siége du pouvoir pontifical. Depuis la translation à Avignon, le sacré collége était composé presque en entier de Français. Les habitudes, les mœurs, les affections, étaient devenues françaises, comme les lieux qu'on habitait. C'était là un honneur pour la France, sans doute. Mais ce caractère, si exclusivement local, ne donnait-il pas à la cour romaine un air de nationalité qui contrastait avec ses traditions et ses devoirs d'universalité? Les peuples étrangers à la France trouvaient nécessairement, dans ce fait, un prétexte de jalousie et de défiance. « Rome, avait dit Jean XXII, sera toujours la capitale du monde, de notre gré ou non. » Urbain V sentait vivement les nécessités de sa position. En 1366, il notifia au sacré collége et à tous les princes chrétiens, son intention de retourner à Rome l'année suivante. Le cardinal Albornoz, dont cette résolution faisait triompher la politique, puisqu'elle n'était devenue réalisable que grâce à ses victoires, reçut l'ordre de

disposer le palais de Viterbe et celui du Vatican, pour y recevoir le souverain Pontife. Charles V, roi de France, se hâta d'envoyer au Pape, en qualité d'ambassadeur, Nicolas Oresme, personnage qui jouissait alors à Paris de la plus haute renommée de savoir et d'éloquence. Il était chargé de faire revenir Urbain V sur sa détermination, par tous les moyens possibles. Après un long discours où Nicolas Oresme déploya toutes les ressources de l'art oratoire, pour dissuader le Pontife en lui représentant l'anarchie qui régnait à Rome et en Italie, les avantages du séjour en France, sa patrie, il put se convaincre de l'inutilité de ses efforts, quand Urbain V lui répondit : « Non-» seulement vous ne nous avez point dissuadé d'entreprendre ce » voyage; mais tous vos arguments nous le feraient plutôt accé-» lérer. » Pétrarque était mieux accueilli quand il écrivait au Pape : « Vous donnez des évêques aux autres églises; ne ren-» drez-vous pas à Rome le sien? » Les cardinaux français, à l'exception de trois, joignirent leurs instances à celles de Charles V; mais la résolution pontificale était irrévocablement prise; rien ne put l'ébranler. Urbain V menaça les récalcitrants de les déposer de leur dignité, et de mettre en leur place des Italiens. Il fallut s'incliner devant une volonté si ferme.

36. Le 30 avril 1367, la cour quitta Avignon et vint s'embarquer à Marseille, sur une flotte de vingt-trois bâtiments qui l'attendait. Le 3 juin, le souverain Pontife aborda au port de Cormeto. En descendant à terre, il fut reçu par le cardinal Albornoz, au milieu d'un immense concours de seigneurs et de prélats des Etats ecclésiastiques. Une députation des Romains vint déposer à ses pieds la souveraineté de Rome, avec les clefs du château Saint-Ange. Il se rendit immédiatement à Viterbe où il reçut les ambassades que les diverses puissances chrétiennes envoyaient pour le complimenter sur son heureux voyage. L'empereur, la reine de Naples, le roi de Hongrie, la république de Toscane, semblèrent lutter, en cette occasion, de magnificence et de dévouement. Au reste, l'on peut dire que jamais hommages ne furent plus sincères. Le patriarche de Constantinople, accompagné d'un certain nombre de grands seigneurs orientaux, vint augmenter ce concours. Il apportait l'as-

surance du retour sérieux de l'empereur grec à l'unité catholique, et de la prochaine arrivée de ce prince à la cour pontificale. L'allégresse générale ne fut troublée que par la mort du grand cardinal Albornoz (24 août 1367). Trois mois après, Urbain V faisait son entrée triomphale à Rome, où depuis soixante ans aucun Pape n'avait mis le pied. L'air retentissait des acclamations et des chants de joie. Le cortége pontifical n'avançait que lentement à travers les flots d'un peuple qui se pressait pour contempler les traits de son pasteur, si ardemment désiré et si longtemps attendu. Urbain V se rendit d'abord à l'église Saint-Pierre, où il vint prier sur le tombeau des Apôtres, et prit ensuite possession du palais du Vatican.

37. L'année suivante, Rome vit un spectacle non moins solennel, dans la présence de deux empereurs d'Orient et d'Occident. Charles IV avait voulu recevoir, des mains du Pape, la couronne impériale, dans l'église de Saint-Pierre. Jean Paléologue voulait renouveler, en présence du souverain Pontife, son serment de fidélité à l'Eglise romaine. Urbain V le reçut sur les degrés de Saint-Pierre; l'empereur grec fit trois génuflexions devant lui et se prosterna pour lui baiser les pieds. Le Pape le releva, l'embrassa tendrement, le prit par la main et l'introduisit dans la basilique, au chant du *Te Deum*. Paléologue espérait obtenir de l'Occident des secours contre les Turcs : Urbain V fit tous ses efforts pour organiser une nouvelle croisade en Europe; mais le temps de ces expéditions était à jamais passé. Charles V, en France, ne songeait qu'à relever son royaume de l'abaissement où il était réduit depuis la paix de Brétigny. Edouard III employait toutes ses forces à garder ses conquêtes. Charles IV, en Allemagne, était trop vieux pour courir les hasards d'une expédition lointaine. D'ailleurs, ce prince n'était pas né pour la guerre. La réforme administrative et ecclésiastique de ses Etats le préoccupait exclusivement. Urbain V lui-même ne jouit pas longtemps du calme et du repos qu'il espérait à Rome.

38. Le caractère factieux et remuant des Italiens n'avait pas tardé à se réveiller. Les séditions et les émeutes se succédaient dans les villes des Etats pontificaux. Le Pape regretta bientôt la

tranquillité de son séjour d'Avignon. Les cardinaux profitèrent avec empressement de ces dispositions d'Urbain V, et le supplièrent de retourner en France. Après quelques hésitations, le Pontife crut enfin devoir se rendre à leur désir. Cette nouvelle pénétra de douleur tous les vrais fidèles, qui voyaient ainsi recommencer l'exil de la Papauté. Il y avait alors à Rome une illustre Suédoise, dont les vertus ont été couronnées par l'Eglise, sous le nom de sainte Brigitte. Elevée dans l'austère climat de la Scandinavie, elle avait, dans sa piété même, quelque chose de rude qui ressemblait au ciel de sa patrie. L'indication seule de ses pénitences ferait frémir; on les croirait impossibles si l'on ne savait que l'amour divin élève la nature humaine au-dessus d'elle-même. Du reste, sainte Brigitte, si sévère pour sa personne, ne laissait voir dans tous ses rapports avec le monde, que modestie, douceur et charité. La piété s'était développée chez elle presque au sortir du berceau. A l'âge de sept ans, Dieu commença à l'honorer de ses communications. Ses faveurs devinrent plus fréquentes dans la suite. Dans une de ses visions, elle reçut l'ordre d'entreprendre le pèlerinage de Rome : son but était d'obtenir l'approbation pontificale, pour une congrégation religieuse qu'elle avait fondée. Quand le départ du Pape eut été annoncé, sainte Brigitte eut une nouvelle vision dans laquelle Dieu lui révéla l'avenir et lui ordonna d'en informer Urbain V. La sainte s'acquitta de sa mission. Elle prédit au Pape que s'il retournait en France, une mort prochaine l'attendait. Soit qu'Urbain refusât de croire à l'authenticité de cette prophétie, soit qu'il eût l'intention d'en décliner la menace en revenant plus tard en Italie, sa résolution n'en fut pas ébranlée. Le 16 septembre 1370, les galères du roi de France le débarquèrent à Marseille, et le 24 il fit son entrée à Avignon, au milieu des transports d'une allégresse d'autant plus vive, qu'on n'espérait plus le revoir. Mais la terrible menace de sainte Brigitte ne tarda pas à s'accomplir. Dans la plénitude de sa force, de son activité et lorsqu'il promettait un long règne, Urbain fut tout à coup saisi d'une maladie inconnue, dont les rapides progrès firent pressentir sa fin prochaine. On dit qu'alors un vif regret d'avoir ramené le Saint-Siége en France s'empara de son âme,

et qu'il exprima le vœu de retourner à Rome, si la santé lui était rendue. Mais ni Rome, ni l'Italie ne devaient le revoir : il mourut, le 19 décembre 1370, après huit ans de pontificat.

§ 6. Pontificat de Grégoire XI (30 décembre 1370-27 mars 1378).

39. La Providence voulut que le grand homme que l'Eglise venait de perdre fût dignement remplacé par le cardinal Pierre Roger de Beaufort, neveu de Clément VI. Il prit le nom de Grégoire XI et ce fut le dernier Pape français. L'exclusion qui pèse depuis cette époque sur le royaume de France, n'a jamais été décrétée par aucune loi ni aucune constitution apostolique. Elle est résultée naturellement de l'état des choses et de la crainte de voir un Pape français renouveler une translation du Saint-Siége en faveur de sa patrie. Grégoire XI a été loué, pour ses vertus, par tous les historiens contemporains qui célèbrent à l'envi son humilité, sa modestie, sa prudence, sa libéralité, sa douceur inaltérable et son affabilité. Il avait, lui aussi, compris la nécessité de rétablir la Papauté sur son siége naturel; et, plus heureux que son prédécesseur, il termina cette grande affaire. Il nous semble qu'on n'a pas assez fait remarquer à la gloire des Papes français, que l'initiative du retour en Italie vint tout entière de leur côté, qu'ils l'effectuèrent avec un courage presque héroïque, malgré les recommandations du sacré Collége et les obstacles de tous genres qui les entravaient dans leur marche. La première difficulté que le nouveau Pape rencontra dans l'exécution de son projet, lui vint de l'Italie elle-même. Le feu de la discorde s'y était rallumé avec une nouvelle violence. Les Milanais et les Florentins recommencèrent une ligue formidable contre le pouvoir pontifical. Une compagnie d'aventuriers, conduits par l'Anglais Jean Haukood, se mit au service de Barnabé Visconti et des seigneurs de Milan. Cette bande de pillards ravagea toutes les villes de la Romagne et de la Marche d'Ancône. Les populations, désespérant d'être secourues par le Pape, se mêlèrent aux pillards et promenèrent partout le ravage en déployant un étendard sur lequel était écrit en lettres d'or : *Liberté*. La révolte se répandit comme une contagion. Viterbe, Pérouse, Assise, Spolète, Civita-Vecchia, Ravenne, Ascoli,

secouèrent le joug de l'Église romaine. Le mouvement insurrectionnel avait commencé au mois de novembre 1375, et, à la fin de décembre, il ne restait pas en Italie un port où le Pape pût aborder. La république de Florence avait donné le signal de la sédition; ce fut contre elle que Grégoire XI dirigea ses premiers coups.

40. Les armes spirituelles seules auraient été impuissantes pour châtier tant de révoltes. Le Pape prit à sa solde une compagnie de Bretons, commandée par deux vaillants chevaliers, Jean de Malestroit et Sylvestre de Bude. Cette compagnie indépendante, au nombre de 6,000 hommes de cavalerie et de 4,000 fantassins, rançonnait les provinces méridionales de la France. Soldats d'une valeur sauvage et indisciplinée, aussi renommés par leur jactance que par leur bravoure, on leur demandait s'ils espéraient entrer à Florence : « Puisque le soleil y entre, répon- » dirent les intrépides aventuriers, pourquoi n'y entrerions-nous » pas aussi? » Tels étaient les défenseurs que l'habile politique du Pape venait d'acquérir au Saint-Siége. Les Bretons passèrent les Alpes, accompagnés du cardinal Robert de Genève qui lança l'interdit sur Florence, frappa les chefs de la république d'excommunication et les cita à comparaître en personne devant le Siége apostolique. L'armée pontificale se répandit comme un torrent dans toutes les villes du territoire de la république. Les garnisons florentines, n'osant pas se mesurer en rase campagne avec ces fougueux ennemis, se repliaient vers la capitale. Cependant le Pape avait chassé d'Avignon les négociants florentins; il les poursuivit sur toutes les places de l'Europe; il permit de confisquer leurs marchandises, d'emprisonner leurs personnes et de les vendre comme esclaves. Ces mesures bouleversèrent tout le commerce de Florence et lui causèrent une perte de trois millions de florins. Les chefs de la république, déconcertés par tant de vigueur, songèrent à demander la paix. Il y avait alors au couvent des sœurs de la Pénitence de Saint-Dominique, à Sienne, une pieuse vierge, nommée Catherine, dont la vie ressemblait à celle des anges. C'était une de ces natures d'élite que le Seigneur se plaît à former à la perfection, dès l'âge le plus tendre, pour les montrer au monde comme la merveille de sa grâce. Elle n'avait que vingt-neuf ans, et toute l'Italie était pleine de la renommée de ses

vertus. Ce fut sur l'humble vierge que la seigneurie de Florence jeta les yeux, pour défendre ses intérêts à la cour d'Avignon, la jugeant le seul ambassadeur capable de fléchir le juste courroux du souverain Pontife. La servante de Dieu fut donc mandée à Florence; on l'y entoura d'honneurs. Les principaux citoyens de la ville allèrent à sa rencontre, la suppliant de prendre en main l'œuvre de leur réconciliation avec le Saint-Siége. Catherine accepta, pour la gloire de Dieu, cette mission délicate; et la jeune religieuse, dont la vie s'était jusque-là écoulée dans le silence du cloître et l'extase de la prière, se trouva tout à coup devenue l'ambassadeur d'une puissante république. Grégoire XI reçut sainte Catherine de Sienne avec toute la distinction que méritaient son dévouement et ses vertus; et, pour lui prouver à la fois la confiance qu'elle lui inspirait, et son désir d'arriver à une réconciliation, il remit entre ses mains les conditions de la paix, se bornant à lui recommander l'honneur de l'Eglise. Mais les négociations n'aboutirent pas encore. Pendant que l'angélique ambassadeur de Florence s'efforçait d'aplanir les voies à la paix, la république venait de créer le fameux tribunal connu sous le nom des *Huit de la guerre*. En apprenant cette nouvelle à Avignon, le Pape dit à la sainte : « Croyez-moi, Catherine, » ils vous tromperont comme ils m'ont trompé moi-même. » Cependant la guerre continuait avec un acharnement incroyable. Les Florentins avaient opposé aux terribles Bretons la compagnie de l'Anglais Haukood. L'incendie, le meurtre et le pillage se promenaient sous des bannières diverses dans toutes les villes de la malheureuse Italie.

41. Cependant Grégoire XI, malgré l'anarchie qui désolait la Péninsule, se disposait à revenir à Rome. Sainte Catherine de Sienne l'en pria instamment. « Vous me demandez mon avis » touchant votre retour, lui écrivait-elle en 1376. De la part de » Jésus-Christ crucifié, je vous réponds qu'il vous faut partir le » plus tôt qu'il vous sera possible. » La querelle entre la France et l'Angleterre, si fatale au premier royaume sous Jean-le-Bon, s'était en quelque sorte équilibrée depuis que Charles V, par sa sagesse, avait contrebalancé la fortune. Les intérêts de la France ne retenaient donc plus le souverain Pontife. Le 13 sep-

tembre 1376, Grégoire XI quitta le palais pontifical et la ville d'Avignon pour ne plus les revoir. Il traversa toute la Provence au milieu des populations accourues pour lui témoigner leurs regrets. Vingt-deux galères l'attendaient à Marseille, sous les ordres du grand-maître des chevaliers de Rhodes, Ferdinand d'Hérédia. Le retour de la Papauté avait soulevé un tel enthousiasme en Italie, que la république de Florence elle-même, malgré la guerre qu'elle soutenait alors contre l'Eglise, avait envoyé à Grégoire un superbe navire équipé à ses frais. On mit à la voile le 2 octobre. « Dieu ! s'écrie l'historien français, témoin oculaire, qui pourra jamais se représenter les lamentations, les gémissements, les sanglots que les cardinaux firent entendre alors? Le Pape lui-même versait des larmes. Non, les douleurs de l'enfantement sont moins cruelles que ne le furent celles d'une telle séparation. » Le 18 janvier 1377, le Pape, à cheval, faisait son entrée dans Rome au milieu d'un peuple ivre de joie. On jetait des fleurs sur son passage, on éclairait sa marche avec des flambeaux, toute la ville retentissait des cris de : *Vive Grégoire XI!* Rien ne manqua à la pompe de cette solennité, rien, si ce n'est peut-être les hymnes de triomphe qu'aurait chantées Pétrarque, s'il avait pu être témoin d'une restauration si désirée; mais le poète était mort trois ans auparavant (1374). En rétablissant le Saint-Siége à Rome, Grégoire XI y trouva organisée une magistrature populaire, sous le nom de *Bannerets*. Ils s'empressèrent de déposer aux pieds du Pontife les baguettes, emblème de leur pouvoir. Grégoire XI, par un noble sentiment de générosité, ne voulut signaler les premiers actes de son administration par aucune réforme dans le gouvernement. Il laissa donc subsister l'ancien état de choses; mais il ne tarda pas à s'en repentir. Dans l'histoire de l'Eglise, rien n'égale la mobilité des Romains, si ce n'est la patience des Papes. Grégoire se vit bientôt en butte aux éternelles factions qui divisaient la ville. Pour y échapper, il fut obligé de se retirer à Anagni.

42. A ces complications politiques vint tout à coup se joindre la nouvelle alarmante qu'une grande hérésie se formait en Angleterre. L'auteur de cette secte était un théologien d'Oxford,

nommé Jean Wicleff, esprit inquiet et superbe, autant que versé dans les subtilités de la scholastique. Nommé d'abord à la charge de gardien dans l'Université d'Oxford, on la lui avait ôtée quelque temps après pour la donner à un moine. Wicleff en appela au Saint-Siége, qui confirma la dernière nomination. Dès lors, Wicleff tourna sa colère contre le Pape. Dans les premiers temps, il se contenta de renouveler les erreurs de Marsile de Padoue, relativement à la puissance ecclésiastique; mais bientôt il formula un système complet d'hérésie. Il y a dans la doctrine de Wicleff deux côtés importants: le côté philosophique et le côté théologique. Sous le premier aspect, la doctrine du réformateur est un mélange grossier de Manichéisme, de Panthéisme et de Fatalisme. Selon lui, Dieu abandonne le gouvernement du monde aux puissances du mal, ou, en d'autres termes, le bon principe obéit au mauvais; toute créature participe à la nature divine. Une aveugle nécessité est la raison unique de tout ce qui arrive; d'où il suit qu'il n'y a en Dieu ni providence, ni liberté, ni puissance. Sous le point de vue théologique, la doctrine de Wicleff est la théorie pure du Presbytérianisme; le Pape n'est pas le chef de l'Eglise militante; il n'est nul besoin de cardinaux, de patriarches, d'évêques et de conciles; les prêtres et les diacres suffisent pour l'exercice de leurs fonctions sacrées. Wicleff était, on le voit, le précurseur de Luther. Grégoire XI se hâta, dans une congrégation de cardinaux, de condamner les propositions du novateur. Il écrivit à Richard II, qui venait de succéder à son père, Edouard III, sur le trône d'Angleterre, et le supplia d'employer les mesures les plus rigoureuses pour étouffer l'erreur dans sa naissance. Un concile, présidé à Lambeth par l'archevêque de Cantorbéry, condamna les nouvelles erreurs; mais Wicleff continua à dogmatiser avec plus d'audace que jamais. Grégoire XI ne vit pas la fin de cette redoutable hérésie : il mourut à Anagni le 27 mars 1378. Avant de rendre le dernier soupir, il dressa une constitution dans laquelle il ordonnait, pour prévenir les malheurs d'un interrègne, qu'il suffirait au Pape futur de réunir la majorité absolue des suffrages, pour être légitimement élu. Les règles anciennes prescrivaient les deux tiers des voix pour la validité de l'élection.

CHAPITRE III.

SCHISME D'OCCIDENT (20 septembre 1378-11 novembre 1417).

Papes légitimes siégeant à Rome.	**Antipapes siégeant à Avignon.**
URBAIN VI (9 avril 1378-15 oct. 1389). BONIFACE IX (3 novembre 1389-1er octobre 1404). INNOCENT VII (17 octobre 1404-6 novembre 1406). GRÉGOIRE XII (30 décembre 1406-abdique pour la paix de l'Eglise au concile de Pise (5 juin 1409).	ROBERT DE GENÈVE, dit CLÉMENT VII (20 septembre 1378-16 septembre 1394).
ALEXANDRE V (26 juin 1409-3 mai 1410) JEAN XXIII (17 mai 1410-abdique, pour la paix de l'Eglise, au concile de Constance (29 mai 1415).	PIERRE DE LUNE dit BENOIT XIII (28 septembre 1394-son obédience finit au concile de Constance, le 26 juillet 1417).

MARTIN V (11 novembre 1417) rétablit la paix dans l'Eglise et termine le grand schisme d'Occident après trente-neuf ans de luttes.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT D'URBAIN VI (9 avril 1378-15 octobre 1389).

1. Considérations historiques sur le grand schisme d'Occident. — 2. Considérations théologiques sur ce schisme. — 3. Ligne de conduite adoptée par rapport à la classification des Papes légitimes et des antipapes. — 4. Election d'Urbain VI. Troubles dont elle fut le signal. — 5. Caractère du nouveau Pape. Scission entre Urbain VI et les cardinaux. Lettre de sainte Catherine de Sienne aux cardinaux. — 6. Election de l'antipape Clément VII. — 7. L'université d'Oxford prend parti contre celle de Paris en faveur du Pape légitime. — 8. Saint Pierre de Luxembourg, cardinal, évêque de Metz. — 9. Affaires de Naples. Charles de la Paix. — 10. Charles d'Anjou. Guerre de Charles de la Paix contre Urbain VI. Mort d'Urbain VI.

§ 2. PONTIFICAT DE BONIFACE IX (3 novembre 1389-1er octobre 1404).

11. Election de Boniface IX. — 12. Ladislas, roi de Naples, s'allie avec le Saint-Siége. — 13. Bajazet Ier, sultan des Turcs. Bataille de Nicopolis. Bataille d'Ancyre. Bajazet Ier meurt prisonnier de Tamerlan. — 14. Saint Vincent Ferrier. — 15. Saint Jean Népomucène. — 16. Mort de l'antipape Clément VII. Les cardinaux d'Avignon lui donnent pour successeur Benoît XIII. — 17. Docteurs de l'Université de Paris. Pierre d'Ailly. Le chancelier Gerson. — 18. Benoît XIII est chassé d'Avignon. Mort de Boniface IX.

§ 3. PONTIFICAT D'INNOCENT VII (17 octobre 1404-6 novembre 1406).

19. Election d'Innocent VII. — 20. Troubles de Rome apaisés par l'intervention de Ladislas, roi de Naples. Mort d'Innocent VII. — 21. Sainte Colette.

§ 1. Pontificat d'Urbain VI (9 avril 1378-15 octobre 1389).

1. Avec le règne d'Urbain VI commence, pour l'Eglise, une lamentable époque, où la Papauté parut au monde comme lacérée et presque détruite. La translation du Saint-Siége en France ne porta ses déplorables conséquences qu'après le retour des Pontifes à Rome. La grande majorité des cardinaux étaient Français (1); ils n'avaient quitté qu'avec peine leurs palais des rives du Rhône et de la Durance. Les séditions populaires, qui assaillirent le conclave, pendant l'élection d'Urbain VI, ne firent qu'accroître leurs regrets : ils voulaient retourner dans leur patrie. Ce fut là, quoique en aient dit les historiens malveillants, l'unique cause du vingt-deuxième schisme, que sa durée et ses funestes résultats ont fait appeler le grand schisme d'Occident. Consommé par l'élection anticanonique de Robert de Genève (Clément VII), il se perpétua sous l'influence de la politique française, qui avait intérêt à ramener les Papes à Avignon, et qui, d'ailleurs, dans sa lutte nationale avec l'Angleterre, devait nécessairement appuyer de son crédit le concurrent d'Urbain VI, reconnu par l'Angleterre, sa rivale. Les décisions de l'Univer-

(1) Le conclave qui élut Urbain VI se composait de seize cardinaux dont onze Français, quatre Italiens et un Espagnol.

sité de Paris, sur cette grave question, ont été souvent invoquées comme un argument formidable, par les adversaires des Papes légitimes. L'histoire, impartiale comme la vérité, doit dire que ces décisions ne pouvaient manquer d'être, à l'insu même de leurs auteurs, dictées par des influences étrangères et les antipathies nationales. L'appui que Charles V, ce sage et pieux monarque, ne cessa de prêter aux antipapes, avait nécessairement les mêmes causes. Aussi, sur son lit de mort, ce grand roi crut devoir, pour la tranquillité de sa conscience, protester qu'il se soumettait à la décision de l'Eglise, au sujet du schisme. Il ne se tenait donc pas complétement rassuré dans l'obédience du Pape d'Avignon.

2. Au point de vue théologique, le grand schisme d'Occident, quelque désastreux qu'il ait pu être d'ailleurs, ne présentait, dans la pratique, aucun obstacle au développement des vertus et de la sainteté, qui constitue comme la vie intime de l'Eglise. De grands saints ont donné l'exemple de la plus haute perfection dans les deux obédiences. Si l'on se demande où sera le centre d'unité, d'autorité toujours visible, pendant que la chrétienté divisée présentera l'image de deux camps ennemis; nous répondrons que, par une providence toute spéciale, il sera dans la Papauté elle-même. Quelque troublées que fussent les intelligences par la double personnification du pouvoir spirituel, une idée générale et nette dominait tous les nuages : celle que la Papauté devait être une, comme l'homme-Dieu qu'elle représentait. Ainsi partagés sur le fait, les fidèles ne l'étaient point sur le droit : il y avait dans le schisme une question de personne et non une question de principe. Il ne s'agissait pas de savoir si le siége de saint Pierre devait être à Rome ou à Avignon; mais simplement si c'était Urbain VI ou Clément VII qui l'occupait. Des théologiens d'une grande autorité soutiennent même que cette funeste division ne doit pas être appelée proprement un *schisme,* d'abord parce que la multiplicité des obédiences ne détruisait pas le principe d'unité, attendu que toutes les Eglises reconnaissent également, comme article de foi, qu'il n'y a qu'une seule Eglise romaine et un seul souverain Pontife, successeur de saint Pierre, qui était, à la vérité, pour chacune d'elles, le Pontife de son obédience, mais non plusieurs églises romaines et plusieurs Pon-

tifes romains. La multiplicité des obédiences ne scindait donc la société chrétienne que pour une question de forme, et non sur un point fondamental de dogme ou de droit. Lorsque le temps aura calmé les passions, lorsque les peuples, fatigués de luttes, auront senti le besoin de revenir à une même pensée, ce sera encore aux pieds de la Papauté, restée souveraine et immuable, malgré le désordre des révolutions, qu'ils viendront abjurer leurs haines et retrouver les étreintes de la charité chrétienne. Jamais l'Eglise ne courut, en apparence, de périls plus évidents; et pourtant jamais elle ne fut plus réellement grande, surmontant, par la force de son institution, les désordres qu'enfantait le déchirement de son autorité; réclamant contre les abus; appelant les réformes; faisant briller partout, comme un contrepoids aux scandales, les plus sublimes vertus; défendant la vérité contre les attaques de l'hérésie; foudroyant Wicleff, Jean Hus, Jérôme de Prague et leurs adhérents; continuant à guider le monde dans le chemin de la justice et de la vérité. Jamais l'Eglise n'a été plus admirable que pendant cette formidable tempête, nommée le Grand Schisme; jamais elle n'a montré, d'une manière plus éclatante, la divinité du bras qui la soutient et la dirige. Si elle n'eût été qu'une institution humaine, elle aurait infailliblement succombé dans des conjonctures où les ressources du génie, les forces de l'intelligence, le concours de tous les docteurs, l'autorité de tous les princes, les efforts des saints eux-mêmes, étaient impuissants.

3. Les historiens qui ont eu à raconter cette époque orageuse se sont divisés sur la manière de fixer la succession légitime des souverains Pontifes, au milieu de tant et de si ardentes controverses. Il en est qui se refusent à donner la qualification d'*antipapes*, aux Pontifes qui siégèrent à Avignon (1). Pour nous, nous ne croyons pouvoir nous tromper en suivant, ici comme

(1) M. l'abbé Christophe, dont le travail nous a servi de guide depuis le pontificat de Clément V, est de ce nombre. Nous sommes forcé ici d'être d'une opinion différente de la sienne : nous donnerons les motifs de cette détermination à mesure que le récit des faits les amènera naturellement sous notre plume. Cette divergence ne nous empêche pas de rendre hommage à son talent et au mérite incontestable de son livre, auquel nous avons fait de larges emprunts.

toujours, l'usage de l'Eglise romaine, qui a inscrit au catalogue des souverains Pontifes les noms de ceux qui ont siégé à Rome, pendant la durée du grand schisme; et qui relègue, parmi les *antipapes*, les deux Pontifes d'Avignon. Nous ne savons pas être catholique à demi. D'ailleurs, une seule considération préliminaire suffira pour justifier, en dehors du principe d'autorité, le parti que nous embrassons. Y avait-il, au moment de l'élection de Clément VII, à Fondi, par les cardinaux dissidents, un Pape déjà élu? L'histoire à la main, cette question ne peut être résolue que par l'affirmative. En effet, depuis trois mois, Urbain VI était reconnu, en qualité de Pape légitime, par toutes les Eglises du monde catholique. Les cardinaux qui procédaient à une nouvelle élection, avaient, pendant tout ce temps, donné les preuves les moins équivoques de leur soumission à ce Pape. Ils en avaient reçu des grâces, des faveurs, des dignités; ils avaient eux-mêmes procédé à la cérémonie de son couronnement; ils avaient eux-mêmes notifié son élection à tous les princes de la chrétienté. Aucune protestation ne s'était produite de leur part. Il y avait donc bien réellement un Pape, quand ils élurent Clément VII, et ce pape était Urbain VI. Vainement voudrait-on soutenir que l'élection n'avait pas été libre. Nous examinerons cette objection en racontant les faits. Mais la violence n'avait duré qu'un jour. Depuis trois mois les cardinaux étaient libres, et, pourtant, ils n'avaient pas protesté; ils avaient juré fidélité à Urbain VI. Nous le répétons, il y avait un Pape, au moment du conclave de Fondi. Donc Clément VII, qui y fut proclamé, est un antipape. Ces faits nous semblent clairs et précis, dégagés que nous sommes des préjugés et des passions contemporaines. Ils le paraissaient moins alors; et voilà pourquoi le schisme fut si terrible. Il était indispensable de poser ces bases fondamentales, comme préliminaire au récit des faits que nous allons maintenant poursuivre.

4. A la mort de Grégoire XI, les seize cardinaux présents à Rome se réunirent en conclave, au palais du Vatican. La place Saint-Pierre était inondée d'une multitude en armes, qui criait: « Nous voulons un Pape romain! » L'inquiétude de la population était naturelle, en présence des dispositions bien connues de la plupart des cardinaux, qui prétendaient élire un Pape fran-

çais, pour en obtenir plus tard une nouvelle translation du Saint-Siége à Avignon. Mais le vœu du peuple n'était pas facile à réaliser. Il n'y avait que deux cardinaux romains. L'un était trop jeune et n'avait pas encore atteint l'âge canonique; l'autre au contraire était accablé par les infirmités de la vieillesse; il mourut au sortir du conclave. Pendant toute la nuit, la foule armée stationna autour du Vatican, en redoublant ses cris. Sous le coup de cette pression, les cardinaux français durent renoncer au projet de choisir le Pape dans leur sein. On émit la proposition d'habiller un franciscain du costume pontifical, et de le présenter au peuple, comme le Pape élu, pour calmer son agitation. Mais le cardinal de Limoges, chancelier du roi de France, se levant, parla en ces termes : « Nous ne pouvons choisir qu'un Pape italien : or, vous, cardinal de Florence (Pietro Corsini), vous ne » pouvez prétendre à la Papauté, parce que votre république est » ennemie de l'Eglise romaine. Vous, cardinal de Milan (Simon » de Brossano), ne le pouvez davantage, parce que vous êtes sujet des Visconti, qui ont toujours combattu contre les droits » de l'Eglise. Vous, cardinal Orsini, vous êtes trop jeune pour » être Pape. Vous, cardinal Thebaldeschi, vous êtes trop vieux. » Conséquemment, je choisis en dehors du sacré collége, et je » donne ma voix à Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. » Ces paroles furent un trait de lumière; toutes les voix, à l'exception de deux, se réunirent immédiatement sur l'archevêque. Ce prélat avait, sous Grégoire XI, dirigé la chancellerie romaine avec la plus grande distinction, et il s'était acquis, dans l'exercice de sa charge, une estime universelle et méritée. Dans les conférences particulières qui précédèrent le conclave, les cardinaux avaient déjà songé à lui, pour l'élever au souverain pontificat : cette circonstance explique la faveur qui accueillit son nom, dès qu'il eut été prononcé par le cardinal de Limoges. Cependant Barthélemi de Prignano était absent. Les cardinaux n'osaient annoncer son élection à la multitude, parce qu'il n'était pas Romain. L'effervescence populaire était à son comble; la foule demandait toujours un Pape romain, et Prignano était Napolitain. Cependant l'archevêque de Bari fut mandé au conclave. En apprenant son élection, il s'excusa sur son incapacité

et refusa de donner son consentement. Les cardinaux le supplièrent d'accepter ce glorieux fardeau. Il se laissa fléchir à leurs instances, donna enfin son adhésion et prit le nom d'Urbain VI, au chant du *Te Deum* et aux acclamations de la foule ivre de joie. Tous les cardinaux vinrent lui rendre hommage, l'accompagnèrent dans la cérémonie du *possesso*, et assistèrent à son couronnement qui eut lieu à Saint-Pierre, le jour de Pâques 1378. Ils notifièrent en même temps l'élection à ceux de leurs collègues restés à Avignon et aux princes chrétiens de l'Europe. Urbain VI fut donc reconnu par la chrétienté tout entière. Les cardinaux formèrent sa cour, lui prêtèrent serment comme ils l'avaient prêté à son prédécesseur, sollicitèrent ses faveurs et ses grâces; et l'un d'entre eux, le cardinal Glandève, fut promu à l'évêché d'Ostie. Cet état de choses dura trois mois, sans aucune protestation contraire.

5. Cependant le nouveau Pape apportait sur le siége de Saint-Pierre une énergie qu'on traita bientôt de violence, une sévérité de principe qui fut taxée de rigorisme, une franchise de parole qu'on accusa d'emportement. Dès les premiers jours de son exaltation, il annonça hautement son intention d'obliger les titulaires à résider dans leurs bénéfices, de réformer le luxe de la cour romaine. Il publia même une loi somptuaire, à laquelle il s'astreignit le premier, et dans laquelle il réglait la tenue des équipages et jusqu'aux repas des cardinaux. C'était là, il faut en convenir, une conduite digne d'un Pape. Mais peut-être Urbain VI ne tint-il pas assez compte de la force d'une longue habitude, et de l'espèce de prescription constituée par un usage non interrompu. « Ceux qui connaissent l'humanité et son orgueilleuse » faiblesse, savent qu'on n'arrive à réformer ces imperfections » que par une pente insensible, et qu'on ne la retient jamais » plus fortement dans le mal, qu'en voulant la précipiter dans » le bien (1). » Ces mesures lui aliénèrent l'esprit des cardinaux. Un nouvel incident acheva de les aigrir : ils firent la demande formelle à Urbain VI de transférer le Saint-Siége à Avignon. Le Pape refusa positivement; et certes, les derniers événements

(1) *Histoire de la Papauté* pendant le XIVe siècle, t. III, p. 19.

ne lui donnaient que trop raison. Ce fut pourtant le prétexte que les cardinaux saisirent, pour se séparer ouvertement d'Urbain VI. Ils se réunirent à Anagni, publiant leur intention de procéder à une élection nouvelle, parce que, disaient-ils, « la première n'avait pas été libre. » Les trois cardinaux italiens étaient restés près du Pape. Pour les séduire, ceux d'Anagni leur écrivirent individuellement, en promettant à chacun d'eux la Papauté. Ils se laissèrent gagner à cet appât, et vinrent se joindre aux dissidents. Pendant que l'intrigue et l'ambition faisaient ainsi le vide autour d'Urbain VI, sainte Catherine de Sienne accourait à Rome, et apportait au Pape le secours de ses vertus et de sa brûlante éloquence. « Est-il donc vrai, écrivait-elle aux cardinaux » d'Anagni, qu'au lieu d'être les boucliers de la foi, les défen- » seurs de l'Eglise, les pasteurs du troupeau, vous êtes des mer- » cenaires et des ingrats! Car vous savez la vérité, vous savez et » vous l'avez redit mille fois qu'Urbain VI est Pape légitime; » que son élection a été bien plutôt l'œuvre de l'inspiration di- » vine, que de votre industrie humaine. Quelle est donc la cause » de votre changement, sinon le venin de l'amour-propre qui » empoisonne le monde? Voilà pourquoi, au lieu d'être les co- » lonnes de l'édifice, vous flottez au gré du vent, comme la paille » légère. Au lieu d'être les fleurs qui parfument l'Eglise, vous » l'infectez de vos erreurs; au lieu d'être la lumière placée sur la » montagne, vous marchez à la suite de l'ange des ténèbres. » Cette lettre admirable et que nous voudrions pouvoir citer tout entière, fut sans résultat. Urbain VI fit une dernière tentative : il offrit aux cardinaux de soumettre ses droits à l'examen d'un concile général. Ils refusèrent, et ce sera, pour leur mémoire, une tache éternelle. Urbain VI fit alors une promotion de vingt-six autres cardinaux, pour remplacer près de lui les dissidents. Chose remarquable! Dans cette lutte que rien ne saurait excuser de la part des cardinaux, pas même les violences et la dureté qu'ils reprochaient au pape, Urbain VI, ce Pontife si emporté, si peu maître de lui-même, disaient-ils, ne songea pas à employer contre des rebelles les armes de l'Eglise; et pourtant les cardinaux inondaient alors le monde d'un manifeste, dans lequel ils traitaient le Pape d'apostat et d'intrus.

6. Cette situation violente se dénoua par un résultat facile à prévoir. Les cardinaux dissidents quittèrent Anagni, où ils se croyaient peu en sûreté; et, sur la prière de Jeanne, reine de Naples, qui avait embrassé leur parti, ils se transportèrent à Fondi, ville des Etats napolitains. Là, ils se formèrent en conclave le 20 septembre 1378; et, dès le premier tour de scrutin, au grand étonnement des trois cardinaux italiens, dont chacun se croyait sûr d'être élu, ils proclamèrent Robert de Genève, sous le nom de Clément VII. Le schisme était consommé. Robert de Genève comptait dans sa famille une illustration ancienne, des alliances avec la plupart des maisons royales de l'Europe. On ne pouvait lui contester beaucoup de courage personnel et une magnanimité de caractère qui lui donnait des allures souveraines; mais c'était un prélat d'une grande ambition, de mœurs séculières, passionné pour le faste, de goûts légers et frivoles : tel, enfin, qu'il le fallait pour accepter le rôle d'antipape. Sainte Catherine de Sienne protesta, de toute son énergie, contre l'élection schismatique. La plus grande partie de la chrétienté continua de reconnaître pour Pape légitime Urbain VI. L'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre, la Bretagne, la Flandre, l'Espagne, malgré quelques tergiversations des rois de Castille et d'Aragon, toute l'Italie septentrionale et, enfin, l'empereur de Constantinople, restèrent fidèles à son obédience. Le schisme aurait été étouffé en naissant si la France n'eût embrassé le parti de Clément VII, qui vint se fixer à Avignon, où il fut reçu avec enthousiasme. L'influence française entraîna les princes habitués à la subir, comme la reine de Naples, les rois de Chypre et d'Ecosse. Ce fut là toute l'obédience de l'antipape, malgré les adhésions et les nombreux manifestes de l'Université de Paris.

7. La question des deux prétendants pouvait se formuler ainsi : l'élection d'Urbain VI a-t-elle été canonique ou non? Les docteurs d'Oxford, en réponse aux acclamations des canonistes français, la résolurent d'une manière victorieuse. Voici leurs principaux arguments : « 1° On prétend que l'élection n'a pas » été libre; or, le peuple romain n'a point imposé aux cardinaux » telle ou telle personne en particulier. Ils demandaient, et avec

» raison, que le Pape fût romain. Les cardinaux ne se sont pas
» même rendus à ce désir; ils ont choisi un Napolitain auquel la
» multitude ne songeait nullement. Ils ne peuvent donc se
» plaindre qu'on leur ait imposé un choix qui n'était pas le leur.
» 2° L'archevêque de Bari, élu, refusa, avec la plus grande in-
» sistance, la Papauté qu'on lui offrait. Les cardinaux le sup-
» plièrent de céder à leurs vœux. Si l'élection, primitivement,
» n'eût pas été libre, elle l'était devenue alors. Au lieu de la ré-
» voquer, les cardinaux la renouvelaient par leurs instances. Ils
» ne peuvent donc pas dire qu'Urbain VI a été élu malgré eux.
» 3° Les cardinaux l'ont couronné. Ceux même qui s'étaient
» éloignés de Rome y sont revenus pour cette cérémonie. Com-
» ment seraient-ils venus sacrer un Pape qu'ils n'avaient pas
» élu? 4° S'il y a eu violence, ce ne fut que pendant une nuit.
» Or, durant trois mois les cardinaux restèrent pacifiquement
» avec Urbain VI, reçurent de sa main la sainte communion,
» lui prêtèrent serment de fidélité, en sollicitèrent et obtinrent
» des grâces. Le peuple ne resta pas trois mois en armes autour
» du palais pontifical. Les cardinaux étaient libres alors; ils trai-
» taient donc librement Urbain VI en Pape. 5° De deux choses
» l'une : ou les cardinaux ont su que Barthélemi Prignano était
» Pape, ou ils ont su qu'il ne l'était pas. Si, à leurs yeux,
» Prignano était Pape, pourquoi ont-ils élu Clément VII? S'il ne
» l'était pas, pourquoi ont-ils notifié à toute la chrétienté son
» élection comme légitime? Si cette notification n'était qu'un
» mensonge, ils ont donc trompé toute la sainte Eglise de Dieu;
» ils n'ont donc plus aucun droit à ce qu'on accepte désormais
» leur témoignage. » Ces raisons nous paraissent péremptoires.
Nous ne sachons pas qu'on y ait répondu jusqu'ici. Voilà pourquoi, à nos yeux comme au jugement de l'Eglise romaine, Urbain VI a été souverain Pontife légitime, et Clément VII antipape.

8. Un double anathème partit réciproquement de Rome et d'Avignon contre les deux Pontifes rivaux; mais ce fut là d'ailleurs le seul trait de ressemblance entre les deux pontificats. Clément VII, pape des Français. se contentait du luxe de sa cour, percevait les revenus ecclésiastiques du royaume et humi-

liait la dignité de sa tiare usurpée sous l'influence royale. « La-
» mentable situation! s'écrie ici le Français Clémengis. Notre
» Pontife Clément s'était tellement rendu l'esclave des hommes
» de cour, qu'il recevait d'eux, sans oser se plaindre, les trai-
» tements les plus indignes. C'était aux courtisans qu'il conférait
» les évêchés et les autres dignités de l'Eglise. Il s'attachait les
» princes par des présents, par les décimes qu'il leur accordait
» sur le clergé, par l'ascendant qu'il leur laissait prendre sur les
» ecclésiastiques : en sorte que les seigneurs séculiers étaient
» plus papes que le pape Clément lui-même. » Il faut pourtant dire, comme rectification de ces paroles d'un auteur contemporain, que Clément VII fit quelques choix honorables pour l'Eglise. Ce fut lui qui nomma, à l'évêché de Metz, saint Pierre de Luxembourg, né en 1369, dans la petite ville de Ligny. Ce jeune homme n'avait que quinze ans lorsque Clément VII l'appela au gouvernement de l'Eglise de Metz et le créa cardinal. Du reste il ne fut jamais ordonné prêtre. Les vertus et la sainteté précoce de Pierre de Luxembourg avaient devancé en lui les années. Il mourut à dix-huit ans, fut canonisé en 1527 et devint le patron de la ville d'Avignon, au sein de laquelle il avait passé les derniers instants de sa vie. Mais quel que fût son mérite, sa promotion à un évêché et au cardinalat peut, à juste raison, paraître prématurée, et Clément VII en la faisant avait plutôt obéi au désir de se créer une alliance avec une illustre et puissante famille, qu'il n'avait consulté les règles canoniques.

9. Urbain VI agissait tout différemment à Rome. On ne lui a jamais reproché aucune faiblesse coupable pour les princes. On pourrait dire, au contraire, qu'il portait trop haut le sentiment de la dignité et de l'indépendance pontificales. La seule accusation que l'histoire ait portée contre lui est celle d'avoir eu trop d'attachement pour le chevalier Prignano, son neveu. Par malheur ce favori était indigne de ses bontés, et l'incapacité du neveu, jointe à de honteux désordres, rejaillit avec plus d'éclat sur le caractère auguste du Pontife, son oncle. Le premier acte d'autorité d'Urbain VI fut de sévir contre la reine Jeanne de Naples, qui venait de donner à l'Italie le scandale du schisme en embrassant le parti de l'antipape. Cette défection était d'autant

plus coupable que le royaume de Naples était un fief pontifical. Urbain VI déposa la reine et délia ses sujets du serment de fidélité. En même temps il manda à Louis I[er] le Grand, roi de Hongrie, de lui envoyer Charles, duc de Duras, surnommé Charles de la Paix, déclarant qu'il était décidé à lui donner l'investiture du royaume de Naples. Jeanne n'avait pas d'enfant. Othon de Brunswick, son quatrième époux, était peu propre à défendre ses droits les armes à la main. Pour conjurer l'orage qui la menaçait, elle jeta les yeux sur Louis, duc d'Anjou, frère du roi de France, et elle l'adopta pour son fils. Cet acte d'habile politique introduisait un élément nouveau dans la querelle; mais Jeanne n'en profita point. La mort de Charles V, roi de France, survenue dans l'intervalle, suspendit le départ de l'expédition française. Cependant Charles de la Paix était arrivé à Rome. Quand ce prince, jusque là obscure et pauvre, se présenta en conquérant sur le théâtre de l'Italie, il était dans la force de l'âge. Ses manières n'avaient point la rudesse des camps; sa parole était douce, flatteuse, persuasive; mais sous ces dehors séduisants il cachait une dissimulation profonde, un cœur impitoyable, et cette politique immorale qui poursuit son but par toutes les voies. Il reçut d'Urbain VI l'investiture du royaume de Naples, des secours en hommes et en argent, prononça, entre les mains du Pape, le serment de fidélité au Saint-Siége, et marcha contre les troupes de Jeanne, commandées par Othon de Brunswick. La vengeance céleste allait atteindre, enfin, cette reine criminelle. La marche de Charles de la Paix ressemblait à un triomphe. Le peuple révolté lui ouvrit les portes de la ville. Jeanne se rendit, et son vainqueur demeura maître du royaume. Captive au château de l'Œuf, la reine attendait son sort. Le 22 mai 1382, au moment où elle faisait sa prière dans la chapelle royale, deux soldats hongrois entrèrent brusquement et lui présentèrent un vase rempli d'une liqueur empoisonnée. « Buvez, » lui dirent-ils. L'infortunée repoussa la coupe. Les soldats, mettant alors la main à leurs épées: « Choisissez, reprirent-ils, le fer ou le poison. » Jeanne opta pour le genre de mort qui lui parut le moins effrayant, et, après s'être confessée, elle vida la coupe fatale. Comme elle languissait dans les convulsions de

l'agonie, les meurtriers accélérèrent son trépas en l'étouffant. Ainsi finit, après trente-huit ans de règne, cette princesse trop accusée pour n'être pas coupable, trop calomniée pour n'être pas digne de pitié.

10. Le triomphe de Charles de la Paix devait mettre fin aux sollicitudes d'Urbain VI, touchant le royaume de Naples. Il n'en fut rien. Vainqueur, le prince oublia toutes les promesses qu'il avait signées simple prétendant. Dès que l'avénement de Charles VI au trône de France eut été accompli, et les difficultés qui accompagnent toujours les premiers moments d'une régence heureusement terminées, Clément VII s'était hâté de rappeler au conseil royal l'expédition napolitaine projetée, par le dernier roi, en faveur de Louis d'Anjou. Le prétendant vint à Avignon recevoir, des mains de l'antipape, l'investiture du royaume de Naples. Il se mit en route pour l'Italie à la tête d'une brillante armée. Sur ses pas marchaient le comte de Savoie, Amédée VI, le comte de Genève, frère de Clément VII, le chevalier de Montjoie, Henri de Bretagne, Raymond des Beaux, et grand nombre de gentilshommes qui voulaient courir la fortune de Louis et espéraient, sous sa bannière, accroître leur puissance et la gloire de leur nom. Ils traversèrent toute l'Italie en côtoyant l'Adriatique et arrivèrent sur les frontières de l'Abruzze (13 juillet 1382). Mais Charles de la Paix n'était pas un adversaire aussi facile à vaincre que Jeanne de Naples. Il concentra ses garnisons dans des places fortes, enleva toutes les subsistances, et laissa, à la famine et au climat brûlant de l'Italie, le soin de dévorer la brillante armée de Louis d'Anjou. Ce système lui réussit; son compétiteur mourut de chagrin (1384), et les restes de son expédition se dissipèrent. Ce nouveau triomphe rendit Charles de la Paix plus arrogant et plus fier envers Urbain VI. Le Pontife vint à Naples pour réclamer, en personne, l'observation des traités. Charles, au mépris des lois les plus sacrées, osa enfermer le Pape et le retenir prisonnier. Il réussit à faire entrer six cardinaux dans un complot dirigé contre la vie du Pontife. Urbain VI parvint à s'échapper et se réfugia dans la forteresse de Nocéra qui lui appartenait. Il fit instruire le procès des cardinaux rebelles. Leur culpabilité fut prouvée, et une exécution

capitale s'ensuivit. Dans cette circonstance la justice l'emporta sur la miséricorde. Le Pape fut inflexible. Il agit comme tous les souverains ont coutume de le faire en pareil cas. On a voulu en faire un crime à sa mémoire. Dans les conjonctures difficiles où il se trouvait, entouré d'embûches, circonvenu de tous côtés par des traîtres, la clémence n'était peut-être pas de saison. Quoiqu'il en soit Charles de la Paix, poursuivant les hostilités, vint l'assiéger dans sa retraite. Il répondait ainsi à une sentence d'excommunication et de déposition que le Pape venait de lancer contre lui. La forteresse résista pendant sept mois aux efforts de l'armée napolitaine. Après ce temps, Urbain VI fut délivré par une flotte génoise dont il avait sollicité le secours. L'ingratitude de Charles de la Paix ne resta pas longtemps impunie. A la mort de Louis-le-Grand, roi de Hongrie, les nobles du royaume offrirent la couronne au roi de Naples. L'espoir de réunir dans sa main deux Etats puissants séduisit l'ambition de Charles. Il accepta, partit pour ses nouveaux domaines, et fit son entrée à Bude au milieu de l'enthousiasme général. Sa hauteur et sa fierté soulevèrent bientôt contre lui les magnats hongrois. Un an s'était à peine écoulé quand Charles fut frappé par le fer d'un assassin. Comme il ne mourait pas assez vite au gré de ses ennemis, une potion empoisonnée acheva ce que le glaive avait commencé. Il dut alors se souvenir de la mort tragique de la reine Jeanne, qu'il avait ordonnée dans des circonstances identiques (1386). Louis d'Anjou profita de cette occasion pour faire revivre les prétentions de son père au trône de Naples. Clément VII le reçut à Avignon avec une pompe royale, et renouvela en sa faveur l'investiture des Etats napolitains. Le jeune prince, à la tête d'une armée formidable, passa en Italie, et réussit à se faire reconnaître roi de Naples, malgré les efforts de la reine Marguerite, veuve de Charles de la Paix, et de Ladislas, son fils. Urbain VI se préparait à chasser l'usurpateur lorsqu'il mourut à Tivoli, le 15 octobre 1389. Peu de Pontifes ont laissé une mémoire plus incriminée. On a dit de lui peu de bien, beaucoup de mal. Les orages qui troublèrent son règne n'expliquent que trop cette animosité. Il y avait dans Urbain VI un rare amour de la justice, une pureté angélique de mœurs, une

grande simplicité de vie, une horreur invincible pour la simonie, une connaissance approfondie des sciences ecclésiastiques. Malheureusement il eut, ce qui n'est que trop commun, les défauts de ses qualités. Sévère pour lui-même, il le fut trop pour les autres. L'austérité de ses mœurs effraya des prélats habitués au luxe, au faste et à la mollesse. Le grand schisme d'Occident fut leur protestation.

§ 2. **Pontificat de Boniface IX** (3 novembre 1389-1er octobre 1404).

11. Quand la nouvelle de la mort d'Urbain VI parvint à Avignon, un conseil extraordinaire fut assemblé dans le palais. On se hâta d'expédier un courrier au roi de France pour le prier d'interposer son autorité près des cardinaux romains, et d'empêcher une élection. C'eût été, en effet, le plus sûr moyen de couper court au schisme. Tous les princes chrétiens en jugèrent ainsi. Mais, avant que leurs ambassadeurs fussent arrivés à Rome, un successeur était déjà donné à Urbain VI, dans la personne de Pietro Thomacelli, qui prit le nom de Boniface IX. La crainte de voir transférer le Saint-Siége à Avignon avait déterminé les cardinaux romains à cette mesure précipitée. Clément VII se hâta d'excommunier son rival, qui lui répondit par les mêmes censures. Boniface IX, en montant sur le trône pontifical, eut d'abord à lutter contre l'esprit séditieux du peuple romain qui croyait avoir trouvé, dans le schisme, une occasion favorable de ressaisir sa liberté et de constituer enfin la république imaginaire qu'il rêvait depuis tant de siècles. Mais Boniface IX fut secouru, d'une manière inespérée, par un royaume qui semblait, au premier coup d'œil, devoir lui apporter bien plus de sollicitude que d'appui. Urbain VI, en mourant, avait laissé Louis d'Anjou affermi sur le trône de Naples. Le parti du jeune roi Ladislas semblait à jamais abattu. Boniface IX le releva; ce pontife était Napolitain; il connaissait mieux que personne le caractère, les habitudes, les mœurs de sa patrie; il savait que la domination française y était profondément impopulaire. Il avait des relations avec toutes les familles dévouées au parti vaincu. Il fit habilement jouer les ressorts de la politique.

Louis d'Anjou, jeune prince sans expérience, élevé dans un royaume où les luttes se dénouaient les armes à la main et où l'on savait moins négocier que combattre, était incapable de résister aux savantes combinaisons du Pontife. Ladislas lui était d'ailleurs infiniment supérieur et comme guerrier et comme politique. Les trésors de Boniface IX offraient d'inépuisables ressources pour solder ses armées; il entra triomphant dans Naples, et Louis, abandonné de tous ses sujets, reprit la route de France.

12. Ladislas, par reconnaissance pour le souverain Pontife, l'aida à rétablir son autorité à Rome. Avec ce secours, Boniface IX reconstitua, d'une manière définitive, le pouvoir temporel de la Papauté dans tous les Etats du patrimoine de saint Pierre. Il enleva aux citoyens le droit qu'ils prétendaient s'arroger à la souveraineté, déclara que le gouvernement du pays appartenait exclusivement au Pontife, qui nommerait seul à toutes les fonctions publiques, et supprima les magistratures populaires.

13. Le récit des luttes intestines que le grand schisme d'Occident perpétuait en Europe, a détourné notre attention du reste de la catholicité. Elle venait d'échapper à un danger plus pressant que celui dont Charles-Martel l'avait sauvée dans les champs de Poitiers. Bajazet Ier, sultan des Turcs, s'était précipité, suivi d'une armée innombrable, sur les frontières de la Hongrie (1396). Sigismond, qui régnait alors dans cette contrée et dont les Etats formaient comme le boulevard de la chrétienté, implora le secours des princes européens. Le sultan prétendait moins faire une guerre de conquête qu'une guerre de religion. « Mon » cheval, avait-il dit, ira manger l'avoine sur l'autel de Saint-» Pierre. » En apprenant cette bravade sacrilége, la France sentit se réveiller en elle l'ardeur belliqueuse des croisades. Les débris de la chevalerie, échappés aux désastres de Crécy et de Poitiers, volèrent sur les bords du Danube. A leur tête était le comte de Nevers, Jean Sans-Peur, depuis duc de Bourgogne. Il déféra le commandement en chef de cette brillante milice au maréchal de Boucicaut, le plus grand capitaine de son temps après Duguesclin. Cet armement vint se réunir aux forces de

Sigismond, sous les murs de Nicopolis, nom fatal et qui rappelle le plus sanglant revers. Le 25 septembre 1396, le sultan taillait en pièces l'armée chrétienne, seul espoir de l'Europe. Sigismond prit la fuite et cette lâcheté détermina la perte de la bataille. Pas un Français ne lâcha pied; chacun d'eux se fit un rempart des cadavres musulmans, tués de sa main. Mais tant d'héroïsme ne pouvait rien contre la supériorité du nombre. Boucicaut, Jean de Nevers, Enguerrand de Coucy, le comte d'Eu, etc., furent faits prisonniers avec tous leurs compagnons. Dépouillés de leurs vêtements, les mains liées derrière le dos, on les amena devant le farouche vainqueur, qui faisait impitoyablement mettre à mort tous les simples soldats, dont il n'espérait pas une rançon suffisante. Les grands seigneurs, que sa cupidité épargna, furent emmenés captifs en Bithynie. L'Europe, désarmée, apprit avec stupeur la défaite de Nicopolis. Le nom chrétien allait peut-être s'éteindre en Europe, sous un nouveau déluge de Musulmans, lorsque, par un bonheur providentiel, un autre ravageur de nations, le célèbre conquérant mogol Tamerlan, vint attaquer avec ses hordes indisciplinées, les troupes de Bajazet. On eût dit que les deux mondes s'étaient donné rendez-vous dans les plaines d'Ancyre, où le choc eut lieu. Bajazet fut vaincu et fait prisonnier. Les humiliations que lui fit subir Tamerlan, sont à peine croyables. Il se servait de son corps comme de marche-pied, pour monter à cheval; le forçait à se tenir sous sa table pendant les repas et à ne se nourrir que des morceaux qui tombaient à terre; enfin, il l'enferma dans une cage de fer, où le vainqueur de Nicopolis se tua, en se brisant la tête contre les barreaux.

14. Loin de ces scènes sanglantes, l'Italie était alors témoin des miracles, du zèle et des vertus de saint Vincent Ferrier. Né à Valence, en 1357, cette gloire de l'Espagne n'avait pas tardé à remplir le monde du bruit de sa renommée. Entré dans l'ordre des frères prêcheurs, il se proposa saint Dominique pour modèle. Le cardinal Pierre de Lune avait été envoyé par l'antipape Clément VII, pour faire reconnaître son obédience en Espagne. Il s'attacha saint Vincent Ferrier, qui croyait, de bonne foi, Clément VII pape légitime. En revenant en France, Pierre de Lune

se fit accompagner de l'humble religieux (1). Clément VII voulut le fixer à sa cour, mais Dieu appelait Vincent Ferrier aux missions de l'apostolat. Pendant quinze ans, il parcourut la Provence, le Piémont, la Savoie, la Lombardie, l'Espagne, prêchant partout la doctrine de l'Evangile. Dieu renouvela pour lui le miracle de la Pentecôte. Quoique Vincent fît ses prédications en latin, il était entendu à la fois par des Grecs, des Allemands, des Anglais, des Hongrois, qui ne savaient pas d'autre langue que la leur. Les conversions opérées par sa parole rappelaient les merveilles du siècle apostolique. On compte jusqu'à 25,000 Juifs convertis par son ministère.

15. Dans le même temps, la capitale de la Bohême voyait un martyr à jamais illustre subir une mort glorieuse, plutôt que de violer le secret de la confession. Wenceslas, roi de Bohême, fils de l'empereur Charles IV, avait succédé (1376) à son père, sur le trône d'Allemagne, Wenceslas a reçu le double surnom *d'ivrogne* et de *fainéant*; sa vie fut un tissu de débauches, de cruautés et de bassesses. Ce monstre couronné avait pour épouse Jeanne, fille d'Albert de Bavière, princesse accomplie, dont les vertus contrastaient avec les vices de l'indigne empereur. Les violences de son époux ne firent que l'affermir dans le chemin de la perfection. Elle avait choisi, pour diriger sa conscience, saint Jean Népomucène, chanoine de Prague, dont la renommée publiait des merveilles. Sous sa conduite, la pieuse impératrice faisait chaque jour des progrès dans la voie du salut. Mais, comme tout se change en poison pour un cœur corrompu, les

(1) On s'étonnera peut-être de voir saint Vincent Ferrier reconnaître l'obédience de l'antipape. Nous avons déjà parlé de saint Pierre de Luxembourg qui fit de même. Voici, à ce sujet, les paroles de saint Antonin, archevêque de Florence, auteur contemporain : « Pendant toute la durée du schisme, chaque obé» dience comptait dans son sein des docteurs habiles, des personnages illustres » par leur sainteté et même par le don des miracles. Mais dans le cas d'une » double élection pontificale, il ne nous paraît pas qu'il soit nécessaire au salut » de croire que tel ou tel Pape en particulier soit le Pape légitime. Les peuples » ne sont point obligés de savoir le droit canonique; ils ne peuvent donc être » obligés de savoir celui qui est élu canoniquement. Il leur suffit, en général, » d'être disposés à obéir au Pape légitime, quel qu'il soit, et ils peuvent, sur ce » point, s'en rapporter au jugement de leurs évêques. »

vertus de l'impératrice ne faisaient qu'aigrir le caractère féroce de Wenceslas. Depuis longtemps il l'avait abandonnée, pour se livrer à ses criminels désordres. Cependant sa jalousie n'avait fait que croître, malgré ses dédains. Les actions les plus simples de la princesse donnaient matière à ses soupçons. Aveuglé par sa passion, il mande saint Jean Népomucène, et lui ordonne de lui révéler la confession de l'impératrice. Saisi d'horreur, le saint prêtre veut représenter au roi le crime de cette curiosité sacrilége. Wenceslas, furieux, fait étendre Népomucène sur un chevalet; des bourreaux lui appliquent sur le corps des torches ardentes. Le martyr supporte, avec un courage héroïque, ce traitement barbare. Au milieu du supplice, il ne prononçait d'autres paroles que les noms sacrés de Jésus et de Marie. On le retira demi-mort du chevalet, pour le jeter au fond d'un cachot. Cependant l'impératrice se jeta aux genoux de Wenceslas, et en obtint, par ses prières et ses larmes, l'élargissement du serviteur de Dieu. Sa liberté ne fut pas de longue durée. Peu de temps après, l'empereur le manda de nouveau en sa présence, et lui dit brusquement : « Choisissez de mourir, ou de me révéler sur l'heure la » confession de l'impératrice. » A cette interpellation, Népomucène resta muet; mais son silence était assez éloquent. Wenceslas, ne gardant plus de mesure, s'écria, en s'adressant à ses gardes : « Jetez cet homme dans la rivière aussitôt que les » ténèbres seront assez épaisses pour dérober au peuple la con- » naissance de l'exécution. » Saint Jean Népomucène employa le peu d'heures qui lui restaient à se préparer à son sacrifice. Pendant la nuit on le précipita, pieds et mains liés, dans les flots de la Muldaw qui baigne les murs de Prague (16 mai 1383). Le lendemain une clarté céleste révéla aux fidèles le corps du martyr et le crime de l'empereur. Toute la population de Prague accourut sur le rivage pour vénérer ces restes précieux. L'indignation populaire éclata contre Wenceslas. En 1394 les seigneurs de Bohême s'emparent de sa personne, l'enferment dans une forteresse où ils le font garder comme une bête féroce. Il parvient à s'échapper et à remonter sur le trône, d'où une seconde révolution le précipite encore (1397). Comme si la fortune ne pouvait se lasser de lui prodiguer ses faveurs, il parvient à

dompter les rebelles et à ressaisir le gouvernement. Mais ses fureurs, plus insupportables que jamais, déchaînent une dernière fois contre lui toutes les vengeances populaires. Les princes de l'empire s'adressent à Boniface IX, et sollicitent son autorisation pour déposer le monstre. Ils l'obtiennent, assemblent une diète générale à Ladenstein, déclarent Wenceslas déchu du trône, et élisent roi des Romains, Robert de Bavière, dont l'élection fut ratifiée par le souverain Pontife.

16. Ainsi, pendant que la Papauté, divisée par un schisme dont on ne prévoyait pas la fin, semblait devoir perdre toute son influence et tout son crédit, elle était encore assez puissante pour ôter et donner à son gré des couronnes. Le reste du pontificat de Boniface IX fut occupé à asseoir l'administration de Rome sur des bases solides. Clément VII venait de mourir à Avignon (16 septembre 1394). L'Université de Paris, inquiète de l'obstination de cet antipape et désespérant d'arriver, par des négociations inutiles, à la paix et à l'union de l'Eglise, avait vu se produire dans son sein une réaction défavorable au Pontife d'Avignon. Dans une assemblée solennelle des docteurs et des princes français, présidée par Charles VI, dans un des instants lucides que la maladie laissait à ce prince, elle avait adopté à l'unanimité la proposition de forcer les deux prétendants à une cession absolue de leurs droits, pour qu'il pût être procédé ensuite à une nouvelle élection. Des ambassadeurs furent chargés de porter cette décision à Clément VII, qui en mourut de chagrin. « A une » époque de paix, dit un savant historien (1), les qualités réelles » de Clément en auraient fait un Pape digne d'éloges; le schisme » en fit un Pontife au-dessous du médiocre; et l'esprit s'attriste » en voyant à quel point cette funeste division rabaissait les » hommes et les choses. » Les cardinaux restés à Avignon se fractionnèrent alors en différents partis; les uns voulaient qu'il ne fût pas donné de successeur à Clément VII; d'autres étaient d'avis qu'on élût Boniface IX lui-même. Si ce dernier sentiment l'eût emporté, le schisme aurait été infailliblement frappé au cœur. Malheureusement la majorité se fixa au parti le plus

(1) M. l'abbé CHRISTOPHE, *Histoire de la Papauté*, t. III, p. 139.

funeste : on convint de procéder à une nouvelle élection, sous le prétexte illusoire qu'une vacance offrirait moins de facilité pour travailler à l'extinction du schisme. Seulement, avant d'entrer en conclave, chacun des cardinaux fut obligé de jurer, la main sur l'Evangile, une formule de serment par lequel ils s'engageaient, s'ils étaient élus, à procurer le rétablissement de l'unité dans l'Eglise par toutes les voies possibles, sans en excepter celle de la renonciation au souverain pontificat. Ce sont là des promesses plus faciles à faire qu'à exécuter. L'ambition trouve toujours moyen de les éluder quand le temps en est venu. Les suffrages se réunirent sur Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII (28 septembre 1394). Doux, affable, insinuant, d'une vie exemplaire et irréprochable, Pierre de Lune s'était montré le plus ardent à faire jurer le serment exigé avant l'entrée au conclave. Il le renouvela immédiatement après son intronisation; mais, ou il n'était pas sincère, ou l'amour du pouvoir, cette passion irrésistible, changea bientôt ses sentiments. Il débuta par excommunier Boniface IX, et répondit avec une certaine aigreur, aux observations du roi de France, qui se plaignait de la précipitation avec laquelle on avait procédé à une élection qui perpétuait le schisme.

17. L'Université de Paris, dont les docteurs s'agitaient sur cette interminable question, et cherchaient, depuis un demi-siècle, à la résoudre par un déluge de discours et de mémoires plus ou moins éloquents, se crut personnellement offensée de ce que les cardinaux d'Avignon avaient agi, dans cette grave conjoncture, sans la consulter. Elle détermina le roi et les princes qui gouvernaient sous son nom, à se soustraire à l'obédience de Benoît XIII, sans pour cela se soumettre à celle de Boniface IX. Les doctrines les plus étranges se produisaient au sein de cette anarchie. Quand on demanda aux docteurs français où serait le centre de l'autorité ecclésiastique, l'un d'eux répondit : « N'avons-» nous pas les archevêques de Sens, de Lyon et de Bourges ? » Aux plus mauvais jours de l'histoire de l'Eglise, on ne tint pas un autre langage. « Il est temps, disaient d'autres déclamateurs, » d'arracher le royaume aux exactions tyranniques des Papes. » Les libertés de l'Eglise gallicane trouvaient ainsi de chaleureux

défenseurs au milieu des désordres du schisme. En affichant le plus grand zèle pour l'unité de l'Eglise, l'Université de Paris ne faisait, au fond, qu'embrouiller davantage la question. Les assemblées se succédaient; la lourde faconde des docteurs et des maîtres ès-arts versait, comme une source intarissable, les flots d'une érudition indigeste, perdue dans un latin pédantesque qui se prétendait cicéronien. Deux grandes figures se dessinèrent néanmoins au milieu de cette foule de nullités, qui cherchaient à créer un piédestal pour leur ambition, dans le schisme qui désolait l'Eglise. Pierre d'Ailly, surnommé l'*Aigle de la France* et le *Marteau des hérétiques*, était alors chancelier de l'Université de France. Né en 1350 à Compiègne, dans une condition obscure, il avait cherché de bonne heure à se frayer une voie vers l'illustration, en embrassant la carrière des études. Ses rares talents s'y déployèrent avec le plus grand éclat; et, soit en philosophie, soit en théologie, soit en droit canonique, il devint bientôt un des plus célèbres docteurs de son temps. Attaché à l'obédience de Clément VII et de Benoît XIII, le premier le fit évêque de Cambrai, et le second cardinal en 1411. Malgré les liens qui l'attachaient au schisme, il sut montrer une véritable indépendance de caractère en travaillant, de bonne foi, au rétablissement de l'unité. Il se distingua aux conciles de Pise et de Constance, où son autorité et son éloquence furent toujours au service de la justice et de la vérité. — En quittant le poste éminent qu'il occupait dans l'Université, pour passer au siége de Cambrai, Pierre d'Ailly fut dignement remplacé dans sa charge, par l'un des hommes qui ont le plus largement partagé la célébrité de cette époque. Nommer Gerson, c'est désigner le fléau de l'hérésie et du schisme, la lumière des conciles, et le savant peut-être qui a le plus relevé le talent par la modestie du caractère. Né en Champagne, au village de Gerson (1) (1363), de parents obscurs, mais honnêtes, il fut envoyé de bonne heure à Paris, pour y cultiver les heureuses dispositions que la nature lui avait données. Ses progrès furent rapides, ses succès éclatants. Élève de Pierre d'Ailly, il se montra digne de cet illustre

(1) Bourg, maintenant ruiné, près de la ville de Réthel.

maître. Si le livre admirable, connu sous le titre d'*Imitation de Jésus-Christ*, est sorti de sa plume, il a prouvé qu'avec une âme inspirée par la foi et par la charité, on peut se passer des vains ornements du langage, auxquels nous attachons beaucoup trop de prix, et écrire le plus beau des livres après l'Evangile. Après avoir dirigé, pendant près de trente années, la première Université du monde, et s'être acquis un nom immortel au concile de Constance, Gerson vint ensevelir sa science et sa gloire à Lyon, dans la collégiale de Saint-Paul, et consacra les derniers jours de sa noble vie à enseigner le catéchisme aux enfants. Pendant le schisme, il travailla à la pacification de l'Eglise avec cette sage modération qui concilie tous les intérêts, mais aussi avec cette invincible constance qui finit toujours par triompher des obstacles.

18. L'Université de Paris, mécontente de l'élection de Benoît XIII, avait fait décréter la soustraction de l'obédience. Tous les Français, attachés à la cour d'Avignon, reçurent l'ordre de la quitter immédiatement. Le maréchal Boucicault, le héros de Nicopolis, venait de rentrer dans sa patrie, après avoir payé sa rançon au sultan des Turcs. On lui donna le commandement d'une armée qui fut chargée de garder Benoît XIII captif, dans son palais d'Avignon. Mais l'antipape réussit à s'évader et vint se réfugier à Marseille, où il se trouvait en sûreté, sous la protection de Louis d'Anjou, roi titulaire de Naples et comte de Provence. Cependant Boniface IX mourait à Rome, où il avait restauré le pouvoir pontifical et mérité l'éloge, fait autrefois de Fabius : *Cunctando restituit rem* (1er octobre 1404).

§ 3. Pontificat d'Innocent VII (17 octobre 1404-6 novembre 1406).

19. Au moment de la mort de Boniface IX, des ambassadeurs de la cour d'Avignon se trouvaient à Rome, chargés, par Benoît XIII, de négocier une réconciliation. Ils cherchèrent à empêcher les cardinaux de procéder à une élection nouvelle. Cependant le peuple romain, un instant contenu par la main ferme et vigoureuse du dernier Pape, avait voulu profiter de sa fin prématurée pour ressaisir la liberté. L'émeute parcourut en

triomphe les rues de la ville aux cris de *Vive le peuple!* Effrayés de ce mouvement séditieux, les cardinaux crurent nécessaire de se donner un chef. Pour sauvegarder à la fois les intérêts généraux de la chrétienté et les besoins particuliers de Rome, avant d'entrer au conclave ils rédigèrent un acte solennel, semblable, pour le fond, à celui qui avait précédé le conclave d'Avignon. Chacun d'eux s'engagea personnellement, s'il était élu Pape, à procurer l'union de l'Eglise, fût-ce même par la renonciation au souverain pontificat. Dans ces circonstances, le cardinal Meliorato fut proclamé, sous le nom d'Innocent VII. Estimé pour sa science et la pureté de ses mœurs, simple dans sa manière de vivre, ennemi de l'avarice et de la simonie, d'une piété exemplaire, le nouveau Pape s'était d'avance concilié tous les cœurs. On espérait que sa modestie et l'absence de toute vanité personnelle réussiraient à apaiser le schisme qui agitait, depuis tant d'années, la barque de saint Pierre. Son règne trop court ne lui permit pas de réaliser ce qu'on attendait de lui. Peut-être aussi faut-il dire que le pouvoir a des enivrements qui séduisent les plus nobles cœurs, et auxquels, parfois, la vertu même ne sait pas résister.

20. Le premier soin du nouveau gouvernement fut d'apaiser, à Rome, la réaction politique qui avait succédé à Boniface IX. Sans armée, sans argent, sans alliance, Innocent VII paraissait devoir succomber dans son entreprise. Un défenseur vint s'offrir de lui-même à la Papauté, dans des circonstances aussi difficiles. En prêtant son appui au souverain Pontife, il semblait n'agir que par un motif de reconnaissance. Mais sa politique adroite et dissimulée avait des vues moins désintéressées et plus ambitieuses. Il avait pris pour devise ces paroles significatives : « Ou César, ou rien. » Son intervention dans les querelles de Rome, lui parut un moyen de se frayer une voie au rétablissement d'une monarchie italienne, dont il eût été le chef. Ce fut dans ce dessein qu'il parut à la tête d'une armée aux portes de Rome, sous le prétexte avoué de protéger la liberté et la vie d'Innocent VII. Terribles dans les émeutes, les Romains perdaient leur courage devant les soldats. L'arrivée de Ladislas suffit pour faire rentrer tous les factieux dans l'ordre. En retour de ce service, le

Pape accorda au roi de Naples le gouvernement de la Campanie et de la ville d'Ascoli Ladislas, auquel cet arrangement faisait espérer, dans l'avenir, de plus brillants succès, reprit le chemin de ses Etats. Une seconde révolte des Romains suivit de près son départ; et le Pape, pour échapper aux fureurs du peuple, se retira à Viterbe. Rappelé bientôt par cette population inconstante et mobile, il revint dans sa capitale, pour y mourir, le 6 novembre 1406. — Benoît XIII, toujours en lutte avec la France, errait, pendant ce temps, sur les rivages de la Méditerranée, transportant successivement sa cour de Gênes à Savone, de Savone à Monaco, de Monaco à Nice et à Marseille.

21. Dieu semblait multiplier les prodiges des vertus chrétiennes à mesure que le schisme plaçait l'Eglise dans une situation plus critique. Sainte Colette illustrait alors la France et rétablissait l'esprit de régularité dans l'ordre de Sainte-Claire. Née à Corbie en 1380, d'une obscure et pauvre famille, Colette avait manifesté, dès l'âge le plus tendre, un goût prononcé pour la retraite et la prière. L'humilité devint sa vertu favorite. Les dratiques les plus rudes de la pénitence n'avaient rien qui pût effrayer son courage. Elle prit l'habit monastique chez les religieuses de Sainte-Claire. Là, Dieu lui fit connaître qu'elle devait travailler à la réforme de l'ordre de Saint-François. Dès qu'elle se fut assurée de sa vocation, elle se détermina à aller trouver Benoît XIII, afin de conférer avec lui et d'en obtenir les pouvoirs qui lui étaient nécessaires. « Née en France, dit à ce sujet » le P. Berthier, et occupée toute sa vie des exercices de la solitude, Colette ne révoquait pas en doute l'autorité des Papes » d'Avignon. » Elle suivait, en ce point, la doctrine des évêques de son pays; elle représentait la bonne foi des simples fidèles, qui, sans chercher à se faire juges dans ces graves controverses s'en rapportaient purement et simplement à la décision de leurs supérieurs légitimes. Benoît XIII opposa quelques difficultés aux demandes de Colette; mais il finit par se rendre à ses prières; il la nomma supérieure générale des Clarisses, et lui donna plein pouvoir d'établir dans cet ordre tous les réglements qu'elle jugerait propres à procurer l'honneur de Dieu et le salut des âmes. Dix-huit monastères de religieuses et plusieurs communautés

d'hommes, soit en France, soit en Allemagne, reçurent sa réforme. La mort surprit Colette au milieu de ces saintes occupations, et Dieu manifesta la gloire de sa servante par de nombreux miracles. Comme si tous les saints de ce siècle avaient dû être partagés entre les deux obédiences, celle d'Innocent VII comptait alors dans son sein l'illustre Bernardin de Sienne, qui commençait à fixer les regards de l'Italie par l'éclat de sa vie évangélique. Né en 1380, à Massa, de la puissante famille des Albizeschi, il se distingua de bonne heure par une tendre piété et une dévotion toute spéciale envers la sainte Vierge. Envoyé à Sienne pour y faire ses études, Bernardin se fit admirer de ses maîtres par sa facilité, la beauté de son esprit, ses progrès dans les sciences; mais il acquérait en même temps, par sa vertu, des titres plus précieux à leur estime. La sainteté éclatait dans sa physionomie, dans ses paroles et dans toutes ses actions. Il se donna plus tard la mission de rappeler les Franciscains de l'étroite observance à la première ferveur de leur institution. Son nom fut inscrit au catalogue des saints, et l'Eglise lui a élevé des autels.

§ 4. Pontificat de Grégoire XII (30 décembre 1406-est déposé au concile de Pise le 5 juin 1409).

22. L'occasion s'offrait encore une fois, d'elle-même, de restituer à l'Eglise l'unité de chef. Les deux obédiences étaient fatiguées du schisme; on s'était promis depuis longtemps de ne pas le perpétuer en donnant des successeurs aux deux prétendants. Le roi de France, en apprenant la mort d'Innocent VII, s'était hâté d'écrire aux cardinaux romains pour les prier de suspendre toute élection, jusqu'à ce que l'on eût pu prendre, de concert, des mesures définitives. Malheureusement sa lettre n'arriva pas à temps. Les cardinaux romains, réduits à leurs seules ressources, en présence des factions qui avaient si cruellement agité le dernier règne, crurent que Rome ne pouvait se passer de Pape; et cette conviction, imposant silence aux considérations d'un ordre plus élevé, les détermina à se former en conclave. Avant de s'occuper d'aucune opération électorale, jaloux d'empêcher que la future élection n'apportât quelque

obstacle à l'œuvre de la paix, ils résolurent de placer l'élu dans une obligation telle de résigner la Papauté, qu'il semblerait moins un Pontife qu'un procureur, chargé de déposer la dignité pontificale (1). Dans ce but, ils firent rédiger, d'une manière bien plus explicite qu'à l'époque de l'élection d'Innocent VII, un acte par lequel ils promirent tous ensemble, et chacun en particulier, que si l'un d'entre eux était élu, il renoncerait à la dignité pontificale, purement, librement et simplement, dans le cas où son adversaire y renoncerait de son côté, ou viendrait à mourir; après quoi les deux colléges se réuniraient pour nommer canoniquement un pasteur légitime. Le futur Pape s'engageait en outre, dans l'espace des trois mois qui suivraient son intronisation, à convoquer un concile général pour terminer le schisme, et, de plus, à ne faire aucune promotion nouvelle au cardinalat. Il devait, sitôt l'élection accomplie et avant qu'elle fût publiée, ratifier et approuver, d'une manière authentique, chaque article de cette convention; enfin renouveler cette ratification et cette approbation dans le premier consistoire public qu'il tiendrait après son couronnement. Cet acte fut juré par les cardinaux, la main sur les Evangiles, après quoi le cardinal Angelo Corrario fut proclamé souverain Pontife, sous le nom de Grégoire XII. La droiture de ses vues, la générosité de son caractère, la vivacité de sa foi, les vertus dont ce vieillard de soixante-dix ans avait toujours donné l'exemple, firent croire aux cardinaux qu'il tiendrait mieux qu'un autre sa promesse. Ses premiers actes confirmèrent en effet les espérances qu'on avait conçues de lui. Le lendemain de sa promotion, il écrivait à Benoît XIII, son compétiteur. « Vous voyez, lui dit-il, dans » quel abîme de honte et de malheurs un schisme de trente ans » a précipité l'Eglise. C'est à vous de songer ce que vous avez à » faire et d'interroger votre conscience. Quant à nous, nous » déclarons ouvertement notre dessein et notre intention for» melle. Plus nos droits nous paraissent fondés, plus nous avons » cru qu'il serait louable de les sacrifier à la paix et à l'union

(1) « Ut se magis procuratorem ad deponendum Pontificatum, quam Pontificem factum existimare posset. » *(Spec. hist.* SOZOM. PISTOR. p. 1190.)

» des chrétiens. Ce n'est plus le temps de discuter sur le droit, » c'est celui de le faire fléchir devant l'intérêt public et les cir- » constances. Nous offrons de céder nos droits légitimes à la » Papauté, si, de votre côté, vous consentez à faire la même » chose. »

23. Cette lettre produisit en France la plus vive sensation. Des actions de grâces solennelles en furent rendues à Dieu ; on croyait enfin toucher au port de l'union tant désirée. Benoît XIII ne voulut pas céder en générosité au Pontife romain. Dans sa réponse, il déclarait accepter avec empressement les propositions qui lui étaient faites, et assurait que, de son côté, il était prêt pour le bien et le salut des âmes à renoncer purement et simplement à la dignité pontificale. Cette protestation mit le comble à l'allégresse publique. Une conférence entre les deux rivaux fut indiquée à Savone ; Benoît XIII s'y rendit en grande pompe : les vœux de la France l'accompagnaient. Mais l'univers catholique apprit avec douleur que Grégoire XII, malgré les instances les plus pressantes des cardinaux, refusait d'y paraître. Au mépris du serment solennel qu'il avait prêté avant et après son élection, il fit une promotion de quatre cardinaux, dont deux étaient ses neveux. Cette conduite était une preuve de plus qu'il y a dans les trésors de l'ambition humaine, pour éluder les obligations les plus sacrées, des expédients qui échappent à toutes les prévisions de la sagesse.

24. Après tant de preuves infructueuses, il n'y avait plus à compter sur la coopération des Pontifes pour arriver à l'extinction du schisme. Cependant il fallait terminer enfin une situation si désastreuse. La discipline affaiblie par tant de luttes, le mépris des censures ecclésiastiques dont on avait si souvent abusé, l'oubli des règles les plus sacrées et des plus saints devoirs, la simonie passée dans les habitudes, le déréglement des mœurs, l'esprit de licence, de désordre et d'anarchie, funeste résultat du schisme, menaçaient de faire rétrograder l'Eglise aux époques les plus désastreuses de son histoire. Le danger était pressant, la situation sans précédents et sans exemples ; à un mal inouï, il fallait un remède unique. L'esprit de Dieu, qui n'abandonne jamais l'Eglise, inspira alors la seule mesure de salut qui fût

possible. Cette glorieuse initiative partit de la France. Charles VI, ou plutôt le conseil de régence qui gouvernait sous le nom de ce monarque, décida qu'une neutralité absolue serait désormais observée vis-à-vis des deux Pontifes rivaux. Le plupart des princes chrétiens suivirent cet exemple. Des négociations furent entamées avec les cardinaux des deux obédiences. On parvint à les détacher de leur Pape respectif. Les deux colléges se mirent en rapport, et bientôt un concile, auquel ils devaient tous prendre part, fut indiqué à Pise pour le 25 mars 1409. Grégoire XII se retira à Gaëte, sous la protection de Ladislas, roi de Naples, et Benoît XIII vint porter à Sarragosse, sa patrie, ses espérances ruinées et ses ambitieux projets anéantis.

25. Les ambassadeurs de tous les princes chrétiens, vingt-deux cardinaux, les patriarches titulaires d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et d'Aquilée, cent quatre-vingts archevêques et évêques, trois cents abbés et autant de docteurs en théologie, se rendirent à Pise pour l'époque fixée. On a discuté, au point de vue théologique, le droit de cette assemblée. A nos yeux ce droit est incontestable. Il est bien vrai, d'après les principes de la jurisprudence canonique, qu'on ne peut, dans les cas ordinaires, tenir des conciles sans l'autorisation du Pontife romain. Mais dans la conjoncture actuelle, aucun des deux prétendants ne pouvait convoquer une assemblée générale, puisque ni l'un ni l'autre n'était reconnu généralement. Dans le doute où l'on se trouvait, par rapport à la légitimité du souverain Pontife, les cardinaux ont pu et ils ont dû agir comme si le Saint-Siége eût été vacant. Aucun concile général ne peut s'assembler sans l'autorité du Pape; mais ici c'était précisément l'autorité du Pape qu'il s'agissait d'établir d'une manière définitive, et de dégager en quelque sorte du nuage. Les deux rivaux avaient prêté serment, lors de leur élection, de concourir à l'œuvre de la paix. Ils avaient tous deux violé leur promesse : Grégoire XII ouvertement, Benoît XIII avec une dissimulation qui allait mieux à la finesse de son caractère, et sous des dehors de bonne foi qui, au fond, ne trompaient plus personne. C'était donc aux cardinaux qui les avaient élus, qui leur avaient fait jurer des conditions formelles, qui les avaient institués comme leurs représen-

tants, pour terminer le schisme, « comme des procureurs, pour » déposer, au moment opportun, la dignité pontificale, » c'était aux cardinaux qu'incombait le devoir de travailler par eux-mêmes au rétablissement de l'unité. Ils le comprirent, et le concile de Pise fut l'œuvre de leur dévouement à l'Eglise, et sera leur plus beau titre de gloire. Les théologiens qui écrivirent alors pour soutenir la légitimité du concile, le firent avec une chaleur et une vivacité qui ne se continrent pas toujours dans les limites du droit. Gerson, auquel sa renommée donnait une autorité presque souveraine, publia à ce sujet deux traités qui produisirent une grande sensation. Dans le premier, l'illustre chancelier réfutait, avec beaucoup de bon sens et de modération, les objections qu'on soulevait contre le concile. Mais dans le second, intitulé : *De auferibilitate Papæ,* il passait d'une question particulière à une conclusion générale, et prétendait, qu'en tout état de cause, un Pape peut être déposé par un concile œcuménique. La tradition tout entière protestait contre cette doctrine, que les Gallicans ont voulu renouveler. La déposition de Grégoire XII et de Benoît XIII, et celle de Jean XXIII, au concile de Constance, dont nous parlerons plus tard, ne peuvent être invoquées comme des exemples en faveur de cette opinion. Ces deux conciles avaient, non pas à juger un Pape légitime et universellement reconnu, mais, au contraire, à constituer un Pape, pour mettre fin à la division de la Papauté. Le moyen d'y parvenir était tout naturellement de renoncer réciproquement aux obédiences rivales, pour réunir tous les suffrages et tous les intérêts sur une même tête. Ce plan ne réussit qu'imparfaitement au concile de Pise, parce que les passions étaient encore trop ardentes : il aboutit plus tard à Constance, grâce au concours des princes chrétiens.

26. Après avoir cité Grégoire XII et Benoît XIII à comparaître au sein de l'assemblée, les Pères du concile de Pise commencèrent un sérieux examen de la grave affaire qui leur était soumise. On débattit longtemps les divers expédients qui pouvaient amener la pacification. Le résultat de la discussion fut qu'on devait obliger les deux prétendants à renoncer au souverain pontificat, leur retirer toute obédience et proclamer un

Pape élu par les cardinaux des deux partis, qui règnerait enfin sans conteste. A la distance où nous sommes maintenant de ces faits, qui passionnaient alors tous les esprits, nous trouvons le système de cession adopté par l'assemblée parfaitement propre à terminer la querelle. Le but aurait été atteint sans les prétentions des deux rivaux, et sans l'attachement persévérant de quelques princes à leur obédience. Grégoire XII et Benoît XIII ne comparurent ni l'un ni l'autre. Le 5 juin 1409 les portes de la basilique où se tenaient les séances furent ouvertes à la multitude, qui se précipita pour entendre la lecture de la sentence définitive. Au milieu du plus profond silence, le patriarche d'Alexandrie, élevant la voix, déclara « Pierre de Lune et Angelo » Corrario, nommés, l'un Benoît XIII, et l'autre Grégoire XII, » dans leurs obédiences, déposés du pontificat; les fidèles relevés » de toute obéissance envers eux, et le Saint-Siége vacant. » Cette sentence, jusque-là sans exemple, comme la situation qui l'avait provoquée, fut accueillie par des acclamations de joie et suivie du chant du *Te Deum*.

§ 5. Pontificat d'Alexandre V (26 juin 1409-3 mai 1410).

27. Malgré l'obstination des deux Papes déposés, qui ne voulurent ni l'un ni l'autre se soumettre au jugement prononcé contre eux, le Saint-Siége était vacant : on ne songea plus, à Pise, qu'à leur donner un remplaçant incontestable. Dans les congrégations préparatoires il y eut divergence d'opinion sur le mode d'élection à adopter. Les uns voulaient que le concile lui-même procédât au choix; les autres, que les cardinaux, malgré les sources douteuses où ils avaient puisé leurs titres, en demeurassent seuls chargés, pour ne point déroger à l'usage établi. Ce dernier sentiment prévalut, et les cardinaux après avoir juré l'engagement de ne point se laisser guider, dans cette œuvre sainte, par les mesquines vues de l'intérêt personnel, entrèrent au conclave. Jamais des vœux plus ardents ne montèrent vers le ciel pour obtenir l'élection d'un Pontife. Le concile, les ambassadeurs, les fidèles étaient en prières. On ne doutait pas que le schisme ne touchât à sa fin. Le 26 juin 1409, tous les suffrages

se réunirent sur le cardinal Pierre Philargi, de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. Jamais élection ne fut moins l'œuvre des intrigues politiques et des influences des cours. Le nouveau Pape n'avait ni famille, ni alliances puissantes. Recueilli tout enfant dans l'île de Candie, il n'avait jamais connu de père, de mère, ni de parents. Son mérite et son intelligence lui tinrent lieu de tous les appuis humains. Entré dans l'ordre des frères mineurs, il étudia tour à tour à Bologne, à Oxford et à Paris, et publia, sur le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, un Commentaire où la profondeur s'unissait à l'élégance, et qui lui acquit, dans le monde théologique, une réputation méritée. Elevé d'abord sur le siége archiépiscopal de Milan, il fut promu au cardinalat par Innocent VII. Lorsqu'il monta les degrés du trône pontifical, il avait soixante-dix ans. L'élection d'Alexandre V excita un enthousiasme incroyable dans la ville de Pise. La bonté du Pontife était sans bornes comme sa charité. Il avait connu le malheur et il ambitionnait de faire des heureux. Ses largesses eurent bientôt épuisé le trésor pontifical, et il aimait à répéter, avec une spirituelle gaieté : « Je fus jadis un évêque riche, j'ai » été depuis un cardinal pauvre, et maintenant je suis un Pape » mendiant. »

28. Cependant cet avénement, salué par tant d'acclamations joyeuses, ne fit que compliquer le schisme au lieu de l'éteindre. Il y eut, dès lors, trois obédiences ennemies. Grégoire XII, retiré à Gaëte, était toujours reconnu par les Etats napolitains, la Hongrie, la Bavière, la Pologne et les royaumes du Nord. La Castille, l'Aragon, la Navarre, l'Ecosse, les îles de Corse et de Sardaigne, demeuraient fidèles à Benoît XIII. La France, l'Angleterre, le Portugal, la haute Italie, se soumirent à Alexandre V. Rome imita bientôt leur exemple, et Avignon, si longtemps le siége des antipapes, rentra elle-même sous l'obédience du Pontife légitime. Les députés du peuple romain vinrent trouver Alexandre V à Bologne, où il s'était rendu après le concile de Pise, et lui apportèrent les clefs de la Ville éternelle, en le suppliant de l'honorer bientôt de sa présence. Le Pape les accueillit avec bonté et leur promit de se rendre à leurs vœux. Il se proposait en même temps de procurer enfin à l'Eglise le ré-

tablissement de l'unité. Il indiqua, dans ce dessein, un concile général pour l'année 1412. Ses projets d'administration se portaient en outre sur la réforme des abus, la répression de la simonie, la réunion de l'Eglise grecque et latine, que les progrès des Turcs rendaient de plus en plus urgente; et enfin l'extinction de l'hérésie de Wicleff qui, sortie de l'Angleterre, commençait à ravager l'Allemagne. Mais la mort le prévint; il expira à Bologne le 3 mai 1410, en disant aux cardinaux réunis autour de son lit funèbre : « Je vous laisse ma paix, je vous donne » ma paix. »

§ 6. Pontificat de Jean XXIII (17 mai 1410, abdique au concile de Constance, revient sur sa renonciation, et est définitivement déposé le 29 mai 1415).

29. Il fallait conquérir la paix qu'Alexandre V, en mourant, aurait voulu léguer à l'Eglise. Dix-sept cardinaux, sur les vingt-trois qui composaient le sacré collége, étaient réunis à Bologne. Ils entrèrent en conclave le 15 mai, et trois jours après le cardinal de Saint-Eustache, Balthazar Cossa, était élu et prenait le nom de Jean XXIII. Le nouveau Pape n'était pas encore prêtre lors de sa promotion. Cette circonstance explique les reproches de vie trop mondaine que les historiens contemporains ont adressés à Balthazar Cossa. Né à Naples, du comte Jean de Troïa, seigneur de Procida, il avait contracté de bonne heure les habitudes d'une existence somptueuse. Destiné à l'Eglise, il avait étudié le droit canonique à l'Université de Bologne. Boniface IX avait découvert en lui une rare aptitude pour les affaires, une justesse de vues, une hardiesse d'idées, une rapidité d'exécution qui en faisaient un homme précieux. Il le promut au cardinalat et l'employa dans les plus importantes affaires. Chargé de la légation de Bologne, Balthazar y servit habilement les intérêts du Saint-Siége. Cependant, il faut en convenir, il n'usa pas toujours de son ascendant d'une manière désintéressée, et laissa trop souvent percer dans sa conduite un mobile d'ambition personnelle. D'un autre côté sa vie toute séculière était trop semblable à celle des princes de son temps, et, dans le monde, il avait plutôt la renommée d'un militaire et d'un politique adroit, que la réputation d'un prélat édifiant. Mais quelles qu'aient été

les faiblesses de Jean XXIII, il les expia d'une manière terrible. Le coup de foudre qui termina son pontificat, brisa pour toujours ses espérances humaines; et il ne fut jamais plus grand que lorsque, abattu par le malheur, il égala ses infortunes par une soumission admirable.

30. Le règne de Jean XXIII fut inauguré par une série de triomphes que les revers suivirent de près. Une tentative de Ladislas, roi de Naples, pour surprendre Rome, échoua par la valeur et le dévouement des troupes de l'Eglise. Une députation des Romains vint prier le nouveau Pontife de transporter son siége dans les murs de la Ville éternelle. Il céda à leurs instances, et son entrée dans la cité des Apôtres eut lieu avec une pompe inusitée. Jean XXIII avait appelé Louis d'Anjou pour l'opposer à Ladislas. Il nomma le prince français gonfalonier de l'Eglise romaine et lui en remit la bannière. A la tête d'une brillante armée, Louis entra dans le royaume de Naples et remporta sur son rival la célèbre victoire de Roccasecca (19 mai 1411). C'en était fait de Ladislas, si Louis avait su profiter de sa victoire. Mais les Français sont plus guerriers qu'organisateurs. Ladislas employa tous les moments que perdait son adversaire. Il réussit à rallier les débris de son armée, mit ses forteresses en état de défense, et occupa les divers passages par où l'ennemi pouvait pénétrer dans le cœur du royaume. Bientôt Louis d'Anjou, manquant d'argent et de vivres, ne fut plus en état de tenir la campagne, et ne songea qu'à ramener son armée à Rome, d'où il partit lui-même pour retourner en Provence. Un an après (1413), Ladislas était sous les murs de Rome à la tête de forces imposantes. Les soldats pontificaux abandonnèrent leur poste à l'apparition des Napolitains. La ville fut livrée au pillage et le Pape s'enfuit presque seul à Viterbe pendant que Ladislas complétait la soumission de la campagne de Rome.

31. Cependant le trône impérial était devenu vacant par la mort de Robert de Bavière (1410). L'empire était une proie offerte à l'ambition des princes allemands. Parmi les candidats sérieux, deux se présentaient, rivaux d'influence : Sigismond, roi de Hongrie; Josse, marquis de Moravie et électeur de Brandebourg. Dès qu'on vit ces deux puissants compétiteurs entrer

en lice, tous les autres s'effacèrent et la question de l'empire les concerna seuls. Pour donner plus de poids à ses prétentions, Sigismond se hâta de solliciter l'appui de Grégoire XII, dont il suivait le parti, promettant de faire ses efforts pour terminer le schisme en sa faveur. Mais Jean XXIII, en habile politique, comprit l'avantage qu'il pourrait tirer d'une alliance avec le roi de Hongrie. Il n'épargna rien pour l'amener à son obédience, et lui offrit son patronage que celui-ci accepta. Jean XXIII s'empressa donc d'écrire aux électeurs pour désigner à leurs suffrages le roi de Hongrie comme le prince le plus capable de porter dignement la couronne impériale. Sa proclamation fut toute-puissante, et Sigismond fut proclamé, par la diète de Francfort, empereur d'Allemagne (1410). Jean XXIII croyait s'être acquis un allié fidèle dans la personne de Sigismond. Réfugié à Viterbe, il lui écrivit pour solliciter son secours contre Ladislas. Mais le nouvel empereur avait des vues d'un ordre plus élevé. Il crut qu'il serait plus digne de lui de travailler à l'extinction du schisme que d'intervenir dans une querelle particulière. En conséquence, sans répondre à ce qui faisait l'objet des lettres du Pape, il lui envoya des ambassadeurs, à l'effet d'en obtenir l'indication d'un concile pour l'année suivante. Jean XXIII avait toujours espéré terminer l'affaire du schisme par des voies amiables; la proposition de l'empereur l'effrayait. Cependant il fallut se résigner, et il envoya des légats à Sigismond pour concerter avec lui le lieu le plus propre à la tenue du concile. Sigismond désigna Constance, ville de ses Etats, et l'ouverture fut fixée au 1er novembre 1414. Un événement heureux pour Jean XXIII, et ce fut le dernier, précéda cette date célèbre. Ladislas mourut subitement à Naples (1414), laissant le trône à Jeanne II, sa sœur. Sa mort délivrait l'Italie dont il méditait la conquête, et qui n'aurait pu, selon toutes les probabilités, résister à son armée formidable et à sa politique ambitieuse.

32. Les regards du monde catholique étaient fixés sur la ville de Constance. Toutes les illustrations de la chrétienté s'y rendirent. Dix-huit mille ecclésiastiques de tous rangs encombrèrent la ville et les environs. L'Europe entière était en mouvement. L'empereur Sigismond vint en personne prendre part

aux délibérations de cette immense assemblée. Les nonces de Grégoire XII et de Benoît XIII y arrivèrent munis des pleins pouvoirs de leurs maîtres. Jean XXIII hésita d'abord sur le parti qu'il avait à prendre; mais enfin les cardinaux le décidèrent à venir présider le concile en personne. Il l'ouvrit, le 5 novembre, avec la pompe éblouissante qu'il aimait à déployer dans les grandes représentations; mais cette cérémonie enivrante, dans laquelle il affectait de faire resplendir les gloires de la Papauté, ne fut qu'un triomphe éphémère. Pour établir l'ordre dans les délibérations d'une assemblée aussi nombreuse, on convint de la diviser par nations, à chacune desquelles il ne fut accordé qu'une seule voix. Les nations furent au nombre de quatre: l'Italie, la France, l'Allemagne et l'Angleterre. On y ajouta depuis celle d'Espagne, quand on eut terminé le procès de Pierre de Lune. Chaque nation conférait à part sur les différentes matières soumises aux délibérations. La majorité des voix constituait le suffrage unique de chacune d'elles. Le résultat de leurs conférences était ensuite communiqué dans des congrégations générales et lu aux sessions du concile. Cette organisation fit disparaître, pour Jean XXIII, l'avantage qu'il aurait pu espérer du nombre prépondérant des prélats italiens. La première question soumise au concile fut celle du mode à adopter pour procurer l'union. Deux moyens se présentaient: la reconnaissance absolue de Jean XXIII, et la déposition des deux autres Pontifes; ou la cession simultanée des trois prétendants et l'élection définitive d'un Pape universel. Le premier mode fut soutenu tout naturellement par Jean XXIII, et peut-être il eût prévalu, sans la publication d'un mémoire, où la personne du Pontife et sa vie privée étaient l'objet des plus graves inculpations. Sous le coup de ce manifeste accusateur, Jean XXIII perdit à la fois sa considération et l'énergie qui lui eût été nécessaire pour dominer plus longtemps les esprits. Un décret, lu dans la cinquième session, lui ôta toute espérance. La voie de la cession, pure et simple, fut unanimement adoptée. On présenta à Jean XXIII une formule de renonciation ainsi conçue: « Pour le » repos de tout le peuple chrétien, je déclare, promets, prends » l'engagement, fais vœu à Dieu, à l'Eglise et à ce saint concile,

» de donner spontanément et librement la paix à l'Église, par » ma cession simple du pontificat, aussitôt que le présent concile » le jugera à propos et quand cette mesure pourra amener le » rétablissement de l'unité. » Le Pape lut cette formule en silence, et lorsqu'il eut fini : « Mon intention, dit-il, a toujours été » de donner la paix à l'Eglise ; c'est pour cela que je suis venu à » Constance. J'accepte la formule. » A cette déclaration, l'empereur, les cardinaux, tous les membres du concile présents éclatèrent en actions de grâce ; les cloches sonnèrent en signe de réjouissance ; le *Te Deum* fut chanté solennellement, et des larmes coulèrent de tous les yeux. Le lendemain, le Pape officia pontificalement. Après la messe, assis sur son siége, devant l'autel, le visage tourné du côté de l'assemblée, il lut à haute voix la formule acceptée la veille. Lorsqu'il fut arrivé à ces mots : « Je promets, je m'engage, je jure, » il quitta son siége et s'agenouillant au pied de l'autel, la main droite posée sur son cœur, il ajouta d'une voix pénétrée : « C'est ainsi que je promets. » A l'instant, il se fit dans l'assemblée une explosion d'actions de grâces. L'empereur se leva, remercia le Pape au nom du concile et en son nom ; puis, fléchissant le genou et déposant sa couronne, il lui baisa les pieds. L'allégresse du clergé et du peuple fut au comble.

33. Si Jean XXIII eût persévéré dans cette ligne de conduite, il eût pu perdre la Papauté, mais il se serait acquis une gloire immortelle et sans tache (1). Malheureusement, il se laissa aller

(1) A propos des difficultés que soulevait, de la part des Pontifes dont nous nous occupons, la renonciation à la Papauté, nous croyons devoir citer les paroles suivantes, remarquables par leur modération et leur sagesse : « Nous ne » croyons pas, dit M. Artaud de Montor, que, pour trouver la cause de cette si » longue résistance, il faille pénétrer dans les replis d'une obstination ordinaire, » de cette obstination commune qui attache certains hommes à l'amour des choses » d'ici-bas. Peut-être ne faut-il pas attribuer aux défauts de l'humanité cette té» nacité comme hors de nature qui tend à ne pas rendre ce qui a été reconnu » par des cardinaux, par des peuples entiers, par des princes, et à le regarder » comme une propriété que rien de ce qui a pouvoir parmi nous ne paraît avoir » le droit d'arracher. Abstenons-nous donc de jugements sévères et d'anathèmes » inutiles et insensés ! Dieu n'a pas fait les hommes assez forts pour qu'ils » puissent renouveler souvent de tels combats. » (*Hist. des souverains Pontifes*, t. III, p. 262.)

à d'autres inspirations; et, dans la nuit du 21 mars, il sortit furtivement de Constance et vint se réfugier à Schaffouse. Quelques jours après, il publiait un long mémoire où il justifiait son évasion par les plaintes les plus amères de l'oppression qu'il avait subie à Constance, et les récriminations les plus violentes contre l'empereur et le concile. L'assemblée s'indigna plus qu'elle ne s'étonna de ces menaces. Les opinions les plus radicales contre l'autorité des souverains Pontifes se produisirent alors et furent développées librement. Le chancelier de l'Université de Paris, Gerson, prononça un discours où il cherchait à prouver la *supériorité du concile sur le Pape*. De telles exagérations furent repoussées par les Pères les plus sages et les plus modérés. Cependant, le 30 mars 1415, on publia un décret qui renfermait les trois clauses suivantes : « 1° Toute personne de quelque dignité » que ce soit, même papale, est obligée d'obéir au concile de » Constance, en ce qui concerne la foi, l'extinction du schisme » présent et la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses » membres. 2° Quiconque refusera opiniâtrement d'obéir aux » décrets, statuts et règlements du concile, sera passible des » peines canoniques. 3° Le pape Jean XXIII, les prélats et tous » les autres membres du concile, ont toujours été libres. La » retraite du souverain Pontife a été une violation manifeste de ses » engagements. » Cependant, le Pape publiait partout que son serment lui avait été arraché par la violence et qu'il ne se croyait pas obligé à le tenir. En même temps, il se retirait à Brisach, pour y être plus en sûreté. Des négociations furent entamées alors, entre le concile et le Pape fugitif; mais elles n'aboutirent pas. Il eût encore été temps pour le Pape, de prévenir l'orage qui le menaçait. S'il se fût montré tout à coup au milieu de l'assemblée et eût résigné généreusement, entre les mains des représentants de l'Eglise, une dignité qu'il ne pouvait plus conserver, il se fût épargné la plus grande des humiliations; mais il demeura inflexible, et, le 29 mai, le concile s'assembla pour la douzième session, qui devait flétrir à jamais Jean XXIII. Une dernière fois, pour la forme seulement, on cita l'accusé. Le promoteur déclara ensuite que, toutes les formalités canoniques étant remplies et les procédures terminées, le moment de la jus-

tice était venu. Alors l'évêque d'Arras se leva et lut la sentence qui se terminait par ces mots : « Le saint concile déclare » Jean XXIII déposé et privé du souverain pontificat, délie tous » les fidèles du serment de fidélité à son égard, leur défend de le » reconnaître désormais pour Pape et de lui en donner le nom. » La lecture de cet acte qui n'avait pas de précédent, fut écoutée au milieu d'un silence profond et solennel. L'assemblée entière le confirma par le mot d'usage : *placet*, et l'on brisa le sceau pontifical. Quatre cardinaux furent chargés de la pénible mission de notifier la sentence au Pontife déchu. Le malheur avait, en très peu de temps, retrempé l'âme de Jean XXIII et élevé son caractère. Il reçut les commissaires du concile avec une dignité calme et résignée, et leur répondit : « Je jure de ne jamais éle- » ver, soit en public, soit en secret, la moindre réclamation » contre cette sentence, et je renonce moi-même, dès ce mo » ment, à tous les droits que je puis avoir à la Papauté. Non » seulement je ne veux plus être Pape, mais je voudrais ne » l'avoir jamais été; car, depuis que je porte cet auguste titre, » je n'ai pas connu un seul jour de bonheur. » Une si noble résignation répare bien des fautes et fait oublier bien des faiblesses. Pourquoi sommes-nous obligés d'ajouter qu'elle ne désarma pas les ennemis de Jean XXIII? Sigismond, craignant sans doute que le repentir ne suivît de près l'abdication, fit enfermer Jean XXIII dans la forteresse de Manheim, sous la garde de Louis, palatin du Rhin. La détention du Pontife déchu était une mesure de rigueur que sa soumission pure et simple aurait dû lui épargner.

34. Le concile poursuivait toujours ses opérations. Il restait encore deux rivaux à détruire. Grégoire XII, éclairé sans doute sur la réalité de sa position par la chute de Jean XXIII, envoya à Constance le comte Charles de Malatesta, muni de deux bulles pontificales. La première reconnaissait le droit du concile, la seconde renfermait une renonciation explicite à la Papauté. La lecture de ces deux actes fut faite en session générale, au milieu des acclamations des Pères. De son côté, Grégoire XII assembla une dernière fois ceux qui formaient son conseil, à Rimini, où il était venu chercher un asile sous la protection de Malatesta. Il

abdiqua de nouveau, en leur présence, et protesta qu'il ne songerait plus jamais au souverain pontificat. Redevenu cardinal avec le titre de légat perpétuel dans la Marche d'Ancône, il mourut deux ans après, à Recanati, grand, aux yeux de l'histoire, par la franchise sans retour de son abdication.

35. Benoît XIII n'imita pas son exemple. Il régnait toujours, défendu par l'Ecosse, l'Aragon, la Castille, la Sardaigne, la Corse, et surtout par son indomptable caractère. Enfermé dans la forteresse de Péniscola (royaume de Valence), il était résolu à vivre et à mourir Pape. Sigismond lui fit demander une entrevue qui eut lieu à Perpignan. L'empereur lui proposa, de la part du concile, de renoncer à toutes ses prétentions, et d'abdiquer, pour le bien de l'Eglise, une dignité qui allait lui être enlevée de force, s'il résistait. L'obstiné vieillard ne répondit que par des faux-fuyants et des subterfuges. Sigismond voulait une résolution définitive; il insista pour l'obtenir. Benoît XIII réunit alors un consistoire solennel et prononça un long discours, qu'il termina par ces mots : « *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma* » *course, j'ai gardé ma foi; c'est pourquoi la couronne de jus-* » *tice m'est réservée*. Je demeure maintenant seul Pontife. Dans » l'état où sont les choses, ce n'est pas moi qui entretiens le » schisme, c'est l'assemblée de Constance. Qu'on me reconnaisse » pour Pape, et alors il n'y aura plus de schisme, puisqu'il n'y » aura plus de concurrents. Mais que l'on n'attende jamais de » moi que j'abandonne le vaisseau de saint Pierre, dont Dieu » m'a confié le gouvernail. » Ces paroles, qui trahissaient des vues d'ambition trop personnelles, détachèrent Ferdinand, roi d'Aragon, de la cause de l'antipape. De retour à Péniscola, Benoît XIII apprit que ce prince venait de se soustraire à son obédience. Vainement saint Vincent Ferrier employa toutes les ressources de son esprit et de son influence, pour fléchir l'opiniâtreté du vieillard. « Saint Père, lui disait-il, il vaut mieux vivre dans la » pauvreté, que d'entretenir la discorde entre les chrétiens, par » un attachement coupable aux dignités de la terre. » Ces sages conseils furent inutiles. Benoît XIII, s'armant de ses foudres, comme si elles pouvaient encore être redoutables, frappa d'anathème le roi d'Aragon et le déclara privé de ses Etats. Cette bulle

eut un effet tout contraire à celui qu'en attendait l'antipape. Les rois de Castille, de Navarre et d'Ecosse abandonnèrent sa cause. En présence de ces faits, qui facilitaient désormais leur tâche, les Pères de Constance, dans leur trente-septième session, prononcèrent la déchéance irrévocable de Benoît XIII. Le chant du *Te Deum* suivit la lecture de cette sentence, qui renversait enfin le plus puissant boulevard du schisme. La première partie de la mission du concile était terminée.

36. L'intervalle des négociations entamées avec Benoît XIII avait été rempli par le jugement solennel porté contre Jean Hus, Jérôme de Prague et leurs adhérents. Ces deux disciples de Wicleff s'étaient rendus à Constance, pour y soutenir leurs erreurs, qui se réduisaient à quatre chefs principaux : « 1° L'Eglise » est un corps mystique, dont Jésus-Christ est le chef et dont les » justes et les prédestinés sont les seuls membres, à l'exclusion » des pécheurs et des réprouvés. Comme aucun prédestiné ne » saurait périr, aucun des membres de l'Eglise n'en peut être » séparé; l'excommunication n'exclut donc pas du salut éternel. » En outre, le Pape et les évêques ne pouvant faire le discer- » nement des élus et des réprouvés, l'Eglise n'en subsisterait » pas moins, quand il n'y aurait ni Pape, ni évêques. 2° Tout ce » que fait l'homme vertueux est bon; tout ce que fait l'homme » vicieux est mauvais : donc les puissances civiles et ecclésiasti- » ques perdent leur autorité respective par le péché mortel : » dans ce cas, la révolte est un droit. 3° Jésus-Christ a seul la » puissance de lier et de délier; la délégation qu'il en a faite aux » Apôtres et à leurs successeurs, n'a d'autre effet que de décla- » rer que le pardon est accordé ou différé; donc, les péchés sont » remis par la contrition et non par l'absolution du prêtre. » 4° L'Ecriture est notre unique règle de foi et de conduite; » toute ordonnance ecclésiastique opposée à l'Ecriture ne mérite » ni respect ni obéissance. Ainsi, il est contraire à l'Ecriture de » restreindre, dans une circonscription territoriale, le pouvoir » radicalement accordé à tout prêtre de prêcher l'Evangile. » Ces quatre articles renfermaient en germe tout le Protestantisme. Jean Hus et Jérôme de Prague les soutinrent avec une invincible obstination. Conférences publiques et particulières, exhortations,

prières même, on mit tout en usage pour en obtenir une rétractation. Un instant ébranlé, Jean Hus parut y consentir; mais sur le point de signer la formule qu'on lui dictait en langue bohémienne, il jeta la plume loin de lui, en disant : « Jamais je ne » commettrai ce sacrilége. » En conséquence, le 6 juillet 1414, la sentence définitive fut prononcée; et l'hérésiarque dégradé du sacerdoce, fut remis à Sigismond, qui le condamna à la peine du feu. Sur le bûcher, le duc de Bavière lui cria : « Rétractez-vous. » — « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, » répondit l'hypocrite martyr; et il mourut en prononçant ces mots : « Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, ayez pitié de moi! » Jérôme de Prague eut le même sort. Les flammes de ces deux bûchers embrasèrent la Bohême, la Moravie et une partie de la Pologne, du feu de la guerre civile. Les efforts de l'empereur Sigismond, pendant le reste de son gouvernement, furent impuissants à éteindre ce vaste incendie. On a reproché au concile de Constance, d'avoir violé, à l'égard des réformateurs bohémiens, les sauf-conduits impériaux, et d'avoir injustement déployé contre eux une rigueur sanguinaire. Ces deux griefs reposent, le premier sur une fausse appréciation des faits, le second sur l'ignorance, réelle ou supposée, de la véritable législation du moyen âge. En accordant des sauf-conduits à Jean Hus et à Jérôme de Prague, Sigismond n'avait nullement l'intention de les dispenser d'obéir aux décrets du concile. Il voulait seulement protéger leur voyage et leur séjour à Constance, pendant lequel ils furent, en effet, traités avec égard et laissés en liberté. Jusque-là ils n'étaient que prévenus; mais après la condamnation de leur doctrine, leur opiniâtreté à la maintenir, malgré le jugement unanime des Pères, changea leur situation et les constitua dans une rébellion véritable. Ils devinrent alors des coupables obstinés; ils tombaient sous le coup de la législation pénale en vigueur. Or, cette législation, nous l'avons dit, avait à protéger une société essentiellement chrétienne. Tout ce qui altérait la foi et en ébranlait les fondements, était un crime de lèse-société. Voilà pourquoi les peines les plus sévères étaient décernées contre les hérésiarques et les sectaires. Il n'en est plus ainsi de nos jours; mais ce n'est pas une raison pour juger, d'après nos idées et nos

mœurs, un fait historique antérieur. Nous avons vu trop souvent dans notre siècle, les criminels de la veille devenir les héros du lendemain, pour que nous ne comprenions pas la nécessité de tenir compte, dans nos jugements sur les hommes et les choses, des idées et des habitudes contemporaines. On n'inventa donc pas contre les novateurs bohémiens une pénalité inconnue. On leur appliqua la législation constamment et universellement en vigueur au moyen âge, où la mort par le feu était le supplice usité contre les hérétiques et les sectaires obstinés. D'ailleurs Jean Hus et Jérôme de Prague n'étaient pas des discoureurs ou des théologiens pacifiques, dont l'erreur fût indifférente. Leur doctrine avait armé des milliers de bras et fait répandre des flots de sang. Les philanthropiques lamentations du Luthéranisme et de l'école de Voltaire, sur leur trépas mérité, pourraient, à plus juste titre, s'appliquer aux malheureuses victimes des doctrines hussites, et à tout le sang innocent qu'elles ont fait répandre. La décision du concile de Constance fit rétrograder le Protestantisme d'un siècle et sauva l'Eglise.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE MARTIN V (11 novembre 1417-20 février 1431).

1. Election de Martin V. Jean XXIII se soumet au nouveau Pape. Fin du schisme de Benoît XIII et de l'antipape Clément VIII, son successeur. — 2. Dernières sessions du concile de Constance. — 3. Entrée de Martin V à Rome. — 4. Ravages des Hussites en Allemagne. — 5. Ambassade de Jean Paléologue à Rome. — 6. Jeanne d'Arc. Délivrance d'Orléans. — 7. Sacre de Charles VII à Reims. Supplice de Jeanne d'Arc à Rouen. Mort de Martin V.

§ 2. PONTIFICAT D'EUGÈNE IV (4 mars 1431-23 février 1447).

8. Opposition systématique à la Papauté. — 9. Election d'Eugène IV. Hussites en Allemagne. — 10. Concile de Bâle. Ses entreprises contre l'autorité d'Eugène IV. — 11. Modération du Pape dans cette circonstance. — 12. *Beau temps* du concile de Bâle. — 13. Hussites au concile de Bâle. — 14. Eugène IV dissout ce concile. — 15. Le concile de Bâle se constitue en rébellion ouverte contre Eugène IV. Election de l'antipape Félix V. *Pragmatique sanction* de Charles VII, roi de France. — 16. Concile de Florence, seizième œcuménique. Réunion de l'Eglise grecque. — 17. La réunion n'est point acceptée par la population de Constantinople. — 18. Rétractation d'Ænéas Sylvius, secrétaire du concile de Bâle, entre les mains du Pape Eugène IV.

§ 3. PONTIFICAT DE NICOLAS V (6 mars 1447-24 mars 1455).

19. Concordat de Nicolas V avec l'Allemagne. Soumission de l'antipape Félix V. — 20. Jean Hunyade. Bataille de Varna. — 21. Mahomet II assiége Constantinople. — 22. Héroïque résistance de Constantin Dragasès. Prise de Constantinople. — 23. Le Pape donne asile aux littérateurs grecs, échappés à la ruine de leur patrie. Invention de l'imprimerie. — 24. Mort de Nicolas V.

§ 4. PONTIFICAT DE CALIXTE III (8 avril 1455-6 août 1458).

25. Croisade prêchée dans toute l'Europe contre les Turcs. Siége de Belgrade par Mahomet II. Institution de l'*Angelus*. Mort de Calixte III.

§ 5. PONTIFICAT DE PIE II (27 août 1458-14 août 1464).

26. Efforts de Pie II pour armer les princes chrétiens contre les Turcs. — 27. Pie II accorde à Ferdinand I[er] l'investiture du royaume de Naples. — 28. Pie II condamne la doctrine et les actes du concile de Bâle. Bulle *Execrabilis*. — 29. Le parlement de Paris rejette cette bulle. — 30. Avénement de Louis XI au trône de France. Révocation de la *pragmatique sanction* de Charles VII. — 31. Lettres de Pie II aux princes chrétiens et à Mahomet II. Mort de Pie II.

§ 1. Pontificat de Martin V (11 novembre 1417-20 février 1431).

1. Tous les trônes étaient vides ou brisés, il fallait relever celui

de Pierre, et y placer un Pontife autour duquel viendrait se réunir le troupeau tout entier du souverain Pasteur. Mais les Pères qui se souvenaient des maux qu'avait entraînés l'élection précipitée de Pise, ne voulurent procéder, cette fois, qu'avec une sage lenteur, et renvoyèrent indéfiniment la question du conclave. Bien que l'accession des royaumes espagnols fût consommée, elle ne leur paraissait point complétement sûre. Ils craignaient toujours que Pierre de Lune ne retrouvât des sympathies, parmi des peuples qui avaient si longtemps défendu sa cause. Cependant, vers le commencement de novembre 1417, les témoignages répétés de soumission, donnés par le monde catholique, ayant pleinement rassuré les esprits, le concile songea à faire cesser le veuvage de l'Eglise. Cependant, avant de procéder à l'élection, on publia un décret qui fixait les points principaux de réformation générale (1), sur lesquels le Pape futur aurait à prendre ultérieurement des mesures définitives. On statua ensuite que, pour cette fois seulement et sans conséquence pour l'avenir, outre les cardinaux, au nombre de vingt-trois, l'élection pontificale serait confiée à trente députés, nommés par les nations, six pour chacune d'elles; que les suffrages ne pourraient être donnés à aucun des trois Pontifes déchus; et que le candidat élu devrait réunir les deux tiers des suffrages dans le double collége des cardinaux et des députés du concile. Ces préliminaires ainsi réglés, les cinquante-trois électeurs entrèrent en conclave, et après quatre jours de délibération, ils proclamèrent, à l'unanimité, le cardinal Othon Colonna qui prit le nom de Martin V (11 novembre 1417). Un concert unanime d'acclamations accueillit un choix que le désintéressement et le zèle de l'union avaient seuls déterminé. Le nouveau Pape fut salué par les noms touchants d'*Ange de la paix*, et de *Félicité publique*. Le grand schisme d'Occident était fini. Deux ans après, Balthazar Cossa, sorti de sa captivité, vint se jeter aux

(1) Ces articles étaient au nombre de dix-huit, et concernaient, presque tous, la collation des bénéfices, les annates, les revenus pontificaux, les commendes, les dîmes, etc. Il faut pourtant remarquer ici, avec Mgr Palma, qu'on fit, à ce sujet, au sein même du concile, cette observation : « *Quod Papa electus non potest ligari.* »

pieds du vicaire de Jésus-Christ. Martin V, à ce spectacle qui rappelait, d'une manière si frappante, le néant des grandeurs humaines, ne put retenir ses larmes. Il embrassa avec tendresse celui qui avait été Jean XXIII, le nomma doyen du sacré collége, et voulut qu'il siégeât désormais à ses côtés, sur un trône plus élevé que celui des autres cardinaux. Balthazar Cossa ne jouit pas longtemps d'une dignité qui n'en était plus une pour lui; il mourut au bout de six mois, plus grand sur son siége de cardinal que sur celui de saint Pierre. L'antipape Benoît XIII s'obstina dans sa rebellion. Il mourut en 1424, dans sa forteresse de Péniscola, entouré de quatre prétendus cardinaux, ses créatures, qui formaient à eux seuls toute son obédience. Ils voulurent lui donner un successeur, dans la personne de Gilles Mugnoz, qui prit le nom de Clément VIII. Mais ce fantôme de pontife, cédant enfin à la raison, déposa sa tiare, s'enferma en conclave avec ses cardinaux, et élut, de concert avec eux, Martin V, qui régnait depuis douze ans (20 août 1429). Ainsi se termina cette fatale scission, plus funeste pour l'Eglise que les persécutions et les hérésies de tous les siècles précédents. La réformation luthérienne en est sortie, et peut se dire sa fille : la Papauté y perdit une partie considérable de son prestige et faillit s'y abîmer elle-même. Toutefois, cet immense désastre a produit un enseignement précieux, fait pour éclairer les regards des moins clairvoyants : c'est que la Papauté est réellement le centre de cette merveilleuse unité, qui rend l'Eglise chrétienne inexpugnable. Fondement de l'édifice, elle ne peut être ébranlée sans que le contre-coup se fasse sentir aux extrémités du monde

2. Le concile tint encore deux sessions, sous la présidence de Martin V; elles furent plus particulièrement dirigées sur les articles de réformation énoncés plus haut. Le souverain Pontife conclut avec les nations allemande, anglaise et française, par rapport à la collation des bénéfices et des revenus ecclésiastiques, trois traités spéciaux qu'on a appelés les *Concordats* de Martin V. Il approuva ensuite la condamnation de Jean Hus, de Jérôme de Prague et de leurs adhérents. Enfin il renouvela l'anathème déjà porté contre Jacobel de Prague, autre sectaire, qui soutenait la nécessité, pour les simples fidèles, de la communion sous les

deux espèces. On convint ensuite de réunir prochainement à Pavie un concile général, et le cardinal Brancaccio prononça la formule de la conclusion définitive du concile : « *Domini, ite in* » *pace, et responsum est per adstantes : Amen* » (22 avril 1418). En même temps, une bulle de Martin V faisait une obligation à tous les fidèles « de reconnaître le concile de Constance, comme » représentant l'Eglise universelle. » — « Nous voulons, disait- » il, qu'on observe inviolablement tout ce qui a été décerné, » conclu et déterminé *conciliairement en matière de foi, dans* » *cette assemblée ;* car nous approuvons et ratifions tout ce qui a » été fait ainsi *conciliairement en matière de foi, mais non pas* » *ce qui aurait été fait différemment et d'une autre manière.* » La distinction si nette et si tranchée que Martin V établit, dans ces paroles, tombe évidemment sur le décret des quatrième et cinquième sessions, où, après la fuite de Jean XXIII, le concile prit des mesures énergiques pour l'extinction du schisme, en ajoutant qu'il soumettait à ces règlements toute personne, de quelque dignité qu'elle fût, même papale. Les gallicans ont voulu soutenir l'œcuménicité de ce décret, et ils en tirent la conclusion absolue de la supériorité du concile général sur le Pape. Les ultramontains, au contraire, prétendent que ce décret n'a jamais été œcuménique, puisque Martin V a pris la précaution formelle de l'exclure de son approbation. Pour nous, nous disons : 1° L'œcuménicité des quatrième et cinquième sessions du concile de Constance est au moins douteuse, personne ne le conteste, puisqu'elle a été et qu'elle est encore le sujet de tant de controverses; or, d'après l'axiome canonique, *lex dubia, lex nulla.* 2° Ou l'autorité œcuménique des sessions susdites dépend de la sanction du pape Martin V, ou elle en est indépendante. Si elle dépend de la sanction pontificale, il y a donc contradiction avec le décret qui élève le concile au dessus du Pape. Si elle en est indépendante, la question de principe demeure, après le concile, ce qu'elle était avant; car on ne peut donner une force absolue aux décrets non confirmés par le Pape, sans supposer la question elle-même, c'est-à-dire sans supposer qu'avant le concile de Constance, la supériorité du concile général sur le Pape était déjà une vérité reconnue dans l'Eglise. Or, une pa-

reille supposition serait plus que gratuite, puisque, dans toute l'histoire des siècles précédents, il n'est pas un seul concile général, pas un seul décret qui ait subsisté dans l'Eglise, sans l'approbation du Pape. Il est vrai que plusieurs théologiens, surtout les docteurs français, appartenant à l'Université de Paris, dans des mémoires et des discours publics adressés au concile, soutinrent d'une manière absolue et prétendirent ériger en dogme leur opinion de la supériorité du concile. Mais ils ne formaient, dans l'assemblée, qu'une minorité extrême, dont les exagérations n'eurent jamais force de loi. 3° Si l'œcuménicité des quatrième et cinquième sessions était un fait, la supériorité du concile général sur le Pape serait un dogme de foi; or, depuis quatre cent quarante ans, tous les Papes et l'immense majorité des docteurs et théologiens étrangers à la France, ont nié hautement, publiquement, ouvertement, cette supériorité. Il faudrait donc dire que, depuis quatre siècles, tous les Papes, l'immense majorité des docteurs et théologiens, n'ont cessé d'être des hérétiques. Personne, je pense, ne voudra soutenir cette énorme absurdité. Tout au plus pourrait-on conclure que l'Université de Paris, et les héritiers plus ou moins éloignés de ces traditions gallicanes, se sont tenus dans une ligne trop exclusivement nationale, pour qu'elle soit la meilleure (1).

3. Rien ne retenait plus le Pape à Constance. Le 22 septembre 1421, « jour mémorable, disent les historiens, et écrit en lettres » d'or dans les fastes de Rome, » Martin V fit son entrée dans les murs de la Ville éternelle. La multitude, accourue sur son passage, le saluait comme l'*unique père de la patrie*. Le cœur du Pontife était d'autant plus sensible à ces démonstrations, que Rome était sa patrie, et que la famille des Colonna y avait toujours été puissante. Mais la déplorable situation de la ville affligeait ses regards. Les révolutions y avaient signalé leur passage

(1) Le concile de Constance n'a point été regardé comme œcuménique par la cour de Rome, malgré l'approbation donnée à quelques-uns de ses actes par Martin V. Nous suivons ici, comme toujours, le sentiment de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres, sûr de ne point errer en la prenant pour guide. (Voyez sur ce sujet le savant ouvrage de Mgr Palma, *Prælectiones historiæ Ecclesiæ*, Romæ, 1848. *Typis S. Congregationis de Propaganda Fide.*)

par d'immenses ruines. « On n'y rencontrait, dit un auteur contemporain, que des maisons écroulées, des temples renversés, » des rues désertes, des voies impraticables, une cité dévorée » par la famine. » Terrible leçon que l'histoire donne, à chaque page, au peuple romain! Toutes les fois que Rome a repoussé les Papes, elle a creusé sous ses pas un abîme; sans les souverains Pontifes, le voyageur chercherait maintenant la place où fut la ville des Césars. La présence de Martin V rendit bientôt l'animation et la vie à cette capitale; l'argent circula en abondance; l'agriculture prodigua ses richesses; les étrangers y affluèrent et la reconnaissance des habitants confirma, dans des monuments publics, le nom de *Père de la patrie*, que l'enthousiasme avait d'abord décerné à Martin V.

4. Cependant les Hussites, sous la conduite de Jean Zisca, dévastaient l'Allemagne. Prague tomba en leur pouvoir (1419). Les monastères avec leurs religieux, les églises avec leurs prêtres, les villes entières avec leurs populations : tout s'abîmait dans le sang et dans l'incendie. Deux croisades furent prêchées contre eux par le souverain Pontife, avec les mêmes indulgences que pour les guerres saintes. Du haut de la forteresse du Thabor, qu'il avait bâtie sur une montagne voisine de Prague, Jean Zisca montrait à ses soldats les formidables armées impériales que Sigismond amenait contre eux, et ces armées disparaissaient successivement sous leur glaive. Il était maître de la Bohême, quand il fut emporté par la peste, en 1424. Après sa mort, son parti se divisa en trois fractions. Les uns ne voulurent point de chef et se nommèrent *Orphelins;* les autres se choisirent des chefs et prirent le nom d'*Orébites*. Le troisième corps et le plus considérable, donna pour successeur à Zisca, Procope Raze, son élève, surnommé le Grand. Cette division ne nuisit point à leurs progrès. Ils se réunissaient pour combattre les catholiques et continuèrent ainsi à désoler la Bohême et la Moravie, pendant tout le pontificat de Martin V.

5. Cependant les empereurs byzantins tournaient toujours leurs regards vers l'Occident, pour chercher des défenseurs et des appuis. En 1420, Manuel fit partir pour Rome Jean Paléologue II, son fils et son héritier présomptif, afin d'implorer le

secours du Pape contre les attaques formidables du sultan Amurat Ier. Il devait, en retour, promettre, ce qui l'avait déjà été tant de fois, l'union des deux Eglises. Martin V accueillit favorablement cet hôte illustre. Il fit partir des légats pour Constantinople, avec ordre de régler enfin cette difficile affaire. De son côté, Ladislas Ier, roi de Hongrie, qui entretenait des relations habituelles avec la cour de Byzance, fut chargé de seconder les légats dans leur mission. Manuel proposa, comme la voie la plus sûre pour arriver à la réunion, de tenir un concile œcuménique à Constantinople. Les légats revinrent à Rome pour prendre, à ce sujet, les instructions du Pape; mais, durant ces négociations, Manuel succomba à une attaque d'apoplexie. Les dernières instructions qu'il adressa, sur son lit de mort, à Jean Paléologue II, peuvent donner une mesure de sa bonne foi : « Mon fils, lui dit-il, notre misérable siècle n'offre aucun » champ à l'héroïsme ni à la grandeur. Notre situation exige » moins un empereur belliqueux qu'un économe circonspect des » débris de notre fortune. Il ne nous reste, pour toute ressource » contre les Turcs, que leur crainte de notre réunion avec les » Latins, et la terreur que leur inspirent les intrépides nations » de l'Occident. Dès que vous serez pressé par les infidèles, faites-» leur entrevoir ce danger. Proposez un concile, entamez des » négociations avec Rome; mais prolongez-les toujours, éludez » la convocation de cette assemblée, et faites en sorte de ne satisfaire les Latins qu'avec des paroles. » Toute la politique grecque, par rapport à l'Occident, est révélée dans ces tortueuses instructions d'un père à son fils. La prise de Constantinople par les Turcs fut le résultat de ces indignes manœuvres.

6. Au moment où Manuel Paléologue désespérait de la vertu et de l'honneur, le monde entier retentissait du nom d'une héroïne chrétienne, la gloire de la France et l'admiration de tous les siècles. Les désastres du règne de Charles VI, sa démence, les fureurs d'Isabeau de Bavière, l'assassinat de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, les excès des Armagnacs et des Bourguignons avaient abouti à l'infâme traité de Troyes (1420), par lequel une mère détrônait son fils, une reine de France livrait le royaume aux Anglais. L'infortuné Charles VI, triste jouet des

plus étonnantes révolutions, mourait deux ans après, et Henri IV d'Angleterre était proclamé roi de France, pendant que l'héritier légitime, Charles VII, était réduit au titre dérisoire de roi de Bourges. Un miracle pouvait seul sauver la monarchie très chrétienne, et ce miracle Dieu le fit. Les Anglais assiégeaient Orléans, vainement défendue par Lahire et Xaintrailles, dont le courage pouvait tout, excepté tenir lieu d'armée. Charles VII, retiré au-delà de la Loire, *perdait joyeusement son royaume.* Le 24 février 1429, on amena devant le prince une pauvre bergère de Domrémy. « Le Roi des cieux, lui dit-elle, vous mande » par moi que vous serez sacré et couronné à Reims, et que vous » régnerez sur la France. » C'était Jeanne d'Arc. Des voix mystérieuses, disait-elle, l'avaient forcée à quitter son village pour venir, sous l'armure d'un guerrier, sauver son roi et délivrer sa patrie. On voulut éprouver la vocation de la jeune héroïne de dix-huit ans. Elle fut conduite à Poitiers pour être interrogée par l'évêque et les docteurs. « Si Dieu veut délivrer la France, » lui disait-on, il n'a pas besoin d'hommes d'armes. — Les » hommes d'armes batailleront, répliqua-t-elle, et Dieu don- » nera la victoire. — Et quel langage parlent vos voix? lui dit » un docteur limousin. — Meilleur que le vôtre, répondit-elle » avec un peu de vivacité. — Si vous ne donnez pas d'autres » signes pour faire croire à vos paroles, ajouta-t-il, le roi ne » vous confiera point de soldats, car vous les mettriez en péril. » — Ce n'est point à Poitiers que je suis envoyée pour donner » des signes, dit-elle; conduisez-moi à Orléans et vous verrez la » vérité de mes paroles. Le signe que je dois donner, c'est de » faire lever le siége de cette ville. » On la crut enfin. La jeune inspirée s'arma d'un glaive, trouvé dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois, et dont ses voix lui avaient révélé l'existence. Elle portait à la main un étendard de couleur blanche, semé de fleur de lys d'or, et portant, comme gages de victoire, les noms de Jésus et de Marie. Le 1er avril 1429, à la tête d'un convoi destiné à ravitailler Orléans, elle traversait en plein jour les quartiers anglais et faisait son entrée dans la ville assiégée; et le 8 mai 1429 l'armée ennemie, vaincue par une jeune fille, s'enfuyait, abandonnant son camp et tout son matériel de guerre.

Dans cette glorieuse journée Jeanne d'Arc reçut le nom de Pucelle d'Orléans.

7. Désormais elle avait droit d'être crue sur parole. « La vo-» lonté de Dieu est, dit-elle à Charles VII, que vous veniez vous » faire sacrer à Reims. » A en juger par les règles ordinaires, l'entreprise était absurde et chimérique, du moins elle paraissait telle à tous les généraux. On se trouvait à plus de quatre-vingts lieues de Reims, et cette ville, ainsi que toutes les provinces qu'il fallait traverser, était au pouvoir de l'ennemi. Mais ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu, et Jeanne d'Arc avait prouvé qu'elle était l'envoyée de Dieu. Charles VII se rendit à ses instances et prit la route de Reims avec 12,000 hommes seulement, sans vivres et sans artillerie. Auxerre, Troyes, Châlons, ouvrirent successivement leurs portes. Reims se débarrassa de sa garnison anglaise et accueillit Charles VII, qui y fit son entrée solennelle le 17 juillet 1429. Le couronnement eut lieu. Pendant toute la cérémonie Jeanne d'Arc versa des larmes de joie ; elle se tint aux côtés du roi, portant sa bannière blanche. « Elle a pris part au combat, disait-elle, elle doit » assister à la récompense. » Après le sacre, l'héroïne se jeta à genoux devant Charles VII et lui baisa les pieds en pleurant : « Gentil roi, lui dit-elle, maintenant est exécuté le plaisir de » Dieu, qui voulait faire lever le siége d'Orléans et vous con-» duire à Reims. Ma mission est terminée, je voudrais retourner » près de mes parents pour reprendre ma vie de bergère. » Ces paroles, d'une simplicité sublime, arrachèrent des larmes de tous les yeux. Mais dès lors Jeanne était devenue l'armée, l'espérance, le trésor de la France. Charles ne put consentir à sa retraite. Elle continua donc ses glorieux exploits; mais elle avait dit : « Je ne durerai qu'un an, ou guère plus; il me faut donc » bien employer. » Cette triste prédiction ne se réalisa que trop. Le 24 mai 1430, sous les murs de Compiègne, Jeanne d'Arc fut prise par les Anglais. Si quelque chose pouvait ajouter à sa gloire, ce serait la joie immodérée que les ennemis de la France firent éclater à l'aspect de leur prisonnière. Tout le camp retentit de cris d'allégresse. Les soldats accouraient en foule pour considérer celle dont le nom seul depuis plus d'un an les faisait

trembler. Conduite à Rouen, l'héroïne fut jugée comme sorcière. L'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, la honte de l'Eglise et l'opprobre de l'histoire, osa condamner au feu cette noble et innocente victime. Le bûcher qui consuma Jeanne d'Arc sera pour les Anglais une infamie éternelle (30 mai 1431). On dit que la Pucelle, récusant des juges vendus à ses ennemis, en appela au Saint-Siége, défenseur de tous les opprimés. Si sa voix eût été entendue, et si les vengeances politiques qui dirigèrent tous les actes de cet odieux procès l'eussent permis, l'humanité compterait un crime de moins. Vingt-cinq ans après la mort de Jeanne d'Arc, le pape Calixte III ordonna une enquête de révision, dont il chargea l'archevêque de Reims. L'innocence de l'héroïne fut reconnue, et sa mémoire glorieusement réhabilitée. Calixte III déclara, par un jugement solennel, que Jeanne d'Arc « avait » souffert le martyre pour la défense de sa religion, de son roi » et de son pays. » Cependant, Martin V était mort à Rome (21 février 1431), après un règne pacifique de près de quatorze ans. Son dernier acte avait été de convoquer, à Bâle, un concile, pour y terminer l'affaire des Hussites et la réunion définitive de l'Eglise grecque.

§ 2. Pontificat d'Eugène IV (4 mars 1431-23 février 1447).

8. Le pontificat qui venait de se terminer d'une manière si pacifique, précédait de nouveaux orages. Le concile de Constance avait jeté dans les esprits les germes d'une opposition jusque-là sans précédents. Des docteurs soutenaient que le pouvoir législatif devait remplacer, dans l'Eglise, la puissance pontificale; et que les conciles généraux, en se succédant de trois en trois années, devaient être comme le conseil permanent et le centre de l'administration ecclésiastique. Les assemblées délibérantes entraînent presque toujours une fermentation dangereuse, par les questions qu'elles soulèvent, par les animosités qu'elles réveillent et par l'amour-propre qu'elles excitent. Dans ce nouveau mouvement qui signale la première moitié du xve siècle, et dont l'assemblée de Bâle fut le symbole et le drapeau, la France oublia trop qu'elle était la fille aînée de l'Eglise. Son at-

tachement à des doctrines hostiles à la Papauté se révéla par des décrets où les idées gallicanes sont érigées en dogme de foi. Le concile de Constance avait déposé trois Papes; cette mesure extrême était commandée par les circonstances et justifiée par la nécessité de rétablir la paix dans l'Eglise. Le concile de Bâle, sans aucune nécessité, en pleine paix, s'arrogea le droit de déposer un Pape universellement reconnu; il prétendit diriger lui seul le gouvernement, et l'administration proclama sa supériorité sur le Pape et créa un simulacre de pontife sous le nom duquel il voulait régner. En transportant cette doctrine et ces faits à une assemblée purement politique, on trouve, pour le fond et pour la forme, une identité complète avec les Etats généraux de 1789. Si les prétentions du concile de Bâle avaient jamais obtenu force de loi, l'Eglise aurait cessé d'être une monarchie pour devenir une république fédérative; la chaire de saint Pierre eût été remplacée par la tribune, et des discours auraient pris la place des décrets. Nous avions donc raison de dire que le pontificat d'Eugène IV fut une longue tempête, et que ses efforts, pour résister aux doctrines nouvelles, ont véritablement sauvé l'Eglise.

9. Le cardinal Gabriel Gondolmerio, neveu de Grégoire XII, fut élu Pape le 3 mars 1431, et prit le nom d'Eugène IV. Deux objets fixèrent d'abord son attention : la répression des Hussites et la continuation du concile de Constance. Depuis la mort de Jean Zisca, la Bohême, la Moravie, la Pologne étaient en feu. Une querelle, purement théologique à son début, puisqu'il s'agissait de revendiquer la communion sous les deux espèces, avait bientôt pris des proportions formidables. Il y a dans l'histoire des moments décisifs où tous les esprits, pour s'enflammer, semblent n'attendre qu'une étincelle. Le xve siècle était une de ces époques. En peu de temps une révolution sociale éclata dans toute l'Allemagne septentrionale. Les idées de réformation, jetées dans le monde pendant le schisme d'Occident, se trahissaient par des actes de vengeance. Sous prétexte de rétablir la discipline religieuse, on brûlait les monastères; sous prétexte de réformer les abus du pouvoir temporel, on s'empara de tous les biens ecclésiastiques et civils, et on décréta la communauté. En lisant le récit qu'Ænéas Sylvius, légat du Pape à Prague, nous

a laissé de sa mission, on croirait assister aux scènes dont le socialisme moderne nous a fourni de récents exemples. « Ce fut » un spectacle curieux, dit-il, et bien nouveau pour nous, de » voir ce peuple mal vêtu, misérable, se donner mutuellement le » nom de frères, croyant rappeler, par cette sordide commu- » nauté, les mœurs de la primitive Eglise. Ils prétendent que la » société doit fournir aux besoins de chacun de ses membres; » que les royautés et les supériorités, de quelque genre qu'elles » puissent être, sont des abus, puisqu'un roi à leurs yeux n'est » qu'un membre inutile destiné à profiter seul du travail de » tous les frères. » Si les Hussites se fussent bornés à exposer ces doctrines dans le fond de quelque monastère, ils eussent été considérés comme des utopistes plus ridicules que dangereux. Mais ils disposaient d'armées formidables. Trois fois l'empereur Sigismond avait vu se briser contre elles des armements qui avaient épuisé son trésor et ses Etats. Eugène IV fit prêcher, contre les révolutionnaires bohémiens, une troisième croisade. Il envoyait en même temps, en qualité de missionnaire et de légat, saint Jean de Capistran, dont les prédications et les efforts s'unirent à ceux d'Æneas Sylvius pour ramener les sectaires à l'unité.

10. Mais on avait fondé des espérances plus sérieuses de succès sur la convocation dn concile général, que Martin V avait indiqué à Bâle. Nous avons déjà laissé entrevoir que cette assemblée ne répondit point à ce que le monde catholique en attendait. Au lieu d'être un concile œcuménique, elle ne fut qu'un lamentable conciliabule de douze années, pendant lesquelles on vit quelques prélats rebelles flatter les passions d'une foule d'ecclésiastiques du second ordre; leur donner, au mépris des règles canoniques, voix délibérative dans les décisions; entreprendre, de concert avec eux, la réformation de l'Eglise, proclamer que le gouvernement leur en appartenait; citer à leur tribunal le successeur légitime de saint Pierre, le déposer par un jugement sacrilége et consommer le schisme en créant un antipape. L'ouverture de cette assemblée séditieuse offrit un spectacle étrange. Le 3 mars 1431, jour fixé par le décret de Martin V, il ne se trouva à Bâle que le seul abbé de Vézelai. Il se rendit solennelle-

ment à la cathédrale; et, en présence des chanoines, déclara le concile ouvert et prit acte de cette inauguration singulière. Le cardinal Julien, légat d'Eugène IV, se rendit pourtant à Bâle au mois de septembre suivant. Il n'y avait encore que trois évêques et sept abbés. Malgré les monitions répétées de ces dix prélats, les princes de l'Europe se refusaient à envoyer leurs ambassadeurs et les évêques de leurs royaumes. En présence de ce résultat négatif, le Pape crut nécessaire de dissoudre une assemblée que nul ne prenait au sérieux. D'ailleurs, Jean Paléologue, empereur de Constantinople, suivant les conseils politiques de son père, mais avec plus de bonne foi, avait prié le Pape de choisir, pour la tenue du concile général, une ville d'Italie, où il déclarait son intention formelle de se rendre en personne, accompagné du patriarche et des principaux membres du clergé grec. La situation de Bâle aurait augmenté les difficultés d'un pareil voyage et entravé une négociation dont les résultats étaient si importants pour l'Eglise. Eugène IV se laissa déterminer par ces motifs puissants : le 12 novembre 1431, il publia une bulle qui dissolvait l'assemblée de Bâle et convoquait un concile général à Bologne. Cette conduite était sage. Les membres du conciliabule de Bâle ne la jugèrent point ainsi. Leur nombre s'était accru. Ils étaient alors quatorze : mais leurs prétentions n'en étaient pas moins ambitieuses. Ils répondirent au décret pontifical par une insolente déclaration : « Le très-saint concile de Bâle, dirent-ils, » déclare, définit et ordonne : 1° qu'il est canoniquement et légi- » timement assemblé et qu'il représente l'Eglise universelle; » 2° qu'il tient immédiatement sa puissance de Jésus-Christ; et » que toute personne, de quelque dignité que ce soit, même » papale, qui refusera obéissance au saint concile, sera punie » par toutes les peines de droit. En conséquence, il est défendu » à tous les membres du concile de Bâle de s'en détacher pour » suivre l'ordre du Pape, ou pour quelque autre motif que ce » puisse être. » Voilà donc quatorze prélats qui, malgré le chef de l'Eglise universelle, se prétendaient concile œcuménique, ayant autorité non plus sur un souverain Pontife douteux, comme à Constance, mais sur un Pape certain et légitime, reconnu par la catholicité tout entière. En vérité, c'était pousser

trop loin l'oubli de toutes mesures et de toutes convenances. Mais les esprits égarés ne savent point garder de modération: ils s'exaltent par leurs excès mêmes. Les Pères de Bâle, persistant dans leur ligne de rébellion, signifièrent au souverain Pontife qu'il eût à se rendre en personne, ou par ses légats, à l'assemblée, pour y justifier sa conduite dans le délai de trois mois. Sur son refus, ils accumulèrent, dans les sessions suivantes, décret sur décret, pour prévenir tous les actes d'autorité qu'ils pouvaient craindre du Pape, et, par conséquent, pour le restreindre dans ses droits, toujours en vertu du prétendu décret de Constance, renouvelé par eux, qui soumettait le Saint-Siége au concile œcuménique. Eugène IV cassa, par une bulle, toutes ces citations et ces mesures insurrectionnelles. Les Pères de Bâle répondirent en le menaçant de lui interdire toute administration ecclésiastique, et en ordonnant que les causes, portées jusque-là en cour de Rome, fussent soumises à leur décision (1433).

11. Si les foudres spirituelles du Vatican fussent tombées alors sur cette assemblée factieuse, l'histoire aurait dit que l'obstination des quelques évêques du concile de Bâle les avait justement attirées. Cependant, par une prudence qu'on ne saurait trop louer, Eugène IV se rappela, en cette circonstance difficile, qu'il était père avant d'être juge; et la miséricorde retint le bras de la justice. L'empereur Sigismond s'était rendu à Bâle, il offrit sa médiation entre le souverain Pontife et les audacieux prélats. Elle fut acceptée. Eugène IV, comptant sur les heureux effets d'un acte de clémence, d'autant plus efficace qu'elle était plus généreuse, consentit à oublier le passé. Il révoqua sa bulle de dissolution, et permit aux Pères de Bâle de continuer les opérations de leur concile, à condition qu'ils travailleraient désormais, dans un esprit de paix et de mansuétude, à l'extirpation de l'hérésie des Bohémiens et au bien spirituel de la chrétienté. En adressant cette bulle à l'assemblée de la part du souverain Pontife, Sigismond exhortait les Pères à se conduire, à l'avenir, de manière à ne pas exposer l'Eglise aux malheurs d'un schisme. Cet avis impérial plut d'autant moins aux esprits séditieux de Bâle, qu'il leur était plus nécessaire. Ils répondirent fièrement à Sigismond que le Saint-Esprit, au nom duquel ils étaient

assemblés, n'était pas un esprit de « discorde et de schisme. » Un article spécial de la bulle pontificale mécontenta surtout les Pères de Bâle. Eugène IV déclarait « qu'il allait envoyer quatre » légats pour présider en son nom les délibérations de l'assem- » blée. » — « Cette clause, disaient les Pères, implique néces- » sairement la réprobation de tout ce qui s'est fait jusqu'ici sans » la participation des légats. Elle détruit par conséquent l'au- » torité de cette assemblée et de tous les autres conciles géné- » raux, surtout de celui de Constance qui a décidé que le concile » général tient son autorité immédiatement de Dieu. » La discussion, en se ranimant, menaçait d'anéantir toutes les espérances de paix. Sigismond intervint encore : il obtint une nouvelle déclaration d'Eugène IV, plus explicite que la première, dans laquelle le Pape disait : « Nous adhérons au concile de Bâle, » purement et simplement, et nous avons intention de le favo- » riser de tout notre pouvoir, à condition que nos légats se- » ront admis à y présider, et qu'on y révoquera tout ce qui » a été fait contre notre personne, notre autorité et nos droits » (1er août 1433). » Les termes de cette déclaration, rédigée en présence de l'empereur, lui parurent si conciliants qu'il s'écria : « Saint Père, vous en faites trop. Si le concile n'accepte pas cette » bulle sans restriction, je me chargerai d'y mettre ordre. »

12. La conduite des Pères de Bâle commençait à soulever l'indignation du monde catholique. L'empereur se montrait disposé à sévir, si les violences continuaient. Les doctrines anarchiques, soutenues au sein de cette assemblée, ne menaçaient pas seulement l'Eglise. En effet, si vingt ou trente prélats, en opposition avec le Saint-Siége, peuvent se dire les représentants de la catholicité, et, comme tels, régenter le Pape, lui prescrire des lois nouvelles, le suspendre ou le déposer au gré de leurs caprices; à plus forte raison, vingt ou trente députés pourront-ils se dire les Etats généraux d'un pays, le parlement, la représentation nationale, et, comme tels, régenter, déposer, suspendre, bannir ou tuer les empereurs et les rois. Le danger, pour les gouvernements civils, était donc évident. Charles VII, roi de France, écrivait aux Pères (20 août 1433) : « Les attentats que vous avez » commis contre le souverain Pontife nous ont rempli d'horreur :

» et nous vous prions d'agir désormais avec plus de réserve et de » modération. » Les prélats comprirent qu'en prolongeant leur obstination, ils s'aliéneraient toutes les sympathies en Europe; aussi leur conduite devint pour lors plus circonspecte, et cette période est ce qu'on a appelé le *Beau temps du concile de Bâle :* elle s'étend depuis la quinzième session jusqu'à la vingt-cinquième. Toutefois, l'esprit hostile qui dirigeait l'assemblée, pour se contenir dans de certaines limites, fut loin de disparaître entièrement. Ainsi on statua que les légats du Pape ne jouiraient point d'une juridiction coactive. On renouvela, pour la quatrième ou cinquième fois, les décrets de Constance qui établissent la supériorité du concile sur le pape. Les arguments sur lesquels les orateurs de Bâle prétendent étayer cette doctrine, méritent d'être cités. « On nous objecte, disaient-ils, que Notre Seigneur » a conféré à saint Pierre une puissance universelle en lui di- » sant : *Pais mes brebis.* Or il faut ici distinguer et dire : Le » Seigneur a confié à Pierre chacune de ses brebis en particulier, » mais non toutes les brebis ensemble. » Ce qui revient à dire que dans un troupeau de cent brebis, par exemple, le berger a le droit de conduire chacune d'elles, prise séparément; mais que, si elles sont réunies, c'est au troupeau à conduire le pasteur. « Vainement, ajoutent-ils, nos adversaires nous répon- » dront que, d'après les termes mêmes du droit canonique, le » Pape est appelé le pasteur de l'Eglise universelle. Pour que le » Pape présidât à l'Eglise universelle, il faudrait qu'il présidât » aux chefs et aux membres de toutes les églises établies dans » tout l'univers. Or, le Pape ne préside pas au chef de l'Eglise » romaine, puisqu'il ne peut présider à lui-même. Donc il ne » préside pas à toutes les Eglises qui forment, par leur réunion, » l'Eglise universelle. » En d'autres termes, un général ne préside pas à son armée, ni un père à sa famille, parce qu'ils ne peuvent présider à eux-mêmes. En vérité, si la scholastique avait toujours été l'art de déraisonner ainsi dans les formes, on serait tenté de la regarder comme la plus pernicieuse invention du génie humain. Mais toutes les subtilités des sophistes n'ont pas empêché la logique d'être le fondement et la racine de la science : l'abus ne détruit pas l'usage.

13. Des préoccupations plus dignes d'un concile sérieux absorbèrent alors l'attention des Pères de Bâle. Les Hussites, munis des sauf-conduits de Sigismond, se présentèrent, au nombre de quatre cents, devant l'assemblée. Leur entrée dans la ville offrit un spectacle plein d'émotion et d'intérêt. « La foule, dit Æneas » Sylvius, secrétaire du concile, attirée par la réputation d'une » secte si belliqueuse, était accourue sur leur passage. On con» sidérait avec effroi leur habillement étrange, et jusque-là » inconnu, leurs visages terribles, leurs yeux qui lançaient des » éclairs et portaient l'épouvante. L'attention se fixait surtout » sur Procope Raze, leur chef, dont le nom seul inspirait la ter» reur : C'est lui, disait-on, qui a tant de fois mis en fuite les » armées impériales, renversé tant de villes, massacré tant de » milliers d'hommes; capitaine invincible, hardi, intrépide, » infatigable, aussi redoutable à ses propres soldats qu'à ses » ennemis. » Procope demanda, au nom de son parti, qui s'était décoré du nom de *Calixtins*, parce qu'ils revendiquaient, pour les simples fidèles, l'usage du calice : 1° la communion sous les deux espèces, pour les laïques; 2° pour tous les prêtres, la liberté entière de prêcher partout la parole de Dieu; 3° une loi canonique qui interdit aux ecclésiastiques la possession des biens temporels; 4° la déclaration que chaque fidèle est autorisé à punir par lui-même et comme il l'entend les pécheurs publics. Ces prétentions, dans le sens absolu où elles étaient formulées, furent repoussées par le concile. On proposa sur les quatre articles les modifications suivantes : « La coutume de communier le peuple, » sous la seule espèce du pain, a été raisonnablement introduite » par l'Eglise, pour éviter le danger d'irrévérence et de profa» nation qu'entraînerait l'usage du calice : nul ne peut changer » cette sage coutume sans l'autorité de l'Eglise. Cependant cette » Eglise a le pouvoir de permettre au peuple, dans des condi» tions déterminées, la communion sous les deux espèces. Elle » pourrait même l'accorder aux Bohémiens, pour un temps, s'ils » consentaient d'ailleurs à rentrer sincèrement dans l'unité ca» tholique. — Quant à la libre prédication de l'Evangile par tout » prêtre, elle doit invariablement rester soumise à l'approbation » de l'évêque diocésain. — La possession par les ecclésiastiques

» de biens temporels est autorisée par les exemples des deux » Testaments. On peut toutefois, et c'est l'intention de l'Eglise, » en prévenir ou réformer les abus par de sages règlements. — » Enfin, la punition des péchés publics ressort directement, au » spirituel, des tribunaux ecclésiastiques, et, au temporel, des » magistrats séculiers. Décréter le contraire serait légitimer toutes » les vengeances, éterniser les haines et autoriser des meurtres » sans fin. » On dressa sur ces bases un concordat qui satisfit les Calixtins et les Hussites modérés. Les *Taborites*, les *Orphelins*, les *Orébites* s'opposèrent ouvertement à la réunion et reprirent les armes. Battus une première fois à Prague (1434), ils perdirent 20,000 des leurs. Une seconde défaite, dans la même année, coûta la vie à Procope Raze. Privés de leurs chefs, les sectaires admirent enfin les propositions du concile de Bâle, qui leur accorda la communion sous les deux espèces, jusqu'à ce qu'il fût pourvu, par une loi générale, à la pacification définitive. Les restes du parti hussite se fondirent ensuite dans les sectes nouvelles, et formèrent un noyau d'opposition qui devait naturellement grossir plus tard le luthérianisme.

14. La conduite des Pères de Bâle dans cette importante affaire fut irréprochable, et c'est là leur seul mérite aux yeux de la postérité. Les instances faites par Jean Paléologue, pour le choix d'une ville plus rapprochée et plus accessible que Bâle, où l'on pût opérer la réunion de l'Eglise grecque, fut le signal d'une révolte nouvelle de la part des Pères. Ils ne voulaient pas quitter une cité où ils avaient prétendu régner en souverains. Vainement les ambassadeurs grecs les pressaient de ne pas faire entrer des considérations d'un intérêt secondaire, dans une négociation de cette importance. « Eh quoi! leur disaient-ils, notre empereur, » le patriarche de Constantinople, nos prélats vont traverser les » mers et s'exposer aux périls d'une laborieuse et longue navi- » gation; et vous refuserez de faire un voyage de sept à huit » jours, pour procurer une paix si désirée! » Les Pères se montraient inflexibles : et, dans leur vingt-cinquième session, le 7 mai 1437, sans tenir compte de la protestation des légats apostoliques, ils décrétèrent que le concile pour la réunion de l'Eglise grecque se tiendrait à Bâle ou à Avignon. De son côté, Eu-

gène IV publia une bulle par laquelle il fixait à Ferrare le lieu du concile et déclarait celui de Bâle dissous.

15. Régulièrement l'assemblée devait croire ses opérations terminées; les légats du pape, ceux des évêques qui s'étaient fait remarquer par leur modération, le comprirent ainsi et se retirèrent. Il ne resta à Bâle, avec un nombre fort restreint de prélats, qu'une foule d'ecclésiastiques du second ordre, d'autant plus obstinés qu'ils avaient moins le droit de prendre une part active à des délibérations régulières. Tout ce parti, qu'on pourrait appeler la faction populaire, avait pour chef un Français, le cardinal L'Allemand, archevêque d'Arles. Ce prélat réunissait à de grandes et bonnes qualités, deux défauts qui l'engagèrent dans une fausse voie et l'y retinrent assez longtemps; il manquait, en certaines circonstances, de tact et de jugement et était d'une opiniâtreté invincible. Pour étendre sa popularité, il fit décréter, après la retraite des légats et des autres cardinaux, que les simples prêtres pourraient désormais avoir voix délibérative. On lui objecta le mot célèbre des Pères de Chalcédoine : « Un » concile est une assemblée d'évêques et non de clercs; » il répondit par une subtilité indigne de son caractère. « Dans le sens » du concile de Chalcédoine, dit-il, un concile est une assemblée » d'évêques, de prêtres, de diacres, de sous-diacres, de lecteurs » et d'acolytes, mais non pas de simples tonsurés. » Or, dans l'Eglise d'Orient, il n'y avait pas de simples tonsurés à l'époque du concile de Chalcédoine. D'ailleurs il est clair que, dans les paroles citées, on a prétendu établir la distinction entre les évêques et tout le clergé inférieur, y compris les prêtres. Cependant le nombre l'emporta, et la motion de l'archevêque d'Arles fut adoptée. Dès lors, le concile de Bâle ne peut plus se comparer qu'au *brigandage d'Ephèse*. Dans sa vingt-sixième session, il commença à procéder contre le pape Eugène IV, qui fut cité, jugé, condamné et déposé comme contumace. Enfin cette série d'énormités fut consommée par l'élection d'un antipape. Le choix du conclave, improvisé à Bâle, tomba sur Amédée VIII, duc de Savoie, retiré alors à Ripaille, charmante solitude, sur les bords du lac de Genève (1439). Amédée VIII avait gouverné ses Etats avec tant de justice et de prudence, que le code de ses lois, pu-

blié en 1430 sous le titre de *Statuts de Savoie*, excita l'admiration de l'Europe et lui mérita le nom de Salomon de son siècle. En 1434, dégoûté du monde, il avait abdiqué le trône en faveur de Louis I[er], son fils aîné, et s'était retiré dans l'ermitage de Ripaille, où il institua, avec sept des seigneurs de sa cour, l'ordre militaire de Saint-Maurice. Quand l'élection des prélats schismatiques de Bâle lui fut notifiée, Amédée VIII, qui ne songeait à rien moins qu'au souverain Pontificat, ignorait la valeur réelle de cette assemblée. Depuis six ans, le monde catholique s'était habitué à la considérer comme un concile œcuménique. Un petit nombre de théologiens plus éclairés que le vulgaire, avaient seuls suivi toutes ses vicissitudes et fixé leur opinion sur ce point. La masse des catholiques se trompait de bonne foi, en lui reconnaissant un caractère légitime. Amédée VIII était de ce nombre; on s'en étonnera beaucoup moins, si l'on veut considérer que des hommes bien plus compétents partageaient eux-mêmes cette erreur, et qu'Æneas Sylvius (plus tard Pape sous le nom de Pie II) était alors secrétaire du concile de Bâle, et avait assisté au conclave, en qualité de maître des cérémonies. Cependant Amédée VIII refusa d'abord l'honneur qu'on voulait lui faire; il avait peine à échanger les douceurs de sa solitude contre les embarras et les soucis d'un trône. Mais enfin il se laissa fléchir, accepta en versant des larmes et prit le nom de Félix V. Il fit son entrée solennelle à Bâle, le 24 juin 1410, et fut couronné par l'archevêque d'Arles. La nouvelle obédience ne réunit que la Suisse, la Savoie et le Piémont. L'empereur Sigismond était mort en 1437, et son successeur immédiat, Albert II d'Autriche, n'avait régné que deux ans. En 1439, la couronne impériale était passée sur la tête de Frédéric III. Ce prince, de concert avec Charles VII, roi de France, résolut d'observer la neutralité entre l'élu du concile de Bâle et Eugène IV. Cependant la France montra plus de penchant pour le concile schismatique où les Français dominaient. Charles VII fit même, à Bourges, dans une grande assemblée des princes du sang et des dignitaires de l'Eglise, sous le nom de *Pragmatique sanction,* un acte qui dut flatter les Pères de Bâle. Il y déclarait « que le concile général » est supérieur au Pape; il supprimait les annates, les réserves

» et les expectatives, dont la cour de Rome avait été jusque-là » en possession; enfin il rétablissait les élections dans leur forme » primitive, en refusant au souverain Pontife le droit de nomi- » nation aux évêchés et aux bénéfices. » On a voulu donner à cette *Pragmatique sanction* la valeur d'un concordat. Cette appréciation suppose l'oubli des éléments les plus simples de la jurisprudence. Le mot lui-même de concordat suppose deux parties contractantes. Or, il n'y avait à Bourges que le roi de France, statuant dans sa propre cause; la cour romaine n'y était nullement représentée; Eugène IV ne fut pas même consulté. De quel droit la Papauté pouvait-elle être obligée à un traité qu'elle n'avait pas souscrit? Après la consommation du schisme, le concile de Bâle se prolongea malgré le discrédit général dans lequel il était tombé, jusqu'en 1443, époque où les guerres d'Allemagne forcèrent les prélats à se retirer. Telle fut l'issue d'une assemblée qu'on a trop longtemps décorée du titre de concile œcuménique. Nous n'y voyons qu'une protestation séditieuse de quelques prélats ambitieux contre la Papauté.

16. Le véritable concile général s'était ouvert à Ferrare, le 10 janvier 1438, sous la présidence du légat apostolique, saint Nicolas Albergati. Eugène IV fit son entrée solennelle dans cette ville, le 27 du même mois, cassa tous les décrets et tous les actes du faux concile de Bâle, et lança l'excommunication contre l'antipape et ses adhérents. Cependant la peste s'étant déclarée dans la ville, l'assemblée fut transférée à Florence, le 16 janvier 1439, et prit de là la dénomination de concile général de Florence, seizième œcuménique (1). Dès le 4 mars 1438, l'empereur Jean Paléologue, accompagné du patriarche de Constantinople et des évêques des principaux siéges d'Orient, après avoir débarqué à Venise, s'était rendu à l'assemblée. En abordant le Pape, l'empereur voulut mettre un genou en terre, mais Eugène IV le retint et l'embrassa tendrement. On avait fait venir de Rome les chefs de saint Pierre et de saint Paul, qui furent placés, avec le livre des saints Evangiles, sur un trône magnifique, comme pour consacrer, par la présence de ces augustes reliques, une réunion

(1) Nous suivons ici, pour les conciles œcuméniques, la nomenclature de Mgr Palma.

solennelle. Dès le lendemain, les deux Eglises grecque et latine se trouvèrent en présence et la discussion commença. Les Latins, et notamment le cardinal Julien, se distinguèrent par leur science, leur logique, leur éloquence, et étonnèrent les Grecs, qui n'en avaient pas, à beaucoup près, une si bonne idée. On remarqua aussi, du côté des Orientaux, Bessarion, archevêque de Nicée, dont le beau génie était encore relevé par une grande droiture de cœur, et Marc, archevêque d'Éphèse, qui dégrada, au contraire, son talent, par une triste et invincible opiniâtreté. La discussion roula sur le Purgatoire, dont les Grecs refusaient d'admettre l'existence, au moins suivant la notion catholique; sur le pain azyme, comme matière de l'Eucharistie; sur la vision béatifique, qui ne doit commencer, d'après les Grecs, qu'après le jugement général; sur la procession du Saint-Esprit, avec l'addition *Filioque* au Symbole; enfin sur la primauté du Pape. On s'entendit facilement sur les premiers articles. Mais les débats furent vifs et longs sur les deux derniers. Les Grecs ne se rendirent, sur l'article de la procession du Saint-Esprit et de l'addition du *Filioque*, qu'après avoir parfaitement compris ce qu'ils avaient ignoré, ou feint d'ignorer jusque-là, savoir : que les Latins n'admettaient qu'un seul principe du Saint-Esprit, c'est-à-dire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, *tanquam ab uno principio*. La difficulté que souleva l'article de la primauté du Pape, ne vint pas du côté des évêques ou des théologiens orientaux, mais du côté de l'empereur lui-même. L'empereur consentait bien qu'on reconnût la prééminence du Pontife romain, en général; mais il ne voulait pas qu'on pût appeler, à son tribunal, du jugement de tous les patriarches, ni qu'on lui reconnût le pouvoir de convoquer, seul, les conciles généraux. Jean Paléologue sentait que si cet article était accepté, il se verrait enlever par là l'espèce de suprématie que ses prédécesseurs s'étaient arrogée sur l'Eglise; et il fut un instant sur le point de rompre toute la négociation. Mais les évêques grecs commençaient, de leur côté, à entrevoir la base de leur propre liberté et de leur indépendance, dans la liberté et l'indépendance du Pontife romain. Le patriarche de Constantinople venait de succomber à une longue maladie, à Florence. On le trouva mort près

d'une table, où il avait tracé d'une main défaillante, ces dernières paroles : « Joseph, par la miséricorde de Dieu, archevêque de » Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique. » Sur le point de terminer ma vie, j'ai voulu souscrire mon der- » nier sentiment, pour le faire connaître à tous mes bien-aimés » fils. Je reconnais tout ce que croit et enseigne la sainte Eglise » catholique et apostolique de l'ancienne Rome. Je confesse que » le Pape est le Pasteur des Pasteurs, le souverain Pontife et le » Vicaire de Jésus-Christ, établi pour confirmer les chrétiens » dans la foi. » La déclaration du patriarche mourant produisit, sur les évêques grecs du concile, le plus puissant effet. A l'exception de Marc d'Éphèse, ils furent tous unanimes à reconnaître la primauté du Pape, et leur concert entraîna l'adhésion de l'empereur lui-même. La discussion était terminée; la réunion des deux Eglises était un fait accompli. Le 6 juillet 1439, Eugène IV officia pontificalement, en présence des Grecs et des Latins assemblés. Il vint ensuite s'asseoir sur un trône, à la droite de l'autel; Jean Paléologue avait pris place sur un autre trône élevé à la gauche; tous les prélats, revêtus de leurs ornements pontificaux, occupaient leurs siéges. Le célèbre décret d'union *Lætentur cœli,* fut lu, en latin d'abord, par le cardinal Julien, et ensuite en grec par Bessarion, métropolitain de Nicée. L'empereur et tous les membres du concile s'approchèrent alors du Pape, suivant la coutume, et lui baisèrent les mains. Le 26 août suivant, Jean Paléologue quittait Florence, emportant à Byzance la foi de Constantin. Eugène IV venait de sceller l'union, en élevant au cardinalat l'archevêque de Nicée, le célèbre Bessarion, dont toute l'assemblée avait admiré le génie et les vertus. Il avait également revêtu de la pourpre romaine Isidore, archevêque de Kiew, et métropolitain de toute la Russie. Comme si toutes les Eglises de l'Orient avaient senti à la fois le besoin de l'unité, les députations de l'Arménie, du patriarche des Jacobites d'Éthiopie, si connu sous le nom de *Prêtre Jean;* de l'Eglise de Jérusalem; de l'Eglise de Mésopotamie, et d'Ignace, patriarche syrien, arrivèrent successivement à Florence, et firent leur soumission entre les mains du souverain Pontife. Il semblait que l'Orient voulût, par sa soumission, consoler l'Eglise du schisme d'Occident. Ces

travaux terminèrent glorieusement le dix-septième concile œcuménique de Florence (6 avril 1442). Il suffit de comparer ses actes à ceux du conciliabule de Bâle, pour se déterminer sur leur valeur réciproque.

17. Cependant la paix, si laborieusement établie à Florence entre les deux Eglises, signée par l'empereur et les évêques, jurée par tant de prélats, ne fut point ratifiée par la population grecque. A son retour en Orient, Marc d'Éphèse devint, aux yeux des Orientaux, un héros et presque un martyr, parce que seul il avait protesté jusqu'au dernier instant contre la réunion. Métrophane, qui fut donné pour successeur au patriarche Joseph, sur le siége de Constantinople, et qui y porta le même esprit de soumission à l'Eglise, se vit en butte aux attaques des schismatiques et mourut de douleur (1443). Jean Paléologue était trop faible pour lutter contre l'opinion. Le siége de Constantinople demeura vacant pendant trois années. Enfin Grégoire Mélissène accepta ce poste difficile. Il combattit, lui aussi, pour l'union; mais l'empereur mourut en 1445. Jean VIII Paléologue le remplaça, moins pour régner que pour assister aux funérailles de l'empire. Les Turcs viendront bientôt faire expier aux Grecs leur insubordination et leurs continuelles révoltes contre l'autorité du Saint-Siége. « Comment, dit Monseigneur Parisis, la paix » de Florence fut-elle troublée dès les premiers mois; et comment, quatre ans après la tenue du concile, le schisme avait-il repris le dessus, sur tous les points qui avaient fait l'objet » du décret d'union? Ce fut l'œuvre de l'esprit public, de l'esprit » des masses, esprit de division, fomenté par l'action des princes, » par le silence et l'inaction des évêques. En vain l'empereur » voulut exercer son pouvoir suprême, devant lequel tout avait » coutume de s'incliner; on l'accusa d'avoir trahi la religion et » déshonoré son trône. En vain les évêques en appelèrent à la » confiance de leurs ouailles; on les traita d'azymites, d'apostats. » Des moines ignorants fanatisèrent les multitudes contre les » partisans de Rome, au point qu'en 1444, l'empereur voyant la » plupart des évêques, signataires de l'union, entraînés par le » torrent au schisme, se trouva impuissant à exécuter le traité » qu'il avait signé à la face de l'univers. »

18. Les deux conciles de Bâle et de Florence avaient occupé tout le pontificat d'Eugène IV. Il mourut le 23 février 1447, au moment où l'Allemagne allait sortir de la neutralité qu'elle avait prétendu garder entre les deux obédiences, et se déclarer ouvertement pour le Pape légitime. Ænéas Sylvius, qui avait été secrétaire du concile de Bâle, fut chargé, par Frédéric III, de négocier cette réconciliation, en qualité d'ambassadeur d'Allemagne. « Saint Père, dit-il au Pape en l'abordant, avant de » vous exposer les ordres de l'empereur, permettez-moi de dire » un mot de moi-même. J'ai dit, fait et écrit, à Bâle, bien des » choses contraires à votre autorité. J'étais dans l'erreur ; et je » partageais ce triste sort avec des hommes célèbres, des doc- » teurs justement renommés. Pourtant mon but n'était pas de » nuire à Votre Sainteté, mais de me rendre utile à l'Eglise. Il » est vrai que, plus tard, je demeurai convaincu de l'illégitimité » du concile de Bâle : je m'en séparai aussitôt; et pourtant je ne » vins pas encore me réfugier dans les bras de votre miséricorde » comme la plupart l'ont fait. Je craignais de tomber dans un » nouvel écueil en voulant en éviter un autre. Pendant trois ans » je suis resté à la cour de l'empereur dans cette neutralité. Les » conférences que j'ai eues depuis avec vos légats m'ont enfin » éclairé sur la justice de votre cause. Je sais maintenant, et je » crois du fond du cœur, que vous avez pour vous la justice et » la vérité. Voilà pourquoi l'empereur m'envoie près de vous. » J'ai péché par ignorance, je supplie Votre Sainteté d'absoudre » un pécheur repentant. » Nous ne savons pas si l'histoire offre quelque chose de plus noble et de plus vraiment grand qu'une rétractation si franche et si sincère. Le cœur qui était capable de sentiments si généreux devait, plus tard, embrasser dans son amour la sollicitude de toutes les Eglises. Non-seulement Eugène IV pardonna à Ænéas Sylvius, mais il l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire.

§ 3. Pontificat de Nicolas V (6 mars 1447-24 mars 1455).

19. La mort d'Eugène IV n'interrompit pas les négociations. Son successeur, Thomas Sargane, cardinal de Bologne, qui prit le nom de Nicolas V, signa le concordat entre le Saint-Siége et

la Germanie, dressé par le cardinal légat Carvajal (1448). On y faisait droit à toutes les plaintes contre les exactions des collecteurs et les abus des administrateurs ecclésiastiques. Les élections épiscopales étaient rétablies suivant le mode primitif. Chaque Eglise nommait son pasteur, qui devait ensuite recevoir la confirmation de son autorité par le souverain Pontife. Ce concordat a servi de base à la jurisprudence ecclésiastique d'Allemagne jusqu'en 1803. Sa ratification fut un coup mortel pour le schisme. Charles VII, roi de France, venait d'envoyer une adhésion explicite à Nicolas V. En présence de ces événements, l'antipape Félix V, qui n'avait accepté qu'à regret une dignité équivoque, comprit qu'il était temps de faire sa soumission. Il la fit agréer au Pape par l'intervention de Charles VII, qui en régla lui-même les conditions de concert avec le souverain Pontife. Nicolas V accueillit, avec une miséricordieuse indulgence, des propositions qui allaient mettre fin au schisme. Amédée, le 9 avril 1449, déclara qu'il renonçait au souverain Pontificat; le Pape le nomma cardinal de Sainte-Sabine, doyen du sacré collége et légat perpétuel de la cour romaine en Savoie. Il lui concédait, de plus, la permission de porter les insignes pontificaux, excepté l'anneau du pêcheur, la croix sur les mules, et d'autres priviléges inhérents à la personne même du Pape. Amédée n'usa guère, du reste, de tous ces honneurs. Il revint à sa chère solitude de Ripaille, où il mourut saintement (1451).

20. La situation de l'empire grec était alors déplorable. Dès l'an 1442 une croisade avait été prêchée par Eugène IV contre Amurat II, sultan des Turcs. Ladislas Jagellon, prince vaillant, juste, pieux, adoré de ses sujets, réunissait, à cette époque, sur sa tête, les deux couronnes de Pologne et de Hongrie. Il fut proclamé chef de la guerre sainte. A ses côtés brillait le fameux Jean Hunyade, son général, connu dans le monde chrétien par ses exploits, et dont le nom seul inspirait un tel effroi aux Ottomans, qu'ils lui avaient donné le surnom de *Jean-le-Maudit*. Le Pape accorda à Ladislas le denier de Saint-Pierre pour subvenir aux frais de la croisade. Une flotte de cinquante galères, équipée par Eugène IV et commandée par le cardinal Julien (1),

(1) Le même qui avait présidé au commencement du concile de Bâle.

légat apostolique, cingla vers le Bosphore. Les phalanges catholiques traversèrent le Danube, s'avancèrent triomphalement jusqu'à Sophie, capitale de la Bulgarie, et remportèrent deux victoires mémorables sur Amurat (juillet 1444). Les chemins de Constantinople leur étaient ouverts. Mais les croisés s'endormirent dans leur triomphe. Le sultan leur fit cruellement expier cette inaction. Le 10 novembre il attaqua l'armée chrétienne dans la plaine de Varna. Hunyade charge, avec son impétuosité accoutumée, l'aile gauche des Musulmans et la met en déroute. En ce moment Ladislas se précipite, avec sa cavalerie, sur le centre de l'armée ottomane et pénètre jusqu'au sultan. Une lutte entre les deux monarques allait s'engager lorsque le roi de Hongrie, environné de nombreux soldats turcs, tombe percé de mille coups. Cette mort jeta la consternation parmi les croisés qui se débandèrent et prirent la fuite. Le cardinal Julien vendit chèrement sa vie en se battant comme un soldat. 10,000 chrétiens restèrent sur le champ de bataille. La victoire de Varna assurait aux Turcs leur domination dans les provinces d'Europe qu'ils avaient conquises; elle leur permit d'en attaquer de nouvelles, tandis que les pertes de l'armée chrétienne furent irréparables. Jean Paléologue, pour lequel les catholiques avaient péri, s'éteignit sans gloire en 1449. Son frère, Constantin Dragasès, dont la mort héroïque devait honorer, du moins, la chute du Bas-Empire, le remplaça sur le trône. Il semblait que le nom de Constantin dût présider à la fondation et à la ruine de l'empire de Byzance.

21. Amurat eut pour successeur son fils, Mahomet II, que les Turcs ont surnommé le Grand, « sans doute, dit Fleury, parce » qu'il n'eut jamais rien de médiocre, en orgueil, en avarice, » en brigandage, en perfidie, en cruauté, en toutes sortes de » dissolutions et surtout en impiété. » A peine monté sur le trône, son premier soin fut de faire ajouter à la prière publique, dans toutes les mosquées : « Le meilleur prince est celui qui fera » la conquête de Constantinople; la meilleure armée sera la » sienne. » Ces paroles étaient significatives : elle devinrent bientôt le mot d'ordre de toute l'armée musulmane. En 1452, 6,000 ouvriers dirigés par le sultan en personne, construisirent,

sur le territoire de l'empire et sur la rive droite du Bosphore, une forteresse destinée à intercepter le commerce des Grecs dans la mer Noire et à fermer le passage aux navires qui auraient pu venir au secours de la capitale. Constantin Paléologue adressa d'abord, au sujet de cette violation de territoire, des réclamations modérées. « Allez dire à votre maître, répondit le Musul-» man aux ambassadeurs, que le sultan qui règne aujourd'hui » ne ressemble pas à ses prédécesseurs, et que leurs vœux n'al-» laient pas aussi loin que va aujourd'hui ma puissance. » La réponse de Paléologue fut celle d'un chrétien et d'un guerrier : « Puisque ni les serments ni les traités ne peuvent assurer la » paix, je remplirai mon devoir, je défendrai mon peuple, et je » saurai vaincre ou mourir avec lui. » — 300,000 Turcs vinrent assiéger Constantinople, qui n'avait que 10,000 soldats pour défenseurs. Paléologue avait écrit à Nicolas V, pour lui demander protection dans un si grand danger et le conjurer d'envoyer à Constantinople un légat, qui travaillerait à la réunion des schismatiques. Les lettres les plus pressantes furent adressées par le souverain Pontife à toutes les cours de l'Occident, pour réveiller le zèle des princes et ranimer dans les populations l'ardeur des guerres saintes. Les Vénitiens et les Génois répondirent seuls à l'appel du Pape. Mieux que les autres, ils comprenaient la gravité du péril. Leurs relations commerciales les avaient souvent mis en rapport avec les pays occupés par les Turcs. Ils avaient des notions géographiques plus précises que la plupart des nations européennes de cette époque : leurs troupes allaient grossir les forces de l'empereur grec et lui porter, non l'espérance de la victoire, mais le moyen de prolonger une résistance désespérée. Ce secours des Latins fut accueilli par la populace de Byzance avec des malédictions. Jamais les querelles religieuses et la haine des schismatiques contre les Occidentaux ne s'étaient produites avec plus de fureur. Constantin Paléologue, ce héros digne des plus beaux siècles de l'histoire, ce modèle du plus pur patriotisme, se vit en butte aux sarcasmes de ses indignes sujets. « Non! s'écriaient les Grecs, non! nous ne voulons pas être se-» courus par les Latins! Loin de nous le culte des azymites! » L'aveuglement avait gagné même les classes les plus élevées; et

le grand duc Notaras disait : « Quant à moi, j'aimerais mieux » voir à Constantinople le turban de Mahomet que la tiare du » Pape! » Le cardinal Isidore, que Nicolas V, sur la demande de l'empereur, avait envoyé, en qualité de légat, fut accablé d'injures par les schismatiques. « Attendez, disait-on, que la » ville soit délivrée du farouche sultan, et vous verrez si nous » sommes réconciliés avec les azymites. » Un énergumène, nommé Scholarius, parcourait les quartiers les plus populeux, pour y souffler le feu de la discorde. « Pourquoi abandonnez- » vous votre foi? disait-il à ses compatriotes. En perdant votre » foi, vous perdez votre ville! Ne comptez pas sur les Italiens. » Si vous vous soumettez à eux, vous acceptez une servitude » étrangère. »

22. Cependant les Génois et les Vénitiens se battaient comme des lions : ils étaient dignes d'avoir pour chef Constantin Paléologue, qui se multipliait lui-même pour résister aux efforts des Turcs. Quatorze batteries d'une artillerie formidable, sous les ordres de Mahomet, foudroyaient constamment les remparts. Les assiégés y répondaient en faisant pleuvoir sur les Turcs une grêle de traits et de javelines et en lançant dans leurs bataillons des torrents de feu grégeois. L'intrépide et vigilant Paléologue encourageait ses soldats par sa parole et son exemple : il était partout où se trouvait le danger. L'empereur ne connaissait plus de repos; il passait les jours à combattre et les nuits à surveiller les réparations des murailles ébranlées ou détruites par les assiégeants. Cette héroïque résistance durait depuis neuf mois. Mahomet II désespérait d'en triompher, lorsqu'il conçut et exécuta un de ces projets audacieux qui changent la fortune des combats et font l'admiration de l'histoire. Sa flotte était mouillée dans les eaux du Bosphore; et les navires qui la composaient, au nombre de quatre-vingts, ne pouvaient lui être d'une grande utilité, parce que d'énormes fortifications défendaient la ville de ce côté. L'idée lui vint de transporter par terre tous ses vaisseaux dans la Corne d'Or, port de Constantinople qui n'était fermé que par des chaînes qu'on pouvait rompre. A force de bras, la flotte ottomane glissa, par un plan incliné, sur des planches enduites de suif et de graisse, et se trouva le matin

dans le port de Byzance. « Constantinople, avait dit Mahomet II, » sera dans peu de jours mon trône ou mon tombeau. » L'assaut général fut fixé au 29 mai 1453. Paléologue, comparable aux plus grands héros de l'antiquité, passa la nuit à remplir ses derniers devoirs de religion; puis, quittant le palais de ses pères, qu'il ne devait plus revoir, il prit ses armes, monta à cheval, rassembla sa poignée de braves soldats dans l'Hippodrome : « Compagnons, leur dit-il, voilà notre dernier triomphe ou notre » dernière heure! La gloire nous attend, la patrie nous appelle! » Les ombres de nos héros nous contemplent! Je partagerai avec » vous tous les périls du combat, comme tous les fruits de la » victoire. Mais si Constantinople doit périr, je m'ensevelirai » sous ses ruines! » Tel fut le testament du dernier empereur grec. Les Turcs envahissent la cité, égorgent ses défenseurs. En voyant ses braves soldats morts autour de lui, désespérant du salut de sa patrie, Constantin se jette dans la mêlée et reçoit le coup de la mort. L'héroïsme de son dernier prince n'avait pu sauver le Bas-Empire du châtiment mérité par la lâcheté, la perfidie et la cruauté de tant d'indignes prédécesseurs. Il tombait, après avoir subsisté onze cent vingt-trois ans, depuis le grand Constantin.

23. En moins de deux heures, 50,000 Constantinopolitains sont réduits en esclavage pour être dispersés sur la surface de l'empire asiatique de Mahomet II. D'autres Grecs, plus heureux, se précipitent dans des galères vénitiennes mouillées à la Corne-d'Or, et font voile vers l'Italie, emportant, avec les douleurs de la patrie perdue, de précieux manuscrits des auteurs de la Grèce antique et des Pères de l'Eglise, nobles monuments de l'esprit humain dérobés aux flammes.

Le Pape les accueillit avec le double respect dû au génie et aux grandes infortunes. Théodore Gaza, de Thessalonique; Calchondyle; Georges de Trébizonde; Jean Argyropule, de Constantinople; Gémiste Pléthon, de la même ville, apportèrent à l'Occident ces trésors littéraires qu'eût dédaignés le farouche Mahomet II. Nicolas V se montra libéral envers ces proscrits de la science, qui payèrent leur hospitalité en enrichissant la bibliothèque du Vatican de manuscrits précieux. Cette époque de

ruine pour Constantinople fut celle de la renaissance des lettres en Italie. Par une coïncidence remarquable, elle se produisait au moment où Guttemberg venait de découvrir, à Mayence, cet art merveilleux de l'imprimerie, qui devait perpétuer et répandre la pensée de l'homme et ouvrir à la civilisation moderne des voies jusque-là inconnues. Brillante invention, qui allait faire de la parole un levier et un marteau. Arme à deux tranchants, également puissante pour le bien et pour le mal, qui mérite tous les éloges pour les services et toutes les malédictions pour les désastres qu'elle a faits et fera encore dans le monde.

24. Cependant Mahomet II eut assez de politique pour être modéré et assurer par là les fruits de sa conquête. Il prétendit même se donner comme le successeur, jusqu'à un certain point, des empereurs grecs et en exercer les droits. Ayant su que le siége patriarcal de Constantinople était vacant, il fit procéder à l'élection et donna au patriarche élu l'investiture avec le cérémonial et la formule en usage. Ainsi ces fiers métropolitains, prétendus *œcuméniques,* qui s'étaient soustraits à l'autorité tutélaire du successeur de saint Pierre, du vicaire de Jésus-Christ, se virent abaissés à ce point de recevoir le bâton pastoral des mains d'un prince infidèle et barbare pour en être ensuite les vils jouets. La prise de Constantinople eut encore un autre résultat, le plus grand de tous. Elle acheva de fonder l'empire turc et de le constituer dans son unité formidable. La guerre entre l'Evangile et l'Alcoran eut dès lors pour champ de bataille les frontières des Etats chrétiens et de la Turquie européenne. Désormais l'histoire nous parlera constamment, et des efforts des Turcs pour envahir l'Europe et des efforts des Papes pour les repousser et les abattre. Cette politique ne cessera que de nos jours. Le pape Nicolas V ouvrit le premier la guerre sainte et travailla, pendant les années 1454 et 1455, à former entre les princes chrétiens une grande ligue contre Mahomet II. Au moment où il allait recueillir le fruit de ses travaux, il mourut après un règne glorieux (24 mars 1455).

§ 4. **Pontificat de Calixte III** (8 avril 1455-6 août 1458).

25. Le cardinal Alphonse Borgia avait alors soixante-dix-huit

ans. Il était né à Valence, en Espagne, et en était devenu évêque. Saint Vincent Ferrier, son compatriote, lui avait prédit le souverain pontificat. Les suffrages de ses collègues se réunirent en sa personne, et il prit le nom de Calixte III. Arrivé à l'âge où les hommes perdent ordinairement leur énergie, le nouveau Pape avait conservé toute la sienne. « Au nom de la sainte et » indivisible Trinité, avait-il dit le jour de son exaltation, je » jure de poursuivre à outrance les Turcs, ces cruels ennemis du » nom chrétien, par tous les moyens qui seront en mon pouvoir. » Il tint parole. Ænéas Sylvius fut envoyé dans toutes les cours de l'Europe pour organiser la croisade, et l'illustre Franciscain, saint Jean de Capistran, fut chargé de la prêcher en Allemagne. L'empereur, les rois de France, d'Angleterre, d'Aragon, de Castille, de Portugal, promirent leur concours. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, avait pris la croix et fait serment de chevalier, de délivrer Constantinople du joug ottoman. L'élan général, pour la sainte expédition, pouvait faire concevoir les espérances les plus légitimes. Mahomet II venait d'ordonner des armements formidables. L'un de ses visirs le voyant occupé à ces préparatifs de guerre, lui demanda respectueusement quels étaient ses nouveaux desseins : « Si un poil de ma barbe, répondit le sultan, » pouvait le savoir, je l'arracherais et le jetterais au feu. » Le 3 juin 1456 une armée ottomane, forte de 150,000 hommes, vint mettre le siége devant Belgrade. Le jeune roi, Ladislas VI, s'enfuit de Vienne. L'Europe était ouverte. Jean Hunyade lui servit de rempart. Le grand capitaine fut merveilleusement secondé par saint Jean de Capistran. Ce célèbre Franciscain s'était déjà illustré par ses prédications, en Bohême, contre les Hussites. Il était révéré des peuples comme un prophète, et Calixte III ne trouva point de meilleur chef aux croisés qu'il fit passer en Hongrie. Les princes n'avaient pas tenu leur parole. L'ardeur pour la guerre sainte n'avait été qu'un enthousiasme passager, aussi rapidement dissipé que conçu. Tous les efforts du Pontife, pour la raviver, furent inutiles. Désespérant de soulever l'Occident, le Pape voulut du moins implorer la protection du ciel en faveur des Hongrois. Il ordonna que chaque jour, à midi, on sonnât les cloches dans toutes les paroisses de l'Europe, afin d'avertir

les fidèles de prier pour les défenseurs de la chrétienté qui combattaient contre les Turcs. Des indulgences furent accordées à tous ceux qui, au son des cloches, réciteraient à cette intention, le *Pater* et l'*Ave Maria*. Telle fut l'origine de l'*Angelus*, que les usages de l'Eglise catholique ont consacré et conservé jusqu'à nos jours. Réduit à ces seules forces, Hunyade fit des prodiges de valeur. Saint Jean de Capistran, armé de la croix et toujours sur la brèche, communiquait aux soldats chrétiens un courage surhumain. Tout plie devant ces héros, et le fier Mahomet, grièvement blessé, se retire en frémissant avec les débris de son armée (6 août 1456). Si l'Europe avait, en ce moment, secondé les vues généreuses du souverain Pontife, les Ottomans auraient assurément perdu l'empire de Constantinople. Mais des intérêts et des rivalités nationales occupaient alors tous les princes. Pour comble d'infortune, les glorieux libérateurs de Belgrade, Hunyade et Capistran, moururent l'année même de leur triomphe, et les Turcs continuèrent à menacer le monde catholique de leur puissance toujours croissante.

Le pontificat de Calixte III fut abrégé par la douleur que lui causait l'invincible indifférence des rois chrétiens. Profond jurisconsulte, il fit réviser le procès de Jeanne d'Arc, et réhabilita, comme nous l'avons dit, la mémoire de cette héroïne. Ferme dans ses desseins, il sut faire respecter le pouvoir dont il tenait le sceptre. Juan II, roi d'Aragon, dans le royaume duquel il était né, prétendait le régir encore sur le trône pontifical. Lui ayant fait demander, par ses ambassadeurs, comment il voulait vivre avec lui : « Qu'il gouverne ses Etats, répondit le Pape, et » qu'il me laisse gouverner l'Eglise. » L'histoire n'a fait à Calixte III qu'un seul reproche : celui d'avoir, par tendresse pour sa famille, élevé aux dignités ecclésiastiques son neveu, Rodrigue Lenzuoli (cardinal Borgia, depuis Alexandre VI), dont les mœurs et le caractère n'étaient pas ceux d'un ministre des autels. Calixte III mourut à quatre-vingts ans (6 août 1458).

§ 5. **Pontificat de Pie II** (27 août 1458-14 août 1464).

26. Le siége de Rome peut changer de titulaire; il ne change

pas la ligne de sa politique par rapport aux grands intérêts du monde. Les suffrages des cardinaux, à la mort de Calixte III, se portèrent sur Æneás Sylvius, l'ancien secrétaire du concile de Bâle, dont nous avons cité la généreuse rétractation et les nobles paroles adressées à Eugène IV. Il s'était frayé le chemin au souverain pontificat par sa science, son éloquence, son habileté et sa prudence dans le maniement des affaires. Poète, historien, orateur, il a laissé un nom glorieux. A son avénement il prit le nom de Pie II, et annonça hautement l'intention de continuer les projets de son prédécesseur pour la guerre d'Orient. Il conçut le dessein d'une assemblée générale, où l'on traiterait des moyens de l'entreprise et de l'exécution de cette importante affaire, et désigna la ville de Mantoue pour le lieu du congrès, dont il fixa l'époque au 1er juin 1459. Tous les rois, tous les princes de l'Europe furent invités à s'y trouver en personne, ou du moins à s'y faire représenter par leurs ambassadeurs. Disons-le, à la honte de cette époque, l'appel du souverain Pontife fut encore une fois inutile. Chypre, Rhodes, Lesbos, l'Albanie, l'Epire, la Bosnie, l'Illyrie, c'est-à-dire les provinces menacées par l'invasion ottomane, envoyèrent leurs représentants; mais ils ne trouvèrent aucune bonne volonté dans les nations occidentales. Pie II parla plusieurs fois, les larmes aux yeux, du danger qui menaçait l'Europe, et de la nécessité d'y porter de prompts et d'énergiques secours. Il offrit, pour la guerre sainte, toutes les ressources dont il pouvait disposer, et voulut que tous les revenus du Saint-Siége, dans les royaumes de la chrétienté, fussent exclusivement consacrés à ce but unique. Mais la France refusa de payer les subsides : le parlement appela du jugement du Pontife au futur concile général. Charles VII, dont le règne laborieux s'achevait au sein d'une prospérité inespérée, ne songea point à en remercier la Providence, en secondant les généreux efforts de Pie II. L'Allemagne, qui avait plus d'intérêt et de facilité qu'aucune autre à s'opposer aux progrès du Mahométisme, était tout entière occupée par des luttes intestines. La guerre des Deux Roses ensanglantait l'Angleterre. L'Aragon attaquait la Catalogne. L'Italie méridionale elle-même devenait le théâtre de continuels combats. Le royaume de Naples, cette proie si

souvent disputée, était encore partagé entre la faction de René d'Anjou et celle de Ferdinand Ier d'Aragon (1). Ce dernier avait été adopté par Jeanne II, qui l'avait choisi pour son héritier. La succession lui était contestée par le duc d'Anjou, qui prétendait faire revivre les droits de sa famille à ce trône, toujours convoité et jamais définitivement conquis.

27. Au milieu de ces complications qui épuisaient les forces du monde chrétien, Pie II comprit que son devoir était de travailler d'abord à la pacification générale. Il commença par l'Italie, et, en qualité de suzerain du royaume de Naples, il se prononça entre les deux prétendants. Ferdinand réunissait les sympathies de la population sur laquelle il régnait depuis un an (1458). Le caractère fourbe et cruel de ce prince n'avait pas encore eu le temps de se révéler, et l'opinion publique lui était favorable. Pie II n'hésita donc point à lui accorder l'investiture des états napolitains. Cette résolution était d'autant plus magnanime que, jusque-là, les Papes avaient montré plus d'inclination pour la maison d'Anjou. Cependant Charles VII n'entra point dans cette généreuse politique qui s'inspirait des motifs élevés du bien général et de la paix publique. Il envoya des ambassadeurs à Mantoue pour se plaindre de la détermination du Pape et réclamer en faveur du prince français. Dans une longue et énergique réponse, Pie II justifia sa conduite. « Nous sommes surpris, dit-il à la fin de son discours qui ne dura pas moins de trois heures, que la France ait pu attendre l'investiture du royaume de Naples, en faveur d'un de ses fils, tandis qu'on prétend y maintenir l'exécution d'un contrat subreptice, ouvertement hostile au Saint-Siége, la *Pragmatique sanction*. On en fait une loi fondamentale de l'Etat, et l'on veut faire passer pour une ordonnance de l'Eglise, l'acte le plus injurieux à l'autorité pontificale, qui se soit produit jamais. » On se souvient que la *Pragmatique sanction* de Charles VII avait été rédigée dans les états généraux de Bourges, pendant la tenue du concile de Bâle et en conformité parfaite avec les vues qui dirigeaient cette assemblée.

(1) Fils naturel d'Alphonse-le-Magnanime.

28. Les dernières paroles du Pape contre cet acte, étaient donc un désaveu formel du concile de Bâle, dont Æneas Sylvius avait été secrétaire. Pour trancher plus nettement encore la différence entre le chancelier de Bâle et le souverain Pontife, Pie II voulut, par une bulle solennelle, condamner, à la face de l'univers, tout ce qui s'était fait à Bâle contre l'autorité légitime d'Eugène IV. Il accomplit ce devoir, avec une abnégation personnelle et une franchise de paroles, qui lui conquirent l'admiration universelle. « Nous sommes homme, dit-il, et comme tel, sujet aux faiblesses et aux ignorances de l'humanité. Parmi les choses que nous avons dites ou écrites avant notre exaltation, il en est beaucoup qui sont condamnables ; nous avons péché par séduction ; nous avons persécuté l'Eglise de Dieu par ignorance. Comme Augustin, nous n'hésitons pas à rétracter les erreurs qui peuvent se trouver dans nos discours ou dans nos écrits. Autrefois j'ai parlé et agi en jeune homme ; croyez-en maintenant un vieillard : faites plus de cas d'un souverain Pontife que d'un particulier ; récusez Æneas Sylvius et écoutez Pie II. » Après une déclaration si explicite, le Pape était libre de suivre la voie dans laquelle il s'était engagé. Le 18 janvier 1459, il publiait la fameuse bulle *Execrabilis*, dans laquelle il condamne absolument les appels interjetés du jugement pontifical, à celui d'un futur concile. « Notre siècle, dit-il, a vu se produire un abus exécrable et inconnu de toute l'antiquité. Poussés par un esprit d'insubordination, des esprits rebelles se croient en droit d'infirmer les sentences du Pontife de Rome, du vicaire de Jésus-Christ, pour en appeler au jugement du futur concile. Qui ne voit ce qu'il y a d'illusoire dans cet acte qui récuse un tribunal certain pour en référer à un tribunal qui n'existe pas encore, et dont la réunion n'est pas même déterminée ? Les plus légères notions du droit canonique suffisent pour faire apprécier ce qu'un pareil système aurait de préjudiciable à l'Eglise de Dieu. Voulant donc éloigner du troupeau de Jésus-Christ un poison si dangereux, de l'avis de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de tous les prélats et jurisconsultes de notre cour, nous condamnons ces appels, nous les réprouvons comme erronés, et faisons défense,

» sous peine d'excommunication, *ipso facto*, d'en interjeter de » semblables à l'avenir. » L'esprit qui dicta ce décret était le même qui avait animé les Grégoire VII et les Innocent III.

29. La publication de la bulle *Execrabilis* souleva, en France, une véritable tempête. L'Université de Paris, ce rempart du Gallicanisme, en était restée aux doctrines de Bâle. L'élection d'Æneas Sylvius sur la chaire de saint Pierre, lui avait paru d'un favorable augure. Elle n'avait pas douté que le Pape ne se montrât fidèle aux traditions du chancelier. En voyant briser ainsi ses espérances, elle laissa éclater tout son mécontentement. Le roi Charles VII saisit le parlement de l'examen de la bulle. Singulière prétention d'un fils aîné de l'Eglise, qui investissait une assemblée de magistrats du pouvoir de réformer à son gré les ordonnances apostoliques! Il faut que l'esprit de parti aveugle bien les hommes les plus sages, pour que, pendant tant de siècles, on ne se soit pas aperçu de cette exhorbitante inconséquence. Le procureur-général Dauvet, appela de la bulle au futur concile, et fit enregistrer sa protestation en cour de parlement. Charles VII voyait avec plaisir cette explosion de la magistrature contre l'autorité pontificale. Il ne songeait pas qu'un jour l'opposition qu'on faisait au Pape se tournerait contre l'autorité royale. Les excès et les abus de pouvoir trouvent toujours en eux-mêmes leurs propres châtiments; et, au point de vue historique, il est trop vrai que les fils portent la peine des fautes de leurs pères.

30. La mort de Charles VII (1461) mit un terme à des débats qui menaçaient sérieusement la paix de l'Eglise. Le trône de France appartenait à Louis XI. Naturellement dur, ombrageux, dissimulé, hardi dans la prospérité, timide à l'excès dans les revers, avare par habitude, libéral par politique, dévot jusqu'à la superstition, et se jouant, par intérêt, des serments les plus sacrés; populaire par une fausse bonhomie, et semant de chausse-trapes les chemins de son parc du Plessis-lès-Tours, cruel par calcul, et jouant avec ses victimes avant de les immoler, le nouveau roi arrivait au gouvernement avec un plan arrêté et des idées depuis longtemps mûries. Il avait résolu de fonder le pouvoir royal sur les débris de l'aristocratie. Il poursuivit son but par les voies les plus tortueuses, renversant sur sa route tout ce

qui lui faisait obstacle. La Bourgogne, l'Anjou, le Maine, la Provence, la Cerdagne et le Roussillon, réunis à la France, furent les fruits de sa politique. Il en coûta la vie à Charles-le-Téméraire, au comte d'Armagnac, à Charles d'Albret, au duc de Nemours, au connétable de Saint-Pol, etc. « Mais, disait Louis, ce » sont là les fruits de l'arbre de la guerre. » Louis XI inaugura son règne en destituant tous les officiers qui avaient jusque-là pris part aux affaires et en les remplaçant par ceux que son père avait disgrâciés. Il entendait désormais faire prévaloir une politique toute nouvelle. La *Pragmatique sanction* que Charles VII avait maintenue comme une loi fondamentale, fut comprise dans la condamnation générale du précédent système. « Nous avons » reconnu, écrivait Louis XI au Pape, que cet acte est contraire » à votre autorité et aux droits du Saint-Siége. Fait dans un » temps de schisme et de sédition, il ne peut causer que le ren- » versement des lois et du bon ordre, puisqu'il vous empêche » d'exercer la puissance législative attachée à votre dignité. Il » détruit la subordination dans l'Eglise; et, à sa faveur, les pré- » lats de notre royaume élèvent un édifice de licence; l'unité et » l'uniformité qui doivent exister dans les Etats chrétiens se » trouvent ainsi rompues. C'est pourquoi nous cassons et annu- » lons la *Pragmatique sanction* dans tous les pays de notre obéis- » sance. Nous rétablissons les choses sur le pied où elles étaient » avant cet édit. Soyez sûr qu'à l'avenir les prélats de l'Eglise » gallicane se soumettront à vos décrets et qu'ils entretiendront » avec Votre Sainteté une parfaite harmonie. » La négociation de cette affaire avait été confiée, par Louis XI, à Jean Geoffroy, évêque d'Arras, auquel cette circonstance valut le chapeau de cardinal. L'abolition de la *Pragmatique* fut d'ailleurs accueillie en France par une défaveur générale. L'Université de Paris et le parlement adressèrent à ce sujet des remontrances au roi. Louis XI se réservait à lui-même le droit de violer les promesses qu'il venait de faire au Pape. Ses démonstrations respectueuses n'avaient été qu'une feinte, pour donner à son nouveau règne, aux yeux de l'Europe, l'appui et le concours du Saint-Siége. Dans la réalité, la Pragmatique sanction continua, au moins dans ses dispositions les plus importantes, à avoir force de loi jusqu'en

1515, époque du concordat définitif, conclu entre Léon X et François Ier.

31. Cependant Mahomet II venait de conquérir les îles de Lemnos, de Lesbos et de Négrepont. La résistance héroïque de Scanderberg, héritier de la gloire de Jean Hunyade, arrêtait seule ses progrès en Epire. Les députés de la Grèce vinrent de nouveau solliciter l'appui du souverain Pontife. Pie II écrivit encore une fois à tous les princes de la chrétienté, pour les engager à marcher contre l'ennemi commun. Ses instances furent inutiles. Il prit alors le parti de s'adresser à Mahomet lui-même, dans l'espérance que, comme les jugements de Dieu sont incompréhensibles, la Providence pourrait, à cette occasion, arrêter le fléau qui menaçait l'Europe. « Vous avez, lui dit-il, jusqu'ici » vaincu les Grecs; c'est que les Grecs n'étaient pas véritable- » ment chrétiens. Vous ne soupçonnez pas la force des Occiden- » taux, avec lesquels vous ne vous êtes pas encore mesuré. Si » vous consentiez à examiner les dogmes de la religion de Jésus- » Christ, vous ne tarderiez pas à reconnaître leur supériorité sur » le culte de Mahomet. En vous convertissant à la foi, et en re- » cevant le baptême, vous affermiriez votre empire et vous cou- » vririez votre nom d'une gloire immortelle. Clovis chez les » Francs, Reccarède chez les Goths, Constantin chez les Romains, » l'ont fait avant vous. Vous deviendriez alors le légitime posses- » seur de ce que vous avez usurpé par violence et de ce dont » vous jouissez par injustice. » Cette exhortation, comme on devait s'y attendre, ne produisit aucun effet sur le cœur du sultan. Mahomet II continua ses incursions avec une nouvelle fureur. Le Pape ne se découragea point. « Nous ne savons plus, dit-il » aux cardinaux, qu'un seul moyen pour déterminer les princes » chrétiens à la guerre sainte : c'est de joindre, nous-même, » l'exemple aux exhortations et aux prières. Peut-être, quand » ils verront le Pontife romain, leur père, le vicaire de Jésus- » Christ, marcher en personne contre les Turcs, ils rougiront » de leur indifférence et de leur inaction. » Le sacré collége applaudit à cet héroïsme du souverain Pontife. Une bulle du mois d'octobre 1463, adressée à toute la catholicité, notifia au monde la résolution magnanime du vicaire de Jésus-Christ. L

Pape y déclarait qu'il allait se rendre au port d'Ancône, où une flotte vénitienne l'attendait, et qu'il s'embarquerait, en personne, pour combattre les infidèles. Pie II vint, en effet, à Ancône, où il fut rejoint par le doge de Venise et l'armée de la république. Il allait s'embarquer, lorsque la mort le prévint (4 août 1464), et fit évanouir les projets qu'il avait formés pour la gloire de la chrétienté.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

§ 1. PONTIFICAT DE PAUL II (31 août 1464-26 juillet 1471).

1. Election de Paul II Scanderberg. — 2. Paul II dépose Podiébrad, roi de Bohême, qui est remplacé par Vladislas. — 3. Reprise de l'affaire de la *Pragmatique sanction*. — 4. Le cardinal de la Balue. — 5. Sage administration de Paul II. Mort de ce Pape.

§ 2. PONTIFICAT DE SIXTE IV (9 août 1471-13 août 1484).

6. Efforts de Sixte IV pour organiser une croisade contre les Turcs. — 7. Pierre d'Aubusson. Siége de Rhodes. Mort de Mahomet II. — 8. Révolution à Florence. Exécution de François Salviati, archevêque de Pise. Le Pape lance l'interdit sur la ville de Florence. Ligue des principautés italiennes et de la France contre Sixte IV. — 9. Politique des souverains Pontifes en Italie. Mort de Sixte IV. — 10. Mort de Louis XI. Saint François de Paule.

§ 3. PONTIFICAT D'INNOCENT VIII (29 août 1484-24 juillet 1492).

11. Lutte en Orient pour la succession de Mahomet II. Bajazet Ier. Le prince Zizim. — 12. Vaine tentative de Bajazet en Italie. — 13. Troubles à Naples. — 14. Ferdinand et Isabelle-la-Catholique. Inquisition en Espagne. Torquemada. — 15. Mort d'Innocent VII. Pic de la Mirandole.

§ 4. PONTIFICAT D'ALEXANDRE VI (11 août 1492-18 août 1502).

16. Election d'Alexandre VI. Son caractère. — 17. Alexandre VI partage les terres du nouveau monde entre les rois d'Espagne et de Portugal. — 18. Ordre et sécurité rétablis à Rome par Alexandre VI. Ludovic Sforce, le More, duc de Milan, appelle les Français en Italie. — 19. Les nobles Romains se soumettent à Charles VIII. Entrée de Charles VIII à Rome. Expédition de Naples. — 20. Punition des nobles Romains. — 21. Savonarole. — 22. Révolte de Savonarole contre l'autorité du Saint-Siége. Son supplice. — 23. Avénement de Louis XII au trône de France. Nouvelle expédition d'Italie. Mort d'Alexandre VI.

§ 5. PONTIFICAT DE PIE III (23 septembre 1502-18 octobre 1503).

24. Election et mort de Pie III.

§ 6. PONTIFICAT DE JULES II (1er novembre 1503-21 février 1513).

25. Caractère de Jules II. — 26. Ligue des princes européens contre ce Pape. Conciliabule de Pise, où Jules II est déposé. — 27. Dix-septième concile général de Latran. — 28. Mouvement intellectuel de l'Italie à cette époque. Renaissance.

§ 1. Pontificat de Paul II (31 août 1464-26 juillet 1471).

1. Les cardinaux se trouvaient réunis à Ancône; mais Pie II

leur avait fait promettre de ne procéder à l'élection de son successeur qu'après leur retour à Rome. Ils respectèrent la volonté du Pontife mourant, se rendirent dans la Ville éternelle et réunirent leurs suffrages sur le Vénitien Nicolas Barbo, cardinal de Saint-Marc, qui prit le nom de Paul II. Dans le conclave, les cardinaux avaient renouvelé une tentative qui leur avait jusque-là fort peu réussi. Malgré l'axiome canonique : *Papa electus ligari non potest*, ils avaient rédigé une formule de serment, par laquelle le futur Pape devait s'engager : 1° à ne faire de promotions au cardinalat qu'avec le consentement du sacré collége; 2° à rétablir l'ancienne discipline de la cour romaine; 3° à convoquer un concile général dans le délai de trois ans; 4° à continuer la guerre contre les Turcs. Le premier acte d'administration du nouveau Pontife fut d'annuler cet engagement, et de déclarer que, de ces quatre articles, il ne se croyait astreint qu'au dernier. Cependant, pour consoler les cardinaux de cet échec, il leur accorda le privilége de porter l'habit de pourpre et le chapeau de couleur rouge, dont, jusque-là, les Papes avaient seuls fait usage.

L'expédition d'Orient fut ensuite la première préoccupation de Paul II. Pour donner lui-même l'exemple, il s'obligea à fournir, tous les ans, cent mille écus d'or aux Hongrois et autant à Scanderberg, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs. Vingt galères, armées par le trésor pontifical, allèrent se joindre à la flotte des Vénitiens. Le cardinal François Piccolomini fut chargé d'assister, en qualité de légat apostolique, à une diète de l'empire, et de prêcher la croisade aux princes assemblés. On fit au nonce les plus belles promesses. 100,000 Allemands devaient se trouver l'année suivante sous les armes pour voler au secours de la Hongrie. « Mais, disent les historiens de cette époque, ce » n'étaient là que des paroles. Ni les victoires des Turcs, ni le » triste état de la chrétienté, ni les mouvements que Paul II se » donna pendant tout le cours de son pontificat, pour un objet » si glorieux et une cause si juste, ne furent capables de surmon» ter l'indifférence du chef et des membres de l'empire. » Il leur eût fallu quelque chose de l'âme de Scanderberg, qu'on avait surnommé le *nouvel Alexandre* et le *Gédéon chrétien*. Ce grand

homme venait d'apprendre que Mahomet II faisait des levées considérables. 50,000 hommes s'avançaient pour former le siége de Croïa, capitale de l'Albanie. Scanderberg accourut à la défense de la ville, et après une résistance de deux mois, força les Turcs à se retirer. Une nouvelle armée, envoyée par le sultan, ne fut pas plus heureuse. L'Albanie, province pauvre, dévastée, impraticable par ses défilés, défendue par un héros et des soldats qu'on croyait invincibles, humiliait chaque jour l'orgueil de Mahomet. Le sultan voulut enfin se débarrasser de Scanderberg; convaincu qu'il ne pouvait le vaincre, il tenta de le faire assassiner. Cette perfidie fut reconnue et les émissaires périrent du dernier supplice. Le héros survécut peu à cette tentative. Il mourut à Lissa, le 17 janvier 1467, après avoir été, pendant vingt-trois ans, la terreur des Turcs, qu'il avait vaincus dans vingt-deux batailles rangées, à une époque où l'Europe tout entière tremblait devant eux, et où leur puissance était à son apogée.

2. Cependant Paul II veillait avec le plus grand soin au maintien de la foi et de la discipline ecclésiastique. Georges Podiébrad, roi de Bohême, s'était ouvertement déclaré comme le protecteur des Hussites. Il déclamait, à leur exemple, contre l'autorité du souverain Pontife, contre les propriétés temporelles de l'Eglise, et contre le gouvernement des évêques. Les catholiques de la Bohême l'accusèrent juridiquement devant le Saint-Siége, et demandèrent qu'on instruisît son procès. L'empereur d'Allemagne, Frédéric III, voulut en vain intervenir en sa faveur. Les informations, commencées contre Podiébrad, furent poursuivies avec activité, et le roi de Bohême demeura convaincu de parjure, de sacrilége et d'hérésie. Restait à fulminer la sentence. Paul II hésitait, dans la crainte de ne pas rencontrer en Allemagne des dispositions satisfaisantes. Mais le cardinal de Porto, Jean Carvajal, dont la parole exerçait un grand empire dans toutes les délibérations, fit cesser les scrupules du Pape. « Si les secours humains nous manquent, s'écria-t-il, Dieu lui-» même s'armera pour renverser les desseins des impies. Rem-» plissons d'abord notre devoir, la Providence fera le reste. » En conséquence, Paul II prononça son jugement définitif, le jour de Noël 1466, dans l'église de Saint-Pierre. Podiébrad fut

condamné comme hérétique, et la sentence le déclarait « déchu » du royaume de Bohême, qu'il avait mal acquis et plus mal » administré. » La confiance de Carvajal ne fut point trompée. Aussitôt que le jugement du Saint-Siége fut connu en Bohême, les grands du royaume s'assemblèrent et offrirent la couronne à Mathias Corvin, digne fils du grand Hunyade. Le nouveau roi fut couronné à Olmutz. Cependant une fraction des électeurs avait réuni ses suffrages sur Uladislas, fils aîné de Casimir IV, roi de Pologne. De son côté, Podiébrad conservait des partisans nombreux. La guerre entre les trois prétendants se prolongea jusqu'à la mort de ce dernier (1470), après laquelle Uladislas fut unanimement reconnu par tous les Etats du royaume. Ainsi, malgré l'affaiblissement de l'autorité pontificale en Europe, suite du grand schisme d'Occident, la Papauté exerçait encore un pouvoir souverain.

3. Le Pape songeait alors à reprendre avec la France, l'affaire de la Pragmatique sanction, entamée sous le pontificat précédent. Geoffroy, cardinal d'Arras, et Jean de la Balue, alors évêque d'Evreux et confident de Louis XI, furent chargés de cette négociation. La résistance du parlement fut plus vive que jamais. Le procureur général, Jean de Saint-Romain, refusa obstinément d'entériner les lettres-patentes, par lesquelles le roi avait prononcé l'abrogation. Jean de la Balue fit inutilement les plus vives instances. Le zèle qu'il déploya dans cette affaire lui valut le cardinalat. Mais ce fut tout le fruit qu'il en obtint. Le procureur-général lui déclara positivement qu'il ne consentirait jamais à l'abolition d'une loi, qu'il regardait comme la sauvegarde du royaume. « Abolir la Pragmatique, disait-il, serait renverser » l'ordre ancien des élections et jeter l'Eglise dans une confusion » effroyable. Les sujets les plus distingués se rendraient à Rome » pour y solliciter des faveurs et des grâces; les Universités se » trouveraient ainsi dépourvues d'hommes de mérite et de pro» fesseurs capables. Enfin, si l'abrogation était prononcée, tout » l'argent du royaume serait porté à Rome. » De telles exagérations ne supportent pas un examen sérieux. L'ordre ancien des élections était précisément celui que voulait rétablir Paul II. Si les sujets distingués se fussent rendus à Rome, le seul inconvé-

nient qui pût en résulter, eût été que le Pape connût personnellement leur mérite. Ils auraient été renvoyés en connaissance de cause, aux différents postes dont ils auraient été jugés dignes. On pouvait s'en rapporter à Louis XI du soin de ne pas laisser passer à Rome tout l'argent de son royaume. Les pitoyables raisons du procureur-général n'étaient en réalité, que la protestation du Gallicanisme aux abois. Cependant l'Université de Paris secondait avec ardeur l'opposition du parlement. Le recteur se rendit officiellement auprès du légat et lui déclara qu'il en appelait au futur concile. Frappés d'un mouvement aussi énergique, les représentants de Rome n'osèrent aller plus loin; l'affaire en resta là, pendant tout le règne de Louis XI.

4. Le cardinal de la Balue, qui venait de signaler son zèle dans cette négociation difficile, ne conserva pas longtemps les bonnes grâces du soupçonneux monarque. La cause de sa disgrâce n'est pas bien connue. Sans entrer ici dans des recherches qui ne sont pas de notre sujet, nous croyons que le caractère assez connu de Louis XI suffit seul à l'expliquer. Quoi qu'il en soit, ce prince fit enfermer son ancien ministre dans une cage de fer, où il le retint pendant onze ans (1469-1480). En sa qualité de cardinal, la Balue ne pouvait être condamné que par un jugement pontifical. Paul II adressa dans ce sens les réclamations les plus énergiques en faveur du malheureux prisonnier. Il députa en France cinq commissaires, chargés d'évoquer la procédure à leur tribunal et de prendre connaissance des faits. Mais Louis XI ne lâchait pas facilement la proie qu'il avait dans les mains. Il refusa de s'expliquer et maintint l'odieuse détention de son ancien favori. De son côté Paul II ne cessa de faire entendre les protestations les plus vives contre cet acte arbitraire. Sixte IV, son successeur, obtint enfin la liberté de la Balue, qui se retira à Rome, où les honneurs dont il fut comblé lui firent oublier les malheurs de sa dure captivité.

5. Paul II n'avait pas cessé de négocier auprès des princes chrétiens, pour les décider à une croisade. Il croyait toucher enfin au terme de tant de vœux et d'espérances, lorsqu'il mourut subitement, le 26 juillet 1471. Son administration avait été celle d'un pontife vigilant et ferme. Il signa une constitution qui dé-

fendait aux légats, gouverneurs et juges des provinces, d'accepter aucun présent de quelque nature que ce fût. Ce décret avait pour but d'éteindre la vénalité, dont, jusque-là, le gouvernement avait été entaché. Pour soulager les peuples et rendre sa domination moins lourde, Paul II voulut que la garde des forteresses et le gouvernement des villes, appartenant au Saint-Siége, fussent exclusivement confiés à des ecclésiastiques. Jamais les motifs humains ne déterminèrent son choix dans la collation des bénéfices. « Il ne faut, disait-il, distribuer les dignités ecclé-» siastiques, ni avec précipitation, ni par égard pour les prières » et les recommandations des personnes influentes, mais seule-» ment, après une mûre et profonde délibération, dans laquelle » on a examiné les mérites personnels. » Paul II introduisit le premier, à Rome, l'art de l'imprimerie, découvert vingt-cinq ans auparavant par Guttemberg. « Son plus beau titre de gloire, » dit Quirini, fut d'avoir doté la capitale du monde de la *divine* » typographie. »

§ 2. Pontificat de Sixte IV (9 août 1471-13 août 1484).

6. Les suffrages du conclave se portèrent d'abord sur le cardinal Bessarion, l'un des plus illustres personnages de son temps pour la science, la vertu et la grandeur d'âme. Mais il s'excusa lui-même sur ses quatre-vingts ans et détermina le choix de son ami François de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, qui prit le nom de Sixte IV. La défense de l'Europe contre l'invasion ottomane était la préoccupation constante de la Papauté. L'histoire dira, à la gloire des souverains Pontifes, que seuls, parmi tous les princes chrétiens, ils ne perdirent jamais de vue cette mission sacrée et qu'ils se montrèrent toujours les vrais représentants du patriotisme et de la civisation. Animé du même esprit que ses prédécesseurs, le nouveau Pape donna ses premiers soins à former une ligue contre les Turcs. Pour y réussir, il songea d'abord à convoquer un concile à Rome, mais les princes chrétiens refusèrent d'y envoyer leurs ambassadeurs; il résolut alors de négocier l'affaire par des légats. Il choisit le cardinal d'Aquilée pour l'empire d'Allemagne, la Hongrie et

la Pologne; le cardinal Bessarion pour la France; le cardinal Borgia pour l'Espagne. En même temps il nomma le cardinal Caraffa commandant en chef de l'armée de mer, composée de la flotte pontificale, de celles des Vénitiens et du roi de Naples. Le cardinal d'Aquilée ne put réussir à terminer les différends des princes d'Allemagne entre eux, sa mission échoua complétement. Celle de Bessarion n'eut pas un meilleur succès en France, où Louis XI s'occupait d'expéditions moins lointaines que celle de Turquie. Borgia, magnifiquement accueilli en Espagne, sa patrie, ne réussit qu'à amasser, pour son propre compte, de grandes sommes d'argent, qu'à son retour il perdit dans un naufrage, où il faillit périr lui-même. Le cardinal Caraffa seul eut un heureux succès dans l'expédition navale qu'il fit conjointement avec les flottes vénitienne et napolitaine. Son armée s'empara d'Attalie et de Smyrne, après avoir battu les troupes ottomanes.

7. Un nom à jamais illustre se couvrait alors de gloire en défendant l'île de Rhodes contre toutes les forces de Mahomet II. Émule de Hunyade et de Scanderberg, Pierre d'Aubusson, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, descendait par son père des anciens comtes de la Marche, et, par sa mère, il était allié aux rois d'Angleterre. Le sang des héros qui coulait dans ses veines, l'appelait naturellement aux grandes choses. Il se montra digne de sa naissance et surpassa la gloire de ses aïeux. A la nouvelle des armements de Mahomet, Pierre d'Aubusson appela à Rhodes les chevaliers de toutes les parties de la chrétienté. « L'ennemi est aux portes, leur écrivait-il; le » sultan ne met plus de bornes à ses projets ambitieux, sa puis- » sance devient de jour en jour plus formidable; il a une multi- » tude innombrable de soldats, d'excellents capitaines et des » trésors immenses. Nulle ressource que dans notre propre va- » leur, et nous sommes perdus, si nous ne nous sauvons nous- » mêmes. Accourez donc, avec autant de zèle que de courage, » au secours de la religion. C'est votre mère qui vous appelle; » une mère tendre, qui vous a nourris et élevés dans son sein. » Y aurait-il un seul chevalier assez ingrat pour l'abandonner à » la fureur des Barbares? » Tous répondirent au généreux ap-

pel de leur grand-maître, en protestant qu'ils étaient prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la défense de leur foi. Afin que le service ne fût point retardé par la diversité du commandement et la lenteur des conseils, tout le chapitre conjura Pierre d'Aubusson de se charger seul et avec une autorité absolue, des opérations militaires et de l'administration des finances. C'était une espèce de dictature dont on jugea à propos de le revêtir, pendant l'orage dont Mahomet menaçait l'Ordre. Au mois de mai 1480, la grande flotte des Ottomans parut devant Rhodes : elle était forte de 160 vaisseaux de haut bord, portant 100,000 hommes de débarquement, commandés par le grand visir Paléologue, renégat de la race des derniers empereurs grecs, qui s'était vendu au chef de l'empire antichrétien. Le siége dura deux mois. Tous les moyens de réduire la place furent employés : attaques de jour et de nuit, canonnades effroyables, surprises silencieuses, transfuges chargés d'empoisonner le grand-maître et de signaler à l'ennemi les endroits faibles. Quelques chevaliers perdirent courage et parlèrent de se rendre. Pierre d'Aubusson les fit venir. « Si quelqu'un de vous ne se trouve pas en sûreté » dans cette place, leur dit-il, le port n'est pas si étroitement » bloqué, que je ne trouve le moyen de vous en faire sortir. » Mais si vous voulez demeurer ici, qu'on ne parle jamais de » composition, ou je vous fais tous passer au fil de l'épée. » Honteux de leur faiblesse, les chevaliers promirent de l'expier dans leur sang ou dans celui des infidèles, et ils tinrent parole. Les Turcs avaient fixé l'assaut général au 27 juillet. Pendant la nuit ils s'avancent en bon ordre, et, dans le plus grand silence, escaladent les remparts sans la moindre résistance, s'en rendent maîtres et y arborent leurs drapeaux. C'en était fait de Rhodes, sans l'énergie et l'indomptable courage de Pierre d'Aubusson. Averti du péril, il accourt en armes, fait déployer le grand étendard de l'Ordre. « Allons, mes frères, dit-il aux chevaliers qui l'en- » tourent, allons combattre pour sauver Rhodes, ou nous ense- » velir sous ses ruines. » 2,500 Turcs occupent la brèche et le rempart; il fait monter contre eux à l'assaut et se précipite le premier sur l'échelle : deux fois il est blessé, deux fois il se relève et parvient enfin sur le rempart avec ses chevaliers. Le

combat devient dès lors plus égal, et les Infidèles commencent à plier. Mais douze janissaires, envoyés par le renégat Paléologue, s'attachent uniquement à tuer l'intrépide grand-maître. Pierre d'Aubusson reçoit cinq blessures profondes par lesquelles son sang coule à grands flots. Les chevaliers le conjurent d'abandonner le champ du carnage. « Mourons ici, leur répond-il, » plutôt que de reculer. Aurons-nous jamais une occasion plus » glorieuse de mourir pour la foi et la religion? » Ces paroles, cet exemple plus éloquent encore, élèvent les chrétiens au-dessus d'eux-mêmes. Chaque soldat devient un héros. Les Turcs épouvantés prennent la fuite, et se tuent les uns les autres pour s'ouvrir un passage dans la mêlée. Paléologue, la honte et le désespoir dans l'âme, est contraint de se rembarquer, avec les débris de son armée taillée en pièces. Rhodes était sauvée. Une immense acclamation de triomphe accueillit en Europe la nouvelle de cette victoire; et, l'année suivante, Pierre d'Aubusson était nommé cardinal. Jamais sang plus glorieux n'avait rougi la pourpre romaine. Furieux de cet échec, Mahomet II se vengea par la prise d'Otrante, où tout fut mis à feu et à sang. On compta jusqu'à 12,000 chrétiens égorgés ou faits prisonniers (11 août 1480). Une armée de 300,000 Ottomans se préparait, sous les ordres du sultan, à faire la conquête de l'Italie. D'après toutes les prévisions, rien ne pouvait plus sauver la chrétienté, lorsqu'on apprit la mort de Mahomet II, qui venait de succomber à une courte maladie, dans la fleur de son âge; il n'avait que cinquante-trois ans (3 mai 1481).

8. Cependant des révolutions politiques ensanglantaient l'Italie. La fortune des Médicis commençait à remplir Florence de son éclat; mais, comme tout ce qui s'élève attire nécessairement la haine et l'envie, les nouveaux ducs, Laurent et Julien, comptaient, parmi leurs compatriotes, de nombreux ennemis. L'ancienne famille des Pazzi essayait de reconquérir la souveraineté. Deux factions redoutables se disputaient ainsi le pouvoir à Florence, et tous les Etats italiens prirent parti dans cette grande lutte. Sixte IV envoya son neveu, le cardinal de Saint-Georges, avec mission de rétablir la paix. Les Pazzi avaient organisé une conspiration, qui n'attendait qu'un moment favorable pour écla-

ter. Pendant la messe solennelle, célébrée le 22 avril 1478, par le cardinal, les conjurés se jetèrent à main armée sur les deux Médicis. Le complot ne réussit qu'à moitié. Julien mourut sous les coups de poignard. Laurent, légèrement blessé à la gorge, parvint à s'échapper des mains des meurtriers; mais la fureur populaire vengea ce crime. Jacques Pazzi, qui avait dirigé tout le complot, fut mis à mort avec quinze de ses complices, parmi lesquels se trouvait François Salviati, archevêque de Pise. C'était chose grave que l'exécution d'un évêque, faite ainsi sans jugement préalable, sans information juridique, et sans aucun recours au Saint-Siége. Le Pape ne pouvait laisser impuni un pareil attentat, sans amoindrir aux yeux de l'Europe l'influence de la chaire apostolique. Il n'eut pas besoin d'être dirigé dans cette affaire, par des vues politiques; et c'est vainement que les historiens des Médicis l'ont accusé d'être entré dans le *complot* formé contre Laurent et Julien. Sixte IV l'ignorait complétement. Il apprit en même temps, à Rome, le crime, la punition arbitraire qui l'avait suivi, et l'arrestation du cardinal de Saint-Georges, son neveu, que le peuple avait jeté en prison, comme complice des Pazzi. En présence de tels faits, il lança l'interdit sur la ville de Florence, et excommunia Laurent de Médicis. Une alliance se conclut alors entre les Florentins, la France, Venise et Milan. Les évêques de Toscane se réunirent sous l'influence de cette ligue, et appelèrent du Pape au concile général. Louis XI imagina de créer au souverain Pontife d'autres embarras. Il assembla, à Orléans, le clergé et les grands du royaume, pour rétablir avec eux la *pragmatique sanction*, qu'il avait si souvent voulu lui-même abroger. En même temps il envoya des ambassadeurs au Pape, pour le prier de lever l'interdit de Florence, et de punir les meurtriers de Julien de Médicis. La position était critique. Sixte IV avait noblement soutenu les intérêts du Saint-Siége, et il se voyait menacé à la fois par Louis XI et par les plus puissantes républiques de l'Italie septentrionale. Le vicomte de Lautrec, ambassadeur du roi de France, avait ordre, si le Pape refusait d'obtempérer aux désirs de son maître, de protester et d'en appeler de son jugement au futur concile. La réponse de Sixte IV fut digne du vicaire de Jésus-Christ. « Le

» roi de France, dit-il à Lautrec, ne peut, sans forfaire à sa » conscience et aux lois de l'honneur, songer à rétablir la *prag-* » *matique sanction*, dont il a lui-même solennellement reconnu » l'injustice. Si cette ordonnance est légitime, comment a-t-il pu » la révoquer antérieurement par ses édits? Si elle est contraire » aux règles canoniques, aucune loi ne peut procurer son réta- » blissement. Quant aux affaires de Florence, le jugement des » ecclésiastiques et l'administration des choses spirituelles n'ap- » partiennent point au roi; ils regardent exclusivement le chef » de l'Eglise. » Lautrec fit alors sa protestation solennelle, avec appel au futur concile et quitta Rome, laissant le Pape dans une situation pleine de dangers. Elle se dénoua pourtant d'une manière pacifique. L'empereur d'Allemagne, Frédéric III, interposa sa médiation. Il obtint du roi de France et des princes d'Italie, qu'ils enverraient leurs ambassadeurs à Florence, pour employer leurs soins à trouver quelque voie d'accommodement. Laurent de Médicis négocia la paix, qui fut conclue l'an 1480, et Sixte IV, pour faire servir du moins contre les Infidèles, une lutte qui avait failli renouveler, dans l'Eglise, les horreurs du schisme, imposa à la république de Florence la condition d'équiper quinze navires pour la guerre contre les Turcs.

9. La mort de Mahomet avait délivré l'Italie du plus grand péril qui l'eût jamais menacée. Les diverses républiques étaient pacifiées, et Sixte IV construisit, à Rome, l'église de la Paix, pour perpétuer, par un monument durable, le souvenir de ces heureux événements. Du reste, les factions ne tardèrent pas à renaître. L'esprit de discorde soufflait sur tous les Etats de la Péninsule, depuis qu'une multitude de souverainetés particulières s'étaient créées dans les différentes villes, au profit de quelques familles puissantes. Cette situation amena, pour le Saint-Siége, la nécessité politique de reconstituer l'unité du pouvoir, en étouffant les tyrannies des seigneurs. Telle sera désormais la politique des souverains Pontifes. Sixte IV l'inaugura avec une fermeté digne de son caractère, et mourut le 13 août 1484, après un laborieux pontificat.

10. Louis XI l'avait précédé au tombeau (30 août 1482). L'approche de la mort avait éveillé, dans l'âme du monarque, les

plus formidables terreurs. Il avait vécu de manière à craindre plus qu'un autre le jugement de Dieu. Les images en plomb de la sainte Vierge et des saints qu'il portait à son chapeau; les nombreuses offrandes qu'il faisait aux sanctuaires les plus révérés; les prédictions de ses astrologues favoris, et les ordonnances des médecins dont il s'entourait, ne suffisaient pas à le rassurer. A cette époque, vivait, au fond de l'Italie, saint François de Paule, illustre solitaire de la Calabre, fondateur d'un nouvel ordre religieux, celui des Minimes. Les miracles que Dieu faisait par son intercession, avaient rendu son nom célèbre. Il s'était retiré vers l'an 1425, dans une solitude affreuse, au milieu des montagnes de sa patrie. Des disciples vinrent se mettre sous sa direction, et embrasser la vie érémitique dans toute sa rigueur. Le peuple les appela les *Ermites de saint François;* mais l'humble fondateur voulut qu'ils portassent le nom de *Minimes*, pour leur apprendre à se regarder comme les derniers d'entre les religieux. La règle qu'il leur donna était très austère, et imposait, à ceux qui la suivaient, un carême rigoureux et perpétuel. Il la perfectionna avec le temps, et en composa une seconde pour les religieux de son institut, et une troisième pour le tiers-ordre. Tel était l'homme dont Louis XI voulait se voir assisté à son lit de mort. Peut-être espérait-il que les prières du saint lui prolongeraient encore une vie, à laquelle il tenait par tant de liens. Les envoyés du roi de France, munis des lettres de leur maître, vinrent trouver François de Paule, qui refusa de se rendre à leur invitation. Pressé par le roi de Naples, à l'entremise duquel Louis XI crut devoir recourir, l'homme de Dieu lui répondit : « Est-il raisonnable de faire un voyage de quatre cents lieues » pour un prince qui ne demande que la guérison du corps? » La résistance du saint redoublait l'impatience du vieux monarque, qui s'adressa au Pape, et le supplia d'employer sa médiation toute puissante. Sixte IV adressa à François de Paule un bref, avec injonction de partir immédiatement pour Plessis-lès-Tours, résidence du roi. François de Paule se soumit. Son voyage à travers l'Italie et les provinces méridionales de la France ressemblait à un triomphe. Louis XI envoya le Dauphin, son fils, le recevoir à Amboise. Lui-même, à son approche, se

jeta à ses pieds, les yeux baignés de larmes et le conjura de demander à Dieu la prolongation de ses jours. François de Paule lui promit l'assurance de ses prières, mais l'exhorta plutôt à purifier son âme, qu'à vouloir rétablir un corps faible et usé par les infirmités. Louis XI suivit ses conseils, et mourut, quelque temps après, implorant, jusqu'au dernier soupir, la protection de la sainte Vierge. « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, répétait-il, aidez-moi. » François de Paule, après la mort du monarque, sollicita vainement, de ses successeurs, Charles VIII et Louis XII, la permission de retourner en Calabre. Ces deux princes ne consentirent jamais à se priver des lumières et des secours du saint, qui mourut, en 1508, au monastère du Plessis-lès-Tours, qu'il avait fondé.

§ 3. Pontificat d'Innocent VIII (29 août 1484-25 juillet 1492).

11. Le cardinal de Melfi, Jean-Baptiste Cibo, noble génois, fut élu pour succéder à Sixte IV, et prit le nom d'Innocent VIII. Avant son entrée dans les ordres, il avait été marié; deux de ses enfants vivaient encore au moment de son exaltation. François Cibo, l'aîné, épousa la fille de Laurent de Médicis, et devint la tige des princes de Massa. Quoiqu'il n'y eût rien dans ces antécédents que de très légitime, la malignité de quelques auteurs contemporains s'est emparée de ces circonstances, pour faire planer sur la jeunesse du nouveau Pape des soupçons odieux, dont l'histoire sérieuse fit justice. L'Orient attira d'abord les regards d'Innocent VIII. La succession de Mahomet II avait été le signal de luttes intestines dans l'empire ottoman. De ses trois fils, Mahomet avait fait étrangler Mustapha, l'aîné, jaloux qu'il était de la renommée du jeune prince et de sa gloire militaire. Restaient deux frères, Bajazet et Zizim, qui se disputèrent, les armes à la main, l'héritage paternel, avec d'autant plus d'acharnement que Mahomet n'avait point désigné en mourant son successeur. Bajazet fondait ses prétentions sur le droit d'aînesse, plus généralement reconnu en Orient. Zizim invoquait un ancien usage des empereurs grecs qui donnait le trône au Porphyrogénète, à l'exclusion des autres frères. Or, Zizim était né depuis

la conquête de Constantinople. La guerre civile qui résulta de cette rivalité, se termina à l'avantage de Bajazet. Zizim vaincu se réfugia à Rhodes, sous la protection du grand-maître Pierre d'Aubusson. La personne d'un prétendant turc était une possession qui pouvait servir au plus haut degré les intérêts du monde catholique. Tous les princes chrétiens se disputaient l'avantage d'offrir un asile à Zizim. Mathias Corvin, roi de Hongrie, qui avait eu l'honneur d'arrêter Mahomet II au milieu de ses conquêtes; les rois de Sicile et de Naples, dont les provinces étaient menacées par les incursions continuelles des Turcs, revendiquaient le prince fugitif. Mais les conseils de Charles VIII prévalurent : le roi de France avait estimé que la garde d'un tel dépôt devait être remise à Innocent VIII. Le crédit dont jouissaient les Papes et la confiance qu'ils inspiraient avait dicté cette détermination. En conséquence, Zizim partit pour la capitale du monde chrétien. Quand il fut présenté à Innocent, le prince musulman appuya ses lèvres sur l'épaule droite du Pontife. Quelle singulière entrevue que celle d'un prétendant turc, demandant asile au chef de la chrétienté! Bajazet ne voyait qu'avec inquiétude son frère accueilli par les rois de l'Europe, comme une menace de guerre toujours suspendue sur sa tête. Du reste Zizim, dans l'honorable captivité qui lui était faite, se montra digne des égards dont on l'environnait. La noblesse de son caractère avait touché le cœur du souverain Pontife, qui chercha à le convertir à la foi chrétienne. « Non, non, répondit le jeune prince, je » n'abjurerais ma religion ni pour l'empire ottoman, auquel j'as- » pire encore, ni pour la souveraineté de toute la terre. » Innocent VIII respecta le scrupule de conscience du prétendant et lui adressa des paroles d'amitié et de consolation.

12. L'occasion était favorable pour les princes européens. S'ils se fussent alors réunis dans une même pensée; si, tournant contre l'ennemi commun les armes qu'ils employaient à s'entre-détruire, ils eussent annoncé au monde la résolution de rétablir Zizim sur son trône, la chute de l'empire ottoman était presque inévitable. Innocent VIII le comprit. Il fit équiper une flotte de soixante galères, et munir de troupes les villes de la Marche d'Ancône. Il écrivit au roi de Naples et aux autres puissances

d'Italie, pour les engager à se mettre en état de résister aux tentatives de Bajazet. Ce prince essaya, l'année suivante, une invasion en Sicile. Les forces réunies de l'armée pontificale, des troupes napolitaines et espagnoles le repoussèrent après une sanglante défaite. Ce fut là le seul résultat du zèle d'Innocent VIII. Il aurait voulu prendre l'offensive. André Paléologue, neveu du dernier empereur de Constantinople, fugitif comme Zizim en Occident, avait vendu ses droits à l'empire grec au roi de France, Charles VIII. Le Pape espéra un instant que cette circonstance faciliterait l'expédition d'Orient. Mais d'autres projets absorbèrent bientôt toutes les pensées du monarque français.

13. Ferdinand Ier, roi de Naples, auquel Sixte IV avait accordé l'investiture de ses Etats, n'avait pas tardé à se montrer aussi ingrat envers le Saint-Siége que cruel envers ses sujets. Il exerçait à cette époque la plus violente tyrannie et les plus atroces cruautés. Au mépris de toutes les lois, il avait fait mourir, sur de simples soupçons, au milieu d'un festin somptueux, le comte de Sarno et tous les seigneurs qu'il croyait hostiles à sa domination. Le peuple napolitain se souleva et pria le Pape, en qualité de suzerain, de châtier, dans son vassal, des crimes aussi horribles. Innocent VIII ne pouvait rester sourd aux plaintes de l'innocence opprimée. Il leva une armée, dont il confia le commandement à Robert de San-Severino. Effrayé de ces préparatifs, Ferdinand apaisa les seigneurs de son royaume et offrit de se soumettre à Innocent VIII, aux conditions que celui-ci voudrait lui imposer. La paix fut conclue et le roi de Naples s'engagea à payer fidèlement au Saint-Siége le tribut de huit mille onces d'or et de la haquenée. Mais ces promesses arrachées par la crainte, furent bientôt violées par Ferdinand. Il continua son système d'oppression envers les seigneurs napolitains, refusa de payer au Pape le tribut annuel, et fit une réponse insultante aux légats apostoliques, qui voulaient le rappeler à l'observation des traités. Innocent VIII s'arma alors des foudres de l'Eglise; il prononça, contre Ferdinand, une sentence d'excommunication, le déclara privé de son royaume et en donna l'investiture à Charles VIII, roi de France, qui prétendait y avoir un droit légitime, comme héritier de la maison d'Anjou.

14. La croisade, continuée pendant huit cents ans contre les Maures d'Espagne, venait de se terminer par la prise de Grenade, qui mit fin à la domination des Musulmans (1492). Ferdinand V le Catholique, par son mariage avec Isabelle-la-Grande, avait réuni sous son sceptre les royaumes de Castille et d'Aragon, mais sans les confondre; car les deux époux gouvernaient séparément chacun leur royaume : aussi les appelait-on les *deux rois*. Par un rare bonheur, ou plutôt grâce au talent particulier des grands princes qui savent discerner le mérite et le récompenser, ils virent à leurs cours, et comptèrent parmi leurs serviteurs : Gonzalve de Cordoue, surnommé le Grand Capitaine; l'immortel Christophe Colomb, dont le génie découvrit un monde; Fernand Cortez, le conquérant du Mexique; Ignace de Loyola, le fondateur de la compagnie de Jésus, et le cardinal Ximenès, dont Leibnitz a dit que, « si les grands hommes pouvaient s'acheter, » l'Espagne n'aurait pas payé trop cher, par le sacrifice d'un de » ses royaumes, le bonheur d'avoir un pareil ministre. » Après un siége de huit mois, Boabdil, dernier héritier de la race des Abencérages, rendit la ville de Grenade entre les mains victorieuses de Gonzalve de Cordoue. Ferdinand et Isabelle y firent leur entrée, le jour de l'Epiphanie 1492, et prirent dès lors le titre de rois d'Espagne. Les Maures étaient vaincus comme puissance; ils ne l'étaient pas encore comme religion. Le culte de Mahomet continuait à régner, dans ces plaines où le Croissant avait été si longtemps vainqueur. Les Juifs, alliés naturels de tous les ennemis du nom chrétien, encourageaient secrètement la résistance musulmane et entretenaient au sein de la nation espagnole, un foyer toujours ardent de révolte et d'anarchie. Cependant Ferdinand et Isabelle sentaient le besoin d'asseoir leur autorité sur des bases inébranlables. Plus un pouvoir est fort, plus ses moyens d'action doivent être énergiques. Ils conçurent alors le projet d'établir en Espagne un tribunal royal d'inquisition, dans le but d'assurer la foi, l'union, la tranquillité et le bonheur de leurs peuples. Jusque-là l'inquisition avait été un tribunal purement ecclésiastique, connaissant des fautes spirituelles et livrant les coupables au bras séculier. L'institution de l'inquisition espagnole perdit ce caractère et devint dans les

idées de Ferdinand et d'Isabelle, ce que nous pourrions justement appeler, de nos jours, le ministère de la police générale. Ce fait est tellement constant, que Sixte IV, effrayé de voir s'établir, sous le nom d'inquisition, un tribunal aussi redoutable, refusa d'abord son approbation (1479). Il craignit que l'odieux de cette institution, dirigée par des ecclésiastiques, au nom du pouvoir royal, ne retombât en haine et en malédictions sur l'Eglise. Ferdinand déclara solennellement que son intention était d'établir, par là, un tribunal de justice royale, complétement étranger à toute juridiction purement spirituelle; que les besoins particuliers de l'Espagne exigeaient plus de sévérité dans la répression des crimes d'hérésie et d'infidélité, en raison du contact habituel des Espagnols avec les Mahométans et les Juifs; que ce tribunal, quoique dirigé par des ecclésiastiques, serait véritablement une institution royale et que l'intérêt de la couronne exigeait ces mesures de rigueur. A ces conditions, Sixte IV et Innocent VIII consentirent à confirmer la nomination de Torquemada à la dignité d'inquisiteur général. Le nom de ce dernier a été l'objet des récriminations les plus ardentes et des plus odieuses calomnies de la part des ennemis de l'Eglise. On n'a voulu voir, dans sa personne, que le ministre d'une religion de paix, souillant ses mains par des exécutions sanglantes. On lui a reproché, comme son œuvre personnelle, les règlements de l'inquisition et la rigoureuse pénalité déployée contre les coupables. Enfin le nom de Torquemada apparaît aux imaginations épouvantées, tout environné des flammes qui consumaient les victimes dans les auto-da-fés de l'inquisition. Ce sont là des mensonges philosophiques qu'on a presque rendus des vérités à force de les redire. Les règlements de l'inquisition furent dressés en conseil royal, par Ferdinand et Isabelle : Torquemada ne fit que les exécuter. Il serait aussi injuste de faire retomber sur lui l'odieux des supplices, qu'il le serait de traiter de bourreau un ministre de la justice, parce que des exécutions capitales ont eu lieu sous son administration. La pénalité elle-même qui condamnait les hérétiques aux flammes du bûcher, n'était point particulière à l'Espagne. Nous avons eu fréquemment l'occasion de faire observer que ce supplice, dans la législation du moyen

âge, était universellement appliqué à ce genre de crimes. Sans doute, nos habitudes et nos mœurs actuelles répugnent à de telles rigueurs. Mais de quel droit voudrions-nous juger les siècles passés sur la mesure du nôtre? Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'inquisition d'Espagne n'intéresse en rien celle de l'Eglise. Elle fut une magistrature dépendante des rois; elle tenait d'eux sa juridiction, ses règlements, sa constitution et sa forme. C'est à l'histoire politique qu'il appartient de juger ce tribunal. Et même, à ce dernier point de vue, il ne serait pas difficile de le justifier. Qu'il nous suffise de citer un seul mot de M. de Maistre : « S'il y avait eu une inquisition en Allemagne, et que Luther » eût péri dans les flammes d'un auto-da-fé, sa mort aurait » épargné celle de plusieurs millions d'innocentes victimes. »

15. Pendant que la victoire couronnait les armes de Ferdinand-le-Catholique, en Espagne, Christophe Colomb découvrait l'Amérique, et Luther venait au monde dans un pauvre village d'Allemagne. Le Protestantisme, cette grande hérésie du monde moderne, allait bientôt ensanglanter l'Europe. Ces deux noms et ces deux faits vont changer les destinées de l'univers. Cependant Innocent VIII mourait à Rome, le 25 juillet 1492. Les dernières années de son pontificat avaient vu se produire un prodige de science dans la personne du fameux Pic de la Mirandole, qui, à l'âge de vingt-trois ans, soutenait, en présence des docteurs romains, la fameuse thèse intitulée : *De omni re scibili, et quibusdam aliis*. Cette thèse contenait neuf cents propositions extraites des auteurs grecs, latins, hébreux et chaldéens. Cette sorte de gymnastique intellectuelle ne présentait peut-être pas, dans la réalité, autant de difficultés qu'on pourrait le croire d'abord, et accuse plus de mémoire que de vraie science. *Les lieux communs* de la scolastique alors en vigueur fournissaient des raisons toutes faites et des arguments intrinsèques, à l'appui de toutes les opinions. Ce fut là probablement tout le secret de Pic de la Mirandole.

§ 4. **Pontificat d'Alexandre VI** (11 août 1492-18 août 1503).

16. Dans l'oraison funèbre d'Innocent VIII, prononcée en

présence des cardinaux, l'évêque Léonelli leur disait : « Hâtez-» vous de choisir un successeur au dernier Pontife, car Rome » est, à chaque heure du jour, un théâtre de meurtres et de bri-» gandages. » — « En effet, dit un auteur contemporain, la » ville était sillonnée en tous sens par des malfaiteurs, des ban-» dits, des hommes au visage sinistre et repoussant. » Les cardinaux suivirent ce conseil. Dès le lendemain des obsèques d'Innocent, ils entrèrent en conclave. Les voix se partagèrent tout d'abord entre les cardinaux Ascanio Sforza et Rodrigue Borgia (Lenzuoli). Le premier avait en sa faveur l'éclat de son nom et l'autorité de sa famille ; le second paraissait, par son énergie et sa vigueur, plus propre à conjurer les dangers présents de l'Eglise. Il fut élu et prit le nom d'Alexandre VI. Si le Siége apostolique était un trône ordinaire, qui ne demandât que l'habileté, la souplesse du génie, la libéralité du caractère, l'esprit de suite dans les plans une fois conçus, l'activité dans le maniement des affaires, Alexandre VI eût été digne d'y monter. Il avait ce qui plaît dans les princes, l'affabilité, la magnificence, l'éclat et le prestige. Aussi son exaltation fut-elle accueillie avec des transports d'enthousiasme par la population de Rome. « Tout » le monde, dit Guichardin, appréciait la prudence de Borgia, » sa rare perspicacité, sa pénétration, son éloquence portée au » plus haut degré, son incroyable persévérance, son activité, » son adresse infinie dans tout ce qu'il entreprenait. » Mais ces qualités d'un homme d'Etat ne suffisent point à un Pape. Il manquait à Alexandre VI les vertus d'un Pontife. Sa jeunesse avait été livrée aux orages des passions. Quatre enfants, issus d'une alliance illégitime, étaient restés comme un témoignage vivant de ses désordres. César Borgia, l'aîné, fut créé duc de Valentinois, par le roi de France, et compromit trop le pontificat de son père par les violences qu'il exerça sous son nom en Italie. Un autre duc, le duc de Candie, ne se conduisit pas mieux ; il périt assassiné, et son corps fut retrouvé dans le Tibre, percé de coups de poignard. Enfin la célèbre Lucrèce Borgia, exaltée par les uns, comme la merveille de son temps, avilie par les autres outre mesure, fut trop louée ou trop calomniée pour que ses mœurs aient été irréprochables. Quant aux

reproches qui atteignirent personnellement Alexandre VI, au sujet de Lucrèce Borgia, sa fille, ce sont les inventions d'une malignité excessive : l'histoire sérieuse ne les a jamais pris en considération. La licence des romanciers a pu seule les admettre. Il y a des plumes qui ramassent toutes les hontes, dans les écrits des pamphlétaires contemporains, et prétendent faire l'éducation morale des peuples en les saturant de scandales. Pour nous, nous disons qu'il y eut deux existences dans Alexandre VI : celle de l'homme privé qui ne ressembla que trop à la vie de tant de princes de son siècle; et celle du Pape, qui continua sur le trône de saint Pierre la ligne politique suivie par ses prédécesseurs, et garda dans son intégrité le dépôt de la foi et de la discipline ecclésiastique.

17. L'Europe était alors tout entière à l'enthousiasme qu'y excitait la grande nouvelle d'un monde, jusque-là inconnu, découvert par Christophe Colomb. Cet illustre Génois avait obtenu de Ferdinand et d'Isabelle trois vaisseaux, avec lesquels il découvrit, dans un premier voyage, les îles de Lucayes (1492). Ce succès lui mérita de grands honneurs à la cour d'Espagne, qui lui confia une flotte puissante dont il prit le commandement avec le titre de grand amiral. Les Portugais, dont la marine avait été jusque-là sans rivale, s'élancèrent avec ardeur dans les voies si merveilleusement ouvertes par le génie de Colomb. Ils abordèrent au Brésil. Ce fut dès lors, entre les deux puissances maritimes, une lutte acharnée, à qui découvrirait de nouvelles terres. Ferdinand avait d'abord obtenu, du pape Alexandre VI, l'investiture de toutes les contrées du nouveau continent. Jean II, roi de Portugal, réclama contre cette décision. Pour arrêter, à son origine, un conflit qui allait devenir une guerre, le Pape traça sur la carte une ligne de démarcation qui coupait en deux moitiés le monde nouveau, auquel le Florentin Améric Vespuce, usurpant la gloire de Christophe Colomb, venait de donner son nom. La partie orientale fut attribuée aux Portugais, et la partie occidentale aux Espagnols. L'intervention du Pape, réclamée par les deux nations rivales, et sa décision accueillie comme une sentence définitive, sont des faits significatifs. Il est donc bien vrai que le moyen âge avait fait du Siége apostolique un arbitre

sans appel et un tribunal suprême, où tous les grands intérêts du monde étaient soumis au jugement de l'autorité la plus haute et la plus conciliante qui fut jamais. La bulle : *Inter cœtera,* qui réglait les nouvelles destinées de l'Amérique, a fourni à certains hommes l'occasion de s'élever avec violence contre les prétendus empiétements des Papes sur les affaires temporelles. « Au lieu » de blâmer ce décret, dit un auteur, ne devrait-on pas regretter » ces temps d'autrefois, où les Pontifes, d'une seule parole, » cimentaient la concorde entre les princes; où, à la voix du » Père commun des chrétiens, s'évanouissaient sans résistance et » sans bruit les semences des plus longues et des plus sanglantes » contestations? Temps heureux où les peuples, foulés par les » souverains, tournaient vers Rome des regards d'espérance, et » voyaient bientôt le calme succéder à la tempête, le repos à » l'agitation des guerres le bonheur public aux désastres qui » sont la conséquence inévitable des discordes politiques. »

17. Après avoir donné ses premiers soins à ces préoccupations étrangères, Alexandre VI jeta ses regards sur la situation de Rome et de l'Italie. La sécurité et l'ordre public furent promptement rétablis dans la capitale du monde. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis l'avénement du nouveau Pape, que déjà, d'après les témoignages contemporains, les crimes trouvaient une répression sévère et un juge inexorable. La Péninsule italique était en proie aux plus violentes commotions, résultats d'intrigues et de querelles entre les petits souverains des nombreux Etats dont elle était composée. Ludovic Sforce, dit *le More,* gouvernait le duché de Milan en qualité de tuteur de Jean Galéas, son neveu. Séduit par l'exercice de l'autorité souveraine, il vit arriver avec douleur le moment où il devrait la déposer en d'autres mains, et il prit toutes les mesures nécessaires pour se maintenir au poste qu'il occupait. Tous les moyens lui étaient bons pour parvenir à son but, et il le prouva plus tard en faisant mourir son neveu (1494). Cependant il avait besoin, pour réussir, d'appuyer son plan d'usurpation sur le concours des princes italiens. Alexandre VI, consulté à ce sujet, ne témoigna que de l'horreur et de l'indignation. Ferdinand, roi de Naples, excommunié par Innocent VIII, avait fait sa paix

avec Alexandre VI. Il s'opposait de même aux desseins de Ludovic Sforce. Ce dernier ne voyant plus d'autre ressource, invita Charles VIII, roi de France, à faire une descente en Italie, afin d'y soutenir, comme héritier de la maison d'Anjou, ses droits à la souveraineté de Naples. Ainsi l'ambition d'un prince cupide allait faire verser des flots de sang.

La cour de France hésita d'abord à accepter des propositions qui étaient pleines de périls. Les conseillers les plus sages redoutaient l'issue d'une guerre lointaine. Mais la passion des conquêtes fascina bientôt les esprits, et l'on ne prit pas le temps de réfléchir. Cependant Charles VIII avait envoyé à Rome une ambassade, dirigée par le général d'Aubigny, pour pénétrer les vues d'Alexandre VI. Le but principal de cette mission était d'obtenir du Pape, par promesses ou par menaces, l'investiture des Etats, objet de la guerre. « Trois fois, répondit Alexandre VI, » la couronne de Naples a été accordée par le Saint-Siége à la » maison d'Aragon. Ces concessions ne peuvent être annulées, » à moins que Charles VIII n'ait un titre qui soit plus valable. » Le royaume napolitain est un fief du Saint-Siége ; c'est au » Pape qu'il appartient d'en conférer l'investiture. Si le roi de » France prétend faire valoir ses droits sur Naples, il doit s'a- » dresser au tribunal du souverain Pontife, et chercher, par les » voies légales et pacifiques, la solution de ce grand procès. » La politique d'Alexandre VI était la seule qui pût sauvegarder l'indépendance de l'Italie. Le duc de Savoie, la république de Venise et la plupart des autres gouvernements italiens, y accédèrent. Charles VIII ne se laissa pas arrêter par leurs représentations. Au mois de septembre 1494, l'armée d'invasion, conduite par le roi de France en personne, descendit le versant du mont Genèvre. On eût dit la coalition de toutes les nations de l'Europe. Français, Basques, Bretons, Suisses, Allemands, Ecossais, semblaient s'être donné rendez-vous sous les drapeaux de Charles VIII, comme au temps de l'invasion des Barbares. Ces troupes formidables menaient avec elles des canons de bronze, que les Français avaient su rendre aussi mobiles que leurs armées.

18. La force a eu de tout temps le privilége de rallier le nombre autour d'elle. La noblesse romaine, effrayée, trembla

pour ses possessions. Elle abandonna la politique d'Alexandre VI et envoya faire sa soumission au roi de France. Les Colonna, les Orsini et les Savelli, c'est-à-dire les représentants des plus puissantes familles romaines, s'engagèrent à fournir à Charles VIII un certain nombre de cavaliers et d'hommes d'armes. Leur défection fut un coup terrible pour le Pape, qui restait désarmé, en présence d'un ennemi redoutable. Pour comble de malheur, Ferdinand II, roi de Naples, était mort (21 janvier 1494) au milieu de ses préparatifs de défense. Son fils Alphonse lui succéda, et Alexandre VI lui donna l'investiture d'un royaume plus facile à recevoir qu'à conserver.

19. Charles VIII s'avança en vainqueur, à travers les principales villes d'Italie. A son approche, tous les vieux gouvernements s'écroulent d'eux-mêmes. Pise secoue le joug des Florentins : Florence chasse les Médicis. Savonarole, le dominicain, tribun dont le nom se trouvera bientôt sous notre plume, reçoit Charles VIII à Florence, comme le *Fléau de Dieu envoyé pour punir les péchés de l'Italie.* Ferdinand était à Rome, près d'Alexandre VI. Il se hâta de retourner dans ses Etats, et le roi de France fit son entrée dans la Ville éternelle. Le Pape, quittant son palais, s'était réfugié au château Saint-Ange. Cette retraite faillit lui devenir funeste, car ses ennemis en profitèrent pour tenter de le perdre dans l'esprit du prince. Si le Pape était irréprochable, il n'en était pas de même de l'homme privé. Les mots de *déposition,* de *concile général*, se répétaient sourdement autour du monarque français : mais Charles VIII avait besoin de l'appui d'Alexandre VI. Des tentatives schismatiques contre son autorité, n'eussent fait qu'aggraver les difficultés sans les résoudre. Après de longues délibérations, un traité d'alliance fut conclu. Le Pape dut consentir à laisser au roi Civita-Vecchia et les autres forteresses de l'Etat ecclésiastique, jusqu'à ce qu'il eût achevé l'expédition de Naples, qu'il n'était plus possible d'arrêter. De son côté, le roi de France s'engageait à soutenir le Pape, à lui faire, en personne, hommage d'obédience, à le traiter avec tous les égards dus à son rang et à sa dignité. Il fut convenu que le cardinal de Valence, César Borgia, accompagnerait Charles VIII, en qualité d'ôtage, pendant la campagne, et que

Zizim, frère de Bajazet, serait confié aux soins du roi, qui le ferait garder à Terracine (1). Ce traité conclu, le Pape et le roi eurent ensemble une entrevue dans les jardins du palais pontifical. Comme le Pape approchait, le prince fléchit deux fois le genou. Mais Alexandre ne voulut pas qu'on lui rendît les honneurs accoutumés; s'avançant près de Charles, il s'empressa de l'arrêter et l'embrassa. Cependant, lors de la réception officielle, le monarque français voulut se conformer au cérémonial habituel. Malgré toutes ces démonstrations, le Pape se refusa constamment à donner à Charles VIII l'investiture du royaume de Naples. Des historiens qui affirment le contraire, sur la foi de Guichardin, ont fait une erreur grossière. On peut reprocher bien des fautes à Alexandre VI, mais nul ne le saurait accuser de faiblesse et de défection dans sa ligne politique. Son courage semblait grandir avec les revers; les erreurs de sa vie privée ne rejaillirent point sur sa conduite comme Pape; et c'est là le plus haut enseignement que puisse offrir l'histoire de son pontificat. Cependant Alphonse avait abdiqué lâchement pour se réfugier dans un couvent de Sicile, laissant son royaume à un prince de dix-huit ans. Le jeune Ferdinand II, abandonné à San-Germano, se retire dans l'île d'Ischia, et voit son palais pillé par la populace de Naples, toujours furieuse contre les vaincus. Les Français achèvent leur conquête sans combat, et entrent triomphalement dans des villes qui ouvraient d'elles-mêmes leurs portes (1495). Mais ce succès était trop facilement obtenu, pour présenter des garanties sérieuses de durée. L'organisation d'un système féodal, calqué sur celui de la France, ne tarda pas à soulever l'animosité des Napolitains. L'Italie, effrayée d'un joug étranger, comprit qu'il n'y avait de salut pour elle, qu'en revenant à la politique tout d'abord proclamée par Alexandre VI. Il n'y eut pas jusqu'à Ludovic Sforce, qui ne se montrât épouvanté des triomphes d'un monarque qu'il avait appelé lui-même. Une ligue universelle se forma contre Charles VIII. Les villes de la

(1) Zizim mourut, quelque temps après, au camp français, de la dyssenterie. Guichardin accuse Alexandre VI de l'avoir fait empoisonner. Cette calomnie est maintenant abandonnée des historiens, même les plus hostiles à la Papauté.

Péninsule, qui l'avaient reçu à son arrivée, comme un libérateur, se préparèrent à lui fermer les chemins du retour, et à le traiter désormais comme un ennemi commun. Les alliances suivaient la fortune; c'est le cours ordinaire des choses humaines, dans tous les siècles et dans tous les pays. Seul, Alexandre VI, fidèle au traité conclu avec le roi de France, resta étranger à tous ces mouvements et garda la neutralité. Cependant les confédérés, au nombre de 40,000, attendaient Charles VIII, à la descente des Apennins, près de Fornoue. Il fallait vaincre ou périr. Les Français, en moins d'une heure, percèrent ce rempart vivant d'ennemis, et se retirèrent, du moins avec gloire, d'un pays où il avait été si facile de pénétrer, et d'où il était si difficile de sortir (1495). Ce fut là tout le fruit de l'expédition d'Italie. Le fameux Gonzalve de Cordoue, le vainqueur de Grenade et des Maures, envoyé au secours de Ferdinand II, acheva de chasser les garnisons françaises des places du royaume napolitain qu'elles conservaient encore; et tout reprit en l'Italie l'ordre accoutumé.

20. Alexandre VI n'avait pas oublié la défection des nobles Romains à l'heure du danger. César Borgia fut chargé de punir les coupables : sa vengeance fut terrible. Les mesures modérées n'entraient pas dans son caractère. Les Colonna, qui, les premiers, avaient trahi les intérêts du Saint-Siége, furent aussi les premiers châtiés. En vain, pour échapper à l'orage, avaient-ils placé leurs fiefs sous la protection du sacré collége. Vaincus par César, ils furent obligés de venir, en suppliants, présenter les clefs de leurs forteresses au souverain Pontife. Les Savelli obtinrent de même leur pardon, en se dépouillant de leurs richesses en faveur du Pape. Les Orsini, plus opiniâtres, furent aussi plus cruellement punis. Surpris dans une embuscade préparée par le duc de Valentinois, ils furent exécutés à Sinigaglia, comme traîtres à la patrie. L'acte de justice sévère exercé contre eux fut accompagné de circonstances odieuses, que l'histoire reprochera toujours à César Borgia.

21. Pendant ce temps, il se passait à Florence des événements dont les fastes de l'humanité n'offrent peut-être pas deux exemples. Jérôme Savonarole en était le héros. Jérôme Savonarole était un moine dominicain, prieur du couvent de Saint-

Marc, à Florence. Sa vie semblait destinée à s'éteindre silencieusement dans la solitude du cloître, où il édifiait tous les religieux par ses austérités et sa ferveur. Mais Fra Hiéronymo, comme on l'appelait, avait reçu du ciel le don fatal du génie, et sa vertu ne se trouva pas à la hauteur de son talent. Savonarole n'était rien; il prêcha, et son éloquence lui acquit bientôt un pouvoir qui lutta contre les Médicis et les vainquit. Au moment où Charles VIII arriva à Florence, il exigea des citoyens cent vingt mille écus d'or dont il avait besoin pour continuer sa marche. Il avait donné vingt-quatre heures pour réaliser cette somme. On ne put la compléter, et le monarque en courroux menaçait de mettre la ville à feu et à sang. On va frapper à la porte du moine. « J'irai trouver le roi, » dit Jérôme, qui, depuis un an, dans ses prédications, ne cessait d'avertir le peuple, qu'en punition de ses crimes, Dieu allait le livrer au pouvoir des Français. Savonarole se présente en effet à la porte du palais; les officiers refusent de l'admettre : mais il revient à la charge, et pénètre jusqu'auprès du monarque. Entr'ouvrant alors sa robe, Savonarole découvre un crucifix, qu'il avait apporté, et le mettant sous les yeux de Charles : « Prince, lui dit-il, connaissez-vous cette » image? C'est l'image du Christ mort pour vous, mort pour moi, » mort pour nous tous sur la croix, et qui, en mourant, par» donnait à ses bourreaux. Si vous ne m'écoutez pas, vous écou» terez du moins Celui qui parle par ma bouche, le Roi des rois, » qui donne la victoire aux princes fidèles, qui renverse les im» pies. Si vous ne renoncez à vos projets homicides, si vous » persistez à vouloir réduire en cendres cette malheureuse cité, » les larmes de tant de victimes innocentes monteront jusqu'au » ciel, et seront plus puissantes que votre armée et vos canons. » Qu'importe au Seigneur le nombre et la force? Moïse et Josué, » pour triompher de leurs ennemis, n'eurent besoin que de » prières; nous prierons si vous ne pardonnez. Prince, voulez» vous pardonner? » En disant ces mots, le religieux agitait devant Charles VIII l'image du Christ. Le prince vaincu fit signe qu'il pardonnait. Il faut convenir que cette éloquence pleine d'action était, entre les mains du religieux, une arme bien puissante. Savonarole eut une nouvelle occasion de s'en servir. Une

révolution populaire chassa les Médicis de Florence. Il s'agissait d'inaugurer une nouvelle forme de gouvernement. Le prieur dominicain en est chargé. Il renonce pour quelques jours à la chaire, se met à l'œuvre, et improvise une constitution, calquée sur celle de Venise. Elle est lue par lui à la cathédrale, devant le peuple et les magistrats. Dès lors, le moine est tout ensemble prêtre, magistrat, juge et législateur. Il n'employa son immense crédit que pour la plus grande gloire de Dieu. Les résultats qu'il obtint paraîtraient, de nos jours, incroyables. Il fait élever, sur la place publique, huit pyramides, où l'on entasse pêle-mêle les livres dangereux, les parures indécentes, les instruments des jeux profanes, et y met le feu. Toute la ville vint assister à cet holocauste du monde sensuel, offert au Dieu de la pénitence et de la mortification.

22. Jusque-là Savonarole s'était montré digne de sa renommée : mais l'esprit du Seigneur, qui l'avait animé dans la première période de sa vie, sembla se retirer de lui pendant la seconde. Un moment suffit pour dissiper, comme une vapeur légère, tout le prestige dont son nom avait été si longtemps environné. La constitution qu'il avait donnée aux Florentins portait, entre autres articles, que tout citoyen condamné pour délit politique aurait le droit d'en appeler au grand conseil de la nation. Cinq conspirateurs sont arrêtés et condamnés à la peine capitale. Ils en appellent au grand conseil, suivant la loi. Savonarole s'oppose à cet appel, et ils sont exécutés. Aussitôt l'indignation bouillonne dans tous les cœurs. Le religieux ne répond au soulèvement populaire que par des invectives lancées du haut de la chaire chrétienne, non plus seulement contre les vices, mais contre les personnes. La cour romaine, les cardinaux, le Pape, ne sont pas épargnés. Le clergé séculier se sépare de lui, le peuple se soulève, mille bras s'arment contre l'idole déchue. De toutes parts on demande une prompte et juste satisfaction. La décision de cette grande cause fut déférée à Alexandre VI. Le Pape enjoignit au moine de garder le silence, en attendant qu'on eût prononcé sur sa personne. En même temps il l'invitait à venir à Rome pour expliquer sa conduite et se justifier. Savonarole refusa et continua ses déclamations furibondes. Une seconde,

une troisième admonition du Pontife n'eurent pas plus de succès. Alexandre VI fulmine alors contre le rebelle une sentence d'excommunication qui est lue publiquement dans toutes les églises de Florence. Le dominicain superbe avait repoussé les avances de la miséricorde, il se rit des foudres de la justice, poursuit ses prédications sacriléges et se pose audacieusement en adversaire devant le chef suprême du monde chrétien. L'archevèque de Florence instruit le procès du schismatique. Savonarole subit le supplice du feu après s'être confessé, avoir reçu le corps du Sauveur et accepté l'indulgence plénière, *in articulo mortis*, que le Pape lui fit offrir (1498). Ainsi finit, victime d'un orgueil désordonné, l'un des plus beaux génies du xve siècle.

23. Cependant Louis XII, le Père du peuple, avait succédé à Charles VIII, sur le trône de France, où il inaugura la branche des Valois d'Orléans. Contraint, dans sa jeunesse, à épouser la fille de Louis XI, la princesse Jeanne, il profita de son avénement au pouvoir pour faire casser un mariage que la terreur seule lui avait imposé. Il s'adressa dans ce but à Alexandre VI, qui, après avoir sérieusement examiné l'affaire, crut devoir se prêter aux désirs du roi (1). César Borgia fut envoyé en France, pour y porter la bulle de dissolution. Ce fut en cette occasion que Louis XII lui donna le titre de duc de Valentinois. — Charles VIII n'avait prétendu, comme héritier des droits de la maison d'Anjou, qu'à la succession du trône de Naples. Louis XII, par son aïeule Valentine Visconti, revendiqua le Milanais et annonça hautement l'intention de s'approprier ces deux magnifiques domaines, le premier, comme héritage personnel, le second, comme droit acquis, par dévolution, à sa couronne. Les circonstances étaient favorables. Ludovic Sforce, le More, avait révolté les

(1) Les procédures auxquelles donnèrent lieu les réclamations de Louis XII pour faire casser son mariage avec Jeanne de France, établirent clairement que Louis XI avait usé non-seulement d'une contrainte morale, mais de violences parfaitement caractérisées pour forcer Louis XII à épouser sa fille. Il avait été jusqu'à le retenir en prison pendant trois ans. Le défaut de consentement libre constituait donc un empêchement dirimant; et le mariage put être cassé par Alexandre VI, auquel on a injustement reproché, dans cette circonstance, une infraction aux règles canoniques.

Milanais par sa tyrannie. Frédéric III, de Naples, qui venait de succéder à Ferdinand II, était en lutte avec le Saint-Siége. Tous les princes italiens, le Pape à leur tête, entrèrent dans les vues de Louis XII qui passa les Alpes à la tête d'une brillante armée, commandée par d'Aubigny et le maréchal Trivulce. L'invasion fut rapide : les revers la suivirent de près. La victoire de Cérizoles fut le pendant de celle de Fornoue, mais ne fit qu'ajouter une page brillante à l'histoire de la France, sans apporter un pouce de terre à sa domination. Pendant ces mouvements d'hommes et ces fracas de guerre, Alexandre VI termina son pontificat. « Il » mourut, dit un historien de sa vie, d'un accès de fièvre tierce. » Sentant sa fin approcher, il reçut les sacrements avec une piété » édifiante, et rendit le dernier soupir entouré des cardinaux. » Il y a loin de ces paroles au récit des romanciers, qui prétendent qu'Alexandre VI mourut empoisonné par imprudence, à la suite d'un festin, où il avait bu dans une coupe pleine d'un breuvage vénéneux, qu'il destinait à quelques cardinaux dont il voulait se défaire. La mort d'Alexandre VI a été calomniée comme sa vie (1503). Ses derniers instants avaient été consacrés à une grande et belle pensée. Il avait fait des efforts sérieux pour amener les princes à une croisade contre les Turcs : mais il ne réussit qu'à envoyer un secours aux Vénitiens qui soutenaient seuls alors tout le poids de la guerre. — Quel que soit le jugement que l'on porte sur Alexandre VI, comme homme privé, on ne peut disconvenir que, dans toute son administration, il se soit montré un habile politique, et ait rendu les plus grands services à l'Eglise et à l'Italie. « C'est surtout, en effet, depuis son pontificat, que » les Papes ont commencé à figurer comme puissance séculière, » et que l'Italie a vu son unité se rétablir sur les ruines d'une » foule de petits souverains qui s'étaient partagé son territoire. »

§ 5. **Pontificat de Pie III** (23 septembre 1503-18 octobre 1503).

24. Après la mort d'Alexandre VI, le conclave élut Pape le cardinal de Sienne, François Piccolomini, qui prit le nom de Pie III. Il était neveu d'Ænéas Silvius. On pensait qu'il ferait revivre la gloire de son oncle; mais après un règne de quelques semaines, Dieu le retira de ce monde : la tiare qu'il avait eu à

peine le temps de porter, ne devait servir qu'à orner son tombeau.

§ 6. **Pontificat de Jules II** (31 octobre 1503-21 février 1513).

25. « Jules II, élu le 31 octobre 1503, à l'unanimité des suf-» frages, pour succéder à Pie III, devait être le Moïse de l'Italie. » Nous ne connaissons pas, dans l'histoire, un homme prédestiné » à porter une couronne, qui réunisse, comme Jules II, toutes » les qualités qui font les grands rois. Il est impénétrable à l'œil » comme à l'oreille, et cependant étranger à la dissimulation, » hardi à concevoir un projet, et jamais imprudent, quand il » s'agit de l'exécuter. Sa détermination est prompte et toujours » calculée. Il est patient dans l'infortune, courageux dans le » danger, miséricordieux dans la victoire (1). » Presque toute l'Italie se trouvait alors au pouvoir de l'étranger. En apprenant son élection, Jules II s'écria : « Seigneur, délivrez-nous des Bar-» bares ! » Il entendait par là les étrangers et tous les petits souverains qui se disputaient la souveraineté de chaque ville. Cette parole du Pape indiquait assez la politique qu'il voulait désormais faire prévaloir. La restauration de l'unité italienne devint dès lors sa préoccupation unique et constante. Cette œuvre à laquelle il voua son pontificat, le lança nécessairement dans des entreprises militaires qu'on lui a reprochées. On a trop oublié, en jugeant ce Pontife, qu'il était dépositaire d'une couronne temporelle, en même temps que d'un pouvoir spirituel. Aux yeux d'un historien impartial, la gloire de Jules II est d'avoir conservé l'une et l'autre dans leur intégrité, au milieu de perpétuels orages.

26. Les Vénitiens, à la faveur des derniers troubles, s'étaient emparés des provinces de la Romagne. La fameuse ligue de Cambrai fut signée, contre eux, entre le Pape, l'empereur Maximilien, qui avait succédé à son père Frédéric III, en 1493, et les rois de France et d'Espagne (1508). Battus par les Français, les Vénitiens fléchirent Jules II à force de soumission et la ligue fut rompue. Mais Louis XII n'avait vu, dans cette alliance, qu'un

(1) M. Audin, *Histoire de Léon X*, t. I, p. 257. (Edit. in-12.)

moyen politique de se maintenir en Italie. Il refusa de cesser les hostilités, et, pour se venger du Pape, il soutint dans sa révolte le duc de Ferrare, vassal rebelle du Saint-Siége. Jules II, blessé dans ses droits de suzerain, excommunia Louis XII et forma une ligue contre lui. Ce fut le signal d'un nouveau schisme. Le roi de France irrité, ne songea plus en effet qu'à trouver les moyens de se soustraire à l'autorité du Pape. Il assembla ses évêques à Orléans, puis à Tours, et leur soumit quelques questions, dont les réponses, basées sur les conciles de Bâle et de Constance, amenèrent les prélats à cette conclusion : que le Pape Jules II serait averti et sommé de réunir un concile général, et que, s'il refusait, on aviserait au moyen d'y pourvoir (1510). L'année suivante, le roi de France défendit à son clergé tout rapport avec la cour de Rome, et se concerta avec l'empereur Maximilien pour la tenue d'un prétendu concile général. Trois cardinaux, Brissonnet, Carvajal et Borgia, le convoquèrent à Pise, où se fit, en effet, l'ouverture d'un conciliabule (1511), composé de quatre ou cinq cardinaux, de quelques évêques et archevêques, et d'un grand nombre de docteurs et jurisconsultes français. Le clergé allemand ne voulut point y être représenté. Nulle part, même en France, on ne prit au sérieux cette parodie sacrilége. Après les trois premières sessions, les évêques schismatiques, ne se croyant plus en sûreté au milieu des Pisans, se réfugièrent à Milan, où ils ne furent pas mieux accueillis. Ils y tinrent encore cinq sessions, puis se retirèrent à Asti, et de là à Lyon, où le *concile œcuménique* de Louis XII expira, sous le ridicule et le mépris universel. Tous ses actes n'avaient été que des anathèmes et des sentences de déposition mille fois répétés, contre le souverain Pontife légitime. C'était le concile de Bâle au petit pied.

27. Cependant, Jules II avait convoqué, à Rome, un véritable concile œcuménique, qui fut le dix-septième général et le quatrième de Latran. Il s'ouvrit le 3 mai 1512. On y compta plus de cent évêques, archevêques et patriarches, un grand nombre de docteurs, de chefs d'ordre et d'abbés. L'empereur Maximilien, Henri VIII d'Angleterre, le roi d'Aragon, la république de Venise, s'étaient fait représenter par leurs ambassa-

deurs. Le général des Augustins, chargé de prononcer le discours d'ouverture, y fit une description pleine de couleur, des maux qui affligeaient l'Eglise. « Peut-on voir aujourd'hui, » s'écria-t-il, sans gémir et sans verser des larmes de sang, les » désordres continuels et la corruption de ce siècle pervers, le » déréglement monstrueux qui règne dans les mœurs, l'igno» rance, l'ambition, le libertinage, l'impiété triompher dans le » lieu saint, d'où les vices devraient être éternellement bannis? » Qui de nous pourrait regarder d'un œil sec, et sans être péné» tré de douleur, les campagnes d'Italie, teintes, arrosées, et, si » j'ose m'exprimer ainsi, plus imbibées de sang humain, qu'elles » ne le sont des eaux du ciel? L'innocence est opprimée, les villes » nagent dans le sang de leurs habitants, égorgés sans pitié; les » places sont jonchées de morts; toute la république chrétienne » a recours à vous; elle implore votre protection : il n'y a qu'un » concile qui puisse remédier au déluge de misères qui l'inonde » et la désole. » En présence d'un champ si vaste, ouvert à leur zèle, les Pères de Latran se mirent à l'œuvre. Dans les cinq premières sessions, on condamna tous les cardinaux rebelles et tout le conciliabule de Pise. La *Pragmatique sanction,* cette arme qui était restée aux mains du roi de France, pour s'en servir, à l'occasion, contre l'autorité pontificale, fut anathématisée. On déclara nulle toute élection d'un antipape; et ce décret, porté dans la cinquième session, fut le dernier de Jules II, qui mourut le 21 février 1513. A ce moment, la politique du Pape était triomphante. Les Français étaient chassés d'Italie, tous les tyrans bannis des villes qu'ils avaient si longtemps opprimées; la voie était préparée au siècle de Léon X.

28. Les préoccupations gouvernementales de Jules II ne s'étaient pas bornées aux soins de la politique et de la guerre : les arts et les lettres avaient trouvé en lui un protecteur instruit et zélé. Il conçut le projet de rebâtir l'église de Saint-Pierre qui tombait en ruine. Il s'adressa au célèbre Bramante, qu'il chargea de lui donner le plan de cette construction gigantesque. Des indulgences furent publiées en faveur de tous ceux qui contribueraient à l'édifier. Le 18 avril 1506 il en avait posé solennellement la première pierre en présence des cardinaux et d'une foule im-

mense. Au milieu des luttes sanglantes des principautés italiennes, les lettres et les arts commençaient dès lors ce mouvement de renaissance qui doit prendre un si magnifique développement sous Léon X. Le moyen âge était fini, ses aspirations faisaient place partout à l'étude et à l'imitation de l'antiquité païenne. La perfection de la forme occupait exclusivement les poètes, les peintres, les sculpteurs; ils rompaient peu à peu avec les traditions chrétiennes du moyen âge; ils ne s'inspiraient plus que des œuvres de l'antiquité. La destruction de la basilique de Saint-Pierre fut l'expression de cette tendance. Michel-Ange et Bramante, ces deux illustres chefs de l'art à cette époque, firent cesser leurs divisions pour pousser Jules II à cet audacieux projet. Porter la main à la vieille métropole de la chrétienté eût été, aux yeux du moyen âge, une témérité sacrilége. Mais l'élan était donné : les lettres païennes, ressuscitées à la chute de Constantinople, avaient préparé le retour de l'art païen. Jules II suivait l'esprit de son siècle. L'antiquité l'emportait, le culte de la forme allait inspirer les chefs-d'œuvre du xvie et du xviie siècle. Le développement complet de ces tendances appartient à l'histoire de l'époque suivante.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA SIXIÈME ÉPOQUE DE L'ÉGLISE.

1. Effets du grand schisme d'Occident. — 2. Opposition au pouvoir pontifical. — 3. Luttes de la Papauté contre ces tendances. — 4. Episcopat. — 5. Mœurs du clergé. — 6. Ordres religieux. Olivétains. Jésuates. Hiéronymites. Sœurs de Sainte-Brigitte. Minimes. Clercs libres. — 7. Ordres mendiants. — 8. Prédicateurs. Jean de Vicence. Bertholde. Jean Tauler. Saint Vincent Ferrier. Savonarole. — 9. Saints personnages de cette époque. Sainte Véronique de Milan. Sainte Catherine de Gênes. Nicolas de Flue. — 10. Décadence générale des mœurs et de l'esprit de foi au sein des populations. — 11. Discipline pénitentiaire. *Flagellants. Secte des Danseurs.* — 12. Mystiques. Tauler. Suso. Ruysbrock. Gerson. Thomas à Kempis. — 13. Renaissance des lettres. Dante. Pétrarque. Boccace. Art chrétien.

1. L'existence de l'Eglise à travers les siècles n'a été qu'une lutte perpétuelle entre l'esprit de Dieu et l'esprit du monde. Sous diverses formes ces deux principes, dont l'antagonisme est immortel au sein de l'humanité, se retrouvent à toutes les époques de l'histoire. Mais jamais le combat de l'Eglise ne fut plus périlleux, jamais ses dangers ne furent plus évidents et plus réels que pendant la durée du grand schisme d'Occident. Jusque-là elle avait toujours eu une autorité unique et incontestée, centre visible d'action, source du pouvoir et sommet de la hiérarchie, contre laquelle venaient se briser les efforts des sectes impies. Le schisme compromit cette autorité elle-même : les fidèles purent hésiter alors sur le choix du Pontife légitime, rester dans la neutralité, et demeurer ainsi sans conseil et sans guide. Les liens de la discipline ecclésiastique se relâchèrent ; les peines spirituelles, trop fréquemment employées par les Pontifes rivaux, perdirent de leur effet sur les peuples. On s'habitua à mépriser les décisions de la cour romaine, et quand Luther va venir prêcher la révolte contre le Saint-Siége, son œuvre de destruction aura été préparée par les événements.

2. Après que l'élection de Martin V eut rendu la paix à l'Eglise, la Papauté se trouva en face de tendances hostiles qu'il importait de combattre. Tout un système d'opposition fut formulé aux conciles de Constance et de Bâle, par des théologiens dont le nom était d'ailleurs recommandable, mais qui se laissaient dominer par des préventions nationales et par la préoccupation des derniers événements. Tels se montrèrent, dans le cours de ces débats : Gerson, d'Ailly, Nicolas de Clémengis, Nicolas de Cusa. Les circonstances étaient favorables pour inaugurer un ensemble de doctrines jusque-là parfaitement inconnu et qui ne tendait à rien moins qu'à faire de l'Eglise une sorte de république délibérante, en ôtant l'autorité à son chef pour la transporter aux conciles généraux. Les nouveaux docteurs prétendaient : 1° que le pouvoir temporel est complétement indépendant du pouvoir spirituel; 2° que les Papes, même dans l'exercice de leur juridiction spirituelle, relèvent des conciles généraux auxquels seuls il appartient de prendre des décisions, de formuler des lois, d'imposer des règlements, de porter des décrets obligatoires pour le Pape; 3° qu'il est toujours permis d'en appeler du jugement du Pape à celui des conciles généraux, et de suspendre ainsi arbitrairement l'effet des sentences pontificales. Nous avons eu bien souvent, dans le cours de cette histoire, l'occasion de dire notre pensée sur cette prétendue indépendance du pouvoir temporel vis-à-vis du pouvoir spirituel, et nous ne croyons pas nécessaire d'y revenir encore. La seconde question de la supériorité du concile général sur le Pape, résolue affirmativement et pour tous les cas possibles, par les docteurs de Constance et de Bâle, nous paraît absolument inconciliable avec les paroles de Jésus-Christ : « *Tu es Pierre, et sur cette » pierre je bâtirai mon Eglise.* » « *Pais mes agneaux, pais mes » brebis.* » Enfin l'appel du jugement du Pape à celui du concile général avait été jusque-là le grand moyen de défense de tous les hérésiarques, et cette réflexion suffit pour faire apprécier la bonne foi des novateurs de Constance et de Bâle. Une quatrième proposition plus erronée et plus dangereuse encore était celle qui, n'attribuant au souverain Pontife qu'une juridiction purement épiscopale, lui donnait seulement le titre de *Premier des*

évêques, sans aucune autorité réelle sur les autres. On le voit, c'était le germe de ce qui devint plus tard, dans l'assemblée de 1682, la fameuse *Déclaration du clergé de France*, et les *quatre articles de l'Eglise gallicane*. On conçoit que des discussions aussi envenimées devaient soulever de toutes parts les récriminations les plus odieuses contre la Papauté. On regrette de trouver dans cette lutte des noms illustres d'ailleurs par leurs services et leur piété. Mais il semble qu'à certaines époques de l'histoire un esprit d'aveuglement et d'erreur s'empare des plus nobles intelligences, et les égare dans les voies de l'indépendance et du mépris pour l'autorité la plus auguste.

3. Les Papes, forts d'une possession immémoriale, d'une tradition constante, d'un droit tant de fois et si solennellement reconnu, ne pouvaient admettre un système qui bouleversait tous les principes, condamnait toute l'histoire, ouvrait à la société européenne des voies inconnues et pleines d'écueils. Leurs défenseurs, tels que Turrecremata et Thomas de Sarzano, s'appuyant de leur côté sur des monuments incontestables, soutenaient que le souverain Pontife était la source de l'autorité épiscopale, qu'il était supérieur aux conciles et infaillible dans les matières dogmatiques. Les Pères de Constance et de Bâle, poussés dans leurs projets d'opposition par les événements et l'esprit public, ne firent point droit aux arguments des théologiens du Saint-Siége. On pouvait alors tout oser impunément contre une autorité scindée, contestable, qui n'avait plus le prestige de l'unité et du pouvoir. Il y a plus. On pouvait déjà apercevoir le mouvement, précurseur du Protestantisme, qui poussait les souverains à s'affranchir de la suprématie spirituelle de Rome, et à concentrer dans leurs mains tous les pouvoirs ecclésiastiques. En présence de ces difficultés inouïes, de ces tendances hostiles; au milieu d'une société travaillée par tant de ferments de discorde, il restait pourtant une tradition toujours respectée par les peuples et plus forte que les argumentations mensongères des théologiens de Constance et de Bâle. Cette tradition ferme et immuable, c'était l'idée même de l'Eglise, la base de son autorité, la sauvegarde de sa foi. La Papauté n'avait pas encore cessé d'être considérée comme le centre de l'unité, et

l'histoire des siècles écoulés consacrait cette croyance par l'autorité incontestable des faits.

4. Les docteurs ennemis du Saint-Siége avaient surtout combattu en faveur des évêques pour rendre leur élection indépendante du pouvoir papal, et pour leur assurer une part d'autorité exorbitante. Cependant les évêques eux-mêmes renoncèrent aux priviléges extraordinaires dont les synodes de Bâle et de Constance voulurent les gratifier; ils comprirent parfaitement que l'abaissement du Pape amènerait leur propre avilissement et assujettirait leurs domaines aux princes temporels. Ils continuèrent donc de prêter serment de fidélité aux souverains Pontifes et de reconnaître leur juridiction; mais ils ne respectaient plus les lois canoniques, dont l'autorité des Papes aurait pu seule assurer l'exécution, si elle n'eût été elle-même amoindrie par les divisions qui accompagnèrent le schisme d'Occident. Les règlements sur la pluralité des bénéfices furent surtout ouvertement violés; et quand le cumul prenait des proportions trop voisines du scandale, on vit quelques prélats prendre le soin de réunir plusieurs fondations en une seule pour échapper aux censures ecclésiastiques. Les chapitres, dominés trop souvent par des vues intéressées dans le choix des sujets, ou peut-être désireux de conserver et d'agrandir leur influence en ne se recrutant que parmi les classes élevées de la société, avaient la prétention de vouloir n'admettre dans leur sein que des fils de gentilshommes. On conçoit à quels dangers un tel état de choses pouvait exposer l'Eglise : le ministère épiscopal, conféré la plupart du temps à des membres sortis du sein des chapitres, risquait d'être confié à des sujets ignorants ou indignes. L'esprit de l'Eglise, et c'est un fait digne de fixer l'attention, n'a jamais varié sur ce point. Le ministère ecclésiastique n'est le privilége exclusif d'aucune classe de la société, d'aucune race privilégiée. Dieu y appelle, selon sa volonté souveraine, les petits ou les grands, les noms les plus obscurs selon le monde à côté des noms les plus illustres. Saint Paul, le citoyen romain, entrait dans le collége apostolique à côté des plus humbles pêcheurs de la Judée. L'Esprit-Saint souffle où il lui plaît, et s'il choisit parfois les éléments les plus faibles pour triompher des puissances de la terre, il incline

aussi quelquefois les grands de ce monde sous le joug de l'Evangile, et les revêt de cette faiblesse divine plus forte que toutes les grandeurs terrestres. On ne peut donc qu'applaudir aux décisions prises par les conciles de cette époque, qui voulurent mettre un terme aux prétentions exagérées des chapitres, en réservant le quart des places vacantes parmi eux en faveur des docteurs en théologie choisis au concours dans toutes les classes de la société. — Un abus plus considérable encore tendait à s'ériger en droit commun par une prescription déjà longue. La plupart des évêques, sous mille prétextes, se prétendaient exempts de l'obligation de la résidence dans leurs diocèses. On a peine à comprendre comment ils pouvaient s'appuyer en cela de l'exemple même des Papes qui siégeaient à Avignon. La violence des séditions qui avaient banni momentanément les souverains Pontifes de la ville de Rome, siége de la catholicité, était un fait de notoriété publique. La turbulence héréditaire des Romains et leurs velléités républicaines, renouvelées à chaque époque, ont trop souvent mis les Papes dans la nécessité de transférer ailleurs la chaire de saint Pierre. Il y avait donc une sorte d'outrage à certains prélats de vouloir autoriser leur négligence coupable du devoir de la résidence sur la contrainte que subissaient les souverains Pontifes, et nous ne pouvons voir qu'une insolence gratuite dans la réponse d'un évêque au pape Grégoire XI, qui lui rappelait son devoir à cet égard : « *Mais alors, lui dit-il, reprenez* » *donc vous-même le chemin de Rome.* » Quoiqu'il en soit, des mesures canoniques aussi justes que sévères furent prises pour mettre un terme à cet abus, et pour faire cesser la viduité de tant d'églises que leurs premiers pasteurs avaient abandonnées.

5. Tant de causes permanentes de désordre avaient, nous devons le dire, influé d'une manière déplorable sur les mœurs du clergé de cette époque. L'intrigue, la simonie, la corruption, la vénalité, tant de fois flétries par les censures canoniques, reparaissaient au sein de l'Eglise. Les prédicateurs, du haut des chaires chrétiennes, flétrissaient hautement ces scandales; et le recueil de leurs sermons atteste pour nous la gravité du désordre et l'étendue du mal. Les fidèles gémissaient de voir le mauvais exemple descendre trop souvent de ceux-là même qui auraient

dû s'y opposer et en garantir leur troupeau. Comme au temps de saint Grégoire VII, la conduite privée des clercs offrait un désolant spectacle ; l'esprit du monde, la sensualité, l'amour de l'or s'étaient emparés de leurs cœurs. Il fallut dans les synodes et les conciles avoir recours à toute la sévérité des lois ecclésiastiques contre les clercs scandaleux. Le relâchement en était venu à un tel point que certains docteurs ne rougissaient pas de soutenir, comme on l'avait fait au XI[e] siècle, la thèse du mariage des prêtres : ils pensaient que le meilleur moyen de combattre le scandale était de le légitimer. Mais la morale outragée trouva des défenseurs aussi éloquents que zélés, au nombre desquels nous sommes fiers de compter le pieux Gerson, chancelier de l'Université de Paris. Le célibat ecclésiastique fut maintenu, les peines les plus rigoureuses furent prononcées contre les prêtres concubinaires, et l'ancienne discipline reprit ses droits oubliés. Quand on réfléchit à la perversité humaine, à ses constants efforts pour combattre l'œuvre de Jésus-Christ sur la terre, quand on songe à ces luttes intestines que l'Eglise a rencontrées à toutes les époques, on reconnaît plus visiblement encore le doigt de Dieu qui la soutient, la conduit, la protége, et l'on suit ainsi pas à pas l'accomplissement de la parole divine qui lui fut dite le jour de sa fondation: « *Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* »

6. Les ordres religieux subirent eux-mêmes le relâchement général; depuis que les couvents furent devenus riches, les moines négligèrent le travail manuel; on dégénéra de même sur l'article du jeûne, et des adoucissements furent apportés aux règles primitives, sur la qualité et la quantité de la nourriture. Les conciles particuliers étaient obligés de promulguer des peines contre ceux qui sortaient de leur retraite pour se mêler à la vie du monde, et accepter les invitations des séculiers. Le mot de *réforme* se prononçait donc aussi pour les ordres religieux, comme il se trouvait prononcé déjà pour le clergé séculier. C'est ici le lieu de dire toute notre pensée sur ce mot, qui devint, plus tard, dans la bouche de Luther, le signal du bouleversement de l'Eglise, de la ruine de la foi catholique dans un grand nombre de contrées européennes, et de l'hérésie triomphante.

Certes, si Gerson, d'Ailly, saint Vincent Ferrier et les autres docteurs, qui répétaient alors ce mot de *réforme*, avaient pu voir l'énorme abus qu'en fit le Protestantisme, ils auraient protesté de toutes les forces de leur éloquence et de leur foi outragée. C'est qu'en admettant la nécessité de mettre promptement un terme au relâchement et aux désordres qui s'étaient introduits dans ce temps de troubles et d'orages; c'est qu'en prêchant la conversion à tant d'âmes cupides, à tant de cœurs corrompus, ils ne songeaient nullement à *réformer* les dogmes, la croyance, la foi de l'Eglise, immuables de leur nature, à jamais invariables dans la suite des siècles. Quand ils rappelaient les consciences égarées à la méditation des éternelles vérités de la religion, ils ne prétendaient point *réformer* ces vérités elles-mêmes; quand ils proposaient aux pécheurs les vertus des saints pour encouragement, leur intercession pour appui, leur persévérance pour modèle, ils ne songeaient point à *réformer* le culte des saints; quand ils convoquaient toutes les âmes à venir se retremper dans la fréquentation des sacrements, ces canaux divins de la grâce, ils ne voulaient nullement *réformer* la doctrine de l'Eglise sur la grâce, et encore moins *réformer* les sacrements eux-mêmes. En un mot, ils prêchaient la réforme des mœurs et non celle de la foi, réforme pacifique, réforme complétement en harmonie avec le véritable esprit de l'Eglise, réforme que le concile de Trente termina aux applaudissements du monde catholique, et qui n'eut rien de commun avec la révolution sacrilége dont Luther et Calvin se firent les chefs. Si quelques-uns des anciens ordres religieux étaient déchus de leur austérité primitive, des congrégations s'élevaient à côté d'eux, et consolaient l'Eglise par le spectacle de leur ferveur et de leurs vertus. Les *Olivétains*, ainsi nommés parce qu'ils s'établirent d'abord dans une solitude couverte d'oliviers, près de la ville de Sienne, réunis sous la direction de Jean Toloméï, leur fondateur, reçurent, en 1319, l'approbation du pape Jean XII. A la même époque, les *Jésuates*, à Sienne même, sous la conduite de Jean Colombino, renouvelaient les austérités des solitaires de la Thébaïde. En Espagne, Pierre-Ferdinand Pécha, chancelier de Pierre-le-Cruel, renonçant aux grandeurs et aux dignités du monde, fondait la

congrégation des *Hiéronymites*, ou ermites de saint Jérôme, qui se propagèrent bientôt en Italie, sous la direction de *Pierre de Pise*. Saint François de Paule instituait l'ordre des *Minimes*, qu'il appelait ainsi parce qu'il voulait qu'ils fussent *les plus petits et les plus humbles* dans la maison du Seigneur. Leur rapide extension eut quelque chose de vraiment miraculeux, tant il y a d'attrait pour les âmes dans le spectacle de la pauvreté et de l'humilité évangéliques (1470). Les provinces septentrionales de l'Europe prenaient aussi part à ce mouvement religieux. Une princesse de Suède, sainte Brigitte, de cette royale famille dont le nom se trouve mêlé à l'histoire ecclésiastique du XIVe siècle, fondait un nouvel ordre composé de religieux et de religieuses, auquel elle donna son nom. La maison mère de cet institut fut établie à Wadstena, diocèse de Linkœping, dont l'abbesse avait l'autorité suprême sur tous les autres monastères, tant d'hommes que de femmes. Le nombre de ces monastères fut fixé à quatre-vingt-quatre, pour rappeler celui des douze apôtres et des soixante-douze disciples du Sauveur. L'ordre de Sainte-Brigitte fut approuvé en 1474, un siècle après la mort de l'illustre fondatrice, par le pape Sixte IV. On sait que sainte Brigitte fut favorisée du don de prophétie. Le livre de ses Révélations, écrit sous sa dictée par un saint religieux, Pierre, prieur d'Olvastre, fut imprimé à Rome en 1455. — La Hollande vit, dans le même temps, se fonder une réunion de clercs libres, voués à l'enseignement, et alliant les soins de la prédication au travail des mains, et aux pratiques d'une règle commune suivie individuellement par chacun des membres du nouvel institut. C'était une nouvelle forme des *chanoines réguliers*, dont nous avons eu l'occasion de signaler antérieurement l'institution.

7. A côté de ces nouveaux ordres religieux, qui venaient consoler l'Eglise de ses amères douleurs, les ordres mendiants, véritables soldats de la milice sainte de Jésus-Christ, combattaient aussi avec courage les combats du Seigneur. Ils poursuivaient, au milieu de la décadence universelle des mœurs, leur vie de sacrifice et d'activité, continuaient à propager la science théologique et dominaient leur siècle de toute la hauteur de leurs vertus. C'était, il faut en convenir, un touchant spectacle, au sein d'une

société avide de toutes les jouissances et de toutes les richesses matérielles, que ces humbles religieux enrôlés sous l'étendard de la sainte pauvreté de Jésus-Christ. Il a fallu tous les sophismes d'une philosophie sceptique pour vouer au dédain et aux sarcasmes populaires ces véritables amis du peuple, de ses souffrances et de ses misères. Les enfants de saint Dominique, plus spécialement destinés à la prédication, se donnèrent la noble mission de maintenir l'intégrité de la foi contre les attaques des hérétiques. Ils étaient les soldats de la parole évangélique, et ils allaient sur toutes les plages, sous tous les cieux, conquérir des âmes à la vérité. Les Franciscains, ou *Frères de la Régulière observance*, reconnus sous ce titre par le concile de Constance, se firent les serviteurs des pauvres pour leur apprendre, par l'exemple de leur résignation et de leur charité, à supporter leurs souffrances et à les rendre méritoires aux yeux de Dieu. L'Europe les vit, quand la peste sévissait sur des cités et des provinces entières, se renfermer dans les lazarets, dans les hôpitaux, braver la contagion et la mort qui frappaient des milliers de victimes, se faire les frères, les pères de ceux que leurs frères ou leurs pères, selon la nature, avaient abandonnés. Chaque année, à l'époque des moissons, les fils de saint François, sous leur humble costume de capucin, se répandaient dans les campagnes et prêtaient le secours de leurs bras aux familles les plus pauvres, à la veuve ou à l'orphelin dont la récolte se trouvait faite par les serviteurs du Dieu de charité. Notre siècle sourira peut-être de pitié, en entendant rappeler ainsi, dans leur naïve simplicité, les services de tout genre que les ordres mendiants rendaient à leurs frères les pauvres. Si l'on veut pourtant réfléchir à la véritable mission de la charité, on trouvera peut-être que c'est la pratiquer dans toute son étendue que de se donner soi-même et sa personne tout entière aux pauvres après leur avoir donné tout le reste. Les soins extérieurs de cette charité, sans cesse agissante, n'absorbaient pas tellement la généralité des ordres mendiants qu'un côté de leur intelligence ne restât ouvert à l'étude et au mouvement littéraire qui se maintenait alors dans le monde. L'histoire de leurs luttes scientifiques, théologiques et littéraires avec la Sorbonne et l'Université de

Paris, à l'époque de la Renaissance, en est une preuve incontestable. Au moment où les esprits, par un entraînement peut-être exagéré, allaient se précipiter en foule dans les sentiers de l'Olympe païen, les ordres religieux durent protester contre ce que cette tendance trop exclusive offrait de dangers. Si leurs efforts demeurèrent infructueux, il faut sans doute en accuser la faiblesse de l'esprit humain, qui ne sait guère se garder de l'excès en tout genre; mais il serait souverainement injuste de les accuser d'un parti pris d'ignorance contre lequel leurs savants écrits et leur laborieuse érudition protestent suffisamment.

8. La prédication évangélique avait alors de nombreux et illustres représentants. Jean de Vicence, cet orateur de la paix, dont la parole semblait destinée à éteindre en Italie toutes les divisions et toutes les haines, se fit un nom immortel. Les merveilles de conversion qu'on raconte de lui rappellent les plus beaux temps de la religion; et jamais, peut-être, depuis saint Bernard, une telle puissance n'avait été donnée à la parole d'un apôtre. L'Allemagne avait dans le moine franciscain Bertold, un orateur non moins populaire, et dont les succès furent toujours étrangers aux controverses politiques que Jean de Vicence mêla trop souvent à ses discours. Jean Tauler, sur les bords du Rhin, faisait retentir les chaires chrétiennes d'un genre d'éloquence, moins facile et moins brillant en apparence, qu'il réussit cependant à élever à la plus sublime hauteur. Ce religieux dominicain avait étudié la théologie à Paris. Il était ensuite retourné à Strasbourg, sa patrie, où son âme ardente et tendre s'ouvrit aux inspirations de la plus pieuse mysticité. Les ouvrages qui nous restent de lui sont classiques sur cette matière. Mais ce qu'au témoignage de ses contemporains, il est impossible de rendre, c'est le charme invincible, l'attrait puissant, l'onction, la grâce de ses discours. On raconte que son humilité, effrayée de ces prodigieux succès, le fit renoncer à la chaire. Il passa deux années dans la retraite et la méditation des mystères de la vie de Jésus-Christ, ne voulant plus paraître en public, au milieu de ces flots d'auditeurs dont son éloquence le rendait roi. Il lui fallut enfin céder aux ordres réitérés de ses supérieurs. Quand il se vit de nouveau en présence de cette multitude avide de sa

parole, des sanglots s'échappèrent de sa poitrine, ses yeux versèrent un torrent de larmes, et ce fut là tout son discours. Cette éloquence muette convertit plus d'âmes que les plus magnifiques accents. — Saint Vincent Ferrier obtint les mêmes succès dans les provinces de l'Italie, de la France et de l'Espagne, qu'il parcourut en missionnaire. Les villes le recevaient avec des transports d'enthousiasme; on dressait à son arrivée des arcs de triomphe; on portait sur son passage des rameaux verts, et on criait, comme à l'entrée du Sauveur à Jérusalem : « *Benedictus qui venit in nomine Domini.* » — Le moine franciscain Jean Capistran, parcourait les principales villes de l'Allemagne, de la Pologne, de la Hongrie et de la Bohême, combattant partout l'hérésie des Hussites, à laquelle il arracha plus de quatre mille sectaires. — Nous avons parlé de Savonarole, ce Dominicain célèbre dont Florence fut pendant quelque temps le royaume spirituel. S'il n'eût malheureusement porté dans la chaire sacrée les idées d'une politique toute humaine, qui le conduisirent à des excès déplorables et à une fin tragique, il serait resté le modèle des orateurs chrétiens.

9. Si la prédication de l'Evangile est un puissant moyen de sanctification et de salut pour les peuples, l'exemple de la vertu est encore plus éloquent. L'Eglise, à chaque période de son histoire, a toujours produit une abondante moisson de grands saints, qui attestent, par les merveilles de leur vie, l'admirable fécondité de la foi. Sainte Véronique de Milan, sainte Catherine de Gênes, offraient à l'Italie le spectacle de la plus haute perfection. La première, humble paysanne, n'avait reçu aucune instruction humaine, et ne savait pas même lire. Mais la grâce se fit son docteur, et lui révéla les secrets du royaume céleste, qui *sont cachés aux savants et aux sages*, et que Dieu manifeste aux petits et aux humbles de cœur. Les lumières intérieures qu'elle puisait dans l'oraison, la mirent en état de méditer presque sans cesse les mystères et les principales vérités de la religion. Entrée de bonne heure chez les Augustines de Sainte-Marthe de Milan, elle sentit la nécessité d'apprendre à lire, pour étudier les saintes Ecritures. Ses occupations manuelles ne lui laissaient pas un instant libre pendant le jour; elle passait les nuits à cet exercice,

et elle réussit enfin, sans le secours d'aucun maître, après des difficultés incroyables. Elle se plaignit un jour à la sainte Vierge de la lenteur de ses progrès. La Reine du ciel la consola dans une vision. « Bannissez cette inquiétude, lui dit-elle, il suffit » que vous connaissiez trois lettres : la première est la pureté du » cœur, qui consiste à aimer Dieu par-dessus tout, et à n'aimer » les créatures qu'en lui et pour lui ; la seconde est de ne mur- » murer jamais, et de supporter avec patience les défauts du » prochain ; la troisième est d'avoir, chaque jour, un temps mar- » qué pour méditer sur la passion de Jésus-Christ. » Fidèle aux leçons de sa divine patronne, sainte Véronique avançait continuellement dans la voie de la perfection. Son cœur était constamment uni à Dieu par la prière ; et la vivacité de sa componction allait si loin, que ses larmes ne tarissaient presque jamais. Ses discours avaient tant d'onction, que les pécheurs les plus endurcis ne pouvaient résister à leur pieux attrait. Elle mourut en 1494, à l'heure qu'elle avait prédite elle-même ; les nombreux miracles qui confirmèrent sa sainteté firent autoriser son culte par Léon X. — Sainte Catherine de Gênes, fille de Jacques de Fiesque, vice-roi de Sicile, illustra sa noble origine. Mariée d'abord à un riche seigneur italien, Julien Adorno, il lui fallut subir la tyrannie du monde, et se livrer à ses plaisirs frivoles, à ce tourbillon d'affaires, de joies, de caprices, qui énervent l'âme dans une fatigue stérile et des distractions incessantes. Mais Dieu l'appelait à une vocation plus élevée. Son époux, converti par ses prières et son exemple, entra dans le tiers-ordre de saint François, où il mourut dans les sentiments de la plus vive piété. Catherine, dégagée de ses liens terrestres, prit la résolution de se faire la servante des malades et des pauvres, dans le grand hôpital de Gênes. La grâce qui la soutenait, lui donna le courage de vaincre toutes les répugnances de la nature. La femme du monde sut mettre, dans les soins qu'elle prodiguait aux membres souffrants de Jésus-Christ, la même délicatesse affectueuse et tendre, l'amabilité insinuante et douce qui l'avaient fait chérir dans ses relations de société. Sa charité éclata surtout pendant la peste qui fit à Gênes de terribles ravages, dans les années 1497 et 1501. Ses austérités avaient quelque chose d'effrayant.

Elle s'était tellement accoutumée à jeûner, qu'elle passa vingt-trois carêmes et autant d'avents sans prendre aucune nourriture. Elle recevait seulement la sainte communion tous les jours, et buvait un verre d'eau, où elle mêlait un peu de vinaigre et de sel. Il est vrai de dire que les hosties qu'on donnait alors aux laïques, lorsqu'on leur administrait le sacrement d'Eucharistie, étaient beaucoup plus grandes qu'elles ne le sont aujourd'hui. On lit aussi, dans la vie de la sainte, qu'immédiatement après la communion, on lui présentait un calice avec du vin, comme on fait encore à la communion des ordinands (1). Une vie si sainte mérita à Catherine des faveurs et des grâces particulières. On la voyait souvent, dans la ferveur de son extase, s'élever vers le ciel; comme si son corps, rompant toutes les attaches qui le retenaient à la terre, eût voulu s'envoler vers le lieu de sa *conversation* et de son repos. Sainte Catherine de Gênes a écrit elle-même l'histoire de cette transformation merveilleuse, qui la rendait ici-bas une habitante du ciel. Ses livres, intitulés : *Dialogue* et *du Purgatoire*, sont l'œuvre de la plus haute mysticité et de la plus sublime perfection. Dieu la favorisa de visions merveilleuses, où il lui révéla une partie de sa gloire, et lui fit sentir comme un avant-goût des joies célestes auxquelles elle était prédestinée. Sainte Catherine de Gênes mourut le 15 septembre 1510. Des guérisons miraculeuses signalèrent son culte à la dévotion publique, et Clément XII la canonisa solennellement en 1737. — Un nom plus illustre encore que celui de sainte Catherine de Gênes, fut celui de sainte Thérèse, qui naquit dans les dernières années de la sixième époque, et dont nous aurons à parler dans la suite de cette histoire. — C'était le temps des vertus héroïques et des grandes renommées sociales. Il semblait qu'à mesure que les peuples abandonnaient les voies de la piété

(1) Baillet a dénaturé cette circonstance en disant que sainte Catherine de Gênes recevait l'Eucharistie sous les deux espèces. Cette réception de l'Eucharistie sous les deux espèces fut en usage pendant plusieurs siècles; mais les Hussites ayant prétendu qu'elle était de précepte divin et obligatoire pour tous les fidèles, l'Eglise catholique confirma d'abord par sa pratique et, quelque temps après, par ses décrets, la coutume universelle de ne communier que sous une seule espèce, celle du pain.

et de la ferveur, Dieu voulait montrer, par des prodiges nouveaux, que la sainteté n'est pas seulement utile à ceux qui en sont revêtus, mais qu'elle a des grâces plus générales pour le repos et le bonheur des nations. Pendant que l'Italie se précipitait avec enthousiasme vers l'humble cellule de sainte Catherine de Sienne, Jeanne d'Arc prouvait à la France que la piété vaut mieux que des armées, et que la foi sait aussi remporter des victoires. — Le bienheureux Nicolas de Flue donnait alors à la Suisse l'exemple de la plus haute vertu. On le vit s'arracher soudain aux charges et aux dignités de ce monde pour aller cacher sa vie au milieu des bergers des Hautes-Alpes : et comme si son renoncement n'eût pas encore été assez complet, il redisait sans cesse, dans son humilité : « Mon Dieu, mon Dieu, délivrez-moi » de moi-même. » Pendant vingt ans il fit ainsi fleurir la solitude; les populations se pressaient autour de l'homme de Dieu pour recueillir les paroles de grâce et de bénédiction qui sortaient de ses lèvres. En 1481, dans la fameuse assemblée de Stanz, son intervention opéra la pacification des confédérés suisses, qui renouvelèrent sous ses auspices la convention de Sempack, conclue en 1393.

10. Malgré la protestation vivante de tant de saintes âmes contre l'esprit général de relâchement et de désordre, il faut en convenir, le mal faisait des progrès effrayants. « C'est aux choses » sacrées, disait le dominicain Egidius de Viterbe au concile de » Latran (1517), c'est aux choses sacrées de changer les hommes, » et non à ceux-ci de changer les choses saintes. — Toute votre » attention, ajoutait-il en s'adressant à Jules II, doit se porter » sur l'amélioration des mœurs, sur le rétablissement de la vie » spirituelle, sur le moyen de mettre un frein aux vices, à la » volupté, à la propagation de l'erreur. » En effet, les peuples, livrés aux aspirations de la sensualité, ne comprenaient plus la sainte mortification de l'Evangile; en revanche, la superstition acquérait des proportions incroyables, surtout dans les classes inférieures, parmi lesquelles le plus grossier charlatanisme obtenait un facile et honteux succès. Les ténébreuses pratiques des arts magiques, de la sorcellerie et de l'alchimie étaient partout en honneur. La Papauté se préoccupa de ces travers de l'esprit

humain; Innocent VIII rendit des décrets rigoureux contre ces ridicules aberrations (1484).

11. La discipline pénitentiaire n'avait pu échapper à la décadence générale dont la vie religieuse était frappée. L'impunité du crime encourageait le désordre, les scandales des clercs donnaient trop souvent aux vices et à l'immoralité des peuples le plus triste et le plus honteux prétexte. Les docteurs catholiques cherchaient vainement à rappeler, dans leurs écrits, la nécessité de la pénitence catholique, de ces rigueurs salutaires auxquelles les chrétiens des premiers siècles se soumettaient avec une docilité si édifiante. Leur voix n'était plus écoutée : on ne tenait pas davantage compte des interdits et des excommunications que les évêques fulminaient contre les pécheurs invétérés. L'abus était partout, et il semblait que la réaction contre l'esprit de l'Eglise, fût d'autant plus énergique que son triomphe, durant la période précédente, avait été plus complet. Il arrivait cependant que des catastrophes terribles et comme des coups de foudre lancés par la main de Dieu lui-même, venaient réveiller de temps en temps les consciences endormies. La peste, ce fléau de toutes les époques, qui, sous des noms divers, fait son apparition sinistre au milieu des nations européennes à des intervalles marqués par la Providence, la peste noire surtout, en multipliant les victimes, fut souvent le signal d'un mouvement de conversion. Mais, comme si le bien lui-même avait dû, en ce triste temps, être revêtu d'un caractère de décadence, la réaction se manifesta par de nouveaux excès. Les *Flagellants* parcouraient par troupes les villes et les villages, donnant le spectacle des plus folles macérations. La secte des *Danseurs*, par un principe diamétralement opposé, prétendit conjurer les dangers de la peste, en se livrant aux extravagances d'une joie désordonnée : et il fallut recourir aux peines les plus sévères contre ces deux excès.

12. La science catholique, pour répondre à tant de besoins divers, n'était pas alors, comme on se plaît à le redire, exclusivement emprisonnée dans le système, trop absolu peut-être, de la scolastique. Nous avons déjà cité le nom de Jean Tauler, docteur mystique dont la parole avait tant de retentissement sur les bords du Rhin. — A la même époque, Henri Suzo, religieux de

l'ordre de Saint-Dominique, écrivait un ouvrage de mysticité, intitulé : *Les neuf rochers*. — Jean Ruisbrock, de Bruxelles, dans des écrits pleins d'ailleurs des plus sublimes beautés, laissai pourtant apercevoir le germe des erreurs des faux mystiques, développées plus tard par Mme Guyon, et qui séduisirent le beau génie de Fénelon. — Gerson combattit avec vigueur ces dangereuses tendances. « L'essence du mysticisme, dit Gerson, c'est » de connaître Dieu par l'expérience du cœur. Au moyen de » l'amour, qui élève l'esprit jusqu'à Dieu, on arrive à l'union » immédiate avec la divinité. Tandis que l'objet de la théologie » spéculative est le vrai, celui de la théologie mystique est le » bien et la sainteté même. La scolastique et la mystique corres» pondent aux facultés par lesquelles l'âme connaît et désire, » comprend et aime, et qui, les unes et les autres, peuvent con» duire à Dieu. La scolastique doit régler et maintenir la mys» tique dans les règles de la vérité. Mais il ne suffit pas de con» cevoir Dieu en idée, il faut que l'idée de Dieu pénètre et anime » toute la vie de l'homme, et qu'ainsi la mystique réalise ce que » la scolastique perçoit et comprend. » Ce sont là de belles et nobles pensées, bien dignes de l'auteur à qui on attribue le livre divin de l'Imitation. Thomas à Kempis, qui lui dispute la gloire d'avoir écrit ce beau livre, vivait alors dans le monastère de Kempen, ville de la province Rhénane (aujourd'hui Etats Prussiens) ; s'il n'est pas réellement l'auteur de ce traité sublime, il suffit à sa renommée qu'on ait pu le croire capable de l'être.

13. L'esprit humain n'allait pas rester longtemps dans cette sphère toute chrétienne, où ses facultés s'exerçaient sur les mystères les plus profonds de notre religion divine. La renaissance des lettres, ce mouvement intellectuel d'une portée immense, allait ouvrir des horizons nouveaux à son activité. Jusque-là, l'étude des auteurs païens n'avait exercé sur les écrivains et les poètes qu'une influence secondaire. Elle était subordonnée aux pensées de la foi qui dominaient toute cette époque. Le Dante avait, dans sa *Divine comédie,* rendu sensible la subordination de la littérature païenne au sentiment chrétien, en faisant parcourir les cercles de l'enfer et du purgatoire sous la conduite de Virgile. — Pétrarque, dans ses *canzoni* et ses poésies italiennes

aussi bien que dans ses traités latins, s'était inspiré aux sources de la plus pure antiquité, dont les formes et les images lui étaient familières. Mais le culte chrétien, l'amour de la Vierge Marie domine encore dans son âme ; et si la littérature d'Homère et de Virgile resplendit dans ses ouvrages, c'est pour mieux traduire son admiration pour le Dieu de l'Evangile. Tout se préparait donc, en littérature, pour le siècle de Léon X, et pour la belle latinité d'Erasme, de Budée, de Bembo et de Sadolet ; de même que, dans le domaine de l'art, les peintures fameuses de Cimabuë, du Giotto, de Dominique Ghirlandajo, de Fra Angelico de Fiésole, de Masaccio, de Léonard de Vinci, du Pérugin, préludaient magnifiquement au génie sans rival de Raphaël.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

CINQUIÈME ÉPOQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SIXIÈME ÉPOQUE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Papes légitimes siégeant à Rome.	**Antipapes siégeant à Avignon.**
URBAIN VI (9 avril 1378-15 oct. 1389).	ROBERT DE GENÈVE, dit CLÉMENT VII (20 septembre 1378-16 septembre 1394).
BONIFACE IX (3 novembre 1389-1er octobre 1404).	
INNOCENT VII (17 octobre 1404-6 novembre 1406).	
GRÉGOIRE XII (30 décembre 1406-abdique pour la paix de l'Eglise au concile de Pise (5 juin 1409)	
ALEXANDRE V (26 juin 1409-3 mai 1410)	PIERRE DE LUNE, dit BENOIT XIII (28 septembre 1394-son obédience finit au concile de Constance, le 26 juillet 1417).
JEAN XXIII (17 mai 1410-abdique, pour la paix de l'Eglise, au concile de Constance (29 mai 1415).	

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.



